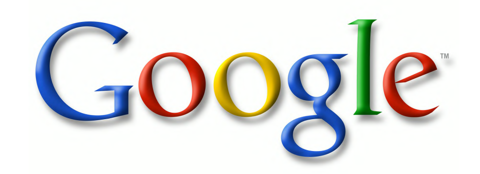

Google





MÉMOIRES

COMPLETS ET AUTHENTIQUES

DU DUC

DE SAINT-SIMON.

XIV.

BRUXELLES.
A LA LIBRAIRIE PARISIENNE,
FRANÇAISE ET ÉTRANGÈRE,
RUE DE LA MADELEINE, N. 438.

IMPRIMÉ CHEZ PAUL RENOUARD,
RUE GARENCIÈRE, N° 5.

MÉMOIRES

COMPLETS ET AUTHENTIQUES

DU DUC

DE SAINT-SIMON

SUR LE SIÈCLE DE LOUIS XIV ET LA RÉGENCE,

PUBLIÉS POUR LA PREMIÈRE FOIS SUR LE MANUSCRIT ORIGINAL ENTIÈREMENT ÉCRIT DE LA MAIN DE L'AUTEUR,

PAR M. LE MARQUIS DE SAINT-SIMON,

PAIR DE FRANCE, etc., etc.

TOME QUATORZIÈME.

PARIS.

A. SAUTELET ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS,

RUE DE RICHELIEU, N. 14;

ALEXANDRE MESNIER, PLACE DE LA BOURSE.

1829.

MÉMOIRES

DU DUC

DE SAINT-SIMON.

CHAPITRE PREMIER.

Année 1716. — M. du Maine vient chez moi sans cause. — Je rends visite à M. et à madame du Maine. — Leur politesse avec moi. — Ils me tiennent des propos fort singuliers. — L'abbé Dubois conseiller d'état d'église. — M. le duc d'Orléans dispose d'un grand nombre d'abbayes. — Prédiction singulière sur Cambrai. — Etablissement d'un nouveau conseil de commerce. — M. le Duc et le duc du Maine entrent au conseil de guerre. — Mort des reines douairières de Suède et de Pologne. — Plusieurs autres morts. — La duchesse de Lesdiguières-Gondi. — Sa succession. — Cavoye. — Sa veuve. — Plusieurs mariages. — Le fils unique de M. de Castries épouse la fille d'un conseiller au parlement. — Singularité de madame la duchesse d'Orléans. — Mariage du fils aîné du duc de Villeroy arrêté avec la fille aînée du prince de Rohan, et rompu avec éclat. — Le prince de Rohan marie sa fille au duc de la Melleraye. — M. de Villeroy épouse la fille aînée du duc de Luxembourg.

Avant de commencer à rapporter les évènemens de cette année 1716, il faut, pour un moment, remonter dans la précédente, sur ce qui fut la préparation des premiers. M. du Maine et moi étions toujours sur le même pied ensemble, depuis l'étrange visite que je lui

avais rendue, lorsqu'il nous fit casser sur le corps la corde du bonnet qu'il nous avait si malicieusement tendue. Nous nous voyions sans cesse au conseil de régence. Il y cherchait à s'attirer quelque civilité de moi par toutes celles dont il me prévenait, sans toutefois oser me parler; il me trouvait également sec et roide, lent et bref à lui rendre les révérences longues et marquées dont il m'accablait. Le roi n'était plus, madame de Maintenon n'était plus à craindre. De leur temps je ne l'avais pas ménagé, ni ne m'étais montré plus poli à son égard depuis ce sourd éclat. Il comprenait que je m'en contraindrais bien moins encore; il me voyait dans la plus grande liberté avec le régent, et dans une confiance qui me rendait un personnage; sa timidité s'en alarmait, il ne savait comment me rapprocher.

Dans cette situation réciproque, je fus très surpris, sur la fin du séjour de Vincennes, qu'un matin que j'y avais couché, je vis entrer le duc du Maine dans ma chambre. Il couvrit son embarras d'un air aisé; et avec mille prévenances m'entretint comme si nous n'eussions jamais rien eu ensemble, et sans me parler de quoi que ce soit du passé. C'était l'homme du monde qui menait le mieux la parole, et toutes sortes de conversations. Il usa de ce talent avec toutes ses grâces, et n'oublia rien pour me plaire, sans toucher le moins du monde à rien d'intéressant. Il fallut bien, chez moi, tâcher de payer de même monnaie. Quoique la partie ne fût pas égale, je m'en tirai raisonnablement bien, avec assez de langage et de politesse pour ne rien mettre contre moi, avec assez de retenue, sur les complimens principalement, pour ne rien donner du mien. Cela dura plus d'une demi-heure tête à tête, c'était avant le conseil de régence du matin, et point du tout l'heure des visites. Ce temps qu'il avait pris m'avait encore été par là suspect; quand il fut sorti, je me trouvai

doublement à mon aise d'en être délivré, et que ce fût simplement une visite. Ce fut la première chose que je dis au régent, un moment avant de nous mettre au conseil. Nous rîmes ensemble de la frayeur de cet homme, qui le comptait naguère pour si peu, et moi, comme de raison, pour infiniment moins. Il m'exhorta cependant à lui rendre sa visite, et puisqu'il avait fait cette première démarche, à lui montrer moins d'éloignement et de sécheresse dans les lieux où nous nous trouvions nécessairement tous deux. Quelque raisonnable que fût ce conseil, il me coûta à suivre après ce qui s'était passé, et que j'ai raconté en son lieu. Je n'ai jamais été faux; il me semblait de la fausseté de vivre avec le duc du Maine comme avec un autre homme indifférent. Néanmoins je m'y pliai comme je pus par la nécessité de la bienséance, d'assez mauvaise grâce je crois, toujours évitant, le plus que je le pouvais, de me trouver à portée de sa conversation, et toujours peiné de la prostitution de ses révérences, et de toutes les agaceries par lesquelles il tâchait sans cesse de me rapprocher et de me prévenir.

L'arsenal était renversé pour y bâtir un beau logement pour lui. La maison qu'il se faisait au bout de la rue de Bourbon, sur la rivière, était à peine commencée; il logeait à l'emprunt dans la maison du premier président, rue Sainte-Avoye, au Marais, lequel par sa place habitait au palais. Ce fut là que je l'allai voir dans les premiers jours que le roi fut revenu de Vincennes à Paris, et je pris une fin de matinée pour avoir un prétexte sûr de ne point voir madame la duchesse du Maine. Je n'y gagnai rien. Je fus reçu avec des empressemens, même des remercîmens. Bientôt après, voulant m'en aller, il me dit que madame la duchesse du Maine ne lui pardonnerait jamais de me laisser sortir sans la voir. J'eus beau faire et beau dire, il m'y mena malgré moi, et me

mit dans un fauteuil au chevet de son lit, et lui vis-à-vis de moi. L'accueil fut le même, car la femme ne faisait pas moins d'elle et de sa langue tout ce qu'elle voulait, ni avec moins de grâce et de politesse, quand il lui plaisait, que le mari. Je crus au moins en être quitte pour ces sortes de langages. Point du tout. Les cajoleries cédèrent à du sérieux, qui me surprit fort, et ne m'embarrassa point. Il y avait là sept ou huit hommes ou femmes de leur maison avec nous. Madame du Maine, à propos de la maison où je la voyais, me mit sur le premier président, car ce fut elle qui tint toujours le dé, et M. du Maine ne fit que se mêler dans la conversation. Je répondis que l'amitié que je lui savais pour ce magistrat me fermait la bouche en sa présence. Elle me pressa, et tant, qu'elle eut contentement et moi aussi. Elle n'en fit que rire, et M. du Maine, qui excellait en ces sortes de propos, les allongea encore. Je voulus prendre congé; ils s'écrièrent tous deux que c'était pour eux tant de plaisir de me voir qu'ils le voulaient faire durer davantage, cela voulait dire un plaisir si nouveau et si rare, car depuis la visite que j'avais reçue de M. du Maine, je n'avais point encore été chez lui, et lorsque avant l'affaire du bonnet je le voyais, c'était très rarement, et toujours sans aller chez madame la duchesse du Maine, qui d'ailleurs n'était comme jamais à la cour. Tout de suite, et comme de peur de manquer à tenir ce chapitre avec moi, elle me parla de M. le Duc et d'eux, dont les démêlés fermentaient sans beaucoup paraître encore. Je voulus éviter d'entrer en cette matière, mais elle m'y força par des interrogations sans fin, doucement aiguisées par le duc du Maine, en sorte que je me trouvai là comme sur la sellette, écouté et regardé attentivement de ce petit groupe de gens qui nous environnaient. A la fin j'en sortis par leur dire que M. du Maine, et elle par

conséquent, devaient savoir, il y avait long-temps, ce que je pensais là-dessus, puisque je le lui avais dit plus d'une fois à lui-même.

J'avais espéré couper court par cette réponse qui disait tout, et n'expliquait rien en détail. Madame du Maine ne s'en contenta point, et avec une plaisanterie à M. du Maine de ce qu'il ne lui disait pas tout, elle me pressa de parler plus clairement. Ce procédé me mit intérieurement en colère. Je lui dis donc que, puisqu'elle voulait absolument entendre de nouveau ce qu'elle ne me persuaderait pas que M. du Maine ne lui eût pas appris dans les temps, je lui obéirais, pourvu qu'elle voulût bien se souvenir qu'elle me le commandait; et là-dessus je lui répétai que j'étais fort content qu'ils fussent princes du sang, succédant à la couronne, parce qu'avec ceux-là nous n'avions rien à démêler; que tant qu'ils seraient dans cet état, nous n'avions à dire; mais qu'ils prissent bien garde à se le conserver, parce que, s'ils venaient à en déchoir, nous ne supporterions pas leur rang intermédiaire, et que nous ferions tout ce qui serait en nous pour ne les pas voir entre les princes du sang et nous. Tous deux, au plus loin de leur pensée, trouvèrent que j'avais raison, et qu'ils n'avaient point à se plaindre, dès que nous trouvions bon l'état dont ils jouissaient. « Mais, ajouta-t-elle, n'exciterez-vous point les princes du sang contre nous? — Madame, lui répondis-je, ce ne sont pas là nos affaires, mais celles des princes du sang, qui n'ont pas besoin de notre conseil, et qui aussi ne nous le demandent point ». Je dansai ainsi sur la corde sur une si délicate question. Ils demeurèrent satisfaits de tout ce que je leur dis, parce qu'ils le voulurent être, et moi encore plus de m'en être tiré sans broncher d'un côté ni d'autre. Les gentillesses recommencèrent à l'envi de leur part, et je les quittai enfin après une grosse heure,

au moins, qui m'en parut le double. Conduite de M. du Maine et complimens à l'infini. Oncques depuis je n'ai vu madame du Maine chez elle, et M. du Maine extrêmement rarement aux Tuileries. Mais au conseil, et quelquefois chez madame la duchesse d'Orléans où je le rencontrais, il se surpassait à mon égard, et je faisais aussi la meilleure mine que je pouvais, qui, pour en dire la vérité, n'était pas trop bonne, et toujours avec grande réserve, jamais n'attaquant, ni presque jamais m'en approchant, et tant que je pouvais honnêtement évitant de m'en laisser joindre.

Je n'étais pas sur ce ton avec le comte de Toulouse. Celui-là, comme je l'ai dit ailleurs, était fort vrai et fort honnête homme. Il n'avait eu nulle part aux grandeurs que son frère avait accumulées en Titan pour escalader les cieux, beaucoup moins encore à l'affaire du bonnet. Sa façon d'opiner, d'aller au bien pour le bien, à la justice pour la justice, m'avait gagné. Je le voyais souvent chez madame la duchesse d'Orléans, et je vivais avec lui en ouverture, et lui avec moi, ce qui s'était peu-à-peu amené réciproquement des deux côtés, sans néanmoins de ces confiances d'amis intimes, et sans nous voir l'un chez l'autre, mais ailleurs presque tous les jours, très souvent en tiers avec madame la duchesse d'Orléans, quelquefois la duchesse Sforze en quatrième, où nous parlions fort librement, toujours auprès de lui au conseil où nous nous parlions de même, et quelquefois tête à tête avant et après.

L'autre affaire qui oblige à rétrograder est la vacance d'une place de conseiller d'état d'église par la mort de la Hoguette, archevêque de Sens. L'abbé Dubois m'avait toujours fort courtisé, comme on l'a souvent vu dans ces Mémoires. Depuis la décadence de la santé et la mort du roi, il avait redoublé. Lors de cette grande époque,

il était tombé auprès de son maître, et Madame, comme je l'ai raconté en son lieu, avait achevé de le tuer auprès de lui. Dans cet état d'éloignement, il avait eu recours à moi, et jusqu'à ce qu'il ait été secrétaire d'état, je l'ai souvent, et pendant des années, trouvé dans son carrosse, rangé dans la rue près de chez moi, attendant que je rentrasse, sans vouloir entrer lui-même avant moi; et en plein hiver souvent, ni jamais souffrir que son carrosse fût ailleurs que dans la rue. J'avais effectivement trouvé qu'il était traité trop durement, après avoir eu tant de privance. Je l'avais représenté à M. le duc d'Orléans, l'exhortant néanmoins à le tenir éloigné de toute affaire, mais à le traiter d'ailleurs avec plus de bonté. J'avais réussi sur ce dernier article depuis quelque temps; plût à Dieu que sur l'autre j'eusse été cru de même!

L'abbé Dubois voulut être conseiller d'état, et me vint prier d'en rompre la glace auprès du régent. Il s'appuyait sur ce que les évêques ne voudraient plus d'une place dans laquelle l'abbé Bignon les précéderait; et en effet c'est ce qui les en a exclus, au déshonneur du conseil. Ma franchise ne put se taire. Je répondis à l'abbé Dubois que je lui souhaitais toute sorte de bien, mais que pour cette place je le priais de regarder un peu derrière lui, et de voir si elle lui convenait, le dépit qu'en auraient les conseillers d'état, et si son attachement pour M. le duc d'Orléans lui pouvait permettre de lui attirer par là la haine de tout le conseil et de tous les prétendans, et tous les discours du monde, tous ceux qui se tiendraient sur lui-même, et les mauvais offices qui sûrement naîtraient de ce choix. Il fut un peu étonné, mais il n'eut point de bonne réplique; nous ne laissâmes pas de nous séparer fort bien. Quatre jours après, l'abbé Dubois revint chez moi, qui d'abordée: « Je viens, me dit-

il, vous rendre compte que je suis conseiller d'état », transporté de joie. « Mon cher abbé, lui répondis-je, j'en suis ravi, et d'autant que je n'y ai point de part; vous êtes content, et moi aussi. Prenez seulement garde aux suites, et puisque l'affaire est faite, tenez-vous gaillard, et veillez-y seulement sans les craindre ». Je l'embrassai, et il s'en alla fort satisfait de moi. Je n'en dis pas un mot au régent ni lui à moi. Ma coutume était de ne lui jamais parler des choses faites que je désapprouvais; la sienne de ne me rien dire de celles qu'il avait faites, et qu'il sentait faites mal-à-propos. Sur les grâces, je ne voulais desservir personne; ainsi je n'allais point à la parade, mais je me réservais tout entier pour tout ce qui était affaires, et empêcher celles que je croyais mauvaises. Les suites furent telles que je les avais prévues. Il n'y eut personne, depuis le chancelier jusqu'au dernier maître des requêtes, qui ne se crût personnellement offensé, et qui ne le montrât. Ni eux ni les prétendans ne contraignirent leurs plaintes ni leurs discours. L'abbé Dubois, qui ne pensait qu'à soi, avait ce qu'il avait voulu, et ne se soucia point du bruit ni de son maître.

Quatre jours après, M. le duc d'Orléans donna ce grand nombre de bénéfices dont le père Tellier n'avait jamais pu venir à bout de persuader au roi de disposer, pour en disposer lui-même. Pour cette fois, ils furent assez bien donnés. L'abbé d'Estrées eut Cambrai. Je me souviens très bien qu'à la mort du célèbre Fénelon, son prédécesseur, il courut une prophétie de je ne sais qui de ce diocèse, que ses trois premiers successeurs n'y entreraient jamais. On rit avec raison de ce conte, qui pourtant s'est trouvé exactement accompli. L'ancien évêque de Troyes obtint Sens pour son neveu, qui était évêque de Troyes, homme de vertu, de savoir, de mœurs

et de mérite, et qui valait bien mieux que lui. L'abbé de Castries, à qui Troyes fut donné, le refusa; il crut que c'était trop peu de chose pour un homme de son âge, qui avait été aumônier ordinaire de madame la Dauphine, et qui avait acheté la charge de premier aumônier de madame la duchesse de Berry. Il était frère du chevalier d'honneur de madame la duchesse d'Orléans, tellement que pour cette fois la mère et la fille se trouvèrent d'accord à soutenir l'abbé de Castries. Je proposai au régent de mettre les prétendans à Bayeux d'accord sans jalousie, au profit du roi, en le donnant au cardinal de la Trémoille qui était un panier percé, et qu'il fallait bien soutenir à Rome par des pensions ou par des bénéfices. Celui-là valait 80,000 livres de rente; on en prit dix en pensions. Je proposai aussi l'abbé de Beaumont pour Saintes. Je ne le connaissais point du tout, mais il était fils d'une sœur de M. de Fénelon, archevêque de Cambrai, et homme de bonnes mœurs, qui avait été lecteur des princes, et chassé d'auprès d'eux avec son oncle. La mémoire, toujours vivante en moi, du duc de Beauvilliers agit seule sur mon esprit en cette occasion. Un abbé d'Entragues, aumônier du feu roi et de celui-ci, eut Clermont. Je le nomme parce que Bentivoglio, qui le crut mal affectionné à la Constitution, lui rendit tant et de si mauvais offices à Rome que ses bulles retardèrent toutes les autres. La vérité est qu'il estimait la Constitution sa juste valeur, et qu'il connaissait les jésuites. Il ne s'en contraignit pas pendant son épiscopat, qui ne fut pas bien long. C'était un très homme de bien, mais de peu de savoir. Il y eut quatorze ou quinze abbayes de données: le cardinal Gualterio eut Saint-Victor, à Paris; et le cardinal Ottoboni, Saint-Paul de Verdun. Le régent donna Saint-Ouen de Rouen à l'abbé de Saint-Albin: c'était un nom de guerre, et un

bâtard qu'il avait eu de la comédienne Florence, qu'il n'a point reconnu. L'abbé de Thesut, secrétaire de ses commandemens, eut celle de Saint-Martin de Pontoise; et celle de Sainte-Madeleine fut donnée à un chanoine de Notre-Dame de Paris, frère de la Roche, qui avait l'estampille et la confiance du roi d'Espagne, qui l'avait fort recommandé. Enfin Moissac fut donné à Biron pour un fils qu'il voulait pousser dans l'église, et qui n'a jamais voulu étudier, ni être prêtre.

Le régent établit un nouveau conseil de commerce, sur le modèle de celui qui se tenait sous le feu roi, où entraient et entrèrent les douze députés des douze principales places de commerce du royaume, chacun élu par sa ville. Au lieu de M. Daguesseau qui présidait seul, on y mit le maréchal de Villeroy, comme chef du conseil des finances, qui ne fut proprement que *ad honores*, comme il était au conseil des finances. Le duc de Noailles, qui y faisait tout, fut le second, mais le véritable, président de ce conseil de commerce, où le maréchal d'Estrées eut liberté d'entrer quand il le voudrait comme président du conseil de marine. Quatre conseillers d'état y furent mis : MM. Daguesseau; Amelot, qui, pour avoir long-temps gouverné la marine, les finances et le commerce d'Espagne, en savait plus que tous; Nointel et Roullier du Coudray, qui avec M. de Noailles était le maître des finances et de tout ce qui y avait rapport. On y fit entrer aussi un cinquième conseiller d'état qui fut M. d'Argenson, mais comme lieutenant de police, et trois maîtres des requêtes. La nomination des inspecteurs du commerce dans les places de commerce fut attribuée à ce conseil, dont les patentes furent données au nom du maréchal de Villeroy, excepté celui de Marseille, dont la dépendance fut réservée au conseil de marine. Valossière, produit par le duc de Noailles, fut

secrétaire du conseil de commerce. Cet établissement était fort bon, et aurait été fort utile, si les intérêts particuliers, qui gâtent toujours tout en France, n'en eussent point traversé l'administration.

M. le Duc pressa tant le régent de lui permettre d'entrer au conseil de guerre qu'il l'obtint, à condition de n'y présider point, quoique à la première place, et de ne s'y mêler de rien. La même faiblesse qui lui fit accorder cette entrée ne la put refuser au duc du Maine, qui faisait en tout le singe des princes du sang, et aux mêmes conditions. Mais comme il avait les Suisses et l'artillerie, elles ne purent si bien être exécutées à son égard qu'à celui de M. le Duc, qui n'avait point de charges militaires. Il voulut donc dans la suite se mêler peu-à-peu, comme avait fait le duc du Maine, et cela causa des embarras qui retardèrent les affaires, et qui fatiguèrent souvent M. le duc d'Orléans et ce conseil, et l'obligèrent d'y entrer plus souvent qu'il n'eût voulu. Ces tracasseries mirent plus que du froid entre M. le Duc et le maréchal de Villars, lequel à la fin demeura le maître, et les dégoûta de ce conseil, où ils n'allèrent presque plus; mais ce ne fut qu'après assez long-temps.

Deux reines moururent tout au commencement de cette année, dont la perte ne fit pas grand bruit dans le monde : la reine-mère de Suède, à près de quatre-vingts ans, qui était Holstein-Gottorp; et la reine de Pologne à Blois, la Grange-Arquien, veuve du fameux roi Jean Sobieski. On a vu en son temps que son orgueil l'avait rendue la plus vive ennemie de la France, et comment aussi elle y fut reçue quand, lasse de Rome, elle voulut s'y retirer. Elle y fut laissée avec toute l'inconsidération qu'elle méritait, et y vécut et mourut comme une particulière. Elle fut traitée de même après sa mort, et sa petite-fille aussi qui était auprès d'elle. Elle s'en alla, sans

aucun honneur de la part de la cour, joindre en Silésie son père Jacques Sobieski, qui y vivait retiré sur ses grands biens. Il la maria depuis au roi Jacques d'Angleterre à Rome. Elle n'eut pas même permission de passer par Paris. On ne sait ce qui la retint à Blois quatre ou cinq mois encore après avoir perdu sa grand'mère.

La duchesse de Lesdiguières mourut à Paris dans son bel hôtel. Elle n'était point vieille, mais veuve depuis très long-temps, et avait perdu son fils unique, gendre de M. de Duras. C'était le reste de ces Gondi amenés en France par Catherine de Médicis, qui y avaient fait une si prodigieuse fortune et tant figuré. Aussi laissa-t-elle des biens immenses. C'était de tous points une fée, qui avec de l'esprit ne voulait voir presque personne, moins encore donner à manger à aucun de ce peu qu'elle voyait; jamais à la cour, et presque jamais hors de chez elle. Sa maison, dont la porte était toujours ouverte, était aussi toujours fermée d'une grille qui laissait voir un vrai palais de fée, tel que les dépeignent les romans. Le dedans presque désert, mais de la dernière magnificence, y répondait par là et par sa singularité, que ne démentait pas son train, sa livrée, la housse jaune de son carrosse, et ses deux grands Maures avec tout leur appareil. Elle laissa gros à ses domestiques et en legs pieux; rien à sa belle-fille, quoique pauvre, et qu'elle lui rendît beaucoup de devoirs; 6,000 livres viagères à la sœur de Vertamont, veuve sans enfans du duc de Brissac, qui avait été mon beau-frère en premières noces, et qui était son cousin-germain, laquelle duchesse de Brissac n'avait pas de pain, beaucoup d'esprit et de mérite, et la voyait fort; 8,000 liv. viagères et la jouissance d'une terre de 10,000 liv. de rente à la duchesse de Lesdiguières-Canaples, qui était Mortemart, qu'elle aimait fort. Le maréchal de Villeroy et ses enfans héritèrent de plus de 300,000 liv., outre

sa belle maison, et une grande quantité de meubles magnifiques.

La mère du maréchal de Villeroy était sœur du duc de Lesdiguières, beau-père de cette fée; et la mère de cette même fée et celle de la femme du maréchal de Villeroy étaient sœurs. La branche de Lesdiguières et la maison de Gondi étaient éteintes; et le duc de Brissac, frère de la maréchale de Villeroy, n'avait point eu d'enfans. Ainsi les Villeroy héritèrent des deux côtés de tout à-la-fois, parce que le duc de Lesdiguières, fils de la fée, lui avait laissé tous ses biens par son testament. Qui eût prédit cette succession aux ducs, maréchal, cardinaux de Gondi et de Retz, au connétable de Lesdiguières et au maréchal de Créquy son gendre, qui avaient tous vu M. de Villeroy secrétaire d'état, et d'où il était sorti, ils se seraient étrangement indignés, le maréchal de Créquy surtout, qui eut tant de peine à consentir au mariage de sa fille, que le connétable son beau-père le força de faire avec M. de Villeroy, petit-fils du secrétaire d'état, parce qu'il avait la survivance du gouvernement de Lyon, Lyonnais, etc., de M. d'Alincourt son père, et que le connétable, gouverneur de Dauphiné, commandant de Provence, et comme roi dans ces deux provinces, le voulut être encore dans le gouvernement de Lyon, Lyonnais, etc.

Médavid perdit en même temps sa fille unique, qu'il avait mariée à Grancey son frère, qui n'en eut point d'enfans.

Le monde perdit aussi Coulange. C'était un très petit homme, gros, à face réjouie, de ces esprits faciles, gais, agréables, qui ne produisent que de jolies bagatelles, mais qui en produisent toujours et de nouvelles et sur-le-champ, léger, frivole, à qui rien ne coûtait que la contrainte et l'étude, et dont tout était naturel. Aussi se

fit-il justice de fort bonne heure. Il se défit d'une charge de maître des requêtes, renonça aux avantages que lui promettait sa proche parenté avec M. de Louvois, et ses alliances avec la meilleure magistrature, uniquement pour mener une vie oisive, libre, volontaire, avec la meilleure compagnie de la ville, même de la cour, où il avait le bon esprit de ne se montrer que rarement, et jamais ailleurs que chez ses amis particuliers. La gentillesse, la bonne mais naturelle plaisanterie, le ton de la bonne compagnie, le savoir-vivre et se tenir à sa place sans se laisser gâter, le tour aisé, les chansons à tous momens qui jamais n'intéressèrent personne, et que chacun croyait avoir faites, les charmes de la table sans la moindre ivrognerie ni aucune autre débauche, l'enjoûment des parties dont il faisait tout le plaisir, l'agrément des voyages, surtout la sûreté du commerce, et la bonté d'une âme incapable de mal, mais qui n'aimait guère aussi que pour son plaisir, le firent rechercher toute sa vie, et lui donnèrent plus de considération qu'il n'en devait attendre de sa futilité. Il alla plus d'une fois en Bretagne, même à Rome avec le duc de Chaulnes, et fit d'autres voyages avec ses amis; jamais ne dit mal ni ne fit mal à personne; et fut avec estime et amitié l'amusement et les délices de l'élite de son temps, jusqu'à quatre-vingt-deux ans, dans une santé parfaite de tête et de corps, et il mourut assez promptement. Sa femme, qui avait plus d'esprit que lui, et qui l'avait plus solide, eut aussi quantité d'amis à la ville et à la cour, où elle ne mettait jamais le pied. Ils vivaient ensemble dans une grande union, mais avec des dissonances qui en faisaient le sel et qui réjouissaient toutes leurs sociétés. Ils n'eurent point d'enfans. Elle le survécut bien des années. Elle avait été fort jolie, mais toujours sage et considérée. Coulange était un petit homme fort gras, de physionomie joviale et spirituelle, fort égal

et fort doux, dont le total était du premier coup passablement ridicule; et lui-même se chantait et en plaisantait le premier.

Cavoye mourut en même temps. Je me suis assez étendu sur lui et sur sa femme pour n'avoir rien à y ajouter. Cavoye, sans cour, était un poisson hors de l'eau; aussi n'y put-il long-temps résister. Si les romans ont rarement produit ce qu'on a vu de sa femme à son égard, ils auraient peine à rendre le courage avec lequel cet amour si durable pour son mari la soutint pour l'assister dans sa longue maladie et à sa mort, voulant, disait-elle, qu'il fût heureux en l'autre vie, et la sépulture à laquelle elle se condamna à sa mort, et qu'elle garda fidèlement jusqu'à la sienne. Elle conserva son premier deuil toute sa vie, jamais ne découcha de la maison où elle l'avait perdu, ni n'en sortit que pour aller deux fois le jour à Saint-Sulpice prier dans la chapelle où il est enterré. Elle ne voulut jamais voir d'autres personnes que celles qu'elle avait vues dans les derniers temps de la maladie de son mari, ou le jour de sa mort, ne s'occupa que de bonnes œuvres de toutes les sortes, presque toutes relatives au salut de son mari, et se consuma ainsi en peu d'années, sans avoir jamais faibli ni reculé d'une ligne. Une véhémence si égale et si soutenue, sans relâche ni amusement de quoi que ce soit, et toujours surnagée de religion, est peut-être un exemple unique et bien respectable.

La mort de mademoiselle d'Acigné délivra le duc de Richelieu, fils de sa sœur, d'un retour de partage de 100,000 écus qu'elle lui demandait.

Parabère mourut aussi. Pour le personnage qu'il faisait en ce monde, il eût mieux valu pour lui de le quitter plus tôt. Il était gendre de madame de la Vieuville, dame d'atour de madame la duchesse de Berry.

J'aurai lieu ailleurs de parler de madame de Parabère.

Ce commencement d'année produisit aussi plusieurs mariages. Celui du jeune Castries avec la fille de Nolent, conseiller au parlement, dont le frère avait été major du régiment des gardes, donna une ridicule scène. Pour la faire entendre, il faut dire que le père de M. de Castries était lieutenant-général de Languedoc, gouverneur de Montpellier, chevalier de l'ordre en 1661, et que sa mère était sœur du cardinal Bonzi, archevêque de Narbonne et grand-aumônier de la reine. Il aimait fort sa sœur, et avait obtenu le gouvernement de Montpellier pour son neveu, à la mort de son beau-frère. M. du Maine le maria à une fille de M. de Vivonne qui n'avait rien. Outre l'honneur de l'alliance, il espérait en étayer son oncle par M. du Maine, gouverneur de Languedoc, fils de la sœur de M. de Vivonne, contre la persécution de Basville, intendant, ou plutôt roi de Languedoc. Cette proximité fit dans la suite, et à distance, le mari chevalier d'honneur de madame la duchesse d'Orléans, et la femme sa dame d'atour, qui les aimait fort l'un et l'autre, et madame de Montespan beaucoup, qui depuis longtemps n'était plus à la cour. Madame de Castries était une figure de tous points manquée pour la forme et pour la matière, mais tout âme, tout esprit et charmant, toujours nouveau, et de cette rare crême des Mortemart, avec beaucoup de lecture et de savoir sans les montrer jamais. Le mari s'était fort distingué à la guerre, et y aurait été loin sans un asthme et une santé fort triste, qui le força à quitter.

Avec une si médiocre place, et un esprit qui ne l'était guère moins, sa vertu et son mérite lui avaient acquis des amis distingués, et en nombre, et une considération personnelle où peu d'autres sont parvenus. Ils avaient un seul fils, fort bien fait, et qui promettait beaucoup, dont

ils étaient idolâtres. Ils avaient fort peu de bien, ils voulurent le richement marier. Ils trouvèrent une beauté parfaite avec toutes les grâces possibles, plus admirable, à ce qu'on disait, d'âme et d'esprit que de corps, car elle parut et passa comme une fleur. L'affaire conclue, il en fallut parler à madame la duchesse d'Orléans par respect, étant à elle, mais sans avoir de grâce à lui demander. Cette princesse qui, comme Minerve, n'avait point de mère, et ne reconnaissait de parens que ceux de Jupiter, n'avait jamais laissé apercevoir aux Castries la moindre idée de parenté, quelque amitié, quelque familiarité, quelque confiance qu'elle eût en eux, et eux de leur côté auraient commis un crime irrémissible, à son égard, s'il leur en était échappé la moindre apparence. A la mention de ce mariage, elle se douta pour la première fois qu'il pouvait être que madame de Castries fût sa cousine-germaine, et tout aussitôt chausse le cothurne sur l'indigne alliance des Nolent. Ce n'était pas qu'elle eût un autre parti à leur proposer, moins encore à leur fournir de quoi prétendre à mieux; mais de ce mariage, elle n'en voulut pas entendre parler, le traita d'offense pour elle, et fit tant de bruit qu'il en demeura arrêté tout court; il fallut attendre, et cela dura six mois. Cependant ce mariage n'en fut point rompu, parce qu'il était réciproquement desiré. A la fin le duc du Maine et le comte de Toulouse obtinrent la levée de l'interdit, et le mariage s'acheva. Mais depuis ce moment, tout fut si dédaigneux de la part de madame la duchesse d'Orléans que la jeune femme n'osait presque s'y présenter, et que M. et madame de Castries étaient eux-mêmes fort empêchés de leurs personnes. Les pauvres jeunes gens ne durèrent guère. Ce ne fut que par leur mort, qui arriva à quatre jours l'un de l'autre, que madame la duchesse d'Orléans se rapprocha de M. et de madame de Castries, qui en pensè-

rent mourir de douleur, et ne s'en consolèrent jamais.

Broglio cadet, et qui a fait depuis une si étrange fortune, épousa une très riche Malouine, qui s'est vue assise veuve, sans l'avoir pu être mariée. Car son mari a vu la cour bien peu, maréchal de France, fait bien bizarrement duc en Bohême, d'où presque aussitôt, il revint perdu, exilé, et mourut peu après dans cette disgrâce, sans avoir eu permission d'approcher la cour depuis son retour.

D'Antin maria son second fils à la fille unique de Vertamont, premier président du grand conseil, riche à millions, et plus avare, s'il se peut, que riche. Elle manquait de bas et de souliers chez son père, dans un grenier où elle ne voyait jamais de feu. Ses naïvetés aussi, quoiqu'elle ne manquât pas d'esprit, et ses surprises de l'abondance et de la magnificence qu'elle trouva chez d'Antin, furent longuement divertissantes. Son mari prit le nom de marquis de Bellegarde. En même temps d'Antin procura à Vertamont le rapé de la charge de greffier de l'ordre que Lamoignon, président à mortier, vendit à le Bas de Montargis, garde du trésor royal. On cria fort de voir l'ordre sur Montargis, et cela renouvela contre Crosat. On trouva étrange aussi que six hommes vivans demeurassent parés du cordon successif de la même charge, qui étaient : la Vrillière, les chanceliers de Pontchartrain et Voysin, Lamoignon, Vertamont et Montargis. Les trois autres charges avaient aussi leurs vétérans et leurs rapés, mais non chacune en si grand nombre.

Le maréchal de Besons maria aussi une de ses filles, belle et bien faite, à Maubourg, brigadier de cavalerie, et très bon officier, veuf depuis un an d'une fille de la Vieuville, mari de la dame d'atour de madame la duchesse de Berry.

Le duc de Melun épousa une fille du duc d'Albret.

Madame d'Espinoy, sa mère, mit sa fille dans les Rohan : elle était Lorraine, comme on a vu souvent; elle voulait peu-à-peu pousser son fils à la principauté que son mari avait toujours eue dans la tête.

Le mariage du fils aîné du duc de Villeroy fut arrêté avec la fille aînée du prince de Rohan. On a vu plus d'une fois ici ce que toute leur vie furent l'un à l'autre le maréchal de Villeroy et la duchesse de Ventadour, grand-père et grand'mère de ce mariage. L'affaire publique et les complimens reçus, les Rohan crurent que rien ne la pourrait rompre. Alors ils proposèrent qu'en cas que les mâles, issus du prince de Rohan ou de son fils, vinssent à manquer, cette fille aînée reçût quelque légère augmentation de dot, mais que tous les biens de cette branche passassent à celle de Guéméné, et ils déclarèrent qu'ils les avaient substitués de la sorte. Ce n'était pas que le maréchal de Villeroy se souciât de biens, ni qu'il espérât que cette fille vît mourir tous les mâles de sa branche, mais il ne voulut pas être la dupe des Rohan, moins encore leur valet, et faire un mariage avec une condition qui lui sembla honteuse, et qui ne lui fut déclarée qu'après que tout eut été convenu. Il rompit donc avec le plus grand éclat. Mais le vieil amour du maréchal de Villeroy et de la duchesse de Ventadour ne put souffrir un long divorce. Il remit même peu-à-peu quelque sorte de bienséance entre les Rohan et les Villeroy, qui en firent même les avances pour plaire à madame de Ventadour. Mais ils ne le pardonnèrent jamais au maréchal de Villeroy, et furent les sourds, mais principaux instigateurs de sa catastrophe. Toutefois ils s'en cachèrent tant qu'ils purent, à cause de madame de Ventadour qu'ils avaient un si grand intérêt de ménager et de gouverner, comme ils ont fait toute sa vie, et dont le cœur était depuis tant d'années si inséparablement at-

taché au maréchal de Villeroy. Il eut bientôt lieu d'être dépiqué par la figure, le bien et la naissance, en quoi il ne perdit rien aux Rohan. Six semaines après, il maria son petit-fils à la fille aînée du duc de Luxembourg.

Les Rohan, de leur côté, ne voulurent pas demeurer en reste. Ils tonnelèrent aisément le duc Mazarin, qui consentit à leur substitution, et le mariage se fit du duc de la Melleraye, son fils unique, qui n'avait que quinze ans, un mois après celui du marquis de Villeroy avec mademoiselle de Luxembourg.

La maréchale de Noailles maria sa huitième et dernière fille au fils de Courtenvaux, qui devait être très riche. Le duc de Noailles obtint pour cela du régent que le père cédât à son fils sa charge de capitaine des Cent-Suisses, et d'en conserver les appointemens et la survivance. Ainsi le maréchal d'Estrées fut beau-frère de tous deux, du père, mari de sa sœur, du fils, son neveu qui épousa la sœur de la maréchale d'Estrées.

CHAPITRE II.

Je fais donner à la Vrillière voix au conseil de régence. — La charge de secrétaire d'état de la guerre est supprimée. — Celle de secrétaire d'état des affaires étrangères est rétablie sans fonction. — Armenonville l'obtient en payant 400,000 liv. au chancelier Voysin. — Les conseillers d'état prétendent que leur place est incompatible avec la charge de secrétaire d'état. — Ils perdent leur procès contre Armenonville. — Avaray ambassadeur en Suisse, et Bonac à Constantinople. — Réforme des troupes. — Querelle à un bal de l'Opéra entre le duc de Richelieu et le comte de Gacé. — Combat, procédure, et jugement qui s'ensuit. — Droit des ducs qui gardent leur épée en allant visiter

les prisonniers à la Bastille et dans les autres prisons. — Querelle et combat entre MM. de Jonzac et de Vilette. — Chambre de justice établie contre les financiers. — Accident arrivé à M. le duc d'Orléans en jouant à la paume. — Misère des ministres français employés à l'étranger. — Usurpations de madame la duchesse de Berry. — Son démêlé avec M. le prince de Conti. — Galanteries de cette princesse. — Sa passion pour Rion. — Comment ce dernier la traite. — Il la tyrannise sur sa toilette. — Larmes et soumission de la princesse. — Ses repas avec Rion et des gens obscurs. — Le père Riglet, jésuite, admis à ces repas. — La Mouchy est la confidente. — Retraites aux carmélites de la duchesse de Berry. — Contrastes de son caractère.

La Vrillière aurait dû être content de son sort, dont il ne s'était pas tant promis lui-même. Je l'avais sauvé seul du naufrage des secrétaires d'état, à force de temps et de bras, et je lui avais fait attribuer à lui seul toutes les fonctions pour lesquelles on ne se pouvait commodément passer d'un secrétaire d'état, et qui s'étendaient partout le royaume pour tous les ordres en commandement, outre le secret et la direction de la police de Paris. De cinquième roue d'un chariot qu'il était sous le feu roi, avec une place caponne, car sa charge de secrétaire d'état n'avait que ses provinces et point de département particulier, il était devenu un personnage à qui tout le monde avait affaire. Malgré tant de différence dans la situation nouvelle où il se trouvait, il avait un ver qui le rongeait, et qui depuis l'expulsion de Pontchartrain ne lui laissait point de repos, quoique depuis la mort du roi, jusqu'à sa dernière chute, Pontchartrain fût devenu un simulacre qu'on ne cessait de baffouer sans cesse et sans mesure. Mais tandis qu'à ce prix il entrait encore au conseil de régence, comme secrétaire d'état, où toutefois il n'eut jamais d'autre fonction que de moucher les bougies, la Vrillière, avec ce pendant d'oreille, n'osa parler de ce qui le tourmentait. Quand Pontchartrain fut

chassé, la Vrillière prit plus de hardiesse, parce qu'il se trouva seul dans le cas, et bientôt après vint à moi comme à son protecteur, sur sa privation de voix au conseil de régence. J'essayai de lui faire entendre raison; mais lui et sa femme revinrent si souvent à la charge, il faut tout dire, pleurèrent tant chez moi l'un et l'autre, que l'amitié l'emporta en moi sur la raison. Je parlai au régent qui avait une facilité et un mépris de toutes choses qui lui en faisait faire litière, quand il n'était pas retenu par quelqu'un, et j'obtins facilement ce que la Vrillière regardait comme le comble de ses vœux.

La Vallière vendit alors sa charge de maître-de-camp-général de la cavalerie à M. de Châtillon, qui en était commissaire général, et gendre de Voysin, qui a fait depuis une fortune si grande et si peu espérée, dont l'extrême brillant s'est enfin changé en de tristes ténèbres. Celui-ci vendit la sienne au marquis de Clermont-Tonnerre.

Je m'impatientais de ce que le chancelier ne se défaisait point de sa charge de secrétaire d'état de la guerre, dont il ne faisait plus aucune fonction depuis l'établissement des conseils. C'était la condition sous laquelle le maréchal de Villeroy avait dans les derniers jours de la vie du roi arraché pour lui la conservation des Sceaux, comme je l'ai raconté en son lieu, de la misère de M. le duc d'Orléans, car c'est le terme qui convient à une telle faiblesse. Je pressais le régent de finir cela, et à la fin, j'en vins à bout. Armenonville dont j'ai parlé plus d'une fois, et duquel j'avais eu lieu d'être content, toute ma vie, me vint demander instamment de le servir pour obtenir ce qui n'était plus qu'une carcasse inanimée de charge, mais qui pouvait se relever, et passer à son fils. Voysin, qui, jusqu'au dernier moment du roi, ne s'était pas oublié, en avait obtenu tout à la fin de sa vie, un

brevet de retenue de 400,000 liv. sur cette charge, et par la condition obtenue par le maréchal de Villeroy, en lui faisant conserver les sceaux, il fallait que la charge fût vendue. J'obtins donc l'agrément pour Armenonville, qui fut pourvu de celle dont Torcy avait été récompensé en s'en démettant, et donna 400,000 liv. au chancelier Voysin, qui fut enragé encore, parce qu'il avait trouvé à la vendre le double. La sienne demeura supprimée en entier, et celle des affaires étrangères n'eut aucune sorte de fonction.

Cette affaire fit naître une ridicule prétention. Armenonville était si avancé dans le conseil qu'il touchait presque au décanat : ce décanat emporte honneur et profit. Armenonville était d'âge et de santé à en jouir long-temps, et ce n'était pas l'intérêt de ceux qui avaient envie d'y parvenir. Les anciens conseillers d'état imaginèrent une incompatibilité dans les deux places dont ils étaient revêtu, et peu-à-peu la persuadèrent aux autres conseillers d'état. Ils citaient des exemples vrais et faux là-dessus dont pas un ne faisait au fond de la chose. Il est vrai que les secrétaires d'état et le contrôleur général des finances étaient si supérieurs en considération, en fonctions, en autorité aux conseillers d'états, qui ne jugent que des procès, que ceux d'entre eux qui sous le feu roi avaient été pris d'entre les conseillers d'état pour remplir ces grandes places, s'étaient démis de celles de conseillers d'état. Cela même était d'autant plus raisonnable que le service du conseil le demandait, parce qu'il n'y a que vingt-quatre conseillers d'état de robe, dont il y en a toujours intendans dans les grandes provinces, intendans des finances, souvent prévôts des marchands, dont l'absence des bureaux et du conseil retarde l'expédition, et nuit souvent aux affaires. Un conseiller d'état, devenu secrétaire d'état ou contrôleur

général, était encore de moins au conseil, où il n'avait plus le temps de vaquer, et de plus cette place n'était pour lui d'aucune ressource, parce que, venant à déplaire assez pour perdre la principale, il ne se serait pas réduit à retourner faire le simple conseiller d'état au conseil, et à devenir, comme on dit, d'évêque meunier. Il était faux que M. de Croissy, président à mortier au parlement de Paris, quand il fut secrétaire d'état à la place de M. de Pomponne, se fût défait de sa charge de président à mortier, il fut en 1679 secrétaire d'état, et eut ensuite la survivance de sa charge de président à mortier pour M. de Torcy son fils.

En 1689, le roi ordonna au premier président de Novion de donner la démission de sa charge, moyennant une charge de président à mortier pour son petit-fils, M. de Novion, qui, après la régence, a été premier président. M. de Croissy lui vendit sa charge de président à mortier, et M. de Torcy, qui en avait la survivance, eut en la place celle de secrétaire d'état de M. de Croissy. Or un secrétaire d'état des affaires étrangères par ses occupations, et par être nécessairement toujours à la cour et jamais à Paris, est bien moins compatible avec les fonctions journalières de président à mortier que ne le sont les places de secrétaire d'état et de conseiller d'état. Si de là on passe à l'être de ces places, il se trouve que l'être de secrétaire d'état est celui de conseiller d'état. La charge de secrétaire d'état lui en donne le titre, l'entrée et la voix au conseil, le rang d'ancienneté partout parmi les conseillers d'état du jour qu'il a été secrétaire d'état, et comme secrétaire d'état il a rang de conseiller d'état, et n'en a point d'autre. Si par la puissance de leurs charges ils ont regardé les places de conseiller d'état au-dessous d'eux, c'est une idée qui a pu entrer dans leur tête, mais qui n'a pas changé l'essence de leurs

charges et de leur condition, qui, par ce qui vient d'être expliqué, est homogène aux places de conseillers d'état, et ne peut être incompatible avec elles. Aussi les conseillers d'état eurent-ils beau s'assembler, députer au régent, présenter des mémoires imprimés, solliciter les membres du conseil de régence, et l'ancien évêque de Troyes chargé par le régent d'y rapporter l'affaire, bien défendue par Armenonville, ce dernier y gagna son procès tout d'une voix. Comme sa nouvelle charge ne lui donnait aucune occupation, il continua ses fonctions de conseiller d'état comme auparavant, et devint doyen du conseil. Nous lui verrons donner les sceaux dans la suite, avec lesquels il ne mourut pas.

Avaray, bon militaire et rien de plus, fut choisi pour l'ambassade de Suisse, et Bonac pour celle de Constantinople. C'était un neveu paternel de Bonrepos, qui avait eu l'honneur d'épouser la fille aînée de Biron, à la vérité fort chargé d'enfans, et pour rien. Il avait de l'esprit, de l'expérience, et de la capacité dans les négociations où il avait passé sa vie, alors assez peu avancée. On l'avait employé de bonne heure en Allemagne, puis dans le nord, et en Pologne long-temps, enfin en Espagne, et on avait eu lieu partout d'en être content. L'emploi délicat, mais fort lucratif de Constantinople, parut tout à-la-fois une dot et une récompense pour lui.

Artagnan, qui depuis long-temps commandait les mousquetaires gris sous Maupertuis qui avait plus de quatre-vingts ans, et qui ne s'en mêlait presque plus, lui donna 150,000 livres et en fut capitaine à sa place. Trois mois après Canillac, cousin de celui qui était dans le conseil des affaires étrangères, et qui commandait les mousquetaires noirs sous M. de Vins, qui n'était guère moins vieux que Maupertuis, et qui desirait fort de se retirer, lui donna aussi 150,000 livres, et fut capitaine

à sa place. Ce fut la première fois qu'on est monté à ces compagnies pour de l'argent. Il est vrai que si on n'eût eu égard qu'au mérite, Maupertuis et Vins n'auraient pas eu de tels successeurs.

Après bien des projets différens, on fit enfin la réforme des troupes. On ne conserva que cent cinquante escadrons de cavalerie à cent maîtres chacun, sans majors ni aumôniers, et les dix-sept escadrons de la maison du roi et de la gendarmerie, de laquelle les compagnies furent réduites de soixante à trente-cinq maîtres. On conserva aussi les quatorze régimens de dragons à un escadron chacun, dont la moitié à pied. Le tiers des Suisses fut réformé, en sorte que des dix-huit mille hommes on n'en conserva que douze mille en ôtant une compagnie par régiment; et les régimens sur le pied étranger, excepté les Suisses à qui leurs capitulations furent conservées, et les Irlandais, on les mit sur le pied français infiniment moins cher, en donnant à leurs colonels 8,000 livres de pension, en dédommagement de ce qu'ils y perdirent.

Il y eut force bals dans Paris, outre ceux de l'Opéra. Il arriva en l'un de ces derniers une querelle entre le duc de Richelieu et le comte de Gacé, fils aîné du maréchal de Mattignon. Ils sortirent, se battirent dans la rue de Richelieu et se blessèrent légèrement tous deux. Le parlement, certain de la faiblesse du régent, et de la misère des ducs à qui il ne pardonnait point de ne pas essuyer toutes ses usurpations avec le dernier respect, se promit bien de profiter du temps et de l'aventure, et sans lettres-patentes, comme il est de l'ordre, du droit et de l'usage, se mit à informer, sous prétexte que M. de Richelieu n'était pas reçu au parlement, comme s'il était moins pair de France faute de cette réception, après celle de son père. Il y eut en bref un ajournement per-

sonnel, et de se rendre dans quinzaine à la conciergerie du Palais, avant l'expiration duquel M. le duc d'Orléans les envoya à la Bastille. Ce nonobstant, le parlement leur fit signifier en leurs domiciles l'ajournement personnel, et de se rendre à la Conciergerie. Ces messieurs furent fort visités à la Bastille. Cette prétendue noblesse excitée par M. et madame du Maine, dont on a parlé en son temps, fermentait toujours, et trouva fort mauvais que les ducs qui allaient voir les deux prisonniers à la Bastille gardassent leurs épées, et qu'ils fussent obligés de laisser les leurs à la porte. Grand bruit, à leur ordinaire, mais de ce bruit il n'en fut autre chose sinon que le régent qui savait bien ce qui en était, et devait être, eut la complaisance de faire perquisition de l'usage, qui se trouva tel qu'il se pratiquait, et dont cette prétendue noblesse se plaignait. Ainsi elle continua à laisser les épées à la porte de la Bastille, et les ducs à la conserver en entrant dans cette prison et dans toutes les autres où ils vont voir quelqu'un, comme du temps du feu roi il m'est arrivé au fort l'Evêque, sans qu'on y ait songé à me parler de quitter mon épée, ce que je n'aurais pas souffert aussi.

Le régent, qui se plaisait aux *mezzo termine* favorables à sa faiblesse et à son goût politique d'abaissement et de confusion, et de tenir tout brouillé, laissa faire le parlement, et fit seulement écrire une lettre du roi à chaque prince du sang, bâtard, et autre pair pour se trouver au jugement du duc de Richelieu. Les princes du sang furent piqués de ce que cette qualité se trouva également mise à la suscription de leurs lettres et de celles des bâtards. M. le Duc, M. le prince de Conti et le duc du Maine déclarèrent qu'ils n'iraient point au jugement du duc de Richelieu comme étant ses parens trop proches. Ce fut une défaite que le régent leur suggéra pour

éviter noise. Les princes du sang s'étaient vantés qu'ils empêcheraient les bâtards de traverser le parquet, et quand ce fut à l'exécution, ils se trouvèrent encore plus contens de cette raison d'en éviter l'occasion, que ne le fut le régent même qui la leur fournit. Le prince de Dombes et le comte de Toulouse s'y trouvèrent avec les autres pairs. Le parlement, ne pouvant pis après tout ce qu'il avait entrepris et usurpé dans cette affaire, ordonna un plus amplement informé, et de garder prison deux mois.

Quand le jour du jugement définitif s'approcha, il fut dit que le roi n'écrirait qu'aux pairs, et point aux princes du sang, ni à messieurs du Maine et de Dombes comme exclus par leur parenté. M. de Dombes y avait pourtant assisté une fois, mais on prit ce milieu pour faire en sorte que le comte de Toulouse se laissât persuader de n'y point aller, et d'avoir cette déférence pour les plaintes amères que M. le Duc avait faites, et continuait de porter au régent de ce que le prince de Dombes et lui s'étaient trouvés à la dernière séance. Le prince de Dombes se voulait bien exclure de celle-ci comme parent, ainsi que son père, par madame la duchesse du Maine. Mais le comte de Toulouse, qui n'avait point cette raison, persista à s'y vouloir trouver. Ainsi fit-il, et traversa le parquet. Les pairs tous convoqués par le roi y assistèrent. Il y eut arrêt de plus amplement informer pendant trois mois, et cependant mis en liberté. Ils sortirent le même jour de la Bastille; il y avait six mois que cela durait. J'ai cru devoir rapporter cette affaire tout de suite.

Dans ce même temps de la querelle du duc de Richelieu et du comte de Gacé, il y eut un badinage de rien entre deux jeunes gens ivres à souper chez M. le prince de Conti à Paris, à quoi eux-mêmes ni personne n'eussent pris garde sans la malice des convives, excités par l'exemple du maître de la maison, qui leur apprit le lendemain qu'ils avaient

eu une affaire la veille, et qui voulut faire semblant de les accommoder. L'un était Jonzac, fils d'Aubeterre, l'autre Vilette, frère de père de madame de Quailus. M. le Duc, qui ne voulut pas que les maréchaux de France se mêlassent d'une affaire arrivée chez M. le prince de Conti, les envoya chercher deux jours après et les accommoda. Mais ceux qui de rien avaient fait une affaire se mirent si fort après eux, que les familles s'en mêlèrent et les crurent déshonorés s'ils ne se battaient pas. Tous deux y résistèrent; mais enfin poussés à bout, ils se battirent en fort braves gens, et montrèrent ainsi que leur résistance ne venait que de ne savoir pourquoi se battre. Tous deux furent blessés, Vilette plus considérablement, et ils disparurent. Ce fut le premier fruit de l'impunité effective du premier duel de la régence, sur le quai des Tuileries, en plein jour, de la plus grande notoriété, entre deux hommes qui ne valaient pas, en quoi que ce fût, la peine d'être ménagés, et qui en produisit bien d'autres. L'affaire dont je viens de parler avait trop éclaté et trop long-temps pour pouvoir être étouffée. Le parlement procéda, Vilette sortit du royaume et mourut bientôt après; Jonzac se cacha long-temps, et ne se présenta que bien sûr de ce qui arriverait de son affaire. Il en fut quitte pour une assez longue prison, absous après, et ne perdit point son emploi. Cette affaire pourtant réveilla celle de Girardin et de Ferrant, qui furent obligés de s'absenter, et qui à la fin furent condamnés, effigiés, et perdirent leurs emplois. Ce fut un remède qui vint beaucoup trop tard.

Deux hommes, qui étaient devenus fort inutiles au monde, moururent en ce même temps : Sourches, fort vieux, qui avait cédé à son fils sa charge de grand-prévôt, et Lyonne, premier écuyer de la grande écurie, qui n'avait jamais exercé cette charge, et qui passait sa très

obscure vie avec les nouvellistes de Paris. Sainte-Maure crut faire merveilles de faire prendre cette charge à son neveu. Ce n'en était pas une pour un homme de sa qualité, mais il y brilla aussi peu que son prédécesseur.

Le duc de Noailles et Rouillé voulurent absolument une chambre de justice contre les financiers. On a vu ce que j'avais pensé là-dessus; mais ces deux hommes étaient maîtres absolus de ce qui était finance : cela passa donc au conseil de régence. Lamoignon et Portail, présidens à mortier, furent mis à la tête de six maîtres des requêtes, dix conseillers du parlement, huit maîtres des comptes, et quatre conseillers de la cour des aides. Fourqueux, neveu de Rouillé, et procureur général de la chambre des comptes, fut procureur général de ce nouveau tribunal. Portail et lui y acquirent beaucoup de réputation par leur intégrité; Lamoignon y gagna de l'argent et s'y déshonora. L'édit de cette création fut enregistré tel qu'il fut présenté au parlement le 12 mars, et le chancelier alla le 14 mars faire l'ouverture de ce nouveau tribunal aux Grands-Augustins, où il tint ses séances. La frayeur se mit parmi les financiers. On prétendait que les traitans avaient profité de 1,800,000,000. Parmi les assignations qui furent données à ceux qu'on voulut ressasser, le duc de Noailles n'oublia pas M. d'Auneuil, maître des requêtes, frère de madame la maréchale de Lorge, dont le père était entré en plusieurs affaires du temps de M. Colbert, avait été depuis garde du trésor royal avec autant de bonne réputation que ces gens-là en peuvent avoir, et avait long-temps avant sa mort quitté sa charge et toute affaire, et entièrement appuré ses comptes à la chambre des comptes. Dès que j'appris cette malice, j'allai trouver M. le duc d'Orléans, qui sur-le-champ et devant moi envoya ordre au duc de Noailles de retirer cette assignation et de la lui apporter.

Il eut un peu la tête lavée, tout favori qu'il était, avec défense de toucher à d'Auneuil en quoi que ce pût être, et l'assignation bien déchirée. Ils avaient tous bien envie d'attaquer Pontchartrain, et M. le duc d'Orléans aussi; mais la considération de son père borna ce dessein aux desirs et aux regrets; M. le duc d'Orléans s'y porta de lui-même. Je n'eus ni la peine ni le mérite de parer ce coup.

Ce prince, qui avait la vue fort basse et un œil bien moins mauvais que l'autre, jouant à la paume qu'il aimait fort en ce temps-ci, se donna sur ce bon œil un coup de raquette qui le mit en danger de le perdre. Mais s'il le conserva il n'en fut guère mieux; il n'en vit presque plus le reste de sa vie; et le mauvais œil, dont il se servait le moins, devint le bon, sans en être meilleur qu'il n'était.

Il commença à faire faire des paiemens. Ce qu'il y avait de plus pressé étaient les ministres de France dans les pays étrangers. Ils étaient tellement en arrière qu'il y en avait plusieurs qui, depuis plusieurs mois, n'avaient pas de quoi retirer leurs lettres de la poste et les y laissaient. On comprend l'inconvénient de cette misère pour les affaires, et par le mépris où ils ne pouvaient éviter de tomber dans les divers pays où ils étaient employés, et où ils mouraient de faim, après s'être endettés partout. Ce fut aussi par où on commença. On donna aussi quelque chose à la marine, qui était depuis long-temps pis qu'à sec, moins pour la relever, comme je l'expliquerai bientôt, que pour apaiser un peu le comte de Toulouse et le conseil de marine.

Les délations portées à la chambre de justice attirèrent une mortification à Desmarets, et un ridicule à qui la lui donna. On se persuada sur ces rapports qu'il avait caché beaucoup d'argent dans l'abbaye d'Hières près

Paris, dont sa sœur était abbesse. On y envoya fouiller partout, et on y remua bien de la terre : on n'y trouva rien du tout. Le rare est qu'aussitôt après le maréchal de Villeroy, ami de Desmarets de tout temps, fit valoir au régent une prétendue promesse du feu roi à Desmarets de lui donner 100,000 écus au prochain renouvellement des fermes générales. Le roi était mort auparavant, et Desmarets avait été chassé. Dans l'extrême disette où on était d'argent, dont on avait besoin pour tant de choses également importantes et pressées, et le régent par aucun coin tenu d'acquitter de pareilles grâces du feu roi, il eut la faiblesse de se laisser entraîner aux propos du maréchal de Villeroy, et de faire payer Desmarets de ce don à 1,000 pistoles par mois.

Ce prince choisit Cheverny pour gouverneur de M. son fils. Il était homme de qualité et fort capable de faire quelque chose de bon d'un pupille qui lui aurait été sérieusement remis. Mais il avait depuis long-temps de Court dont le nom n'était point faux, et qui de plus était un pédant achevé. Son frère avait toujours été au duc du Maine, et y était mort. C'en était assez pour avoir toute la confiance de madame la duchesse d'Orléans, qui n'avait d'yeux que pour ses frères, et qui de préférence à tout voulait inculquer à son fils sa manie là-dessus. Ainsi Cheverny ne fut mis que *ad honores*, ravi de n'en avoir ni les soins ni la peine, et qui laissa faire de Court sans se mêler de rien. M. le duc d'Orléans, partie connaissance de ce qu'il avait à espérer de M. son fils, partie négligence, laissa faire. Madame la duchesse d'Orléans reussit à la vérité parfaitement à coiffer son fils de la bâtardise. Du reste on voit comment cette éducation a réussi.

Le roi sortit pour la première fois des Tuileries pour aller au Palais-Royal voir Madame, M. et madame la du-

chesse d'Orléans. Quelque temps après, il sortit pour la seconde fois, et alla voir madame la duchesse de Berry au Luxembourg. Les prétentions et l'indécision firent ôter l'estrapontin de son carrosse pour n'y laisser que les deux fonds. Le roi était étouffé au derrière par madame de Ventadour et le duc du Maine. Au devant ses deux fils et madame de Villefort, sous-gouvernante; c'est-à-dire toutes personnes sans droit aucun d'y être, excepté la duchesse de Ventadour. J'ai expliqué ailleurs les règles des deux places du carrosse, celle de droite et celle de nécessité, mais la confusion sur tout était uniquement en règne, et s'y établit de plus en plus.

Madame la duchesse de Berry en profitait de son côté pour usurper tous les honneurs de reine, malgré les représentations de madame de Saint-Simon, et les dégoûts dont elle l'assura que de telles entreprises seraient suivies. Elle marcha dans Paris avec des timbales sonnantes, et tout du long du quai des Tuileries où le roi était. Le maréchal de Villeroy en porta le lendemain ses plaintes à M. le duc d'Orléans, qui lui promit que tant que le roi serait dans Paris, on n'y entendrait d'autres timbales que les siennes, et oncques depuis madame la duchesse de Berry n'y en a eu. Elle alla aussi à la comédie, y eut un dais dans sa loge, quatre de ses gardes sur le théâtre, d'autres dans le parterre, la salle bien plus éclairée qu'à l'ordinaire, et elle fut avant la comédie haranguée par les comédiens. Cela fit un étrange bruit dans Paris comme avait fait son haut dais au parterre de l'Opéra. Néanmoins elle n'osa retourner aux spectacles de la sorte, mais pour ne pas reculer aussi, elle renonça à voir la comédie dans son lieu ordinaire, et elle prit à l'Opéra une petite loge où elle n'était qu'à peine aperçue, et comme incognito. Elle ne le vit plus ailleurs, et comme la comédie venait jouer sur le théâtre de l'Opéra pour

Madame, cette petite loge servit pour les deux spectacles.

Allant un jour à l'Opéra, ses gardes firent arrêter le carrosse de M. le prince de Conti qui y arrivait, et maltraitèrent son cocher, ce prince étant dans son carrosse. La vérité est que ce n'était qu'entreprises de toutes parts. Les princes du sang n'osaient pas nier tout-à-fait leur devoir d'arrêter devant les filles de France, car il n'y avait point de fils de France alors, mais ils les évitaient, et de fait ne voulaient point arrêter devant elles; d'autre part, c'était bien assez de le faire arrêter de haute lutte, sans maltraiter son cocher, lui dans son carrosse. Il s'en plaignit à M. de la Rochefoucauld, capitaine des gardes de madame la duchesse de Berry, qui n'eut pas l'esprit de lui répondre de manière à le contenter, et à faire tomber la chose. M. le prince de Conti, piqué, s'adressa à M. le duc d'Orléans, qui obligea madame la duchesse de Berry de le prier de venir chez elle. Il y vint, et là conversation se passa en public fort mal-à-propos, et pour en dire le vrai, avec tout son esprit, elle s'en tira fort mal; elle fit des reproches à ce prince de ne s'être pas adressé à elle; elle voulut accuser le cocher et excuser son garde, puis voyant qu'elle ne réussissait pas, et que M. le duc d'Orléans voulait être obéi, elle dit à M. le prince de Conti que, puisqu'il voulait que ce garde allât en prison, il y irait, mais qu'elle le priait qu'il n'y fût guère. Cela fut pitoyable. En effet, à peine le garde se fut-il remis qu'il sortit à la prière de M. le prince de Conti. Le point était qu'on l'avait fait arrêter, qu'il n'osait le contester ni s'en plaindre. Voilà pour le rang à couvert et bien décidé; le reste était une sottise dont il fallait savoir sortir galamment.

Après maintes passades, elle s'était tout de bon éprise de Rion, jeune cadet de la maison d'Aidic, fils d'une sœur

de madame de Biron, qui n'avait ni figure ni esprit. C'était un gros garçon court, joufflu, pâle, qui avec force bourgeons ne ressemblait pas mal à un abcès. Il avait de belles dents, et n'avait jamais imaginé causer une passion qui en moins de rien devint effrénée, et qui dura toujours, sans néanmoins empêcher les passades et les gouts de traverse. Il n'avait rien vaillant, mais force frères et sœurs qui n'en avaient guère davantage. M. et madame de Pons, dame d'atour de madame la duchesse de Berry, étaient de leurs parens, et de même province. Ils firent venir ce jeune homme qui était lieutenant de dragons, pour tâcher d'en faire quelque chose. A peine fut-il arrivé que le goût se déclara, et qu'il devint le maître au Luxembourg. M. de Lausun, dont il était petit-neveu, en riait sous cape. Il était ravi, il se croyait renaître en lui au Luxembourg, du temps de Mademoiselle; il lui donnait des instructions.

Rion était doux et naturellement poli et respectueux, bon et honnête garçon. Il sentit bientôt le pouvoir de ses charmes qui ne pouvaient captiver que l'incompréhensible fantaisie dépravée d'une princesse. Il n'en abusa avec personne, et se fit aimer de tout le monde par ses manières, mais il traita madame la duchesse de Berry comme M. de Lausun avait traité Mademoiselle. Il fut bientôt paré des plus belles dentelles et des plus riches habits, plein d'argent, de boîtes, de joyaux et de pierreries. Il se faisait desirer, il se plaisait à donner de la jalousie à sa princesse, à en paraître lui-même encore plus jaloux. Il la faisait pleurer souvent. Peu-à-peu il la mit sur le pied de n'oser rien faire sans sa permission, non pas même les choses les plus indifférentes. Tantôt prête de sortir pour l'Opéra, il la faisait demeurer; d'autres fois il l'y faisait aller malgré elle. Il l'obligeait à faire bien à des dames qu'elle n'aimait point, ou dont elle était ja-

louse, mal à des gens qui lui plaisaient, et dont il faisait le jaloux. Jusqu'à sa parure, elle n'avait pas la moindre liberté. Il se divertissait à la faire décoiffer ou lui faire changer d'habits quand elle était toute prête, et cela si souvent, et quelquefois si publiquement qu'il l'avait accoutumée à prendre le soir ses ordres pour la parure et l'occupation du lendemain, et le lendemain il changeait tout, et la princesse pleurait tant et plus. Enfin elle en était venue à lui envoyer des messages par des valets affidés, car il logea presque en arrivant au Luxembourg, et ses messages se réitéraient plusieurs fois pendant sa toilette, pour savoir quels rubans elle mettrait, ainsi de l'habit et des autres parures, et presque toujours il lui faisait porter ce qu'elle ne voulait point. Si quelquefois elle osait se licencier à la moindre chose sans son congé, il la traitait comme une servante, et les pleurs duraient quelquefois plusieurs jours. Cette princesse si superbe, et qui se plaisait tant à montrer et à exercer le plus démesuré orgueil, s'avilit à faire des repas avec lui et des gens obscurs, elle avec qui nul homme ne pouvait manger s'il n'était prince du sang.

Un jésuite, qui s'appelait le père Riglet, qu'elle avait connu enfant, et qui l'avait toujours cultivée depuis, était admis dans ces repas particuliers, sans qu'il en eût honte, ni que madame la duchesse de Berry en fût embarrassée. Madame de Mouchy, dont j'ai parlé ailleurs, était la confidente de tous ces étranges particuliers; elle et Rion mandaient les convives, et choisissaient les jours. La Mouchy raccommodait souvent sa princesse avec son amant; elle en était mieux traitée qu'elle, sans que la princesse osât s'en apercevoir, de crainte d'un éclat qui lui aurait fait perdre un amant si cher, et une confidente si nécessaire. Cette vie était publique; tout au Luxembourg s'adressait à M. de Rion, qui de sa part avait

grand soin d'y bien vivre avec tout le monde, même avec un air de respect qu'il refusait même en public à sa seule princesse. Il lui faisait devant le monde des réponses brusques qui faisaient baisser les yeux aux spectateurs, et rougir ceux de madame la duchesse de Berry, qui ne contraignait point ses manières soumises et passionnées pour lui devant les compagnies. Le rare est que, parmi cette vie, elle prit un appartement aux carmélites du faubourg Saint-Germain où elle allait quelquefois les après-dînées, et toujours coucher aux bonnes fêtes, et souvent elle y demeurait plusieurs jours de suite. Elle n'y menait que deux dames, rarement trois, presque point de domestiques : elle mangeait avec ses dames de ce que le couvent lui apprêtait, allait au chœur ou dans une tribune à tous les offices du jour, et fort souvent de la nuit; et outre les offices, elle y demeurait quelquefois en prières, et y jeûnait très exactement les jours d'obligation.

Deux carmélites de beaucoup d'esprit, et qui connaissaient le monde, étaient chargées de la recevoir et d'être souvent auprès d'elle. Il y en avait une fort belle, l'autre l'avait été aussi. Elles étaient assez jeunes, surtout la plus belle, mais d'excellentes religieuses, et des saintes, qui faisaient cette fonction fort malgré elles. Quand elles furent devenues plus familières, elles parlèrent franchement à la princesse, et lui dirent que si elles ne savaient rien d'elle que ce qu'elles en voyaient, elles l'admireraient comme une sainte; mais que d'ailleurs elles apprenaient qu'elle menait une étrange vie, et si publique, qu'elles ne comprenaient pas ce qu'elle venait faire dans leur couvent. Madame la duchesse de Berry riait et ne s'en fâchait point. Quelquefois elles la chapitraient, lui nommaient les gens et les choses par leurs noms, l'exhortaient à changer une vie si scanda-

leuse, et, avec esprit et tour, poussaient ou enrayaient à propos, mais jamais sans lui avoir parlé ferme. Elles le contaient après à celles de ses dames qui étaient les plus propres à goûter leurs peines sur l'état de madame la duchesse de Berry, qui ne cessa de vivre comme elle faisait au Luxembourg et aux carmelites, et de laisser admirer un contraste aussi surprenant, et qui du côté de la débauche augmenta toujours. Rion lui fit venir de sa province une de ses sœurs, mariée à M. d'Aidic, pour remplir la place de madame de Brancas la mère, de laquelle j'ai quelquefois fait mention, à qui le feu roi avait donné une place de dame auprès d'elle, et qui était toujours demeurée en Provence, où elle était retournée quand elle y fut nommée, et finalement n'en voulut point revenir.

CHAPITRE III.

Ordre des journées de M. le duc d'Orléans. — Heures de réception. — Vie publique. — Détails d'intérieur. — Conduite personnelle du régent. — Ses soupers. — Les convives ordinaires. — Discrétion du régent avec ses compagnons de débauche. — Les approches de la semaine sainte. — Je redoute un sacrilège. — Mes conseils à M. le duc d'Orléans. — Il les néglige par faiblesse. — Il cède aux instances des *roués*. — Qui leur donnait ce nom. — M. le duc d'Orléans fait publiquement ses pâques à Saint-Eustache.

Madame la duchesse de Berry rendait avec usure à M. son père les rudesses et l'autorité qu'elle éprouvait de Rion, sans que la faiblesse de ce prince en eût moins d'assiduité, de complaisance, il faut le dire, de soumission et de crainte pour elle.. Il était désolé du

règne public de Rion et du scandale de sa fille, mais il n'osait en souffler, et si quelquefois quelque scène également forte et ridicule entre l'amant et la princesse ayant percé en public, M. le duc d'Orléans osait en faire quelque représentation, il était traité comme un nègre, boudé plusieurs jours, et bien empêché comment faire sa paix. Il n'y avait jour qu'ils ne se vissent, le plus souvent au Luxembourg. Il est temps de parler un peu des occupations publiques et particulières du régent, de sa conduite, de ses parties, de ses journées.

Toutes les matinées étaient livrées aux affaires, et les différentes sortes d'affaires avaient leurs jours et leurs heures. Il les commençait seul avant de s'habiller, voyait du monde à son lever, qui était court et toujours précédé et suivi d'audiences auxquelles il perdait beaucoup de temps; puis ceux qui étaient chargés plus directement d'affaires le tenaient successivement jusqu'à deux heures après midi. Ceux-là étaient les chefs des conseils, la Vrillière, bientôt après le Blanc dont il se servait pour beaucoup d'espionnages, ceux avec qui il travaillait sur les affaires de la Constitution, celles du parlement, d'autres qui survenaient; souvent Torcy pour les lettres de la poste, quelquefois le maréchal de Villeroy pour piaffer; une fois la semaine, les ministres étrangers, quelquefois les conseils; la messe dans sa chapelle en particulier, quand il était fête ou dimanche. Les premiers temps il se levait matin, ce qui se ralentit peu-à-peu, et devint après incertain et tardif, suivant qu'il s'était couché. Sur les deux heures ou deux heures et demie, tout le monde lui voyait prendre du chocolat, il causait avec la compagnie. Cela durait selon qu'elle lui plaisait; le plus ordinaire en tout n'allait pas à demi-heure. Il rentrait et donnait audience à des dames et à des hommes, allait chez madame la duchesse d'Orléans, puis

travaillait avec quelqu'un, ou allait au conseil de régence; quelquefois il allait voir le roi, le matin rarement, mais toujours matin ou soir, avant ou après le conseil de régence, et l'abordait, lui parlait, le quittait avec des révérences et un air de respect qui faisait plaisir à voir, au roi lui-même, et qui apprenait à vivre à tout le monde.

Après le conseil, ou sur les cinq heures du soir, s'il n'y en avait point, il n'était plus question d'affaires; c'était l'Opéra ou le Luxembourg, s'il n'y avait été avant son chocolat, ou aller chez madame la duchesse d'Orléans où quelquefois il soupait, ou sortir par ses derrières, ou faire entrer compagnie par les mêmes derrières, ou si c'était en belle saison, aller à Saint-Cloud ou en d'autres campagnes, tantôt y souper, tantôt au Luxembourg ou chez lui. Quand Madame était à Paris, il la voyait un moment avant sa messe; et quand elle était à Saint-Cloud, il allait l'y voir, et lui a toujours rendu beaucoup de soins et de respect.

Ses soupers étaient toujours en compagnie fort étrange. Ses maîtresses, quelquefois une fille de l'Opéra, souvent madame la duchesse de Berry, et une douzaine d'hommes, tantôt les uns, tantôt les autres, que sans façon il ne nommait jamais autrement que ses *roués*. C'était Broglio, l'aîné de celui qui est mort maréchal de France et duc; Nocé, quatre ou cinq de ses officiers, non des premiers, le duc de Brancas, Biron, Canillac, quelques jeunes gens de traverse, et quelques dames de moyenne vertu, mais du monde; quelques gens obscurs encore sans nom, brillant par leur esprit ou leur débauche. La chère exquise s'apprêtait dans des endroits faits exprès, de plain-pied dont tous les ustensiles étaient d'argent; eux-mêmes mettaient souvent la main à l'œuvre avec les cuisiniers. C'était en ces séances où chacun était repassé,

les ministres et les familiers tout au moins comme les autres, avec une liberté qui était licence effrénée. Les galanteries passées et présentes de la cour et de la ville sans ménagement; les vieux contes, les disputes, les plaisanteries, les ridicules, rien ni personne n'était épargné. M. le duc d'Orléans y tenait son coin comme les autres, mais il est vrai que très rarement tous ces propos lui faisaient-ils la moindre impression. On buvait d'autant, on s'échauffait, on disait des ordures à gorge déployée, et des impiétés à qui mieux mieux, et quand on avait bien fait du bruit, et qu'on était bien ivre, on s'allait coucher, et on recommençait le lendemain. Du moment que l'heure venait de l'arrivée des soupeurs, tout était tellement barricadé au-dehors que quelque affaire qu'il eût pu survenir, il était inutile de tâcher de percer jusqu'au régent. Je ne dis pas seulement des affaires inopinées des particuliers, mais de celles qui auraient le plus dangereusement intéressé l'état ou sa personne, et cette clôture durait jusqu'au lendemain matin.

Le régent perdait ainsi un temps infini en famille et en amusemens, ou en débauches. Il en perdait encore beaucoup en audiences trop faciles, trop longues, trop étendues, et se noyait dans ces mêmes détails que, du vivant du feu roi, lui et moi lui reprochions si souvent ensemble. Je l'en faisais quelquefois souvenir, il en convenait, mais il s'y laissait toujours entraîner. D'ailleurs mille affaires particulières, et quantité d'autres de manutention de gouvernement qu'il aurait pu fixer en une demi-heure d'examen le plus souvent, et décider net et ferme après, il les prolongeait, les unes par faiblesse, les autres par ce misérable desir de brouiller, et cette maxime empoisonnée qui lui échappait quelquefois comme favorite : *divide et impera ;* la plupart par cette défiance générale de toutes choses et de toutes personnes,

et de cette façon des riens devenaient des hydres dont lui-même après se trouvait souvent fort embarrassé. Sa familiarité et la facilité de son accès plaisaient extrêmement, mais l'abus qu'on en faisait était excessif. Il allait quelquefois au manque de respect, ce qui, à la fin, eut des inconvéniens d'autant plus dangereux qu'il ne put, quand il le voulut, réprimer des personnages qui l'embarrassaient plus qu'eux-mêmes ne s'en trouvaient ou ne s'en trouvèrent embarrassés. Tels furent Stair, les chefs de la Constitution, tels le maréchal de Villeroy, tel le parlement en particulier, et en gros la magistrature. Je lui représentais quelquefois tant de choses importantes à mesure que les occasions s'en offraient; quelquefois j'y gagnais quelque chose, et je parais des inconvéniens; plus souvent il me glissait de la main après être demeuré persuadé de ce que je lui disais, et sa faiblesse l'entraînait.

Ce qui est fort extraordinaire, c'est que ni ses maîtresses, ni madame la duchesse de Berry, ni ses roués, au milieu même de l'ivresse, n'ont jamais pu rien savoir de lui de tant soit peu important, sur quoi que ce soit du gouvernement et des affaires. Il vivait publiquement avec madame de Parabère, il y vivait en même temps avec d'autres; il se divertissait de la jalousie et du dépit de ces femmes; il n'en était pas moins bien avec toutes, et le scandale de ce sérail public, et celui des ordures et des impiétés journalières de ses soupers était extrême, et répandu partout.

Le carême était commencé, et je voyais un affreux scandale ou un horrible sacrilège pour Pâques, qui ne ferait même qu'augmenter ce terrible scandale. C'est ce qui me résolut d'en parler à M. le duc d'Orléans, quoique depuis long-temps je gardasse le silence sur ses débauches par avoir perdu toute espérance là-dessus. Je

lui représentai donc que le détroit où il allait tomber à Pâques me paraissait si terrible du côté de Dieu, si fâcheux de celui du monde qui veut bien mal faire, mais qui le trouve mauvais d'autrui et surtout de ses maîtres, que, contre ma coutume et ma résolution, je ne pouvais m'abstenir de lui en représenter toutes les conséquences, sur lesquelles je m'étendis à l'égard du monde, car de celui de la religion, malheureusement il n'en était pas là. Il m'écouta fort patiemment, puis me demanda avec inquiétude ce que je lui voulais proposer. Alors je lui dis que c'était un expédient, non pour ôter tout scandale, mais pour le diminuer et empêcher les excès des propos, et même des sentimens auxquels il devait s'attendre s'il ne le prenait pas, et qui était très aisé. C'était d'aller passer chez lui à Villers-Cotterets les cinq derniers jours de la semaine sainte, et le dimanche et le lundi de Pâques, c'est-à-dire partir le mardi saint, et revenir la troisième fête de Pâques; n'y mener ni dames ni roués, mais six ou sept personnes à son gré, de réputation honnête, avec qui causer, jouer, se promener, s'amuser, manger maigre où il pouvait faire aussi bonne chère qu'en gras, ne point tenir de mauvais propos à table, et ne la pas allonger par trop; aller le vendredi saint à l'office, et le dimanche de Pâques à la grand'messe; que je ne lui en demandais pas davantage, et qu'avec cela, je lui répondais de tous les discours. J'ajoutai que personne n'ignorait ce que faisaient ou ne faisaient pas des princes de son élévation, par conséquent qu'il n'aurait point fait ses Pâques, mais qu'il y avait toute différence entre ne les faire point tête levée avec un air, quel qu'on pût être, d'insolence et de mépris au milieu de la capitale, sous les yeux de tout le monde; et changer de lieu avec un air de honte, de respect et d'embarras; que le premier fait abhorrer un pécheur audacieux, et révolte

contre lui jusqu'aux libertins; le second donne une charitable compassion aux honnêtes gens, et arrête toutes les langues. Je m'offris de l'accompagner en ce voyage, s'il m'avait agréable, et de lui sacrifier celui que j'avais coutume de faire en ce temps-là tous les ans chez moi, et je lui fis faire réflexion que cette conduite était celle des personnes un peu marquées, qui se trouvaient à Pâques embarrassées de leurs personnes. Je lui fis encore remarquer que les affaires ne souffriraient point de son absence en des jours qui les suspendent toutes, et en outre la proximité de Villers-Cotterets, la beauté du lieu, le nombre d'années qu'il ne l'avait vu, et la convenance qu'il y allât faire un tour.

Il prit la proposition à merveille, il s'en trouva soulagé; il ne savait ce que je lui voulais proposer, il n'y trouva rien que d'aisé, même d'agréable, me remercia fort d'avoir pensé à cet expédient, et de vouloir aller avec lui. Nous raisonnâmes sur ceux qu'il pourrait mener, ce qui ne fut pas difficile à trouver, et la chose demeura arrêtée. Nous crûmes également lui et moi qu'il ne fallait rien afficher d'avance, et qu'il suffirait qu'il donnât ses ordres dans la semaine de la Passion. Nous en reparlâmes encore une fois ou deux, et il était véritablement persuadé que ce voyage était sage, et qu'il devait le faire. Le malheur était que ce qu'il avait résolu de bon s'exécutait rarement, par le nombre de fripons dont il était environné, et dont c'était rarement l'intérêt ou pour lui plaire, ou pour le tenir de près, ou par des raisons encore plus perverses. C'est ce qui arriva de ce voyage.

Quand je lui en parlai à un jour ou deux du dimanche de la Passion, je trouvai un homme embarrassé, qui ne savait que me répondre. Je sentis aisément ce qui en était, je redoublai mes efforts, je le pris par l'approbation qu'il y avait donnée; je le défiai de me montrer le

plus léger inconvénient de ce voyage; je frappai fortement sur les discours qu'il ferait tenir par l'audace de sauter par-dessus les Pâques, au milieu de Paris; sur l'ennui dans lequel il ne pouvait éviter de tomber pendant les jours saints, s'il y voulait garder quelque mesure, et tout ce qu'il ferait dire contre lui, s'il les passait, comme il faisait les autres jours; enfin je ramassai toutes mes forces pour lui représenter l'exécration d'un sacrilège, toute l'horreur que le monde aurait de lui, tout ce qu'il le mettrait en droit de dire, et la licence avec laquelle toutes les bouches s'en expliqueraient, même les plus libertines, et jusqu'à quel point cette horrible action éloignerait de lui tous les gens de bien, ceux qui se piquaient ou qui sont d'état à l'être, enfin tous les honnêtes gens. J'eus beau dire, je ne trouvai que du silence, du triste, du morne, de misérables raisons que je détruisis toutes, et de la ténuité desquelles je ne remplirai pas ce papier. En un mot, un parti pris au premier mot qu'il s'en était laissé entendre qui avait donné l'alarme aux maîtresses et aux roués. Qu'on ne soit pas surpris si ce mot m'échappe souvent. M. le duc d'Orléans ne leur donnait point d'autre nom, ni lui, ni madame la duchesse de Berry, madame la duchesse d'Orléans même en parlant à lui, et tous trois, parlant d'eux à quiconque, ne les appelaient jamais autrement. Cela avait donné le ton, et tout le monde sans exception ne parlait plus d'eux que par ce terme. Ils craignirent que ce prince ne s'accoutumât à vivre avec d'honnêtes gens, et qu'à son retour ils ne fussent plus admis et seuls à l'ordinaire. Les maîtresses n'eurent pas moins de frayeur, et ce bon groupe fit tant sur ce prince facile, que le voyage, dès la première mention, fut absolument rompu. Prenant congé de lui pour m'en aller chez moi, je le conjurai de se contenir au moins pendant les quatre jours saints, c'est-

à-dire le jeudi, vendredi, samedi et dimanche, et sur toutes choses de ne pas commettre un sacrilège gratuit où il perdrait du côté du monde qu'il croirait captiver par là, infiniment plus qu'en s'en abstenant, parce que sa vie, la même devant et après, le décélerait tout aussitôt, et très publiquement.

Je m'en allai là-dessus à la Ferté, espérant du moins avoir paré ce comble. J'eus la douleur d'y apprendre qu'après avoir passé les derniers jours de la semaine sainte moins même qu'équivoquement, quoique avec plus de cacherie, il avait été à la plupart des fonctions de ces jours saints, suivant l'étiquette de feu Monsieur, qui les passait presque toujours à Paris; qu'il était allé le jour de Pâques à la grand'messe à Saint-Eustache, sa paroisse, et qu'en grande pompe il y avait fait ses pâques. Hélas! ce fut la dernière communion de ce malheureux prince, et qui, du côté du monde, lui réussit comme je l'avais prévu. Sortons d'une si triste matière pour entrer en celle de ce qui se passait au-dehors.

CHAPITRE IV.

Situation des affaires à l'extérieur. — Abus des prétentions de la puissance ecclésiastique. — Démêlé entre la cour de Rome et celle de Turin sur le tribunal de la monarchie de Sicile. — Origine de ce tribunal qui remonte à l'époque de la conquête normande. — Les pois-chiches de l'évêque d'Agrigente. — Les commis aux droits de M. de Savoie excommuniés par ce prélat. — Interdit fulminé par tous les évêques de Sicile. — Ils se réfugient tous à Rome avec un grand nombre de moines et de prêtres séculiers. — Ils y vivent des aumônes de la chambre apostolique. — Les jésuites enlevés en même temps sur tous les

points de la Sicile par le comte Maffeï. — Comment se termina cette affaire. — Naissance de don Carlos depuis roi des Deux-Siciles. — Comment le régent fut conduit à lier pour toujours ses intérêts à ceux de l'Angleterre.—Conduite de l'ambassadeur Stair. — Triumvirat formé entre Noailles, Canillac et l'abbé Dubois. — Leur union avec Stair. — Mes sentimens sur l'Angleterre. — Conduite de Noailles à mon égard. — Projets qu'il suggère à M. le duc d'Orléans. — Ce prince n'a jamais desiré la couronne. — Mes preuves. — Je conseille au régent l'union avec l'Espagne. — La maison d'Autriche et l'Angleterre sont nos ennemis naturels. — Notre longue conversation tête à tête sur ce sujet.

Avant d'entrer dans la narration de ce qui regarde les affaires étrangères des premiers mois de cette année, il faut, pour éviter une digression, expliquer une affaire que la cour de Turin eut avec celle de Rome, qui, pour le dire en passant, fait voir jusqu'à quel excès de tyrannie et d'oppression les ecclésiastiques tiennent les laïques qui sont assez simples pour souffrir que leurs prétentions se tournent en droit sous le spécieux prétexte de religion, dont les rois ont été souvent les victimes, et qui le seraient encore si on les laissait faire, quoique ces maîtres en Israël trouvent bien écrit dans l'évangile que la domination leur est très précisément défendue par Jésus-Christ, et qu'il leur dise que son royaume n'est pas de ce monde.

Ces Rogers Normands, qui conquirent la Sicile et une partie du royaume de Naples sur les Sarrasins, y régnèrent quelque temps sous le nom de ducs. Leur piété donna la troisième partie des revenus de la Sicile en fondations d'évêchés, d'hôpitaux, de monastères, et ils voulurent bien, par dévotion de ce temps-là, faire relever leur conquête du saint-siège. Mais en princes avisés, ils y mirent des conditions que les papes se trouvèrent heureux d'accepter et de confirmer de la manière la plus

solide : la première, qu'il fut consenti de part et d'autre que le pape l'érigerait en royaume, et les en reconnaîtrait rois héréditaires pour leur postérité; l'autre fut pour parer à ce que ces princes voyaient pratiquer partout où les papes et les ecclésiastiques le pouvaient, qui dans ces temps d'ignorance usurpaient tout par la terreur de l'excommunication. Ces princes, qui ne songèrent qu'au solide et à demeurer vraiment maîtres chez eux, passèrent l'honneur au pape, moyennant quoi il fut convenu qu'il y aurait en Sicile un tribunal perpétuellement subsistant, dont les membres, tous laïques, seraient toujours à la nomination, disposition et en la main des rois de Sicile, uniquement sans autre attache ni dépendance, lequel, en vertu du privilège bien nettement expliqué qu'il recevrait du pape une fois pour toutes, et irrévocablement en toutes ses parties, et sans jamais être sujet en aucun cas possible à renouvellement ni à confirmation, jugerait en dernier ressort souverainement et sans appel de toutes les causes ecclésiastiques quelles qu'elles pussent être, soit entre laïques, soit entre laïques et ecclésiastiques, soit entre ecclésiastiques et ecclésiastiques en tous cas civils et criminels, excommunications et autres censures, même de la personne des archevêques, évêques, prêtres, moines, chapitres, tant civilement que criminellement, tant en première instance que par appel, sans pouvoir jamais être soumis en aucun cas à rendre raison de sa conduite, sinon aux rois de Sicile seuls, ni être encore moins sujet, pour quelque cause que ce pût être, à citations, censures ni excommunications, ni les juges troublés en sorte quelconque en leurs fonctions par Rome, ni par qui que ce pût être. Avec ce sage et puissant correctif, les immunités et privilèges du clergé furent admis en Sicile; et depuis ces temps reculés ce tribunal, qu'on appelle *de la monarchie*, a continuellement et entièrement

subsisté, joui et usé de toute l'étendue de sa juridiction.

Il arriva, dans l'été précédent qu'un fermier de l'évêque d'Agrigente porta des pois chiches au marché pour les vendre. Des commis aux droits de M. de Savoie, roi de Sicile, pour lors reconnu et en possession par le dernier traité de paix de Ryswick, voulurent faire payer à l'ordinaire pour l'étalage. Le fermier, sans dire qui il était les envoya promener, et par cette conduite se fit saisir ses pois chiches. Fier de l'immunité ecclésiastique qui affranchit de tous droits, il alla trouver son maître qui, sans autre information ni délai aucun, fulmina une excommunication. Les commis n'apprirent que par là à qui ces pois chiches appartenaient, les rapportèrent tout aussitôt, se plaignirent de ce que le fermier n'avait daigné finir la querelle d'un seul mot en disant qui il était, et à qui ces pois chiches appartenaient. Une réponse et une défense si raisonnables ne purent satisfaire l'évêque. Il demeura ferme, et menaça de pis si ces commis n'en passaient par tout ce qu'il lui plairait, et comme il voulut beaucoup exiger d'eux, ils n'osèrent rien promettre sans l'ordre de leurs supérieurs. Ceux-ci tentèrent vainement d'apaiser l'évêque; ils n'en reçurent qu'une nouvelle excommunication. Le tribunal de la monarchie trouva que c'était bien du bruit pour des pois chiches rendus dès qu'on avait su à qui ils appartenaient, et il essaya de terminer doucement cette affaire.

Ce tribunal incommodait extrêmement la cour de Rome, qui n'avait jamais pu y donner atteinte par la jalouse attention des souverains de la Sicile à le maintenir dans tout son entier. Un duc de Savoie devenu roi seulement de Sicile, parut à Rome plus aisé à entamer que ses puissans prédécesseurs jusqu'alors. Ainsi la cour de Rome s'aigrit à dessein, et tant fut procédé que l'évêque d'Agrigente excommunia le tribunal de la monarchie,

quoique juge de sa personne et de ses excommunications, et soumis à aucune. Le coup parti, le modeste prélat se jeta dans une barque qu'il avait toute prête, et passa la mer de peur de la prison. Le tribunal de la monarchie ne souffrit pas patiemment une entreprise si folle, mais les autres évêques, animés par la cour de Rome, où l'évêque d'Agrigente avait été reçu à bras ouverts, la soutinrent, en sorte que, quelque temps après, tous les diocèses de Sicile furent mis en interdit et les fulminations redoublées. Tous les évêques s'enfuirent en même temps delà la mer, et y furent bientôt suivis par une innombrable multitude de prêtres et de moines pour se mettre à couvert de la prison et des autres peines infligées aux prêtres et aux moines qui voulaient observer l'interdit.

Rome ne fut pas peu embarrassée de l'inondation de tant de peuple sacré, réduit à la mendicité par la saisie exacte du temporel de ses biens tant patrimoniaux qu'ecclésiastiques, qui ne pouvaient subsister que des libéralités de celui qui causait leur proscription, et qui avait mis le comble à leur misère par ses censures confirmatives. La vigueur avec laquelle toute la Sicile se soutenait et se tenait unie contre une tyrannie si violente et si hors d'exemple depuis plusieurs siècles fit d'autant plus regretter l'embarquement qu'il était demeuré en Sicile assez de prêtres; même de religieux sages et fidèles, pour que le service divin s'y continuât partout, et que les puissances de la communion romaine commencèrent à lui montrer, surtout la France, par les procédures et l'arrêt du parlement de Paris rendu à ce sujet, qu'elles regardaient l'affaire de Sicile comme commune avec elles.

Les jésuites qui ont de grands biens et de superbes maisons en Sicile, comme par toute l'Italie, et il faut dire partout, excepté en France, se roidirent tous à demeurer

en Sicile, à y observer rigoureusement l'interdit, et à en animer l'observation exacte de toutes leurs forces. Le roi de Sicile, qui sentit la conséquence dangereuse de cette audacieuse conduite, envoya secrètement ses ordres au comte Maffeï qu'il y avait laissé vice-roi, duquel il a été déjà parlé, qui les sut exécuter avec un ordre, un secret et une industrie tout-à-fait admirables. Il profita de la situation d'une île environnée de la mer de toutes parts, dont les meilleures villes et autres habitations se trouvent ou sur les côtes, ou peu avant dans le pays. En un même matin tous les jésuites, pères et frères, jeunes et vieux, sains ou malades sans exception d'aucun, furent enlevés dans toutes leurs maisons, sur-le-champ jetés dans des voitures, conduits à la mer et embarqués tout de suite, sans leur laisser emporter quoi que ce fût. Les bâtimens qui étaient tout prêts à les recevoir les passèrent sur les côtes de l'état ecclésiastique, où ils les laissèrent devenir ce qu'ils pourraient, sans leur fournir la moindre chose du monde.

On peut juger de l'effet que ce coup fit en Sicile, de l'étonnement de ces religieux, et de l'embarras du pape et de leur général. Où en placer un si grand nombre tout à-la-fois, et faire vivre ces milliers d'athlètes de leur cause? Pour tout cela, il ne s'en rabattit rien des deux côtés. Mais la chambre apostolique à bout de fournir du pain à ce nombre immense qui fourmillait à Rome et aux environs, et qui n'en avait point d'autre, même les évêques siciliens, que celui que cette chambre leur donnait, on vit un beau jour un édit affiché à Rome qui ordonnait à tous ces proscrits de vider la ville sous des peines, et en trois jours sans exception, et sans leur fournir ni leur indiquer de quoi vivre, juste salaire de la sédition, mais qui ne donna pas de réputation à ceux à qui tant d'insensés s'étaient abandonnés, et dont ils devenaient les martyrs. Maffeï cependant faisait garder toute

les côtes avec grande exactitude contre les émissaires et les commerces de Rome, tellement que lorsque la plupart de ces proscrits abandonnés voulurent tenter de retourner en Sicile, l'entrée leur en fut fermée, ce qui acheva de les mettre au désespoir.

La fermeté égale des deux côtés laissa les choses en cet état, sans toutefois que Rome osât attaquer directement le roi de Sicile ni aucun de ses ministres de terre ferme, jusqu'à ce que, par les évènemens qui se trouveront en leur lieu et que j'ai cru devoir prévenir ici pour achever cette affaire de suite, la Sicile changea de maître et demeura à l'empereur, en donnant la Sardaigne au duc de Savoie, pour lui conserver la dignité royale. Alors toute l'affaire ecclésiastique tomba, et Rome se trouva heureuse d'en être quitte pour laisser le tribunal de la monarchie dans la totalité de l'exercice ordinaire de sa juridiction, qu'il ne fut plus parlé de rien de tout ce qui s'était passé à l'importante occasion des pois chiches de l'insolent fermier d'un évêque impudemment et follement séditieux, et que l'empereur, devenu roi de Sicile, ayant déjà Naples et Milan, voulut bien ignorer une entreprise poussée si loin et aussi destituée de raison, de justice, de la plus légère apparence, mais qui doit être un puissant rafraîchissement de leçon à toutes les puissances temporelles des monstrueux excès de l'ambition ecclésiastique qui, dans tous les temps, ne peut être contenue que par ne lui passer rien du tout, même de plus léger sous aucun prétexte, et une vigilance bien exacte à la tenir dans la plus entière impuissance d'oser seulement songer à s'y livrer.

Pour n'avoir point à retourner sur nos pas, il faut dire que la reine d'Espagne était accouchée le 20 janvier de cette année à Madrid de son premier enfant. Ce fut un prince qui reçut le nom de Charles ou don Carlos, qui est

depuis devenu roi de Naples et de Sicile. Le 20 février le grand-maître de l'ordre Teutonique, coadjuteur de Mayence et frère de l'électeur palatin, fut élu archevêque et électeur de Trèves.

J'ai répandu en divers endroits, suivant que les occasions s'en sont offertes, les caractères des personnages de tous états qui ont eu à entrer dans les matières que j'expose, pour la nécessité ou la curiosité de les bien connaître. C'est donc ces caractères dont il faut se souvenir pour ceux qu'on voit entrer et figurer sur la scène, et avoir présentement recours à ceux du duc de Noailles, de Canillac, de l'abbé Dubois, de Nocé, d'Effiat, de Stair, même de Rémond, enfin du maréchal d'Huxelles.

On a vu en son lieu le commencement du projet d'Ecosse, le voyage secret du prétendant pour aller s'embarquer en Bretagne, et comment il échappa aux assassins de Stair, par l'esprit et le courage de la maîtresse de la poste de Nonancourt, enfin l'audace avec laquelle cet ambassadeur se fit rendre les scélérats qui avaient manqué leur coup, et qui avaient été arrêtés à Nonancourt. Ce projet d'Ecosse avait été résolu avec le feu roi, et avec le roi d'Espagne qui en voulurent bien faire les frais. La mort de Louis XIV fut dans cette circonstance un des plus grands malheurs du roi Jacques II. La mémoire de ce monarque était trop récente, lors du voyage secret du prétendant pour s'aller embarquer en Bretagne, pour que la France parût changer de sentiment. On le laissa donc faire, mais sans dessein d'aucun secours, à moins d'y être forcé par une révolution subite dans la Grande-Bretagne. L'éclat du fait de Nonancourt ayant rendu l'embarquement suspect en Bretagne, Bolingbroke, qui avait lors la conduite et le secret des affaires du prétendant, qui était son secrétaire d'état caché à Paris, lui

fréta un vaisseau en Normandie sur lequel le prétendant vint s'embarquer, non en Normandie, mais à Dunkerque, où on avait fait passer le vaisseau.

On a vu encore, en parlant de Stair sur la fin de 1715, que ce ministre anglais ne perdait pas son temps à Paris, et les liaisons utiles à ses vues pour l'avenir qu'il y avait faites. Les moindres qu'il ne négligeait pas le conduisirent à de plus importantes. Rémond, bas intrigant, petit savant, exquis débauché, et valet à tout faire, pourvu qu'il fût dans l'intrigue et qu'il pût en espérer quelque chose, avait beaucoup d'esprit, et à force de s'être fourré dans le monde par le bel esprit et la débauche raffinée, il le connaissait fort bien, et s'attacha de bonne heure à l'abbé Dubois, qui savait faire usage de tout, et à Canillac. Il les captiva tous deux par ses respects et ses adulations, l'abbé par l'intrigue, le marquis par le même goût d'obscure débauche grecque, et par l'admiration de son esprit et de sa capacité. Ravi de se faire de fête, il leur vanta le génie supérieur de Stair, à Stair tout l'usage qu'il pouvait tirer d'eux auprès de M. le duc d'Orléans; il fit à chacun, comme en étant chargé, des avances mutuelles, et il fit si bien qu'il les mit en commerce, d'abord de civilité par estime réciproque, qui se tourna bientôt en commerce d'affaires.

Canillac, comme on l'a vu, avec tout son esprit, avait fort peu de sens. Un lumineux qui éblouissait à force de frapper singulièrement bien sur les ridicules tenait chez lui la place de jugement, et un flux continuel de paroles, qu'une passion conduisait toujours, et l'envie plus qu'aucune autre, noyait son raisonnement et le rendait presque toujours faux. Stair, bien instruit par Rémond, n'oublia ni respects ni prostitutions : c'était le faible de Canillac. Les cajoleries continuelles de Stair le gagnèrent; il ne put résister au plaisir de sentir le

caractère d'ambassadeur ployer devant son mérite, et l'audace du personnage s'humilier devant lui. A son tour il admira son esprit, sa capacité, ses vues; la brouillerie ouverte de Stair avec tout le gouvernement du feu roi fut un autre attrait très puissant pour Canillac, qui haïssait les gens en crédit et en place, le feu roi et tous ceux qu'il y avait mis. Stair prit grand soin de le cultiver et de le séduire, et bientôt Canillac ne vit plus rien que par ses yeux. Son union avec le duc de Noailles lui fit souhaiter celle de Stair avec lui. Noailles, qui l'avait conquis par la même voie qui avait si bien réussi à Stair, avait pour maxime de ne le contredire jamais et de l'admirer toujours : ainsi la connaissance fut bientôt faite, et de là les raisonnemens politiques entre eux.

Pour l'abbé Dubois, la liaison fut bientôt faite : il ne la souhaitait pas moins que Stair. Stanhope était secrétaire d'état et ministre confident du roi Georges. Il avait autrefois passé quelque temps à Paris, il y avait vu Dubois chez madame de Sandwich, qui fut beaucoup d'années de suite en France, et qui était en galanterie avec l'abbé. Lui et Stanhope firent grande amitié de voyageur et de débauche; l'abbé le fit connaître à M. le duc d'Orléans, qui le vit familièrement depuis, et l'admit en quelques-unes de ses parties. Stanhope et Dubois se firent faire souvent des complimens par madame de Sandwich, depuis le retour de Stanhope en Angleterre. Il se trouva à la tête des troupes anglaises en Espagne, lorsque M. le duc d'Orléans et l'abbé Dubois y étaient, où d'armée à armée ils eurent tout le commerce que put permettre l'état d'ennemis. On a vu en son lieu combien le prince et son abbé comptaient sur ce général anglais, dans ce que j'ai rapporté de l'affaire d'Espagne de M. le duc d'Orléans. Un autre Stanhope avait succédé à celui-ci au commandement des troupes en Espagne, dont la ca-

tastrophe a été marquée en son temps, et le lord Stanhope connu de l'abbé Dubois et de M. le duc d'Orléans était devenu secrétaire d'état. Dubois, à qui l'ambition et le goût de l'intrigue ne laissaient point de repos, bâtissait en esprit sur ses anciennes liaisons avec Stanhope. Il voulait pour cela même tourner M. le duc d'Orléans vers le roi Georges; il n'était pas alors en situation auprès de lui d'y réussir; il desirait d'apprivoiser Stair pour se procurer des occasions de parler d'affaires au régent, et de lui faire valoir leur ancienne connaissance Stanhope, et Stair souhaitait pour le moins autant que Dubois de se familiariser avec lui pour se procurer accès personnel auprès de M. le duc d'Orléans, et lui faire passer par l'abbé Dubois, qu'il s'imaginait en être à portée, quoiqu'il n'y fût point du tout encore, des choses qui feraient plus d'impression d'une autre bouche que de la sienne. Rien n'allait mieux à leurs vues communes, mais réciproquement ignorées, que l'union que Rémond avait procurée, de concert avec Dubois, de Stair et de Canillac, et de celle que celui-ci avait faite du ministre anglais avec Noailles.

Le triumvirat était déjà formé entre Noailles, Canillac et Dubois, comme je l'ai expliqué sur la fin du règne du feu roi. Dubois, pour ses vues cachées, n'oublia rien pour confirmer Canillac dans son infatuation pour Stair, et pour y jeter le duc de Noailles. Celui-ci, toujours pris par les nouveautés, et qui était homogène à M. le duc d'Orléans par l'enchantement des voies détournées, eut une forte raison, et peut-être deux, pour se livrer à cette complaisance. Il sentait la sécheresse des finances, et tous les embarras de joindre les deux bouts, et il voyait une grande épargne à refuser tout secours au prétendant, et à faire échouer une entreprise qu'il aurait fallu soutenir devenant heureuse, et peut-être sou-

doyer long-temps, et fortement. L'autre raison que j'imagine peut-être me regardait. Nous avions vécu trop long-temps confidemment ensemble, pour qu'il pût ignorer que j'étais parfaitement Jacobite, et très persuadé de l'intérêt de la France à donner à l'Angleterre une longue occupation domestique, qui la mît hors d'état de songer au-dehors, et d'empiéter encore sur le commerce d'Espagne et le nôtre, et que nous n'en avions pas un moindre à n'avoir plus affaire à un roi d'Angleterre, s'il était possible, qui par ses états et ses intérêts en Allemagne était plus Allemand qu'Anglais, et toujours en crainte, en brassière, et tant qu'il pouvait en union avec l'empereur. Peut-être lui était-il revenu que Stair m'avait tourné inutilement par M. de Lausun, qui aimait à voir les étrangers, et qui, malgré tout ce qu'il devait, et tout ce qu'il était à la cour de Saint-Germain, aimait tous les Anglais, voyait fort Stair, mangeant l'un chez l'autre, et n'avait pu me résoudre à répondre aux avances qu'il me faisait pour Stair, et à son empressement de nous joindre à dîner ensemble, que par de simples complimens, tels qu'il ne se peuvent refuser.

Pensant comme je faisais sur l'Angleterre, je ne pouvais goûter une liaison avec son ambassadeur, dont l'audace et la conduite me repoussaient d'ailleurs, bien plus encore depuis l'affaire de Nonancourt. Noailles put donc comprendre qu'avec le secours de Canillac, et les manèges de Dubois, il ne serait pas difficile de tourner le régent vers le roi Georges, et qu'en venant à bout, il ne serait pas difficile de me rendre suspect à cet égard, et d'entamer la confiance générale dont son altesse royale m'honorait, en lui persuadant de me faire un mystère de son union avec l'Angleterre. Quoi qu'il en soit de ces raisons, Noailles s'embarqua avec Stair, tout aussi avant que ses deux amis Canillac et Dubois,

et ils persuadèrent M. le duc d'Orléans de se conduire à cet égard par une maxime purement personnelle, conséquemment détestable. Cette maxime était que le roi Georges était un usurpateur de la couronne de la Grande-Bretagne, et que si malheur arrivait au roi, M. le duc d'Orléans serait aussi usurpateur de la couronne de France; conséquemment même intérêt en tous les deux, et raison de se cultiver l'un l'autre, de se conduire au point de se garantir ces deux couronnes mutuellement, et de ne jamais faire aucun pas qui pût le moins du monde écarter de ce grand objet, en quoi, ajoutaient-ils, le prince français gagnait tout pour assurer son espérance, tandis que l'Anglais en possession, par cela même n'y gagnait presque rien, d'autant plus qu'il n'avait affaire qu'à un prétendant sans biens, sans état, sans secours, au lieu que, le cas avenant, M. le duc d'Orléans aurait pour compétiteur un roi d'Espagne établi et puissant, et par mer et par terre limitrophe de tous les côtés de la France.

M. le duc d'Orléans avala ce poison présenté avec tant d'adresse par des personnes sur l'esprit, la capacité et l'attachement personnel desquelles il croyait devoir compter, qui toutefois lui prouvèrent bien dans la suite que leur esprit était faux, leur capacité nulle, leur attachement vain et uniquement relatif à eux-mêmes. Ce prince n'avait que trop de pénétration pour apercevoir le piège, et le prodige est que ce qui le séduisit ce fut le contour tortueux de cette politique, et point du tout le desir de régner. Je m'attends bien que si jamais ces Mémoires voient le jour, cet endroit fera rire, en décréditera les autres récits, et me fera passer pour un grand sot, si j'ai cru persuader mes lecteurs, ou pour un imbécille, si je l'ai cru moi-même. Telle est pourtant la vérité toute pure, à laquelle je sacrifie tout ce qu'on

pensera de moi. Quelque incroyable qu'elle paraisse, elle ne laisse pas d'être vérité. J'ose avancer qu'il y en a beaucoup de telles ignorées dans les histoires, qui surprendraient bien si on les savait, et qui ne sont ignorées que parce qu'il n'y en a presque aucune qui soit écrite de la première main.

Cette vérité-ci, et plusieurs autres que j'ai vues, m'en persuadent, qui sont trop peu importantes à l'histoire de ce temps pour que je les aie écrites, et d'autres encore dont j'ai inséré ici les principales que j'ai sues de mon père, et qui sont demeurées dans l'oubli, ou qui de Louis XIII, à qui elles appartiennent, ont été transportées au cardinal de Richelieu. Je le répète, et je le dois à la vérité qui règne uniquement dans ces Mémoires, comme on le voit sur M. le duc d'Orléans lui-même par le portrait que j'en ai donné, jamais ce prince n'a desiré la couronne; il a très sincèrement souhaité la vie du roi; il a plus fait, il a desiré qu'il régnât par lui-même, comme on le verra dans la suite. Jamais de lui-même il n'a pensé que le roi pût manquer, ni aux choses qui pouvaient suivre ce malheur, qu'il regardait sincèrement comme tel, et pour lui-même, si jamais il arrivait. Il ne faisait que se prêter aux réflexions qui là-dessus lui étaient présentées, incapable entièrement d'y penser de lui-même, ni aux mesures à prendre sur la considération que cela était possible. Je ne dirai pas que, le cas arrivant, il eût abandonné le droit que lui donnait la renonciation réciproque, garantie de toute l'Europe; mais j'ajoute en même temps que la possession de la couronne y aurait eu la moindre part, et que l'honneur, le courage, sa propre sûreté l'auraient eue tout entière : encore une fois, ce sont des vérités que ma très parfaite connaissance, ma conscience et mon honneur m'obligent à rapporter.

Pour achever de suite la matière de cet engagement qui éclaircira tout ce que j'aurai à rapporter de ses suites, ces messieurs ne réussirent pas entièrement dans leur projet à mon égard, si mon soupçon sur le duc de Noailles a été véritable. Le régent ne put me cacher long-temps l'inclination supérieure qu'il avait prise pour l'Angleterre. Je l'approuvai jusqu'à un certain point, pour entretenir la paix dont l'épuisement de la France, et un temps de minorité, avait tant de besoin, et pour retenir le trop dangereux penchant du roi Georges vers l'empereur. Mais je ne pus approuver des dispositions à aller plus loin.

Je répétai au régent ce que je lui avais souvent dit, et ce que j'avais plus d'une fois opiné au conseil de régence, que l'intérêt essentiel de l'état était la plus solide et la plus inaltérable union avec l'Espagne, que la même maison et encore presque au premier degré unissait, et qu'aucune prétention ni intérêt véritable ne divisait, dont trois choses confirmaient l'évidence : l'exemple de la maison d'Autriche, qui n'avait bâti cette formidable grandeur, si long-temps près de la monarchie universelle, que par l'union de ses deux branches que nul effort n'avait jamais pu séparer; l'extrême frayeur conçue par toute l'Europe d'un fils de France devenu roi d'Espagne, cause unique de la dernière guerre qui a tant coûté à toutes ses puissances; enfin l'avantage infini à tirer pour cette union et pour la mutuelle grandeur de la contiguïté des terres et des mers des deux monarchies qui leur procure réciproquement des facilités que la nature avait refusées aux deux branches d'Autriche, dont elles auraient bien su grandement profiter; que la politique de cette habile maison devait être en ce point le modèle de la nôtre, et le pôle dont rien, pour spécieux qu'il fût, ne nous devait faire perdre la vue la plus fixe;

que cette maxime posée, il fallait compter sur deux choses, et se roidir contre toutes les deux fort diversement, l'une les brouillards d'intérêts particuliers des personnages de cette cour et de celle de Madrid, les fantaisies du roi et de la reine d'Espagne, les travers de leur ministère qu'il fallait esquiver, flatter, cajoler, surtout ne se jamais fâcher; faire revenir à raison avec patience, douceur, amitié, captiver ces têtes qui influaient; se persuader que les cours de Vienne et de Madrid s'étaient souvent donné réciproquement les mêmes embarras domestiques sans qu'ils aient jamais éclaté ni qu'ils les aient refroidies l'une pour l'autre en ce qui était affaires; que nous ne devons pas moins faire qu'elles à cet égard, ni en espérer un moindre succès; enfin, imiter la sagesse des familles particulières, qui ont leurs humeurs, leurs dépits, leurs défauts, mais qui n'en laissent rien apercevoir au-dehors, et qui présentent toujours à l'opinion publique une union qui fait leur force, leur crédit, leur considération: l'autre qu'il fallait se bien attendre à tous les ressorts que la politique des autres puissances ne se lasserait point de faire successivement jouer pour parvenir à jeter du froid, puis de la division entre les deux couronnes; que la paix qui enfin avait terminé la longue, ruineuse et sanglante guerre causée par la succession d'Espagne n'en avait pas éteint l'extrême jalousie, ni par conséquent amorti le moins du monde la passion de les brouiller et de les désunir; que toutes regardaient ce point comme le but de leur plus grand intérêt et comme un ouvrage auquel leur concert et leur politique ne devait jamais se lasser de travailler; que pour cela tous les partis spécieux, toutes les propositions éblouissantes, toutes les perspectives de crainte et de danger seraient sans cesse employées dans l'une et l'autre cour, même des réalités qui, jusqu'à un certain point, seront offertes et réputées à gain d'être

acceptées, sachant bien quel grand intérêt à en retirer; que le moyen de déconcerter tant de suite est d'en avoir soi-même à tenir les yeux bien ouverts, et de refuser toute espèce d'avantage, quelque considérable qu'il pût être offert, qui pourrait entraîner de la division avec l'Espagne; se rendre inaltérable sur ce point capital; se mettre avec l'Espagne sur un pied d'assez de confiance pour s'entre-communiquer toutes ces diverses tentatives, et en profiter pour resserrer de plus en plus l'étroite et indissoluble union; que cette conduite avait été celle des deux branches d'Autriche depuis Charles V jusqu'au prédécesseur de Philippe V; que c'est ce qui avait porté leur puissance à un si haut point, et une leçon à prendre dans nos deux branches sans s'en écarter jamais; enfin que la facilité en était d'autant plus grande, qu'il n'y avait rien à craindre pour la sûreté des courriers, et parce que le roi d'Espagne avait le cœur entièrement français.

J'ajoutai, parce que le régent et moi étions tête à tête, comme il arrivait presque toujours, qu'après le paquet de son affaire d'Espagne, et sa réconciliation, de plus, dans sa position personnelle par rapport aux renonciations, rien ne lui tournerait personnellement plus à bien ou à mal en France et dans le reste de l'Europe, ni avec plus de suites et de conséquences, que de tenir avec l'Espagne la conduite que je proposais, ou une différente. J'appuyai sur ce qu'à Rome, qui dans ces temps-là était encore le centre des affaires, et dans toutes les autres cours, les intérêts des deux branches d'Autriche avaient sans cesse été les mêmes, et jusque dans l'intérieur domestique des affaires de l'empire; que nulle puissance ne pouvait toucher à l'une, que l'autre n'intervînt incontinent comme commune en tout et partout, ainsi qu'il avait paru en toutes les guerres et en tous les traités par-

ticuliers et généraux, jusque-là que le reste de l'Europe s'était depuis long-temps dépris de songer à les désunir, et n'avait plus pensé qu'à se soutenir contre elles. Que c'était là le modèle que nous avions à suivre si nous voulions prospérer dedans et dehors, et nous élever jusqu'au point de devenir les dictateurs de l'Europe, comme il était arrivé à la maison d'Autriche, même après avoir tacitement renoncé à la monarchie universelle, où elle avait enfin senti qu'elle ne pouvait atteindre.

Je suppliai ensuite le régent de se souvenir que les véritables ennemis de la France étaient la maison d'Autriche et les Anglais. Que la connaissance qu'il avait de l'histoire ne lui présentait autre chose, dans toute sa suite, que cette haine et cette jalousie d'une couronne qui seule pouvait arrêter leur ambition; que cette passion avait pris un nouvel accroissement par la compétence de Charles V et de François I[er], et par les vains efforts de Philippe II, du temps de la ligue; et depuis, à l'égard de l'Angleterre, par la haine irréconciliable du feu roi pour le prince d'Orange et par le dépit de ce dernier de n'avoir pu l'amortir par vingt ans de soumissions, dépit qui s'était tourné en rage, de laquelle on avait senti les effets par toute l'Europe, dont il avait excité toutes les puissances; enfin par son invasion d'Angleterre, par la protection que le feu roi avait accordée à Jacques II et à sa famille; en dernier lieu par sa reconnaissance de Jacques III, nonobstant le traité solennel de Ryswick, et les conjonctures où il l'avait faite, dont le roi Guillaume avait bien su se servir dans toute l'Europe, pour tout mourant qu'il était, l'unir contre la France, et porter à cette occasion la haine des Anglais jusqu'à la rage. Que si une intrigue de femme et de la cour de la reine Anne avait sauvé la France des derniers malheurs par sa séparation d'avec ses alliés, et les traités de paix

qui en furent la suite, et elle l'instrument, il fallait bien distinguer une cabale de cour qui y trouva son intérêt pour s'élever sur la ruine de ses ennemis qui auparavant avaient tout pouvoir en Angleterre, d'avec la nation, et même la totalité de la cour.

D'ailleurs la médaille avait tourné par la mort d'Anne et l'arrivée de son successeur en Angleterre, qui avait chassé tous ceux à qui nous devions la paix, remis en place ceux qu'Anne en avait ôtés, et abandonné nos amis à la fureur des wighs, et aux procédures d'un parlement furieux de cette paix, que la cour excitait encore contre eux. De cet exposé je conclus qu'il était insensé de se proposer de lier avec l'Angleterre une amitié véritable qui ne serait jamais que frauduleuse et traîtresse, jamais offerte ou acceptée que dans l'unique vue de diviser la France d'avec l'Espagne, et d'en profiter; que de se rabattre à l'espérance de nouer au moins cette amitié de roi à roi, c'était encore un leurre fort grossier, qui ne pouvait tirer nulle force de celle qui avait été entre le feu roi et Charles II; qu'outre que Charles II était son cousin-germain, qu'il avait la reine sa mère établie en France depuis les premiers malheurs de Charles I, et Madame, sa sœur, épouse de Monsieur, qui avait la confiance et l'amitié personnelle des deux rois, dont elle avait été le lien tant qu'elle avait vécu, et dont la mémoire leur était toujours demeurée chère, on n'avait pas laissé d'avoir grand besoin de soutenir cette amitié par beaucoup d'argent, et par tout le crédit de la duchesse de Portsmouth, dont Charles II était possédé, et qui était française au point de tout confier aux ambassadeurs de France, et de se gouverner uniquement par eux. Et toutefois, malgré une amitié si bien cimentée, on vit les Anglais forcer la main à leur roi, et le réduire malgré lui à se déclarer contre la France, et s'unir à ses ennemis,

dans une conjoncture qui fit abandonner au roi ses vastes conquêtes des Pays-bas. Je conclus encore qu'il y avait bien loin d'un roi d'Angleterre tel que Charles II, d'avec le roi Georges, qui ne devait tout ce qu'il possédait de grand qu'à l'empereur, qui l'avait fait électeur, et qui favorisait son occupation des duchés de Brême et de Ferden, en pleine paix, sur la Suède, mais sans lui en donner l'investiture pour le contenir par là; et bien loin aussi aux Anglais, au feu roi Guillaume, au protestantisme et aux wighs, qui de tous les Anglais haïssent le plus la France, qui n'ont jamais voulu de paix, qui font le procès aux ministres de la reine Anne pour l'avoir procurée, et qui ont été remis par Georges dans toutes les grandes, médiocres et petites charges, et emplois de la Grande-Bretagne, par Georges, dis-je, qui sent que les wighs sont son appui en Angleterre, et l'empereur son appui pour ses états et ses prétentions d'Allemagne, et qui, par de si puissans intérêts, est radicalement incapable d'aucune véritable ni durable liaison avec la France; enfin, que de telles barrières étaient insurmontables par leur nature, bien différente des petits intérêts particuliers des deux cours de France et d'Espagne, des travers de leurs ministres, des fantaisies de sa majesté catholique, d'un roi d'Espagne, oncle paternel du roi, dont le cœur est tout français, dont l'autorité est despotique dans sa monarchie, et ne connaît ni formes, ni torys, ni wighs, ni parlement, et dont la religion est la même que la nôtre, et les intérêts homogènes aux nôtres contre toutes les puissances qui n'ont rien oublié pour le détrôner, en particulier les maritimes, rivales jusqu'au transport du commerce de toutes les autres et singulièrement de celui d'Espagne, et du nôtre par notre union avec elle. Enfin quelque intimité que, par impossible, on pût supposer entre la France et l'Angleterre, on ne pouvait

jamais opérer, pour l'utilité et la grandeur de la première, rien d'approchant de celles qu'il était visible qui résulteraient de l'union de deux rois si proches, et de même maison, et de deux si puissantes monarchies si parfaitement limitrophes, qui n'ont aucun intérêt opposé, et de même religion.

Le régent, qui m'avait écouté avec grande attention, n'eut rien à opposer à la force naturelle de ces raisons. Il convint des principes et des faits. Il m'assura aussi que son dessein était de se lier tant qu'il pourrait avec l'Espagne, mais que ce n'était pas une résolution à laisser pénétrer trop avant à l'Espagne même, gouvernée par une reine ambitieuse, et par un ministre très dangereux, qui tournaient le roi d'Espagne tout comme ils voulaient, et très capables d'abuser de cette connaissance; encore moins une résolution à trop montrer à l'Angleterre et aux autres puissances, qui s'en refroidiraient pour nous, ce qui redoublerait leur jalousie et leurs efforts pour nous diviser d'avec l'Espagne, et leur persuaderait de ne nous jamais considérer que comme ennemis; que ce ménagement était d'autant plus nécessaire que je n'ignorais pas que la grande maxime de la cour de Vienne, surtout depuis la paix de Ryswick, était une liaison indissoluble avec les puissances maritimes, laquelle avait été pareillement fondée entre l'Angleterre et la Hollande par le roi Guillaume, et que la jalousie du commerce n'avait pu altérer depuis, ces deux puissances trouvant leur compte dans l'alliance de l'empereur pour nous l'opposer, lequel était le maître de l'empire, et de le faire armer sans autre cause que sa volonté et son intérêt particulier.

Je convins avec le régent de la solidité de la précaution qu'il se proposait, pourvu que ce ne fût que précaution, et qu'il convînt aussi de la nécessité de suivre les maximes que je venais de lui proposer. Il m'assura beaucoup

que c'était sa ferme intention; et la conversation finit de la sorte, en me remontrant avec combien de mystère et de mesure il devait aider le prétendant débarqué en Ecosse, et cacher les secours qu'il lui donnerait sous les plus épaisses ténèbres, à moins d'un succès rapide et inespéré.

Il m'apprit en même temps que les Danois et les Prussiens avaient enfin pris Stralsund qu'ils assiégeaient depuis long-temps, mais que le roi de Suède, qui depuis son retour de Bender s'était jeté dedans, avait échappé à leur vigilance, et était passé en Suède.

CHAPITRE V.

Traité de commerce entre l'Angleterre et l'Espagne signé à Madrid. — Albéroni a toute la confiance du roi et de la reine d'Espagne. — Réforme des troupes espagnoles. — Revenus de la couronne d'Espagne. — Lenteurs apportées à l'échange des ratifications du traité de la barrière par la Hollande et l'Angleterre. — Semences de mécontentement entre l'Angleterre et l'Espagne. — Albéroni tient le roi et la reine d'Espagne sous la clef. — Sa jalousie contre le cardinal del Giudice. — Le père d'Aubenton. — Albéroni vise au cardinalat. — Aubrusselle, jésuite français, précepteur du prince des Asturies. — Bruits publics sur la reine d'Espagne et Albéroni. — Celui-ci prend un appartement dans le palais, et se fait rendre compte en premier ministre. — Les Anglais et les Hollandais veulent chasser les Français des Indes. — Friponneries de Stair. — Haine des Anglais pour la France. — L'empereur a le projet d'attaquer l'Italie.

Le traité qui se négociait l'année dernière entre le roi d'Angleterre et le roi d'Espagne venait d'être signé à Madrid, et par la satisfaction extrême qu'on en té-

moignait à Londres, semblait promettre la plus grande liaison entre les deux monarques. Monteléon, ambassadeur d'Espagne à Londres, comptait d'en augmenter sa considération personnelle et sa fortune, et y fondait de grandes espérances pour le service du roi d'Espagne, non-seulement présentement, mais au cas qu'il arrivât en France des choses sur lesquelles leurs majestés catholiques et leurs ministres, qui n'étaient pas Espagnols, tenaient toujours leurs yeux ouverts. C'était de quoi Stanhope l'entretenait souvent pour engager l'Espagne à prendre avec l'Angleterre des engagemens plus étroits, dans le mécontentement où Stair entretenait sa cour sur les secours et la protection qu'il mandait que le régent accordait au prétendant, ignorant ou voulant bien ignorer que l'Espagne n'en faisait pas moins là-dessus que la France, ce qui était caché même à Monteléon par sa propre cour. Elle n'avait point de vaisseaux en mer, ni de préparatifs pour en armer. La Hollande lui en avait offert pour assurer le commerce des Indes, mais, contente de voir son offre acceptée, la république ne se pressait pas, dans la vue d'obtenir à cette occasion quelques avantages pour son commerce. Dans cet intervalle l'Angleterre offrit aussi des vaisseaux à Monteléon, comme par reconnaissance de la manière dont le dernier traité venait d'être signé. Monteléon se prévalut de ces démonstrations d'amitié pour s'éclaircir sur les liaisons secrètes qui l'inquiétaient entre le roi d'Angleterre et l'empereur. Stanhope lui répondit, avec un air d'ouverture, que l'opposition qu'ils remarquaient de la France à leurs intérêts les avait engagés à faire des alliances, parce qu'ils n'avaient pas douté que l'Espagne ne suivît la France; qu'il n'y avait rien de conclu avec l'empereur au préjudice de l'Espagne; et que, le traité de commerce venant d'être signé si à propos à Madrid avec

l'Angleterre, elle n'écouterait aucune proposition directe ni indirecte qui pût intéresser l'Espagne.

Cette couronne, qui regardait la Sicile comme pouvant un jour lui revenir selon les traités, prit vivement ses intérêts à Rome sur l'interdit fulminé contre ce royaume à l'occasion des pois chiches de l'évêque d'Agrigente. Albéroni avait seul la confiance du roi et de la reine d'Espagne. Il était seul chargé des réformes des troupes, des dépenses de la marine, de celles de la maison royale, et des principales affaires d'état. Il s'ouvrit à quelqu'un que le produit des revenus de 1716, qui devaient se toucher dans son courant, ne se montaient qu'à 16,000,000, et les dépenses nécessaires de la même année à 21,000,000, sans les extraordinaires qui pouvaient survenir. Il travaillait tous les soirs avec leurs majestés catholiques sur la réforme des troupes. Il y fut résolu qu'il ne serait conservé que deux compagnies des quatre des gardes-du-corps, et d'autres détails de réforme dans les deux conservées, en quoi Albéroni comptait épargner 60,000 pistoles par an, et de dix bataillons des gardes, n'en garder que deux, dont un espagnol, l'autre wallon. Il comptait que la réforme du seul état-major de ces régimens réduits à deux bataillons irait à une épargne de 400,000 réaux par an. Il résolut aussi, après la réforme exécutée, de lever six mille dragons, dont la moitié à pied, et de les laisser toujours dans la Catalogne. Les autres réformes, ainsi que les réglemens nouveaux pour les conseils et pour le palais, ne devaient venir qu'ensuite.

Cellamare, ambassadeur d'Espagne à Paris, n'était pas moins attentif que les ministres des autres puissances aux semences de division qui y éclataient, et dont celles qui avaient signé la paix d'Utrecht avec tant de dépit espéraient des troubles et un renouvellement de guerre. L'accomplissement du traité de la barrière mettait du

malaise entre elles. La Hollande différait d'en donner sa satisfaction avant que l'Angleterre eût fourni la sienne. Les impériaux menaçaient d'en venir enfin aux voies de fait. Ceux qui étaient aux Pays-Bas trouvaient que ces délais de les mettre en possession donnaient de la hardiesse aux peuples qui leur devaient devenir soumis de se mêler de trop d'informations. Ils avaient même secrètement consulté Bergheyck, dont j'ai si souvent parlé, sur les droits qu'on voulait tirer d'eux, et avaient fait partir leurs députés pour aller porter leurs remontrances à Vienne. Surtout les impériaux et les Anglais ne goûtaient point la proposition de la neutralité des Pays-Bas, faite par le régent, à laquelle la Hollande paraissait assez favorable. Une autre affaire occupait l'empereur. C'était l'entier rétablissement des électeurs de Cologne et de Bavière. L'électeur de Mayence, directeur de l'empire, le sollicitait ardemment pour contre-balancer l'autorité des protestans dans le collège électoral. L'empereur sentait la nécessité d'y faire rentrer ces deux électeurs en leur accordant leur investiture, mais il leur excusait ses délais sur ceux de la France à restituer quelques bailliages à l'électeur palatin, et à satisfaire d'autres particuliers qui se plaignaient à cet égard de l'inexécution des traités de Rastadt et de Bade. Cet aveu fut appuyé de l'espérance que l'empereur leur donna de finir leur rétablissement, si la France demeurait opiniâtre, pour les en détacher et faire retomber sur elle les délais de leurs desirs, ajoutant qu'il verrait après à trouver les moyens d'obliger la France à exécuter les traités. Le régent, instruit de cette malice, et qui avait chargé le comte du Luc, ambassadeur de France à Vienne, de convenir des limites de l'Alsace, jugea sagement qu'il devait ôter à l'électeur palatin l'occasion du recours à l'empereur, et tout prétexte à sa majesté impériale à l'égard des électeurs de Cologne et

de Bavière, en faisant de lui-même justice au palatin. Les autres particuliers ne l'avaient pas de leur côté, ni la considération d'influer en rien dans les affaires.

Il se trouva bientôt que la reconnaissance de l'Angleterre pour l'Espagne du dernier traité de commerce entre elles, où Philippe V s'était si légèrement désisté des articles qu'il avait fait ajouter au traité de paix d'Utrecht, qui grevaient tant le commerce anglais, n'était qu'en paroles et en complimens. Ils ne cessèrent point d'insister injustement sur les prétentions qu'il leur plaisait de former, comme en conséquence de leur traité de l'Assiento des nègres, en sorte que le roi d'Espagne se persuadait que le roi Georges avait pris des liaisons fortes avec ses ennemis, ce qu'Albéroni cherchait à découvrir. Cela n'empêcha pas ce ministre de résoudre la réforme qu'il avait fait agréer au roi d'Espagne. Ce prince, par ce plan, conservait environ quarante-trois mille hommes et huit mille chevaux.

Albéroni avait persuadé à la reine d'Espagne de tenir le roi, son mari, enfermé comme avait fait la princesse des Ursins. C'était le moyen certain de gouverner un prince que le tempérament et la conscience attachaient également à son épouse, qui par là, comme sa première, le conduisait toujours où elle voulait, et c'était le meilleur expédient, dès qu'il s'y abandonnait lui-même, pour n'être pas contredite, et pour que le roi ne sût rien de quoi que ce fût que par elle et par Albéroni, qui était la même chose. Tous les officiers du roi, grands, médiocres et petits, furent donc écartés, les entrées et les fonctions auprès du roi ôtées. Il ne vit plus dans l'intérieur que trois gentilshommes de sa chambre, toujours les mêmes, et encore des momens de service, à son lever, et peu à son coucher, et quatre ou cinq valets, dont deux étaient français. Ces trois gentilshommes de la chambre étaient : le marquis de

Santa-Cruz, majordome-major de la reine, très bien avec elle; le duc del Arco, grand-écuyer, grand-veneur et gouverneur de presque toutes les maisons royales, que le roi aimait fort, lequel ne ploya jamais sous Albéroni qui ne put jamais l'écarter, et n'était même point mal avec la reine, et dont l'esprit doux, sage et médiocre était d'autant moins à craindre qu'il se bornait à ses emplois, et ne se voulait mêler de rien. Il était ami intime du marquis de Santa-Cruz, qui avait beaucoup d'esprit et de politique, et qui haïssait les Français. Le troisième était Valouse, écuyer particulier de M. le duc d'Anjou, en sortant de page, qui l'avait suivi en Espagne, et qui était premier écuyer. C'était un honnête homme, mais fort borné, qui mourait de peur de tout, qui était toujours bien avec qui gouvernait, aimé du roi, bien avec tout le monde, attaché au grand-écuyer et incapable de se vouloir mêler de la moindre chose. Je m'étendrai dans un plus grand détail sur cette clôture intérieure, lorsque mon ambassade me donnera lieu de traiter particulièrement d'Espagne; ce détail, fait ici, détournerait trop. Il suffit de dire que le roi d'Espagne se laissa enfermer dans une prison effective et fort étroite, gardé sans cesse à vue par la reine, en tous les instans du jour et de la nuit. Par là elle-même était geôlière et prisonnière; étant sans cesse avec le roi, personne ne pouvait approcher d'elle, parce qu'on ne le pouvait sans approcher du roi en même temps. Ainsi Albéroni les tint tous les deux enfermés, avec la clef de leur prison dans sa poche.

Néanmoins il ne put d'abord exclure absolument le cardinal del Giudice, qui était grand-inquisiteur, gouverneur du prince des Asturies, et qui végétait encore dans les affaires, où il avait eu autrefois une direction principale. Le jésuite d'Aubenton avait aussi nécessairement, comme confesseur du roi, de fréquentes audiences.

On aura tout dit de lui pour le faire bien connaître en faisant souvenir qu'il avait été chassé de cette place, qu'il s'était retiré à Rome, qu'il y avait été fait assistant du général de la compagnie, et que c'était lui seul, et dans le dernier secret, qui sous les yeux du cardinal Fabroni avait fait la Constitution *Unigenitus*. Quand madame des Ursins fit renvoyer le père Robinet, trop homme de bien et d'honneur pour se maintenir dans la place de confesseur, Rome et les jésuites n'oublièrent rien pour y faire rappeler le père d'Aubenton, qui la reprit, et qui y porta toute la confiance personnelle du pape, avec lequel il eut un commerce secret et immédiat de lettres, et qui n'était pas sans vues, sans projets et sans la plus sourde et forte ambition. Ces deux hommes incommodaient infiniment Albéroni qui se résolut à perdre le cardinal, et à subjuguer le jésuite qu'il sentait trop de difficulté à faire chasser. Ainsi l'abbé Albéroni, simple ministre du duc de Parme, à Madrid, s'y trouvait en effet premier ministre tout-puissant.

Ce grand crédit et son incertitude sur lequel était fondée sa puissance, lui firent lever les yeux jusques au cardinalat pour fixer sa fortune. Il songea donc à se procurer la nomination d'Espagne. Ceux qui l'approchaient de plus près lui faisaient leur cour de cette idée, et de le presser d'y travailler. Il en mourait d'envie, mais il ne le pouvait que par la reine qui, dans ce commencement de ce grand essor, n'ajustait pas dans sa tête la bassesse de ce favori étranger avec la nomination du roi d'Espagne, au mépris de tous prétendans. Cette froideur déconcerta Albéroni; et il ne l'était pas moins du silence à cet égard qu'Aldovrandi, nonce à Madrid, observait avec lui. On a vu que ce ministre du pape y était plutôt souffert que reçu; la nonciature était toujours fermée depuis les démêlés des deux cours, et la recon-

naissance forcée de l'empereur comme roi d'Espagne par le pape. Sa sainteté prétendait différentes choses de la cour de Madrid, entre autres la dépouille des évêques d'Espagne; et Aldovrandi profitait doucement et finement de l'ambition du ministre et du confesseur, pour avancer peu-à-peu les affaires de son maître.

Les dégoûts accueillirent de plus en plus le cardinal del Giudice. Aubenton en profita pour donner au prince des Asturies un précepteur de sa compagnie, qu'il fit venir de Paris. Giudice n'en fut instruit que deux jours avant son arrivée. On resserra beaucoup le prince des Asturies en même temps sur les chasses et sur les promenades, dont il n'eut plus la liberté. Ce dépit, qu'on voulut faire à ses dépens à Giudice qu'il aimait fort, tourna en fort mauvais discours, et fort publics, sur les desseins qu'on prêtait à la reine et à son confident. Ce hardi Italien, ébloui d'une situation si flatteuse, voulut la faire éclater de plus en plus : à Rome pour s'y faire compter, et favoriser ses vues; à Madrid pour s'y faire redouter par la montre extérieure de son pouvoir. Il se fit donc donner la commission secrète de conférer et de travailler sur les différends avec Rome, avec le confesseur qui jusqu'alors en était chargé seul, et en même temps, ce qui était sans exemple un appartement au palais, près de celui de la reine, où les secrétaires des finances, de la guerre et de la marine eurent ordre d'aller travailler avec lui, sans la participation du conseil, sur toutes les affaires de leur département, et de ne faire aucune expédition sans les lui communiquer. Un reste de considération mourante du cardinal del Giudice en excepta le seul Grimaldi. En cet état, Albéroni ne doutait de rien. Il comptait d'autant plus sur le rétablissement des finances que le roi d'Espagne était le seul monarque qui n'eût point de dettes, parce qu'il n'avait pas eu le crédit d'en contracter.

Il s'assurait sur les complimens des ministres d'Angleterre, qui ne tenaient à Madrid qu'un secrétaire fort malhabile et sans expérience, et sur ceux de Riperda qui lui succéda depuis, lors ambassadeur de Hollande à Madrid, qui n'avait ni estime ni considération dans sa république, lesquels, se croisant d'ailleurs, s'unissaient pour chasser les Français des Indes, et s'en flattaient, dans la persuasion où ils étaient que le roi d'Espagne s'éloignait de plus en plus de la France, et par la facilité d'Albéroni à passer aux Anglais des articles tellement favorables au traité de commerce qu'il se disait hautement qu'il en avait reçu force guinées. Les moins mal intentionnés l'accusaient de grossière ignorance; et on l'appelait publiquement par dérision le comte abbé, par allusion au comte-duc d'Olivarès, qui avait eu sous Philippe III la même autorité que celui-ci exerçait sous Philippe V.

La cour de Londres, inquiète des mouvemens domestiques, croyait avoir intérêt à former des liaisons avec l'Espagne, et caressait Monteléon son ambassadeur. Wolckra, envoyé de l'empereur, s'en aperçut, et les fit craindre à Vienne comme peu compatibles avec celles de ces deux cours, tandis que Stair ne s'occupait qu'à aigrir les ministres d'Angleterre contre le régent, dont il interprétait sinistrement toutes les actions, lui en supposant même pour assister puissamment le prétendant, sur lequel Stanhope se laissa emporter à plus que des plaintes amères. Les deux partis qui divisaient l'Angleterre s'animaient également contre la France: les torys l'accusaient d'ingratitude par son indifférence pour le prétendant; les wigs au contraire, de manquer aux paroles données à l'entrée de la régence en soutenant le prince de tout son pouvoir, sur quoi ils s'emportèrent violemment, et tinrent dans la chambre des communes les discours les plus vifs là-dessus. L'Espagne à cette oc-

casion était aussi louée que la France blâmée, et on redoublait les protestations d'amitié à Monteléon. On savait que l'empereur était pressé par plusieurs de ceux qui l'approchaient de plus près, même par quelques-uns de ses ministres, de porter la guerre en Italie. Ils lui représentaient qu'il n'en retrouverait jamais une occasion si favorable, par l'extrême faiblesse de tous les princes d'Italie, qui n'avaient même aucune préparation de défense; et c'était ce nouvel incendie que Monteléon se crut en situation de prévenir par l'Angleterre. L'empereur goûtait plus ce projet d'Italie qu'il ne s'en laissait entendre. Il était armé; mais les Turcs, enflés de la conquête de la Morée et de leurs victoires sur les Vénitiens, le tenaient en respect, tandis que l'Italie craignait également une invasion de l'impereur, ou une du Turc approché d'elle par la Morée.

Le traité de la barrière venait enfin d'être conclu sous la médiation et la garantie de l'Angleterre, où on ne se contraignait pas de laisser entendre que, dès que les mouvemens d'Ecosse seraient finis, la France verrait éclore des desseins que les divisions domestiques avaient suspendus. La proposition de la neutralité des Pays-Bas que le régent avait faite, et qui avait été assez goûtée en Hollande, était également suspecte à l'empereur et à l'Angleterre. Aussitôt donc qu'elle vit l'affaire de la barrière finie, elle proposa aux Hollandais un projet de renouvellement de leurs anciennes alliances, avec une garantie réciproque en cas d'agression. En même temps Stair eut ordre de travailler auprès du ministre de Sicile à Paris pour engager son maître dans une ligue contre la France, à quoi il n'épargna pas ses soins. On découvrait sans cesse les mauvaises intentions de l'Angleterre, et de nouveaux motifs de l'occuper et de souhaiter le succès de l'entreprise du prétendant.

CHAPITRE VI.

Le pape implore partout des secours contre les Turcs. — Ruses d'Albéroni. — Plaintes occasionées par sa réforme des troupes. — Le duc de Saint-Aignan s'en mêle mal-à-propos. — Hersent père. — Son caractère. — Le prétendant échoue en Ecosse. — Son retour. — L'Espagne lui refuse toute espèce de secours. — Impostures de Stair pour brouiller l'Espagne avec la France. — Adresse de Stanhope dans le même but. — Albéroni promet un grand secours au pape. — Entrevue secrète du prétendant et de Cellamare. — Berwick et Bolingbroke mal avec le prétendant. — L'Angleterre veut fermer toute retraite à ce prince. — Cette puissance prodigue les démonstrations d'amitié à l'Espagne. — Le roi et la reine d'Espagne conservent l'espoir de faire valoir leurs droits en France dans le cas que le jeune roi viendrait à mourir. — Albéroni les presse dans cette voie. — Manèges de ce dernier. — Sa duplicité. — Scélératesse de Stair. — Faux bruit répandu sur les renonciations. — Propositions contre le repos de l'Europe faites à la Hollande par l'Angleterre. — Stanhope propose à l'ambassadeur du roi de Sicile de faire échanger à son souverain la Sicile contre la Sardaigne. — Le roi Georges préfère ses états d'Allemagne à l'Angleterre. — Les escadres anglaise et hollandaise vont presser le siége de Wismar contre les Suédois. — Nouvelles scélératesses de Stair. — L'Angleterre continue à faire beaucoup d'avances à l'Espagne. — Monteléon demande à Stanhope quelques éclaircissemens sur la triple alliance proposée par l'Angleterre avec l'empereur et la Hollande. — Situation du ministère anglais dans son pays. — Son projet de rendre le parlement septennal.

Pendant ces diverses intrigues que le régent conduisait de l'œil pour éviter les dangers, et en tirer s'il se pouvait quelque avantage, le pape mourait de peur du Turc. Il s'adressa à l'Espagne et au Portugal pour obtenir du secours; et au milieu de ses rigueurs pour la France, il

n'eut pas honte de lui en faire demander aussi par Bentivoglio, qui n'oubliait rien pour la brouiller et y mettre le schisme. La vérité était que jamais les princes d'Italie ne furent plus faibles ni plus divisés ; et la république de Venise était brouillée avec la France sur l'affaire des Ottobon, et avec l'Espagne pour avoir reconnu l'empereur en qualité de roi de cette monarchie.

Les plaintes contre l'administration d'Albéroni étaient infinies : il était chargé de tout; il ne pensait qu'à sa fortune et ne remédiait à rien. Il est vrai qu'il ne pouvait suffire au poids qui l'accablait, et que sa jalousie ne lui en permettait pas le partage ni même le soulagement. Il fallait exécuter la réforme projetée; il en craignait le moment et les cris qu'elle exciterait contre lui. Il éloigna les officiers de Madrid, et engagea le roi à écrire de sa main tout le plan de la réforme, pour lui donner, disait-il, plus de poids, en effet, s'il l'eût pu, pour se cacher et la faire passer pour son ouvrage. Elle parut à la fin de janvier, et souleva non-seulement les intéressés, mais leurs parens et leurs amis. Le duc de Popoli, capitaine de la compagnie des gardes-du-corps italienne, parla fortement en faveur des deux compagnies des gardes-du-corps réformées, et des officiers que l'on réformait dans les deux que l'on conservait. Le duc d'Havrech, colonel du régiment des gardes wallonnes, en avait dit autant sur les bataillons qu'on en réformait; et ces deux seigneurs avaient déclaré au roi d'Espagne que, en conservant une aussi faible garde, il les mettait hors d'état de pouvoir répondre de sa personne. Le marquis de Bedmar, chargé des affaires de la guerre, les avait fort soutenus; le prince Pio cria aussi tant qu'il put de Barcelone, où il commandait en Catalogne. Il est pourtant vrai que les Espagnols, qui n'avaient jamais vu de compagnies ni de régimens des gardes à leurs rois avant celui-ci, et qui

étaient fâchés de le voir armé et par là plus autorisé, avaient habilement flatté l'épargne d'Albéroni pour le confirmer à faire cette réforme. Le duc d'Arcos et le marquis de Mejorada en furent les principaux instigateurs. On remarqua plusieurs grands qui ne venaient presque jamais au palais s'y rendre assez fréquemment, n'y parler à pas un étranger : et on s'aperçut que cette faction espagnole mourait d'envie du rappel des exilés, et de se délivrer de tous ces étrangers, Italiens, Wallons, Irlandais, etc. Ils s'assemblaient là-dessus entre eux, et ils entretenaient des correspondances secrètes avec les Espagnols retirés à Vienne, même avec quelques-uns qui entraient dans les conseils de l'empereur.

Le duc de Saint-Aignan, touché du préjudice que le service du roi d'Espagne souffrait, lui représenta fortement qu'une résolution de cette conséquence, et dans la conjoncture des grands armemens de l'empereur et des dispositions visibles de l'Angleterre, n'aurait pas dû être prise sans la participation de la France. Il proposa une suspension de trois mois; et quoiqu'en effet il n'eût reçu aucun ordre là-dessus, il fit entendre qu'il ne parlait pas de son chef. Cette représentation réussit fort mal et demeura sans réponse; mais le prince de Cellamare eut ordre d'exposer au régent le plan de la réforme, de lui faire entendre qu'elle ne tombait que sur les états-majors; que le nombre des troupes demeurait le même, parce qu'elles n'étaient pas complètes; et de demander un ordre du roi au duc de Saint-Aignan de s'abstenir de se mêler du détail et de l'intérieur du gouvernement d'Espagne, comme lui-même, de sa part, ne s'était point mêlé du changement fait dans le gouvernement à la mort du roi, ni de la réforme des troupes que le régent avait réglée. On attribuait moins les demandes de Saint-Aignan à des ordres reçus de les faire qu'à des liaisons particulières avec des

seigneurs et des dames du palais intéressés pour leurs parens, et à son intimité avec Hersent, *guardaroba* du roi d'Espagne, homme d'esprit, de conduite, de mérite, que le roi avait donné à son petit-fils en partant de France. C'était un homme d'honneur, haut sans se méconnaître, fort au-dessus de son état par ce qu'il valait, très bien et librement avec le roi d'Espagne, qui se faisait compter, qui avait des amis considérables, et qui prenait grande part à cette réforme parce qu'il avait ses deux fils capitaines dans le régiment des gardes wallonnes, lesquels avaient de l'honneur et de la valeur et y étaient considérés.

Albéroni s'aigrit d'autant plus fortement contre le duc de Saint-Aignan qu'il mourait de peur des menaces publiques des réformés, qui ne se prenaient qu'à lui de leur malheur, et qui ne le menaçaient pas moins que de le pendre à la porte du palais, et les moins emportés de le rouer de coups de bâton. Il se résolut donc à un coup d'éclat. Il fit exiler le duc d'Havrech, donner le régiment des gardes wallonnes au prince de Robec, et ôter la place de dame de palais de la reine à sa femme, fille de la duchesse Lanti, sœur de la princesse des Ursins qui l'y avait mise. Ils se retirèrent en France et dans leurs terres. Le marquis de la Vère, lieutenant-colonel et officier-général, frère du prince de Chimay, et grand nombre d'officiers distingués de ce régiment, du nombre de ceux qui n'avaient pas été réformés, quittèrent; et le cadet des fils d'Hersent, qui avait été un des députés de ce corps à Albéroni, fut arrêté, conduit à Ségovie, très resserré en prison, puis exilé, après envoyé dans un cachot à Mérida, sous de fausses accusations qu'Albéroni ne voulut jamais être jugées, et sans que jamais son père pût l'en faire sortir. Il trouva enfin, au bout de plusieurs mois, par la disgrâce d'Albéroni, la liberté de gagner le

Portugal et de repasser en France, où il a servi depuis. Son père ne le pardonna pas à Albéroni.

Ce ministre, voyant les affaires du prétendant tourner mal en Écosse, arrêta les secours d'argent qu'il avait commencé à lui faire payer. Monteléon, apprenant les plaintes générales et les soupçons des secours fournis au prétendant, contenus dans la harangue du roi d'Angleterre au parlement, eut hardiment là-dessus une explication avec Stanhope, qui l'assura de la satisfaction du roi Georges de la conduite du roi d'Espagne à cet égard et de son desir de la reconnaître, jusqu'à promettre de ne prendre jamais d'arrangemens contraires à ses intérêts, à quoi il ajouta de grandes plaintes contre la France sur le prétendant. L'Espagne était toutefois inquiète de l'opinion générale qu'il y avait une ligue secrète formée entre l'empereur et l'Angleterre, tandis que les ministres impériaux n'étaient pas moins agités d'une nouvelle union entre l'Espagne et l'Angleterre, depuis le traité de commerce signé avec l'Angleterre à Madrid, et n'étaient pas en moindre soupçon des dispositions intérieures de la Hollande, qui n'était pas sans en avoir aussi de l'empereur, sur l'exécution du traité de la barrière, et si alarmée des bruits répandus d'une prochaine rupture de l'Angleterre avec la France, qu'elle s'excusait déjà d'y entrer sur l'épuisement où la dernière guerre l'avait mise. Le prétendant avait repassé la mer avec le duc de Marr; le roi Georges paraissait plus affermi que jamais, et Stair n'oubliait rien pour l'animer contre la France, jusqu'aux plus grossiers mensonges, tels que celui-ci.

Le secrétaire d'Angleterre à Madrid eut ordre de confier au roi d'Espagne que le régent avait voulu faire entendre à Stair que l'Espagne avait fait plus que la France en faveur du prétendant, mais que le roi d'Angleterre avait tant de confiance en l'amitié et en la

bonne foi du roi d'Espagne, qu'il l'avertissait des soupçons que le régent tâchait de lui inspirer. En même temps les Anglais cherchaient à concilier et à attacher le roi de Sicile à l'empereur. Les ministres anglais, qui desiraient le renouvellement de la guerre avec la France, ne laissaient pas d'y être embarrassés dans la crainte domestique du mécontentement général des peuples d'Angleterre, et de ce qui fumait encore en Ecosse. Ils craignaient encore l'effet que produiraient enfin en France, les plaintes sans fin de leur ambassadeur, et ses mémoires menaçans présentés coup sur coup au régent, ils n'en étaient que plus déterminés à rechercher l'amitié de l'Espagne, et tous les moyens de semer la division entre elle et la France. Stanhope, pour confirmer la confidence qu'il avait fait faire au roi d'Espagne, montra à Monteléon une lettre de Stair, qui rapportait les termes suivans, qu'il prétendait avoir entendus du régent, « *Enfin, monsieur, nous voilà amis de l'Espagne; cependant je vous assure que le roi d'Espagne a fait pour le prétendant ce que moi je n'ai pas voulu faire* ». Monteléon répondit que ce propos lui paraissait incroyable, qu'il y soupçonnait plus de malice que de vérité, néanmoins qu'il en rendrait compte au roi son maître, et qu'il priait Stanhope d'en écrire à l'agent d'Angleterre à Madrid. Toutefois il ne laissa pas de recevoir assez d'impression de cette confidence pour se resserrer beaucoup avec d'Iberville, que le régent tenait à Londres, avec avis de lui communiquer tous ses ordres, et de le consulter sur tout, quoique d'ailleurs ils fussent amis, et de se prendre aux cajoleries de Stanhope, qui l'assurait ainsi que les ministres allemands du roi d'Angleterre, que quoi qu'en publiassent les bruits publics, ils ne voulaient point de guerre avec la France, mais conserver un bon pied de troupes et de vaisseaux; en même

temps ils ne laissaient point de travailler à unir le roi de Sicile à l'empereur par un traité.

Après avoir été long-temps eux et Trivier, ambassadeur de Sicile à Londres, à qui parlerait le premier, Stanhope s'étendit sur le préjudice que la Sicile causait à la maison de Savoie, et montra ainsi à dessein que le premier article qui serait demandé par l'empereur serait la cession de cette île. Trivier, qui n'avait point douté de ce projet, cria bien haut, mais en ministre d'un prince faible, qui pourtant ne veut pas se laisser dépouiller; il en prit occasion de s'éclaircir de la situation de l'Angleterre avec l'empereur, sur quoi Stanhope répondit qu'elle en était fort recherchée, mais qu'il n'y avait rien de conclu entre eux. Les menaces anglaises de rompre avec la France, en traitant avec l'empereur, aboutirent pourtant à suspendre une levée ordonnée de seize régimens, et l'armement de douze vaisseaux de guerre, et à écrire dans toutes les cours pour leur demander de refuser tout asile et retraite au prétendant dans leurs états. Le roi d'Espagne refusa retraite et secours à ce malheureux prince, à qui il en avait assez libéralement fourni dans l'espérance de succès. Cellamare en parla au régent qui approuva cette dernière résolution de l'Espagne à cet égard qu'elle n'était pas en état de se brouiller, ni de soutenir une guerre contre l'Angleterre qui cultivait toujours sa majesté catholique, et avait toujours fait semblant d'ignorer qu'elle eût secouru le prétendant.

Les étrangers s'apercevaient et déploraient même le mauvais état de l'Espagne et de son gouvernement; ils regardaient le roi d'Espagne comme le plus faible de ceux qui avaient porté cette couronne et Albéroni comme maître à baguette, uniquement attentif à s'enrichir et à s'élever, très indifférent aux intérêts de l'état qu'il gouvernait. Ils avaient beaucoup rabattu de l'opinion qu'ils

avaient prise de l'esprit et des talens de la reine; sa nourrice, qu'elle avait fait venir de Parme depuis quelques mois, alarmait infiniment Albéroni, qui ne voulait partager sa confiance avec personne. Il n'était guère moins inquiet sur le père d'Aubenton, aussi ambitieux et plus pénétrant que lui, et tous deux cherchaient à se concilier la faveur de Rome. Vers le milieu de février, Albéroni déclara au nonce que le roi d'Espagne secourrait le pape, contre l'invasion qu'il craignait des Turcs, de six vaisseaux de guerre, quatre galères, douze bataillons faisant huit mille hommes, les officiers compris, et de quinze cents chevaux; que ces troupes seraient sous les étendards du pape, commandées par deux lieutenans-généraux, qui obéiraient au général de sa sainteté, lesquelles seraient aux frais du pape, dès qu'elles lui seraient livrées armées, et les cavaliers montés. Le roi d'Espagne se chargeait des frais de la marine, et quant au transport des troupes de Barcelone à Civita-Vecchia, il comptait que ce serait par les vaisseaux d'Espagne et de Portugal. Le rare est qu'Albéroni parlait en même temps aux ministres d'Angleterre et de Hollande, pour avoir des vaisseaux, et qu'ils en promettaient en doutant fort que l'intérêt du commerce du levant permît à leur pays d'en fournir.

Le roi Jacques, caché près de Paris, hors d'espérance de tout secours de la part du régent, essaya encore de toucher l'Espagne; il obtint avec peine de Cellamare une entrevue secrète avec lui dans un coin du bois de Boulogne. Là il lui fit une peinture vive et touchante de sa situation, de son embarras sur le lieu de sa retraite et sur les moyens de subsister, rejeta les mauvais succès de son entreprise sur la conduite suspecte de Bolingbroke, qu'il venait de destituer de sa place de secrétaire d'état, et se plaignit amèrement du duc de Berwick, qui

n'avait jamais voulu passer en Ecosse. Il pria Cellamare de ne leur rien confier de ses affaires, mais d'en conférer seulement avec Magny qu'il avait choisi. C'était un choix bien étrange, comme on le verra dans la suite. Ce Magny était fils de Foucault, conseiller d'état distingué et riche, qui avait eu le crédit de le faire succéder en sa place. Intendant de Caen, il y avait fait tant de sottises qu'il n'y put être soutenu, et de dépit et de libertinage avait vendu sa charge de maître des requêtes, et s'était fait introducteur des ambassadeurs où il ne put durer long-temps. Jacques témoigna à Cellamare que sa retraite à Rome serait fort préjudiciable à ses affaires en Angleterre; qu'il n'espérait plus que le duc de Lorraine voulût le recevoir, laissa entrevoir, mais sans insister, son desir de l'être en Espagne, dit qu'il ne voyait qu'Avignon, mais qu'en quelque lieu que ce fût il avait grand besoin de secours tant pour lui que pour ceux qui avaient tout perdu pour le suivre. Il finit par demander 100,000 écus au roi d'Espagne. Cellamare s'en tira le plus honnêtement qu'il put, mais sans engagement dont il comprenait les conséquences. Georges demandait formellement à toutes les puissances de l'Europe de refuser tout secours et toute retraite à son ennemi et à ses adhérens. Stair venait de faire cette demande au régent par un mémoire très fort, et l'agent d'Angleterre était chargé du même office auprès du roi d'Espagne. La cour d'Angleterre était d'autant plus vive là-dessus qu'elle connaissait la mauvaise disposition des peuples et la haine du sang qu'elle avait répandu, ce qui l'engagea à entretenir dans les trois royaumes jusqu'à trente-cinq mille hommes et quarante vaisseaux de guerre. Dans cette situation douteuse le ministère anglais chercha de plus à s'assurer l'Espagne. Les flatteries et les confidences ne furent pas épargnées, jusqu'à montrer de la jalousie de la puissance de l'empereur en Ita-

lie, disant qu'ils étaient enclins à se liguer avec l'Espagne pour l'empêcher de s'y étendre, à lui confier que l'Angleterre avait refusé un traité proposé par l'empereur, parce qu'il y voulait stipuler qu'elle lui garantirait la Toscane, à la flatter de l'attention de ne rien faire à son préjudice, enfin à leurrer le roi d'Espagne de ses secours dans les cas qui pourraient arriver en France, qui donneraient lieu à ses grands droits.

Rien ne pouvait être plus agréable à la cour d'Espagne que l'alliance que le roi d'Angleterre lui proposait. Le but véritable du secours offert au pape était d'avoir un corps de troupes en Italie pour tâcher, suivant les évènemens d'y regagner quelque chose de ce qu'elle y avait perdu; et si le pape, dans la crainte de se rendre suspect, refusait un si grand secours, il devait être donné aux Vénitiens qui en demandaient aussi à l'Espagne; mais ce qui toucha le plus la reine et Albéroni, pour ne pas dire le roi d'Espagne, ce fut la corde de ses grands droits en France adroitement pincée par Stanhope, qui produisit le plus doux son à leurs oreilles. Quelque intérêt qu'Albéroni parût avoir de préférer l'Espagne où il gouvernait sans obstacle, à la France où il ne pouvait espérer la même autorité qu'après bien des concurrens et de dangereux travaux, il ne laissait pas d'être véritable qu'il exhortait sans cesse le roi d'Espagne à n'abandonner pas le trône de ses pères, si le roi son neveu venait à manquer, et qu'il n'appuya ses raisons de tous les artifices et de toutes les lettres vraies ou fausses qu'il disait qu'il recevait de France. Il n'inspirait pas ce desir à la reine avec moins d'application; et on peut avancer avec confiance qu'il y réussit fort bien auprès de l'un et de l'autre. Quelque bien établi qu'il fût en toute confiance et en toute autorité, il était alarmé des Italiens, des Parmesans surtout et de la nourrice. Il n'oubliait rien pour les faire renvoyer sous

prétexte de la dépense qu'ils causaient; et la reine s'étant souvenue de quelques-uns qu'elle eut envie de faire venir, et à plus d'une reprise, il l'empêcha toujours à son insu, par le moyen du duc de Parme qui le craignait et le ménageait beaucoup. Il ne perdait point d'occasion de vanter au roi et à la reine la nécessité et l'utilité de ses conseils; et sur l'avis donné par l'Angleterre du prétendu discours du régent à Stair sur le prétendant, rapporté ci-dessus, Albéroni fit souvenir le roi d'Espagne du conseil qu'il lui avait donné à la mort du roi son grand-père de ne se pas fier au régent, mais de se conduire avec lui comme s'il devait être son plus grand ennemi. En même temps il faisait écrire à son altesse royale que sa majesté catholique était parfaitement contente de ses sentimens, et que lui, Albéroni, n'oubliait rien pour maintenir une parfaite intelligence entre les deux couronnes. L'union de l'Espagne et de l'Angleterre qui se resserrait toujours inquiéta enfin l'ambassadeur de Hollande à Madrid, qui comprit que les Anglais y trouvaient leur compte, et que ce ne pouvait être qu'au préjudice du commerce des Provinces-Unies. Par cette considération il pressa ses maîtres de gagner les Anglais de la main, en se hâtant d'achever la négociation commencée avec l'Espagne pour lui fournir des vaisseaux.

Le roi d'Espagne avait protesté contre la bulle qui révoquait le tribunal de la monarchie en Sicile. Le roi de Sicile, qui craignait quelque secrète intelligence entre le pape et l'empereur pour le dépouiller de cette île, pressait le roi d'Espagne de s'employer plus fortement à Rome pour ses intérêts. Son ministre s'attachait toujours au cardinal del Giudice, qui n'avait plus que le nom de premier ministre, qui ne se contraignit pas de lui répondre qu'il n'avait rien à espérer de la faiblesse d'un aussi mauvais gouvernement qui, aussi bien que

celui de France, ne se souciait que de demeurer en paix.

Stair commit en ce même temps une scélératesse complète : il manda faussement au roi son maître que la France armait puissamment pour le rétablissement du prétendant, avec tous les détails des ports, des vaisseaux et des troupes. Ce bel avis mit l'alarme en Angleterre, les fonds publics baissèrent aussitôt. Le roi d'Angleterre était prêt d'aller au parlement demander des subsides pour la guerre inévitable avec la France et la sûreté de l'Angleterre. Monteléon, qui sentit l'intérêt que l'Espagne avait d'empêcher la rupture de l'Angleterre avec la France, parla si ferme et si bien à Stanhope, qu'il l'arrêta tout court, et que ce ministre, ayant ensuite dit que cet avis n'avait point d'autre fondement que la malignité de celui qui l'avait donné, changea tout-à-coup de système. Il avait commencé à proposer à Monteléon une union entre l'Angleterre et l'Espagne pour la neutralité de l'Italie, et même pour la garantie au roi de Sicile de ce qu'il possédait en vertu du traité d'Utrecht : il sentait le mécontentement universel qui fermentait dans toute la Grande-Bretagne du gouvernement, et l'importance de l'affranchir de l'inquiétude des secours que la France et l'Espagne pourraient donner au prétendant : il revint donc à souhaiter que la France entrât dans l'union dont on vient de parler, et se portât en même temps pour garante de la succession à la couronne de la Grande-Bretagne dans la ligne protestante, conformément aux actes du parlement. Ainsi la scélératesse de Stair et cet infatigable venin qui lui faisait empoisonner les choses les plus innocentes, et controuver les plus fausses pour brouiller la France avec l'Angleterre, fit un effet tout opposé à ses intentions; et cette époque fut le commencement de l'union tant souhaitée par l'abbé Dubois entre la France et l'Angleterre, et la base première

de la grandeur de cet homme de rien, qui en sut très indignement profiter pour l'état, et très prodigieusement pour sa fortune. Stair présenta un mémoire de différens griefs, qui, excepté les secours à refuser au prétendant, n'étaient pas grand'chose. Le mémoire fut répondu de manière qu'on en fut content en Angleterre, et qui fit tomber la pensée qu'on y avait eue de prendre le roi d'Espagne pour médiateur de ces petits différends.

Un autre bruit aussi malicieux fut répandu en même temps à Paris, dans le dessein sans doute d'examiner l'impression qu'il ferait. On parlait d'un traité fort secret, signé par le prince Eugène et le maréchal de Villars, qui seuls en avaient eu la conduite, qui annulait les renonciations du roi d'Espagne à la couronne de France, et qui en ce cas assurait celle de l'Espagne au roi de Sicile. Ce bruit était fomenté avec soin : le régent n'en prit pas la plus légère inquiétude; mais on remarqua que leurs majestés catholiques parurent depuis bien plus attentives à tout ce qui pouvait regarder cette succession.

Le roi d'Angleterre, toujours inquiet de sa situation domestique, fit deux propositions aux Hollandais, l'une de fortifier et de rendre plus nombreuse la garantie de la succession au trône de la Grande-Bretagne dans la ligne protestante, l'autre de s'expliquer sur l'alliance défensive à faire entre l'empereur, l'Angleterre et les états-généraux. Ils répondirent sur le premier qu'ils verraient avec plaisir la garantie fortifiée par d'autres princes, et qu'ils étaient disposés à entrer avec Georges dans le concert de la manière dont ce projet pourrait s'exécuter. La seconde leur parut très délicate pour le repos de l'Europe, et en particulier sur les intérêts du roi d'Espagne. Ils se tinrent d'autant plus réservés que Walpoole montrait plus de chaleur sur cette affaire à La Haye, et que le président de l'empereur cabalait ouvertement dans le même esprit

à Amsterdam. Ils ne songèrent donc qu'à éluder et à gagner du temps, et répondirent qu'ils en délibéreraient, et en diraient après plus particulièrement leur pensée.

Le grand mouvement des Turcs obligeait cependant l'empereur à se préparer tout de bon à n'être pas prévenu, et jetait l'Italie dans l'effroi. Le pape sans défense et sans moyens sollicitait des secours de France et d'Espagne; en même temps il craignait encore plus l'empereur. Il savait que ce prince ne consentirait jamais, sous quelque prétexte que ce pût être, à laisser entrer des troupes françaises ou espagnoles en Italie; ainsi le pape refusa celles qui lui furent offertes, et demanda des vaisseaux et des galères dont l'empereur ne pouvait prendre d'ombrage.

Quelque satisfaction que la cour d'Angleterre eût témoignée de la réponse du régent au mémoire de Stair, dont on vient de parler, l'animosité nourrie par cet ambassadeur se manifestait encore. Le roi de Sicile, qui n'avait pu tirer aucune protection du roi d'Espagne à Rome, qui lui-même avait plusieurs grands démêlés avec cette cour, en chercha en Angleterre pour son accommodement avec l'empereur qui était toujours suspendu. Trivier son ambassadeur à Londres y employa Monteléon auprès de Stanhope, parce qu'il s'en voyait toujours fort caressé, et le ministre anglais entra en matière avec le Piémontais. Ce dernier fut étrangement surpris quand après les complimens et les préfaces ordinaires il entendit Stanhope lui déclarer que la Sicile arrêterait toujours tout accommodement; lui vouloir persuader après que cette île était à charge à la maison de Savoie, enfin revêtir le personnage du ministre de l'empereur et lui proposer en échange la Sardaigne pour conserver à son maître la dignité royale. Trivier répondit qu'il ne pouvait négocier sur une condition qu'il était sûr que son

maître n'accepterait jamais. Stanhope entreprit de lui montrer la facilité que l'empereur avait de se rendre maître de la Sicile, lui dit que l'affaire serait déjà faite si le roi d'Angleterre eût seulement consenti à le laisser agir, qu'il s'y était opposé jusqu'alors, et tout nouvellement encore. Trivier pria Stanhope de se souvenir qu'il n'y avait que cinq ou six mois qu'il lui avait dit qu'il ne tenait qu'à la France et à l'Espagne que l'Angleterre n'eût moins de déférence pour l'empereur, d'où il lui demanda pourquoi donc ils déféraient tant à la cour de Vienne.

Stanhope répliqua que les choses étaient changées; qu'alors ils avaient lieu de croire que le régent voulait vivre en parfaite intelligence avec le roi d'Angleterre, mais que depuis ils ne le pouvaient regarder que comme un ennemi caché, incapable de repos, toujours prêt à exciter des troubles dans la Grande-Bretagne, et y faire tout le mal qu'il pourrait à la maison régnante, dont le remède était à former une ligue contre elle où le roi de Sicile entrât pour terminer par là ses différends avec l'empereur. Il ajouta qu'il n'y aurait point de guerre en Hongrie cette année, mais ailleurs; n'oublia rien pour persuader Trivier des grands avantages que le roi de Sicile retirerait d'une guerre contre la France, étant soutenu d'aussi puissans alliés, lui fit valoir le service que l'Angleterre lui avait rendu en arrêtant l'empereur jusqu'alors sur la Sicile, lui déclara que si le roi de Sicile hésitait encore, le roi d'Angleterre ne pourrait plus empêcher l'empereur d'exécuter ses projets. Trivier tâcha inutilement de lui rendre suspecte pour l'Angleterre même la puissance de la maison d'Autriche. Stanhope voulait susciter de puissans ennemis à la France, et n'en trouvait point de plus dangereux à porter la guerre dans l'intérieur du royaume que le duc de Savoie par sa situation. Il craignit en même temps que les ministres de

France et d'Espagne, que Trivier voyait souvent, ne traversassent son projet, et mit tout en œuvre pour les lui rendre suspects. Monteléon bien qu'amusé par l'apparente confiance et par les caresses de Stanhope et par l'espérance d'une ligue défensive de l'Espagne, avec l'Angleterre et la Hollande avait pénétré, qu'il se traitait une alliance défensive entre ces deux dernières puissances et l'empereur, et que la conclusion n'en était arrêtée que par l'espérance de l'Angleterre de rendre cette ligue offensive; néanmoins les affaires domestiques de l'Angleterre ne lui permettaient pas de songer tout de bon à l'offensive. Le ministre impérial à Londres s'en plaignit, et embarrassa. Le roi d'Angleterre ne regardait point sa couronne comme un bien solide, ses états d'Allemagne l'occupaient bien autrement; par cette raison il voulait plaire à l'empereur, et le mettre en état d'agir lorsque l'intérêt commun des puissances engagées dans la dernière ligue contre Louis XIV et Philippe V, demanderait qu'elles se réunissent et reprissent les armes. Il prenait tous les soins à lui possibles pour détourner le grand-seigneur de faire la guerre à l'empereur, que le grand-visir et le prince Eugène voulaient, que presque tous les ministres impériaux, surtout les Espagnols craignaient, et que le muphti détournait. Le prince Eugène prétendait que si l'empereur différait à attaquer les Turcs lorsqu'il le pouvait avec avantage, il le serait lui-même par eux l'année suivante avec un grand désavantage.

Cette attention prépondérante du roi d'Angleterre, pour ses états d'Allemagne, l'occupait fort de la guerre du nord et de chasser les Suédois de ce qui leur restait dans l'empire. De toutes leurs anciennes conquêtes, ils n'avaient conservé que Wismar. Il fut donc résolu en Angleterre d'envoyer vingt vaisseaux presser la reddition de cette place, auxquels les Hollandais en joignirent douze

des leurs. C'était bien plus qu'il n'en fallait pour accabler les Suédois dans la réduction déplorable où ils étaient; mais le gouvernement d'Angleterre faisait toujours semblant de craindre un secours que le régent n'était ni en volonté ni en pouvoir de donner. Ce n'était pas que les ministres anglais et allemands pussent douter de ses intentions, mais il était de l'intérêt de ce ministère de maintenir les alarmes d'une guerre prochaine avec la France, pour continuer d'obtenir des subsides du parlement, qu'il aurait refusés dans une paix bien assurée. Ainsi bien servis par Stair pour continuer les défiances et les jalousies, celui-ci leur mandait faussement que le régent lui avait promis de chasser tous les Anglais rebelles et qu'il manquait à sa parole, et leur suggérait de solliciter son altesse royale de poursuivre le prétendant jusque dans Avignon, et d'obliger le pape à l'en faire sortir s'il s'y voulait retirer. En même temps ils ne pouvaient ignorer les secours que l'Espagne avait donnés à cet infortuné prince; mais résolus de l'ignorer, ils n'épargnaient aucune assurance de l'amitié et de l'union la plus intime avec elle. Le roi d'Angleterre déclara qu'il se croyait comme engagé par le traité d'Utrecht à garantir la neutralité de l'Italie, et qu'il était disposé à former de nouvelles liaisons avec le roi d'Espagne pour la maintenir, et de plus pour confirmer et renouveler toutes les alliances précédentes. Monteléon profita de tant d'empressement extérieur pour parler à Stanhope de la triple alliance proposée par l'Angleterre entre l'empereur et la Hollande, dont Walpoole avait depuis peu présenté le projet aux états-généraux.

Stanhope ne put désavouer un fait public, mais il assura Monteléon que ce projet n'avait rien de contraire aux traités de paix, aux intérêts du roi d'Espagne, ni au renouvellement proposé entre l'Angleterre et l'Es-

pagne des anciennes alliances, ni à prendre avec elle un nouvel engagement pour la neutralité de l'Italie. Il lui fit valoir le refus de l'Angleterre à d'autres propositions que l'empereur lui avait faites, et finit par beaucoup d'aigreur et de plaintes contre la France, qu'il dit chercher à négocier avec l'Angleterre, laquelle ne l'écouterait point qu'elle n'eût des preuves de sa sincérité, et qu'elle ne sût ce que le prétendant deviendrait et ceux qui suivaient sa fortune. Stanhope tirait ainsi avantage de la disposition de la France à conserver la paix, et de ce qu'elle avait agréé les offres que lui avait faites Duywenworden de travailler au rétablissement d'une parfaite intelligence entre elle et l'Angleterre, laquelle en même temps recherchait le roi d'Espagne, au point que Monteléon lui manda qu'il dépendait de sa majesté catholique de faire seule une alliance avec l'Angleterre ou d'y faire comprendre la France.

Parmi tant de mouvemens contraires et de propositions trompeuses, les ministres d'Angleterre étaient fort occupés au-dedans. Leur parti wigh, qui avait triomphé des torys par la mort de la reine Anne et la faveur de Georges son successeur, craignait la vengeance de la tyrannie qu'il avait si cruellement exercée, si le parti opprimé, soutenu du mécontentement général du gouvernement, reprenait le dessus. Le parlement rendu triennal n'avait plus qu'une année à durer, et il était de l'intérêt des ministres de le prolonger encore de quelques années, en quoi s'accordait celui de la chambre basse, dont les membres continués épargnaient les brigues et l'argent d'une autre élection. Celle des seigneurs y était opposée, parce que, ne craignant point de changement pour elle, la plupart en desiraient dans celle des communes contre le gouvernement présent; mais en Angleterre comme dans les autres pays, ce n'était plus le temps des seigneurs. Les ministres et les principaux de leurs

amis des communes travaillaient donc de concert à cette grande affaire, qui absorbait presque toute l'application des ministres, parce que les autres affaires n'étaient que celles de l'état et que celle-ci était la leur même, et la plus importante à la conservation de leurs places et de leur autorité. C'était aussi la principale du roi d'Angleterre : leur projet était de faire passer un acte de prolongation du parlement pour quatre années, mais ils voulaient être certains d'y réussir avant de le présenter.

CHAPITRE VII.

Le régent ne peut se déprendre de son faible pour l'Angleterre. — Conduite de Stair et de Bentivoglio. — Faiblesse du régent à leur égard. — Le parti de la Constitution veut me gagner. — Conduite du duc de Noailles avec moi. — Le cardinal de Noailles bénit la chapelle des Tuileries. — Mort du duc d'Essonne. — Entreprises du grand-prieur. — Il se plaint de moi inutilement. — Je l'empêche d'entrer dans le conseil de régence. — Mort de la duchesse de Béthune. — Plusieurs morts. — Madame la duchesse de Berry mure les portes du jardin du Luxembourg. — Elle fait la Haye gentilhomme de la manche du roi. — M. le duc d'Orléans achète pour le chevalier d'Orléans la charge de général des galères. — Il fait revenir les comédiens italiens.

Quelque soin que prit Stair de cacher ses scélératesses en France, de voiler et d'affaiblir celles dont il ne pouvait dérober la connaissance, il n'évita pas d'y passer pour un brouillon qui abusait de son caractère et d'y être fort haï, à quoi son air audacieux ajoutait encore; mais il fut heureux au Palais-Royal; ce triumvirat, qu'il avait captivé, aurait cru se faire tort du moins à son égard sur soi-même. Dubois à toute force voulait percer par l'Angleterre, parce qu'il ne s'en voyait pas d'autre moyen;

Noailles, qui avait compris de bonne heure que cet homme-là, tôt ou tard, reprendrait auprès de M. le duc d'Orléans, s'était fait un principe de se le dévouer tandis qu'il avait besoin de lui, de ne le jamais contredire, d'être toujours prêt à l'aider en tout pour le retrouver après à son tour; et Canillac, incapable de la même souplesse, mais sans aucun jugement, demeurait dans son premier engoûment, nourri par les déférences et les admirations de Stair pour lui. Longepierre, fade savantasse, mais dont les louanges avaient épris le duc de Noailles, insinué chez Stair par Rémond, et Rémond lui-même, trouvaient leur compte à se mêler des messages des uns aux autres et s'en croyaient importans, tellement que le régent eut beau voir clair dans la conduite de Stair et de ses maîtres, il n'eut pas la force de secouer cette pernicieuse maxime des deux usurpateurs qu'on lui avait inculquée, ni de résister aux discours continuels de ces trois hommes, qui de concert, tantôt ensemble, tantôt séparément, le tenaient toujours en haleine et mettaient un obstacle continuel à tout ce qui n'était pas dans leurs vues par rapport à Stair et à l'Angleterre. J'eus souvent des prises là-dessus avec le régent. Si j'avais moins connu sa faiblesse, j'aurais souvent espéré le faire changer de boussole; mais je n'étais qu'un contre trois, dont l'assiduité successive renversait aisément tout ce que j'avais dit, démontré, même persuadé, et le régent contre son gré flottant était toujours raccroché par eux. Il s'en dédommageait par ses brocards sur eux, auxquels Dubois était accoutumé, et dont Noailles ne faisait que secouer ses oreilles, mais dont l'orgueil de Canillac était souvent blessé. Le régent le laissait bouder, riait et quelquefois après le caressait, tant son jargon important l'avait accoutumé à le considérer.

Stair et Bentivoglio étaient deux têtes brûlées qui,

pour leur fortune, n'avaient rien de sacré, et ne travaillaient qu'à culbuter la France; et si l'un des deux était plus corrompu, plus noir, plus scélérat que l'autre, c'était assurément Bentivoglio; tous deux imposteurs publics assez pris sur le fait, assez connus, assez déshonorés jusque dans leurs propres cours, où ils avaient perdu créance pour qu'elles ne pussent refuser leur rappel s'il était demandé avec quelque force. Mais si Stair était à l'abri par ses protecteurs déclarés, Bentivoglio n'en avait pas de moins bons. Effiat, sans croire en Dieu, lui était vendu, et il imposait à son maître. La faiblesse de ce prince craignait le maréchal de Villeroy et les cardinaux de Rohan et Bissy, ses ardens et très intéressés protecteurs. Je parle des cardinaux, car le maréchal, ce n'était que par sottise d'habitude du feu roi. Ainsi le régent, sous le nom et le caractère de nonce du pape et l'ambassadeur d'Angleterre, conserva près de lui les deux plus grands et plus dangereux boute-feux; et les deux plus grands ennemis que la France et sa personne pussent avoir. On verra quelques traits de cet infâme nonce, qui n'était point honteux d'entretenir une fille de l'Opéra dont il eut deux filles qui y entrèrent depuis, si publiquement connues pour telles, qu'on ne les nomma jamais que la Constitution et la Légende.

Si j'avais grossi ces Mémoires de ce qui s'est passé en détail sur la Constitution pendant la régence et la nonciature de Bentivoglio, ce n'est point employer un terme trop fort que dire, et dans toute son étendue, que les cheveux se dresseraient sur la tête à la lecture de la conduite véritable et journalière de Bentivoglio. Il était encore soutenu par l'ancien évêque de Troyes, qui avait pensé tout différemment autrefois, mais que son ami le maréchal de Villeroy, les Rohan et la cabale avaient su retourner, et qui s'en croyait

plus à la mode d'une part, plus compté de l'autre.

Ce parti, dès aussitôt après la mort du roi, avait travaillé à me gagner, du moins à ne m'avoir pas contraire. Il n'ignorait pas mes sentimens par le père Tellier à qui je ne les avais pas cachés : on a vu en leur temps ce qui s'est passé là-dessus entre lui et moi. Le cardinal de Bissy, et quelque temps après, le prince et le cardinal de Rohan m'en parlèrent tous deux. Je répondis civilement et modestement. Je dis que je n'étais point évêque, et aussi peu docte ou docteur; je battis en retraite de la sorte. Cela ne les contenta pas. Le duc de la Force, de tout temps livré aux jésuites à l'occasion de sa conversion, en effet pour plaire au feu roi et s'en approcher s'il eût pu, était par même raison initié avec les cardinaux de Rohan et de Bissy, et les chefs accrédités de leur parti. Ils me le détachèrent pour faire un dernier effort. Ce n'était pas que j'eusse levé aucun étendard sur cette affaire ; je me contenais même tout-à-fait dans les bornes où doit s'arrêter un homme en situation de parler et de dire son avis au conseil de régence, ou en particulier au régent ; mais ils savaient, dès le temps du feu roi, sur quoi compter là-dessus par la raison que je viens de dire, et ils étaient alarmés de ma liaison avec le cardinal de Noailles. La Force argumenta avec moi sur le fond de la matière. Il savait et débitait bien ce qu'il savait; mais comme la politique était sa religion, et que, pour persuader, il faut être persuadé soi-même, ce n'est pas merveille s'il n'y put réussir avec moi.

A bout enfin de raison et de raisonnemens, il se jeta sur l'intérêt présent et futur du régent de ménager Rome, les jésuites, le grand nombre des évêques, et s'étendit beaucoup là-dessus. Mais comme la politique et l'intérêt ne peuvent jamais être mis en la place de la religion et

de la vérité, sa politique fut aussi vaine avec moi que sa doctrine. Ne sachant plus que faire, il en vint à un argument *ad hominem*, dont j'ai su depuis que ceux qu'il servait, et lui-même, avaient tout espéré. Il me dit qu'il avouait qu'il ne me comprenait point, et qu'il ne pouvait allier mon esprit avec ma conduite; que j'étais ennemi du duc de Noailles sans mesure, sans ménagement, sans pouvoir être adouci par tout ce qu'il ne se lassait point d'employer pour cela, que je m'en piquais même; que je lui rompais en visière à tout moment en plein conseil de régence, et partout où je le pouvais rencontrer; et que, tandis que je ne me cachais pas du desir que j'avais de le perdre, j'en négligeais le moyen sûr que j'en avais en main; et que j'étais l'ami et le soutien du cardinal de Noailles. Je demandai à la Force quel était donc ce moyen sûr de perdre le duc de Noailles, et je l'assurai qu'il me ferait grand plaisir de me l'apprendre. « Perdre, me répondit-il, son oncle; et il ne tient qu'à vous en tournant au parti contraire. L'oncle perdu, le neveu tombe nécessairement avec lui, et vous êtes vengé ». L'horreur me fit monter la rougeur au visage. « Monsieur, lui répondis-je vivement; est-ce ainsi que se traitent des affaires de religion? Persuadez-vous bien une fois pour toutes, et le dites nettement à vos amis, que, quelque certain que je pusse être de la chute totale et sans retour du duc de Noailles en arrachant seulement un cheveu de la tête de son oncle, il serait de ma part en pleine sûreté. Non, monsieur, encore une fois, ajoutai-je avec indignation, j'avoue qu'il n'est rien d'honnête à quoi je ne me portasse pour écraser le duc de Noailles, mais de le tuer à travers le corps du cardinal de Noailles, il vivra et régnera plutôt deux mille ans ». Le duc de la Force me parut confondu, et depuis cette réponse ils n'ont plus songé à me gagner.

Je n'en voulus rien dire au cardinal de Noailles, ni à personne qui pût le lui rapporter.

Il est vrai que ma conduite avec le duc de Noailles allait peut-être jusqu'à abuser des involontaires remords d'un aussi grand coupable à mon égard. Nous ne nous rencontrions qu'en nos assemblées sur nos affaires du parlement, que ses trahisons et la jalousie, ou la sottise de quelques autres, finirent bientôt, et dont avant leur fin mes propos directs et publics le bannirent sans qu'il osât jamais me répondre un mot; mais à la dernière, il dit au duc de Charost, près duquel il était assis, que je le poussais de façon que je l'obligerais d'en avoir raison l'épée à la main. Raison, il ne l'a ni eue ni même demandée, et l'épée est demeurée doucement dans son fourreau. Partout il me saluait d'une façon très marquée; je le regardais un peu hagardement, et passais sans m'incliner le moins du monde; et de part et d'autre cela se répétait sans jamais y manquer, partout où nous nous rencontrions : quelque accoutumé qu'on y fût, c'était un spectacle. Si je passais près de lui, il se rangeait aussitôt sans que je daignasse y prendre garde; et jamais nous ne nous parlions qu'en conseil sur les affaires, et tout haut devant le monde, sèchement et laconiquement de ma part, de la sienne avec toute la politesse, je n'oserais dire l'air de respect, l'onction et la circonspection qu'il y pouvait mettre.

Il vint une fois au conseil de régence un jour de conseil d'état, sous prétexte d'une affaire de finance pressée. Le conseil était un peu commencé; il fit dire au régent qu'il était à la porte, celui-ci le fit entrer. Je me levai parce que tout le conseil se leva; il s'assit au-dessous de moi, tout près de moi, et se mit à débiter ce qui l'amenait, qui n'était pas grand'chose. Comme il achevait, je dis à l'oreille du comte de Toulouse, que je joignais de

l'autre côté, que le duc de Noailles avait pris ce prétexte pour tenter de demeurer au conseil. « Je le croirais bien comme vous, me répondit-il en souriant. — Oh bien, répliquai-je, nous allons voir, laissez-moi faire? » Tout ce qui regardait la finance achevé, le duc de Noailles demeura, et après quelques momens d'intervalle, M. le duc d'Orléans regarda le maréchal d'Huxelles et lui dit: « Allons monsieur, continuons ». M. de Troyes lisait les dépêches pour soulager le maréchal, parcequ'il avait la voix et la prononciation bonnes, et qu'il lisait fort bien. Il commença; au second mot, je l'interrompis, et je lui dis: « Attendez donc, monsieur, voilà M. de Noailles qui n'est pas sorti », et je me tourne tout de suite à regarder le duc de Noailles. M. de Troyes se tut tout court, et tous les yeux regardaient. Je tournai un peu mon siège ployant, pour donner plus d'aisance à M. de Noailles pour sortir, qui, au bout de quelques momens de silence, voyant celui de M. de Troyes et celui du régent, me tourna le dos avec impétuosité, et sans saluer personne s'en alla. Je regardai M. le comte de Toulouse qui riait, M. le duc d'Orléans qui ne sourcilla pas, et toute la compagnie qui me regardait aussi, et qui riait ou souriait. Ce fut ensuite la nouvelle qu'il avait fait cette tentative, et que je l'avais chassé du conseil. Le comte de Toulouse, M. du Maine, M. le Duc, le maréchal de Villeroy, et quelques autres, m'en parlèrent au sortir de la séance, et approuvèrent ce que j'avais fait, et moi je les blâmai de ne l'avoir pas fait eux-mêmes. J'en parlai après au régent qui n'osa me désapprouver, à qui je reprochai sa faiblesse, et lui demandai si, pour être du conseil, il ne tenait qu'à y entrer pour un moment sous quelque prétexte, et avoir après l'impudence d'y rester.

Une autre fois que c'était de finance, et que le duc de Noailles y était, toujours auprès et au-dessous de moi,

il se mit à pérorer sur la licence de vendre et de porter des étoffes défendues, sur le tort que cela faisait aux manufactures du royaume, et s'étendit surtout avec une emphase merveilleuse sur l'abus de porter des toiles peintes, dont la mode l'emportait sur toute règle et raison, et que les plus grandes dames, et toutes les autres à leur imitation et à l'abri de leur exemple, portaient publiquement et impunément partout, avec le plus scandaleux mépris public des défenses et des peines portées et si souvent réitérées. Il conclut avec le même feu d'éloquence à remédier enfin à un aussi grand mal et si préjudiciable, par des moyens efficaces, mais sans en expliquer, ni en proposer aucun, apparemment pour éviter la haine du beau sexe. On opina là-dessus, ou plutôt on verbiagea, sans rien dire plus que des mots. Quand ce fut à mon tour, je louai fort ce zèle que témoignait le duc de Noailles pour le soutien des manufactures de France, et contre l'abus de porter des étoffes défendues. J'insistai particulièrement sur celui de porter des toiles peintes, et j'ajoutai même là-dessus à ce que le duc de Noailles en avait dit. Je fis remarquer avec beaucoup de gravité toute l'importance d'arrêter une mode aussi générale, et un mépris des lois porté si loin par toutes les femmes de tous états; que cela ne se pouvait sans une rigueur proportionnée au besoin, qui fût suivie, et qui fît exemple pour toutes; qu'ainsi mon avis était, qu'après avoir renouvelé les défenses, M. le duc d'Orléans et madame la Duchesse, fussent mis au carcan, s'il leur arrivait d'en porter. Le sérieux du préambule et le sarcasme de la fin causèrent un éclat de rire universel, et une confusion au duc de Noailles qu'il ne put cacher le reste du conseil, et dont il montra en sortant qu'il était outré.

Je ne manquais guère les occasions de divertir ainsi

à ses dépens moi et les autres, à quoi il ne pouvait s'accoutumer. Nous remarquâmes, M. le comte de Toulouse et moi, qu'il rapportait les affaires de finance sans en apporter aucunes pièces, quoiqu'il y eût beaucoup de ces affaires qui fussent contentieuses. Cela lui donnait lieu de dire ce qu'il voulait sans craindre d'être contredit. Nous résolûmes de ne pas souffrir cet abus davantage. Dès le premier conseil pour finance, d'après cette résolution, j'interrompis le duc de Noailles, et lui demandai où étaient les pièces de l'affaire qu'il rapportait. Il balbultia, se fâcha et ne sut que répondre. Je regardai la compagnie, puis le régent, et lui adressant la parole, je lui dis, que quelque confiance qu'on voulût bien avoir, il était fâcheux de juger sur parole, et qu'en mon particulier j'avais raison de ne pas être si confiant. Le feu monta au visage du duc de Noailles, qui voulut parler. Je l'interrompis encore, et lui dis que je ne proposais rien en cela qui ne fût en usage dans tous les tribunaux, et qui de plus ne fût à la décharge et au soulagement du rapporteur. Il voulut grommeler encore; je regardai le régent en haussant fortement les épaules. Le comte de Toulouse dit qu'il ne voyait pas quelle pouvait être la difficulté d'apporter les pièces. Noailles à ce mot se tut, se mit la tête entre les épaules, continua son rapport qu'il abrégea tant qu'il put, et au conseil suivant pour finance apporta un grand sac plein de papiers.

Pour ses péchés, son rang le mettait toujours auprès de moi, parce qu'alors il n'y avait de pair entre nous deux que le maréchal de Villeroy, qui par conséquent ne pouvait être de mon côté, les jours de finances non plus que les autres. Quand Noailles voulut parler : « Et les pièces, lui dis-je ?—Voilà mon sac où elles sont, me répondit-il. — Je le vois ce sac, répliquai-je, mais point du tout les pièces; mettez donc sur la table celles de l'af-

faire dont vous voulez parler ». Il ouvrit son sac, de colère, en prit les pièces qu'il mit devant lui ; et tandis qu'il rapportait, me voilà à les feuilleter et à me faire son évangéliste. On ne vit jamais un homme plus déconcerté, ni avec plus de volonté de ne le pas paraître, car tout cela se démêlait en lui. Il ne se cachait point après chez lui, où il revenait bouffant et rempli de ces algarades, que je le désolais, et qu'il ne pouvait plus y tenir ; et moi d'en rire et de le tenir en haleine. Il m'est souvent arrivé de le faire chercher dans les pièces la preuve de ce qu'il avançait, de lire avec lui bas, tandis qu'il lisait haut dans les pièces, comme me défiant de sa bonne foi, et n'étant pas fâché qu'on le vît, et de lui en donner le dégoût, sans que jamais M. le duc d'Orléans ait osé m'en rien dire ni au conseil ni en particulier. Il m'est arrivé aussi quelquefois de lui dicter l'arrêt tel qu'il venait d'être prononcé, et de l'obliger de l'écrire sous ma dictée, en plein conseil, et par-ci, par-là de lui faire ôter ce qu'il y avait mis, ou ajouter ce qu'il y avait omis, et faire changer les termes qu'il avait substitués à ceux qui venaient d'être prononcés. En ces occasions la rage lui sortait par tous les pores, son visage enflammé et furieux le décelait, ainsi que toute son attitude et ses mouvemens ; mais de peur de pis, il se contenait et ne disait jamais que l'indispensable. Je lui volais dessus cependant comme un oiseau de proie, et le conseil fini, j'en riais avec les uns et les autres, qui au partir de là ne gardaient pas le secret des procédés. Ils couraient le monde, et comme Noailles n'y était ni aimé ni estimé, parce que son accès n'était ni facile ni doux, on en riait. Il le savait, car il voulait tout savoir, et cela le mettait d'autant plus au désespoir que la répétition de ces scènes était très fréquente. C'en est assez pour un échantillon, la pièce ne vaut pas de s'y étendre davantage.

Je ne sais pourquoi il fut question ce carême de bénir la chapelle des Tuileries, où le feu roi avait toujours ouï la messe lorsqu'il avait logé dans ce palais, et où le roi l'entendait tous les jours depuis son retour de Vincennes. Cette bénédiction forma une question entre le cardinal de Noailles aumônier ordinaire, et le cardinal de Rohan, grand-aumônier. La même s'était, comme on l'a vu en son temps, présentée pour la chapelle neuve de Versailles entre le même cardinal de Noailles et le cardinal de Janson, grand-aumônier. Elle avait été décidée en faveur du cardinal de Noailles, et le fut de même pour la chapelle des Tuileries, sur quoi le cardinal de Rohan fit des protestations.

Le duc d'Ossone mourut à Paris dans un âge peu avancé. Il avait été premier ambassadeur plénipotentiaire d'Espagne à Utrecht, et avait demeuré avant et après assez long-temps aux Pays-Bas et en Hollande, où ses dettes, des violences inconnues dans ces pays-ci, et de continuelles débauches avaient fort obscurci sa naissance, sa dignité et son caractère. Le comte de Pinto, son frère, succéda à sa grandesse et à son titre. Leur maison est Acuña-y-Giron. L'ambassadeur à Utrecht était gendre du duc de Frias, connétable de Castille, de la maison de Velasco.

Le grand-prieur, dont on a vu en son lieu le caractère et la conduite, était, comme on l'a vu aussi, revenu aussitôt après la mort du roi, considéré, même respecté de M. le duc d'Orléans, qui avait toujours été le jaloux admirateur d'une si continuelle uniformité d'impiété, de débauches et d'effronterie, en faveur desquelles il lui passait tout le reste. Le grand-prieur lui imposait au dernier point, quoique méprisé et abandonné de tout le monde, et réduit à souper tous les soirs avec des bandits sans état et sans nom. A l'abri du duc du Maine il fai-

sait le prince du sang tant qu'il pouvait, et cela ne lui était pas difficile par le peu et l'espèce de gens qu'il voyait. Il se hasarda, par le même appui, à aller à l'adoration de la croix après le cardinal Dubois, le vendredi saint, à l'office où le roi était. Le maréchal de Villeroy y fut surpris, et s'en plaignit au régent qui glissa. Encouragé par le succès de l'entreprise, il en tenta d'autres, tant qu'enfin les princes du sang d'une part, et les ducs de l'autre, s'en fâchèrent, et que M. le duc d'Orléans lui défendit d'en plus hasarder. Je pense qu'il s'en prit à moi, car un jour M. le duc d'Orléans me dit, avec assez d'embarras, que le grand-prieur avait remarqué que j'affectais de vouloir passer devant lui au Palais-Royal, qui était le seul lieu où je le rencontrais quelquefois, et qu'il s'en était plaint à lui. Je demandai au régent ce qu'il lui avait répondu; et tout de suite j'ajoutai que je n'avais point de ces petitesses-là; mais que, puisque le grand-prieur croyait voir ce qui n'était pas, et qu'il s'avisait de le trouver mauvais et de s'en plaindre, je lui ferais dire vrai, et lui montrerais partout que je le précédais et le devais précéder; et aussitôt après je changeai de discours.

En effet quelques jours après je trouvai le grand-prieur au Palais-Royal. Il me salua froidement, car nous n'avions jamais eu aucun rapport ensemble; moi plus sèchement et plus courtement encore, et quand il fut question de passer, ce dont je m'étais mis portée, j'entrai. Je remarquai qu'il mit quelqu'un entre lui et moi pour entrer après. Il n'osa en rien dire, et je n'en ouïs plus parler. Mais quelque temps après, je sus qu'il faisait tous ses efforts pour entrer au conseil de régence et y précéder les ducs. J'en fis honte au régent, et lui demandai quel talent, hors l'escroquerie et pis, la poltronnerie et la plus infâme débauche, il trouvait dans le grand-prieur pour l'admettre dans le gouver-

nement, et quelle réputation lui-même espérait d'un tel choix.

La négative peu assurée, et l'embarras du régent, me déclarèrent tout ce qu'il y avait à craindre de sa faiblesse, et de sa vénération pour le grand-prieur. Je parlai aux maréchaux de Villeroy et d'Harcourt, qui étaient du conseil de régence; au maréchal de Villars, qui y venait quand il s'agissait des affaires de la guerre; à d'autres encore; puis de concert avec eux, je déclarai au régent que, s'il faisait à l'état, au conseil de régence, à lui-même l'ignominie d'y faire entrer le grand-prieur, et aux ducs l'injustice de les en faire précéder, il pourrait le même jour disposer des places qu'il nous avait données en ce conseil et dans tous les autres, et compter que, sans ménagement aucun, nous nous expliquerions sur un aussi bon choix et sur l'insulte que de gaîté de cœur nous recevrions de sa main, que nous éprouvions déjà si équitable et si bienfaisante à l'égard du parlement, dont apparemment la séance au conseil lui semblerait plus utile que le travail, l'avis et l'attachement de ses serviteurs. J'ajoutai que toutes ces mêmes paroles dont je me servais m'étaient prescrites, et que tous les lui disaient exactement par ma bouche. L'étonnement du régent et son embarras le tinrent quelque temps en silence. J'y demeurai aussi. Il essaya de tergiverser. Je lui dis que cela était inutile, que notre parti était bien pris et sans retour, et qu'il était maître de faire ce qu'il lui plairait là-dessus, mais qu'il ne l'était pas d'empêcher notre retraite, nos discours et l'éclat qu'il causerait. Il faiblit, et me chargea enfin de dire aux ducs qu'il n'y avait jamais pensé, et que le grand-prieur n'entrerait point dans le conseil, quoiqu'il l'en eût fort pressé. Il n'ajoutait pas qu'il avait dit au grand-prieur qu'il l'y ferait entrer; et il craignait ses reproches, et encore plus notre éclat. Cette courte con-

versation termina les espérances du grand-prieur, dont il ne fut plus question depuis.

La duchesse de Béthune mourut à Paris assez vieille. Elle était fille du surintendant Fouquet, et mère du duc de Charost. C'était une femme de beaucoup de mérite et de vertu, d'esprit très médiocre, toute sa vie fort retirée, et qui avait toujours paru fort rarement à la cour. On a vu en son lieu comment le malheur de son père fit la solide fortune de son mari, et comment le quiétisme fit son fils capitaine des gardes-du-corps. Elle était dès sa jeunesse dans cette doctrine, et allait toutes les semaines tête à tête avec M. de Noailles entendre un M. Bertaut à Montmartre, qui était le chef du petit troupeau qui s'y assemblait, et qu'il dirigeait. Elle et le duc de Noailles étaient bien jeunes, et néanmoins ces voyages réglés tête à tête passaient sans scandale. Ces assemblées grossirent, firent du bruit, la doctrine parut au moins très suspecte; on les dissipa, et le docteur Bertaut fut vivement tancé. Le duc de Noailles qui vit l'orage, appuyé de la cour, ne se crut pas destiné au martyre; il tourna sa dévotion plus humainement; il abandonna pour toujours ce petit troupeau, dont il avait été une des brebis choisies. Madame de Béthune fut plus fidèle à la doctrine et au docteur; tellement que bien des années après cette même doctrine ayant reparu avec plus d'art et de brillant avec madame Guyon les joignit bientôt l'une à l'autre, et fit de madame de Béthune la disciple la plus estimée et la plus favorite de madame Guyon, et de là l'amie intime de l'archevêque de Cambrai, de MM. et de mesdames de Chevreuse et de Beauvilliers, et des duchesses de Guiche et de Mortemart. Nulle tempête ne les sépara de leur prophétesse ni de leur patriarche, et c'est ce qui a comblé la fortune des Charost, par les routes qui ont été remarqués en leur temps, en sorte que le malheur du père de madame de

Béthune, dont M. Colbert fut le principal instrument pour se revêtir de sa dépouille, et celui de sa prophétesse qui fit et qui rendit intime cette fille de Fouquet avec les filles de Colbert qui l'avait perdu, ont fait des Charost tout ce que nous les voyons, sans que la duchesse de Béthune soit presque jamais sortie de son oratoire.

L'abbé de Vassé, duquel j'ai suffisamment parlé à propos du refus qu'il fit de l'évêché du Mans, mourut fort vieux en même temps; ainsi que le chevalier du Rosel, lieutenant-général, commandeur de Saint-Louis, excellent homme de guerre, et très galant homme, dont j'ai parlé plus d'une fois; et Fiennes, lieutenant-général assez distingué, qui était gendre d'Etampes chevalier de l'ordre et capitaine des gardes de feu Monsieur. Le père de Fiennes s'appelait M. de Lambres, mort aussi lieutenant-général. C'étaient des gentilshommes fort ordinaires devers la Flandre, qui n'étaient rien moins que de la maison de Fiennes, éteinte depuis long-temps.

Valbelle, mourut aussi fort vieux, fort riche et point marié. Il s'était distingué à la guerre par des actions heureuses et brillantes, d'une grande valeur, et avait quitté depuis long-temps pour n'avoir pas été avancé comme il avait espéré de l'être. C'était un fort honnête homme, mais que j'ai vu long-temps traîner à la cour, sans savoir pourquoi, où il ne bougeait de chez M. de la Rochefoucauld et de peu d'autres maisons. En même temps mourut Rottembourg, maréchal-de-camp en Alsace. Il était gendre du feu maréchal Rosen, et père de Rottembourg, dès-lors envoyé du roi en Prusse, qui s'est fait depuis beaucoup de réputation en diverses ambassades. Il est mort chevalier de l'ordre, très riche, sans avoir été marié.

Le duc de Perth, attaqué depuis long-temps de la pierre, fut taillé fort vieux à Saint-Germain, et en mourut. Il était grand-chancelier d'Ecosse, lors de la révolu-

tion d'Angleterre. Il signala sa fidélité. Il fut gouverneur du roi Jacques III, et Jacques II l'avait fait en France duc et chevalier de la Jarretière.

La Vieuville, qui venait presque de perdre sa femme, dame d'atour de madame la duchesse de Berry, épousa en troisième noces une Froulay, veuve de Breteuil, conseiller au parlement.

Il y avait souvent des scènes entre M. et madame la princesse de Conti, laquelle ne s'en contraignait guère, et qui lui disait devant le monde, qu'il n'avait que faire de vouloir tant montrer son autorité sur elle, parce qu'il était bon qu'il sût qu'il ne pouvait pas faire un prince du sang sans elle, au lieu qu'elle en pouvait faire sans lui. Ils se querellèrent à souper à l'Ile-Adam. La chose alla fort loin. Crevecœur, qui avec ce beau nom n'était qu'un assez plat gentilhomme, et sa femme, qui étaient à eux, s'y trouvèrent mêlés et si offensés qu'ils furent sur-le-champ chassés, et qu'ils s'en allèrent à pied coucher où ils purent. Cette aventure fit grand bruit sur le prince et la princesse.

Madame la duchesse de Berry, qui vivait de la façon qui a été expliquée, voulut apparemment pouvoir passer en liberté des nuits d'été dans le jardin du Luxembourg. Elle en fit murer les portes, et ne conserva que celle de la grille du bas de l'escalier du milieu du palais. Ce jardin, de tout temps public, était la promenade de tout le faubourg Saint-Germain, qui s'en trouva privé. M. le Duc fit ouvrir aussitôt celui de l'hôtel de Condé, et le rendit public en contraste. Le bruit fut grand et les propos peu mesurés sur la raison de cette clôture. Elle se trouva aussi importunée des deuils. Les marchands d'étoffes en saisirent le moment, et la prièrent d'obtenir de M. le duc d'Orléans de les abréger, ce qu'il fit avec sa facilité ordinaire, de façon qu'on porte le deuil de tout ce qui n'est point parent, tant dans les parentés il y a

d'éloignement, même souvent d'incertitude, et qu'on ne le porte plus des plus proches, avec la dernière indécence. Mais comme le mauvais dure toujours plus que le bon, ce retranchement des deuils est l'unique réglement de la régence qui subsiste encore aujourd'hui. Cela arriva à l'occasion de celui de la reine-mère de Suède.

Madame la duchesse de Berry fut aussi, avec toute sa gloire, la première fille de France qui ait permis aux dames d'honneur des princesses du sang d'entrer dans sa loge et de s'y mettre derrière leurs princesses. Il est vrai que ce fut dans sa petite loge à l'Opéra; mais ce fut un pied pris qui, sur ce léger fondement, a su depuis se soutenir.

Les nouveaux goûts de cette princesse lui firent chercher à récompenser les anciens, pour s'en défaire honnêtement. Vittement, qui avait été lecteur des princes père et oncle du roi, et on a vu en son temps par quelle occasion, fut nommé sous-précepteur du roi. A cette occasion, madame la duchesse de Berry voulut que la Haye, qui avait perdu la charge qu'elle lui avait fait donner chez M. le duc de Berry, eût une place de gentilhomme de la manche, qui vaut 6,000 francs par an. Le roi en avait deux, et il n'y en avait jamais eu davantage. Ce troisième fit donc difficulté. Pour la lever, on souffla à la duchesse de Ventadour d'en demander un quatrième, moyennant quoi la Haye passa; et le roi en eut quatre.

Elle acheta, ou plutôt le roi pour elle, une petite maison à l'entrée du bois de Boulogne, qui était jolie, avec tout le bois devant et un beau et grand jardin derrière, qui appartenait à la charge de capitaine des chasses de Boulogne et des plaines des environs. Catelan qui l'était l'avait fort accommodée, et avait vendu à Armenonville : cela s'appelle la Muette, que le roi a prise depuis et fort augmentée. Armenonville fut payé grassement,

conserva la capitainerie, eut 400,000 livres de brevet de retenue sur sa charge de secrétaire d'état, dont il n'avait pas payé davantage au chancelier, et presque tout le château de Madrid et tous ses jardins pour sa maison de campagne, réparée à son gré aux dépens du roi, et son fils en survivance de cet usage et de la capitainerie. Madame la princesse de Conti, première douairière, acheta aussi Choisy de la succession de madame de Louvois; c'est la même que le roi acheta aussi de la sienne, et où il a fait et fait encore tous les jours tant d'augmentations et d'embellissemens.

M. le duc d'Orléans acheta 600,000 livres, pour le chevalier d'Orléans, la charge de général des galères au maréchal de Tessé, qui y gagna 200,000 livres; et fit donner par le roi, à M. le comte de Charolois, une pension de 60,000 livres. Ç'avait toujours été la pension la plus forte, qui ne se donnait presque jamais qu'au premier prince du sang. Je dis presque jamais, parce que je n'en sais d'exemple avant la régence que celui de Chamillart, quand le roi le renvoya comme malgré lui. Le régent prodiguait ainsi les grâces à des gens qu'il ne gagnait pas, et qui se moquaient de lui : témoin la Feuillade, Tessé et tant d'autres.

Il avait eu la complaisance de faire venir une troupe de comédiens italiens, à la persuasion de Rouillé, conseiller d'état, dont j'ai parlé plus d'une fois, et qui faisait tant dans les finances. On a vu en son temps que le feu roi les avait chassés pour avoir joué à découvert madame de Maintenon, sous le nom de la fausse prude. Les comédiens revinrent donc, desquels Rouillé fut le protecteur, et le modérateur de leurs pièces. Pour qu'il le demeurât indépendamment des premiers gentilshommes de la chambre, ils n'eurent point la qualité de comédiens italiens du roi, mais de M. le duc d'Orléans, qui fut à leur première

représentation, où tout le monde accourut, dans la salle de l'Opéra. Ils jouèrent quelque temps sur ce théâtre, en attendant qu'on leur eût raccommodé leur hôtel de Bourgogne, où ils étaient quand le feu roi les chassa. La nouveauté et la protection les mirent fort à la mode; mais peu-à-peu les honnêtes gens se dégoûtèrent de leurs ordures, et ils tombèrent. Ils sont demeurés jusqu'à présent, et jouent toujours à l'hôtel de Bourgogne.

CHAPITRE VIII.

Berwick va commander en Guyenne, et Montrevel en Alsace.—Berwick fait réformer sa patente.— Le parlement s'oppose à l'enregistrement des charges de grand-maître des postes et de surintendant des bâtimens.— Vues de cette compagnie.—Sa conduite. — Ses appuis. — Law.— Sa banque.—Mon avis là-dessus au régent en particulier, et au conseil de régence. — La banque passe à ce conseil et au parlement. — Le régent me met malgré moi en commerce réglé avec Law. — Evêchés donnés par M. le duc d'Orléans. — Arouet, depuis Voltaire, exilé. — Un frère du roi de Portugal à Paris. — Mort de la comtesse d'Egmont. — Le roi en revenant de l'Observatoire visite en passant le chancelier de Pontchartrain. – Naissance de la dernière fille de madame la duchesse d'Orléans. — Mort de l'électeur palatin.

Le maréchal de Montrevel commandait toujours en Guyenne, il y escroquait et prenait tant qu'il pouvait, et faisait toutes sortes de sottises. C'était un homme fort court, fort impertinent, tout au maréchal de Villeroy et au bel air de la vieille cour, et fort peu sûr par conséquent pour M. le duc d'Orléans. Il était à Paris et sur le point de retourner à Bordeaux. Le maréchal de Berwick eut le commandement de Guyenne, et Montrevel celui

d'Alsace, où il ne pouvait être dangereux. Quand le régent l'eut déclaré, Montrevel vint lui dire qu'il serait toujours content de tout ce qu'il lui ordonnerait, et ajouta : « Mais, monsieur, le public en sera-t-il content pour moi ? — Oui, monsieur, lui répondit le régent, il le sera, je vous en réponds ». Ces sortes de fatuités, destituées comme celle-ci de tout mérite, n'allaient point au régent, qui d'un mot prompt et court les mettait au net dans tout leur ridicule. Montrevel fut outré. Tout vieux qu'il était, il était fou d'une madame de l'Eglise, femme d'un conseiller du parlement de Bordeaux, et depuis tant d'années que le feu roi l'y avait mis il avait là toutes ses habitudes. Il imagina que c'était moi qui l'avais fait déplacer. Il en fit partout ses plaintes, et me les envoya faire par Biron. Le maréchal Montrevel et moi n'avions pas ouï parler l'un de l'autre depuis le réglement que le feu roi avait fait entre nous et dont j'ai parlé en son temps, depuis lequel il n'avait osé se mêler de quoi que ce soit du gouvernement de Blaye; ainsi rien qui me fût plus indifférent que son commandement en Guyenne. Je n'avais pas pensé un moment à lui ; et M. le duc d'Orléans ne m'en parla qu'après qu'il l'eut résolu. Je répondis donc à Biron qu'il pouvait assurer Montrevel que, depuis que nous n'avions plus rien de commun, rien à démêler ensemble, je n'avais pas songé s'il était au monde; que je n'avais su son déplacement que lorsque M. le duc d'Orléans me l'avait appris; et qu'il pouvait s'ôter de la tête que j'y eusse la moindre part, parce que rien au monde ne m'était plus indifférent, depuis que le feu roi avait confirmé et réglé ma très parfaite indépendance, qui ne pouvait plus être troublée. Je ne sais si Biron osa lui rendre fidèlement ma réponse, mais il continua à se plaindre de moi, et moi à me moquer de lui. Nous verrons bientôt qu'il ne sortit point de Paris, et qu'il mourut de peur ou de rage.

L'affaire du duc de Berwick ne fut pas sitôt consommée. Il s'aperçut que sa patente pour commander en Guyenne le soumettait aux ordres du comte d'Eu, qui, comme devenu prince du sang, prétendait faire de Paris les fonctions de gouverneur de Guyenne. Cela s'était évité avec Montrevel, qui y avait été envoyé du vivant du duc de Chevreuse, et avant qu'il fût question des dernières apothéoses de ces bâtards; d'ailleurs point d'exemple à l'égard des princes du sang sur les maréchaux de France, commandant dans leurs gouvernemens; mais c'était le temps des entreprises, surtout des princes du sang et des bâtards comme tels. Berwick renvoya la patente. Le régent en brassière, amateur du poison des *mezzo termine*, qui toujours désespèrent la partie qui a raison, et ne contente pas celle qui a tort, fit ce qu'il put pour concilier les choses. Berwick, sans s'en embarrasser, ne mollit point, dit qu'il ne connaissait pas de milieu entre être ou n'être pas aux ordres d'un autre, se renferma à déclarer qu'il n'avait point demandé ce commandement, et qu'il ne l'accepterait point à une condition nouvelle et déshonorante. Quelque mouvement que les bâtards, et même, pour ce fait particulier, les princes du sang, se pussent donner, parce qu'il les regardait également, il en fallut passer par où le maréchal voulut. Le régent comptait sur lui dans une province jalouse, et si proche de l'Espagne; la patente fut réformée; il n'y fut pas fait la moindre mention du comte d'Eu. Les maréchaux de France, qui avaient doucement laissé démêler la fusée à leur confrère, furent fort contens, lui beaucoup davantage; et le rare fut que M. du Maine, y ayant perdu sans réserve tout ce qu'il avait prétendu, voulut paraître content aussi.

Le parlement persistait à ne vouloir point enregistrer les deux édits d'érection de grand-maître des postes,

et de surintendant des bâtimens. Il prétendait qu'ayant été supprimées, et la suppression enregistrée avec clause de ne pouvoir être rétablies, il les devaient rejeter. Ce n'était pas que cela intéressât, ni eux ni le peuple, en aucune manière, encore moins s'il se pouvait l'état; mais cette compagnie voulait figurer, se rendre considérable, faire compter avec elle; elle ne le pouvait que par sa lutte, et de propos délibéré elle n'en perdait aucune occasion. Elle avait sondé le régent, puis tâté: les succès répondaient de sa faiblesse. Il était environné d'ennemis qui lui imposaient, et qui, avec bien moins d'esprit et de lumière que lui, le trompaient et s'en moquaient, et qui s'étaient liés avec le parlement qui avait les bâtards à lui, et qui tenait les princes du sang en mesure. Tels étaient: le maréchal de Villeroy, à qui les conversations sur les mémoires du cardinal de Retz et de Joly, qui étaient alors fort à la mode, et que tout le monde se piquait de lire, avaient tourné la tête, et qui voulait être comme le duc de Beaufort, chef de la Fronde, roi des Halles et de Paris, et l'appui du parlement; d'Effiat, son ami, et l'ami du duc du Maine à qui de longue main il avait vendu son maître, et qui trouvait son compte à figurer et à négocier entre son maître et le parlement; Besons plus robin, quoique maréchal de France, qui s'était mis sous la tutelle d'Effiat; Canillac, par les prestiges du feu président de Maisons, que sa veuve, qui cabalait encore tant qu'elle pouvait chez elle, entretenait toujours, avec autorité sur son esprit quoiqu'elle n'en eût point, et il lui rendait compte de ce qu'il pompait du régent sur le parlement; le duc de Noailles qui l'avait flatté par ses trahisons, qui, pour les rendre complètes, en avait fait peur au régent, et qui lui-même en mourait de frayeur sur son administration des finances, un d'ailleurs avec d'Effiat par Du-

bois, trop petit garçon encore pour oser le contredire, ce Noailles, ravi de partager les négociations avec le parlement, et de voir naître du trouble pour se rendre nécessaire; Huxelles enfin, ami intime du premier président, et dont le thème auprès du régent était la nécessité de l'intelligence avec le parlement pour le pouvoir contenir sur les matières de la Constitution et de Rome; un Broglio, un Nocé, d'autres petits compagnons, instruits par les autres ou par leurs propres liaisons à placer leur mot à propos. Ainsi, tantôt sur une matière, tantôt sur une autre, cette lutte se multiplia, se fortifia, s'échauffa, et conduisit, comme on le verra, les choses au bord du précipice.

Je m'étais dépité à cet égard par une infinité de raisons; la faiblesse et la défiance du régent se réunissaient contre tout ce que je lui pouvais dire là-dessus. Je lui déclarai à la fin que je me lavais les mains de tout ce qui lui pouvait arriver de la misère de sa conduite avec le parlement, de l'audace des entreprises de cette compagnie, de la friponnerie de gens qui l'environnaient, qui avaient mis le grappin sur lui, qu'il comblait d'amitiés, de confiance, de grâces, qui étaient ses ennemis et le vendaient à leurs intérêts à leurs vues et au parlement. J'ajoutai que je ne lui parlerais de ma vie de rien qui eût rapport au parlement, et que je saurais mettre à leur aise ses soupçons sur la haine qu'il me croyait contre le parlement; mais que je lui prédisais et le priais de s'en bien souvenir, qu'il n'irait pas loin sans que les choses en vinssent entre lui et cette compagnie au point qu'il se verrait forcé de lui abandonner toute l'autorité et tout l'exercice de la régence, ou d'avoir recours à des coups de force très dangereux. Je lui tins bien exactement parole: on verra en son temps ce qui en arriva.

Il avait alors une affaire à faire éclore, dont on se servit

beaucoup pour le rendre si docile à l'égard du parlement.
Un Ecossais, de je ne sais quelle naissance, grand joueur et grand combinateur, et qui avait gagné fort gros en divers pays où il avait été, était venu en France dans les derniers temps du feu roi. Il s'appelait Law; mais quand il fut plus connu, on s'accoutuma si bien à l'appeler *L'as*, que son nom de Law disparut. On parla de lui à M. le duc d'Orléans comme d'un homme profond dans les matières de banque, de commerce, de mouvement d'argent, de monnaie et de finances; cela lui donna curiosité de le voir. Il l'entretint plusieurs fois, et il en fut si content qu'il en parla à Desmarets comme d'un homme de qui il pourrait tirer des lumières. Je me souviens aussi que ce prince m'en parla dans ce même temps. Desmarets manda Law, et fut long-temps avec lui à plusieurs reprises; je n'ai point su ce qui se passa entre eux, ni ce qui en résulta, sinon que Desmarets en fut content, et prit pour lui quelque estime.

M. le duc d'Orléans après cela ne le vit plus que de loin à loin; mais après les premiers débouchés des affaires qui suivirent la mort du roi. Law, qui avait fait au Palais-Royal des connaissances subalternes, et quelque liaison avec l'abbé Dubois, se presenta de nouveau devant M. le duc d'Orléans, bientôt après l'entretint en particulier, et lui proposa des plans de finances. Il le fit travailler avec le duc de Noailles, avec Rouillé, avec Amelot, ce dernier pour le commerce. Les deux premiers eurent peur d'un intrus de la main du régent dans leur administration, de manière qu'il fut longtemps ballotté, mais toujours porté par M. le duc d'Orléans. A la fin le projet de banque plut tant à ce prince qu'il voulut qu'il eût lieu. Il en parla en particulier aux principaux des finances, en qui il trouva une grande opposition. Il m'en avait souvent parlé, et je m'étais con-

tenté de l'écouter sur une matière que je n'ai jamais aimée, ni par conséquent bien entendue, et dont la résolution me paraissait éloignée. Quand il eut tout-à-fait pris son parti, il fit une assemblée de finances et de commerce, où Law expliqua tout le plan de la banque qu'il proposait d'établir. On l'écouta tant qu'il voulut. Quelques-uns, qui virent le régent presque déclaré, acquiescèrent, mais le très grand nombre s'y opposa. Law ne se rebuta point. On parla à la plupart un peu français à l'oreille. On refit à-peu-près la même assemblée, où en présence du régent Law expliqua encore son projet. Cette fois peu y contredirent, et faiblement. Le duc de Noailles n'avait osé soutenir la gageure, comme eût voulu le maréchal de Villeroy qui allait toujours à contrecarrer M. le duc d'Orléans, sans autre raison, car il n'entendait ni en finance, ni en autres affaires; aussi n'opinait-il jamais au conseil qu'en deux mots, ou si très rarement il voulait dire plus sur une affaire qu'il savait qu'on y devait traiter, il apportait une petite feuille de papier, et quand ce venait à lui d'opiner, il mettait ses lunettes, et lisait tout de suite les cinq ou six lignes qui étaient écrites. Je ne l'ai jamais vu opiner autrement, et de cette dernière façon quatre ou cinq fois au plus. La banque passée de la sorte, il la fallut proposer au conseil de régence.

M. le duc d'Orléans prit la peine d'instruire en particulier chaque membre de ce conseil, et de lui faire doucement entendre qu'il desirait que la banque ne trouvât point d'opposition. Il m'en parla à fond; alors il fallut bien répondre. Je lui dis : que je ne cachais point mon ignorance, ni mon dégoût de toute matière de finances, que néanmoins ce qu'il venait de m'expliquer me paraissait bon en soi, en ce que sans levée, sans frais, et sans faire tort ni embarras à personne, l'argent se doublait tout d'un coup par les billets de cette banque, et deve-

nait portatif avec la plus grande facilité; mais qu'à cet avantage je trouvais deux inconvéniens : le premier, de gouverner la banque avec assez de sagesse et de prévoyance pour ne faire pas plus de billets qu'il ne fallait, afin d'être toujours au-dessus de ses forces, et de pouvoir faire hardiment face à tout, et payer tous ceux qui viendraient demander l'argent des billets dont ils seraient porteurs; l'autre, que ce qui était excellent dans une république ou dans une monarchie où la finance était entièrement populaire, comme est l'Angleterre, était d'un pernicieux usage dans une monarchie absolue, telle que la France, où la nécessité d'une guerre mal entreprise et mal soutenue, l'avidité d'un premier ministre, d'un favori, d'une maîtresse, le luxe, les folles dépenses, la prodigalité d'un roi ont bientôt épuisé une banque, et ruiné tous les porteurs de billets, c'est-à-dire culbuté le royaume. M. le duc d'Orléans en convint, mais en même temps me soutint qu'un roi aurait un intérêt si grand et si essentiel à ne jamais toucher ni laisser toucher ministre, maîtresse ni favoris à la banque, que cet inconvénient capital ne pouvait jamais être à craindre. C'est sur quoi nous disputâmes longtemps sans nous persuader l'un l'autre, de façon que, lorsque quelques jours après il proposa la banque au conseil de régence, j'opinai tout au long comme je viens de l'expliquer, mais avec plus de force et d'étendue; et je conclus à rejeter la banque comme l'appât le plus funeste dans un pays absolu, qui dans un pays libre serait un très bon et très sage établissement.

Peu osèrent être de cet avis; la banque passa. M. le duc d'Orléans me fit de petits reproches, mais doux de m'être autant étendu. Je m'en excusai sur ce que je croyais de mon devoir, honneur et conscience, d'opiner suivant ma persuasion, après y avoir bien pensé, et de

m'expliquer suffisamment pour bien faire entendre mon avis, et les raisons que j'avais de le prendre. Incontinent après, l'édit en fut enregistré au parlement sans difficulté. Cette compagnie savait quelquefois complaire de bonne grâce au régent pour se roidir après contre lui avec plus d'efficace.

Quelque temps après, pour le raconter tout de suite, M. le duc d'Orléans voulut que je visse Law, qu'il m'expliquât ses plans, et me le demanda comme une complaisance. Je lui représentai mon ineptie en toute matière de finances; que Law aurait beau jeu avec moi à me parler un langage où je ne comprendrais rien; que ce serait nous faire perdre fort inutilement notre temps l'un à l'autre. Je m'en excusai tant que je pus. Le régent revint plusieurs fois à la charge, et à la fin l'exigea. Law vint donc chez moi. Quoique avec beaucoup d'étranger dans son maintien, dans ses expressions et dans son accent, il s'exprimait en fort bons termes, avec beaucoup de clarté et de netteté. Il m'entretint fort au long sur sa banque qui, en effet, était une excellente chose en elle-même, mais pour un autre pays que la France, et avec un prince moins facile que le régent. Law n'eut d'autre solution à me donner à ces deux objections que celles que le régent m'avait données lui-même, qui ne me satisfirent pas. Mais comme l'affaire était passée, et qu'il n'était plus question que de la bien gouverner, ce fut principalement là-dessus que notre conservation roula. Je lui fis sentir tant que je pus l'importance de ne pas montrer assez de facilité pour qu'on en pût abuser avec un régent aussi bon, aussi facile, aussi ouvert, aussi environné. Je masquai le mieux que je pus ce que je voulais lui faire entendre là-dessus; et j'appuyai surtout sur la nécessité de se tenir en état de faire face sur-le-champ, et partout, à tout porteur de billets de banque

qui en demanderait le paiement, d'où dépendait tout le crédit ou la culbute de la banque. Law en sortant me pria de trouver bon qu'il vînt quelquefois m'entretenir; nous nous séparâmes fort satisfaits l'un de l'autre, dont le régent le fut encore plus.

Law vint quelques autres fois chez moi; il me montra beaucoup de desir de lier avec moi. Je me tins sur les civilités, parce que la finance ne m'entrait point dans la tête, et que je regardais comme perdues toutes ces conversations. Quelque temps après, le régent, qui me parlait assez souvent de Law avec grand engoûment, me dit qu'il avait à me demander, même à exiger de moi une complaisance, c'était de recevoir régulièrement une visite de Law par semaine. Je lui représentai la parfaite inutilité de ces entretiens, dans lesquels j'étais incapable de rien apprendre, et plus encore d'éclairer Law sur des matières qu'il possédait, auxquelles je n'entendais rien. J'eus beau m'en défendre, il le voulut absolument; il fallut obéir. Law, averti par le régent, vint donc chez moi. Il m'avoua de bonne grâce que c'était lui qui avait demandé cela au régent, n'osant me le demander à moi-même. Force complimens suivirent de part et d'autre; et nous convînmes qu'il viendrait chez moi tous les mardis matins sur les dix heures, et que ma porte serait fermée à tout le monde tant qu'il y demeurerait. Cette visite ne fut point mêlée d'affaires. Le mardi matin suivant, il vint au rendez-vous, et il y est exactement venu ainsi jusqu'à sa déconfiture. Une heure et demie, très souvent deux heures, était le temps ordinaire de nos conversations. Il avait toujours soin de m'instruire de la faveur que prenait sa banque en France et dans les pays étrangers, de son produit, de ses vues, de sa conduite, des contradictions qu'il essuyait des principaux des finances et de la magistrature, de ses raisons, et surtout

de son bilan, pour me convaincre qu'il était bien plus qu'en état de faire face à tous porteurs de billets, quelques sommes qu'ils eussent à demander.

Je connus bientôt que, si Law avait desiré ces visites réglées chez moi, ce n'était pas qu'il eût compté faire de moi un habile financier; mais qu'en homme d'esprit, et il en avait beaucoup, il avait songé à s'approcher d'un serviteur du régent qui avait la plus véritable part en sa confiance, et qui de longue main s'était mis en possession de lui parler de tout, et de tous, avec la plus grande franchise et la plus entière liberté; il avait songé à tâcher par cette fréquence de commerce, de gagner mon amitié, de s'instruire par moi de la qualité intrinsèque de ceux dont il ne voyait que l'écorce, et peu-à-peu de pouvoir venir au conseil à moi sur les traverses qu'il essuyait, et sur les gens à qui il avait affaire, enfin de profiter de mon inimitié pour le duc de Noailles, qui en l'embrassant tous les jours, mourait de jalousie et de dépit, lui suscitait sous main tous les obstacles et tous les embarras possibles, et eût bien voulu l'étouffer. La banque en train et florissante, je crus nécessaire de la soutenir. Je me prêtai à ces instructions que Law s'était proposées, et bientôt nous nous parlâmes avec une confiance dont je n'ai jamais eu lieu de me repentir. Je n'entrerai point dans le détail de cetté banque, des autres vues qui la suivirent, des opérations faites en conséquence. Cette matière de finances pourrait faire des volumes nombreux. Je n'en parlerai que par rapport à l'historique du temps, ou à ce qui a pu me regarder en particulier. J'ai dit les raisons, vers les temps de la mort du roi, qui m'ont fait prendre le parti de décharger ces Mémoires des détails immenses des affaires des finances et de celles de la Constitution. On les trouvera traitées par ceux qui n'auront eu que ces objets en vue beaucoup plus exactement, et

mieux que je n'aurais pu le faire; je ne l'aurais fait qu'en me détournant trop longuement et trop fréquemment de l'histoire de mon temps, que je me suis seulement proposée. Je pourrais ajouter ici quel fut Law. Je le diffère à un temps où cette curiosité se trouvera mieux à sa place.

M. le duc d'Orléans donna l'évêché de Vannes à l'abbé de Tressan, son premier aumônier; celui de Rhodez à l'abbé de Tourouvre, à la prière du cardinal de Noailles; et à la mienne, celui de Saint-Papoul à l'abbé de Choiseul, qui ne l'a su que près de quinze ans après, et qui est présentement évêque de Mende. Je ne lui avais jamais parlé, et personne ne m'avait parlé de lui; mais je le savais homme de bien et pauvre. Le ressort qui me fit agir fut la mémoire du maréchal de Choiseul, dont il était neveu, et tout jeune, lorsque j'en entendis dire un jour au maréchal qu'il l'aimait. La même raison me fit obtenir de M. le duc d'Orléans des assistances pécuniaires pour le chevalier de Peseu, que je ne connaissais point, puis avancement, commandement et subsistances qui l'ont conduit jusqu'à la fin de sa vie à d'autres. Il le sut parce que cela ne se put cacher, et en a toujours été reconnaissant, ainsi que M. de Mende. Peseu était fils d'une sœur du maréchal de Choiseul, dont je savais qu'il avait fort aimé et aidé les enfans, à qui jamais je n'avais eu occasion de parler.

Arouet, fils d'un notaire qui l'a été de mon père et de moi jusqu'à sa mort, fut exilé et envoyé à Tulle, pour des vers fort satiriques et fort impudens. Je ne m'amuserais pas à marquer une si petite bagatelle, si ce même Arouet, devenu grand poète et académicien, sous le nom de Voltaire, n'était devenu, à travers force aventures tragiques, une manière de personnage dans la république des lettres, et même une manière d'important parmi un certain monde.

Le prince Emmanuel, qui n'avait pas encore dix-neuf ans, dernier des frères du roi de Portugal, arriva à Paris chez l'ambassadeur de sa nation, où il logea. Le roi son frère, dont la conduite était fort singulière, pour en parler plus que mesurément, l'avait frappé dans un emportement. Le prince fut outré, et ne se crut plus en sûreté en Portugal. On ne se mit nullement en peine de le recevoir, sous prétexte de l'incognito. L'Angleterre dominait en Portugal, y trouvait son compte pour son commerce; et, pour cela, le roi d'Angleterre complaisait en tout au roi de Portugal. La considération des Anglais entra donc pour beaucoup dans le peu de cas qu'on fit ici du prince Emmanuel. M. le duc d'Orléans fut encore bien aise de s'épargner la dépense et l'importunité personnelle d'une réception convenable. Il aima donc mieux tout supprimer, jusqu'à la plus grande indécence. Ce prince ne vit ni le roi, ni le régent, ni les filles de France, ni les princes et princesses du sang. Il vécut à Paris tout comme un particulier, et n'y vit encore que mauvaise compagnie. Aussi s'en lassa-t-il bientôt; et au bout de six semaines ou deux mois, il partit malgré toutes les instances de l'ambassadeur de Portugal, s'en alla à Vienne, et servit volontaire en Hongrie avec beaucoup de valeur.

Le duc de la Force perdit sa sœur madame de Courtaumer de la petite-vérole. Le calvinisme avait fait ce mariage, ainsi que celui de son père. Madame de Villacerf en mourut aussi; elle était Saint Nectaire et son mari avait été premier maître-d'hôtel de madame la duchesse de Bourgogne. La comtesse d'Egmont mourut à Bruxelles. Elle était sœur du duc d'Aremberg, père de celui d'aujourd'hui et de la princesse d'Auvergne, à qui le cardinal de Bouillon avait fait épouser Mesy son écuyer pour devenir maître de ses biens, comme

je l'ai rapporté en son temps. Cette comtesse d'Egmont avait d'abord épousé le marquis de Grana, gouverneur des Pays-Bas dont le duc d'Aremberg son frère avait épousé la fille, dont la comtesse d'Egmont était ainsi belle-mère et belle-sœur. Elle épousa ensuite le frère aîné du comte d'Egmont, dernier de cette illustre maison d'Egmont dont la mort a été marquée en son temps, arrivée en Espagne, à qui madame des Ursins, lors en France duchesse de Bracciano, avait fait épouser mademoiselle de Cosnac, nièce de l'évêque d'Aix, qui était sa parente et logeait chez elle. Ces deux frères n'eurent point d'enfans.

La maréchale de Bellefonds-Fouquet, parente éloignée du surintendant, mourut fort âgée et fort retirée à Vincennes; et la marquise d'Harcourt, fille du duc de Villeroy, nouvellement mariée, toute jeune à Paris sans enfans, dont les deux familles furent fort affligées. Peu de jours après, le maréchal d'Harcourt eut une nouvelle attaque d'apoplexie qui lui ôta l'usage de la parole pour toujours.

Le maréchal de Villeroy mena le roi voir l'Observatoire. Il était de tout temps ami du chancelier de Pontchartrain retiré lors à l'institution, c'est-à-dire dans une maison joignante, qui y avait des entrées sans sortir. Des Tuileries à l'Observatoire, il fallait nécessairement passer devant sa porte, et il était à Paris. Le maréchal se souvint que les princes, petits-fils de Louis XIV, allant voir Paris de Versailles, le roi ordonna au duc de Beauvilliers de les mener chez le vieux Beringhen, pour leur faire voir un homme qu'il aimait, qui avait fait une étrange fortune, et qui avait su sans rien quitter, faire justice à son âge en ne sortant plus de chez lui à Paris parmi ses amis et avec sa famille. Villeroy pour cette fois pensa très dignement qu'il était bon de faire voir au roi un homme qui, vert et sain, et en état de corps et d'esprit de figurer encore long-temps avec réputation dans le ministère et dans la

place de chancelier et de garde-des-sceaux sans dégoût et sans crainte, avait su quitter tout pour mettre un sage et saint intervalle entre la vie et la mort, dans une parfaite retraite où il ne voulait voir personne et où il n'était plus du tout occupé que de son salut sans aucun délassement, et d'accoutumer ainsi le roi à honorer la vertu. Il manda donc de l'Observatoire au chancelier de Pontchartrain qu'en repassant le roi entrerait chez lui et lui ferait une visite. Rien de plus simple que de recevoir cet honneur extraordinaire auquel il était bien loin de songer ; mais Pontchartrain, solidement modeste et détaché, mit ordre d'être averti à temps, et se trouva sur sa porte dans la rue comme le roi arrivait chez lui. Il fit inutilement tout ce qu'il put pour empêcher le roi de mettre pied à terre; mais il réussit, à force d'esprit, d'opiniâtreté et de respect à faire que la visite se passât ainsi dans la rue, qui ne laissa pas de durer un quart d'heure jusqu'à ce que le roi remonta en carrosse. Pontchartrain le vit partir et rentra aussitôt dans sa chère modestie, où son parfait renoncement lui fit oublier l'extraordinaire honneur de de la visite, et sa pieuse adresse qui lui en avait évité tout ce qu'il avait pu. Tout le monde qui le sut l'admira, et loua fort aussi le maréchal de Villeroy d'une pensée si honnête et si convenablement exécutée.

Madame de Nassau qui, pour d'étranges affaires avec son mari, avait été long-temps à la Bastille, puis dans un couvent à Rhetel, eut permission de revenir à Paris chez le marquis de Neelle son frère, par le consentement de son mari.

M. le Duc et M. le prince de Conti eurent la petite-vérole à peu de distance l'un de l'autre; et madame la duchesse d'Orléans accoucha d'une fille, qui est morte princesse de Conti, et a laissé un fils unique appelé comte de la Marche.

L'électeur palatin Guillaume-Joseph mourut à Dusseldorf sans enfans; il était frère de l'impératrice épouse de l'empereur Léopold, de la reine de Portugal, mère du roi Jean d'aujourd'hui, de la reine d'Espagne seconde femme de Charles II, qui a été si long-temps à Bayonne, de la duchesse de Parme, mère de la reine d'Espagne, seconde femme de Philippe V et de l'épouse de Jacques Sobieski, fils aîné du célèbre roi de Pologne. Cet électeur ne laissa point d'enfans de ses deux femmes, l'une fille de l'empereur Ferdinand III, l'autre de madame la grande-duchesse, morte en France, fille de Gaston, frère de Louis XIII. Charles-Philippe son frère, gouverneur du Tyrol, lui succéda. Il était veuf d'Anne Radziwil, puis d'une Lubomirski, dont il n'eut point de garçons, et fit depuis un troisième mariage d'inclination si inégal qu'il n'en a jamais osé parler, et que les enfans à venir ne devaient point succéder. Charles-Philippe était frère de l'évêque d'Ausbourg, tombé en enfance, et du grand-maître de l'ordre Teutonique dont on a parlé sur Trèves et Mayence, dont il eut les deux coadjutoreries.

CHAPITRE IX.

Bruits publics en Espagne contre Albéroni. — Mauvais état des finances dans ce pays. — Albéroni se dégoûte d'Hersent. — Incertitude de la politique d'Albéroni à l'extérieur. — Le prétendant tire de lui quelques secours. — Ce prince se retire à Vignac. — Les puissances maritimes offrent à l'Espagne de lui prêter des vaisseaux. — Craintes du pape en Italie. — Albéroni trompe le nonce et se moque de lui. — L'Angleterre se plaint d'Albéroni et le joue. — Les Hollandais redoutent extrêmement l'empereur. — Hardiesse de Stair. — Imprudence du régent. — Sagesse de

Cellamare. — Canal de Mardick. — Naissance d'un fils de l'empereur. — Catastrophe de Langallerie. — Scélératesse de Bentivoglio. — Inquiétudes d'Albéroni. — Le parlement d'Angleterre rendu septennal. — Politique des ministres anglais et hollandais à l'égard de la France et de l'empereur. — Albéroni dupé par Stanhope ne songe qu'au chapeau. — Triste état du gouvernement d'Espagne. — Scandaleux pronostics du médecin Burlet sur les enfans de la feue reine.

L'Espagne, mécontente à l'excès du gouvernement, qui était entièrement entre les mains de la reine et d'Albéroni, ne leur épargnait ni les soupçons ni les discours; on n'y doutait point qu'Albéroni n'eût tiré de grandes sommes des Anglais pour sa complaisance à leur passer l'*assiento* des nègres, et un traité de commerce aussi avantageux pour eux que celui dont il avait procuré la signature; et les chasses outrées par le froid de la fin de mars au pied des montagnes glacées de l'Escurial où le prince des Astruries si jeune et si délicat suivait toujours le roi son père, y donnaient un vaste champ, d'autant plus que l'indiscrétion de Burlet, premier médecin du roi, semblait préparer à quelque chose de funeste, en publiant que ce prince était fort menacé du même mal dont la reine sa mère était morte, quoiqu'il soit vrai qu'il n'en a jamais eu la moindre atteinte. Les vues d'Albéroni sur le cardinalat étaient devenues publiques. Les différends avec la cour de Rome demeuraient toujours au même état. Albéroni était accusé de les suspendre pour forcer le pape à lui donner le chapeau. Aquaviva, qui d'ailleurs passait pour un homme penseur, et qui pourtant avait à Rome toute la confiance du roi d'Espagne, était abandonné aux volontés d'Albéroni, et son fidèle agent Giudice dont les dégoûts augmentaient à proportion du crédit d'Albéroni, ne tenait que des propos de retraite et d'un mécontent

qui ne ménage rien. Il est vrai que le désordre et l'épuisement des finances était extrême, que l'évêque de Cadix qui les administrait avait ordre de fournir tout l'argent qu'Albéroni lui demandait, lequel n'était libéral que de celui qui était nécessaire pour les voyages et les chasses, en quoi consistaient tous les plaisirs du roi d'Espagne. Albéroni voulut retrancher sur les dépenses de la garde-robe. Hersent qui en était chargé, et qui depuis l'affaire de la réforme ne pouvait, comme on l'a vu, souffrir Albéroni, lui résista, parla au roi d'Espagne avec la liberté d'un ancien domestique, et l'emporta si bien que les dépenses de la garde-robe, au lieu d'être retranchées, furent augmentées par ordre du roi.

Parmi ces occupations domestiques qui n'étaient pas les moindres d'Albéroni, il était chargé de toutes celles du dehors; il négociait seul avec les ministres que la Hollande et l'Angleterre tenaient à Madrid ; il entretenait un commerce direct avec le pensionnaire de Hollande, qui plus versé que lui en affaires lui fit accroire qu'il redoutait autant que l'Espagne la puissance de l'empereur, et qu'il était jaloux de celle de l'Angleterre. Albéroni leur avait proposé une ligue défensive; il craignait en même temps que ces puissances n'en voulussent une offensive, qui, étant sûrement contre la France, ne pouvait convenir à l'Espagne. En même temps il se ravisa sur le prétendant, il crut de l'intérêt de l'Espagne de ne le pas abandonner absolument, et lui fit toucher quelque argent. Ce malheureux prince avait été à Commercy. Le duc de Lorraine l'y alla voir incontinent, et le pria civilement de sortir de ses états, ce qu'il ne tarda pas de faire, et faute d'autre asile alla à Avignon. Le duc de Lorraine dépêcha à Londres pour y faire valoir cette conduite, et on y fut content de lui.

Les puissances maritimes, bien informées du triste état

de la marine d'Espagne, du secours de vaisseaux qu'elle avait promis au pape sans en avoir elle-même, et de son embarras pour faire partir la flotte des Indes, au départ de laquelle elles avaient grand intérêt, lui en offrirent. Albéroni répondit avec une singulière hardiesse que le roi d'Espagne ne manquerait pas de vaisseaux, mais que s'il en voulait, c'était acheter, non pas louer ou emprunter; et que si l'argent lui manquait, il donnerait des hypothèques sur les Indes. Une déclaration si indiscrète faite au secrétaire d'Angleterre à Madrid, qui avait le dernier offert des vaisseaux, lui fit ouvrir les oreilles, et remontrer à Londres tout l'avantage d'un pareil moyen pour négocier directement aux Indes. Le pape en attendant mourait de peur des Turcs. Sa crainte de l'empereur lui avait fait demander des vaisseaux au lieu de troupes, dont l'arrivée en Italie aurait blessé la cour de Vienne, et les Vénitiens qui en desiraient pour leur sûreté y renoncèrent sur ce que l'Espagne ne leur en voulut envoyer que par terre; cependant le nonce Aldovrandi se plaignit de l'inutilité de son séjour à Madrid où il ne finissait aucune affaire; et le roi de Sicile se plaignait bien haut de n'être pas protégé fortement à Rome par l'Espagne pendant le besoin que cette cour avait des forces du roi d'Espagne. Ce besoin y parut si pressant que le pape accorda au roi d'Espagne les mêmes levées que les rois ses prédécesseurs et lui-même avait faites sur le clergé d'Espagne, mais dont le temps était expiré. Le roi d'Espagne prétendait de plus les sommes qu'il aurait levées depuis l'expiration du temps de cette permission. Rome s'en défendait sur ce que la charge serait trop pesante, toutefois sans refus positif. La concession allait à 4,000,000 d'écus; la prétention était de 3,000,000 autres. L'intention du pape était de terminer en même temps ses différends avec l'Espagne, et avait laissé ce moyen à

la discrétion d'Aldovrandi pour s'en servir à propos. Albéroni le sut si bien pomper qu'il lui fit déclarer ses ordres, en l'assurant que rien n'avancerait tant la conclusion de tout que cette grâce faite au roi d'Espagne; puis lui fit déclarer par le conseil que le roi ne devait de remercîmens au pape que ceux de lui avoir fait justice, qui n'était pas une raison pour qu'il se relachât sur les droits de sa couronne dans les différends qu'il avait avec Rome.

Ce fut ainsi qu'Albéroni se moqua d'Aldovrandi. Il voulait se réserver le mérite de finir ces différends pour son cardinalat, et les laisser durer tant qu'il ne le verrait pas prochain. Il était tellement maître que tout s'adressait à lui, et qu'il remplissait à découvert le personnage de premier ministre. Il s'applaudissait d'avoir la confiance des étrangers et de son commerce direct avec le pensionnaire de Hollande et avec Stanhope. Ce dernier l'assurait que l'Angleterre était prête à faire une ligue défensive avec l'Espagne pour la neutralité de l'Italie, et plus encore si les ministres allemands ne détournaient le roi Georges de tout engagement capable de lui faire perdre l'occasion de profiter des dépouilles de la Suède. Le secrétaire d'Angleterre à Madrid donna les mêmes assurances à l'ambassadeur que le roi de Sicile y tenait.

Avec toute cette intelligence entre l'Espagne et l'Angleterre, Albéroni, qui n'avait pas pardonné au duc de Saint-Aignan de s'être voulu mêler de l'affaire de la réforme des troupes, ne trouvait pas meilleure celle qu'il voyait entre cet ambassadeur et le secrétaire d'Angleterre, qui de concert agissaient pour l'intérêt des marchands français et anglais, accablés d'injustices, qu'il n'était pas dans le dessein de faire cesser. Sa lenteur à terminer ce qui restait encore à régler sur l'*assiento* des nègres, quoique accordée, lui attirait des plaintes du ministère d'Angleterre; il se détermina donc à leur

faire une proposition sur l'envoi de leur permission et sur le lieu et le temps de la tenue des foires aux Indes, et du débit des Anglais qu'il crut convenir également aux intérêts de l'Espagne et de l'Angleterre, laquelle semblait s'éloigner des dispositions qu'elle avait témoignées d'union avec la France. Les impériaux n'oubliaient rien pour engager le roi Georges à favoriser leurs desseins sur l'Italie; et Monteléon sut certainement qu'un bibliothécaire allemand du roi d'Angleterre travaillait à un traité pour établir les droits de la maison d'Autriche sur la Toscane.

Le desir de voir son pays et de s'assurer de son larcin sur la Suède, persuadèrent au roi Georges que l'Angleterre se trouvait désormais assez calme pour qu'il pût faire un voyage à Hanovre. Le czar lui avait fait part de ses projets. Le roi de Danemark le pressait de se déclarer comme roi d'Angleterre contre le roi de Suède, qui était entré en Norwège; enfin Wismar s'était rendu le 15 avril, qui restait uniquement au roi de Suède en deçà de la mer.

Les Hollandais avaient une telle crainte de s'engager dans une nouvelle guerre que Duyswenworden, leur ambassadeur à Londres, qui s'était offert pour moyenner une alliance entre la France, l'Angleterre et ses maîtres, s'en ralentit tout-à-coup, et que les ministres de France et d'Espagne à Londres lui ayant demandé si les Hollandais souffriraient tranquillement que l'empereur violât la neutralité de l'Italie et s'en rendît le maître, il répondit nettement qu'ils ne feraient jamais rien qui pût déplaire à ce prince.

L'incertitude de la guerre de Hongrie durait toujours; l'empereur, selon sa coutume, parlait haut partout par ses ministres : à la Porte par la paix de Carlowitz, qui l'obligeait à s'armer en faveur des Vénitiens; en effet

parce qu'il craignait que les Turcs ne s'étendissent dans la Dalmatie; en France, que si on secourait le pape de troupes, elles auraient plus affaire aux impériaux qu'aux Turcs; en Angleterre des mépris de leur froideur; en Hollande beaucoup de mécontentement sur les prolongations de l'exécution du traité de la barrière, quoiqu'ils la voulussent flatter; c'est qu'avant de finir, les états-généraux voulaient s'assurer du terrein que l'empereur leur céderait; ce qui dépendrait du succès de la députation que la province de Flandre avait envoyée à Vienne, qui répandait des listes des forces impériales à cent soixante-douze mille sept cent quatre-vingt-dix hommes, et qui essaya uniquement d'engager le régent à faire sortir de France le prince Ragotzi qui, retiré aux Camaldules dans la plus sincère dévotion, ne songeait à rien moins qu'à travailler à troubler l'empereur.

Stair ne laissa pas de chercher encore à inquiéter sa cour sur la France par rapport au prétendant, quoique lui-même vît bien qu'il n'y avait rien à en craindre; mais il prit un ombrage plus effectif de la marche de quarante bataillons en Languedoc et en Guyenne sous un commandant qui tenait de si près au prétendant. Il en parla au régent qui lui répondit que ces quarante bataillons n'étaient que dix, et n'étaient envoyés que pour la consommation des denrées; que cela ne regardait en rien l'Angleterre, à laquelle il était tout prêt de donner toutes sortes de sûretés pour le maintien d'une parfaite intelligence. Il ajouta un peu légèrement qu'il était vrai aussi qu'il était bien aise d'avoir sur la frontière d'Espagne des troupes dont il fût assuré. Stair accoutumé à tourner tout en poison, ne pouvant là-dessus alarmer l'Angleterre, fit à Cellamare confidence de ce propos, qu'il assaisonna de toutes les réflexions les plus propres à l'inquiéter et à aigrir l'Espagne. Heureusement il eut

affaire à un homme sage qui se contentait d'avoir les yeux bien ouverts, mais qui le connaissait, qui rabattit toutes ses réflexions par les siennes, et qui manda en Espagne que si le régent avait eu des desseins, il ne se serait pas privé par la grande réforme qu'il avait faite des troupes nécessaires pour les exécuter.

Stair flatté de la réponse que le régent lui avait faite avec tant d'ouverture, espéra bientôt de parvenir à une explication formelle sur Dunkerque, qui était le point sensible des Anglais. Le roi Georges se proposait de l'obtenir comme préliminaire essentiel du traité que la France proposait. Walpoole voyait que les états-généraux auprès desquels il était desiraient, par crainte de toute apparence de guerre, qu'on prît des mesures avec la France, en même temps que leur alliance s'achèverait avec l'Angleterre et l'empereur, et le roi d'Angleterre pressait la conclusion de cette alliance défensive; il assurait les Hollandais que, dès qu'elle serait signée, il concourrait sûrement et honorablement avec la France pour la garantie réciproque de leurs successions, pourvu qu'elle consentît à dissiper toute inquiétude sur le prétendant, et à mettre le canal de Mardick hors d'état d'y pouvoir naviguer.

La naissance d'un fils de l'empereur rehaussa encore le ton de ses ministres dans toutes les cours, qui ne s'en promettaient pas moins que la réunion de la monarchie d'Espagne à la maison d'Autriche sous le règne du père ou du fils, et qui osaient s'en expliquer tout ouvertement.

On a vu en son lieu la désertion de Langallerie, lieutenant-général de l'armée d'Italie, qui, recherché pour ses horribles concussions, passa aux ennemis, qui lui conservèrent son grade dans les troupes impériales, où il se distingua à l'attaque des lignes de Turin. Son père était lieutenant-général, mais pour gentilhomme c'était bien tout au plus. Celui-ci était gueux, pillard et fort

borné, ambitieux et plein de son mérite. Il ne se crut pas suffisamment récompensé à Vienne et se mit au service du czar, duquel il ne fut pas plus content. Il se retira donc à Amsterdam, où son peu de fortune lui tourna le peu de tête qu'il avait. Il se fit protestant, et subsista quelque temps des charités de cette ville. Un autre aventurier se joignit à lui sous un grand nom : il se faisait appeler le comte de Linange, et disait avoir servi dans la marine de France. Ils s'engagèrent à un officier turc ou soi-disant, pour commander en chef, l'un par terre, l'autre par mer, pour établir une nouvelle religion et une nouvelle république aux dépens de la Porte et de l'empereur, qui les fit arrêter et exécuter à mort.

Bentivoglio, non content de n'oublier rien pour embraser la France du feu de la discorde et du schisme, avertit le pape que les huguenots recevaient toutes sortes de faveurs en France; que le régent était prêt de conclure un traité de garantie mutuelle des successions de France et d'Angleterre avec les puissances maritimes, au préjudice du roi d'Espagne et du prétendant, et de l'importance dont il était que le pape le traversât efficacement. Il n'oublia pas d'exciter Cellamare, qui avertit sa cour, laquelle peu attentive aux affaires, excitait par sa lenteur les plaintes du dehors et du dedans, qui retombaient à plomb sur Albéroni, dont l'autorité et la confiance étaient à un point unique, et les soupçons fort grands sur l'alliance prête à conclure entre les puissances maritimes et l'empereur.

Le bill qui rendait le parlement septénaire avait enfin passé, et le roi d'Angleterre songeait tout de bon à s'en aller à Hanovre. Quelque assurance qu'il reçût du régent de la bonne intelligence qu'il voulait conserver avec lui, il n'y voulait point ajouter foi; et quoique Stair même commençât à changer de langage et que les ministres

anglais fussent persuadés, ils voulaient entretenir les alarmes de leur nation. Eux et les Hollandais sentaient leur faiblesse, et ne voulaient pas renouveler la guerre ni prendre avec l'empereur, qui s'en plaignait, des engagemens qui pussent les y conduire, tandis que pour entretenir les Anglais dans leur animosité contre la France, ils laissaient exprès semer des bruits d'une guerre prochaine avec cette couronne qui protégeait toujours le prétendant. La Hollande plus franche, et qui n'avait point ces intérêts particuliers à ménager, appuyait sur un traité à faire avec la France, mais voulait auparavant conclure avec l'empereur pour le ménager avec soin, malgré les contestations qu'ils avaient avec lui par rapport à l'exécution de leur traité de la barrière.

Albéroni, de mauvaise humeur de voir l'Angleterre offrir à toutes les puissances de traiter avec elles, ne laissa pas de se charger de finir avec elle les difficultés qui restaient dans leurs derniers traités sur l'*assiento* des nègres et quelques points de commerce. Il se moquait des bruits répandus contre lui sur les présens pécuniaires, et tirait avantage du profit des décimes que la pointillerie du conseil d'état aurait laissé perdre. Il regardait le duc de Saint-Aignan comme le fauteur des plus fâcheux bruits qui couraient sur son compte, et le comte Pio, qui commandait en Catalogne, comme son ennemi et l'ami des censeurs de son gouvernement. L'arrivée de Scotti, de la part du duc de Parme, qu'il n'avait pu empêcher, lui avait donné de grandes alarmes. Pour le tenir de court et l'éclairer de plus près, il l'avait accablé d'amitiés et logé chez lui. Il se fit communiquer ses instructions, et s'en débarrassa le plus promptement qu'il put, avec des présens considérables qu'il lui procura et une pension de 500 pistoles du roi d'Espagne, avec quoi il s'en retourna à la cour de Parme. En même temps il se

faisait de misérables mérites auprès du régent d'avoir détourné de fâcheux avis donnés au roi d'Espagne sur les troupes envoyées en Languedoc et en Guyenne sous le duc de Berwick, et l'exhortait à une liaison parfaite avec le roi d'Espagne, et à une confiance entière en ses intentions et en sa probité.

En même temps il voulut savoir quels seraient les engagemens que l'Angleterre prendrait pour une ligue offensive, et les conditions qui lui seraient offertes pour y engager l'Espagne, surtout pour ce qui regardait la neutralité de l'Italie. Stanhope entortilla sa réponse à Albéroni de force complimens, se tint dans le vague, lui voulut persuader que la seule alliance défensive arrêterait les impériaux sur l'Italie; qu'en exprimer la neutralité dans le traité serait s'exposer d'en troubler le repos; qu'il n'était pas temps d'en faire une stipulation expresse, et, de là, se mit à charger les artifices des impériaux, et alléguer des propositions qu'ils avaient faites à l'Angleterre, qui n'avait pas voulu y entrer. Il s'étendit sur les avantages que l'Espagne tirerait de cette alliance défensive qui, en même temps, ferait renouveler les anciens traités; enfin que, pour assurance de la neutralité de l'Italie, on conviendrait d'un article séparé, dans les termes les plus forts, qui serait signé de part et d'autre. Monteléon, qui aurait voulu des engagemens plus forts et plus précis, ne laissa pas de presser sa cour d'accepter ces offres qui, tant que l'engagement durerait, empêcheraient l'Angleterre d'en prendre de contraires à l'Espagne, et qui était une ouverture pour des vues plus considérables au roi d'Espagne en cas d'un malheur en France. En même temps l'Angleterre n'oubliait rien pour que l'Espagne fût contente de sa conduite. Les menaces qu'un vice-amiral anglais avait faites à Cadix sur les injustices dont les marchands de sa nation se plaignaient furent désavouées, et la liaison

là-dessus du secrétaire que l'Angleterre tenait à Madrid avec le duc de Saint-Aignan blâmée. Stanhope, en même temps qu'il accablait Monteléon d'amitié, de distinctions, d'apparente confiance, le trouvait trop clairvoyant; il demandait son rappel comme d'un ministre vendu à la France, espion du régent, et dépendant du dernier ministère français, qui gouvernait en Espagne. C'était, en deux mots, tout ce qui pouvait le plus aliéner de lui le soupçonneux Albéroni, à qui il écrivait directement de tout avec tant d'art et de flatterie, qu'il lui persuadait tout ce qu'il voulait en se moquant de lui, jusque-là qu'Albéroni, sur la parole de Stanhope, était intimement assuré que jamais l'Angleterre ne permettrait aucun agrandissement de l'empereur en Italie. Il était dans la même duperie sur les Hollandais, sur ce que leur ambassadeur Riperda, qui avait gagné sa confiance, et qui pourtant n'avait ni crédit, ni considération, ni estime dans sa patrie, l'avait assuré que ses maîtres déclareraient la guerre à l'empereur s'il entrait en Italie. Le roi et la reine d'Espagne n'étaient du tout occupés que de la chasse, Albéroni uniquement de leur plaire et de son chapeau. Tel était le gouvernement de l'Espagne, et le ressort unique qui y conduisait tout. Les funestes et impertinens pronostics de Burlet sur la santé de tous les enfans de la feue reine continuaient à faire horreur, et à donner lieu aux discours et aux bruits les plus scandaleux, et qui à la fin se trouvèrent les plus faux.

CHAPITRE X.

Le ministère anglais cherche à détourner la guerre de Hongrie. — Ligue défensive signée entre l'empereur et l'Angleterre. — Ils

veulent y faire entrer la Hollande. — Alarme du roi de Sicile. — Artifices de l'Angleterre pour rassurer l'Espagne.—Albéroni se refuse à tout traité. — Il flatte le pape pour avoir le chapeau. — Bentivoglio et Cellamare avertissent leurs amis de la ligue traitée entre la France et l'Angleterre. —Confidences de Stair à Penterieder. — Le roi de Prusse à Clèves. — Le nonce Aldovrandi mal reçu à Rome. — Situation de la cour d'Espagne. — Vues de l'Espagne sur ses anciens domaines d'Italie. — Politique d'Albéroni. — Etranges manèges du ministère anglais sur le traité à faire avec la France.—Situation intérieure de la Grande-Bretagne et de la cour d'Angleterre. — Vues du roi de Prusse. —Mauvaise foi de Stair. — Intrigues de la cour d'Angleterre.

Le ministère anglais, persuadé qu'il était de l'intérêt de cette couronne que l'empereur fût toujours libre de pouvoir attaquer la France, et qu'il n'y avait d'alliance utile à l'Angleterre qu'avec l'empereur, n'oubliait rien à Constantinople pour détourner la guerre. Le grand-visir répondit ambigument, mais hautement, à l'ambassadeur d'Angleterre, consentant toutefois à ce que le roi d'Angleterre fût médiateur, s'il le voulait être, qui y consentit aussitôt, et dépêcha à Venise, à Vienne et à Constantinople au plus tôt. En même temps, persuadé que la France pénétrait leurs intentions, et ferait son possible pour empêcher les états-généraux d'entrer dans l'alliance défensive qui leur était proposée par l'empereur et les Anglais, il n'était rien que ces derniers ne fissent pour décrier la France en Hollande. Stair, toujours le même, empoisonnait les réponses les plus gracieuses qu'il recevait du régent, et les démarches qu'il l'engageait de faire à Rome pour faire sortir le prétendant d'Avignon, et ne cessait de prêter des desseins secrets à son altesse royale, dont l'Angleterre devait s'alarmer.

Enfin le 3 juin le traité de ligue défensive fut signé entre l'empereur et le roi d'Angleterre. Les Hollandais n'y entrèrent pas encore, mais l'empereur se promettait

tout là-dessus de l'industrie de Prié qu'il envoyait en même temps gouverner en chef les Pays-Bas, et le roi d'Angleterre, de son autorité en personne, à son passage pour aller à Hanovre. Les conditions de ce traité ne furent pas d'abord toutes publiques, mais on sut qu'il y avait une promesse mutuelle de douze mille hommes, évalués en vaisseaux si l'empereur l'aimait mieux, et une garantie réciproque des possessions dont les deux parties jouissaient alors, et de celles qui pourraient leur accroître par voie de négociation. En même temps le roi d'Angleterre facilita à l'empereur un emprunt à Londres de 200,000 liv. sterling, dont il se rendit comme garant. Il n'était pas difficile de voir que la Sicile était l'objet qu'on se proposait dans un traité qui laissait à l'empereur le choix de vaisseaux au lieu de troupes, et qui portait une garantie réciproque des possessions non-seulement actuelles, mais de celles qui pourraient accroître par voie de négociation. Trivier en parla fortement à Stanhope. Il n'en reçut que des reproches sur les ménagemens prétendus de sa cour pour le prétendant, à quoi il en ajouta d'autres sur la conduite du roi de Sicile à l'égard de l'empereur. Parmi ces hauteurs, Stanhope alla chez Monteléon l'assurer que le gouverneur de la Jamaïque était rappelé pour quelques pirateries contre la flotte du Pérou, qu'il avait souffertes, et un autre envoyé à sa place, avec ordre de faire rendre aux Espagnols tout ce qui leur avait été pris. Il lui protesta que le traité n'engageait qu'à une mutuelle défense en cas d'attaque des états actuellement possédés par les parties contractantes; qu'il n'y avait point d'article secret ni rien qui pût préjudicier aux intérêts de l'Espagne. Monteléon avait trop répondu de l'Angleterre pour n'en pas répondre jusqu'au bout. Il ne voulait pas qu'on crût en Espagne qu'il se fût laissé tromper. Il se trouva donc intéressé au dernier point à

faire valoir les assurances que lui donnait Stanhope pour véritables; et se plaignit à sa cour de la négligence qui l'avait privé du fruit de traiter la première avec l'Angleterre, depuis tant de temps que cette couronne l'en pressait. Albéroni, peu ferme dans ses principes, avait changé d'avis; sa chaleur pour l'Angleterre était refroidie; il avait pris opinion que le roi d'Espagne, retiré par la situation de l'Espagne, dans un coin du monde, devait demeurer quelque temps simple spectateur de ce qui s'y passerait sans prendre d'engagement, et ne songer principalement qu'à remettre l'ordre dans le commerce des Indes et dans ses finances, et mettre à part quelques millions pour les occasions : chose d'autant plus aisée qu'il était le seul prince de l'Europe libre de toutes dettes, parce que dans les temps qu'il avait eu besoin d'emprunter il n'en avait pas eu le crédit. Le roi d'Espagne ne dissimulait point son mécontentement du traité de l'Angleterre avec l'empereur.

Il fit redoubler les soins et la diligence à travailler à l'escadre destinée au secours du pape, se relâcha de quelques demandes que le conseil voulait qu'il lui fît, et en obtint aussi quelques-unes. Albéroni voulait plaire au pape et avancer son cardinalat. Aldovrandi l'avait habilement ménagé, malgré la tromperie qu'il en avait essuyée, et le concert entre eux fut poussé si loin que le nonce s'offrit d'aller lui-même aplanir les difficultés qui arrêtaient l'accommodement des deux cours. Albéroni fit un projet pour donner l'année suivante un plus grand secours au pape, moyennant quelque imposition sur le clergé d'Espagne et des Indes, et en chargea Aldovrandi, qui partit subitement dans un carrosse du roi d'Espagne, qui le mena à Cadix, d'où il gagna l'Italie sur les vaisseaux de sa majesté catholique. On comprit aisément qu'Albéroni n'avait pas oublié ses intérêts per-

sonnels dans une démarche aussi singulière que l'envoi d'un nonce à Rome à l'insu de cette cour, et la curiosité était grande sur le secret dont pouvait être chargé un courrier aussi extraordinaire. On crut que ce qui se passait en France sur la Constitution avait fait préférer la mer à Aldovrandi. Bentivoglio y soufflait le feu tant qu'il pouvait, et tâchait d'irriter le pape de toutes les chimères dont il pouvait s'aviser. Comme il avait des gens à lui dans le secret du régent, il fut averti de tout le détail de la ligue qui se traitait entre la France et l'Angleterre. Il se hâta d'en informer le pape en l'assaisonnant de tout le venin qu'il y put jeter. Il l'attribuait au desir qu'il imputait au régent de venir à la couronne, faisait peur au pape de cette union avec les ennemis de l'église, et l'exhortait à les empêcher de la détruire en prenant des liaisons avec ceux qui pouvaient l'empêcher. Cellamare avertit sa cour que la principale condition du traité était la garantie réciproque des successions aux couronnes de France et d'Angleterre, suivant la paix d'Utrecht, que de plus les ouvrages du canal de Mardick cesseraient, et que le prétendant sortirait d'Avignon; il se plaignait aussi bien que Monteléon de la négligence de l'Espagne qui laissait faire aux autres des liaisons qu'elle aurait pu prendre avant eux, et qui lui auraient été utiles.

Penterieder, secrétaire de la cour impériale à Paris, ne pouvait concilier l'alliance prête à se faire entre la France et l'Angleterre avec la ligue nouvellement signée entre l'empereur et le roi Georges. Stair lui faisait confidence des ordres de sa cour, et des réponses qu'il recevait du régent, et il tenait alors le traité pour conclu, parce qu'il semblait que la signature ne dépendait plus que de la sortie du prétendant d'Avignon, et la garantie réciproque des successions semblait à Pente-

rieder incompatible avec l'engagement pris par l'Angleterre de soutenir les droits de l'empereur. Penterieder était une manière de géant qui avait plus de sept pieds de haut, avec un visage et une voix de châtré, comme on le croyait être aussi, et la corpulence à-peu-près de sa taille, dont il était toujours honteux et embarrassé. Il avait été petit scribe dans les bureaux de Vienne : son esprit, très supérieur à son petit état, l'avait conduit à être secrétaire de Zinzendorf, chancelier de la cour de Vienne, et ministre des conférences, qui est ce que nous appelons ici être ministre d'état, et avoir les affaires étrangères. Zinzendorf, fort content de lui, l'avait poussé au secrétariat de quelques conseils, et enfin l'avait fait employer dans l'empire, puis dans les principales cours, et toujours avec grande satisfaction partout. Ce secrétaire, poli, fort en sa place, mais pétri des maximes et des hauteurs autrichiennes, sans avoir comme de soi rien que de très modeste et demesuré, avec beaucoup de savoir, d'esprit, d'insinuation et de langage, remarquait bien les ménagemens réciproques de l'Espagne et de l'Angleterre, et le grand intérêt de la dernière à conserver les avantages qu'elle avait obtenus de la première pour son commerce, et il réfléchissait beaucoup sur l'espérance qui se montrait trop en France d'engager la Hollande à traiter séparément de l'Angleterre, si cette couronne ne finissait point, fondée sur le mécontentement de la Hollande de la ligue conclue sans elle entre l'Angleterre et l'empereur. On soupçonnait que cette dernière union fondée sur l'intérêt commun de ces deux puissances, s'étendait jusqu'à la garantie des états qu'ils pourraient acquérir par des traités, et que le Portugal y entrait en troisième; et on s'aperçut que depuis la signature de ce traité, l'Angleterre ménagea moins le roi de Sicile. Elle n'avait alors de considération que

pour l'empereur et l'Espagne, laquelle pouvant aisément entrer en défiance de ce traité avec l'empereur, l'Angleterre eut grand soin de l'assurer qu'il ne la regardait en aucune sorte, mais la France seulement; et Stair même avec qui le régent traitait ne s'en cachait pas, dans le temps même que le régent l'assurait être en état et volonté actuelle de faire sortir le prétendant d'Avignon. En même temps tout fut en désordre dans les Pays-Bas, où il n'y avait aucune sorte d'autorité ni de gouvernement, en attendant le marquis de Prié, nommé gouverneur-général de ces provinces. Il y vint un ordre de confisquer les biens de tous ceux qui étaient au service de l'Espagne, et des menaces à tous ceux qui tenaient des pensions, des emplois, des titres et des honneurs, tant du roi d'Espagne que de l'électeur de Bavière.

Le voyage du roi de Prusse, si attentif à son agrandissement, inquiéta également les états-généraux et la cour de Vienne. Ce nouveau monarque, aussitôt après la mort de l'électeur Palatin, était allé à Clèves, ce qui leur fit craindre une entreprise sur Juliers; et à Vienne, les forces et les desseins de ce prince, et ses négociations avec la France.

Aldovrandi ne trouva pas à Rome ce qu'il y avait espéré, quoique son ami d'Aubenton eût tâché de prévenir le pape que son voyage n'était que pour concerter avec lui les moyens de lui procurer l'année suivante de plus grands secours d'Espagne, et pour lui rendre compte de sa négociation en ce pays-là. Le pape, très mécontent de voir arriver son nonce sans avoir pu s'y attendre, trouva qu'il devait rendre compte de sa négociation par ses dépêches, et comprit que les plus grands secours d'Espagne ne lui seraient offerts qu'à des conditions de grâces qu'il ne pourrait accorder. On jugeait à Rome qu'Aldovrandi voulait obtenir le gouvernement de cette ville, et

servir Albéroni pour le cardinalat. Ceux à qui le pape s'ouvrait là-dessus, et il ne voulait lui accorder le chapeau que par la nomination d'Espagne, l'en détournaient. Ils lui conseillaient de ne pas souffrir qu'Albéroni s'en adressât à autre qu'à sa sainteté, qui le devait amuser par la cour de Parme. Ils conseillaient aussi de lui cacher à jamais ses véritables dispositions, et que si cette cour ne pouvait terminer ses différends honorablement avec l'Espagne que par ce chapeau, ce serait alors bien fait de le jeter à Albéroni. Cet ambitieux voyait avec un extrême dépit sa faveur s'ombrager par celle d'Aubenton, à qui le roi d'Espagne confiait plusieurs affaires du gouvernement et même des finances, et de la liaison de ce jésuite avec Mejorada. Le roi et la reine s'étaient disputés et querellés. On croit aisément les changemens qu'on desire dans un gouvernement sans ordre et sans règle, et dans une cour ténébreuse, pleine de confusion, où la fausseté et la calomnie était ce qui approchait le plus près de leurs majestés catholiques, et où chacun se croyait tout permis, et se promettait tout des plus mauvaises voies, en sorte que les bruits les plus inquiétans se trouvaient les plus répandus. Albéroni commençait à craindre. La reine l'avertit que le roi avait beaucoup de soupçons contre lui, et qu'elle-même ne voulait plus se fatiguer du gouvernement. Quelques représentations qu'Albéroni lui sût faire, elle ne les goûtait point. Il la connaissait incapable des affaires, susceptible de mauvais conseils, peu touchée de se conserver ceux qui lui donnaient de bons avis, prête à les abandonner et à les oublier à la moindre difficulté qu'elle trouverait à les soutenir, et facile à se laisser conduire par ceux qui l'environnaient. Il redoutait surtout deux hommes de rien que la reine avait connus à Parme, et qu'elle voulait toujours faire venir en Espagne; et il ménagea si bien le duc de Parme qu'il fit en sorte que ce

prince les empêcha de sortir de ses états. On avait pénétré à Madrid qu'Aldovrandi avait emporté un mémoire de la main du roi d'Espagne, et là-dessus on bâtissait des chimères en faveur des enfans de la reine au préjudice du prince des Asturies. Ce mémoire ne contenait rien moins. Le roi d'Espagne y demandait au pape la moitié du *sussidio y excusado*, qui est une imposition sur le clergé dont il ne jouissait pas depuis cinq ans, et le même aux Indes. Un délai de quelque temps de nommer aux vacances des archevêchés et des évêchés d'Espagne, pour en amasser les revenus et les employer à l'armement de mer que le pape desirait pour l'année suivante, ainsi que les libéralités que le clergé voudrait bien faire, suivant les brefs d'exhortation que sa sainteté avait envoyés, et remettre ces sommes au commissaire de la Cruzade, qu'on comptait devoir être suffisantes pour armer douze vaisseaux et six galères. On peut réfléchir en passant sur la dureté du joug que le clergé exerce sur les plus grands rois qui ont eu la faiblesse de se le laisser imposer, et qui ne peuvent le secouer que par des extrémités qui les séparent de l'église, comme il est arrivé à la moitié de l'Europe, que Rome et leur clergé a même aimé perdre : Rome par ses tyranniques dominations qui n'avaient de fondement que son usurpation contre les préceptes si formels de Jésus-Christ; le clergé par son insolence et son indépendance.

Il est vrai que ces demandes ne demandaient pas pour courrier un nonce dépêché à l'insu du pape, qui avait eu tant de peine à le faire recevoir comme que ce fût à Madrid. On se persuada donc qu'il s'agissait de former une ligue entre l'Espagne et les princes d'Italie, et même de prendre des mesures avec le pape sur les évènemens qui pourraient arriver en France. Le roi d'Espagne avait toujours été entretenu dans le desir de recouvrer les

états qu'il avait cédés en Italie par la paix, beaucoup plus depuis son second mariage. Ce dessein ne se pouvait effectuer que par une ligue des princes d'Italie dont le roi de Sicile serait le chef comme le plus puissant, et Villamayor, ambassadeur d'Espagne à Turin, avait ordre d'y travailler sous l'inspection du duc de Parme. Ce prince, qui sentait toutes les difficultés d'amener à ce point un souverain aussi sage, aussi clairvoyant, aussi défiant, aussi mal prévenu d'estime pour le gouvernement d'Espagne, et aussi fortement de crainte de la puissance et des desseins de l'empereur, et dont toute la conduite inspirait aussi peu de confiance, voulait que l'Espagne, suivant sa première pensée, engageât l'Angleterre à faire une ligue avec elle pour la neutralité de l'Italie, dont le premier intérêt était d'en détourner la guerre. C'était aussi dans cette vue que l'Espagne avait eu tant de facilité en accordant à l'Angleterre un traité de commerce aussi avantageux, et l'*assiento* des nègres. Elle était sur le point d'en recueillir le fruit qu'elle s'en était proposé, quand tout-à-coup, et sans aucun changement de conjonctures, Albéroni changea lui-même d'avis tout-à-coup, et se mit à desirer que l'empereur contrevînt à la neutralité de l'Italie, dans l'idée que les impériaux ne pourraient exécuter leur projet si promptement que l'Espagne n'eût part aux mouvemens de l'Italie; et que s'il arrivait alors que le roi d'Angleterre eût besoin de l'Espagne, il serait facile d'obtenir par lui les avantages qu'elle pourrait desirer. C'était sur ce fondement ruineux et chimérique qu'Albéroni avait rejeté l'alliance de l'Angleterre pour la neutralité de l'Italie, qu'il avait tant souhaitée, et qu'il pouvait alors conclure; il le devait d'autant plus qu'il aurait par là contrebalancé celle que l'Angleterre venait de signer avec l'empereur.

Telle était l'habileté et la capacité de ce ministre qui

gouvernait absolument l'Espagne. Il disait à ses amis qu'il fallait bien vivre avec la France, écarter tout sujet d'ombrage et de jalousie, mais se tenir doucement et sans bruit en état d'agir quand le besoin et l'occasion le demanderaient, ou que si le roi d'Espagne prenait le parti d'abandonner des vues éloignées, il devait tirer de ceux qui profiteraient de ce sacrifice des engagemens à soutenir ses droits en Italie. Albéroni ajoutait à ces raisonnemens des lamentations sur l'inaction du roi d'Espagne, tandis que le régent n'oubliait rien pour se fortifier au cas qu'il arrivât en France ouverture à succession.

Les manèges du ministère anglais étaient infinis sur ce traité avec la France, quoiqu'ils en sentissent la nécessité par rapport à la tranquillité intérieure de la Grande-Bretagne, et à leurs vues au-dehors. Ils l'éludaient pour le prolonger, afin d'entretenir la défiance de leur nation à l'égard de la France, et de se conserver le prétexte d'avoir des troupes en Angleterre et des subsides du parlement. Ainsi ils transférèrent la négociation de Paris à La Haye, où ils firent communiquer le traité au pensionnaire, à Duywenworden qui revenait de l'ambassade de Londres, et à l'ambassadeur de France, bien moins pour en faciliter la conclusion que pour intéresser les Hollandais dans les demandes de l'Angleterre. Stair, piqué de se voir enlever la conclusion d'une négociation commencée par lui et si avancée, se mit à déclamer contre les ministres de France, qui, à l'entendre, avaient changé toutes les dispositions si favorables que le régent lui avait témoignées, et ne cessa de mander au roi d'Angleterre de se défier de ce prince qui ne voulait que le tromper et favoriser le prétendant. Le singulier de ce projet de traité envoyé à La Haye fut qu'il n'y était pas fait la moindre mention du traité d'Utrecht, ni des garanties réciproques des successions aux couronnes de

France et d'Angleterre, deux articles néanmoins qui devaient être la base d'une alliance à faire pour maintenir le repos de l'Europe. On soupçonna que c'était l'effet des avantages obtenus par les mêmes traités de commerce faits entre l'Espagne et l'Angleterre, que celle-ci ne voulait point perdre pour rien, et que c'était pour la même raison que Stanhope n'avait pas témoigné le moindre chagrin à Monteléon, lorsque, après avoir vivement poursuivi la conclusion d'une alliance avec l'Angleterre, l'ambassadeur espagnol avait cessé tout-à-coup d'en parler.

Les mécontens se multipliaient en Angleterre, la fermentation générale menaçait d'une révolution, la division de la famille royale était extrême. On a vu en son lieu l'aventure de l'épouse du roi Georges long-temps avant qu'il fût électeur et roi, et la catastrophe terrible du comte de Kœnigsmarck. Le roi Georges ne pouvait souffrir le prince de Galles qu'il ne croyait pas son fils, l'aversion était réciproque; et prêt à passer la mer, il laissait ce prince régent avec toute l'apparence de l'autorité, sans aucune en effet, par ses ordres et ses instructions secrètes, en sorte que le prince de Galles n'eut pas le pouvoir de conférer ni de changer les charges, ni de convoquer ou de séparer le parlement. Une telle limitation lui fit refuser la régence. Son père le menaça de faire venir d'Allemagne son frère l'évêque d'Osnabruck, et de la lui donner, ce qui engagea le fils à l'accepter. On était surpris avec raison que dans une conjoncture où les Anglais eux-mêmes s'attendaient à voir chez eux les plus étranges scènes, le régent préférât une alliance avec eux au parti de fomenter un feu qui pouvait embraser l'Angleterre.

La surprise était pareille de voir dans ces temps si critiques le roi Georges faire le voyage d'Allemagne. Lui et le roi de Prusse, son gendre, étaient inquiets des pro-

jets l'un de l'autre. Le dernier visait à s'emparer des duchés de Berg et de Juliers, si l'électeur palatin venait à manquer, parce que l'inégalité de son mariage exclurait les enfans qu'il en pourrait laisser des fiefs et des dignités de l'empire. Il comptait que la France aimerait mieux ces états entre ses mains qu'en la disposition de l'empereur. Il semblait aussi se détacher de l'intérêt de ses alliés dont il n'approuvait pas les entreprises sur le pays de Schonen. Il aurait vu avec jalousie son beau-père réussir à faire stathouder de Hollande l'évêque d'Osnabruck son frère, à quoi il craignait qu'il ne travaillât; et en même temps qu'il cultivait bassement l'empereur, il en était mécontent et déclarait qu'il n'avait aucune négociation avec lui. Penterieder profitait de la mauvaise humeur de Stair et de ses confidences pour tenir les ministres impériaux avertis de l'état de la négociation de la France avec l'Angleterre, qu'ils traversaient de tout leur pouvoir.

Stair en l'entamant n'avait jamais eu dessein de la conclure. Ses protecteurs à Londres avaient trop d'intérêt à montrer toujours le fantôme du prétendant secrètement appuyé des secours et des desseins de la France, pour conserver une armée en Angleterre et une source assurée de subsides. Ils n'avaient osé s'opposer de front à la négociation, mais ils n'en voulaient pas la conclusion, et ils en étaient bien assurés entre les mains de Stair. Le transport de la négociation en Hollande leur fut donc, et à lui, également sensible, et Stair n'oublia rien pour la traverser.

La disgrâce du duc d'Argyle, favori et premier gentilhomme de la chambre du prince de Galles, retarda le départ du roi d'Angleterre. Il fit demander à ce duc la démission de ses charges de général de l'infanterie, de colonel du régiment des gardes bleus, et de son gou-

vernement de Minorque, qu'il envoya sur-le-champ. Le roi avait compté qu'après cet éclat le prince de Galles n'oserait ne pas demander au même duc la démission de sa charge de premier gentilhomme de sa chambre; non-seulement il ne le fit pas, mais il se piqua d'honneur de le soutenir dans sa disgrâce. Le duc de Marlborough, qui végétait encore parmi ses apoplexies, ennemi d'Argyle, et qui voulait élever sur ses ruines Cadogan sa créature, poussait le roi. On crut que la princesse de Galles y entra aussi contre Argyle, confident des galanteries de son époux. Le comte d'Isla, frère d'Argyle, fut enveloppé dans sa disgrâce. Le prince de Galles se prit aux ministres de son père, jura leur perte, et résolut de se réunir aux torys. Stair, instruit de la situation intérieure de l'Angleterre, en craignait les suites et redoubla de mensonges et d'artifices pour empêcher ce traité avec la France, laquelle aurait dû en être bien dégoûtée; mais le régent ne voyait que par Noailles, Canillac et Dubois, lequel bâtissait tous ses desseins personnels sur l'Angleterre, dont par conséquent il voulait, à quelque prix que ce fût, l'alliance étroite avec la France.

CHAPITRE XI.

Assemblées des huguenots sur divers points de la France. — Elles sont dissipées. — Le régent tenté de les rappeler. — Il m'en fait la proposition. — Aveuglement du régent sur l'Angleterre. — Je détourne le régent de rappeler les huguenots. — Mort de Bréauté. — Plusieurs autres morts. — Curieuse anecdote sur mademoiselle de Chausseraye. — Mort de Cani. — Quelques mariages.

Les huguenots, dont il était demeuré ou rentré beaucoup dans le royaume, la plupart sous de feintes abjurations, profitaient d'un temps qui se pouvait appeler de liberté en comparaison de celui du feu roi. Ils s'assemblèrent clandestinement d'abord et en petit nombre; ils prirent courage après sur le peu de cas qu'on en fit, et bientôt on eut des nouvelles d'assemblées considérables en Poitou, Saintonge, Guyenne et Languedoc. On marcha même à une fort nombreuse en Guyenne, où un prédicant faisait en pleine campagne des exhortations fort vives. Ils n'étaient point armés et se dissipèrent d'abord; mais on trouva tout près du lieu où ils s'étaient assemblés deux charrettes toutes chargées de fusils, de baïonnettes et de pistolets. Il y eut aussi de petites assemblées nocturnes vers les bouts du faubourg Saint-Antoine.

Le régent m'en parla, et à ce propos de toutes les contradictions et de toutes les difficultés dont les édits et déclarations du feu roi sur les huguenots étaient remplis, sur lesquels on ne pouvait statuer par impossibilité de les concilier, et d'autre part de les exécuter à l'égard de leurs mariages, testamens, etc. J'étais souvent témoin de cette vérité au conseil de régence, tant par les procès qui y étaient évoqués, parce qu'il n'y avait que le roi qui pût s'interpréter soi-même dans ces diverses contradictions, que par les consultations des divers tribunaux au chancelier sur ces matières, qu'il rapportait au conseil de régence pour y statuer. De la plainte de ces embarras, le régent vint à celle de la cruauté avec laquelle le feu roi avait traité les huguenots, à la faute même de la révocation de l'édit de Nantes, au préjudice immense que l'état en avait souffert et en souffrait encore dans sa dépopulation, dans son commerce, dans la haine que ce traitement avait allumé chez tous les protestans

de l'Europe. J'abrège une longue conversation où jusque-là je n'eus rien à contredire. Après bien du raisonnement très solide et très vrai, tant sur le mal en soi que sur la manière douce et sûre d'éteindre peu-à-peu le protestantisme en gagnant les ministres, en ôtant tout exercice de cette religion, en excluant de fait de tout emploi quel qu'il fût les huguenots, le régent se mit sur les réflexions de l'état ruiné où le roi avait réduit et laissé la France, et de là sur celle du gain de peuple, d'arts, d'argent et de commerce qu'elle ferait en un moment par le rappel si desiré des huguenots dans leur patrie, et finalement me le proposa. Je ne veux accuser personne d'avoir suggéré au régent une telle pensée, parce que je n'ai jamais su de qui elle lui était venue; mais dans l'extrême desir où il n'avait cessé d'être de s'allier étroitement avec la Hollande, surtout avec l'Angleterre, depuis qu'il était possédé par le duc de Noailles, Canillac et l'abbé Dubois, et où il était plus que jamais, les soupçons ne sont pas difficiles. Il croyait par ce rappel flatter les puissances maritimes, leur donner la plus grande marque d'estime, d'amitié, de complaisance et de condescendance, tout cela paré de la persuasion de ranimer, d'enrichir, de faire refleurir le royaume en un instant.

Stair, conduit et appuyé de trois si bons seconds, avait eu l'adresse de voiler au régent ce qui ne l'était à personne, ni à lui-même, quand il y voulait faire réflexion, et de l'intimider sur les grands coups que l'Angleterre alliée, comme il le disait, pouvait faire à tout moment pour et contre la France, et en particulier pour ou contre lui. Pour peu qu'on fût instruit de la situation intérieure de l'Angleterre travaillée de toutes espèces de divisions et de fermentations, du mépris du gouvernement, du nombre infini de mécontens, de la jalousie

du commerce delà les grandes mers, qui ne laissait que de beaux dehors entre la Hollande et l'Angleterre, de tout ce en quoi notre union avec l'Espagne eût encore pu y influer à l'avantage commun des deux couronnes, de la sujétion, des embarras, du malaise où les affaires du nord, les usurpations sur la Suède et tant d'autres choses qui y étaient relatives, tenaient le roi Georges par rapport à ses alliés du nord et à l'empereur, on voyait à plein que la France n'avait rien à craindre d'elle, aussi peu à en espérer; qu'au contraire c'était l'Angleterre qui avait tout à craindre de la France, au-dedans d'elle-même et au-dehors, et que le régent, s'il eût voulu, aurait pu y allumer un embrasement de longues années, dont la France aurait infiniment pu profiter en Europe et dans le Nouveau-Monde, ou faire naître une révolution intérieure qui aurait aussi eu ses avantages pour elle, en opérant le renvoi de la maison d'Hanovre en Allemagne, d'où il ne lui aurait pas été aisé de remonter sur le trône dont les Anglais eux-mêmes l'auraient fait descendre. Une telle méprise dans un prince d'ailleurs si éclairé me faisait gémir sans cesse sur l'état et sur lui, et chercher souvent et toujours inutilement à lui dessiller les yeux sur une duperie si grossière et si importante. Je lui avais plusieurs fois tiré de l'argent pour le prétendant à l'insu de tous ses ministres, et je ne m'étais pas tenu sur l'infâme affaire de Nonancourt, sur les allures de Stair, ni sur le malheur du mauvais succès d'Écosse. Il me croyait trop jacobite, il se persuadait que ma haine pour Noailles et mon éloignement de Canillac m'en donnait pour les Anglais qu'ils portaient; et la défiance de ce prince, qui n'épargnait pas même ses plus réitérées expériences, et qui gâtait tout, presque autant que sa faiblesse et sa facilité, ôtait toute la force et l'évidence de mes raisons.

Je fus plus heureux à l'égard des huguenots. Je sentis à

la préface qu'il employa, et dont je viens de parler, que son desir était grand, mais qu'il comprenait le poids et les suites d'une telle résolution, à laquelle il cherchait des approbateurs, je n'ose dire des appuis. Je profitai sur-le-champ de cette heureuse et sage timidité, et je lui dis que, faisant abstraction de ce que la religion dictait là-dessus, je me contenterais de lui parler un langage qui lui serait plus propre. Je lui représentai les désordres et les guerres civiles dont les huguenots avaient été cause en France depuis Henri II jusqu'à Louis XIII; combien de ruines et de sang répandu; qu'à leur ombre la ligue s'était formée, qui avait été si près d'arracher la couronne à Henri IV; et tout ce qu'il en avait coûté en tout genre au roi et à l'état pour les huguenots et pour les ligueurs, les uns et les autres appuyés de puissances étrangères, desquelles il fallait tout souffrir, tandis qu'elles nous méprisaient, et savaient profiter de nos misères, au point que Henri IV n'a dû sa couronne qu'au nombre de ceux qui prétendaient l'emporter chacun pour soi : le duc de Guise, le fils du duc de Mayenne, le marquis du Pont, l'infante fille de Philippe II, et jusqu'au duc Charles-Emmanuel de Savoie, et ensuite à sa valeur et à sa noblesse. Je lui fis sentir ce que c'était, dans les temps les moins tumultueux et les plus supportables, que des sujets qui, en changeant de religion, se donnaient le droit de ne l'être qu'en partie, d'avoir des places de sûreté, des garnisons, des troupes, des subsides; un gouvernement particulier, organisé, républicain; des priviléges, des cours de justice érigées exprès pour leurs affaires, même avec les catholiques; une société de laquelle tous les membres dépendaient; des chefs élus par eux, des correspondances étrangères, des députés à la cour sous la protection du droit des gens; en un mot, un état dans un état, et qui ne dépendaient du souverain que pour la forme, et autant ou si peu que bon leur sem-

plait; toujours en plaintes et prêts à prendre les armes, et les reprenant toujours très dangereusement pour l'état.

Je lui remis devant les yeux toutes les peines qu'ils avaient données à Henri IV dans ses années les plus florissantes, et après l'édit de Nantes, et les inquiétudes que lui avait causées jusqu'à sa mort l'ingratitude et l'ambition du maréchal de Bouillon, depuis qu'il lui eut deux fois procuré Sedan, qui machina sans cesse contre lui et contre Louis XIII, et dont le but était de se faire chef des huguenots de France, sous la protection déclarée d'une puissance étrangère, à quoi du moins pour le nom et le commandement militaire le duc de Rohan parvint depuis. Je lui retraçai les travaux héroïques du roi son grand-père, qui abattit enfin cet hydre à force de courage, et qui a mis le feu roi en état de s'en délivrer tout-à-fait et pour jamais, sans autre combat que l'exécution tranquille de ses volontés, qui n'ont pu trouver la moindre résistance. Je priai le régent de réfléchir qu'il jouissait maintenant du bénéfice d'un si grand repos domestique, que c'était à lui à le comparer à tout ce que je venais de lui retracer; que c'était de cette douce et paisible position qu'il fallait partir pour raisonner utilement sur une affaire, ou plutôt pour être convaincu qu'il n'était pas besoin d'en raisonner, ni de balancer s'il fallait faire ou non, dans un temps de paix où nulle puissance ne demandait rien là-dessus, ce que le feu roi avait eu la force de rejeter avec indignation, quoi qu'il en pût arriver, quand épuisé de blés, d'argent, de ressources et presque de troupes, ses frontières conquises et ouvertes, et à la veille des plus calamiteuses extrémités, ses nombreux ennemis voulurent exiger le retour des huguenots en France comme l'une des conditions sans lesquelles ils ne voulaient point mettre de bornes à leurs conquêtes ni à leurs prétentions, pour finir une guerre que ce monarque n'avait plus aucun moyen de soutenir.

Je fis après sentir au régent un autre danger de ce rappel. C'est qu'après la triste et cruelle expérience que les huguenots avaient faite de l'abattement de leur puissance par Louis XIII, de la révocation de l'édit de Nantes par le feu roi, et des rigoureux traitemens qui l'avaient suivie et qui duraient encore, il ne fallait pas s'attendre qu'ils s'exposassent à revenir en France sans de fortes et d'assurées précautions, qui ne pouvaient être que les mêmes sous lesquelles ils avaient fait gémir cinq de nos rois, et plus grandes encore, puisque ces précautions n'avaient pu empêcher le cinquième de les assujétir enfin, et de les livrer pieds et poings liés à la volonté de son successeur, qui les avait confisqués, chassés, expatriés. Je finis par supplier le régent de peser l'avantage qu'il se représentait de ce retour, avec les désavantages et les dangers infinis dont il était impossible qu'il ne fût pas accompagné; que ces hommes, ce commerce, cet argent, dont il croyait augmenter le royaume, seraient hommes, argent, commerce ennemis et contre le royaume; et que la complaisance et le gré qu'en sentiraient les puissances maritimes et les autres protestans, serait uniquement de la faute incomparable et irréparable qui les rendrait pour toujours arbitres et maîtres du sort et de la conduite de la France au-dedans et au-dehors. Je conclus que, puisque le feu roi avait fait la faute beaucoup plus dans la manière de l'exécution que dans la chose même, il y avait plus de trente ans, et que l'Europe y était maintenant accoutumée et les protestans hors de toute raisonnable espérance là-dessus, depuis le refus du feu roi dans la plus pressante extrémité de ses affaires de rien écouter là-dessus, il fallait au moins savoir profiter du calme, de la paix, de la tranquillité intérieure qui en était le fruit; et moins encore, de gaîté de cœur et dans un temps de régence, se rembarquer dans les malheurs certains et sans ressource qui avaient mis la

France sens dessus dessous, et qui plusieurs fois l'avaient pensé renverser depuis la mort de Henri II jusqu'à l'édit de Nantes, et qui l'avaient toujours très dangereusement troublée depuis cet édit jusqu'à la fin des triomphes de Louis XIII à La Rochelle et en Languedoc. A tant et de si fortes raisons le régent n'en eut aucunes à opposer qui pussent les balancer en aucune sorte. La conversation ne laissa pas de durer encore; mais depuis ce jour-là il ne fut plus question de songer à rappeler les huguenots, ni de se départir de l'observation de ce que le feu roi avait statué à leur égard, autant que les contradictions et quelques impossibilités effectives de ces diverses ordonnances en rendirent l'exécution possible.

Bréauté mourut jeune et sans alliance, en qui finit une des meilleures maisons de Normandie. Il était fils du cousin-germain du gros Bréauté, mort en 1708, dont j'ai parlé en son temps, que j'avais fort connu à l'hôtel de Lorge, lequel était fils du frère cadet de Pierre de Bréauté, qui se rendit célèbre avant l'âge de vingt ans, par son combat de vingt-deux contre vingt-deux, sous Bois-le-Duc, où il acquit tant de gloire, et ses ennemis tant de honte par leurs supercheries, que Grobendunck, gouverneur de Bois-le-Duc, couronna en le faisant assassiner entre les portes de sa place en 1600. Le père de Bréauté, de la mort duquel je parle, était mort assez jeune, en 1711, maître de la garde-robe de M. le duc d'Orléans, dont je fis donner la charge à son fils.

La Connelaye et Chalmazel moururent en ce même temps, tous deux lieutenans-généraux qui s'étaient fort distingués. L'un avait été capitaine aux gardes, et fort du grand monde, il était gouverneur de Bellisle; l'autre avait commandé le régiment de Picardie avec grande estime et considération, c'était la douceur et la vertu même. Il était fort vieux, et avait le commandement de

Toulon. Chalmazel, premier maître-d'hôtel de la reine, est son neveu. Des Fourneaux, homme de fortune, mais de valeur et de mérite, officier-général et lieutenant des gardes-du-corps, eut le gouvernement de Bellisle. Greder, lieutenant-général fort estimé, mourut aux eaux de Bourbonne. Il avait un régiment allemand qui lui valait beaucoup, et qui fut donné au neveu du baron Spaar, qui avait long-temps servi en France, qui y fut depuis ambassadeur de Suède, et qui y est mort dans ce pays sénateur, toujours le cœur français, un des plus galans hommes et des mieux faits qu'on pût voir, avec l'air le plus doux et le plus militaire.

L'archevêque de Tours mourut aussi à Paris, où les affaires de la Constitution l'avaient retenu malgré lui. Il était un des prélats de France les plus estimés pour son savoir, sa vertu, sa résidence et son application épiscopale. Il avait été long-temps auditeur de Rotte avec beaucoup de réputation, et connaissait parfaitement la cour de Rome. C'était un homme doux et d'esprit, fort attaché aux libertés de l'Eglise gallicane, étroitement uni dans l'affaire de la bulle, au cardinal de Noailles qui y perdit un excellent conseil et un ferme appui, en un mot un vrai gentilhomme de bien et d'honneur, et un excellent et courageux évêque. Il s'appelait Isoré d'Hervault, de maison ancienne et bien alliée, et qui avait eu en divers temps des emplois distingués. Il était issu de germain du duc de Beauvilliers, qui, malgré la différence des sentimens, en faisait grand cas et l'aimait fort.

La Porte, premier président du parlement de Metz, mourut à quatre-vingt-six ans. Il avait été premier président du parlement de Chambéry. Il était du pays, et s'attacha à la France quand le maréchal Cattinat prit la Savoie. Il eut divers emplois. Le feu roi l'aimait et le con-

sidérait. Chaseaux, président à Metz, eut sa place. Il était neveu du célèbre Bossuet, évêque de Meaux. M. le duc d'Orléans, je ne sais pas où, avait pris anciennement de l'amitié pour lui; et comme il était assez pauvre et point marié, il lui donna peu après une fort bonne abbaye dans Metz.

Le maréchal de Villeroy mena promener le roi chez mademoiselle de Chausseraye, qui s'était fait donner, puis fort ajuster et accroître une petite maison au bois de Boulogne, tout près du château de Madrid, dont les promenades étaient charmantes, et où elle amusa le roi de mille choses qu'elle avait curieusement rassemblées, car elle était fort riche et avait un goût exquis. Quoique j'aie parlé ailleurs de cette singulière fille et de son caractère, il s'en faut bien que j'aie tout dit. Elle avait plu au feu roi autrefois, et en petit était devenue une autre madame de Soubise. Il y paraissait encore bien moins au-dehors; mais les particuliers étaient plus intimes quoique moins utiles pour elle, parce qu'elle n'était pas dans une position à cela, sans famille, et à-peu-près sans nom. Le roi et elle s'écrivaient souvent, et souvent il la faisait venir à Versailles, sans que personne s'en doutât, ni qu'on sût ce qu'elle y faisait. Le prétexte était de venir voir la duchesse de Ventadour et Madame. Bloin était celui par qui passaient les lettres et les messages, et qui l'introduisait chez le roi par les derrières dans le plus grand secret.

Le roi se plaisait fort avec elle, parce qu'elle était fort amusante et divertissante quand il lui plaisait, qu'elle avait l'art de lui cacher son esprit, qui était son soin le plus attentif et le plus continuel, et qu'elle faisait très bien l'ingénue et la personne indifférente qui ne prenait part à rien, ni parti pour personne. Par cet artifice elle avait accoutumé le roi à ne se défier point d'elle, à se

mettre à son aise, à lui parler de tout avec confiance, à goûter même ses conseils, car ils en étaient là ensemble, et il est incroyable combien elle a su par là servir et nuire à quantité de gens, sans que le roi s'aperçût qu'elle se souciât le moins du monde des personnes dont ils se parlaient. Les ordres qu'il donna souvent en sa faveur aux contrôleurs généraux les uns après les autres, et qui l'enrichirent extrêmement, n'ayant rien d'elle, dont elle sut bien profiter pour se les rendre souples, sans toujours recourir au roi, firent bien douter de quelque chose dans l'intérieur du ministère et de la plus intrinsèque cour, mais non pas de toute l'étendue de sa faveur, qui a duré autant que la vie du roi.

Elle était amie du cardinal de Noailles; et parmi bien de fort mauvaises choses, elle en avait quelques bonnes. Les scélératesses qui se faisaient pour l'opprimer la révoltaient en secret. Elle avait la force d'y paraître au moins indifférente pour en découvrir davantage, et de cacher avec grand soin son amitié et son commerce avec le cardinal de Noailles. Le prince de Rohan, pour qui son frère n'avait point de secret, et qui était son conseil intime, ne bougeait de chez la duchesse de Ventadour, le cardinal de Rohan aussi tant qu'il pouvait. Ils ménageaient cette dernière infiniment pour leurs vues, et comme on ne peut avoir moins d'esprit et de sens qu'elle n'en avait, qui se réduisait à l'air, à l'habitude, au langage et aux manières du grand monde et de la cour dont elle était esclave, elle était aisément entrée dans tout avec eux par amitié, et par être touchée de leur confidence sur les affaires de la Constitution, qui était la grande, la supérieure, celle de tous les jours, et qui influait puissamment sur toutes les autres en ce temps-là. Les Rohan, accoutumés à l'intimité qui était de tous les temps entre madame de Ventadour et mademoiselle de Chausseraye, et qui recevaient

d'elle toutes sortes de flatteries, ne se cachaient point d'elle pour parler à madame de Ventadour de leurs succès et de leurs projets. Ils eurent l'imprudence de parler devant elle de celui de faire enlever le cardinal de Noailles allant à Conflans, par ordre du roi, et de l'envoyer tout de suite à Rome, qui n'attendait que cela pour le déposer de son siège, et le priver de la pourpre, mais qui autrement n'osait entreprendre ni l'un ni l'autre, quoi que les cardinaux de Rohan et Bissy, le père Tellier et toute leur cabale eussent pu faire pour y déterminer le pape. C'était donc pour eux un coup de partie, quoiqu'un parti forcé. La mine était chargée, où chacun devait faire son personnage, et le père Tellier le principal, qui avait déjà commencé à en parler au roi.

Chausseraye, de providence, fut le lendemain longtemps avec le roi qui avait travaillé le matin avec le père Tellier sur cette affaire. Elle trouva le roi triste et rêveur ; elle affecta de lui trouver mauvais visage et d'être inquiète de sa santé. Le roi, sans lui parler de l'enlèvement proposé du cardinal de Noailles, lui dit qu'il était vrai qu'il se trouvait extrêmement tracassé de cette affaire de la Constitution ; qu'on lui proposait des choses auxquelles il avait peine à se résoudre ; qu'il avait disputé tout le matin là-dessus ; que tantôt les uns et tantôt les autres le relayaient sur les mêmes choses, et qu'il n'avait point de repos. L'adroite Chausseraye saisit le moment, et répondit au roi qu'il était bien bon de se laisser tourmenter de la sorte à faire chose contre son gré, son sens, sa volonté ; que ces bons messieurs ne se souciaient que de leur affaire, et point du tout de sa santé, aux dépens de laquelle ils voulaient l'amener à tout ce qu'ils desiraient ; qu'en sa place, content de ce qu'il avait fait, elle ne songerait qu'à vivre, et à vivre en repos, les laisserait battre tant que bon leur sem-

blerait sans s'en mêler davantage, ni en prendre un moment de souci, bien loin de s'agiter comme il faisait, d'en perdre son repos, et d'altérer sa santé, comme il n'y paraissait que trop à son visage; que pour elle, elle n'entendait rien, ni ne voulait entendre à toutes ces questions d'école; qu'elle ne se souciait pas plus d'un des deux partis que de l'autre; qu'elle n'était touchée que de sa vie, de sa tranquillité, de sa santé qu'il ne conserverait jamais qu'en les laissant entrebattre tant qu'ils voudraient, sans plus s'en embarrasser ni s'en mêler. Elle en dit tant, et avec un air si simple, si indifférent sur les partis, et si touchant sur l'intérêt qu'elle prenait au roi, qu'il lui répondit qu'elle avait raison; qu'il suivrait son conseil en tout ce qu'il pourrait là-dessus, parce qu'il sentait que ces gens-là le feraient mourir; et que, pour commencer, il leur défendrait dès le lendemain de lui plus parler de quelque chose qui le peinait au dernier point, à quoi ils revenaient sans cesse, qu'il avait été sur le point de leur accorder malgré lui, et qu'il ne permettrait pas, et pour cela comme le plus court, leur fermerait dès le lendemain la bouche là-dessus pour toujours. Chausseraye, ravie, et qui entendait mieux de quoi il s'agissait que le roi ne se pouvait imaginer, toujours pressante sur santé, vie, repos, confirma le roi dans cette résolution, le piqua d'honneur d'être leur dupe et leur victime, et fit tant que le roi lui donna parole positive d'exécuter dès le lendemain ce qu'il venait de projeter, et lui dit sans s'en expliquer davantage avec elle, que la chose serait rompue sans retour, et sans que pas un d'eux osât jamais lui en parler.

Elle avait averti le cardinal de Noailles du danger qu'il courait, et d'éviter de sortir de Paris où il était adoré, et où on n'aurait pas osé tenter de l'enlever, projet dont

il y avait déjà quelque temps qu'elle était informée par l'inconsidérée confiance de la duchesse de Ventadour, qui le lui avait appris et ses machines, en y applaudissant, et ensuite par les Rohan mêmes. Elle fut, au sortir de chez le roi, passer sa soirée chez la duchesse de Ventadour; elle y trouva la joie peinte sur son visage et sur celui des Rohan. Elle soupa, joua et se retira le plus tôt qu'elle put. Le lendemain elle monta en chaise à quatre heures du matin, se mit à pied à distance, et par l'église de Notre-Dame entra dans un recoin de la cour de l'archevêché, où elle fit descendre le cardinal de Noailles par un petit degré, car il se levait toujours extrêmement matin. Ils entrèrent dans un méchant lieu nu et ouvert, où il n'y avait rien, et où on n'entrait point, parce que cela n'allait à rien, et là lui conta sa conversation et son succès de la veille, et l'assura qu'il n'avait plus de violence à craindre. Elle ne fut guère plus d'un quart d'heure avec lui, regagna sa chaise de poste et Versailles d'où il ne parut qu'elle fût sortie. Elle alla dîner chez la duchesse de Ventadour, et y passa tout le jour et tout le soir pour tâcher à découvrir si le roi lui avait tenu parole : elle n'eut satisfaction que tout au soir.

Le prince de Rohan vint avec un air triste et déconcerté qu'il communiqua à sa belle-mère, qu'il tira à part un moment. Il ne joua point, et demeura seul à rêver dans un coin de la chambre. Chausseraye, qui jouait, et qui remarquait tout avec sa lorgnette, quitta le jeu, l'alla trouver, et s'assit auprès de lui, disant qu'elle venait lui tenir compagnie. Elle se garda bien de lui parler de rien, mais peu-à-peu conduisit la conversation sur la santé, les vapeurs, les tristesses involontaires, pour lui pouvoir parler de celle où elle le trouvait. L'hameçon prit dans le moment. Il lui dit que ce n'était pas sans cause qu'il était triste; de là à déclamer contre la faiblesse

du roi, qui plusieurs fois avait été sur le point de consentir à l'enlèvement du cardinal de Noailles, qui la veille au matin, en résistant là-dessus au père Tellier, avait été dix fois près de lâcher la parole, s'était tout-à-coup ravisé, et ce matin avait pris à part un moment le père Tellier, et à quelque distance le cardinal de Rohan, leur avait dit qu'il avait pensé et repensé à l'enlèvement qu'ils lui avaient proposé, et dont ils le pressaient sans cesse, et d'un ton de maître avait ajouté qu'il voulait bien leur dire qu'il n'y consentirait jamais, et que de plus il leur défendait d'y plus songer et de lui en jamais parler; après quoi, sans laisser un instant d'intervalle, il avait tourné le dos à l'un et à l'autre. De là le prince de Rohan à déclamer et à dire rage. Voilà Chausseraye bien étonnée (car elle faisait d'elle tout ce qu'elle voulait) et bien appliquée à n'oublier aucun langage pour tirer du cardinal de Rohan les expédiens, s'ils en imaginaient quelques-uns qui pussent redresser l'affaire, et la conduite qu'ils y allaient tenir, et cependant elle se délectait et se moquait d'eux en elle-même. Elle eut une nouvelle joie de les découvrir effrayés du ton absolu que le roi avait pris, découragés et persuadés que ce serait se perdre inutilement que de tenter plus rien dans cet enlèvement.

J'avoue ingénument que j'avais ignoré ces particuliers du roi, et cette confiance qu'il avait prise en mademoiselle de Chausseraye, conséquemment cette curieuse anecdote touchant le cardinal de Noailles. Son esprit tout tourné à l'intrigue n'en eut pas moins depuis la mort du roi avec M. le duc d'Orléans, qu'on a vu en son lieu qu'elle avait fort connu et protégé étant à Madame, et toujours depuis, ainsi qu'avec tous les personnages qui lui parurent mériter de s'en occuper. On dit que quand le diable fut vieux il se fit ermite; ainsi fit mademoiselle

de Chausseraye. Elle se mit dans la dévotion. Ses mœurs, sa vie, ses richesses l'effrayèrent. Elle ne sortit plus de son bois de Boulogne, et n'y reçut presque plus personne, quelques instances que ses amis fissent pour la voir. On a vu en son lieu que sa mère, qui était Brissac, avait épousé en premières noces le marquis de la Porte Vezins, dont elle avait eu des enfans, et en secondes noces, par amour, le sieur Petit, dont elle eut mademoiselle de Chausseraye, qui fut long-temps, même après la mort de sa mère, à ne pouvoir être reçue chez ses parens. Elle s'honorait fort des la Porte, dont elle était sœur utérine, et dans sa retraite elle vit beaucoup l'abbé d'Andigné, qui leur était fort proche, homme de beaucoup de monde, de savoir et de piété, peu accommodé, fort retiré, ami intime de tout ce que faussement on traite de jansénistes, et demeurant à la porte des pères de l'Oratoire de Saint-Honoré. Elle lui a conté tout ce que je viens de rapporter, et bien d'autres choses, et lui a dit que toute son application et tout son savoir-faire auprès du roi, et qui la mettait avec lui dans une gêne continuelle, était de faire l'idiote, l'ignorante, l'indifférente à tout, et de lui procurer le bien-aise d'entière supériorité d'esprit sur elle; que c'était uniquement par là qu'elle entretenait sa faveur et sa confiance, et qu'elle avait moyen de le conduire souvent où elle voulait; mais que pour y parvenir sans qu'il s'en aperçût, et sans se démentir de toute sa conduite avec lui, il fallait un temps, des tours, une délicatesse et un art qui lui réussit souvent à bien des choses, quoiqu'elle en abandonnât aussi d'autres, mais qui toutes lui faisaient suer sang et eau. Elle consultait fort cet abbé sur sa conscience, qui lui laissa brûler par scrupule des mémoires très curieux qu'elle avait faits, et dont elle lui montra quelque chose. Elle passa les dernières années de sa vie en macérations,

en aumônes, en prières, vendit une infinité de bijoux pour en donner l'argent aux pauvres, priva ses héritiers de sa riche succession, à qui elle l'avait franchement annoncé, et donna tout par testament à l'hôpital général. Bien des années après sa mort, je connus par des amis communs cet abbé d'Andigné, qui nous conta tout ce que je viens d'écrire, parce que cela m'a semblé digne d'être arraché à l'oubli. Ce ne fut pas sans le quereller, avec dépit, d'avoir brûlé avec elle de si précieux mémoires.

Cani, fils unique de Chamillart, mourut à Paris, fort jeune de la petite-vérole, laissant plusieurs enfans tous en bas âge de la sœur du duc de Mortemart. Il fut regretté de tout le monde par la modestie avec laquelle il avait supporté la fortune de son père et la sienne, par son égalité dans leur disgrâce, son courage et son application à la tête du régiment de la marine dont il s'était fait beaucoup aimer, ce qui n'était pas chose aisée avec ce corps. Il avait une pension particulière de 12,000 liv. et un brevet de 300,000 liv. sur sa charge de grand-maréchal-des-logis de la maison du roi, dont il ne jouissait que depuis la mort de Cavoye, duquel il avait acheté la survivance. Ce fut une grande affliction pour Chamillart et sa femme qui étaient à Courcelles. M. le duc d'Orléans donna la charge et le même brevet de retenue en même temps au fils aîné, qui n'avait que sept ans. L'âge du roi ne pouvait de long-temps donner beaucoup d'exercice à cette charge. Dreux y fut commis jusqu'à ce que son neveu fût en âge. Ce fut bien la plus grande douleur qui pût arriver à Chamillart ; mais ce ne fut pas la seule. Six semaines après la petite-vérole prit à la duchesse de la Feuillade, et l'emporta en trois jours, dans le dernier abandon de son mari, lequel prétexta qu'il ne pouvait se séquestrer du Palais-Royal, où alors on ne le voyait presque jamais. Elle n'eut jamais d'en-

fans, non plus que la première femme d'un si bon mari et d'un si honnête homme.

En ce même temps mourut la belle-fille de M. de Castries, fort belle, fort jeune, fort sage et parfaitement au gré de la famille où elle était entrée et de tout le monde. Son mari, qui n'y était pas moins mourut aussi, et son fils unique sept semaines après, ce qui fut une affliction à M. et à madame de Castries dont ils ne se consolèrent jamais. J'ai assez parlé d'eux à l'occasion de leur mariage pour n'avoir rien à y ajouter, sinon qu'ils ne laissèrent point d'enfans.

La bâtarde, non reconnue, de Monseigneur et de la comédienne Raisin, que madame la princesse de Conti avait mariée depuis sa mort à M. d'Avaugour, qui était de Touraine, et non des bâtards de Bretagne, mourut aussi sans enfans.

Le comte de Croï, fils du comte de Solre, épousa en Flandre une riche héritière, sa parente, qui s'appelait mademoiselle de Milandon, et quitta le service. Il passa le reste de sa vie chez lui à accumuler, et prit le nom de prince de Croï, après la mort de son père arrivée en 1718, sans aucun titre, droit ni apparence. Son père n'a jamais porté que le nom de Solre, et fut chevalier de l'ordre en 1688, le cinquante-neuvième parmi les gentilshommes, sans nulle difficulté. Sa femme, qui était Bournonville, cousine-germaine de la maréchale de Noailles, était fort assidue à la cour, sans tabouret ni prétention. Depuis la mort du fils, la veuve est venue s'établir à Paris sous le nom de comtesse de Croï, a prétendu être assise sans avoir pu montrer pourquoi, ne le pouvant être n'a pas mis le pied à la cour, a eu du cardinal Fleury des régimens pour ses deux fils de préférence à tout le monde, en a marié un à une fille du duc d'Harcourt, et se promet bien à force d'intrigue, d'o-

piniâtreté et d'effronterie, de se faire princesse effective pour le rang, dans un pays où il n'y a qu'à prétendre et tenir bon pour réussir, à condition toutefois que ce soit contre tout droit, ordre, justice et raison.

Rothelin épousa en même temps avec dispense la fille de sa sœur la comtesse de Claire.

CHAPITRE XII.

Le parlement continue à s'opposer au rétablissement des charges de grand-maître des postes et de surintendant des bâtimens. — Motifs de cette conduite. — Il dispute la préséance au régent à la procession de l'Assomption. — Audace de cette prétention. — Son peu de fondement. — Ce qu'on doit entendre par le terme de gentilhomme. — Conduite du régent avec le parlement et de cette compagnie avec lui. — Pensions dites de Pontoise. — Pensions accordées à Maisons et à d'Haligre.

M. le duc d'Orléans donna une longue audience au premier président et aux députés du parlement, sur les remontrances contre l'édit de rétablissement des charges de surintendant des bâtimens et de grand-maître des postes, pour le duc d'Antin et Torcy. Rien plus en la main du roi que ces grâces, rien plus étranger à la foule du peuple, de moins contraire au bon ordre et à la police du royaume, rien enfin de moins susceptible de l'opposition du parlement; mais cette compagnie, qui avait dès le commencement senti la faiblesse du régent, et qui l'environnait de ses émissaires, lesquels, comme il a été expliqué, trouvaient leur compte au métier qu'ils faisaient, sut tourner sa faiblesse en frayeur, lui contester tout avec avantage, et ne perdre aucune occasion de profiter de sa

facilité pour établir l'autorité de la compagnie sur la sienne. Il était visible qu'ils ne pouvaient avoir que ce but en celle-ci, qui ne touchait ni ne blessait personne, et de se rendre ainsi redoutables au régent et à tout le monde.

Peu de temps après, non contens de lui embler son pouvoir, ils osèrent disputer de rang avec lui, petit-fils de France et régent du royaume, et l'emporter sur ce prince faible et timide. Ces messieurs, que j'ai nommés ailleurs, qu'il croyait entièrement attachés à lui, et dont il admirait l'esprit et les conseils, mais qui se jouaient de lui avec tout son esprit, sa pénétration, sa défiance, et le vendaient continuellement au parlement, lui mirent en tête qu'il ferait chose fort décente et fort agréable au peuple d'aller à la procession de Notre-Dame le jour de l'Assomption instituée par le vœu de Louis XIII, à laquelle assistent le parlement et les autres compagnies. Ce prince n'aimait ni les processions ni les cérémonies; il fallait un grand ascendant sur son esprit pour lui persuader de perdre toute une après-dînée à l'ennui de celle-là. Il y consentit, le déclara, manda toute sa maison pour l'y accompagner en pompe, mais deux jours devant l'Assomption, il eut lieu d'être bien surpris quand le premier président lui vint déclarer qu'il croyait qu'il était de son respect, sur ce qu'il avait appris qu'il comptait assister à la procession de Notre-Dame, de l'avertir que le parlement, s'y trouvant en corps, ne pouvait lui céder, et que tout ce qu'ils pouvaient de plus pour lui marquer leur respect était de prendre la droite et de lui laisser la gauche. Il ajouta que leurs registres portaient que M. Gaston, fils de France, oncle du feu roi, étant lieutenant-général de l'état, s'était trouvé à cette procession dans la minorité du feu roi, et y avait marché à la gauche du parlement, qui avait eu la droite. Ces messieurs prétendent tout ce qu'il leur plaît, et maîtres de leurs registres y

mettent tout ce qu'il leur convient; c'est pour cela qu'ils en ont de secrets, d'où ils font passer dans les publics ce qu'ils jugent à propos en temps convenables. La simple proposition de précéder un petit-fils de France, régent du royaume, en procession publique, et par respect croire s'abaisser beaucoup que se contenter de prendre sur lui la droite, dispense de toutes réflexions. Ce sont les mêmes qui ont osé opiner long-temps aux lits de justice avant les pairs, puis avant les fils de France, enfin entre la reine lors régente et le roi Louis XIV son fils, et qui contestèrent contradictoirement et crièrent si haut lorsqu'en 1664 Louis XIV les remit juridiquement, étant en son conseil, par arrêt, en leur ancien rang naturel d'opiner après les pairs et les officiers de la couronne.

Le parlement est, comme on l'a vu à l'occasion du bonnet, une simple cour de juridiction pour rendre aux sujets du roi justice, suivant le droit, les coutumes et les ordonnances des rois en leur nom, et dont les officiers sont si bien, à titre de leurs offices, du corps du tiers-état, que s'il se trouvait entre eux un noble de race député aux états-généraux, sa noblesse ne lui servirait de rien, mais son office l'emporterait et le placerait dans la chambre du tiers-état, de l'ordre duquel il serait. Le parlement fait donc partie du tiers-état, il est par conséquent bien moindre que son tout. Les états-généraux tenant, le parlement oserait-il imaginer, non pas de précéder, mais de marcher à gauche et sur la même ligne du tiers-état? et le même tiers-état, je dis plus, l'ordre de la noblesse, si distingué du tiers-état aux états-généraux, oserait-il disputer la préséance en quelque lieu, cérémonie ou occasion que ce soit à un petit-fils de France, régent du royaume? Cette gradation si naturelle saute aux yeux, et je ne pense pas même que les trois ordres du royaume assemblés en fissent la difficulté à un petit-fils de France, qui

même ne serait pas régent, bien moins encore l'étant. Que si le parlement allègue que les grandes sanctions se font maintenant dans son assemblée, on a montré comment cela est arrivé, et qu'encore aujourd'hui elle en est incompétente si les pairs n'y sont appelés et présens. Mais sans recourir à l'évidence du droit, et s'en tenant au simple fait, le cérémonial français, imprimé il y a long-temps, rapporte « 1° que Henri II, la reine après lui, puis plusieurs princes, barons, chevaliers de l'ordre, gentilshommes et dames, portaient tous un cierge allumé à la procession; puis venaient ceux de la cour, du parlement, vêtus de leurs mortiers et robes d'écarlate; à côté d'eux, messieurs des comptes, etc. (p. 951, t. II).

2° A la procession pour la prise de Calais, depuis la Sainte-Chapelle jusqu'à Notre-Dame, le dimanche 2 janvier 1557 (p. 955).

« ...... Puis marchèrent prélats, cardinaux, etc. le roi portant .... à ses côtés le cardinal de Condé, prince du sang et le duc de Nevers, pair de France; la reine après ledit seigneur; après elle la reine d'Ecosse et Mesdames, filles dudit seigneur, les duchesses, comtesses, etc. au milieu de la rue; à la dextre, ladite cour du parlement, à la senestre, au-dessus des présidens, et d'aucuns anciens conseillers (c'est-à-dire non vis-à-vis de ceux-là) la chambre des comptes. »

3° A la procession en réparation d'un sacrilège, faite à Sainte-Geneviève, 27 décembre 1563 (p. 156).

« ..... Tôt après y sont arrivés (à la Sainte-Chapelle, où on s'assemblait) le roi, la reine; Monseigneur, frère du roi; Madame, sœur du roi et leur suite (trois cardinaux, cinq évêques); les princes : dauphin d'Auvergne, et de la Roche-sur-Yon (prince du sang); les ducs de Guise, Nemours, Aumale, le marquis d'Elbœuf, la princesse de la Roche-sur-Yon, la duchesse de Guise,

plusieurs autres chevaliers de l'ordre, seigneurs, dames et demoiselles......, l'archevêque de Sens portant l'hostie sacrée sous un poile, dont les bâtons de devant étaient soutenus devant par les ducs de Nemours, Aumale, et marquis d'Elbœuf, derrière par le prince dauphin d'Auvergne et le duc de Guise. Après le roi et reine et leur suite marchait ladite cour de parlement à dextre; les prévosts, échevins et officiers de ville à senestre, etc. »

4° A la procession de Sainte-Geneviève faite le dimanche 2 septembre 1570, où le roi voulut assister avec tous, et où ni lui ni la reine ne se trouvèrent (p. 960).

« .... Les châsses (et leur accompagnement). Suivaient immédiatement lesdits évesques (de Paris) et abbé (de Sainte-Geneviève), MM. les duc de Montpensier, prince dauphin (son fils), duc d'Uzès, maréchal de Vieilleville, comte de Retz et de Chauvigny, etc., et plusieurs seigneurs et gentilshommes. Après suivaient les huissiers de la cour, greffiers et quatre notaires, de Thou, premier président, les présidens Baillet, Séguier, Prevost et Hennequin, leurs mortiers dessus leurs testes (et tout le parlement) tenant l'un des côtés à dextre, etc. » Ne dit de la séance de l'église où il n'y avait ni chambre des comptes ni autre cour que la ville et l'université, ainsi qu'à la procession, que ces deux mots : « La messe célébrée dans Sainte-Geneviève par l'évesque de Paris, estant l'abbé de Sainte-Geneviève en une chaire en bas du rang des présidens, et ayant le premier lieu ...... », parce que la messe étant dite, les susdits de Montpensier, princes, ducs, comtes et chevaliers de l'ordre, ensemble la cour de parlement se retirèrent chacun où bon lui sembla. »

5° A la procession de Saint-Denis pour la remise des corps saints en leur place, descendus au commencement

des troubles, faite le jeudi 8 mars 1571 (page 964).

« Premièrement marchaient les religieux de Saint-Denis... Monseigneur le duc d'Anjou portant la couronne, le roi, les seigneurs d'Aumale et de Nevers suivis de plusieurs autres seigneurs. Suivant laquelle déclaration de la volonté du roi (touchant la préséance de la ville sur la cour des monnaies), elle marcha après la chambre des comptes, deux à deux, du côté senestre, la cour de parlement et des aides tenant la dextre. »

Je n'ai copié que les endroits qui font à la chose, j'ai marqué de points ce qui n'y sert de rien sans le copier, et mis entre deux crochets de parenthèse quelques mots qui ne sont pas dans le cérémonial, pour lier ou expliquer ce qui en est. On voit donc ici cinq processions, les jours et les années sont marqués, les occasions qui les causèrent, et les lieux où elles se firent. Rien de plus net que l'énoncé de la première. On y voit *après le roi et la reine, plusieurs princes, barons, chevaliers de l'ordre, gentilshommes et dames portant un cierge allumé à la procession; puis venaient ceux de la cour de parlement, vêtus de leurs mortiers et robes d'écarlate.* Ce *puis venaient* décide bien clairement que le parlement était précédé par tous ces seigneurs et dames, et qu'ils étaient bien en rang et en cérémonie, puisqu'ils portaient des cierges. A l'égard du terme de *gentilhomme*, il ne doit pas être entendu de simple gentilhomme comme il s'entend communément aujourd'hui. Alors n'était pas marquis, comte, baron qui voulait, et gentilhomme signifiait alors des seigneurs aussi qualifiés, et souvent plus en grandes charges, que les marquis, comtes, etc., et souvent leurs frères, oncles, neveux et enfans. Cet usage ancien d'appeler de tels seigneurs du nom de gentilshommes est encore demeuré dans l'ordre du Saint-Esprit, où on nomme de ce nom tous les chevaliers non princes ni ducs; et on

y dit marcher ou seoir, ou être reçu parmi les gentilshommes, ce qui est un reste du style d'autrefois.

La seconde est mal expliquée. On y voit seulement le prince de Condé et le duc de Nevers aux côtés du roi. L'un y est énoncé prince du sang, l'autre pair de France. Ni l'un ni l'autre n'avait de charge; ce n'était donc, l'un que par naissance, l'autre par dignité qu'ils marchaient ainsi. Or ils n'étaient pas seuls à accompagner le roi, et il n'est pas dit un mot d'aucun autre. Les princesses, duchesses, etc., sont marquées marcher au milieu de la rue, entre le parlement à droite, et la chambre des comptes à gauche. Elles avaient donc le milieu, par conséquent le meilleur lieu, puisqu'il n'est pas douteux que qui est au milieu entre deux autres en cérémonie précède celui qui est à sa droite comme celui qui est à sa gauche. Il n'est donc pas douteux, par l'énoncé, que le prince de Condé, et le duc de Nevers côtoyant le roi sans fonctions nécessaires de charge, précédaient le parlement; et que les dames, qui marchaient entre cette compagnie et la chambre des comptes, ne le précédassent aussi toutes les deux. Quoiqu'on ne voie rien dans l'énoncé des autres seigneurs de la suite du roi, ce rang des dames empêche d'imaginer qu'ils en aient eu un inférieur.

La troisième ne s'explique que collectivement. *Après lesdits roi et reine et leur suite marchait ladite cour de parlement.* Il est au moins clair que cette suite le précéda; et que si le roi seul le pouvait précéder, il aurait eu son capitaine des gardes et tout au plus son grand-chambellan, ou en son absence le premier gentilhomme de la chambre en année derrière lui, et personne autre avant le parlement.

La quatrième est bien décisive. Le roi et la reine ne s'y trouvèrent point; par conséquent point de suite, ni personne qu'on pût dire marcher entre eux et le parle-

ment par raison de charge près d'eux, ou par accompagnement, quoique ce n'en soit pas une. Or voici ce que porte le cérémonial : *Suivaient immédiatement lesdits évesque et abbé, MM. les duc de Montpensier, prince-dauphin, duc d'Uzès, maréchal de Vieilleville, comtes de Retz et de Chauvigny*, etc., *et plusieurs seigneurs et gentilshommes; après suivaient les huissiers de la cour, greffier et quatre notaires; de Thou, premier président, les présidens Baillet, Séguier, Prevost et Hennequin, leurs mortiers sur leurs testes* (et tout le parlement, etc.). Le commentaire est ici superflu; tout est clair, littéral, précis, net : la noblesse précède; le parlement la suit, et sans la moindre difficulté.

La cinquième enfin ne prouve pas moins évidemment la même chose que la précédente, nonobstant la parenthèse qui regarde la préséance de la ville sur la cour des monnaies, que je ne fais que supprimer ici pour une plus grande clarté : *le roi, les seigneurs d'Aumale et de Nevers suivis de plusieurs autres seigneurs*. Il est donc clair que toute cette noblesse précéda le parlement, puisqu'elle est mise nécessairement de suite avant de parler des compagnies, et que la dispute de la ville avec les monnaies fait que le cérémonial vient incontinent à sa marche après la chambre des comptes, qu'il dit avoir eu la gauche et le parlement la droite.

La vérité de la préséance de fait de la noblesse sur le parlement en ces processions saute tellement aux yeux, que ce serait vouloir perdre du temps que de s'y arrêter davantage. Le droit et le fait sont certains. Pour sauter de là à précéder un petit-fils de France régent du royaume, en cérémonie toute pareille, il faut avoir les jarrets bons. C'est le second terme d'avoir opiné avant la reine régente, mère de Louis XIV, au lit de justice, après avoir escaladé les pairs, les princes du sang, les fils de France.

Ces messieurs sont l'image de la justice. Les images portées ou menées en procession précèdent le roi, encore un tour d'épaule et ils prétendront le précéder, comme ils prétendent tenir la balance entre lui et ses sujets, brider son autorité par la peur, et que celle du roi n'a de force, et ne doit trouver d'obéissance que par celle que lui prêtent leurs enregistremens, qu'ils accordent ou refusent à leur volonté. Je pourrais ajouter d'autres remarques sur les processions et sur les *Te Deum*, mais ce n'est pas ici le lieu de traiter expressément des préséances, du droit et des abus; je n'ai touché cette matière que par la nécessité du récit qui doit s'arrêter ici dans ces bornes.

Je ne dissimulerai pas que, quelle que fût mon indignation d'une prétention qui ne peut être assez qualifiée, je riais un peu dans ma barbe de voir le régent si bien payé par le parlement, auquel il avait si étrangement sacrifié les pairs et ses paroles les plus solennellement données et réitérées, et l'engagement pris avec eux en pleine séance du parlement le lendemain de la mort du roi, comme je l'ai raconté en son lieu. Cette compagnie, non contente de ventiler son autorité, de le barrer dans les choses les plus indifférentes pour lui faire peur de sa puissance, qui n'existait que par la faiblesse et la facilité du régent qu'ils avaient bien reconnue, lui voulut étaler sa supériorité sur lui jusque dans le rang.

M. le duc d'Orléans, ensorcelé par Noailles, Effiat, Canillac, jusque par cette mâchoire de Besons, gémissait sous le poids de ces entreprises de toute espèce, négociait avec le parlement par ces infidèles amis, comme il aurait fait avec une puissance étrangère, lâchait tout, et en sa manière imitait la déplorable conduite de Louis-le-Débonnaire, d'Henri III et de Charles Ier d'Angleterre, dont je lui avais si souvent proposé d'avoir tou-

jours les portraits devant les yeux, pour réfléchir à leurs malheurs, à ce qui les y avait conduits, et à éviter une imitation si funeste. Il avait peine dans les courts momens d'impatience à se contenir de me dire quelque mot de ce qui en faisait le sujet, mais à la manière d'un pot qui bout et qui répand, non comme un homme qui consulte. Jamais depuis plusieurs mois je ne lui en parlais le premier, suivant la résolution qu'on a vu que j'en avais prise, et quand il m'en lâchait quelque mot, je glissais par des lieux communs, vagues et courts, et changeais subitement de propos. On a vu quelles en étaient mes raisons. Quand je le voyais venir d'assez loin là-dessus pour prendre mon tournant, je ne manquais pas de le faire par quelque disparate de discours qui rompît ce que je voyais qu'il m'allait dire, et je n'étais pas fâché de le faire assez grossièrement pour qu'il s'aperçût que je ne voulais plus parler ni lui entendre parler du parlement, ni de rien qui pût avoir aucun trait à cette compagnie. J'en usai encore plus sèchement en cette occasion. Il m'avait parlé de la procession comme en passant, je m'étais tu pour n'entrer en aucun discours qui pût amener détail de rang et de cérémonie; il le sentit et n'alla pas plus loin. Après il ne put se tenir de me dire qu'il n'irait point, et sans oser m'expliquer la rare prétention qui lors était devenue publique par le premier président et ses amis, il ajouta qu'il y avait quelque difficulté avec le parlement, et qu'il aimait mieux laisser tout là. Je me mis à sourire un peu malignement, et lui répondis que ce serait autant d'ennui et de fatigue épargnés. Nous nous connaissions tous deux depuis bien des années. Il sentit mon sourire et l'indifférence de ma réponse; il rougit, et me parla d'autre chose, à quoi je pris avidement. Je n'en fus pas moins bien avec lui, et j'ai bien vu depuis qu'il sentait ses

torts avec moi sur le parlement et l'injustice de ses défiances; mais alors il n'était pas encore en liberté. Il céda donc au parlement en s'abstenant d'assister à la procession, après avoir déclaré qu'il y irait, et avoir tout fait préparer pour y assister dans toute la pompe d'un régent petit-fils de France.

Le rare est qu'il n'examina rien, et qu'il en crut le premier président sur sa très périlleuse parole. L'exemple de Gaston, vrai ou faux, le frappa; il ne le vérifia seulement pas; et de plus la faute de Gaston ne devait pas être le titre de la sienne. Gaston était le plus faible de tous les hommes. Il ménageait le parlement avec la dernière bassesse, qui sut tout entreprendre dans la minorité de Louis XIV où on était pour lors. Gaston, mené tantôt par l'abbé de la Rivière, et tantôt par le coadjuteur, tantôt contre M. le Prince, et tantôt pour lui, et levant l'étendard contre le cardinal Mazarin, voulait être le maître, et comptait ne le pouvoir être que par le parlement, qui avait pris le dessus jusqu'à faire la guerre au roi et le chasser nocturnement de Paris. Ainsi cet exemple n'en était un que des monstrueuses entreprises d'une compagnie qui pour dominer tout s'était jetée dans la sédition et la révolte ouverte : belle leçon pour les rois et pour les régens.

Huit ou dix jours après M. le duc d'Orléans fit donner une pension de 6,000 liv. au jeune président de Maisons, avec la jouissance à sa mère sa vie durant, l'un et l'autre pourtant fort riches. Le duc de Noailles, et Canillac qui était le tenant de cette maison, procurèrent cette grâce si mal placée, et ce comble de faiblesse si proche de celle de la procession, à des gens dont le logis était le lieu des assemblées des cabales du parlement et des ennemis de la régence. Ce prince, pour rendre tout le monde content, donna en même temps, et paya, lui ou le roi, un

beau régiment de dragons à Rion, dont madame la duchesse de Berry fut fort satisfaite.

Pour rendre la chose complète, ces messieurs obtinrent que cette pension donnée à Maisons ne fût pas celle qu'avait son père, parce qu'elle lui aurait été moins propre et personnelle, et qu'il y aurait peut-être eu quelque ombre de difficulté d'en faire jouir sa mère sa vie durant. Cette pension du père était de celles appelées de Pontoise, et fut donnée en même temps au président Haligre, pour mieux gratifier le parlement qui traitait si bien le régent en son autorité et en son rang, et dans l'instant même qu'il l'empêcha avec cet éclat d'assister à cette procession, où ils lui déclarèrent si nettement que le parlement le précéderait. Voici quelles étaient ces pensions dites de Pontoise. Pendant les troubles de la minorité de Louis XIV, où le parlement commençait à prêter l'oreille à des unions qui causèrent depuis des guerres civiles, on crut dans le conseil du roi rompre court à ces dangereuses menées en éloignant de Paris le parlement, et il fut transféré à Pontoise. Un très petit nombre des officiers de cette compagnie obéit, l'autre demeura à Paris et y leva bientôt le masque. Les chefs de ceux qui avaient obéi et entraîné d'autres à Pontoise, où ils les maintinrent dans la fidélité et dans l'exercice de leurs charges comme le parlement y séant, en furent récompensés de 6,000 livres de pension chacun. Depuis ce temps-là ces pensions se sont continuées et sont connues sous le nom de pensions de Pontoise. Le roi les donne lorsqu'elles vaquent, à qui il lui plaît, d'entre les présidens à mortier. On a cru que cette continuation de grâces rendrait les uns reconnaissans, les autres soumis par l'espérance. Que de gens qui perdent bras et jambes, et qui se ruinent au service du roi, à qui on ne donne rien ou bien peu de chose, mais ils ne portent ni robe ni rabat!

CHAPITRE XIII.

Bataille de Salankemen gagnée sur les Turcs par le prince Eugène. — Jésuites interdits. — Le comte d'Evreux entre au conseil de guerre. — Coigny mal avec le régent. — Il se bat avec le duc de Mortemart. — Je le fais entrer au conseil de guerre. — Les princes du sang présentent une requête au roi contre les bâtards.—Autre requête présentée au roi par les pairs, qui demandent que les bâtards soient réduits au rang et honneurs de leur pairie.—Bout de l'an du feu roi à Saint-Denis.—Le duc de Berwick établit son fils aîné en Espagne. — Valentinois enregistré de nouveau au parlement. — Caractère du duc de Brancas. — Son fils et sa belle-fille. — Etat de leur dignité.—Brancas trompé par Canillac. — Il a recours à moi. — Conduite de Villars avec moi dans cette occasion.—Son manque de parole dans la suite. —Le parlement enregistre l'édit de création des charges de surintendant des bâtimens et de grand-maître des postes.— Plusieurs morts. — M. le duc de Chartres malade de la petite-vérole. — La duchesse d'Albe épouse l'abbé de Castiglione, depuis duc de Solferino.

La guerre s'était enfin déclarée entre les deux empires. Les deux armées se trouvèrent fort proches au commencement d'août. Le prince Eugène, qui commandait l'impériale, détacha le 4 le comte Palfi avec le comte Brenner, pour aller reconnaître les Turcs avec deux mille chevaux. Les Turcs en avaient fait un autre qui les rencontra. L'action fut vive. Brenner fut pris, à qui en arrivant le grand-visir fit inhumainement couper la tête devant sa tente, où on la trouva encore avec le corps auprès le lendemain 5. Ce même jour les deux armées s'ébranlèrent l'une contre l'autre. La bataille dura sept heures avec beaucoup d'opiniâtreté. Enfin les Turcs fu-

rent battus et mis en fuite, et perdirent près de trente mille hommes, toute leur artillerie, leurs tentes et leurs bagages. La victoire du prince Eugène fut complète, à qui il n'en coûta que quatre ou cinq mille hommes. Cette bataille fut donnée près de Salankemen, où le prince Louis de Bade en avait gagné une.

La guerre de la Constitution n'était pas moins animée du côté des agresseurs, c'est-à-dire de ceux qui voulaient la faire recevoir à leur mot, ni plus honnêtement menée que le traitement fait par le grand-visir à un prisonnier de guerre fort distingué, comme vient de le voir. Les jésuites continuaient à intriguer, à écrire, à parler plus violemment que jamais, en sorte que le cardinal de Noailles, qui avait laissé les pouvoirs à un petit nombre d'entre eux lorsqu'il les ôta au gros, se trouva à bout de ménagemens avec eux, et interdit la totalité, excepté les pères Gaillard, entraîné malgré lui par sa compagnie, la Rue, Lignières et du Trévoux, confesseurs de la reine d'Angleterre, de madame et de M. le duc d'Orléans. Ce dernier n'avait pas grand besoin de cette grâce pour l'usage qu'il avait à en faire. Lignières fut depuis confesseur du roi, mais sans feuille ni crédit; la Rue, qui l'avait été de madame la Dauphine, ne l'était plus que de quelques personnes distinguées, à qui et pour elles seulement, le cardinal de Noailles voulut bien ne le pas refuser.

Le comte d'Evreux, colonel-général de la cavalerie, mourait d'envie de se servir de ce temps facile pour reprendre l'autorité de sa charge, que le comte d'Auvergne, son oncle, n'avait jamais eue, ni lui non plus. Il ne se mêlait en aucune sorte de la cavalerie; tout se faisait dans le conseil de guerre, où M. de Lévi et de Joffreville en avaient le département. Dépouiller le conseil de guerre de cette partie était chose impossible; y en-

trer, qui lui aurait cédé? Cet embarras le retint long-temps dans l'inaction. A la fin le desir de prendre l'autorité sur la cavalerie, et par là d'aller plus loin, lui parut mériter quelque sacrifice, mais toujours en conservant un coin de précieuse chimère. Il demanda au régent la dernière place fixe au conseil de guerre, qui que ce soit qui y pût entrer, de n'avoir ni le nom ni les appointemens de conseiller de ce conseil, et d'y être seulement chargé du département de la cavalerie, au lieu de ceux qui l'avaient, à condition d'y rapporter tout, et de faire comme eux faisaient sur la cavalerie à l'égard du conseil. Il sentait que par là il acquerrait connaissance de la cavalerie, du crédit sur elle, et de la considération, qui s'augmenteraient toujours par l'exercice, et qu'avec cette possession subalterne au conseil de guerre, il serait difficile qu'elle ne lui revînt pas entière et indépendante, si ce conseil venait à cesser, et la forme du gouvernement à changer, comme l'un et l'autre arriva en effet; et par cette dernière place fixe, sans titre ni appointement de conseiller, il comptait ôter toute difficulté, faire porter cette place sur sa charge, et mettre sa princerie à couvert. Ce projet lui réussit; le régent le trouva bon, et le comte d'Evreux entra ainsi au conseil de guerre, et y demeura sur ce pied-là tant que ce conseil dura.

Coigny, colonel-général des dragons, qui était bien éloigné des raisons qui avaient si long-temps combattu le comte d'Evreux en lui-même sur le conseil de guerre, avait tenté tout ce qu'il avait pu pour y entrer depuis qu'il était formé. Il était ancien lieutenant-général. Nulle difficulté d'aucune sorte. Il était mal sur les papiers du régent, en cela plus malheureux que ceux qui le méritaient le plus. Il s'était insinué assez avant par la chasse avec M. le comte de Toulouse du temps du roi; il avait été depuis de tous ses voyages de Rambouillet. La que-

relle des princes du sang et des bâtards excita des propos. Le duc de Mortemart, peu d'accord avec lui-même, en tint de forts contre les bâtards, en présence de Coigny. Celui-ci, qui y sentit le comte de Toulouse mêlé et désigné comme le duc du Maine, voulut faire entendre au duc de Mortemart que ses discours ne convenaient pas à sa proximité avec eux. Cela fut mal reçu, ils se querellèrent, et pour le faire court ils se battirent. Je ne sais qui l'emporta; mais le duc n'eut rien, et Coigny en emporta une marque très visible sur le visage qui lui est demeurée toute sa vie, et dont on ne lui fait pas plaisir de lui parler. L'affaire fut étouffée avec grand soin pour sa cause, et Coigny fut quelque temps sans paraître pour se laisser guérir. Tout cela avait persuadé le régent, et confirmé depuis, que Coigny était tout aux bâtards, et au duc du Maine autant qu'au comte de Toulouse. Ses refus réitérés résolurent Coigny à vendre sa charge qui faisait toute son existence et toutes ses espérances qu'il voyait évanouies; il en traita. Ses amis qui par là le voyaient tomber dans un puits en retardèrent la conclusion, sa femme surtout qui avait beaucoup de sens, de raison, de modestie, et qui vivait fort retirée, et toute sa vie d'une grande vertu, quoiqu'elle eût été belle, et toujours dans une solide piété. L'entrée du comte d'Evreux dans le conseil de guerre lui fit perdre toute patience. Il voulut finir son marché, et s'en aller pour toujours en Normandie, où il avait beaucoup de biens. A ce coup, personne ne put le retenir. C'était un homme au désespoir qui se voyait perdu auprès du régent sans ressource, et sans avoir pu deviner pourquoi.

En cette extrémité je ne sais qui avisa sa femme de me venir trouver. Jamais je ne l'avais vue, ni madame de Saint-Simon non plus; Coigny et moi n'avions jamais mené la même vie, je ne le connaissais point du tout, et

ne le rencontrais presque jamais. Madame de Coigny était sœur du Bordage que nous ne voyions jamais non plus; leur mère était Goyon-Mattignon d'une autre branche que les Mattignon, fille du marquis de la Moussaye et d'une sœur de M. de Turenne, tellement qu'elle était cousine issue de germaine de madame de Saint-Simon, petites-filles des deux sœurs. Elle s'en vint franchement un matin toute seule chez moi réclamer parenté, secours, et me conter rondement le désespoir de son mari, et le sien de lui voir se couper la gorge résolûment sans que rien l'en pût empêcher, s'il ne parvenait à entrer au conseil de guerre, et à fondre les glaces de M. le duc d'Orléans à son égard, qu'il ne savait pas avoir jamais méritées. Sa franchise, sa confiance, sa situation me touchèrent. Je savais d'où le mal venait; mais comme je ne m'y intéressais ni en bien ni en mal, je n'en avais tenu nul compte. Je convins avec elle qu'avant tout il fallait arrêter la vente de la charge, et me donner après le temps de faire ce que je pourrais. Je la priai de m'envoyer son mari, et je la renvoyai toute consolée de se flatter d'une ressource, sans néanmoins m'être fait fort de rien. Dès le lendemain je vis arriver Coigny dans l'état de désespoir, qu'il ne me cacha point, d'un homme qui voit perdus tous les travaux de sa vie pour soi et pour sa famille, et qui se va enterrer tout vivant. Je lui dis ce que je pus pour le remettre un peu, et je ne laissai pas de le promener assez sans faire semblant de rien, pour découvrir en quel état il était avec M. du Maine, et je trouvai qu'il n'y avait rien du tout. Je lui dis que je ne lui répondais de rien, parce que j'ignorais, comme il était vrai, jusqu'à quel point était pour lui l'éloignement de M. le duc d'Orléans; que je lui demandais quinze jours pour me tourner, et voir à traiter ce qui le regardait avec son altesse royale; que je

lui promettais de faire tout de mon mieux pour le raccommoder, et pour le faire entrer au conseil de guerre, mais sous une condition, sans laquelle je ne pouvais me mêler de lui, qui était sa parole d'honneur de surseoir le marché de sa charge pendant ces quinze jours, et qu'après nous verrions, et qu'au cas qu'il entrât au conseil de guerre, il romprait le marché et ne s'en déferait point. Il me le promit. Je le priai de ne se point donner la peine de revenir chez moi, ni de se donner aucun autre mouvement, et d'attendre pendant ces quinze jours qu'il eût de mes nouvelles. Je le renvoyai un peu calmé.

Je n'eus pas besoin de tant de temps. Je parlai au régent, je le détrompai sur la liaison de M. du Maine, je lui fis honte de grêler sur le persil, tandis qu'il comblait de faveurs tant de grands coupables à son égard, dont il ne faisait que des ingrats, et de désespérer un ancien lieutenant-général distingué dans son métier, estimé dans le monde, qu'il s'acquerrait sûrement en ne l'excluant pas d'un agrément où le portait sa charge et l'exemple du comte d'Evreux tout récent. J'obtins donc tout ce que je m'étais proposé, dans les premiers huit jours des quinze que j'avais demandés. J'envoyai prier Coigny de passer chez moi. Il vint aussitôt. Je lui dis ce que j'avais fait; que les préventions étaient tombées; qu'il s'en apercevrait dans le courant; que j'avais permission de lui dire que l'entrée au conseil de guerre lui était accordée; qu'il pouvait en aller sur ma parole remercier le régent; mais sans entrer en autre discours, parce que n'y ayant rien eu de marqué, il n'y avait ni justification ni explication à faire. Il est difficile de voir un homme plus aise qu'il fut. Il me dit que je le faisais passer de la mort à la vie. Il alla au Palais-Royal, où il fut bien reçu, et entra deux jours après au conseil de guerre, où il eut le détail des dragons. Sa femme me vint remercier l'après-dînée. Je

leur dois la justice qu'ils ne l'ont jamais oublié en aucun temps, et qu'ils vivent encore aujourd'hui avec moi avec toutes les recherches, les attentions, l'amitié possible, et la plus déclarée, sans aucun des ménagemens que les changemens des temps et des choses ont produits, et qui en ont tant changé d'autres. Il est vrai que ce que je fis alors le remit à flot, conserva sa charge, et de l'un à l'autre a conduit lui et son fils à la fortune qu'ils ont faite, et qui n'est peut-être pas au bout; mais leur reconnaissance n'en est pas moins estimable et rare.

Enfin la querelle des princes du sang et des bâtards éclata après avoir été long-temps couvée, aigrie, suspendue, par une requête signée de M. le Duc, M. le comte de Charolois, et M. le prince de Conti, contre M. du Maine et M. le comte de Toulouse, que M. le Duc présenta à M. le duc d'Orléans, adressée au roi, le 22 août, et que le 29 du même mois M. le duc d'Orléans donna en communication au duc du Maine, au sortir du conseil de régence de l'après-dînée, pour y répondre. Davisard, fort attaché à lui, avocat général au parlement de Toulouse, fut celui qui y répondit, et qui fit toutes les autres pièces que les deux frères produisirent ou publièrent dans le cours de ce fameux procès, dont le curieux recueil est entre les mains de tout le monde, ainsi que l'autre recueil de tout ce que les princes du sang y produisirent ou publièrent. Je ne chargerai donc point ces Mémoires des raisons des uns ni des autres, si tant est qu'à l'égard des bâtards on puisse appeler raisons des usurpations sans nombre, toutes plus monstrueuses les unes que les autres, et qui renversent l'ordre du royaume et toutes les lois divines et humaines. Je ne suivrai même le cours de ce procès que sur les évènemens importans, et j'en abandonnerai un inutile et ennuyeux détail. Je me renfermerai là-dessus aux démar-

ches que les ducs ne purent se refuser en cette occasion, et à la part que j'ai pu y prendre.

Les princes du sang attaquant les bâtards dans l'usurpation de leur qualité de princes du sang et de succession à la couronne, les pairs tombaient nécessairement dans le cas de disputer à ces mêmes bâtards l'usurpation du rang au-dessus d'eux. Ils avaient résolu de présenter leur requête en même temps que les princes du sang présenteraient la leur. Je ne l'avais pas laissé ignorer, comme on l'a vu, à M. du Maine ni à madame la duchesse d'Orléans, dès le règne du feu roi et depuis; il ne fut donc plus question que de l'exécuter. On s'assembla, on la résolut, on la dressa; tous la signèrent, hors cinq ou six absens, le duc de Rohan, toujours étrange en tout, et d'Antin qui nous pria de le dispenser de se trouver à ces assemblées. La dernière ne fut que pour signer, et députer sur-le-champ quatre pairs pour la porter au régent. MM. de Laon, de Sully, de la Force et de Villeroy en furent chargés. Je refusai opiniâtrément d'en être, par considération pour madame la duchesse d'Orléans. En même temps que nous sortîmes de chez M. de Laon, où en l'absence de M. de Reims nous nous étions assemblés, les quatre députés allèrent présenter au régent notre requête au roi, et en même temps j'allai chez madame la duchesse d'Orléans. Je lui dis que je ne voulais pas qu'elle apprît par M. le duc d'Orléans, moins encore par le public, la démarche que nous faisions au moment que je lui parlais; que je la suppliais de se souvenir que nous avions attendu à l'extrémité à la faire; de ne point oublier ce que je lui avais dit là-dessus du vivant du roi, et répété depuis sa mort plus d'une fois, et à M. le duc du Maine, même à madame du Maine, la seule fois que je l'avais vue, lorsque M. du Maine m'y mena, rue Saint-Avoye, dans la maison d'emprunt du

premier président où ils logeaient au retour du roi de Vincennes à Paris, et depuis encore à M. le comte de Toulouse. Madame la duchesse d'Orléans me parut étonnée, néanmoins elle reçut bien mon compliment, avoua se souvenir très bien de tout ce que je lui alléguais, et n'osant trop s'émouvoir contre nous en ma présence, se lâcha contre les princes du sang. Je n'étais pas là pour la contredire, moins encore pour approuver sa déclamation; je pris le parti du silence. Après qu'elle se fut exhalée, nous ne laissâmes pas de causer d'autre chose à l'ordinaire; il lui vint du monde, j'en pris occasion de me retirer.

Les députés à M. le duc d'Orléans nous rapportèrent qu'ils en avaient été fort bien reçus. Je ne sais plus qui de nous se chargea de rendre compte à M. le Duc de ce que nous venions de faire, qui en parut fort aise. Nous ne fîmes là-dessus aucune civilité aux bâtards; mais comme mon rang me plaçait nécessairement en tous les conseils auprès du comte de Toulouse, avec qui j'étais fort librement là et chez madame la duchesse d'Orléans où je le rencontrais souvent, je lui en fis en entrant au premier conseil une civilité personnelle qu'il reçut honnêtement. Je n'en fis aucune au duc du Maine, qui néanmoins me salua fort civilement à son ordinaire, et moi lui, sans nous approcher. Pour M. le duc d'Orléans, je lui parlai fortement, tant sur les princes du sang que sur les pairs contre les bâtards. Je lui rappelai tout ce que lui-même m'avait dit du temps du feu roi sur leurs différentes apothéoses, à mesure que le feu roi les avait déifiés par degrés, et je ne lui laissai pas oublier les horreurs inventées, et sans cesse répandues et renouvelées, contre lui par le duc du Maine, où il avait fait entrer madame de Maintenon, et par elle en avait persuadé le roi et tout ce qu'il avait pu à la cour, à Paris,

dans les provinces, et jusque dans les pays étrangers. La bénignité, pour ne pas dire l'incurie et l'insensibilité de M. le duc d'Orléans, était inébranlable, mais il ne put disconvenir que nous n'eussions raison d'avoir fait notre requête, et de la lui avoir présentée. Les princes du sang y applaudirent fort; les bâtards n'en sonnèrent mot. Madame la duchesse du Maine ne put se contenir comme eux, mais elle n'osa pourtant se laisser aller au-delà de plaintes, emportées pour une autre, mesurées pour elle. Nous la laissâmes dire sans lui faire faire la moindre honnêteté là-dessus. La vérité est que, après ce qui s'était passé, nous n'en devions aucune à M. et à madame du Maine.

Je fus surpris de la façon dont le maréchal de Villeroy se comporta dans cette affaire avec tout ce dont il se piquait pour le feu roi, qui ne l'avait mis auprès de son successeur qu'en faveur des bâtards, et avec toutes ses liaisons avec le duc du Maine. Il fut un des plus ardens pour cette requête, et ne faiblit point dans toute la suite à cet égard. Je ne dissimulerai pas qu'elle me fit peut-être commettre une simonie. Quelques-uns de nous craignaient de signer la requête contre les bâtards, et Rochebonne, évêque-comte de Noyon, plus que pas un. Il me l'avoua, et alla jusqu'à me dire qu'il ne la signerait point. Il était pauvre, jeune, aimait à dépenser; je le pris par ce faible. Je lui promis de faire l'impossible, s'il la signait, pour lui obtenir une grosse abbaye. Il fut combattu; à la fin il signa, mais sur cette parole. Il sut bien m'en sommer depuis, je la lui tins. Il en eut l'abbaye de Saint-Riquier, que j'arrachai du régent à la sueur de mon front. Il me disait qu'on se moquerait de lui de donner un si gros morceau à un homme comme M. de Noyon. Je me gardai bien de lui faire confidence de notre marché; mais j'y mis tout mon crédit, et jamais je n'eus tant de peine. J'en fus récompensé par la satisfaction de m'acquitter, et

par la joie de M. de Noyon, qui n'osait espérer une si forte abbaye, et de tous points si fort sa bienséance.

On fit, le 1er septembre, le bout de l'an du feu roi à l'ordinaire, mais à petite et courte cérémonie. Il n'y eut de révérence que celle des hérauts. Les princes du deuil furent M. le duc d'Orléans, M. le Duc et M. le comte de Charolois; le duc du Maine, ses deux fils et le comte de Toulouse y assistèrent, et presque personne. Les compagnies y étaient. Moins de deux heures finirent tout à Saint-Denis.

Le duc de Berwick, dont on a expliqué en son temps l'érection du duché-pairie avec des clauses si singulières, par l'espérance qu'il avait du rétablissement de ses établissemens en Angleterre, et d'en revêtir le comte de Tinmouth son fils aîné, unique de son premier mariage, vit enfin qu'il n'y avait plus à se flatter de ce côté-là. Il prit le parti de l'établir en Espagne, de lui céder sa grandesse suivant le privilège insolite que le roi d'Espagne lui en avait accordé en le faisant grand, comme il a été remarqué alors, et de l'établir pour toujours en Espagne, où il fut gentilhomme de la chambre, prit le nom de duc de Liria, et possession des terres que le roi d'Espagne avait données à son père dans le royaume de Valence. Il épousa la sœur unique du duc de Veragua, lequel était fort riche, sans enfans ni volonté de se marier.

On a vu, en son temps, l'engagement pris et déclaré par le roi d'accorder au fils unique de Mattignon une érection nouvelle de Valentinois en duché-pairie, en épousant la fille aînée de M. de Monaco, qui n'avait point de garçons, les singulières clauses qui y furent obtenues, et ce qui causa une grâce qui n'avait point d'exemple. Le peu que le roi vécut depuis ne permit pas aux deux familles de la consommer, par tous les ajustemens d'intérêt qu'il fallut faire; mais comme la grâce était publique,

dès que les deux familles furent en état de faire le mariage les lettres d'érection furent expédiées, en décembre 1715. Le nouveau duc s'alla marier à Monaco, et quand il en revint, il trouva les princes du sang et les bâtards aux prises sur le traversement du parquet prétendu par les derniers, tellement que, pour éviter des inconvéniens personnels, M. le duc d'Orléans suspendit l'enregistrement de Valentinois, où les uns et les autres avaient résolu de se trouver. La querelle grossit, comme on vient de le rapporter, par la requête des princes du sang pour dépouiller les bâtards de bien d'autres choses; ainsi, il ne fut plus question de se trouver en parlement, et M. de Valentinois finit son affaire; mais les autres pairs s'y trouvèrent. Dans cette séance, il y eut deux évènemens : le premier fut l'enregistrement d'un nouvel édit pour la chambre de justice; mais le parlement, qui prétendait ne l'avoir pas examiné, se réserva d'y pouvoir faire des remontrances. L'autre fut le refus réitéré de l'édit de création des charges de surintendant des bâtimens, et de grand-maître des postes. Le duc de Noailles y fit l'orateur, pour plaire au régent et montrer en public sa belle éloquence. Elle échoua, et les voix contraires se trouvèrent plus nombreuses qu'elles ne l'avaient été au premier refus.

L'exécution de cette grâce, jusqu'alors diversement suspendue par différentes raisons étrangères à la grâce même, avait donné lieu depuis long-temps à des desirs. Le duc de Brancas, tout frivole qu'il était, en devint susceptible ainsi que son fils aussi peu solide que lui. Le père était un homme léger, sans méchanceté, sans bonté, sans affection et sans haine, sans suite et sans but que celui d'attraper de l'argent, pourvu que ce fût sans grand'peine, de le dépenser promptement et de se divertir. A qui n'avait que faire à lui, et à qui n'y prenait point de part, aimable,

amusant, plaisant, divertissant, avec des saillies pleines d'esprit, d'une imagination ravissante, quelquefois folle, qui ne se refusait rien, qui parlait bien et de source, avec un air naturel, souvent un naïf inimitable. Il se faisait justice à lui-même pour se donner liberté entière de la faire aux autres, mais sans ambition et sans jalousie. Une débauche outrée et vilaine l'avait séparé de presque tous les honnêtes gens, et quoiqu'il se remît par bouffées de fantaisie par-ci par-là dans le grand monde, où il était toujours bien reçu du gros, l'obscurité de son goût l'en retirait bientôt dans l'obscurité de sa déraison, où il demeurait des années sans reparaître. Quoique le désordre de sa vie ne fût pas du même genre que celui de M. le duc d'Orléans, ce prince s'était toujours plu avec lui, et, devenu le maître, avait continué à l'admettre et à le desirer dans ses soupers et dans sa familiarité, quoiqu'il n'en fût guère plus ménagé que les autres. Brancas disait de ce prince qu'il gouvernait et menait les affaires comme un espiègle; et pressé outre mesure par un homme de province d'obtenir je ne sais quoi, et cet homme, comme ces gens-là ne manquent jamais de faire, lui disant qu'on savait bien qu'il pouvait tout, il lui répondit d'impatience: « Eh bien! monsieur, il est vrai, puisque vous le savez, je ne vous le nierai point, M. le duc d'Orléans me comble de bontés et veut tout ce que je lui demande; mais le malheur est qu'il a si peu de crédit auprès du régent, mais si peu, si peu, que vous en seriez étonné, que c'est pitié, et qu'on n'en peut rien espérer par cette voie ». Le premier n'était pas mal vrai, et il le dit à M. le duc d'Orléans lui-même. Ce prince sut le second qui n'était pas tout-à-fait faux, et il rit de tout son cœur de tous les deux. Brancas disait de soi-même au régent qu'il n'avait point de secret; qu'il se gardât bien de lui rien confier; qu'il n'avait point aussi

l'esprit d'affaires, qu'elles l'ennuieraient, qu'il ne voulait que se divertir et s'amuser. Cela mettait M. le duc d'Orléans à l'aise avec lui, qui ne pouvait assez l'avoir dans ses heures obscures et dans ses soupers. Il y disait de soi et des autres tout ce qui lui passait par la tête, avec beaucoup de cette sorte d'esprit et de cette liberté; et ses dires revenaient après par les autres soupeurs, qui s'en divertissaient aux dépens de qui il appartenait.

On a vu ailleurs comment et à qui il avait marié son fils aîné, ou plutôt vendu pour de l'argent qu'il en avait tiré pour y consentir et se démettre de son duché. On a vu aussi que ce furent M. et madame du Maine qui firent ce mariage, et sur quel pied mademoiselle de Moras était chez eux. Devenue par eux duchesse de Villars, elle et son mari passèrent leur vie à Sceaux, et partout à la suite de madame du Maine, comme leurs plus soumis domestiques, jusque tout à la fin de la vie du roi. Le duc de Villars avait peu servi et avec peu de réputation. Il aimait le jeu à l'excès, la parure quoiqu'il en fût peu susceptible, les bijoux et les breloques, beaucoup la bonne chère, encore mieux l'argent dont il n'avait guère et qu'il dépensait dès qu'il en avait, plus que tout cela une infâme débauche dont il se cachait encore moins que son père, duquel il ne tenait rien pour l'esprit et pour l'agrément, mais moins obscur et très paresseux.

Lui et sa femme sans estime réciproque, qu'en effet ils ne pouvaient avoir, vivaient fort bien ensemble dans une entière et réciproque liberté, dont elle usait avec aussi peu de ménagement de sa part que le mari de la sienne, qui le trouvait fort bon, et en parlait même indifféremment quelquefois et jusqu'à elle-même devant le monde, et l'un et l'autre sans embarras. Mais elle était méchante, adroite, insinuante, intéressée comme une

crasse de sa sorte, ambitieuse, avec cela artificieuse, rusée, beaucoup d'esprit d'intrigue, mais désagréable plus encore que son mari; et tous les deux bas, souples, rampans, prêts à tout faire pour leurs vues, et rien de sacré pour y réussir, sans affection, sans reconnaissance, sans honte et sans pudeur, avec un extérieur doux, poli, prévenant et l'usage, l'air, la connaissance et le langage du grand monde. Tout à la fin de la vie du roi ils sentirent le cadavre, ils comprirent que les choses ne se passeraient pas ou doucement, ou agréablement, entre M. le duc d'Orléans et le duc du Maine, ni entre les princes du sang et les bâtards. Ils commencèrent donc à intriguer doucement pour être bien reçus de M. le Duc et de madame la Duchesse; et quand ils s'en crurent assurés, ils firent comme les rats qui sentent de loin le prochain écroulement d'un logis, et l'abandonnent à temps pour aller chercher retraite dans un autre. C'est ce que firent aussi ces rats à deux pieds, sans avoir reçu le plus léger mécontentement de M. ni de madame du Maine, et aussi sans le plus léger ménagement pour eux. Les princes, et plus ordinairement les princesses, s'amusent sans dégoût de ce qu'ils méprisent, l'habitude, l'empressement bas à leur plaire y joint souvent de la bienveillance; c'est à quoi le duc de Villars s'attacha auprès de madame la Duchesse et de ses entours, et il devint un des tenans de la maison, comme il l'avait été de celle de M. et de madame du Maine, qui n'entendirent plus parler d'eux.

Brouillés souvent avec le père et devenus plus souples à son égard, par les mêmes raisons qui les avait fait passer d'un camp à l'autre, ils se réunirent et se mirent en tête de se tirer d'un état embarrassant qui les excluait de tout, et d'en sortir par une érection nouvelle de duché-pairie enregistrée au parlement de Paris. Le fils et

sa femme, trop méprisés pour y rien pouvoir, tâchèrent de mettre le père en mouvement. Celui-ci ne se sentit pas un crédit assez sérieux pour l'entreprendre sans aide. Le même étrange goût les avait liés, il y avait long-temps, Canillac et lui; et le Palais-Royal, où ils se voyaient assez souvent du temps du feu roi, les rassemblait fort ordinairement ailleurs. Brancas s'adressa donc à lui et lui parla avec confiance. L'habitude les unissait plus que l'amitié; d'estime, ils se connaissaient trop pour en avoir l'un pour l'autre. Canillac avait les mêmes vues pour un autre qu'il aimait véritablement, mais dont il n'est pas encore temps de parler; il fut donc fâché de celles de Brancas, embarrassé de son ouverture et du secours qu'il lui demandait, résolu de l'amuser et de le tromper pour ne pas croiser les vues qu'il avait pour un autre. La belle-fille, en attendant les bons offices de Canillac, ne s'endormait pas : elle était venue à bout de tonneler Daguesseau, procureur général, qu'elle se doutait bien qui serait consulté; et, sûre de lui, pressait son beau-père, qui à son tour tourmentait Canillac. Avant d'aller plus loin, il faut expliquer le fait.

Louis XIII érigea la terre de Villars en duché simple en septembre 1627, en faveur de Georges de Brancas, qui les fit enregistrer en juillet suivant au parlement d'Aix. Il était frère cadet de l'amiral de Villars, qui traita de la réduction de Rouen et d'une partie de la Normandie avec Henri IV, pour l'amirauté qu'avait le second maréchal de Biron, et à d'autres conditions encore en 1594, et qui fut tué l'année suivante, de sang-froid, près de Dourlens en Picardie, où il avait été battu et pris par les Espagnols. Il n'avait point été marié. Georges, son frère, fut lieutenant-général de Normandie et gouverneur du Havre-de-Grâce. Il avait épousé une sœur du premier maréchal d'Estrées, et il obtint, en 1652, de Louis XIII,

des lettres d'érection du duché de Villars en pairie, et mourut chez lui en Provence, en janvier 1657, à quatre-vingt-neuf ans sans avoir fait enregistrer nulle part ses lettres de pairie. Louis-François, son fils aîné, un mois après la mort de son père, les fit enregistrer au parlement d'Aix. C'était un petit bossu qui ne se montra guère, qui s'enterra dans sa province, qui mourut en 1679, et qui était frère du comte de Brancas, chevalier d'honneur de la reine-mère, si connu par la singularité de ses distractions, qui mourut en 1681 à soixante-trois ans, et qui de la fille de Garnier, trésorier des parties casuelles, ne laissa que la princesse d'Harcourt et la duchesse de Brancas, qu'il fit épouser au fils aîné de son frère, et de la fille de Gérard, sieur de Villetaneuse, procureur géneral de la chambre des comptes de Paris. C'est cette duchesse de Brancas si malheureuse, dont on a raconté en son temps la singulière séparation d'avec son mari, le duc de Brancas dont il s'agit ici, et qui pour son pain se fit dame d'honneur de Madame, comme on l'a dit aussi en son temps. Par ces érections la dignité de duc était certaine et héréditaire, l'ancienneté fort disputée, parce que l'enregistrement n'en avait été fait qu'au parlement d'Aix, et celle de pair nulle par la même raison, inconnue aux pairs et à la cour des pairs. Cela faisait donc un duché fort boiteux et une pairie en idée, un duc à qui aucun ne cédait, par conséquent exclus de toute cérémonie. C'est donc de cet état d'embarras et d'exclusion que le père et le fils, et plus qu'eux encore la belle-fille voulurent sortir par de nouvelles lettres d'érection en duché-pairie, enregistrées au parlement de Paris.

Canillac ne répondait point aux empressemens avec lesquels Brancas réclamait son service : outre la raison secrète qui retenait Canillac, sa liaison avec Brancas n'était qu'habitude. Il fallait à l'un un encens, une sou-

mission, une admiration perpétuelle à son babil doctrinal, politique, satirique, envieux et sentencieux, et à sa singulière morale. C'était à quoi la vivacité et la liberté de Brancas ne s'étaient pu ployer. Il s'aperçut enfin qu'il le menait sans dessein de le servir. Piqué contre lui, il ne se contint plus de brocards, en divertit M. le duc d'Orléans et sa compagnie les soirs. Il y dit un jour du babil doctrinal de Canillac en sa présence, qu'il avait une perte de morale continuelle, comme les femmes ont quelquefois des pertes de sang, et la compagnie à rire et M. le duc d'Orléans aussi. Canillac en colère lui reprocha la futilité de son esprit et son incapacité d'affaires et de secret, et qu'en un mot il n'était qu'une caillette. « Cela est vrai, répondit Brancas en riant; mais la différence qu'il y a entre moi et toi, c'est qu'au moins je suis une caillette gaie et que tu es une caillette triste; j'en fais juge la compagnie ». Voilà M. le duc d'Orléans et tout ce qui était avec lui aux éclats, et Canillac dans une fureur qui lui sortit par les yeux et qui lui mastica la bouche. Aussi ne l'a-t-il jamais pardonné au duc de Brancas, qui tous les jours le désolait et lui en donnait de nouvelles. Tout cela pourtant ne faisait pas son affaire : il fallut avouer à son fils et à sa belle-fille, qui le pressaient sans cesse, où il en était avec Canillac, et se tourner de quelque autre côté. Ils pensèrent à moi comme à celui qu'ils craignaient davantage et dont ils espéraient davantage aussi s'ils pouvaient me gagner, parce que je ne les tromperais pas, parce que je suivais ce que je voulais bien entreprendre, et par le poids que me donnerait dans leur affaire l'éloignement connu où j'étais de l'accroissement du nombre des pairs. Le duc et la duchesse de Villars s'étaient toujours entretenus bien avec la duchesse de Brancas. Celle-ci était l'amie la plus intime et de tous les temps de la maréchale de Chamilly, qui, à une vertu

peu commune dans tous les temps de sa vie, joignait toutes les qualités les plus aimables de l'esprit, du cœur et de la plus sûre et agréable société, et qui était depuis long-temps amie intime de madame de Saint-Simon, par conséquent la mienne, et nous voyait fort souvent; ce fut la voie qu'ils prirent.

La duchesse de Brancas par la maréchale était aussi de nos amies, mais non assez pour nous parler; nous ne connaissions point du tout la belle-fille, ou plutôt assez pour n'avoir aucun commerce, et je n'avais jamais parlé au père ni au fils, pour ainsi dire. La maréchale se chargea de nous parler, et le fit efficacement. Je considérai que M. de Brancas n'était pas moins duc pour l'être d'une manière bizarre; que son ancienneté pouvait embarrasser; qu'il valait mieux s'en défaire par de nouvelles lettres, et un nouveau rang de duc et pair qui le remît dans l'ordre naturel et commun, que de laisser subsister des prétentions et une exclusion de toutes cérémonies éternelle. Je consentis donc à y travailler à cette condition, mais de laquelle je voulus me bien assurer par celui qu'elle regardait. C'était le fils, parce que, le père s'étant démis de son duché, il n'était plus susceptible de la pairie comme il était arrivé au maréchal de Tallard. Nous prîmes donc un jour chez la maréchale de Chamilly, où le duc et la duchesse se trouvèrent avec madame de Saint-Simon et moi. Là se fit l'explication et la convention nette et précise. Villars convint que tout ce qu'il desirait était d'être fait duc et pair par de nouvelles lettres enregistrées au parlement de Paris, tant pour couper racine à toute prétention d'ancienneté, que parce que le parlement de Paris ne connaît point d'enregistrement d'érections de ces dignités des autres parlemens, mais seulement les siennes. Qu'à ce titre, il prétendrait la queue de tous les pairs au parlement, et de plus celle de tous les

ducs en toutes cérémonies et actes, spécialement en l'ordre du Saint-Esprit, le cas lui arrivant, et ne prendrait ni ne prétendrait jamais en aucun acte, cérémonie, occasion quelconque, autre rang parmi les ducs que celui de la date du rang nouveau desdites nouvelles lettres, et de sa réception au parlement de Paris. Cela fut bien et clairement énoncé par moi, répété par le maréchal de Chamilly, prononcé de même par Villars, distinctement et correctement approuvé par lui, qui m'en donna sa foi et sa parole d'honneur positive et me la réitéra ; de manière que j'eus honte de lui faire l'affront de la lui demander par écrit. Et voilà la sottise des honnêtes gens droits et vrais avec ceux qui ne sont rien moins, et desquels ils ne peuvent se figurer une infamie solennelle. J'ai eu depuis tout loisir de m'en repentir.

Ce qui m'empêcha de parler d'écrit fut qu'il me pria d'expliquer à M. le duc d'Orléans ces conditions ; qu'il me donna sa parole que lui et son père les stipuleraient eux-mêmes en ma présence à ce prince, et qu'ils consentaient que la foi et la parole qu'ils me donnaient de s'y tenir devinssent publiques. Un homme d'honneur est aisément trompé par qui n'en a point, et qui s'en joue. Ces paroles reçues, je ne pensai plus qu'à m'acquitter de l'engagement qu'elles m'avaient fait prendre. Je représentai au régent la convenance de mettre à flot des gens engravés d'une manière singulière, dont il aimait le père, et dont la mère, dame d'honneur de Madame, méritait sa considération et ses grâces, et de les tirer de prétention et d'exclusion perpétuelle par une grâce très grande à la vérité, mais qui ne changeait point leur extérieur et ne blessait personne. Je fus surpris de la résistance que j'éprouvai du régent. Il s'amusait des pointes que faisait le duc de Brancas et de ses saillies, mais au fond il le méprisait; il faisait encore moins de cas de son fils et de sa

belle-fille, à qui peut-être il n'avait jamais parlé, et il comptait pour fort peu la vertu et la piété de la duchesse de Brancas; il sentait le ridicule à l'égard du sujet, en sorte que j'eus toutes les peines imaginables à en venir à bout à force de bras. Je lui expliquai la condition, chose sans laquelle M. le duc d'Orléans n'eût jamais accordé chose si forte contre son sens et son goût. Le père et le fils non-seulement y consentirent en sa présence, mais la lui demandèrent. Elle fut rendue publique en même temps que la grâce sitôt que je l'eus emportée; eux l'avouèrent par augmentation de droit, puisque les nouvelles lettres portant nouvelle érection du duché et de la pairie abolissaient les anciennes et les anéantissaient, et le rang nouveau que leur enregistrement et la réception du duc de Villars opéra, fixa à leur date le rang nouveau du nouveau duc et pair, tant au parlement qu'en tous autres actes, assemblées et cérémonies d'état, de cour et publiques. Quoique les infâmes suites de ce service, de cette grâce, et de la foi et parole si solennellement données et réitérées, portées au régent par eux-mêmes, et de leur aveu devenues publiques, dépassent les temps que je me suis prescrit pour ces Mémoires, je ne laisserai pas d'avoir lieu de les placer en leur temps. Le duc de Villars ne perdit point de temps pour son enregistrement, et il fut reçu le 7 septembre, dernier jour du parlement.

Ce même jour avant sa réception, Effiat alla de bon matin au palais avec une lettre de jussion dans sa poche pour l'enregistrement des charges de surintendant des bâtimens et de grand-maître des postes. Lui et son ami le premier président qui ne songeait qu'à tirer de l'argent du régent en se rendant difficile, mais ne s'en voulait pas tarir la source, avaient trouvé que le jeu avait duré assez long-temps pour faire montre de l'autorité du parlement sur chose qui n'intéressait ni le public ni personne en particulier.

Il assembla donc les chambres sur-le-champ, et prit son temps qu'il y en avait encore peu des enquêtes arrivés, dont il était moins le maître, et qu'il avait échauffés contre cet édit. Il le proposa en aplanissant les prétendues difficultés, en faisant craindre de s'exposer au dégoût des lettres de jussion, et en maintenant leur rare autorité par de misérables modifications à l'édit, qui ne faisaient rien aux charges ni à leurs fonctions. L'édit passa ainsi à la grande pluralité des voix, et la lutte pour cette affaire demeura enfin terminée. M. le duc d'Orléans empêcha les princes du sang et les bâtards de se trouver à l'enregistrement ni à la réception du duc de Villars, de peur de commise. Son oncle l'abbé de Brancas, qui avait la tête fort dérangée se jeta dans la rivère vers ce même temps. Des bateliers le retirèrent, mais il mourut quelque heures après.

Le cardinal Ferrari, jacobin, que sa vertu et son rare savoir avaient élevé à la pourpre, et qui l'avait honorée, fort employé dans les principales affaires, mourut à Rome.

La sœur aînée de M. de Nevers, qui avait épousé le prince de Chimay, grand d'Espagne et chancelier de la Toison-d'Or, mourut aussi sans enfans à Paris.

Torcy vendit 400,000 livres sa charge de chevalier de l'ordre, avec permission de continuer à le porter, à son beau-frère l'abbé de Pomponne, qui obtint en même temps un brevet de retenue de 300,000 liv. dessus.

Les galions arrivèrent à Cadix, chargés de 30,000,000 d'écus sans les fruits et les pacotilles. Ce fut une grande et agréable nouvelle, et en général pour tous les commerçans de l'Europe. L'arrivée du jésuite Laffiteau dans la chaise de poste du cardinal de la Trémoille fit plus de bruit encore parmi un certain monde. Le secret et la promptitude de son voyage, les mesures mystérieuses qu'il affecta ici, la promptitude avec laquelle il repartit

pour Rome six à sept jours après, firent faire bien des raisonnemens. La suite montra que ce n'était qu'un fripon qui s'était voulu faire de fête, et qui ne fit que leurrer et tromper. Long-temps depuis le cardinal de Rohan m'a conté que ce drôle-là entretenait une fille dans une espèce de faubourg de Rome, chez laquelle il donnait très bien à souper à ses amis du temps que ce cardinal était à Rome. Il se moquait de ses supérieurs pour les mœurs, mais il les courtisait sur leur doctrine et leurs vues. Il avait beaucoup d'intrigues qui à la fin le firent évêque de Sisteron, où il ne fut pas moins effronté en tout genre. Le cardinal de Rohan n'eut pas honte depuis tout cela de lui faire prêcher un carême à la cour, ni lui d'écrire un volume de mensonges les plus grossiers et les plus reconnus contre l'exacte et simple vérité du voyage de l'abbé Chevalier à Rome, écrit par lui-même.

Chamarande, dont j'ai quelquefois fait mention, perdit le seul fils qui lui restait, et le comte de Beuvron mourut en même temps fort jeune, sans alliance, perdant le sang jusque par les pores, maladie fort peu connue des médecins. Il avait reporté en Espagne la Toison de Sezanne son oncle, où il l'avait obtenue, et le maréchal d'Harcourt lui avait fait donner la lieutenance générale de Normandie et le gouvernement du vieux palais de Rouen qu'il avait. Le régent en laissa la disposition au maréchal d'Harcourt, qui les donna à un autre de ses enfans.

Madame de Lussan, de laquelle j'ai eu lieu de parler en son temps, mourut fort vieille. Je n'ai point su si elle était devenue moins friponne, fausse, et doucereuse impudente qu'elle avait vécu. Une autre belle âme qui alla paraître fort subitement devant Dieu, fut celle de l'abbé Servient, fils du surintendant et reste de tous les Servient, duquel j'ai parlé quelquefois.

Madame de Manneville mourut en même temps d'un cancer. Elle était fille de M. et de madame de Montchevreuil, les grands amis de madame de Maintenon, et avait une pension du roi de 6,000 liv.

Les dames et les gens du bel air regrettèrent fort d'Angennes qui mourut de la petite-vérole. La duchesse d'Olonne en mourut aussi, pour s'en être enfermée mourant de peur avec son mari, qui ne le méritait guère de la façon dont il vivait avec elle. Elle était fille du premier mariage de Barbésieux, jeune, bien faite, aimable, vertueuse et pleine de ses devoirs. Ce fut grand dommage.

J'avais profité d'une quinzaine de vacance du conseil de régence pour m'aller amuser à la Ferté et en d'autres campagnes, lorsque la petite-vérole parut à M. le duc de Chartres. Il me fâchait fort de couper un si court intervalle, mais on m'en pressa tant que je vins passer un jour franc à Paris pour voir M. et madame la duchesse d'Orléans. J'allai donc au Palais-Royal le lendemain que je fus arrivé. Je trouvai M. le duc d'Orléans dans son grand appartement qui me parut touché de mon voyage. Comme je causais seul avec lui, on lui annonça le duc de Noailles; je voulus dire quelque chose, M. le duc d'Orléans m'interrompit pour me dire qu'il lui avait donné heure, et en même temps le duc de Noailles entra et se tint en dedans sur la porte. « Oh! pour cela, monsieur, repris-je tout haut pour que Noailles n'en perdît rien; je fais cinquante lieues pour avoir l'honneur de vous voir, je m'en retourne demain; nous étions en train de causer, vous n'avez qu'à renvoyer M. de Noailles, il est bon pour attendre ». M. le duc d'Orléans et moi étions demeurés assis sans bouger. Il fit signe avec un peu d'embarras au duc de Noailles, qui sortit sur-le-champ et ferma la porte sur lui. La conversation fut presque toute d'affaires étrangères. Il y en avait une sur le tapis importante, qui re-

gardait la négociation de la France avec l'Angleterre et la Hollande, sur laquelle il se leva, et me dit :« J'ai peur qu'on ne nous entende là-dedans, car la porte était du côté de son bureau : allons-nous-en dans ce cabinet». Nous étions dans ce salon qui donne sur la rue Saint-Honoré, il me mena dans un cabinet qui le joignait et qui donnait sur la même rue, et ferma la porte sur moi. Je ne connaissais point ce cabinet, et c'était une des pièces du petit appartement des soupers. La conversation y continua près d'une heure. Sortant de là nous trouvâmes dans le salon le duc de Noailles, le maréchal d'Huxelles l'un auprès de l'autre, et cinq ou six seigneurs qui s'y étaient amassés, mais qui se tenaient éloignés de la porte du cabinet d'où nous sortions. Je pris congé de M. le duc d'Orléans pour le reste de la vacance, et j'allai de là au maréchal d'Huxelles, à qui je parlai malicieusement à l'oreille de la matière de l'entretien que je venais d'avoir, et lui à moi de même, et je regardais cependant le duc de Noailles qui devenait de toutes les couleurs. Je fis et reçus civilités de tout ce qui était là, et je passai devant le duc de Noailles sans le saluer, qui se rangea et me fit une grande révérence.

De bonne heure, après dîner, j'allai chez madame la duchesse d'Orléans qui me reçut fort bien. M. le duc d'Orléans m'avait demandé si je ne la verrais pas, et même m'avait témoigné qu'il le desirait; il était en peine qu'elle ne fût fâchée contre moi de notre requête. Elle ne me le parut point du tout. Elle sortait de chez M. le duc de Chartres. Mes deux fils avaient eu la petite-vérole l'année précédente, et le cadet en avait été long-temps à l'extrémité. Je m'étais servi du frère du Soleil, jésuite apothicaire du collège, fort habile, et n'avais point voulu de médecins. Je m'en étais si bien trouvé que j'avais fort conseillé à M. et madame la duchesse d'Orléans d'en user de même si M. le duc de Chartres avait la petite-vérole. Ils me cru-

rent et cela réussit à souhait. Ce frère du Soleil était excellent par science, par expérience et par une attention infinie à ses malades, et habile pour toutes les maladies, avec une simplicité et une douceur qui le faisaient aimer de ceux qu'il soignait; c'était aussi un humble et fort bon religieux. La guérison de M. le Duc, de M. le prince de Conti et de M. le duc de Chartres de la petite-vérole produisit une très impertinente nouveauté. Leurs maisons firent chanter des *Te Deum* dans leurs paroisses de Paris et encore ailleurs, ce qui ne s'était jamais fait encore que pour les choses publiques ou pour le rétablissement de la santé des rois et des reines, encore après un grand péril et très rarement de leurs enfans; mais tout tombait en pillage, tellement qu'après cet exemple des princes du sang, il n'y eut point de particulier qui ne fît après la même entreprise. On l'a souffert, et fait encore chanter des *Te Deum* qui veut et où on veut.

Le maréchal de Montrevel, dont le nom ne se trouvera guère dans les histoires, ce favori des sottes, des modes, du bel air, du maréchal de Villeroy et presque du feu roi, duquel il avait tiré plus de 100,000 livres de rente en bienfaits, dont il jouissait encore, et qui n'a pu être nommé que pour ce à quoi il avait le moins de part, avec une figure qui le fit vivre presque toute sa vie aux dépens des femmes, une grande naissance et une valeur brillante, et par de là rien que ce puisse être, mourut escroc de ses créanciers, n'ayant rien vaillant que 3,000 louis qu'on lui trouva, et force vaisselle et porcelaines. Il avait les misères des femmes qui l'avaient fait subsister, et il ne craignait rien tant qu'une salière renversée. Il se préparait à aller en Alsace. Dînant chez Biron, depuis duc, pair et maréchal de France, une salière se répandit sur lui. Il pâlit, se trouva mal, dit qu'il était mort; il fallut sortir de table et le mener chez lui. On ne put lui re-

mettre le peu de tête qu'il avait. La fièvre le prit le soir, et il mourut quatre jours après, n'emportant de regrets que ceux de ses créanciers. Il n'avait point eu d'enfans de deux femmes qu'il avait épousées, bien sucées, et ayant fort mal vécu avec elles. Il laissa la dernière veuve qui était Rabodanges, veuve d'un Médavid-Grancey, chef d'escadre, dont elle avait deux filles : mesdames de Slavacourt et de Hautefeuille qui a bien fait parler d'elle.

Le prince de Furstemberg, qui avait toujours laissé sa femme et ses filles à Paris, mourut en Allemagne. Il y avait des années infinies qu'il y était retourné, et n'en était plus sorti. Il avait toute la confiance de l'électeur de Saxe; et lorsque ce prince fut élu roi de Pologne, il le laissa gouverneur de son électorat avec toute autorité, qu'il y a conservée toute sa vie. Il était fort riche, mais en Allemagne les filles n'héritent point.

Le prince de Robec ne jouit pas long-temps du régiment des gardes wallonnes qu'il avait eu à la disgrâce du duc d'Havrech. Il mourut assez subitement et assez jeune, sans enfans de la fille du comte de Solre. Son frère le comte d'Esterres hérita de sa grandesse, prit son titre, et obtint sa toison. Il servait en France. Les gardes wallonnes furent données au marquis de Risbourg.

La duchesse d'Albe épousa en ce même temps l'abbé Castiglione qu'elle avait emmené d'ici retournant à Madrid. J'ai assez parlé d'eux à l'avance pour me contenter de dire ici que le pape lui permit de conserver des pensions considérables qu'il avait sur des bénéfices, et qu'en faveur de ce mariage, le roi d'Espagne le fit grand de la première classe, et lui donna une place de gentilhomme de sa chambre, dont aucun n'avait plus nul exercice depuis long-temps. Il prit le nom de duc de Solferino.

CHAPITRE XIV.

Louville envoyé secrètement en Espagne. — Quelle était sa commission. — Incapacité du duc de Noailles. — Jalousie du maréchal d'Huxelles. — Craintes d'Albéroni en Espagne. — Attentat de l'inquisition. — Le cardinal Aquaviva remplace Molinez comme chargé des affaires d'Espagne à Rome. — Albéroni et le père d'Aubenton unis par leurs craintes mutuelles. — Disgrâce du cardinal del Giudice. — Popoli fait gouverneur du prince des Asturies. — Mécontentemens réciproques entre l'Espagne et l'Angleterre. — Cette puissance cherche à brouiller le régent avec le roi d'Espagne. — Adresse de Stanhope pour gagner Albéroni. — Ce dernier donne tout pouvoir pour signer avec les Anglais une alliance défensive. — Embarras et craintes du secrétaire d'Angleterre à Madrid. — Prétention des Anglais sur le commerce. — Albéroni n'élève aucune contestation. — Louville à Madrid. — Il est renvoyé sans pouvoir être admis. — Impostures d'Albéroni sur son compte. — Il en coûte Gibraltar à l'Espagne.

La négociation entre la France et l'Angleterre prenait quelquefois une face plus riante. Toutes deux desiraient y attirer l'Espagne par des vues différentes. Le régent en sut profiter pour ménager à l'Espagne la restitution actuelle de Gibraltar, qui était la chose du monde qui l'intéressât davantage. Gibraltar ne laissait pas d'être à charge au roi d'Angleterre bien comme il était avec les Barbaresques, et fort supérieur en marine à l'Espagne. Avec le port Mahon, Gibraltar lui était inférieur en usage et en importance à la dépense et à la consommation qu'il lui en coûtait. Il consentit donc à le rendre à l'Espagne moyennant des riens qui ne valent pas la peine de s'en souvenir ; mais comme il ne voulait pas s'exposer aux cris du parti qui lui était contraire, il exigea un grand secret et

une forme. Pour le secret, il voulut que rien de cela ne passât par Albéroni, ni par aucun ministre espagnol ni anglais, mais directement du régent au roi d'Espagne par un homme de confiance du choix du régent, et de condition à être admis à parler au roi d'Espagne tête à tête. La forme fut que cet homme de confiance du régent serait chargé de sa créance, d'une lettre touchant l'affaire du traité, c'est-à-dire d'un papier de ces riens demandés par le roi d'Angleterre prêt à être signé, et d'un ordre positif du roi d'Angleterre, écrit et signé de sa main, au gouverneur de Gibraltar de remettre cette place au roi d'Espagne à l'instant que l'ordre lui serait rendu, et de se retirer avec sa garnison, etc., à Tanger. Pour l'exécution, un général espagnol devait marcher subitement à Gibraltar sous prétexte des courses de sa garnison ; et sous celui d'envoyer sommer le gouverneur, lui porter l'ordre du roi d'Angleterre, et en conséquence être reçu et mis en possession de la place. La couleur était faible, mais c'était l'affaire du roi d'Angleterre.

Le duc de Noailles était alors dans la grande faveur et voulait tout faire. Il ne faut pas être glorieux. Je ne sus rien de tout cela que du second bond et par Louville avant que le régent m'en eût rien dit, qui ne m'en parla qu'après. Noailles avec qui seul le choix se fit, choix dont le maréchal d'Huxelles fut outré, crut faire merveille de proposer Louville, comme ayant eu long-temps autrefois toute la confiance du roi d'Espagne, et le connaissant mieux qu'aucun autre qu'on y pût envoyer. Sans être habile, je me serais défié du roi d'Angleterre proposant une pareille mécanique. Il ne pouvait ignorer avec quel soin et quelle jalousie la reine et Albéroni tenaient le roi d'Espagne enfermé, inaccessible à qui que ce pût être, et que le moyen certain d'échouer était d'entreprendre de lui parler à leur insu, ou malgré eux

et sans eux. Quant au choix, de tout ce qu'il y avait en France, Louville était à mon avis le dernier sur qui il dût tomber. Plus il avait été bien avec le roi d'Espagne et avant dans sa confiance, plus son arrivée ferait-elle peur à la reine et à Albéroni, et plus mettraient-ils en usage pour ne pas laisser rapprocher un homme dont ils craindraient tout pour leur crédit et leur autorité. Je le dis à Louville qui n'en disconvint pas, mais qui se contenta de me répondre que dans sa surprise il n'avait osé refuser, et que de plus, s'il réussissait à percer, l'acquisition de Gibraltar était si importante qu'il y aurait bien du malheur si elle ne lui valait pas de rapporter ce qui lui était dû de ses pensions d'Espagne, qui était pour lui un gros objet. Être choisi et parti ne fut presque que la même chose. Il eut pourtant loisir de me le venir dire, et raisonner avec moi, et de me venir trouver le lendemain encore, et de me conter que M. le duc d'Orléans lui ayant parlé avec bonté et avec confiance sur ce dont il le faisait porteur, en présence du seul duc de Noailles, les avait promptement renvoyés chez le duc de Noailles qui lui devait faire et donner ses expéditions. Le duc de Noailles l'emmena donc dans sa bibliothèque, l'y promena, lui parla de ses livres, puis de son administration des finances et chercha des louanges tant qu'il put.

Louville, qui devait partir le surlendemain, et qui n'était averti que de la veille, mourait d'impatience. A la fin il l'interrompit pour le ramener à son fait. Ce ne fut pas sans peine, ni sans essuyer encore d'autres disparates entièrement étrangères à leur sujet. Enfin il fallut prendre la plume. Noailles se mit à vouloir faire la lettre de M. le duc d'Orléans au roi d'Espagne. Au bout de quelques mots, pauses longues et un peu de conversation, puis une ligne ou deux, et pause encore, puis ratures et renvoi. Elle ne fut pas à moitié qu'il voulut la refondre:

c'était son terme favori. Il la fondit et refondit si bien qu'elle demeura fondue, et qu'il n'en resta rien. Louville pétillait, et à la fin il lui proposa de la lui laisser faire. Il l'écrivit tout de suite. Noailles y mit des points et des virgules; il ne trouva rien d'omis ni à changer. Après il voulut travailler à l'instruction; mêmes cérémonies. Louville la fit tout de suite sur son bureau. Tout cela dura plus de quatre heures. C'en était trois plus qu'il ne fallait. Cette aventure ne m'apprit rien de nouveau. Celle de Fontainebleau, lorsque Bolingbroke y vint pour la paix particulière de la reine Anne, et qui a été racontée en son temps, m'avait bien prouvé la parfaite incapacité du duc de Noailles d'écrire sur la moindre affaire, avec tout son esprit et son jargon, et avec quel art il savait se faire honneur des plumes d'autrui, et les donner pour siennes.

Quand la lettre fut signée du régent le lendemain matin, en présence de Louville, en prenant congé de lui, il lui ordonna de voir le maréchal d'Huxelles, de lui porter l'instruction à signer, qui ne disait pas un mot de l'affaire, mais seulement de la conduite pour voir et parler au roi d'Espagne, etc. Louville eut beau représenter l'inutilité d'une visite où sûrement il serait mal reçu, Noailles qui voulait tout faire, mais qui en même temps craignait tout le monde, insista croyant par là ménager le maréchal d'Huxelles; il fallut donc y aller, et ce fut en sortant de chez lui que Louville revint chez moi. Il fut reçu comme un chien dans un jeu de quilles, ce fut son expression. Le maréchal, fronçant le sourcil, lui dit qu'il n'avait qu'à lui souhaiter bon voyage; qu'il n'avait rien à lui dire; qu'il ne pouvait parler de ce qu'il ne savait pas; qu'il n'avait rien à mander dans ce pays-là; puis lui tourna le dos et le laissa. Il fut enragé de se voir passer la plume par le bec, s'en prit à Louville qu'il crut avoir brassé

toute cette intrigue, et ne le lui a jamais pardonné. Je soupçonne que le duc de Noailles ne fut pas fâché d'en laisser tomber la haine sur Louville, et que le timide et jaloux maréchal aima mieux s'en prendre à l'un qu'à l'autre. Le projet était que Louville, prenant la route détournée du pays de Foix et de l'Aragon, arrivât dans Madrid sans que personne eût pu avoir le moindre vent de son voyage. Je ne sais si le maréchal d'Huxelles se tint bien obligé au secret, qui malgré toutes les précautions de Louville fut très mal gardé.

Les soupçons du roi d'Espagne contre Albéroni se fortifiaient. La reine se contentait de l'exhorter à souffrir avec patience, lui se plaignait de sa mollesse, de sa complaisance pour le roi, de ne pas surmonter les défiances continuelles d'un esprit faible et irrésolu, capable de se livrer à qui s'en voudrait emparer pour en faire un mauvais usage. Il trouvait la reine indolente, haïssant la peine et les affaires, ne cherchant que son repos. Il l'exhortait à ne pas souffrir qu'on les exclût l'un et l'autre du gouvernement des affaires, et à craindre, parmi cette confusion de nations et de langues qui inondaient la cour d'Espagne, la cabale suivie et dissimulée des Espagnols qui voulaient tout rappeler à leur ancien gouvernement. Il l'avertissait que, si elle cessait d'avoir l'autorité dans les affaires, elle ne devait plus compter sur aucun crédit ni considération dans le monde, ni sur aucun respect de ses sujets. Les désordres étaient au dernier point en Espagne, les peuples accablés d'impôts, les seigneurs dans la crainte et le mépris, la noblesse à la mendicité; ni troupes, ni finances, ni marine, ni commerce, et personne qui pût remédier à tant de maux, et la maison d'Autriche attentive avait encore force partisans. Albéroni vantait ses projets, et se vantait de tout raccommoder s'il était soutenu pour les exécuter. En se louant il décriait le cardinal

del Giudice, et avait persuadé à la reine qu'il était très dangereux à laisser auprès du prince des Asturies.

On se souviendra de l'affaire de Macañas, qui a été racontée en son temps. Son frère, qui était dominicain, fut mis en prison par l'inquisition, qui refusa au roi d'Espagne de lui en remettre le procès; et en même temps ce tribunal déclara par un décret Macañas hérétique, et le cita à comparaître dans quatre-vingt-dix jours. C'était un nouvel attentat, après celui du refus du procès de son frère. Macañas depuis le décret que Giudice fit contre lui dans Marly, et qui le retint si longtemps à Bayonne sans pouvoir rentrer en Espagne, était en pays étranger connu pour être ministre du roi d'Espagne. Ce prince et la reine s'en voulurent prendre à Giudice comme grand inquisiteur et mobile de procédés si insolens, et le chasser. Albéroni leur fit peur de la conjoncture, et de le faire passer pour un martyr : c'est qu'il craignit que Rome ne s'en prît à lui même, et que, quelque haine qu'il eût contre Giudice, il avait encore plus d'affection à son chapeau qu'il craignit d'éloigner, mais il lui donna un autre dégoût. Il fit décharger Molinez du soin des affaires d'Espagne à Rome, comme trop vieux et incapable de les conduire, et les fit donner au cardinal Aquaviva. Giudice haïssait fort toute cette maison, et le cardinal Aquaviva en particulier qu'il regardait comme l'ami d'Albéroni, et le promoteur de son chapeau.

Aubenton, quoique appuyé directement du pape, et personnellement honoré de toute sa confiance et d'un commerce particulier de lettres avec lui, se sentit trop faible contre Albéroni qui n'était qu'un avec la reine, laquelle n'aimait point les jésuites, et n'en avait jamais voulu d'aucun pour confesseur. Albéroni, de sa part, craignait doublement Aubenton, qui avait la confiance du roi d'Espagne, jusqu'à lui renvoyer quelquefois des affaires

à lui seul, et il ne le redoutait pas moins pour son chapeau à Rome. Cette frayeur réciproque relia ensemble deux ambitieux qui ne connurent jamais que l'autorité et la fortune. Le cardinal del Giudice fut la victime de leur ralliement. La première nouvelle qu'il en eut fut par un billet de Grimaldo qui, sous le nom de secrétaire d'état, l'était moins que secrétaire d'Albéroni, dont il avait ordre d'exécuter et d'expédier tous les ordres. Par ce billet, le cardinal eut ordre de se retirer d'auprès du prince des Asturies, auquel sa place de grand-inquisiteur ne lui laissait pas le loisir de donner tous les soins nécessaires. Moins surpris que touché, il répondit avec soumission. Il demanda en même temps la permission d'écrire au pape pour se démettre aussi de sa charge de grand-inquisiteur, ce qu'il obtint aussitôt. Après quoi il offrit de se retirer dans la ville qu'il plairait au roi de lui prescrire, où il y aurait tribunal d'inquisition, jusqu'à ce que la réponse du pape lui permît de sortir d'Espagne. Au milieu d'une disgrâce si marquée, il n'était pas si détaché qu'il ne continuât d'assister au conseil, où il n'avait plus depuis longtemps que le vain nom de premier ministre. Cela ne dura que quelques jours; il reçut un nouveau billet de Grimaldo qui, par ordre du roi, lui ordonnait de s'abstenir de se trouver au conseil. En même temps le duc de Popoli fut nommé gouverneur du prince des Asturies.

Popoli était un seigneur napolitain, frère du feu cardinal Cantelmi, archevêque de Naples. J'ai parlé de lui lorsqu'il passa à Versailles, et que le roi lui promit l'ordre du Saint-Esprit, qu'il lui envoya depuis, et lorsqu'il fut fait par le roi d'Espagne, à très bon marché, capitaine-général et général de l'armée de Catalogne, qu'il laissa au maréchal de Berwick qui fit le siège de Barcelone. Il se déshonora partout sur le courage, sur l'avarice, sur l'honneur, sur tous chapitres, ce qui ne l'empê-

cha pas d'être grand d'Espagne, chevalier de la Toison, grand-maître de l'artillerie, capitaine des gardes-du-corps de la compagnie italienne, enfin gouverneur du prince, quoiqu'il eût empoisonné sa femme, héritière de la branche aînée de leur maison, dont par là il avait eu tous les biens, belle, aimable, jeune, qui était fort bien avec la reine dont elle était dame du palais, et qui ne donnait point de prise sur sa conduite. Personne ne doutait de ce crime, et lorsque je fus en Espagne, j'en ai ouï parler à la reine comme d'une chose certaine, dont elle avait horreur. Je crois pourtant qu'il ne le commit que depuis qu'il fut mis auprès du prince des Asturies, ou fort peu avant, et que lors la chose n'était pas si avérée. D'ailleurs Popoli avait grand air et grande mine, la taille et le visage mâle et agréable des héros, beaucoup d'esprit, d'art, de manège; suprêmement faux et dangereux, avec tout le langage, les grâces, les façons, les manières du maréchal de Villeroy, à un point qui surprenait toujours. Quoique Italien, il n'aimait point Albéroni; il fraya toujours avec la cabale espagnole, ce dont il ne se cachait pas.

L'alliance défensive traitée entre l'Espagne et l'Angleterre s'était refroidie par la signature de celle de cette dernière couronne avec l'empereur. L'Espagne criait contre la mauvaise foi des Anglais, et ne doutait pas que le traité qu'ils venaient de conclure ne fût contraire à ses intérêts, et aux plus essentiels articles de la paix d'Utrecht. Les Anglais se plaignaient avec hauteur des vexations que leurs marchands souffraient sans cesse de l'Espagne, et qui désolaient tout le commerce. Ces plaintes mutuelles retombaient sur Albéroni, depuis long-temps chargé seul de cette négociation; mais lui se crut assez habile pour profiter de cette situation, et prit un air de franchise et de disgrâce avec le secrétaire que l'Angleterre tenait pour tout ministre à Madrid. Il lui dit que les mauvais serviteurs

du roi d'Espagne l'avaient tellement décrié dans son esprit faible, défiant, incertain, irrésolu, comme gagné par les Anglais, qu'il n'osait plus ouvrir la bouche de rien qui les regardât, et gémissait devant ce secrétaire sur le préjudice que ces pernicieux discours causaient au roi d'Espagne. Le but de cette feinte était de se rendre cher aux Anglais, en les persuadant qu'il s'exposait pour eux à déplaire au roi d'Espagne; gagner du temps et attendre les évènemens; observer la conduite de la Hollande, profiter du desir de cette république d'établir son commerce avec l'Espagne; enfin traiter avec elle seule, ou avec l'Angleterre seule, ou avec toutes les deux, suivant qu'il trouverait jour et convenance. Il fut une nuit trouver Riperda chez lui, par ordre de la reine, pour le presser d'entrer en traité. Sur quoi cet ambassadeur de Hollande pressa ses maîtres de ne pas manquer une occasion si favorable, et les assura qu'ils obtiendraient toutes les conditions les plus favorables qui les pourraient conduire à chasser d'Espagne les Français sans retour.

Bubb, secrétaire du roi d'Angleterre à Madrid, était de son côté fort en peine des fâcheuses impressions que le traité de l'empereur avec le roi de la Grande-Bretagne avait fait sur l'esprit du roi d'Espagne, lorsqu'il reçut ordre de rendre compte au roi d'Espagne, par Albéroni, de tous les points de ce traité, de lui en communiquer même la copie, et pour comble de bonne foi de leur part, de lui communiquer aussi les offres que la France leur faisait pour un traité de ligue défensive avec eux, même le projet de la France, et la réponse que le roi d'Angleterre y avait faite. Stanhope, qui voulait se réserver le premier mérite d'une telle confiance, adressa à Bubb, par le même courrier, une lettre de sa main pour Albéroni pleine de toutes les expressions qui pouvaient le flatter davantage, et de toutes celles qu'il crut les plus propres à flatter le

roi d'Espagne. Sa malignité contre la France n'oublia pas qu'elle y sollicitait avec empressement la confirmation du traité d'Utrecht, le seul qui pût faire peine personnellement au roi d'Espagne; et relevait l'attention obligeante du roi son maître à éluder la demande de M. le duc d'Orléans, et l'industrie à tourner la réponse d'une manière qui fût agréable au roi d'Espagne. Stanhope qui, comme on l'a vu, voulait se défaire de Monteléon, qu'il trouvait trop éclairé et trop habile, profita de l'occasion contre un homme qu'il savait n'être ni créature d'Albéroni, ni fort lié avec lui, et qui avait toujours fort publiquement témoigné qu'il était persuadé que l'intérêt de l'Espagne était d'être toujours unie avec la France. Ainsi Stanhope l'attaqua sans ménagement par la même lettre, et y exagéra son étonnement de voir un ambassadeur d'Espagne solliciter, de concert avec la France, la confirmation du traité d'Utrecht, pendant que le roi d'Angleterre évitait d'en parler, uniquement par l'attention qu'il avait aux intérêts personnels du roi d'Espagne. Quelque satisfaction qu'Albéroni eût de cette dépêche, il fut encore plus sensible à l'ordre que Bubb reçut en même temps d'accuser le cardinal del Giudice d'avoir favorisé les intérêts du prétendant, et de demander formellement au roi d'Espagne d'éloigner ce cardinal et ses adhérens, et de choisir des ministres habiles et intègres.

Malgré tant de satisfaction, Albéroni joua la comédie: il contrefit l'homme éreinté sur les Anglais par ses ennemis auprès du roi d'Espagne, auquel il n'osait plus en parler, et quand il crut avoir assez joué, il promit, comme par effort pour le bien, de se hasarder encore une fois là-dessus auprès de son maître, et de donner promptement sa réponse. Il la fit bientôt en effet : il dit à Bubb que l'engagement pris entre l'empereur et le roi d'Angleterre de se garantir mutuellement, non-seulement les

états dont ils se trouvaient en possession actuelle, mais encore ceux qu'ils pourraient acquérir dans la suite, avait fait faire de sérieuses réflexions au roi d'Espagne, qui trouvait cet article directement contre ses intérêts. Bubb ne put bien excuser cet endroit du traité, mais il avait affaire à un homme qui voulait être persuadé en faveur des Anglais. Il demanda donc à Bubb si ce traité portait exclusion de toute autre alliance. Bubb répondit que non, et cita pour preuve le traité actuellement sur le tapis entre la France et l'Angleterre. Il se trouvait en même temps embarrassé de n'avoir point d'instruction ni de pouvoir pour traiter avec l'Espagne. Albéroni le tira de peine en lui disant que Stanhope lui offrait par sa lettre de traiter, et qu'il l'avait offert verbalement à Monteléon. C'était le matin qu'ils conféraient; le soir du même jour Giudice eut ordre de se retirer absolument d'auprès du prince des Asturies; et le premier ministre, satisfait du dernier coup porté à ce cardinal par les Anglais, avertit Bubb que le roi d'Espagne était disposé à signer une alliance défensive avec le roi de la Grande-Bretagne. Quelque desir qu'en eût ce secrétaire, il se trouvait arrêté faute d'instructions et de pouvoir; mais Albéroni, plus pressé que lui encore, répondit sur sa question de la nature du traité pour en écrire : telle alliance défensive qu'il plaira au roi d'Angleterre. Enfin il lui dit qu'il écrirait lui-même à Stanhope, et promit à Bubb qu'eux deux seuls en Espagne auraient la connaissance de cette négociation, et que Monteléon n'en serait point instruit. Il ajouta que ce serait au roi d'Angleterre à choisir ceux de ses ministres qu'il voudrait admettre dans la confiance de ce secret. Albéroni compta bien intéresser par là ce secrétaire. Tout ministre employé dans une cour, met sa gloire à y faire des traités, et son dégoût à se voir enlever une négociation

qu'il a entamée. Celui-ci écrivit de son mieux pour qu'on lui envoyât instruction et pouvoir, et n'oublia rien de ce qu'il put représenter de flatteur pour le roi d'Angleterre, tant sur les avantages du commerce que sur la médiation qui lui pouvait résulter un jour entre l'empereur et l'Espagne sur les affaires d'Italie, et le mettrait en situation de se faire considérer par ces deux puissances. Il pressa l'envoi de ce qu'il demandait au nom du ministre seul confident de leurs majestés catholiques, et envoya la lettre d'Albéroni avec cette dépêche par le même courrier extraordinaire qui lui avait apporté celle dont on vient de parler.

Dans cette situation agréable, Bubb ne laissait pas d'être mal à son aise. Il se défiait des Espagnols et des Français, beaucoup plus encore des Hollandais. Ceux-ci se faisaient un mérite de leur refus d'entrer dans le traité de l'empereur et de l'Angleterre, publiaient qu'ils n'y entreraient jamais, et rien ne flattait plus le roi d'Espagne, qui regardait ce traité comme un obstacle à ses vues de recouvrer un jour ce qu'il avait perdu en Italie. Bubb sentait aussi tout le poids de l'affaire du commerce dont il était chargé, que le traité entre l'empereur et l'Angleterre rendait plus difficile. Il était fatigué des plaintes continuelles des marchands anglais et de la lenteur et de l'indécision de la cour de Madrid. Il n'attendait aucun succès de la proposition qu'Albéroni lui avait faite de faire examiner et décider les plaintes des marchands par des commissaires nommés de part et d'autre, et il se laissait entendre qu'il fallait profiter pour finir ces affaires de la conjoncture présente de traiter une alliance avec l'Espagne, ou renoncer à tout commerce, fixer un temps à l'Espagne de faire justice aux Anglais, et après l'expiration de ce terme déclarer tout commerce interdit. Les négocians veulent toujours

que leur intérêt particulier soit la règle de l'état, et ne connaissent de bien public que leur gain particulier.

Bubb craignait là-dessus la compagnie de la mer du Sud établie à Londres, et qu'elle n'eût le crédit de lui attirer des ordres qui troublassent sa négociation. Elle prétendait que la mesure d'Angleterre, qui lui était plus avantageuse que celle d'Espagne, servît de règle à la cargaison de leurs vaisseaux, et l'ordre commun entre toutes les nations est que la mesure de la charge d'un vaisseau soit toujours celle du lieu où il aborde. Cette prétention était insupportable; Bubb la jugeait telle, et l'artifice en sautait aux yeux; ainsi il souhaitait avec impatience que tous les points sur le traité de l'*Assiento*, qui étaient encore en dispute, fussent incessamment réglés et signés. Sa crainte fut vaine. Albéroni avait encore plus d'envie d'avancer que lui-même. Il ne fit pas la plus légère attention à cette clause, et il assura Bubb que le roi d'Espagne avait donné ses ordres pour la signature du traité, qui seraient incessamment exécutés, et qui le furent en effet. Albéroni était trop content de la disposition des Anglais et du plaisir qu'ils lui avaient fait de s'intéresser à le défaire du cardinal del Giudice, pour leur donner aucun prétexte de changer. Il écrivit donc à Stanhope, dans les termes les plus forts, pour lui témoigner la reconnaissance que le roi d'Espagne conserverait toujours de la confiance avec laquelle le roi d'Angleterre lui avait fait communiquer les propositions et les négociations de la France, et la tendre amitié que sa majesté catholique aurait toujours personnellement pour sa majesté Britannique. Il blâma Monteléon, condamna l'alliance qu'il avait proposée, comme n'étant qu'une simple ratification du traité d'Utrecht, faite de concert avec la France, à qui cet ambassadeur d'Espagne était toujours dévoué, crime irrémissible dans l'esprit de Stanhope, à qui il laissa la décision de tout.

Le fourbe se vantait à ses amis qu'il ne voulait qu'amuser les Anglais, et se donner le temps de voir la résolution que prendraient les Hollandais sur les instances qui leur étaient faites d'entrer dans le traité signé entre l'empereur et l'Angleterre. Il prétendait savoir qu'ils en étaient si mécontens qu'ils espéraient que le parlement d'Angleterre ferait quelque jour un crime au roi Georges d'y avoir préféré ses intérêts personnels d'usurpation sur la Suède aux intérêts de la nation anglaise. Comme il ne s'occupait du dehors que pour sa fortune, il l'était encore plus du dedans. Il craignait tout des Parmesans, pour qui la reine avait de l'affection, et que quelqu'un d'eux n'enlevât sa faveur auprès d'une princesse légère et facile à se laisser conduire. Il empêcha, par le duc de Parme, qu'elle fît venir en Espagne le mari de sa nourrice et leur fils capucin, et s'assura par ce souverain qu'il n'en viendrait aucun autre qui pût lui faire ombrage auprès d'elle. Les vapeurs du roi donnaient de la crainte aux médecins. Ils en avaient aussi sur la santé du prince des Asturies; ainsi la reine régnait en plein et en assurance, et Albéroni se sentait plus puissant que jamais.

Ce fut sur ce point que Louville arriva à Madrid, et vint descendre et loger chez le duc de Saint-Aignan, qui fut dans une grande surprise, et qui n'en avait pas eu le moindre avis. Un courrier fortuit, qui rencontra Louville à quelque distance de Madrid, le dit à Albéroni. On peut juger, aux soupçons et à la jalousie dont il était tourmenté, quelle fut pour lui cette alarme. Il n'ignorait pas quel était Louville, le crédit qu'il avait eu auprès du roi d'Espagne, la violence que madame des Ursins et la feue reine lui avaient faite pour le lui arracher; aussi la frayeur qu'il conçut de cette arrivée inattendue fut-elle si pressante qu'il ne garda nulle mesure pour s'en délivrer. Il dépêcha sur-le-champ un ordre

par un courrier à la rencontre de Louville, pour lui défendre d'approcher plus près de Madrid. Le courrier le manqua; mais un quart d'heure après qu'il eut mis pied à terre, il reçut un billet de Grimaldo, portant un ordre du roi d'Espagne de partir à l'heure même. Louville répondit qu'il était chargé d'une lettre de créance du roi, et d'une autre de M. le duc d'Orléans pour le roi d'Espagne, et d'une commission pour sa majesté catholique, qui ne lui permettait pas de partir sans l'avoir exécutée. M. de Saint-Aignan manda la même chose à Grimaldo. Sur cette réponse, un courrier fut dépêché à l'heure même au prince de Cellamare, avec ordre de demander le rappel de Louville, et de déclarer que le roi d'Espagne avait sa personne si désagréable qu'il ne voulait ni le voir, ni laisser traiter avec lui aucun de ses ministres. La fatigue du voyage, suivie d'une telle réception, causa dans la nuit une attaque de néphrétique à Louville, qui en avait quelquefois, de sorte qu'il se fit préparer un bain, dans lequel il se mit sur la fin de la matinée.

Albéroni vint lui-même le voir chez le duc de Saint-Aignan, pour lui persuader de s'en aller sur-le-champ. L'état où on lui dit qu'il était ne put l'arrêter; il le vit malgré lui dans son bain. Rien de plus civil que les paroles, ni de plus sec, de plus négatif, de plus absolu que leur sens. Albéroni plaignit son mal et la peine de son voyage, aurait souhaité de l'avoir su pour le lui avoir épargné, et desiré pouvoir surmonter la répugnance du roi d'Espagne à le voir, du moins à lui permettre de se reposer quelques jours à Madrid. Il ajouta qu'il n'avait pu rien gagner sur son esprit, ni s'empêcher d'obéir aux très exprès commandemens qu'il en avait reçus de venir lui-même lui porter ses ordres de partir sur-le-champ, et de les voir exécuter. Louville lui parut dans un état qui

portait avec soi l'impossibilité de partir. Il en admit donc l'excuse, mais en l'avertissant qu'elle ne pouvait durer qu'autant que le mal, et que l'accès passé elle ne pourrait plus être admise. Louville insista sur ses lettres de créance qui lui donnaient caractère public pour exécuter une commission importante de la part du roi, neveu du roi d'Espagne, telle que sa majesté ne pouvait refuser de l'entendre directement de sa bouche, et qu'il aurait lieu de regretter de n'avoir pas écoutée. La dispute fut vive et longue malgré l'état de Louville, qui ne put rien gagner. Il ne laissa pas de demeurer cinq ou six jours chez le duc de Saint-Aignan, et de le faire agir comme ambassadeur pour lui obtenir audience, quoique M. de Saint-Aignan ami de Louville, ne laissât pas de se sentir du secret que celui-ci lui fit toujours, selon ses ordres, de l'objet de sa mission.

Louville n'osait aller chez personne, de peur de se commettre; personne aussi n'osa le venir chercher. Il se hasarda pourtant, par curiosité, d'aller voir passer le roi d'Espagne dans une rue, et pour tenter si, en levoyant, il ne serait pas tenté de l'entendre, au cas, comme il était très possible, qu'on lui eût caché son arrivée. Mais Albéroni avait prévu à tout. Louville vit en effet passer le roi, mais il lui fut impossible de faire que le roi l'aperçût. Grimaldo vint enfin signifier à Louville un ordre absolu de partir, et avertir le duc de Saint-Aignan que le roi d'Espagne était si en colère de l'opiniâtreté de ce délai, qu'il ne pouvait lui répondre de ce qui arriverait si le séjour de Louville était poussé plus loin, craignant, disait-il, qu'on ne se trouvât obligé à manquer aux égards qui étaient dus à tout ministre représentant, et plus qu'à tous à un ambassadeur de France. Tous deux virent bien que l'audience à espérer était une chose entièrement impossible; que par conséquent un plus long séjour de

Louville n'était bon qu'à se commettre à une violence qui, par son éclat brouillerait les deux couronnes: ainsi au bout de sept ou huit jours Louville partit, et s'en revint comme il était allé. Albéroni commença à respirer de la frayeur extrême qu'il avait eue. Il s'en consola par un essai de sa puissance qui le mit à couvert de plus craindre que personne approchât du roi d'Espagne sans son attache, ni qu'aucune affaire se pût traiter sans lui. Il en coûta Gibraltar à l'Espagne, qu'elle n'a pu recouvrer depuis. Telle est l'utilité des premiers ministres.

Celui-ci répandit en Espagne et en France que le roi d'Espagne avait pris une aversion mortelle contre Louville, depuis qu'il l'avait chassé d'Espagne pour ses insolences et ses entreprises; qu'il ne le voulait jamais voir, et se tenait offensé qu'il eût osé passer les Pyrénées; qu'il n'avait ni commission ni proposition à faire; qu'il avait trompé le régent en lui faisant accroire que, s'il pouvait trouver un prétexte de reparaître devant le roi d'Espagne, ce prince en serait ravi par son ancienne affection pour lui, et que, connaissant ce prince autant qu'il le connaissait, il rentrerait bientôt dans son premier crédit, et ferait faire à l'Espagne tout ce que la France voudrait; qu'en un mot il n'était venu que pour essayer de tirer quelque chose de ce qui lui était dû des pensions qu'il s'était fait donner en quittant le roi d'Espagne, mais qu'il n'avait pas pris le chemin d'en être sitôt payé. Il fallait être aussi effronté que l'était Albéroni pour répandre ces impostures. On n'avait pas oublié en Espagne comment madame des Ursins avait fait renvoyer Louville; combien le roi d'Espagne y avait résisté; qu'elle n'en avait pu venir à bout que par la France, et par ses intrigues avec madame de Maintenon contre le cardinal et l'abbé d'Estrées et lui; et que le roi, affligé au dernier point, cédant aux ordres donnés de France à Louville,

lui avait en partant doublé et assigné ses pensions qui lui avaient été long-temps payées, et donné de plus une somme d'argent et le gouvernement de Courtray, qu'il n'a perdu que par les malheurs de la guerre qui suivirent la perte de la bataille de Ramillies. A l'égard de la commission, la nier était une impudence extrême, d'un homme aussi connu que Louville, qui vient descendre chez l'ambassadeur de France, qui dit avoir des lettres de créance du roi et du régent, et une commission importante dont il ne peut traiter que directement et seul avec le roi d'Espagne, et pour l'audience duquel l'ambassadeur de France s'emploie au nom du roi. Rien de si aisé que de couvrir Louville de confusion, s'il avait allégué faux, en lui faisant montrer ses lettres de créance; s'il n'en eût point eu, il serait demeuré court, et alors n'ayant point de caractère, Albéroni aurait été libre du châtiment. Que si, avec des lettres de créance, il n'eût eu qu'un compliment à faire pour s'introduire et solliciter son paiement, Albéroni l'aurait déshonoré bien aisément de n'avoir point de commission, après avoir tant assuré qu'il était chargé d'une fort importante. Mais la toute-puissance dit et fait impunément tout ce qu'il lui plaît.

Louville de retour, il fallut envoyer au roi d'Angleterre tout ce que Louville avait porté en Espagne pour Gibraltar; et cette affaire demeura comme non avenue, sinon qu'elle piqua fort Albéroni contre le régent d'avoir voulu faire passer une commission secrète au roi d'Espagne à son insu, et par un homme capable de le supplanter, et le régent contre Albéroni qui avait fait avorter le projet avec tant d'éclat, et lui avait osé faire sentir quelle était sa puissance, qui tous deux ne l'oublièrent jamais, mais le régent par la nécessité des affaires, et sans altération de sa débonnaireté. Albéroni, qui n'était pas de ce tempérament, et qui, autrefois petit domes-

tique du duc de Vendôme, n'avait pas été content du duc de Noailles pendant qu'il était en Espagne, prit contre lui une dose de haine de plus, parce qu'il sut que l'envoi de Louville avait été concerté entre le régent et lui seul, et reçut comme une nouvelle injure une lettre d'amitié que le duc de Noailles lui avait envoyée par Louville.

CHAPITRE XV.

Traité signé à Madrid entre l'Espagne et l'Angleterre. — Le roi d'Angleterre à Hanovre. — L'abbé Dubois va chercher Stanhope à La Haye. — Il revient sans avoir rien fait. — Il repart pour le Hanovre. — Ce que pensaient les impériaux de l'aveuglement du régent sur l'Angleterre. — Le roi de Prusse attire chez lui des ouvriers français. — Aldovrandi, d'abord mal reçu à Rome, gagne bientôt la confiance du pape. — Eclat d'Albéroni contre le cardinal del Giudice. — Ce dernier est abandonné par son neveu Cellamare. — Albéroni publie une lettre supposée du régent qui fait son éloge. — Il cherche à brouiller ce prince avec le roi d'Espagne. — Ses vues pour rétablir la marine d'Espagne. — Projet d'une ligue défensive entre la Hollande, la France et l'Angleterre. — Conduite de Stair. — Perfidie de Walpoole.

Rendu à lui-même par le départ de Louville, Albéroni n'eut rien de plus à cœur que de terminer au gré des Anglais toutes les difficultés qui restaient sur l'*assiento*. Le traité fut signé à Madrid le 27 juillet, mais comme l'affaire durait depuis long-temps, il fut daté du 26 mai, ainsi que les ratifications du 12 juin qui furent aussitôt réciproquement fournies. Monteléon ignorait parfaitement tout ce qui se passait entre l'Angleterre et l'Espagne. Il en déplorait la lenteur, et de se voir réduit à poursuivre de misérables bagatelles lorsqu'il aurait pu traiter utilement. Il voyait que le traité proposé par la

France à l'Angleterre n'avançait point, il se persuadait que l'intelligence entre l'empereur et le roi de la Grande-Bretagne n'était pas si grande depuis l'opposition que la compagnie du Levant à Londres avait mise à un emprunt que l'empereur y voulut faire de 200,000 livres sterling sur la Silésie, et que le traité fait entre eux ne contenait rien de préjudiciable à l'Espagne. Le roi d'Angleterre avait passé en Allemagne en juillet. Il avait laissé le prince de Galles régent sous le titre de gardien du royaume, et ce prince, changeant de manières à l'égard de la nation, cherchait à lui plaire, mais sans cacher son desir de se venger de Cadogan, et de Bothmar, ministre unique pour Hanovre, à qui il attribuait les mauvais traitemens que le duc d'Argyle, son favori, avait reçus du roi son père. Le prince traitait Monteléon avec distinction et familiarité; et cela persuadait cet ambassadeur qu'il était toujours sur le même pied en Angleterre, quoiqu'il ne reçût que rudesses, et pis encore de Methwin, qui tenait la place de Stanhope pendant son absence à la suite du roi d'Angleterre à Hanovre. Ainsi Monteléon, avec tout son esprit et ses lumières, était la dupe de Stanhope qui le craignait, et le jouet d'Albéroni qui ne l'aimait point.

Châteauneuf, que nous avons vu ambassadeur en Portugal, à Constantinople, et sans caractère chargé d'affaires en Espagne, avec réputation, était devenu conseiller d'état, et était lors ambassadeur à La Haye. Il avait eu plusieurs conférences inutiles sur le traité avec Walpoole, envoyé d'Angleterre, qui agissait de concert avec le pensionnaire, et Duywenworden disait qu'il n'aurait pouvoir de conclure et de signer que lorsque le prétendant aurait passé les Alpes. Stanhope et Bernstorff, passant à La Haye pour aller à Hanovre, avaient dit que la France avait plus besoin de l'alliance proposée que

l'Angleterre; et ils avaient assuré les ministres de l'empereur qu'ils ne se relâcheraient point de leurs demandes, et ne feraient rien de contraire aux intérêts de l'empereur. Ils avaient les uns et les autres des conférences avec les députés des états-généraux aux affaires secrètes, et les pressaient d'entrer dans l'alliance signée entre ces deux puissances; mais la république, qui en craignait un engagement et un renouvellement de guerre, éludait toujours. L'abbé Dubois, qui n'avait fondé toutes ses vues et toutes ses espérances de fortune que sur l'Angleterre, par le chausse-pied de son ancienne connaissance avec Stanhope qu'il traitait de liaison et d'amitié pour se faire valoir, et qui pour cela avait aveuglé M. le duc d'Orléans sur l'Angleterre, comme il a été expliqué en plus d'un endroit, saisit la conjoncture pour persuader son maître que deux heures de conversation avec son ancien ami avanceraient plus le traité que toutes les dépêches et que toutes les conférences qui se tenaient à La Haye. Il s'y fit donc envoyer secrètement pour aller parler à Stanhope à son passage. Le peu de conférences qu'il eut avec lui n'aboutit à rien. Il revint tout de suite bien résolu de ne quitter pas prise. Il prétexta qu'il avait trouvé son ami si pressé de partir, et si détourné en même temps à La Haye, qu'ils n'avaient eu loisir de rien; mais que Stanhope le souhaitait à Hanovre, où, à tête reposée, ils pourraient travailler à l'aise et en repos, et parvenir à quelque chose de bon.

Il n'en fallut pas davantage dans l'empressement où sa cabale avait mis le régent par ce traité. Il crut l'abbé Dubois sur tout ce qu'il voulut lui dire, et à peine arrivé le fit repartir pour Hanovre. Les ministres impériaux, exempts des vues personnelles de Dubois et de la fascination de son maître, et qui voyaient de près et nettement les choses telles qu'elles étaient, admiraient l'em-

pressement de la France à traiter avec l'Angleterre. Ils disaient que la France se trouvait dans l'état le plus heureux et le plus indépendant, qu'elle n'avait qu'à jouir de la paix, gagner du temps, voir le succès de la guerre de Hongrie, le cours des affaires domestiques de l'Angleterre, laquelle avait beaucoup plus à souhaiter que la France de conclure un traité avec elle. Tel était le jugement sain de ministres qui voyaient clair, quoique si jaloux de la France. En même temps, il n'était faux avis et impostures les plus circonstanciées, pour les faire mieux passer, que Stair n'écrivît sans cesse aux ministres d'Angleterre, piqué de ce que la négociation lui avait été enlevée par ces mêmes ministres qui connaissaient son mauvais esprit et son venin contre la France, quoique ses protecteurs. Toutefois il faut dire que le triste état du prétendant promettait une prompte fin de la fermentation de son parti en Angleterre, que la victoire complète que le prince Eugène avait remportée sur les Turcs à l'ouverture de la campagne faisaient regarder cette guerre comme devant être de peu de durée; que l'empire, accoutumé au joug de la maison d'Autriche, y était plus soumis que jamais; et que la France avait à prendre garde de voir renaître la guerre par les intérêts de l'empereur sur l'Italie, et ceux de l'Angleterre sur le commerce, ennemie née de la France, lorsque ces deux monarques se trouveraient libres de toute crainte chez eux.

Le roi de Prusse, attentif à s'agrandir, mais léger, inconstant et timide, n'avait osé remuer sur Juliers à la mort de l'électeur palatin. Il disait qu'il n'y troublerait point la branche de Neubourg tant qu'elle subsisterait; mais il fit sonder le régent sur ce qu'il ferait en cas qu'elle vînt à s'éteindre, et s'il souffrirait que l'empereur en ce cas, suivant la résolution qu'il assurait en être prise, s'emparât de ce duché. En même temps il faisait faire à

Vienne les plus fortes protestations d'attachement aux intérêts de l'empereur, et y niait formellement qu'il eût aucune négociation avec la France. Cette conduite lui semblait d'un grand politique. Il se brouillait et se raccommodait souvent avec ses alliés, avec le czar, avec le roi d'Angleterre son beau-père, et il fut long-temps à se déterminer s'il l'irait voir à Hanovre. Il regardait la France comme prête à souffrir de grandes divisions par celles des princes du sang et bâtards, des pairs et du parlement, surtout par l'affaire de la Constitution. Cette idée l'enhardit à s'attirer encore un plus grand nombre de Français pour augmenter ses manufactures. Il donna donc ses ordres pour persuader à plusieurs ouvriers et autres de passer en Brandebourg, soit pour cause de religion ou pour d'autres; et il crut y réussir aisément dans un temps où les étrangers et les Français même s'accordaient à dépeindre la France comme accablée de misère et sur le point d'une division générale.

Aldovrandi, d'abord mal reçu à Rome et fort blâmé, sut bientôt par son adresse et par ses amis, obtenir du pape d'être écouté, lequel avait déclaré qu'il ne lui donnerait point d'audience. Il en eut une fort longue, dans laquelle il sut si bien manier l'esprit du pape qu'il se le rendit tout-à-fait favorable, et qu'il le vit depuis souvent et long-temps; mais il fut trompé dans l'espérance qu'il avait conçue d'être incessamment renvoyé en Espagne. Il en avait apporté deux lettres au pape de la main du roi et de celle de la reine, fort pressantes pour le chapeau d'Albéroni. Les prétextes de faire attendre long-temps ceux de l'espérance de qui Rome attend des services ne manquent pas à cette cour. Aldrovrandi, pressé de retourner jouir des grands émolumens de la nonciature d'Espagne qui n'avait pu jusqu'alors être rouverte depuis les différends entre les deux cours, qui n'en es-

pérait la fin que de la promotion d'Albéroni, et qui par cette nonciature aurait avancé sa promotion à lui, s'employait de toutes ses forces à le servir. Le duc de Parme, sur je ne sais quel fondement, se défiait de sa bonne foi là-dessus, et avait donné la même défiance à Albéroni. Celui-ci, qui mettait toujours la reine d'Espagne en avant au lieu de lui-même, se plaignit amèrement de l'ingratitude d'Aldovrandi pour cette princesse, mais n'osa éclater de peur de pis. Il s'apaisa bientôt, et vit enfin que ses plaintes étaient très mal fondées.

Il éclata de nouveau contre le cardinal del Giudice, et n'épargna aucun terme injurieux pour exagérer son ingratitude envers la reine, sans laquelle il ne serait jamais rentré en faveur en Espagne à son retour de France, ni sorti de l'abîme où il était tombé. Il lui reprochait la licence avec laquelle il tombait sur le gouvernement, et publiait qu'il était si bien connu en France qu'on y prévoyait généralement sa disgrâce. Il ouvrait les lettres de la poste de Madrid, et on crut qu'il le faisait de sa propre autorité, à l'insu du roi d'Espagne. Il y trouva une lettre de l'ambassadeur de Sicile au roi son maître qui, lui rendant compte d'une longue conférence qu'il avait eue avec Giudice, disait que ce cardinal, après beaucoup de protestations d'attachement, l'avait averti de ne faire aucun fonds sur la cour de Madrid tant que le crédit d'Albéroni subsisterait, parce que le duc de Parme dont il était ministre ne songeait qu'à gagner et conserver les bonnes grâces de l'empereur, et par conséquent ne consentirait jamais que l'Espagne fît aucun pas pour les princes d'Italie. Albéroni porta cette lettre au roi d'Espagne, qu'il eut la satisfaction de mettre fort en colère contre Giudice. Tant d'autorité n'empêchait pas ses alarmes sur des Français qui étaient à Madrid, bien plus fortes sur des Parmesans abjects que de fois à autre la reine voulait faire venir. Il

n'osait lui montrer aucune opposition là-dessus, mais il redoublait ses mesures auprès du duc de Parme pour rompre ces voyages par lui. La santé du roi d'Espagne menaçait, son estomac était en grand désordre. Albéroni l'engagea à consulter un médecin sarde qui convint avec le premier médecin des remèdes qu'il fallait employer, en présence de la reine et d'Albéroni seuls. Ce mystère, joint aux propos scandaleux de Burlet sur la santé du prince des Asturies, en fit tenir des plus étranges, non-seulement aux gens du commun, mais aux plus élevés, jusqu'à publier que la reine travaillait à porter son fils aîné don Carlos sur le trône. Giudice, outré de sa disgrâce, dont il se prenait uniquement à Albéroni, ne l'épargna pas en cette occasion, ni Albéroni le cardinal en mauvais offices et en accusations d'accréditer la licence et les mensonges des mauvais bruits. Cellamare, fils du frère du cardinal del Giudice, alarmé de tant d'éclats, eut peur pour lui-même. Il ne songea qu'à se conserver les bonnes grâces de la reine et celles d'Albéroni, et les leur demanda avec tant d'empressement qu'Albéroni s'en fit un titre pour prouver l'ingratitude du cardinal, blâmée jusque par son neveu, qui avait toujours passé pour un homme fort sage et fort éclairé.

Albéroni n'eut pas honte de répandre un mensonge insigne. La toute-puissance ne craint guère les démentis: il publia que M. le duc d'Orléans, en rappelant Louville, lui avait expressément marqué qu'il ne l'aurait pas envoyé s'il l'eût cru désagréable au roi d'Espagne, et qu'incessamment il enverrait un autre homme chargé de communiquer des choses qui ne se pouvaient confier au papier. Un pareil envoi ne lui aurait été guère plus agréable. Il ne voulait voir de la part de la France qui que ce soit capable d'éclairer ses actions, d'en rendre compte au régent, et d'ouvrir les yeux au roi d'Espagne.

Tout Français lui était suspect. Il aurait voulu les chasser tous d'Espagne, surtout ceux qui étaient chargés de quelque commission particulière pour la marine ou pour d'autres affaires. Il les traitait de dévoués aux cabales, et disait qu'ils prêtaient leurs maisons pour les rassembler. Sa jalousie et son extrême défiance ne s'assuraient pas même de ses plus intimes amis. Monti était de ce nombre et avait eu toute sa confiance avant sa fortune. Il servait en France et il était quelquefois chargé par lui de commissions particulières pour le régent. Monti crut avancer sa fortune s'il pouvait aller en Espagne et profiter de son crédit. Il fut entretenu quelque temps dans cette espérance; Albéroni lui mandait que personne ne servirait mieux les deux cours que lui; mais cet amusement même l'importunait, et il fit entendre à son ami qu'il n'y fallait plus penser. Il ne voulait point de témoins de sa conduite; Monti lui était commode en France pour l'en informer. Il lui prescrivait les thèmes de ses lettres pour louer la reine de sa fermeté, et d'en parler comme d'une héroïne qui, par son courage, établissait son autorité par toute l'Europe. Il montrait ces lettres à la reine pour la piquer d'honneur, et faire retomber sur elle tout ce qu'il faisait contre Giudice, dont il se plaignait d'une manière atroce.

Le traitement fait à Louville était un affront à la France et personnel au régent, et le triomphe de l'insolence et de l'autorité d'Albéroni. L'équanimité avec laquelle le régent le souffrit ne put apaiser la haine que l'Italien avait conçue d'une tentative qu'il se persuada faite uniquement contre lui. Il prit occasion du traité qui se négociait entre la France et l'Angleterre, pour inspirer au roi d'Espagne les sentimens les plus sinistres de M. le duc d'Orléans, et pour les lui faire revenir par ceux de sa dépendance qui l'approchaient. Il disait que l'unique but du régent était de s'assurer de la cou-

ronne en cas de malheur en France; que tout lui paraissait plausible et bon pour y parvenir; qu'il se liguerait même avec les Turcs s'il le jugeait utile à ses desseins, ou à empêcher le roi d'Espagne de faire valoir les justes droits de sa naissance. Il n'osait pourtant convenir que le roi d'Espagne les voulût soutenir, mais il avouait quelquefois à ses confidens que la plus fine dissimulation était nécessaire sur un point si délicat, dont il fallait écarter aux Espagnols toute idée, qui, conçue par eux, pouvait causer des mouvemens dangereux, et se conduire comme si leurs majestés catholiques ne voulaient jamais sortir de Madrid, attendre les évènemens, et compter que la décision de cette grande question dépendrait de l'Angleterre et de la Hollande. Persuadé en attendant, et cela avec raison, que l'Espagne devait se rendre puissante par mer, il faisait de grands projets de marine. Rien ne lui semblait difficile, pourvu qu'il en fût chargé; il ne songeait qu'à se rendre nécessaire; il y réussissait pleinement auprès de la reine, par conséquent auprès du roi. Il se vantait que les impressions qu'on avait voulu lui donner à son égard n'avaient fait que mieux faire connaître son zèle et ses services; qu'il avait tout crédit sur la reine; qu'il se moquait de ceux qui prétendaient que Macañas entretenait un commerce secret avec le roi d'Espagne. C'est qu'il savait par la reine, pour qui le roi n'avait point de secret, qu'Aubenton avait pensé être perdu pour lui avoir seulement nommé le nom de Macañas, sans autre intention que de dire qu'il en avait reçu une lettre par laquelle ce martyr des droits des rois d'Espagne, contre les entreprises de Rome, se recommandait à ses bons offices. Belle leçon pour les magistrats en place et en devoir de soutenir les droits de leurs rois contre les usurpations continuelles des papes! Je dis des rois, car la France a eu aussi ses Macañas, et

employés par le feu roi et ses ministres, qui n'ont pas eu un meilleur sort, sans compter le grand nombre qu'il y en a eu depuis le célèbre Gerson. Albéroni prétendait avoir sauvé le confesseur, parce qu'il se le croyait attaché, et se donnait pour avoir résolu d'exterminer ses ennemis.

Au commencement de septembre, le roi d'Espagne fit avertir le roi d'Angleterre de sa résolution de faire partir, l'année suivante 1717, une flotte pour la Nouvelle-Espagne et lui promit de l'avertir plus particulièrement du mois qu'elle mettrait à la voile. Ainsi rien ne manquait aux attentions de l'Espagne pour l'Angleterre et à sa ponctuelle observation de leurs traités. Les Hollandais, qui de leur côté ménageaient l'Espagne, lui firent savoir qu'ils étaient disposés à signer une ligue défensive avec la France et l'Angleterre. Leur dessein était de témoigner par cet avis leur respect et leur confiance au roi d'Espagne, et de l'inviter à entrer dans ce traité. Il répondit qu'il ne s'en éloignait pas, mais qu'il fallait, avant de s'expliquer, qu'il fût informé des conditions de cette alliance. L'abbé Dubois, qui regardait la conclusion de ce traité avec l'Angleterre comme le premier grand pas à la fortune, qui par degrés le mènerait à tous les autres, l'avait pressé de toutes ses forces et de toute son industrie. Les deux principales difficultés étaient le canal de Mardick et le séjour du prétendant à Avignon. Le roi d'Angleterre ni Stanhope n'osèrent traiter à fond à Hanovre, deux points qui intéressaient la nation anglaise, et il fallut envoyer d'Iberville à Londres pour y régler principalement celui de Mardick avec les ministres anglais. Ceux-ci étaient persuadés que la victoire du prince Eugène était un nouvel aiguillon à la France de presser la conclusion du traité. Quelque bonne foi que M. le duc d'Orléans fît paraître dans toute la négociation, la malignité de Stair n'en put convenir; l'imposture de cet honnête ambassadeur alla

jusqu'à avertir les ministres d'Angleterre que le régent était d'intelligence avec les jacobites qui méditaient quelque entreprise; que le baron de Goetz, ministre du roi de Suède, nouvellement arrivé à La Haye, n'avait été à Paris que pour la concerter; que Dilon, lieutenant-général au service de France, qu'il avait déjà mandé être chargé en France des affaires du prétendant, serait chargé de l'exécution; et l'impudence était poussée jusqu'à donner ces avis, non comme de simples bruits, mais comme des certitudes. Walpoole, envoyé d'Angleterre en Hollande, chargé de négocier pour faire entrer les états-généraux dans ce traité, n'était pas mieux intentionné que Stair. Il avait ordre d'agir là-dessus de concert avec l'ambassadeur de France, et faisait, à son insu, tout ce qui lui était possible pour le traverser. C'est à quoi les ministres impériaux travaillaient à La Haye de toute leur application. Ceux de Suède s'en plaignaient fort, persuadés qu'ils seraient abandonnés par la France, qui garantirait Bremen et Verden au roi d'Angleterre. Stair, enfin, ne pouvant plus donner de soupçons sur M. le duc d'Orléans, excitait les ministres d'Angleterre de tenir ferme à toutes leurs demandes, parce qu'il savait que ce prince accorderait plutôt que de ne pas conclure. Monteléon gardait le silence, quoiqu'il pût aussi apporter quelques obstacles; il n'avait plus les mêmes accès. Methwin lui paraissait mal disposé pour l'Espagne. Il le remettait sur toute affaire au retour du roi d'Angleterre sans nulle nécessité.

CHAPITRE XVI.

Mesures d'Albéroni pour conserver son crédit sans partage. — Il redouble ses manèges auprès du pape pour en obtenir le cha-

peau. — Horreurs sur la conduite d'Albéroni publiées par del Giudice. — Molinez fait grand-inquisiteur d'Espagne. — Quel était le duc de Parme à l'égard d'Albéroni. — Le pape s'engage enfin à donner un chapeau à Albéroni. — Aventures de sbires à Rome. — Ce qui en résulte sur le chapeau d'Albéroni.— Pourquoi je m'étends avec tant de détail sur ce dernier. — Promesses et menaces d'Albéroni et d'Aubenton pour hâter la promotion du premier. — Suite de la querelle entre Albéroni et del Giudice. —Crainte d'Albéroni à l'arrivée de la nourrice de la reine et d'un capucin son fils.

Albéroni, qui bravait la haine publique en Espagne, ne put se résoudre à obéir à la duchesse de Parme qui lui ordonnait de demander à la reine sa fille une pension ou quelque subsistance pour un homme du commun, pour qui elle avait eu de la bonté à Parme, et qu'elle avait voulu faire venir en Espagne plus d'une fois. Il craignit le danger de le rappeler dans sa mémoire. Toute son attention était à conserver tout son crédit sans partage et sans lutte, au moins jusqu'à ce qu'il fût parvenu au chapeau; et pour le hâter, à donner au pape une haute idée de son pouvoir, bien persuadé que les grâces de Rome ne sont consacrées qu'à ses besoins et aux services qu'il lui est important de tirer. Le pape était faible et craignait les Turcs. Il desirait ardemment de hâter les secours maritimes d'Espagne. Albéroni en profita. Il fit représenter au pape qu'il ne devait pas perdre de temps à se déterminer; qu'en différant, le printemps arriverait avant qu'il n'y eût rien de réglé pour des succès qui pourraient immortaliser son pontificat; il lui fit sonner bien haut que tout en Espagne était uniquement entre les mains du roi et de la reine; qu'ils étaient affranchis de l'autorité que les tribunaux et les conseils avaient prises; que d'eux seuls dépendaient les ordres et les exécutions. Cela voulait dire de lui uniquement; que si le pape voulait être servi et content, il fallait qu'Albéroni le fût aussi, et que le seul

moyen que le pape fût satisfait était d'avancer la promotion d'Albéroni. Aubenton, totalement dévoué au pape, n'était attaché à Albéroni que par la crainte. Quelque confiance que le roi d'Espagne eût en son confesseur, il n'aurait pas eu la force de le soutenir contre la reine, si, conseillée par Albéroni, elle eût entrepris de le faire chasser. La princesse des Ursins lui en avait donné une leçon, qu'il n'avait pas oubliée, et Albéroni avait aussi besoin de lui, parce que le pape, qui comptait entièrement sur lui, ajoutait foi à ce qu'il écrivait; et ce qu'il mandait à Rome était du style le plus propre à avancer la promotion d'un homme si zélé pour l'église et si capable de servir puissamment le saint-siège dans les conjonctures difficiles où il se trouvait.

Aldovrandi, intéressé pour soi-même dans l'avancement de la promotion d'Albéroni, pour retourner jouir de la nonciature d'Espagne, et pour abréger son chemin à la pourpre, faisait valoir au pape le caractère d'Albéroni et son pouvoir peint d'une main que sa sainteté croyait si fidèle. Une nouvelle qui courut alors par les gazettes jusqu'à Rome, et qui fit du bruit, troubla le triumvirat. C'était la prétendue brouillerie d'Albéroni et d'Aubenton, et qu'Albéroni allait être chassé. Quoiqu'il n'y eût aucune apparence de vérité dans ce conte, l'impression qu'il fit à Rome devint très importante pour Albéroni, qui se flattait tellement de sa prochaine promotion alors, qu'il en recevait des complimens avec une joie, en même temps avec un ridicule dont ses ennemis surent profiter. Il s'appliqua, lui et ses deux amis, à faire tomber ce bruit, et en démontrer à Rome le mensonge. Giudice, de son côté, que nulle considération ne pouvait plus retenir, parce qu'il n'avait plus rien à espérer ni à craindre, n'oubliait rien pour traverser la promotion d'Albéroni. Il protestait qu'elle était injurieuse à la pourpre, au pape, à l'église;

il demandait que le pape pour son propre honneur, consultât les évêques et les religieux d'Espagne, sur la vie, les mœurs, la conduite d'Albéroni, sûr que, sur leur témoignage, il rejetterait pour toujours la pensée de promouvoir un sujet de tous points si indigne. Outre la religion et mille noirceurs sur lesquelles il l'attaquait, il prétendait qu'il trahissait le roi d'Espagne, et qu'ayant été autrefois l'espion du prince Eugène en Italie, il entretenait encore le même commerce avec lui, duquel il était largement payé. Aubenton redoublait d'efforts à proportion, répondait de tout en Espagne, au gré du pape, s'il voulait hâter la promotion d'Albéroni; et mandait à Aldovrandi qu'il se souvînt qu'il était chargé de l'affaire de Dieu, soit qu'il prétendît diviniser celle du premier ministre, ou qu'il y eût quelque autre mystère entre eux.

Giudice s'était démis de la charge de grand-inquisiteur d'Espagne. Albéroni la fit donner à Molinez, moins pour récompenser sa fidélité et ses travaux, que pour laisser champ libre à Aquaviva de prendre le soin des affaires d'Espagne à Rome, parce qu'il comptait sur ce cardinal qui avait toute la confiance de la reine. On s'était d'autant plus pressé d'y pourvoir qu'on craignait que Giudice ne rétractât sa démission du moment qu'il serait hors de l'Espagne. Le duc de Parme en avait averti; quoiqu'il n'aimât ni n'estimât Albéroni, il s'intéressait au maintien de l'autorité d'un homme qui était son sujet et son ministre en Espagne. Il avait par lui une part indirecte au gouvernement de cette monarchie, à laquelle par conséquent il s'intéressait. Son grand objet était de l'engager à des tentatives pour recouvrer quelque partie de ce qu'elle avait perdu en Italie, dont le temps lui paraissait favorable pour y réussir par l'occupation de l'empereur en Hongrie, et la haine des princes d'Italie. Il sentait bien aussi que l'Espagne était trop faible pour

l'entreprendre sans secours, et qu'elle n'en pouvait espérer que de la France; qu'il fallait donc ménager le régent pour l'engager à ce secours, mais en même temps ne pas abandonner les vues de retour, en cas de malheur en France. Des projets si contraires n'étaient pas aisés à concilier. Tous deux étaient persuadés que les Français, fâchés de voir l'Espagne entre les mains d'un Italien, ne songeaient qu'à le faire chasser, et que Louville n'avait été envoyé que pour cela à Madrid, quoique sous d'autres prétextes. Albéroni, qui connaissait les dispositions du gouvernement de France à son égard, avait pris son parti là-dessus, et n'en pressait que plus vivement sa promotion pour s'acquérir un état solide, et se moquer après des ennemis de sa fortune.

Aldovrandi, qui des affres des prisons du château Saint-Ange, dont il avait frisé la corde à Rome, était parvenu à faire goûter au pape les raisons de son voyage, et à entrer après dans sa confiance, s'était habilement servi de la connaissance qu'il avait de son esprit, pour le conduire par degrés à la promotion d'Albéroni, et à rendre vaines les machines del Giudice et de ses autres ennemis. Il en obtint l'assurance, mais il manda à Albéroni qu'il ne devait pas compter tant qu'il n'y aurait comme alors qu'un seul chapeau vacant; que l'attente ne serait pas longue par l'âge et les infirmités de plusieurs cardinaux; que le pape craignait trop l'empereur pour lui donner ce sujet de plainte, surtout d'empêcher que le roi d'Espagne ne donnât sa nomination à aucun Espagnol, et ne fît instance au pape de la remplir; qu'il fallait éviter la promotion des couronnes, et faire qu'il parût que la sienne vînt uniquement du pur mouvement du pape, pour cela presser l'arrivée du secours maritime pour le secours des états de l'Italie contre les Turcs, et faciliter l'accommodement entre les cours de Rome et de Madrid,

enfin garder sur toutes ces choses le plus profond secret. Ce qu'il ne cessait point de lui répéter, c'était de cultiver la bonne intelligence avec Aubenton, estimé au dernier point du pape et des cardinaux Imperiali, Sacripanti, Albani, les trois non nationaux, les plus déclarés contre la France. Il y pouvait ajouter Fabroni avec qui ce jésuite avait fait seul la constitution *unigenitus* avec l'art, la dextérité, le secret, et la violence sur le pape et tout Rome qui ont été racontés en leur lieu. Aldovrandi relevait l'admiration du pape pour la reine, dont il espérait tout pour le prompt secours maritime, qu'il était de la prudence d'Albéroni de maintenir; le pressait de faire hiverner la flotte en Italie, et déplorait la situation du pape qui ne lui permettait pas de faire ce qu'il voulait. Toute affaire d'Espagne était subordonnée, ou passait en faveur de cette promotion, qui était la surnageante et la plus capitale. Enfin Aquaviva et Aldovrandi représentèrent si fortement au pape qu'il n'obtiendrait rien d'Espagne en aucun genre que moyennant cette promotion; que sa sainteté, qui s'était contentée de prendre là-dessus quelque engagement avec Aldovrandi en air de confidence, en prit un effectif avec Aquaviva, à qui elle dit dans une audience qu'il pouvait écrire positivement à Madrid qu'elle était déterminée à faire pour Albéroni ce que la reine lui demandait, et qu'il n'était plus question que de la manière de l'exécuter.

La difficulté, on l'a déjà dit, c'est qu'il n'y avait qu'un chapeau vacant que le pape destinait à un sujet protégé par l'empereur. On croyait qu'il regardait Borromée dont la mère avait épousé Claudio Albani, neveu du pape, qui prétendait par là compenser la promotion de Bissy, faite pour la France. Il fallait de plus satisfaire la France en même temps que l'Espagne en élevant de son pur mouvement deux sujets à la pourpre, nationaux ou agréa-

bles aux couronnes, et ces ménagemens demandaient la vacance de trois chapeaux. On consolait le premier ministre par la considération de sept cardinaux de plus de quatre-vingts ans, et d'onze de plus de soixante-dix, sans ce qui pouvait arriver à de plus jeunes. On l'assurait qu'il y avait tout à espérer pour lui de la chute des feuilles. On l'avertissait surtout de faire accorder au pape la condition réciproque, qui était un engagement du roi d'Espagne de différer sa nomination de couronne, et d'être long-temps sans en parler après la promotion d'Albéroni.

Une aventure très imprévue et fort subite pensa déconcerter des mesures si bien prises. Molinez, doyen de la Rotte, dont il était auditeur pour l'Espagne et chargé des affaires de cette couronne, logait, depuis long-temps qu'il y était seul ministre de cette couronne, dans le palais qui lui appartenait et qui était dans la place qui en avait pris le nom de place d'Espagne. Il s'y était fortifié d'un nombre de braves à la solde d'Espagne contre les violences des impériaux qui menaçaient de s'emparer par force de ce palais, comme appartenant à l'empereur. Molinez, déchargé des affaires d'Espagne qui avaient été confiées au cardinal Aquaviva, accoutumé à demeurer dans son propre palais, était resté dans celui d'Espagne avec ses braves. Arriva la victoire du prince Eugène qui transporta les impériaux et le peuple de Rome; ils promenèrent par les rues divers signes de victoires, entre autres un char à la manière de ceux des anciens triomphes. Cette machine, accompagnée des impériaux, de beaucoup de peuple et des sbires, passa dans la place et devant le palais d'Espagne. Soit que Molinez eût peur qu'à la faveur de cette allégresse et de cette foule, on entreprît de s'emparer du palais d'Espagne, ou qu'il prît seulement ce passage devant sa porte pour une insulte, il fit charger et dissiper tout cet accompagnement. Le pape qui

se faisait gloire de retrancher aux ambassadeurs les franchises qui avaient fait tant de bruit autrefois, entra dans une telle colère qu'il envoya sur-le-champ Aldovrandi au cardinal Aquaviva lui dire de suspendre sa dépêche à Madrid, et de n'y rien mander de l'assurance qu'il lui avait donnée peu de jours auparavant.

Aquaviva sans s'étonner manda au pape par le même prélat que sa dépêche était écrite, qu'il l'enverrait sans y rien changer, parce qu'il savait que le pape serait content. Il pria Aldovrandi de savoir du pape quelle satisfaction il prétendait. La négociation finit presque aussitôt qu'elle commença. Le pape demanda que l'espèce de milice qui gardait le palais d'Espagne fût congédiée, et que les sbires pussent passer librement dans la place d'Espagne; et Aquaviva de son côté demanda que le pape fît respecter le palais d'Espagne comme les autres palais de Rome, et qu'il fît passer les sbires dans les quartiers des autres ministres étrangers, de même que dans celui d'Espagne. Ces quatre conditions respectives furent accordées, et le pape confirma l'assurance qu'il avait donnée pour Albéroni. Aquaviva fit valoir en Espagne le service qu'il avait rendu à Albéroni, et d'avoir vendu cher ce qui dans le fond n'était rien, par ce qu'il savait des intentions du roi d'Espagne sur les franchises. Ce cardinal faisait pour soi en même temps que pour le premier ministre. Les Espagnols qui étaient à Rome murmuraient de sa facilité pour plaire au pape, aux dépens des affaires du roi d'Espagne. Don Juan Diaz, agent d'Espagne à Rome, était celui qui en parlait le plus haut. Aquaviva saisit ce moment pour demander qu'il fût rappelé, et que la reine lui écrivît en approbation de sa conduite de manière qu'il pût montrer sa lettre au pape. Tout son objet, disait-il, était de servir Albéroni auprès du pape, pour quoi il fallait que lui-même fût sou-

tenu. Il disait qu'Aldovrandi méritait là-dessus toute la protection du roi et de la reine, et qu'étant dans la première estime et confiance du pape, il aurait seul son secret pour négocier sur les différends d'entre les deux cours, et il insistait pour aplanir les difficultés qui retardaient son retour et l'exercice de sa nonciature en Espagne; ainsi il le servait dans cette cour de tout son pouvoir, comme il vantait au pape l'empressement d'Albéroni à lui procurer à temps les secours maritimes qu'il desirait avec impatience.

Si je m'arrête avec tant de détail à tous ces manèges et ces intrigues, c'est qu'il me semblent curieux et instructifs par eux-mêmes. Ils montrent au naturel quel est un premier ministre tout-puissant, un roi qui s'en laisse enfermer et gouverner, ce que peut le but d'un chapeau, quelle est la confiance due à un confesseur jésuite, et la part que le prince doit laisser prendre à son épouse, surtout en secondes noces, dans ses affaires. D'ailleurs les personnages de ce triumvirat ont fait tant de bruit dans le monde, et tant de personnages divers, que ce qui les regarde ne peut être indifférent à l'histoire. Pour Aquaviva, je n'en parle que par la nécessité de la liaison avec les trois principaux, dont deux sont devenus cardinaux, et le troisième mourait d'envie de l'être, et l'a souvent bien espéré. Ces récits découvrent encore ce que c'est que d'admettre des prêtres dans les affaires et dans les conseils. Aquaviva fut averti par d'Aubenton qu'il se perdrait en Espagne s'il continuait à agir comme il faisait sur les affaires de France à l'égard de la constitution *unigenitus*. Il reçut en même temps un ordre du roi d'Espagne de se conformer là-dessus à tout ce qui pouvait plaire au pape. Il n'en fallut pas davantage à Aquaviva pour changer de camp contre ses propres lumières en matière de doctrine et pour rompre tout commerce avec le cardi-

nal de Noailles. Telle est la morale et la foi de nos prélats d'aujourd'hui et de ceux qui veulent l'être. Je ne le dis pas sans le savoir et sans l'avoir vu et revu bien des fois.

Albéroni fidèle à ses vues et à ses maximes, et bien instruit de celles de Rome, ne s'appliquait qu'à bien persuader le pape qu'il était le seul ministre du roi d'Espagne, le seul à qui tout son pouvoir fût confié sans réserve, le seul à qui on pût s'adresser pour recevoir des grâces. Ces principes bien établis et souvent réitérés. Il vantait ses intentions et son zèle, mais il protestait que le tout serait inutile, si le pape ne prenait de promptes résolutions; il promettait s'il était assisté, c'est-à-dire élevé à la pourpre, que le pape aurait avant la fin de mars à ses ordres une forte escadre bien équipée dans un port de l'état de Gênes, mais qu'il exigeait aussi l'entière confiance du pape; et qu'il regarderait comme offenses toutes démarches indirectes, toutes instances faites par d'autres voies que par lui; et pour colorer sa jalousie, il attribuait ces démarches indirectes à l'ignorance de la forme et du système présent du gouvernement d'Espagne. Aubenton par ses lettres renchérissait encore plus sur le grand et unique pouvoir résidant uniquement dans le premier ministre. Il assurait le pape que le secours que sa sainteté desirait, dépendait absolument de lui, que le projet qu'il avait fait pour l'envoyer serait infailliblement exécuté, s'il en usait bien à son égard, c'est-à-dire s'il lui envoyait la barette. Mais aussi qu'il ne devait espérer ni secours contre les Turcs, ni accommodement des différends entre les deux cours, s'il ne donnait à la reine d'Espagne la satisfaction qu'elle demandait avec tant de desir et d'ardeur. Il faisait entendre clairement à ses amis de Rome que c'était par ordre qu'il écrivait si positivement, et il prétendait en même temps donner par là une preuve de son intime union avec Albéroni,

et démentir sur cela les bruits et les gazettes. Albéroni avait bien des ennemis à Rome, et beaucoup de cardinaux, étaient indignés de la prostitution de leur pourpre à un sujet tel que lui. Giudice, qui publiait qu'il y irait bientôt, y remuait toutes sortes de machines, et ne gardait aucune mesure sur sa personne dans ses discours ni dans ses lettres. Albéroni ripostait avec le même emportement, et ne cessait de l'accuser de la plus noire ingratitude envers la reine, d'assurer nettement que la cause de cette princesse et la sienne était la même, et que la conduite de Giudice était si décriée que Cellamare lui-même n'hésitait pas là-dessus. Il avait envoyé à Rome les copies des lettres que Cellamare lui avaient écrites sur la disgrâce de son oncle, et la bassesse de Cellamare avait été au point d'avoir mandé à plusieurs personnes à Rome, que dans le naufrage de sa maison il avait tâché de sauver sa petite barque en prenant le bon parti.

Giudice parlait et écrivait d'Albéroni comme du dernier des hommes. Il se plaignait aussi d'Aldovrandi, comme ayant parlé contre lui à Rome pour plaire à Albéroni. Ils se reprochaient réciproquement ingratitudes et perfidies, et avaient tous raison à cet égard. Le premier ministre chargeait Giudice des fâcheux bruits répandus à Madrid contre la reine, et nouvellement d'avoir publié qu'elle avait fait venir à Madrid l'argent venu par les derniers galions, pour en envoyer une grande partie à Parme. Quelque semblant qu'Albéroni fît d'être fermement certain que tout l'enfer déchaîné contre lui ne lui pourrait nuire, et de rehausser cette confiance d'un air de philosophie qui lui faisait dire qu'il ne demeurait chargé de tant d'envie et du poids des affaires que par attachement pour le roi et la reine et pour le bien de l'état, il craignait mortellement tout ce qui pouvait avoir accès auprès de la reine. Elle avait enfin fait venir à

Madrid le mari de sa nourrice et leur fils capucin. La nourrice était fine, adroite, et ne manquait ni de sens ni de hardiesse. Son mari était un stupide paysan, leur fils un fort sot moine, mais pétri d'ambition, qui ne comptait pas sur moins que gouverner l'Espagne. La reine, qui avait souvent demandé au duc de Parme un musicien nommé Sabadini qu'elle avait fort connu, en avait écrit avec tant de volonté, que le duc de Parme lui promit de le faire partir dès que le prince électeur de Bavière serait parti de Plaisance. Albéroni craignait horriblement la présence de Sabadini, dont il avait plusieurs fois rompu le voyage par le duc de Parme. Il lui écrivit donc aigrement sur sa faiblesse, et l'envoi du capucin et de son père, et mit tout en œuvre auprès de lui pour arrêter en Italie Sabadini, duquel il prenait de bien plus vives alarmes.

CHAPITRE XVII.

Albéroni compte sur l'appui de l'Angleterre. — Avis qu'il reçoit de Stanhope. — La négociation d'Hanovre.—Pensée des étrangers sur cette négociation. — Les impériaux la traversent. — Affaires de la Suède. — Haine d'Albéroni pour le régent. — Sentimens de ce prince sur la succession à la couronne. — Affaire de Pomereu. — Honneurs du Louvre accordés à Dangeau et à sa femme. — Ce qu'on entend par les honneurs du Louvre. — Comment la république de Venise écrit au Dauphin. — Querelles pour la nomination du prédicateur de l'Avent devant le roi. — M. de Fréjus officie devant le roi. — Entreprise de l'abbé de Breteuil. — Le père la Ferté jésuite. — L'abbé Fleury confesseur du roi. — Plusieurs morts. — Anecdote sur le maréchal de Coetlogon. — Mort de Daguesseau. — Saint-Contest fait conseiller d'état quitte le conseil de guerre. — Mort de madame Fouquet, veuve du surintendant. — Sa famille. — Grâces au ma-

réchal de Montesquiou et autres. — Le duc de la Force vice-président du conseil des finances. — Augmentation de la paie de l'infanterie. — Quel était Broglio, gendre du chancelier Voysin. — Le duc de Valentinois reçu au parlement. — Dispute entre les grands-officiers de service et le maréchal de Villeroy. — Grande aigreur entre les princes du sang et les bâtards. — Apathie de M. le duc d'Orléans. — Comment je vivais avec M. le duc du Maine et le comte de Toulouse.

La grande ressource d'Albéroni, à son avis, était l'appui qu'il se promettait de l'Angleterre et de son commerce secret et direct avec Stanhope. Ce ministre l'avait averti d'envoyer à La Haye quelqu'un de confiance pour veiller aux intérêts du roi d'Espagne, dans une crise où il s'agissait d'un nouveau système pour l'Europe. On prétend qu'Albéroni fit part de l'avis au duc de Parme. Il ne se fiait à aucun Espagnol, et fit nommer Beretti Landi à l'ambassade de La Haye; mais comme en ce même moment Claudio Ré, que le duc de Parme tenait à Londres en qualité de secrétaire, reçut ordre de ce prince de se rendre à Hanovre, on se persuada que c'était pour y être chargé de la confiance d'Albéroni, sous le prétexte de solliciter le roi d'Angleterre d'obtenir de l'empereur d'admettre à son audience l'envoyé de Parme, et de le détourner de proposer le mariage de la princesse de Modène avec le prince Antonio de Parme, que le duc son frère disait n'avoir pas moyen d'apanager pour faire cette alliance. Le dessein d'Albéroni, en se rendant maître du négociateur pour l'Espagne, était de se réserver l'honneur de traiter et de finir à Madrid l'essentiel de la négociation.

Tout le monde avait les yeux ouverts sur l'alliance qui se traitait entre la France et l'Angleterre. Les étrangers la regardaient comme un sujet de division entre le roi d'Espagne et le régent; ils publiaient qu'il y en avait déjà beaucoup entre eux. L'empereur la craignait dans la prévoyance que, lorsque les Anglais et les Hollandais seraient sûrs de

la France, leur attachement à ses intérêts diminuerait beaucoup. Ainsi ses ministres la traversaient de tout leur possible. Il y avait à Paris un baron d'Hohendorff attaché au prince Eugène, dont il avait été aide-de-camp pendant la dernière guerre. Il se présentait autorisé de lettres de créance de l'empereur qu'il avait même montrées du temps que Penterieder était à Paris comme secrétaire de l'empereur, et véritablement chargé de ses affaires. Cet Hohendorff avait même alors proposé au régent une alliance avec l'empereur, qui n'avait pas eu de suite. Cet homme ne cessait d'échauffer la vivacité de Stair, d'ailleurs si contraire au traité, parce qu'il avait été tiré de ses mains pour être porté à La Haye puis à Hanovre entre Stanhope et l'abbé Dubois, et parce qu'il haïssait la France. Hohendorff lui disait continuellement que le régent tromperait les Anglais, et que le prétendant ne sortirait point d'Avignon. On excitait d'un autre côté la Suède, à qui on persuadait faussement que la France sacrifierait ses intérêts au roi d'Angleterre, et lui garantirait la possession de Brêmen et de Verden qu'il lui avait usurpés, tellement que l'ambassadeur de Suède, qui, de tout temps, était attaché à la France, en prit des impressions qui lui firent tenir des discours peu mesurés. Les affaires du roi son maître prenaient une face plus riante. Ses ennemis avaient assemblé de grandes forces pour faire une descente dans la province de Schonen, et envahir après la Suède : le czar était à Copenhague en dessein de passer la mer, et de commander cette expédition. Il s'y brouilla avec le roi de Danemark, au point que l'entreprise fut différée au printemps, les troupes renvoyées et les dépenses inutiles qui avaient été fort à charge au Danemark; le roi de Suède n'en put profiter. Il avait des troupes, mais ni argent ni marine: il voulut acheter quelques vaisseaux en France et en

Hollande, où était pour lors le baron de Goertz qui était chargé de ses finances, et qu'il y avait envoyé. Il lui dépêcha donc un officier, et un autre au baron Spaar, son ambassadeur en France pour cet achat. Il envoya par cette voie ordre à Spaar de cultiver les bonnes dispositions de la France, de lui persuader qu'il voulait la paix, et de presser le paiement des subsides qu'elle lui donnait. Il n'osait même avec ses ministres s'expliquer qu'en termes généraux sur ses desseins secrets, tant les bruits dont on vient de parler lui faisaient craindre un trop entier engagement de la France avec l'Angleterre.

Quelque desir qu'eût l'Espagne de prendre avec cette dernière couronne des liaisons particulières, Albéroni ne voulait faire avec elle de traité que totalement séparé et détaché de celui de la France. Les vues sur l'avenir, et sur lesquelles il évitait soigneusement de s'expliquer, ne convenaient point avec une alliance commune. Persuadé que le régent ne lui pardonnerait pas, il ne cessait d'assurer le roi et la reine d'Espagne qu'ils ne devaient jamais compter sur la bonne foi et sur les paroles de ce prince. Il n'ignorait pas que le génie et les desirs de cette princesse étaient entièrement tournés vers le trône de France en cas de malheur. Elle sentait l'importance de cacher ce sentiment pour ne pas s'exposer à perdre le certain pour l'incertain, et craignait ce que penseraient les Espagnols, et ce qu'ils diraient, si, après ce qu'ils avaient fait et souffert depuis quinze ans pour soutenir leur roi sur leur trône, il les exposait par son abandon à recevoir un nouveau roi de la main des Anglais et des Hollandais. Albéroni lui disait que ces deux puissances disposeraient absolument des couronnes de France et d'Espagne, et que c'était pour cela que le duc d'Orléans n'oubliait rien pour les gagner. Albéroni néanmoins réfléchissait quelquefois sur le danger qu'il y aurait pour le

roi et pour la reine à changer de couronne, encore plus pour lui-même. Il se représentait les Français turbulens, volages, hardis; il était agité de la multitude de princes du sang capables avec le temps d'inquiéter le souverain, et qui deviendraient comme des chevaux indomptés et sans bride ni frein, si la minorité durait: le parlement de Paris lui paraissait devenu comme autrefois le correctif et le fléau de l'autorité royale. Il concluait de ces réflexions que, si la monarchie d'Espagne pouvait se rétablir, le roi d'Espagne aurait fort à balancer sur le choix d'un royaume qu'il acquerrait et qu'il gouvernerait très difficilement, ou d'un autre dont il était en possession, qu'il pouvait gouverner despotiquement et comme en dormant. En effet, il n'y a point de pays où la soumission soit plus entière qu'en Espagne, ni où la volonté et l'autorité du roi soient plus affranchies de toutes formes, ni plus à couvert de toute résistance.

Tandis qu'on était si intérieurement occupé en Espagne des futurs contingens, je puis dire avec la plus exacte vérité que c'est la chose dont M. le duc d'Orléans le fut toujours le moins. Il est des vraisemblances qui n'ont aucune vérité, et des vérités qui n'ont point de vraisemblances. Celle-ci est de ce nombre au premier degré, et je ne crois pas que, depuis qu'il est dans l'univers des monarchies héréditaires, aucun héritier collatéral immédiat s'en soit moins soucié, y ait moins pensé, ni ait plus sincèrement desiré que la succession ne s'ouvrît point; dirai-je tout, et le croira-t-on? ait été moins touché, plus embarrassé, plus importuné de porter la couronne. Jamais en aucun temps rien même d'indirect là-dessus, jamais quoi que ce soit sur cette matière dans aucun des conseils, et si quelquefois l'indispensable connexité des affaires étrangères l'ont amenée dans le cabinet du régent entre deux ou trois de ses plus confidens,

elle ne s'y traitait précisément que par nécessité, simplement, courtement, même avec une sorte de contrainte sans parenthèse, sans rien d'inutile, comme on aurait raisonné sur la succession d'Angleterre ou de l'empereur. Les plus familiers connaissaient si bien M. le duc d'Orléans sur ce sujet, qu'il n'est arrivé à pas un d'eux de laisser échapper devant lui aucune sorte de flatterie là-dessus. Je suis peut-être celui avec qui cela a le plus été traité tête à tête avec lui à propos de sa conduite, des affaires étrangères, dont il me disait tout ce qui ne passait pas au conseil, à propos encore des finances et de la Constitution. A la vérité il ne voulait pas perdre son droit. Je l'y fortifiais même; mais il n'en était touché que du côté de son honneur et de sa sûreté, desquels il ne se pouvait agir que le malheur ne fût arrivé, considérations qui au contraire le lui faisaient craindre. Alors nous nous en parlions comme de toute autre sorte d'affaires importantes. Il ne se cachait pas de moi ainsi tête à tête; et je le connaissais trop pour qu'il y eût réussi. Jamais je ne l'ai surpris en aucun chatouillement là-dessus, aucun air de joie, aucune échappée flatteuse, jamais à en prolonger le raisonnement. Je n'outrerai rien quand je dirai que cela allait à l'insipidité et à une sorte d'apathie, que je sens qui m'aurait impatienté, si le fils de monseigneur le duc de Bourgogne m'eût été moins tendrement et précieusement cher, et qu'il se fût agi de succéder à un autre.

On a vu plusieurs fois dans ces Mémoires que le feu roi avait fait du lieutenant de police de Paris, une espèce de ministre secret et confident, une sorte d'inquisiteur dont les successeurs de la Reynie, par qui commencèrent ces fonctions importantes, mais obscures, étendirent beaucoup le champ pour se donner plus de relations avec le roi, et cheminer mieux vers l'impor-

tance, l'autorité, la fortune. Le régent, moins autorisé que le feu roi, et qui avait plus de raisons que lui d'être informé, et d'arrêter les intrigues, trouva dans cette place Argenson, qu'on a vu avoir su se faire valoir à lui dans l'affaire du cordelier, amené par M. de Chalais, et qui en avait, je crois, à bon marché, acquis les bonnes grâces. Argenson, qui avait beaucoup d'esprit, et qui avait desiré cette place comme l'entrée, la base et le chemin de sa fortune, l'exerçait très supérieurement, et le régent se servit de son ministère avec beaucoup de liberté. Le parlement, qui n'était attentif qu'à faire valoir partout son autorité, pour le moins comme en compétence avec celle du régent, souffrait avec impatience ce qu'il appelait les entreprises de la cour. Il voulait se dédommager du silence qu'il avait été forcé de garder là-dessus sous le dernier règne, et reprendre aux dépens du régent tout ce qu'il avait perdu sur les fonctions de la police, dont il est le supérieur. Le lieutenant de police lui en est comptable, jusque-là qu'il en reçoit les ordres, même les réprimandes à l'audience publique, debout et découvert à la barre du parlement, de la bouche du premier président ou de celui qui préside, qui ne l'appelle ni maître ni monsieur, mais nûment par son nom, quoique le lieutenant de police se soit trouvé les recevoir étant alors conseiller d'état. Le parlement voulut donc humilier d'Argenson qu'il haïssait du temps du feu roi, donner au régent une dure et honteuse férule, préparer pis à son lieutenant de police, faire parade et preuve de son pouvoir, en effrayer le public, et s'arroger celui de borner celui du régent.

Argenson s'était souvent servi sous l'autre règne, et quelquefois depuis, d'un drôle intelligent et adroit, qui était fort à sa main, et qui se nommait Pomereu, pour des découvertes, pour faire arrêter des gens, et quelque-

fois les garder chez lui quelque temps. Le parlement crut avec raison qu'en faisant arrêter cet homme sous d'autres prétextes, il trouverait le bout d'un fil qui le conduirait en bien des tortuosités curieuses et secrètes qui donneraient beau jeu à son dessein, et le pareraient en même temps lui-même de la protection de la sûreté publique, contre la tyrannie des enlèvemens obscurs et des chartres privées. Il se servit pour cela de la chambre de justice pour y paraître moins, mais composée de ses membres, qui souffla si bien les procédures de peur d'être arrêtée en chemin, que le premier soupçon qu'on en put avoir fut d'apprendre que Pomereu était par arrêt de cette chambre dans les prisons de la Conciergerie, qui sont celles du parlement. Argenson, qui en eut l'avis tout aussitôt, alla au moment même trouver le régent, qui à l'instant fit expédier une lettre de cachet, avec laquelle il envoya main-forte pour tirer Pomereu de prison, si le geôlier faisait la moindre difficulté de le remettre aux porteurs de la lettre de cachet, lequel n'en osa faire aucune. L'exécution fut si prompte que cet homme ne fut pas une heure dans la prison, et que ceux qui l'y avaient mis n'eurent pas le temps d'avoir un coffre de papiers qui avait été transporté avec lui à la Conciergerie, et qu'on eut grand soin d'emporter en l'en tirant. En même temps on écarta, et on mit à couvert tout ce qui pouvait avoir trait à cet homme, et aux choses où il avait été employé. On peut juger du dépit du parlement de se voir si hautement et si subitement enlever une proie dont il comptait faire un si grand usage. Il n'oublia donc rien pour émouvoir le public par ses plaintes et par ses cris contre un tel attentat à la justice. La chambre de justice députa au régent qui se moqua d'elle, en permettant gravement aux députés de faire reprendre leur prisonnier, mais sans leur dire un seul mot sur sa

sortie de prison. Il était dans Paris en lieu où il ne craignait personne. La chambre de justice sentit la dérision et cessa de travailler. Elle crut embarrasser le régent, mais c'eût été à leurs propres dépens. Cela ne dura qu'un jour ou deux. Le duc de Noailles alla leur parler; ils comprirent qu'il n'en serait autre chose, que s'ils s'opiniâtraient on se passerait d'eux, et qu'on aurait d'autres moyens d'exécuter ce qu'on avait entrepris contre les gens d'affaires. Ils se remirent à travailler, et le parlement en fut pour sa levée de boucliers, et pour n'avoir montré que sa mauvaise volonté et en même temps son impuissance.

M. le duc d'Orléans nomma gouvernante de mesdemoiselles ses filles madame de Cheverny dont le mari était déjà gouverneur de M. le duc de Chartres. Ils en étaient l'un et l'autre fort capables, et la naissance et les emplois précédens de Cheverny honorèrent fort ces places qu'ils voulurent bien accepter.

Livry, premier maître-d'hôtel du roi, obtint pour son fils la survivance de sa charge, et de conserver un brevet de retenue de 450,000 liv. qu'il avait dessus.

Effiat, ravi d'abord d'être quelque chose, trouva enfin son mérite peu distingué par la vice-présidence du conseil des finances. Il n'y voulut plus demeurer, mais entrer dans celui de régence à la dernière place. M. le duc d'Orléans eut la pitoyable facilité de le lui accorder, à la grande satisfaction de ses bons amis le duc du Maine, le maréchal de Villeroy et le chancelier. Personne ne s'en douta que lorsque cela fut fait.

Ce prince, dont la facilité se pouvait appeler un dévoiement, accorda les honneurs du Louvre leur vie durant à Dangeau et à la comtesse de Mailly, qu'ils avaient perdus avec leurs charges de chevalier d'honneur et de dame d'atour par la mort de la dernière Dauphine. Le feu roi les leur avait donnés avec ces charges, n'y ayant

lors ni reine ni Dauphine. C'en fut le premier exemple, qu'ils durent à madame de Maintenon. Il n'y avait jamais eu que chez la reine où ces charges donnassent ces honneurs, et encore fort nouvellement; et je doute même que cela ait été du temps de la reine-mère, avant le mariage du roi son fils, tout au plus avant sa régence. Pour chez les Dauphines, il n'y en avait point eu depuis la mort de François Ier jusqu'au mariage de Monseigneur, car la trop fameuse Marie Stuart, qui la fut un moment, garda et communiqua à François II, son mari, Dauphin, le nom et le rang de reine et de roi d'Ecosse en l'épousant, d'où vient, pour le dire en passant, que la république de Venise a conservé l'usage, en écrivant à nos Dauphins, de les traiter à la royale, et de suscrire leur lettre *au roi dauphin.*

On a vu en son lieu, ici, à propos de madame de Maintenon, qu'au mariage de Monseigneur elle voulut avoir une dame d'honneur de sa confiance; que pour cela on fit passer la duchesse de Richelieu, dame d'honneur de la reine, à madame la Dauphine; que pour payer sa complaisance on fit présent au duc de Richelieu de la charge de chevalier d'honneur, avec permission dès-lors de la vendre tout ce qu'il en pourrait trouver; que madame de Maintenon voulut un titre pour se recrépir, et qui l'approchât de la Dauphine sans la contraindre pour le service; que pour cela il y eut pour le premier exemple deux dames d'atour : la maréchale de Rochefort pour l'être en effet, et madame de Maintenon pour en avoir le nom. Ainsi le chevalier d'honneur et la première dame d'atour se trouvant avoir pour eux-mêmes les honneurs du Louvre, madame de Maintenon, à titre de seconde dame d'atour, les prit modestement, sous prétexte de l'éloignement des cours où tous les carrosses entrent de l'appartement qu'elle occupait dès-lors, et qu'elle

n'a jamais changé, sur le pallier du grand degré vis-à-vis celui du roi. Ces honneurs du Louvre ne sont rien autre chose que le privilège d'entrer dans son carrosse, ou en chaise avec des porteurs de sa livrée, dans la cour réservée où il n'entre que les carrosses ou les porteurs en livrée des gens titrés. M. de Richelieu vendit bientôt après sa charge de chevalier d'honneur 500,000 livres à Dangeau. La charge était bien supérieure à celle de dame d'atour. Madame de Maintenon, toujours modeste, se piqua d'honneur sur les honneurs du Louvre qu'elle avait, et les fit donner à Dangeau. Au mariage de monseigneur le duc de Bourgogne, madame de Dangeau était déjà une des favorites de madame de Maintenon, qui la fit première dame du palais, fit rendre à son mari presque pour rien la charge de chevalier d'honneur qu'il avait perdue à la mort de madame la Dauphine, et donner celle de dame d'atour à la comtesse de Mailly, fille de son cousin-germain, qu'elle avait élevée chez elle comme sa nièce, et gardée jusqu'au mariage de M. le duc de Chartres, époque où elle la fit dame d'atour, pour le premier exemple d'une petite-fille de France, comme on l'a vu en son lieu. En même temps qu'elle fit rendre à Dangeau les honneurs du Louvre, sur son exemple à elle, elle les fit donner à la comtesse de Mailly. C'était une grâce de peu d'usage pour ces deux personnes. Dangeau était dans une grande vieillesse et hors de gamme par le total changement de la cour, ne sortant presque plus de chez lui, ni sa femme non plus, très pieuse et très retirée; et la comtesse de Mailly tombée tout-à-fait dans l'obscurité, passait sa vie au fond de la Picardie, d'où elle ne revint que pour être dame d'atour de la reine, par l'intrigue de ses enfans, sans qu'elle y eût même pensé. Mais c'était pourtant une grâce qu'ils ne méritaient pas de M. le duc d'Orléans. Tous deux lui

étaient fort opposés. Dangeau, avec toute sa fadeur et sa politique, ne peut se contenir là-dessus dans l'espèce de gazette qu'il a laissée, dont on parlera ailleurs. Il n'avait jamais été de rien, mais son commerce et sa société à la cour du feu roi n'était qu'avec tout ce qui était le plus contraire à M. le duc d'Orléans. C'était plaire alors, et le bon air. Son attachement servile à madame de Maintenon, et à tout ce qu'elle aimait, celui de madame de Mailly à cette tante, leur avaient fait épouser ses passions, desquelles après ils ne purent se défaire.

La fête de la Toussaint fit du bruit et des querelles. Le roi entend ce jour-là une grand'messe pontificale, vêpres et le sermon l'après-dînée. Celui qui le fait prêche l'Avent devant le roi, et c'est le grand-aumônier qui nomme de droit les prédicateurs de la chapelle. Le cardinal de Rohan, qui n'ignorait ni ne pouvait ignorer l'interdiction des jésuites, en voulut nommer un, mais dont le nom pût soutenir l'entreprise. Il choisit le père de la Ferté, frère du feu duc de la Ferté, dont la veuve était sœur de la duchesse de Ventadour; et le père de la Ferté accepta sur la parole du cardinal de Rohan, sans faire visite ni faire rien dire au cardinal de Noailles. Ce cardinal apprit cette nouvelle aux derniers jours d'octobre, qui jusqu'alors avait été tenue fort secrète. Il n'eut pas peine à comprendre que cette affectation de nommer un jésuite ne pouvait avoir d'objet qu'une insulte, tant à sa personne qu'à sa qualité de diocésain. Rien n'était plus aisé que de la rendre inutile. Il avait interdit les jésuites, il n'y avait qu'à faire signifier au père de la Ferté une interdiction personnelle de la messe, du confessionnal, et de la chaire. Il usait de son droit qui ne pouvait lui être contesté, comme le cardinal de Rohan avait usé du sien, mais avec entreprise contre l'interdiction générale de l'ordre, au lieu qu'il n'y aurait eu rien à reprendre dans

cette démarche très régulière du cardinal de Noailles. Sa douceur si souvent déplacée, et mal employée, ne voulut pas faire cette manière d'éclat qui n'eût été que la suite forcée de celui qui était déjà fait, et il prit le mauvais parti de nommer un prédicateur pour la chapelle, au lieu du père de la Ferté, ce dont il n'avait pas le droit. Le cardinal de Rohan, ravi de lui voir prendre le change, et de n'avoir qu'à soutenir son droit, le maintint de façon qu'il fallut porter la chose devant M. le duc d'Orléans.

Le crédit, où le duc de Noailles était pour lors, l'eût emporté d'un mot s'il avait voulu le dire, mais dès la mort du roi tout était tourné en lui au personnel, mieux caché auparavant. Il n'avait jamais perdu son grand objet de vue, il voulait être premier ministre. Son crédit, la part que le régent lui donnait à tout, et les commissions qu'il s'en attirait pour tout, lui en augmentait les espérances; il en voulait ranger les obstacles de tous les côtés. Il frayait déjà avec les cardinaux de Rohan et Bissy, et avec les jésuites; il n'avait donc garde de les choquer pour un oncle dont il n'avait plus besoin, et dont la cause lui pouvait faire embarras, tandis qu'en ne disant mot, et lui laissant démêler cette affaire particulière sans s'en mêler, il se faisait un mérite envers ceux qu'il cultivait, qui pouvait tourner en preuve qu'ils n'avaient rien à craindre de lui sur celle de la Constitution, par conséquent leur ôter l'envie de le traverser et de le barrer dans le chemin au premier ministère. A son défaut M. de Châlons, son autre oncle, intimement uni avec le cardinal son frère, mais qui en affaires du monde n'était pas grand clerc, alla nasiller coup sur coup au régent, qui emporté par ses plus vrais ennemis, madame de Ventadour, le maréchal de Villeroy, Effiat, Besons, son père du Trévoux, celui-ci, sot et point méchant, et qu'il ménageait et traitait tout comme ses amis intimes, dé-

cida pour le père de la Ferté, et le fit prêcher au scandale de tout le monde non confit en cabale de Constitution, car ceux même qui de bonne foi et sans vue de fortune étaient pour la Constitution détestèrent cette entreprise.

M. de Fréjus commença à la même fête, tout petit garçon qu'il était encore, à montrer les cornes au cardinal de Noailles, et à vérifier la prophétie que le feu roi lui avait faite, lorsqu'à force de reins il lui arracha l'évêché de Fréjus pour l'abbé Fleury: *qu'il se repentirait de l'avoir fait évêque.* Le roi l'entendait de ses mœurs et de sa conduite; et véritablement alors, qui aurait pu l'entendre autrement? M. de Fréjus dit pontificalement la grand'messe devant le roi sans en demander permission ni en faire la moindre civilité, suivant le droit et la coutume jusque-là non interrompue, au cardinal de Noailles, qui le sentit et le méprisa. L'après-dînée, à vêpres, la duchesse de la Ferté quêta à l'issue du sermon de son beau-frère. Ce fut une autre nouveauté de voir quêter une vieille femme; mais on voulut par là courtiser la sœur, et constater le triomphe du cardinal de Rohan sur toutes règles de discipline. Cette même messe fit une autre querelle. L'abbé de Breteuil, mort depuis évêque de Rennes, y parut sur un tabouret, en rochet et camail noir, joignant le prie-dieu du roi à gauche en avant, comme maître de la chapelle, charge qu'il avait achetée du cardinal de Polignac. Les aumôniers du roi, qui sont là debout en rochet avec le manteau noir par-dessus, se plaignirent de cette comparution de l'abbé de Breteuil, et traitèrent son tabouret et son camail d'entreprises, parce qu'il n'était pas évêque. Les plaintes en furent portées à M. le duc d'Orléans qui, perquisition faite, condamna l'abbé de Breteuil. Le cardinal de Rohan ne laissa pas de se trouver embarrassé de soutenir pendant tout l'Avent son entreprise, quoiqu'il en eût eu

l'avantage. Il crut qu'après l'avoir emporté, le plus sage était le parti de la modération, mais sans y paraître à découvert. Huit jours après la Toussaint, le père de la Ferté alla dire à M. le duc d'Orléans qu'il le suppliait de le dispenser de prêcher l'Avent devant le roi, parce qu'il ne voulait point être un sujet de discorde entre le cardinal de Noailles et le cardinal de Rohan. M. le duc d'Orléans le prit au mot avidement, et lui dit qu'il l'en louait fort, et qu'il le soulageait beaucoup. Ce père de la Ferté avait été séduit au collège, et s'était fait jésuite malgré le maréchal son père, qui fit tout ce qu'il put pour l'en empêcher, et qui n'en parlait qu'avec emportement. Il était grand, très bien fait, très bel homme, ressemblait fort au duc de la Ferté son frère dont il avait toutes les manières, et n'était point du tout fait pour être jésuite. Il était éloquent et savait assez, beaucoup d'esprit et d'agrément; le jugement n'y répondait pas. Il prêchait bien sans être des premiers prédicateurs. On traîna un jour le duc de la Ferté à son sermon, dont après on lui demanda son avis : « L'acteur, dit-il, m'a paru assez bon, mais la pièce assez mauvaise ». Le père de la Ferté ne s'était pas toujours bien accordé avec les jésuites; il ne fut pas, je crois, sans se repentir de s'être laissé enrôler par eux. Sans ses vœux, il aurait été duc et pair à la mort de son frère, qui ne laissa point d'enfans. A la fin les jésuites et lui, lassés de lui et lui d'eux, le malmenèrent, puis le confinèrent à la Flèche où il vécut peu et tristement, et y mourut encore assez peu âgé. Le cardinal de Noailles interdit les trois maisons des jésuites de Paris, et ôta les pouvoirs au peu à qui il les avait laissés.

En ce même temps l'abbé Fleury, qui avait été sous-précepteur des trois princes fils de Monseigneur jusqu'à la fin de leur éducation, fut nommé confesseur du roi. Le maréchal de Villeroy ni M. de Fréjus n'y voulaient

point de jésuite. L'emploi précédent, sans avoir eu part à la disgrâce de M. de Cambrai, l'y porta. Il avait vécu à la cour dans une grande retraite et dans une grande piété toute sa vie, fort caché depuis que son emploi avait cessé. Il n'avait pris aucune part à l'affaire de la Constitution, parce qu'il ne songea jamais à être évêque, et que, n'étant point en place qui l'y obligeât, il aima mieux demeurer en paix à ses études. L'exacte et savante histoire ecclésiastique qu'on a de lui, et ses excellentes et savantes préfaces en forme de discours au-devant de chacun des livres qui composent ce grand ouvrage, rendront à jamais témoignage de son savoir et de son amour pour la vérité. Il eut peine à consentir à son choix, et ne s'y détermina que par l'âge du roi, où il n'y avait rien à craindre, et par le sien, qui lui donnerait bientôt prétexte de se retirer, comme il fit en effet avant qu'il pût avoir lieu de craindre son ministère, pendant lequel il ne parut que par la pure nécessité.

Madame d'Armenonville mourut de la petite-vérole, qui fit sur jeunes et vieux bien du ravage toute cette année. Peu de jours après la duchesse de Richelieu en mourut aussi sans enfans. Elle était fille unique de M. de Noailles, frère du cardinal et de la duchesse de Richelieu, troisième femme du père de son mari. C'était une très jeune femme, mais de vertu, d'esprit et de beaucoup de mérite, que le bel air de son mari n'avait pas rendue heureuse.

Le maréchal de Châteaurenaud mourut à plus de quatre-vingts ans. C'était un fort homme d'honneur, très brave, très bon homme, et très grand et heureux homme de mer, où il avait eu de belles actions, que le malheur même de Vigo ne put ternir. Avec tout cela, il se peut dire qu'il n'avait pas le sens commun. Son fils unique avait épousé une dernière sœur du duc de Noailles, par où il avait eu la survivance de la grande lieutenance

générale de Bretagne qu'avait son père. Trois jours avant sa mort, le duc de Noailles avait furtivement obtenu et fait expédier sur-le-champ un brevet de retenue de 120,000 liv. pour sa sœur, sur la charge de vice-amiral, qui jamais n'avait été vendue, et qui fut présenté à Coetlogon, premier lieutenant-général qui la demanda, lequel ne s'attendait à rien moins qu'à cette apparition, et qui n'en voulut pas payer un denier. C'était, aussi bien que Châteaurenaud, un des plus braves hommes et des meilleurs hommes de mer qu'il y eût. Sa douceur, sa justice, sa probité et sa vertu ne furent pas moindres. Il avait acquis l'affection et l'estime de toute la marine, et plusieurs actions brillantes lui avaient fait beaucoup de réputation chez les étrangers. Il avait du sens avec un esprit médiocre, mais fort suivi et appliqué. On fut honteux à la fin de cette espièglerie de brevet de retenue, pour n'en pas dire pis, et sans lui plus rien demander on lui donna la vice-amirauté. Le duc de Noailles rapporta le brevet de retenue à M. le duc d'Orléans, qui le jeta au feu, et fit donner les 120,000 livres aux dépens du roi, que le duc de Noailles fit payer à sa sœur en grand ministre qui ne négligeait rien. Je dépasserai tout de suite le temps de ces Mémoires sur Coetlogon, en faveur de sa vertu et de la singularité du fait.

M. le Duc, devenu premier ministre sous les volontés de madame de Prie, sa funeste maîtresse, et tous les deux sous la tutelle des frères Pâris, fit, au premier jour de l'an 1724, une promotion de maréchaux de France et une de chevaliers de l'ordre, toutes deux fort ridicules. Il donna l'ordre à Coetlogon, aussi mal-à-propos qu'il ne le fit point maréchal de France, au scandale de la marine, de toute la France et de tous les étrangers qui le connaissaient de réputation. Coetlogon en fut vivement touché; mais consolé par le cri public, il n'en fit aucune

plainte, et s'enveloppa dans sa vertu et dans sa modestie. Quelques années après, étant fort vieux, il se retira dans une des maisons de retraite du noviciat des jésuites, où il ne pensa plus qu'à son salut par toutes sortes de bonnes œuvres. Alors d'Antin et le comte de Toulouse, qui avait épousé la veuve de son fils, sœur du duc de Noailles, laquelle en avait eu deux fils, songèrent à faire donner au cadet de ces deux petits-fils de d'Antin, tout jeune, la vice-amirauté de Coetlogon, pour, avec l'appui du comte de Toulouse, amiral, son beau-père, voler de là rapidement au bâton de maréchal de France. Ils le proposèrent à Coetlogon, et lui offrirent tout l'argent qu'il en voudrait tirer; enfin ils lui montrèrent le bâton de maréchal de France, qu'il avait si bien mérité. Coetlogon demeura inflexible, dit qu'il ne vendrait point ce qu'il n'avait pas voulu acheter, protesta qu'il ne ferait point ce tort au corps de la marine de priver de leur fortune ceux que leurs services et leur ancienneté devaient faire arriver après lui. On sut cette généreuse réponse, moins par lui que par les gens qui lui avaient été détachés, et par les plaintes du peu de succès. Le public y applaudit et la marine en fut comblée. Peu après il tomba malade de la maladie dont il mourut.

Son neveu, car il n'avait point été marié, touché de la privation pour sa famille de l'illustration que son oncle avait si bien méritée, fit tant que le comte de Toulouse obtint du cardinal Fleury, premier ministre alors, le bâton de maréchal de France pour Coetlogon qui se mourait, qui ne savait rien de ce que faisait son neveu, et qui n'en pouvait plus jouir. Son confesseur lui annonça cet honneur. Il répondit qu'autrefois il y aurait été fort sensible; mais qu'il lui était entièrement indifférent dans ces momens, où il voyait plus que jamais le néant du monde qu'il fallait quitter, et le pria de ne lui parler plus que de

Dieu, dont il ne fit plus que s'occuper uniquement. Il mourut quatre jours après sans avoir pensé un instant à son bâton. Cette promotion singulière rappelle celle de M. de Castelnau, et la fourberie du cardinal Mazarin que le cardinal Fleury s'applaudit d'avoir si bien imitée.

La duchesse d'Orval mourut à quatre-vingt-dix ans. Elle était belle-fille du célèbre Maximilien de Béthune, premier duc de Sully, et belle-sœur du fameux duc de Rohan. M. d'Orval fut chevalier de l'ordre en 1633, et duc à brevet en 1652. Il avait été, dès 1627, premier écuyer de la reine Anne d'Autriche; et il était veuf de la fille du maréchal duc de la Force, duquel mariage le duc de Sully d'aujourd'hui est arrière-petit-fils. La duchesse d'Orval était Harville, sœur de Paloyseau.

Daguesseau, conseiller d'état et du conseil royal des finances du feu roi, et de celui des finances d'alors, mourut en même temps à quatre-vingt-deux ans; père du procureur général, qui tôt après fut fait chancelier. C'était un petit homme de basse mine, qui, avec beaucoup d'esprit et de lumière, avait toute sa vie été un modèle, mais aimable, de vertu, de piété, d'intégrité, d'exactitude dans toutes les grandes commissions de son état par où il avait passé, de douceur et de modestie, qui allait jusqu'à l'humilité, et représentant au naturel ces vénérables et savans magistrats de l'ancienne roche qui sont disparus avec lui, soit dans ses meubles et son petit équipage, soit dans sa table et son maintien. Sa femme était de la même trempe, avec beaucoup d'esprit. Il n'avait aucune pédanterie; la bonté et la justice semblaient sortir de son front. Il avait laissé en Languedoc, où il avait été intendant, les regrets publics et la vénération de tout le monde. Son esprit était si juste et si précis que les lettres qu'il écrivait des lieux de ses différens emplois disaient tout sans qu'on ait jamais pu faire d'extrait de pas une. Je fis

tout ce que je pus pour obtenir sa place de conseiller d'état pour le Guerchois, son gendre, intendant de Franche-Comté, mon ami particulier, depuis bien des années que lui et sa famille m'avaient si bien servi à Rouen dans le procès qu'on a vu en son lieu que j'y gagnai contre le duc de Brissac et la duchesse d'Aumont. Je n'en pus venir à bout, parce qu'en même temps Basville, ce funeste roi de Languedoc plutôt qu'intendant, demanda à se démettre de sa place de conseiller d'état en faveur de Courson, son fils. M. le duc d'Orléans, qui vit la conséquence de l'exemple, et ne voulant pourtant pas le refuser, la donna à Saint-Contest, et celle que je demandais à Courson; mais je n'eus pas long-temps à attendre. En même temps les conseillers d'état obligèrent Saint-Contest à quitter le conseil de guerre, pour n'y pas céder aux gens de qualité qui en étaient. On a vu en son temps la naissance de cette rare prétention lorsque la Houssaye, conseiller d'état et intendant d'Alsace, fut nommé en troisième pour le congrès de Bade, où il ne voulut pas céder au comte du Luc. On a vu aussi que le feu roi s'en moqua; mais il le souffrit, et nomma Saint-Contest, maître des requêtes alors et intendant de Metz, pour aller à Bade.

L'empereur fit, par le prince Eugène, la conquête de Temeswar, en Hongrie, et perdit son fils unique, âgé de sept mois.

La duchesse de Saint-Aignan alla trouver son mari en Espagne, pour lequel j'obtins une gratification qu'elle emporta. Elle fut de 30,000 liv.

M. d'Etampes mourut dans un âge avancé. Il était riche, honnête homme et fort brave. Il avait été chevalier d'honneur de Madame, puis capitaine des gardes de Monsieur, qui le fit chevalier de l'ordre en 1688 de la façon qu'on l'a raconté en son temps. Il était petit-fils du maréchal d'Etampes, et par ses grand'mères des ma-

réchaux de Fervaques et Praslin. Son père était premier écuyer de Monsieur, frère de Louis XIII; et sa mère était fille de Puysieux, secrétaire d'état, et de sa seconde femme, Charlotte d'Etampes-Valencey, dont un frère s'avisa, pour le premier de sa race, de se faire de robe, et fut conseiller d'état, qu'elle n'appelait jamais que mon frère le bâtard, parce que son frère aîné était chevalier du Saint-Esprit, grand maréchal-de-logis et gouverneur de Montpellier et de Calais, un autre archevêque de Reims, un autre cardinal, et sa sœur mariée au maréchal de la Châtre. Cette madame de Puysieux avait un grand crédit sur la reine-mère, et dans le monde une considération singulière. Elle maria son fils à la sœur du duc de la Rochefoucauld, favori de Louis XIV, et se ruina en dépenses extravagantes, entre autres à manger pour 100,000 écus de collets de points de Gênes, qui étaient à la mode alors. Puysieux, mort chevalier de l'ordre, son frère l'évêque de Soissons, et Sillery père de Puysieux d'aujourd'hui, étaient ses petits-fils.

En même temps mourut la comtesse de Roucy, sans nous donner signe de vie ni de repentir. J'ai été trop de ses amis, et j'en ai été trop mal payé depuis, pour vouloir rien dire d'elle, d'autant que j'ai suffisamment exposé ma conduite et la sienne, et celle de son mari, dans l'éclat qu'ils jugèrent à propos de faire pour essayer vainement d'obtenir une charge de capitaine des gardes-du-corps.

Peu après mourut à Paris madame Fouquet dans une grande piété, dans une grande retraite et dans un exercice continuel de bonnes œuvres toute sa vie. Elle était veuve de Nicolas Fouquet, célèbre par ses malheurs, qui, après avoir été huit ans surintendant des finances, paya les millions que le cardinal Mazarin avait pris, la jalousie de MM. le Tellier et Colbert, un peu trop de galanterie et de splendeur, de vingt-quatre ans de prison

à Pignerol, parce qu'on ne put lui faire pis malgré tout le crédit des ministres et l'autorité du roi, dont ils abusèrent jusqu'à avoir mis tout en œuvre pour le faire périr. Il mourut à Pignerol en 1680, à soixante-cinq ans, tout occupé depuis longues années de son salut. Lui et cette dernière femme, grand'mère de Bellisle, seraient maintenant bien étonnés de la monstrueuse et complète fortune que ce dernier a su faire, et par quels degrés il y est parvenu. Cette madame Fouquet était sœur de Castille, père du père de madame de Guise. Il s'appelait Montjeu, était trésorier de l'épargne, et sa mère était fille du célèbre président Jeannin. Il avait acheté en 1657 du président de Novion, qui fut depuis premier président et ôté de place pour ses friponneries, la charge de greffier de l'ordre. On l'arrêta en même temps que M. Fouquet, et on lui ôta ses deux charges et le cordon bleu. Sa résistance à donner sa démission de celle de greffier de l'ordre la fit donner par commission à Châteauneuf, secrétaire d'état, qui l'eut long-temps de la sorte, jusqu'à ce que le titulaire, lassé de tant d'années d'exil, donna enfin sa démission. Je raconte en deux mots ces vieilleries, parce qu'elles sont pour la plupart oubliées, et que, par la postérité qui en reste, elles méritent qu'on s'en souvienne quelquefois.

M. le duc d'Orléans qui, sans distinction pour le moins, lâchait tout à amis et plus encore à ennemis, que cela ne lui reconciliait pas le moins du monde, donna au maréchal de Montesquiou, tout à M. du Maine, le commandement de Bretagne, et la commission d'en tenir les états qu'avait le maréchal de Châteauneuf; 100,000 écus de brevet de retenue au grand-prévôt sur sa charge fort inutilement; au duc de Villeroy, capitaine des gardes-du-corps, et au duc de Guiche, colonel du régiment des gardes, la survivance de leurs charges pour leurs fils

aînés tout jeunes, et celle encore de leurs gouvernemens. Le duc de Tresmes eut aussi pour son fils aîné la survivance de sa charge de premier gentilhomme de la chambre.

Il fit au comte de Hanau une grâce également étrange et préjudiciable à l'état. Ce comte, le premier de l'empire, et qui vivait delà le Rhin avec une cour de souverain, dont il avait les états et les richesses, avait, pour un grand revenu et un vaste domaine de morceaux différens, des fiefs situés dans le pays Messin, qui étaient tous masculins, et tombaient tous faute d'hoirs mâles à la nomination du roi, les uns et les autres appartenant à celle de l'évêque de Metz, mais retombant à celle du roi, par les difficultés qui avaient arrêté jusqu'alors la foi et hommage des évêques de Metz qui ne l'avaient pas rendue. Le comte de Hanau n'avait point de garçons, mais une fille, à qui il voulut donner ses fiefs en la mariant à un prince de Hesse-Darmstadt. C'est à quoi M. le duc d'Orléans consentit le plus légèrement du monde, et lui fit promptement expédier tout ce qui était nécessaire pour la solidité. Il est vrai qu'il n'y avait point d'ouverture de fief, puisque le comte d'Hanau était plein de vie, mais il n'y avait qu'à attendre sans faire cette très inutile grâce anticipée à un seigneur allemand pour marier sa fille à un autre allemand, tous deux sujets de l'empire, tous deux delà le Rhin, qui ne pouvaient jamais servir ou nuire, et il fallait laisser au roi à faire, à la mort du comte d'Hanau, de riches présens domaniaux qui se présentent si rarement à faire, pour récompenser des seigneurs français dont tant se ruinent à son service, et se défaire de ces princes allemands avec qui on est obligé de compter pour de grandes terres au milieu pour ainsi dire du royaume, qui y font des amis et des espions.

Le duc de la Force, qui grillait d'être de quelque chose, et qui en était bien capable, intrigua si bien qu'il eut la

place de vice-président du conseil des finances qu'avait quittée le marquis d'Effiat, dont les appointemens étaient de 20,000 livres de rente. Je lui représentai qu'il ne lui convenait pas de se parer de la robe sale d'Effiat, d'être en troisième avec le maréchal de Villeroy et le duc de Noailles, et parmi un tas de gens de robe qui y faisaient tout, et qui ne le reconnaîtraient en rien, parce que Rouillé y était maître absolu sous le duc de Noailles, que la matière de ce conseil était sale de sa nature, odieuse presque en tout, dont les règles, les formes, le jargon étaient fort dégoûtans. J'ajoutai qu'il n'y serait de rien, par conséquent méprisé, ou que s'il voulait se mêler de quelque chose, il se souleverait toute cette robe qui se croirait dérobée par un intrus, et qui vivrait avec lui en conséquence, et donnerait une jalousie au duc de Noailles et un dépit de se voir éclairé, dont sûrement il le ferait rudement repentir dès qu'il le pourrait, parmi son sucre, son miel et ses caresses. J'ajoutai que de l'humeur dont le parlement se montrait sur tout, de la misère publique, du délabrement des finances, de la facilité du régent et de sa timidité trop reconnue, il pourrait résulter des embarras fâcheux à qui se serait mêlé des finances, et à lui plus qu'à pas un par la rage du parlement à notre égard; enfin que le temps des opérations de la chambre de justice, qu'il verrait suivies d'une grande déprédation des taxes par la facilité du régent, était encore grande raison de le déprendre du goût de cette place. Je ne me contentai pas de lui faire faire ces réflexions pour une fois. Je les réitérai plusieurs sans y gagner quoi que ce soit. L'affaire était presque faite, quand il m'en parla, à ce que je vis après, il s'était apparemment douté que je ne l'approuverais pas : aussi n'y voulus-je prendre aucune part, et elle s'acheva comme elle avait été conduite. Quand M. le duc d'Orléans me

l'apprit, à qui je n'en avais pas ouvert la bouche, je ne pus m'empêcher de montrer en gros mon sentiment. Quoiqu'il me parût en être bien aise, il finit par trouver que j'avais raison; mais à chose faite je me contentai de l'écorce, et ne voulus pas descendre au détail comme j'avais fait avec le duc de la Force. Il se trouva très malheureusement dans la suite que je n'avais que trop bien rencontré.

Broglio, gendre du chancelier Voysin, qui du temps de sa toute-puissance dans les derniers temps du feu roi lui avait fait donner un gouvernement et une inspection d'infanterie, était fils et frère aîné des maréchaux de Broglio, dont il fut toute sa vie le fléau. C'était un homme de lecture, de beaucoup d'esprit, très méchant, très avare, très noir, d'aucune sorte de mesure, pleinement et publiquement déshonoré sur le courage et sur toutes sortes de chapitres; avec cela effronté, hardi, audacieux, et plein d'artifices, d'intrigues et de manèges, jusque-là que son beau-père le craignait, lui qui se faisait redouter de tout le monde. Il se piquait avec cela de la plus haute impiété et de la plus raffinée débauche, pourvu qu'il ne lui en coûtât rien, quoique fort riche. Je n'ai guère vu face d'homme mieux présenter celle d'un réprouvé que la sienne; cela frappait. Être gendre de Voysin ne devait pas être un titre pour entrer dans la familiarité de M. le duc d'Orléans, qui peut-être de tout le règne du feu roi ne lui avait jamais parlé. Je ne sais qui le lui produisit, car sa petite cour obscure, qu'il appelait ses roués et que le monde ne connaissait point sous d'autre nom, me fut toujours parfaitement étrangère. Mais Broglio s'y initia si bien qu'il fut de tous les soupers, et que de là il se mit à parler toujours en d'autres temps au régent, sous prétexte de la connaissance que leur usage et son inspection lui en avait donnée. Il s'ouvrit ainsi quelquefois le

cabinet, où on lui voyait porter un portefeuille. De ce travail, qui dura quelque temps deux et trois fois la semaine, sortit une augmentation de paie de six deniers par soldat, avec un profit dessus pour chaque capitaine d'infanterie, qui coûtèrent au roi pour toujours 700,000 l. par an. Il capta pour cela quelques gens du conseil de guerre qui n'osèrent s'y opposer, dans la certitude que Broglio n'eût rien oublié pour s'en faire un mérite dans les troupes à leurs dépens, mais dont presque tout ce conseil et le public entier cria beaucoup, dans un temps de paix et de désordre des finances qui ne pouvaient suffire aux plus pressans besoins.

Broglio comptait bien se continuer du travail, et devenir par là un personnage, et il avait persuadé au régent que les troupes l'allaient porter sur le pavois. Tous deux se trompèrent lourdement: M. le duc d'Orléans, par une augmentation fort pesante aux finances, qui ne se pouvait plus rétracter, qui ne tint lieu de rien, et dont le gros des troupes ne s'aperçut seulement pas; Broglio en ce qu'il ne mit plus le pied dans le cabinet pour aucun travail, et qu'il demeura dans l'opprobre qu'il méritait à tant de titres. Il fut enfin noyé tout-à-fait sous le ministère du cardinal Fleury, contre qui, en faisant sa tournée, il s'échappa en propos les plus licencieux. Le cardinal, qui en fut informé aussitôt, lui envoya ordre de revenir sur-le-champ, et, en punition de son insolence, lui ôta sa direction sans récompense, car il était devenu directeur de l'infanterie dont les appointemens sont de 20,000 livres. Il demeura donc chez lui fort obscur à Paris, et fort délaissé. Quelque temps après il maria son fils à la fille de Bezwald, colonel du régiment des gardes suisses, et long-temps employé avec capacité en Pologne et dans le Nord, et voulut la clause expresse que son fils ne servirait point, et que lui-même ni sa femme ne

verraient jamais le roi, la reine ni la cour. Je pense que voilà le premier exemple d'une si audacieuse folie. Elle a été pleinement accomplie, et son fils a toujours vécu inconnu, et dans la dernière obscurité.

Le duc de Valentinois fut enfin reçu le 14 décembre au parlement. Les princes du sang ni bâtards ne s'y trouvèrent point; M. le duc d'Orléans le leur avait fait promettre pour éviter tout inconvénient entre eux. Il donna à d'Antin la survivance de sa charge des bâtimens pour son second fils, que depuis son mariage on appelait le marquis de Bellegarde.

M. d'Estain maria son fils à la fille unique de madame de Fontainemartel, qui était une riche et noble héritière, ce qui fut un mariage très assorti. M. le duc d'Orléans, qui, pour les raisons si honnêtes qu'on a vues ailleurs, aimait madame de Fontainemartel et tout ce qui portait le nom de M. d'Arcy, son beau-frère, et qui affectionnait particulièrement M. d'Estain, qui avait fort servi sous lui, et qui était un très galant homme, leur donna sous la cheminée la survivance du gouvernement de Douai, qui est très gros et qu'avait M. d'Estain.

Biron, aujourd'hui si comblé d'honneurs et de richesses, et son fils aussi de son côté, était fort pauvre alors, et chargé d'une grande famille. Je l'avais fait entrer, comme on l'a vu, dans le conseil de guerre. La nécessité pousse quelquefois à d'étranges choses: il s'était enrôlé parmi les roués, et soupait presque tous les soirs chez M. le duc d'Orléans avec eux, où pour plaire il en disait des meilleures. Par ce moyen, il obtint une des plus étranges grâces que M. le duc d'Orléans pût accorder et du plus pernicieux exemple. On a vu en son lieu la désertion de Bonneval aux ennemis de la tête de son régiment en Italie, et l'infâme cause de cette désertion. Il était homme de qualité, de beaucoup d'esprit, avec du

débit éloquent, de la grâce, de la capacité à la guerre, fort débauché, fort mécréant, et le pillage n'est pas chose qui effarouche les Allemands. Avec ces talens il était devenu favori du prince Eugène, logé chez lui à Vienne, défrayé, et en faisant les honneurs, et lieutenant-général dans les troupes de l'empereur. Soit esprit de retour, soit desir de se nettoyer d'une fâcheuse tare, soit dessein d'espionnage et de se donner moyen de se faire valoir chez l'empereur, il desira des lettres d'abolition, et d'oser revenir se remontrer dans sa patrie. Biron en profita pour lui faire épouser une de ses filles pour rien, lui pour son dessein du crédit de Biron. L'abolition fut promise, le mariage conclu, et Bonneval avec un congé de trois mois de l'empereur vint consommer ces deux affaires. Le régent néanmoins voulut faire approuver l'abolition au conseil de régence. Je n'en pus avoir la complaisance. J'opinai contre, et appuyai long-temps sur les raisons de n'en jamais accorder pour pareil crime. Je ne fus pas le seul, mais peu s'y opposèrent, et en peu de mots. Ainsi Bonneval vit le roi, le régent et tout le monde. Biron me l'amena chez moi. Je n'ai point vu d'homme moins embarrassé. M. de Lausun fit la noce chez lui. Dix ou douze jours après, Bonneval s'en retourna à Vienne, et n'a pas vu sa femme depuis, qui demeura toujours chez son père. La catastrophe unique de Bonneval n'est ignorée de personne. Il y aura peut-être occasion dans la suite d'en parler.

Le maréchal de Villeroy, à l'ombre de madame de Ventadour sa bonne amie, de l'enfance du roi, et du peu d'assiduité et de soin que ce petit âge demandait des grands-officiers de son service, s'était peu-à-peu insinué à faire toutes leurs fonctions. Il était d'âge à se souvenir de ce qui s'était passé en pareil cas entre son père, gouverneur du feu roi, et les grands-officiers de son ser-

vice. Il prétendait le leur ôter, et le faire tant que le roi aurait un gouverneur, quoique condamné par l'exemple de son père; mais c'était le temps des prétentions et des entreprises de toutes les espèces, et celui des *mezzo termine* si chéris de la faiblesse ou de la politique de M. le duc d'Orléans, qui ôtait toujours quelque chose à qui avait droit et raison pour le donner à qui ne l'avait pas, et perpétuait les divisions et les querelles. Les grand-chambellan et premiers gentilshommes de la chambre, grand-maître et les deux maîtres de la garde-robe firent des représentations là-dessus à M. le duc d'Orléans, qui se trouva bien empêché d'avoir affaire des deux côtés à si forte partie, dont la plus nombreuse, bien sûre de son droit, ne voulut tâter d'aucun tempérament, et qui étaient pour abandonner leurs fonctions avec un grand éclat, mais garder soigneusement leurs charges. Le maréchal n'eut à leur opposer que ses grands airs, son importance, son entreprise, dont un homme comme lui ne pouvait pas avoir le démenti. A la fin pourtant il l'eut, et tout au long, et sans réserve; et les grands-officiers furent maintenus dans toutes leurs fonctions, même jusqu'à lui ôter leur service s'ils arrivaient après qu'il l'aurait commencé. Il fut outré, mais il fallut obéir à raison, droit et jugement, et n'en parler pas davantage.

L'année finit dans une grande aigreur et fort marquée entre les princes du sang et légitimés. Les deux mémoires que Davisard, avocat général du parlement de Toulouse, avait faits pour les derniers étaient peu mesurés. Il se crut au temps du feu roi. Il travailla à la manière dont le père Daniel avait fabriqué son Histoire de France, dont on a parlé en son lieu. Il en parut deux mémoires coup sur coup. L'égalité était peu ménagée. C'était réponse au premier mémoire des princes du sang, qui, en attendant leur réplique, à laquelle on travaillait, se contrai-

gnirent peu en discours. M. le duc d'Orléans y fut mêlé de part et d'autre, pour s'autoriser de lui, parce qu'il avait vu les mémoires avant le public, et il en fut fort embarrassé. Ce prince était peut-être le seul homme de tous les pays, et de tous les âges, que, en sa place, le pût être de pareille affaire. Il avait largement éprouvé qu'il n'avait pas un plus cruel ennemi que le duc du Maine, qui, pour usurper l'autorité que lui donnait la nature, n'avait rien oublié pour le perdre, et pour le déshonorer par ce qu'il y a de plus horrible, de plus touchant, de plus odieux; qui lui avait disputé cette autorité en pleine séance au parlement; et qui, tout particulier qu'il était redevenu, établi comme il se le trouvait, dressait manifestement autel contre autel envers lui. L'apothéose à laquelle il s'était élevé avait révolté le ciel et la terre; ses artifices et les menées de madame sa femme n'en avaient pu encore adoucir l'horreur.

Ce procès du bâtard contre le légitime, cette parité d'état et d'issue d'un double adultère public, ou d'une épouse reine, cette identité si entière entre des enfans sortis du sacrement et du crime, révoltait encore la nature, et n'intéressait pas moins le fils et la postérité de M. le duc d'Orléans que la branche de Bourbon. Ainsi justice, vérité, raison, religion, nature, intérêt de naissance, intérêt de pouvoir, intérêt d'honneur, intérêt de sûreté, déshonorerai-je tant de saintes raisons par un motif bien moins pur, mais si cher et si vif dans tous les hommes? intérêt si puissant de vengeance, tout concourait dans M. le duc d'Orléans à ce qu'il fût ravi de se voir enfin en état de briser un colosse sous lequel il avait été si près d'être écrasé, et de pouvoir le mettre si facilement et si sûrement en miettes, avec la bénédiction de Dieu et l'acclamation de tous les ordres du royaume et de tout le monde en particulier, excepté une poignée

d'affranchis ou de valets. Qui en sa place n'eût pas acheté bien cher le bonheur d'une telle position? Elle ne fit pas la plus légère sensation sur M. le duc d'Orléans; et pour comble de la plus incroyable apathie, un détachement de soi-même si prodigieux, et dont l'occasion aurait fait trembler les plus grands saints sur eux-mêmes, ne lui fut d'aucun mérite, ni pour ce monde, envers lequel il s'aveugla et se méprit si lourdement, ni pour l'autre vers lequel il ne fit pas la plus légère réflexion. Hélas! la main de Dieu était sur lui et sur le royaume; et il était dans cette affaire la proie et le jouet d'Effiat, et des autres gens de cette espèce que le duc du Maine avait auprès de lui, dont il ne se défiait pas, tandis qu'il y était en garde contre ses plus éprouvés serviteurs.

Comme sur le parlement, j'avais pris le parti de ne lui jamais ouvrir la bouche sur les bâtards. L'intérêt de rang, et ce qui s'était passé entre M. du Maine et moi à la fin de l'affaire du bonnet sous le feu roi, me rendait suspect, et après tout ce que nous nous étions dit dans d'autres temps l'un à l'autre, sur tout ce qui regardait les bâtards, et en particulier M. du Maine à son égard, il était honteux et empêtré avec moi, et je n'avais plus rien à lui dire. Les princes du sang avaient été fort aises de notre requête contre les bâtards qui n'avaient osé s'en fâcher, mais qui l'étaient beaucoup. Je n'avais pas pris la peine d'en rien dire au duc du Maine après quelle fût présentée, quoique revenus ensemble comme on l'a vu sur un pied d'honnêteté. Pour le comte de Toulouse, auprès de qui j'étais toujours nécessairement au conseil, au premier qui se tint depuis la requête présentée je lui en fis civilité, et je le priai de se souvenir que ce n'était, même fort tard, que ce que j'avais toujours dit que nous ferions, à madame la duchesse d'Orléans, et à M. et à madame la duchesse du Maine, du vivant du roi

et depuis sa mort. Cela fut honnêtement reçu, et les manières entre lui et moi n'en furent pas depuis le moins du monde altérées; M. du Maine non plus; mais je profitais et devant et après la requête de ce que je n'étais jamais de son côté pour ne m'en point approcher. Lui quelquefois venait avant qu'on se mît en place m'attaquer de politesses, et même encore depuis la requête, mais sans nous en parler. Chez eux je n'y allais jamais. Je le trouvais assez rarement chez madame la duchesse d'Orléans, et la conversation nous allait familièrement sans parler de rien de conséquence. J'y trouvais fort souvent M. le comte de Toulouse. Avec lui nous parlions de tout, excepté de nos affaires avec eux, et des leurs avec les princes du sang, mais jamais qu'entre madame la duchesse d'Orléans, moi en tiers, rarement mais quelquefois la duchesse Sforze, qui ne nous fermait pas la bouche. C'était de bonne heure les après-dînée où madame la duchesse d'Orléans n'était visible qu'à nous. Il faut maintenant parler de ce qui se passa dans les derniers mois de cette année sur les affaires étrangères.

CHAPITRE XVIII.

Continuation des intrigues d'Albéroni pour obtenir le chapeau. — Sa conduite avec Aubenton. — Souplesse du jésuite. — Gesvres, archevêque de Bourges trompé par le pape. — Albéroni fait écrire une lettre au cardinal Aquaviva par la reine d'Espagne au sujet de son chapeau. — Indécence de cette lettre. — Triste situation de l'Espagne. — Le père d'Aubenton sacrifie à Albéroni une lettre du régent écrite au roi d'Espagne. — Audace d'Albéroni. — Son insolence envers le régent. — Son incertitude sur les alliances de la France. — Il consulte Cellamare. — Efforts des impériaux pour faire échouer la négociation enta-

mée à La Haye. — Conduite des Hollandais avec l'Espagne. — Opinion de l'ambassadeur d'Angleterre sur l'empereur. — Etrange réponse du roi d'Espagne au régent dictée par Albéroni. — Mensonges de ce dernier. — Offres du pape sur le clergé des Indes et d'Espagne. — Abus monstrueux de la franchise des ecclésiastiques en Espagne. — Quelques réflexions. — Confiance du pape pour le jésuite d'Aubenton. — Nouvelle lettre de la reine d'Espagne pour hâter la promotion d'Albéroni. — Ce que ce dernier pensait des alliances traitées par le régent. — Nouvelles intrigues des impériaux pour les faire échouer. — Leurs altercations avec les Hollandais. — L'Espagne veut traiter avec les derniers. — Réponse froide du pensionnaire Heinsius à son ambassadeur.

Albéroni n'avait proprement qu'une unique affaire, c'était celle de son chapeau, à laquelle toutes celles d'Espagne, dont il était entièrement le maître, étaient entièrement subordonnées, et ne se traitaient que suivant la convenance de l'unique. Ainsi, répondant aux avis qu'on a vu qu'Aldovrandi lui avait donnés en lui mandant l'engagement que le pape avait enfin pris de lui donner un chapeau, il lui manda que, sans l'accomplissement de cette condition, la reine d'Espagne ne consentirait jamais à aucune de toutes les choses que le pape pourrait desirer, comme aussi, en recevant la grâce desirée, il promettait en récompense que le pape ne serait ni pressé ni inquiété de la part de l'Espagne sur la promotion des couronnes, la sienne à lui étant faite. Il alla plus loin, et ce plus loin fait frémir dans la réflexion de ce que peut un ecclésiastique premier ministre, et jusqu'à quel excès monstrueux la passion d'un chapeau le transporte : il offrit à ce prix une renonciation perpétuelle du roi d'Espagne au droit de nomination de couronne. En même temps il affectait d'aimer et de louer Aubenton, parce qu'il le savait bien avant dans l'estime et dans l'affection du pape. Ces sentimens toutefois dépendaient du besoin qu'il pouvait avoir du confesseur,

et de sa soumission entière pour lui, nonobstant le crédit et la confiance que sa place lui donnait auprès du roi d'Espagne. Le jésuite en fit bientôt l'expérience. Il reçut une lettre du cardinal Paulucci, qui le pressait de faire en sorte qu'en attendant l'accommodement des deux cours, le roi d'Espagne eût la complaisance de laisser jouir le pape de la dépouille des évêques qui viendraient à mourir. C'était un des points de contestation entre les deux cours, et contre lequel le conseil d'Espagne se serait fort élevé, surtout ainsi par provision. A ce trait, pour le dire en passant, on reconnaît bien le chancre rongeur de Rome sur les états qui s'en laissent subjuguer. Le tribunal de la nonciature d'une part ôte aux évêques tout le contentieux, et toute leur autorité sur leur clergé, et sur les dispenses des laïques; et d'autre part l'inquisition leur enlève tout ce qui regarde la doctrine et les mœurs, et les soumet eux-mêmes à sa juridiction, en sorte qu'il ne leur reste que les fonctions manuelles ; et quant à l'argent, quel droit a le pape sur la dépouille des évêques morts, et de frustrer leurs héritiers et leurs créanciers! Ce texte engagerait à un long discours qui n'est pas de notre narration, mais qu'on ne peut s'empêcher de faire remarquer à propos de la folle prostitution de la France à l'égard de Rome, depuis la plaie que la Constitution *unigenitus*, et les noires cabales qui l'ont enfantée et soutenue, ont portée dans le sein de l'église et de l'état.

Aubenton, qui voyait sans cesse le roi d'Espagne en particulier, lequel souvent lui parlait d'affaires, s'avisa de lui montrer cette lettre de Paulucci sans en avoir fait part à Albéroni. Celui-ci ne fut pas long-temps à le savoir. Bien moins touché pour l'intérêt du roi d'Espagne de cette sauvage proposition, que piqué de ce qu'Aubenton avait osé en parler au roi d'Espagne à son insu, il fit donner au confesseur une défense sévère et précise de se plus

mêler d'aucune affaire de Rome, et fit savoir à Rome, par le duc de Parme, que la reine avait été très piquée de voir que le pape se rétractait sur plusieurs conditions concertées à Madrid avec Aldovrandi, et que si les différends ne s'accommodaient promptement, le nonce ne serait point reçu à la cour d'Espagne, laquelle n'enverrait au pape aucune sorte de secours contre les Turcs. Aubenton, sentant à qui il avait affaire, enraya tout court. Il manda même à Rome que sans Albéroni il ne pouvait rien, et que le moyen sûr de le perdre, et en même temps les affaires, était d'en tenter par lui sans le premier ministre. Aussi lui fut-ce une leçon, dont il sut profiter, pour ne hasarder plus de parler au roi de quoi que ce fût que de concert avec un premier ministre si jaloux et si maître. Tous deux avaient intérêt de protéger Aldovrandi à Rome pour profiter de son crédit. Ils le firent très fortement au nom du roi et de la reine par Aquaviva. Le pape lui réitéra sa promesse pour le moment où il pourrait disposer de trois chapeaux.

Aquaviva savait que l'un des trois était destiné à l'archevêque de Bourges, et que le pape l'en avait fait assurer, qui ne le fut pourtant qu'en 1719, avec les couronnes, et un an après Albéroni. Avec ces bonnes nouvelles, Aquaviva exhortait Albéroni à presser l'envoi du secours promis pour avancer son chapeau sitôt que les trois vacances le pourraient permettre. Ce ne fut pas l'avis d'Albéroni, piqué de la remise de sa promotion à l'attente de la vacance de trois chapeaux. L'escadre espagnole était à Messine, le pape demandait instamment qu'elle hivernât dans quelque port de la côte de Gênes, pour l'avoir plus tôt au printemps; tout-à-coup elle fit voile pour Cadix. En même temps Albéroni accabla le pape de protestations de n'avoir jamais d'autres volontés que les siennes, et d'assurances que les vais-

seaux pour hiverner à Cadix n'en seraient pas moins promptement au printemps dans les mers d'Italie; en même temps il dépeignait la reine d'Espagne comme n'étant pas si docile, avec toutes les couleurs les plus propres pour faire tout espérer de son attachement naturel au saint-siège, de son affection pour la personne du pape, de la bonté de son cœur très reconnaissant, et tout craindre de son pouvoir absolu en Espagne, si elle se voyait amusée et moquée, sur quoi il n'y avait point de retour à espérer. Ce portrait était vif quoique long; il était fait pour être vu du pape, et il n'y avait rien d'oublié sur l'entière possession où Albéroni était de la confiance de la reine. Il obtint une lettre de sa main au cardinal Aquaviva, par laquelle elle lui ordonnait de presser le pape de sa part de le promouvoir incessamment. Cette lettre faisait valoir ses mérites envers le saint-siège, et assurait que les résolutions importantes qui restaient encore à prendre pour la perfection de l'ouvrage commencé dépendaient de cette promotion. La reine s'abaissait à dire qu'indépendamment de ce qu'elle était, et de l'intérêt qu'avait le pape de lui accorder ce qu'elle lui demandait avec tant d'instance, elle croyait pouvoir se flatter qu'en considération d'une dame il sortirait des règles générales. Enfin elle promettait au pape et à sa maison une reconnaissance éternelle, et que le roi d'Espagne, content de la promotion d'Albéroni, garderait le silence sur celle des couronnes. En envoyant cette lettre qui devait être montrée au pape, le premier ministre, honteux de son impatience, faisait entendre de grandes idées qu'il était chargé d'exécuter, dont la reine, prévoyant les suites, ne voulait pas l'y exposer sans armes dans un pays où l'agitation était grande; mais ces idées, il se gardait bien d'en laisser rien entendre, sous prétexte que la matière était trop grave pour le papier.

Tout était dans le dernier désordre en Espagne, tout le monde criait; personne ne pouvait remédier à rien. Au fond tout tremblait devant un homme dont on jugeait aisément que l'arrogance et sa conduite feraient enfin sa perte, mais qui en attendant était maître absolu des affaires, des grâces, des châtimens, et de toute espèce, et qui n'épargnait qui que ce fût. Toutes les avenues d'approcher du roi étaient absolument fermées. Aubenton seul était excepté; mais il sentait si bien que sa place était en la main d'Albéroni qu'il n'écoutait personne qui lui voulût parler d'affaires, renvoyant tout à Albéroni; et comme il était de leur intérêt que personne ne pût aborder le roi qu'avec leur attache, le confesseur avait promis au premier ministre de l'avertir de tout ce qu'il découvrirait. M. le duc d'Orléans, fort mécontent de la manière dont Louville avait été chassé plutôt que renvoyé d'Espagne, sans avoir pu obtenir audience, ni même attendre d'être rappelé, en écrivit au roi d'Espagne; et comme il se plaignait d'Albéroni, il ne voulut pas que sa lettre passât par lui, et la fit envoyer par le père du Trévoux au père d'Aubenton pour la remettre immédiatement au roi d'Espagne. Dès que le confesseur l'eut reçue il l'alla dire au premier ministre pour en avertir la reine. On peut juger de l'effet.

Albéroni s'emporta jusqu'aux derniers excès. Il cria à l'ingratitude parce qu'il avait fait rendre une barque française prise à Fontarabie, et fait payer malgré le conseil des finances quelque partie des sommes dues aux troupes françaises qui avaient servi l'Espagne en la dernière guerre. Non content de ces clameurs, il écrivit une lettre à Monti remplie de plaintes amères sur celles que M. le duc d'Orléans avait portées au roi d'Espagne par la voie du confesseur, avec ordre de la montrer à ce prince, et dans laquelle il eut l'audace de marquer que ce jésuite aurait

été perdu sans la sage conduite qu'il avait eue d'informer la reine de ce dont il était chargé. Les protestations d'attachement à son altesse royale y étaient légères. Il dépeignait ce prince comme uniquement attentif aux évènemens qu'il envisageait, et ce qu'Albéroni n'osait pas dire comme de soi parce que cela était trop fort, il le prêtait vrai ou faux aux ministres d'Angleterre et de Hollande qui étaient à Madrid, et qui disaient qu'en leur pays tout le monde était persuadé que M. le duc d'Orléans ne songeait qu'à s'assurer de la couronne, et que, lorsque toutes les mesures seraient bien prises, la personne du roi ne l'embarrasserait pas. Avant d'aller plus loin dans la lettre, qui n'admirera l'horreur de ce propos, et l'impudence sans mesure de ne l'écrire que pour le faire voir à M. le duc d'Orléans? Remettons-nous en cet endroit les énormes discours semés, et de temps en temps renouvelés, avec tant d'art et de noirceur sur la mort de nos princes, leur germe, leurs sources, leurs appuis, leurs usages, l'étonnante situation d'Effiat entre M. le duc d'Orléans et le duc du Maine, et d'Effiat chargé par M. le duc d'Orléans d'entretenir, comme on l'a vu, un commerce de lettres avec Albéroni qu'il connaissait fort du temps qu'il était au duc de Vendôme, auquel Effiat était sourdement lié par le duc du Maine. Ajoutons que ce n'est pas de ce canal naturel dont Albéroni se sert pour faire montrer sa monstrueuse lettre à M. le duc d'Orléans, mais d'un étranger isolé qui ne tenait à personne. Je m'en tiens à ces courtes remarques, et je continue le récit de cette lettre. Il la concluait par déplorer le malheur de M. le duc d'Orléans, et gémir sur l'opinion qu'il prétendait que le public avait prise de lui. Que dire d'une pareille insulte d'un abbé Albéroni au régent de France, entée sur une autre, et du premier ordre, faite au roi de France et au régent, l'une et l'autre uniquement produites par l'inté-

rêt particulier et la jalousie d'autorité du petit Albéroni?

Au milieu de cette incroyable audace, il se trouvait également embarrassé des alliances que formait la France et des moyens de les traverser. Tantôt il pensait que l'Espagne devait se contenter d'observer ce qui se passerait; tantôt il blâmait cette tranquillité, et voulait, disait-il, contreminer les batteries du régent. Quelquefois il l'accusait de la faiblesse de mendier de nouveaux traités et de nouvelles alliances avec les puissances étrangères; et dans ces incertitudes il demandait conseil au prince de Cellamare, auquel il promettait le plus profond secret, comme ne doutant pas qu'étant dès avant la mort du feu roi ambassadeur d'Espagne à Paris, il ne fût bien instruit des dispositions du royaume, sur lesquelles il fonderait ses avis.

L'empereur était fort fâché de ces nouvelles liaisons que la France était sur le point de former. Ses ministres dans les Pays-Bas ne le dissimulaient point. Le même Prié, qu'on a vu en son lieu si audacieux à Rome vis-à-vis du pape et du maréchal de Tessé, allait commander aux Pays-Bas autrichiens, dont le prince Eugène avait le titre de gouverneur général. Passant à La Haye pour se rendre à Bruxelles, il fit tous ses efforts pour empêcher la conclusion du traité. Les Hollandais en même temps n'oubliaient rien pour flatter le roi d'Espagne par Riperda, leur ambassadeur à Madrid, et par leurs protestations à Beretti, ambassadeur d'Espagne arrivé à La Haye vers le milieu d'octobre, de ne conclure rien au préjudice du roi son maître avec Prié, qui était alors à La Haye. Beretti leur dit qu'il ne doutait pas que Prié ne leur proposât de garantir à l'empereur non-seulement les états dont il était en possession, mais aussi ses prétentions sur ceux qu'il n'avait pas, et leur représenta combien cette garantie offenserait le roi d'Espagne; à

quoi ils répondirent que l'Angleterre, à qui ce prince accordait de si grands avantages, était entrée en cet engagement sans que le roi d'Espagne eût témoigné en être blessé, et qu'ils ne voyaient pas qu'il eût plus de sujet de se plaindre d'eux s'ils suivaient l'exemple de l'Angleterre. Beretti leur distingua la différence de position, en ce que l'empereur ne pouvait, sans troupes et sans vaisseaux pour les transporter, forcer l'Angleterre à lui tenir une garantie que vraisemblablement elle ne promettait que pour l'honneur du traité; au lieu que les Provinces-Unies, entourées de troupes impériales, seraient bien forcées de recevoir la loi lorsqu'elles se trouveraient obligées par leurs garanties à fournir leurs secours. Ce ministre ajouta que, si la Hollande ne faisait que suivre l'exemple de l'Angleterre, l'Espagne n'avait pas besoin de tenir un ambassadeur près d'eux, que celui qui résidait à Londres devait suffire.

Beretti était homme d'esprit, mais grand parleur, plein de bonne opinion de lui-même, attentif à se faire valoir pour les moindres choses, à faire croire en Espagne que personne ne réussissait plus heureusement que lui en affaires, qu'on traitait plus volontiers avec lui qu'avec nul autre par la réputation de sa probité, surtout d'en persuader Albéroni, auquel il mandait que le pensionnaire n'avait ni estime ni confiance pour Riperda, ce qui était vrai, mais dans la crainte que le premier ministre ne voulût traiter avec cet ambassadeur à Madrid, et par conséquent lui enlever la négociation. Il mandait que Cadogan, ministre d'Angleterre à La Haye, blâmait les desseins chimériques de l'empereur, les tenait contraires aux intérêts de cette couronne, dont les conseils, s'ils étaient écoutés à Vienne, y porteraient à faire une prompte paix avec le roi d'Espagne. Le mécontentement et l'agitation de l'Angleterre persuadaient à Cadogan qu'on y manquait moins

de volonté que de chef et de moyens pour faire une révolution; que la paix assurée avec la France éteignait toutes ces espérances et tout péril de rébellion, ce qui pouvait changer par les démarches que l'empereur, une fois délivré de la guerre du Turc, pourrait faire à l'égard de ses prétentions et porter de nouveau la guerre dans les états du roi d'Espagne. Il paraissait aussi que, à mesure que le traité avançait avec la France, le ministère anglais changeait de sentimens et de maximes sur les affaires générales de l'Europe.

Cellamare remit dans ce temps-ci au régent la réponse du roi d'Espagne à sa lettre, qu'il avait voulu faire passer par Aubenton, dont on vient de parler il n'y a pas long-temps. Albéroni, qui l'avait dictée, faisait dire au roi d'Espagne que tout ce qui avait été exécuté à l'égard de Louville s'était fait par ses ordres; et que, pour ce qui était d'entretenir un commerce secret de lettres avec lui par la voie de son confesseur, il desirait que les lettres qu'il voudrait désormais lui écrire fussent remises à son ambassadeur à Paris. Cette réponse fut un nouveau triomphe pour Albéroni. Il avait de plus profité de la lettre de M. le duc d'Orléans pour vanter sa probité incorruptible que la France n'avait pu corrompre; qu'elle lui avait fait proposer de demander le paiement de la pension de 6,000 liv., que le feu roi lui avait autrefois donnée (c'est-à-dire que M. de Vendôme lui avait obtenue, dont on murmura bien alors), et les arrérages qui en étaient dus, paiement qu'il était bien sûr d'obtenir; que n'ayant pas voulu y entendre, on lui avait vilainement jeté l'un et l'autre à la tête; qu'après cette tentative on avait envoyé Louville à Madrid, avec ordre exprès (quel hardi mensonge!) de ne rien faire que par sa décision, et avec une lettre du régent pour lui; que sous ces fleurs était caché le dessein de remettre auprès du roi d'Espagne un

homme insolent, capable de reprendre l'ancien ascendant qu'il avait eu sur l'esprit du roi d'Espagne, et de le tenir en tutelle, après avoir détruit celui, et c'était lui-même, que la cour de France regardait comme le plus grand correctif des cabales. Il se plaignait après de M. le duc d'Orléans, et plus encore du duc de Noailles à qui il attribuait tout ce projet, et qu'il disait avoir suffisamment connu dans des conjonctures critiques; mais ce ne pouvait être que du temps qu'il était bas valet de M. de Vendôme. Enfin, il prétendait que les Français étaient au désespoir de voir que le roi d'Espagne voulait être le maître dans sa maison, c'était à dire franchement Albéroni.

La licence avec laquelle les Anglais et les Hollandais coupaient des bois de campêche dans les forêts du roi d'Espagne aux Indes, et l'apportaient en Europe, lui donna des sujets d'en faire des plaintes, et fit découvrir beaucoup de grandes malversations des Espagnols même, qui donnèrent lieu au premier ministre d'ouvrir toutes les lettres du Nouveau-Monde pour en être mieux instruit. Il prétendit qu'il y en avait quantité qui touchaient à la religion. Il ne manqua pas d'en faire sa cour au pape, et de se parer de son zèle à y remédier. En même temps il fit agir ses agens ordinaires près de lui, Aubenton par écrit, Aquaviva et Aldovrandi de vive voix, avec le même manège de promesses et de menaces qui a déjà été vu, et alors d'autant plus de saison que le pape était averti que les Turcs, quoique maltraités en Hongrie, travaillaient puissamment à un grand armement pour les mers d'Italie, dont il avait conçu une grande frayeur, de laquelle Albéroni espérait tout pour avancer sa promotion. Le premier ministre se servit aussi du témoignage d'Aubenton pour assurer le pape de l'attachement du roi d'Espagne à la saine doctrine, et de sa soumission parfaite à son autorité. Ce mérite retombait en plein sur

Albéroni, et faisait d'autant plus d'impression qu'il ajoutait foi entière en ce jésuite, surtout encore sur cette matière, et qu'il croyait, à cette occasion, avoir besoin d'appui contre la France. Tout cela fit que le pape ne voulut écouter rien contre Albéroni, ni contre Aubenton même, et éloigna les accusations qui lui venaient en foule contre eux, persuadé qu'il ne fallait pas mécontenter des gens dont il avait besoin dans la conjoncture où il se trouvait alors.

Aquaviva en profitait pour presser le pape, tant sur la promotion d'Albéroni, que pour accorder au roi d'Espagne les moyens de hâter les secours qu'il lui destinait. Le pape se rendit plus traitable sur ce dernier article. Il résolut d'accorder un million d'écus sur le clergé des Indes, pour tenir lieu de l'imposition appelée *sussidio y escusado*, dont le roi d'Espagne voulait le rétablissement à perpétuité, et ce million n'était payable qu'une fois; ainsi l'offre ne répondant pas à la demande, Aquaviva ne voulut pas s'en contenter, et le pape y ajouta 1,500,000 liv. à lever sur le clergé d'Espagne. Il restait une troisième affaire bien plus importante à régler. L'abus des franchises du clergé est porté à un tel point en Espagne, et dans les pays subjugués par la tyrannie romaine et l'aveuglement grossier, que tout ecclésiastique est exempt, jusque dans son patrimoine, de quelque sorte d'imposition que ce puisse être. Mais ce n'est pas tout, c'est qu'à un abus si énorme se joignait, comme de droit, la plus parfaite friponnerie et le monsonge le plus avéré; tout le bien d'une famille se mettait sur la tête d'un ecclésiastique qui lui donnait sous main de bonnes sûretés; par ce moyen elle jouissait de son bien à l'ombre ecclésiastique, et ne payait pas un sou d'aucune imposition. Ajoutez cela à la nécessité de recourir au pape pour obtenir des secours d'un clergé qui regorge des biens du siècle, et au pouvoir du tribunal de l'inquisition et de celui de la nonciature, qui anéantit

totalement les évêques; et on verra, et encore en petit, jusqu'où va la domination romaine, quand on a la faiblesse et l'aveuglement de s'en laisser remplir.

On espérait donc voir bientôt une fin à ce différend, mais on craignait fort les traverses des Espagnols, surtout l'arrivée à Rome du cardinal del Giudice, et ce Diaz, agent d'Espagne à Rome, qui criait de toute sa force contre la promotion d'Albéroni. Les Espagnols ne pouvaient supporter de voir toutes les affaires de la monarchie entre les mains des Italiens, soit dans son centre, soit à Rome et ailleurs; et leurs cris, fondés sur l'indignité du personnage, l'honneur de la pourpre, le respect de l'église, la réputation du pape, portés jusqu'à lui par les ennemis d'Aquaviva et d'Aldovrandi, ne laissaient pas de l'ébranler beaucoup. Mais bientôt après les lettres d'Aubenton réparaient tout. Le pape si défiant ne se pouvait défier de l'ambition ni de l'esclavage de ce jésuite, dans la pleine conviction où il lui avait plu de s'établir du dévoûment sans réserve d'Aubenton à sa personne et à son autorité, dont aucun autre attachement, ni sa place même, ne pouvait affaiblir la plénitude, et c'était de ces témoignages dont Aldovrandi faisait bouclier pour raffermir le pape sur cette promotion, et sur l'accommodement des différends avec l'Espagne. Ce prélat craignait de la part des neveux de Giudice qui étaient à Rome, et voulut agir auprès d'eux, mais il n'y trouva nul obstacle à vaincre. Cellamare leur aîné, sage et habile, mais bas courtisan, craignant pour sa fortune, leur avait écrit de façon qu'il n'y eût rien à appréhender de leur part. Aldovrandi était en peine aussi que la France ne mît des obstacles, mais il fut rassuré par le cardinal de la Trémoille, qui lui promit de contribuer plutôt que de traverser, parce que le pape ne pouvait refuser de donner un chapeau à la France, lorsqu'il en accorderait un au

premier ministre d'Espagne, ce que l'évènement ne vérifia pas. Ainsi, tout s'aplanissant devant lui, le pape, dans le besoin qu'il croyait en avoir, lui faisait faire souvent des complimens et des assurances d'une estime et d'une confiance qu'il n'avait pas, et d'une reconnaissance de son zèle et de ses services aussi fictive. Aldovrandi demanda une nouvelle lettre de la main de la reine pour presser de nouveau cette promotion, et voulut qu'elle contînt des menaces contre quiconque la voudrait traverser. Albéroni soutenait ces menées par ses promesses comme maître absolu qu'il était, et par ses préparatifs. Il disposait de l'argent venu par les galions, il abandonnait le projet des travaux des ports de Cadix et du Ferrol, et il assurait qu'il paraîtrait une flotte au mois de mars dans les mers d'Italie, telle qu'il ne s'en était point vu depuis Philippe II, si le pape prenait le parti d'exécuter de sa part ce qu'il fallait pour cela, c'est-à-dire de lui envoyer la barrette.

Il ne s'expliquait point sur la ligue qui se négociait entre la France, l'Angleterre et la Hollande; il ne jugeait pas que le roi d'Espagne fût encore en état de prendre aucun parti, et qu'il fallût laisser pénétrer rien de ce qu'il pouvait penser. Il se contentait de raisonner sur tout ce qui se passait pour arriver à cette triple alliance, de conclure que l'Europe ne pouvait subsister dans l'état où elle était, et de vouloir persuader que la situation du roi d'Espagne était meilleure que celle de toutes les autres puissances. Néanmoins il consulta Cellamare sur la conduite qu'il estimait que le roi d'Espagne dût tenir dans la situation présente. Cet ambassadeur lui répondit que son sentiment était que le roi d'Espagne devait vendre cher ce qu'il ne voudrait pas garder, supposé qu'il prît la résolution de l'abandonner (c'est-à-dire ses droits sur la couronne de France), ou de surmonter à quelque prix que ce fût les

difficultés capables d'éloigner l'acquisition d'un bien qu'il desirait. Il ajoutait que, suivant le cours ordinaire du monde, beaucoup de gens désapprouvaient la ligue avec l'Angleterre dans le pays où il était, pendant que d'autres l'approuvaient. Le roi d'Angleterre eut beau assurer l'empereur qu'il n'y avait aucun article dans ce traité qui fût préjudiciable aux intérêts de la maison d'Autriche, il ne put calmer ses soupçons. Ses ministres redoublèrent d'activité pour le traverser à mesure qu'ils le croyaient s'avancer, et le suspendirent quelque temps par les difficultés qu'ils eurent le crédit de faire former par quelques villes d'Hollande, que les ambassadeurs de France, sincèrement secondés par celui d'Angleterre, eurent beaucoup de peine à surmonter.

La vivacité des Anglais en cette occasion déplut fort aux impériaux. Ils étaient irrités contre les Hollandais par les différends sur le traité de la barrière, où il survenait toujours quelque nouvelle difficulté. Entre autres l'empereur se prétendait dégagé du paiement de 1,500,000 liv. pour l'entretien des garnisons hollandaises dans les places des Pays-Bas, parce qu'il disait que cette condition n'était établie que sur la supposition que le revenu de ces provinces était de 2,000,000 d'écus, et qu'il n'allait pas à 800,000 par an. Ces altercations ne nuisirent point au traité, non plus que les manèges et les instances de Prié qui, partant de La Haye pour Bruxelles fort mécontent de son peu de succès, laissa échapper quelques menaces qui firent sentir aux Hollandais le besoin qu'ils avaient de se faire des amis et des protecteurs contre les entreprises et les chicanes de l'empereur, maître de les inquiéter par ces mêmes états qu'ils avaient eu tant de soin de lui procurer à la paix d'Utrecht.

Beretti mandait en Espagne que la crainte de l'empereur, dont les Hollandais s'étaient environnés, les ren-

dait Français. Il citait le comte de Welderen et d'autres principaux des états-généraux pour avoir dit qu'ils avaient été les dupes de l'empereur et des Anglais qui avaient augmenté: l'un ses états, les autres leur commerce, aux dépens de leur république. Il louait le régent d'avoir si bien pris son temps pour le traité qu'il croyait, avec bien d'autres, avoir coûté un million à la France, et qui dans la vérité n'avait pas coûté un écu. Il maintenait que ce traité n'empêcherait pas la Hollande d'en faire un plus particulier avec l'Espagne parce que cela convenait à leur intérêt; qu'ainsi le traité ne coûterait rien au roi d'Espagne parce qu'il était recherché des Hollandais, qui pour rien ne lui voulaient déplaire, au lieu qu'ils étaient recherchés par les Français. Quoique trompé sur l'argent du traité, et sur ce que les Hollandais ne le concluéraient point s'ils remarquaient que cette alliance fût trop suspecte à l'Espagne, il était dans le vrai sur l'opposition constante que la Hollande apportait à l'union des deux monarchies sur la même tête, et il était persuadé que c'est ce qui l'avait déterminée à traiter avec le régent. Il était peiné de n'être pas assez instruit des intentions de l'Espagne. Il craignait que les ambassadeurs de France ne le fissent tomber dans quelque piège; et il croyait remarquer que leur conduite avec lui était tendue à le tromper, du moins à l'empêcher de jeter quelque obstacle à la négociation qu'ils desiraient ardemment de conclure. Il les examinait de près, et il remarqua qu'ils n'avaient point de portrait du roi chez eux, et qu'ils ne nommaient jamais son nom. Il se trouva bientôt fort loin de ses espérances et de celles qu'il avait si positivement données.

Albéroni lui ordonna de déclarer au pensionnaire que le roi d'Espagne était prêt à traiter avec la république, et de demander que les pouvoirs en fussent envoyés à Riperda, parce que c'était à Madrid que le roi d'Espagne

voulait traiter. Beretti se voyant enlever la négociation vit les personnages principaux de la république et leurs intentions avec d'autres yeux. Heinsius lui répondit, avec une froide joie des bonnes intentions du roi d'Espagne, que, ses maîtres étant actuellement occupés à traiter avec la France, il fallait achever cet ouvrage, et laisser au temps à mûrir les affaires pour mettre plus sûrement la main à l'œuvre suivant que les conjonctures y seraient propres. Beretti lui voulut faire craindre les desseins de l'empereur. Le pensionnaire ne disconvint pas que la conduite de Prié à La Haye n'eut ouvert les yeux, et changé dans plusieurs l'inclination autrichienne, mais il évita toujours d'approfondir la matière, d'où Beretti conclut qu'Heinsius voulait faire le traité avec l'Espagne, non à Madrid, mais à La Haye.

CHAPITRE XIX.

Traité entre la France et l'Angleterre signé à La Haye. — Les ministres de Suède s'en alarment. — Intrigue des ambassadeurs de cette puissance, ourdie en faveur du prétendant. — Lettre d'Ereskins au duc de Marr sur les dispositions du czar à l'égard du roi Georges. — L'ambassadeur de Suède arrache à Canillac le secret de la politique du régent et en profite. — Véritable cause du grand zèle des ministres de Suède pour le prétendant. — Précautions du roi Georges. — Réforme des troupes en Angleterre. — Réduction de l'intérêt des fonds publics différée. — Conduite de Bentivoglio contre la France. — Nouvelles intrigues pour hâter la promotion d'Albéroni. — Conduite du duc de Parme entre Albéroni et le régent. — Albéroni abhorré en Espagne veut y appeler des troupes étrangères. — Nouvel éclat d'Albéroni contre le cardinal del Giudice. — Suite de ses artifices auprès du pape. — Il veut traiter avec les Hollandais. — Divers projets sur le commerce et sur les Indes. — Réforme

dans les finances. — Quel parti Albéroni sait en tirer. — Conditions proposées par la Hollande à l'empereur. — Manèges des impériaux pour empêcher le traité entre la France, l'Angleterre et la Hollande.

Le traité entre la France et l'Angleterre fut signé à La Haye à la fin de novembre, mais secrètement, à condition qu'il n'en serait rien dit de part ni d'autre pendant un mois, terme jugé suffisant pour laisser le temps aux Hollandais de prendre une dernière résolution sur la conclusion de cette alliance. Elle déplut particulièrement aux Suédois, qui par là se crurent abandonnés de la France. Le comte de Gyllembourg était ambassadeur de cette couronne en Angleterre. Le baron Spaar avait le même caractère en France; et le baron de Goertz, ministre d'état et chef des finances de Suède, était de sa part à La Haye. Dès qu'ils virent avancer le traité entre la France et l'Angleterre, ils crurent que la principale ressource du roi de Suède était d'exciter des troubles en Angleterre. Il y avait long-temps que Gyllembourg le proposait, et qu'il assurait que les difficultés n'en étaient pas si grandes qu'on se le figurait.

Spaar et Goertz se virent sur la frontière; le dernier vint faire un tour à Paris. Ils convinrent tous deux qu'il fallait profiter de la disposition générale de l'Écosse en faveur du prétendant, et d'une grande partie de celles de l'Angleterre. Goertz retourné à La Haye fut de nouveau pressé par Gyllembourg, qui lui manda que les jacobites demandaient dix mille hommes, et qu'il croyait que l'argent ne manquerait pas. Goertz ignorait les intérêts du roi de Suède là-dessus. On prétend que Spaar et lui étaient convenus de différer de lui rendre compte de ce projet jusqu'à ce qu'eux-mêmes y aperçussent plus de solidité. Ils ne pouvaient hasarder de l'en instruire par lettres, qui n'arrivaient jusqu'au roi de Suède qu'avec beaucoup de

difficulté et de danger d'être interceptées. Il fallait donc trouver un homme sûr et capable de l'informer de tout le détail du projet pour en rapporter ses ordres. Spaar jeta les yeux sur Lenck à qui, de préférence à son propre neveu, il avait fait donner le régiment d'infanterie qu'il avait au service de France, quand il y fut fait officier-général. Il fallait un prétexte pour ce voyage. Le régent était en peine de savoir les intentions du roi de Suède sur la paix du nord. Spaar lui proposa d'envoyer Lenck en Suède, homme sûr et fidèle, et très capable d'obliger le roi de Suède à répondre précisément sur les points dont le régent voulait être éclairci. La conjoncture pressait son départ. Les offres d'argent étaient considérables. Spaar apprit d'un des principaux jacobites qu'ils avaient fait passer 30,000 pièces de huit en Hollande, c'était à la mi-octobre, et qu'il y en arriverait autant incessamment; qu'ils offraient ces sommes au roi de Suède en attendant mieux, en peine seulement sur la manière de les lui faire accepter, et des moyens ensuite de les faire passer entre ses mains. Spaar leva ces difficultés déjà prévues entre lui et Goertz, et proposa, comme ils étaient convenus, de faire écrire une lettre à Goertz par le duc d'Ormond ou par le comte de Marr, contenant cette offre, et de faire en même temps passer en Hollande les autres 30,000 pièces de huit qu'ils disaient être prêtes. Le dessein des deux ministres de Suède était d'en acheter quelques vaisseaux en France, et de lever quelques matelots pour les équiper. Le roi de Suède leur en avait demandé mille ou quinze cents, mais sans songer à l'entreprise d'Angleterre, dont il n'était pas informé. Ses ministres, persuadés de l'importance de l'expédition, y employèrent le banquier Hoggers dont ils connaissaient la vivacité. Il s'était fait un prétexte d'armer quelques vaisseaux, par un traité avec le conseil de marine, pour apporter des

mâts de Norwège dans les magasins du roi. Il avait donc à Brest trois navires du roi qu'il prétendait armer en guerre, et un quatrième de cinquante-huit pièces de canon qu'il avait fait passer au Havre, où apparemment les trois autres le devaient aller joindre; et ces quatre vaisseaux devaient être commandés par un officier du roi de Suède que Goertz devait envoyer à Paris. La lettre du duc d'Ormond vint à Spaar pour Goertz, dont le premier crut que l'autre se contenterait, quoique les termes ne fussent pas exactement les mêmes que ceux qui avaient été demandés; et en même temps vinrent les assurances que les 60,000 pièces de huit seraient dans la fin de décembre remises à Paris, à La Haye ou à Amsterdam.

Le mécontentement conçu par le czar de ses alliés, et l'abandon en conséquence de la descente au pays de Schonen, fut un autre fondement d'espérance pour Spaar. Le czar avait auprès de lui un médecin écossais qui était en même temps son confident et son ministre. Il faut savoir que dans toute la Grande-Bretagne la profession de médecin n'est au-dessous de personne, et qu'elle est souvent exercée par des cadets des premières maisons. Celui-ci était cousin-germain du comte de Marr, et comme lui portait le nom d'Ereskins. Il écrivit à son cousin, que le roi Jacques III venait de faire duc, que le projet de Schonen échoué, et le czar brouillé avec ses alliés, celui-ci ne voulait plus rien entreprendre contre le roi de Suède; qu'il desirait sincèrement faire la paix avec lui; qu'il haïssait mortellement le roi Georges, avec qui il n'aurait jamais de liaison; qu'il connaissait la justice de la cause du roi Jacques; qu'il s'estimerait glorieux, après la paix faite avec le roi de Suède, de s'unir avec lui pour tirer de l'oppression et rétablir sur le trône de ses pères le légitime roi de la Grande-Bretagne; qu'il était donc entièrement disposé à finir la guerre, et à prendre des

mesures convenables à ses intérêts et à ceux de la Suède; qu'il n'en devait pas faire les premiers pas, puisqu'il avait l'avantage de son côté, mais qu'il était facile de terminer cet accommodement par un ami commun et sincère, avant même que qui que ce soit eût loisir de le soupçonner; qu'il n'y avait point de temps à perdre, et qu'il ne fallait pas laisser aux alliés du nord le loisir de se raccommoder; qu'ayant un grand nombre de troupes, il était obligé de prendre incessamment un parti, mais aussi que cette circonstance rendait la paix plus avantageuse au roi de Suède. Spaar fut informé de ces particularités par le duc de Marr, qui lui proposa en même temps d'envoyer à Ereskins un homme affidé pour ménager l'accommodement. Spaar répondit qu'il confierait seulement l'un et l'autre à Goertz, pour avoir son sentiment sur l'usage qu'on pouvait faire des dispositions du czar et sur l'envoi proposé.

Cet ambassadeur voulut s'éclaircir des véritables sentimens de la France à l'égard de la Suède, et pour tâcher de les pénétrer alla voir Canillac. Il commença par le désabuser du bruit qui avait couru que la Suède eût accepté la médiation de l'empereur à l'exclusion de celle de la France, puis tomba sur la pressante nécessité d'envoyer promptement un homme de confiance au roi de Suède, avec de l'argent et des offres de service. Canillac en convint, conseilla à Spaar d'en parler au régent et promit de l'appuyer. Spaar, encouragé par ce début, dit qu'il lui revenait de toutes parts que le czar desirait faire la paix avec la Suède; que rien n'était plus important que de profiter de la dissension des alliés du nord, et de prévenir la réunion que d'autres pourraient procurer entre eux; qu'il croyait donc qu'il était à propos que le régent fît passer sans délai un homme de confiance auprès du czar, pour lui offrir ses offices et sa

médiation. Canillac convint encore de l'importance de la chose, mais ajouta qu'il ne savait comment M. le duc d'Orléans pourrait, sans se commettre, envoyer ainsi vers un prince avec qui la France n'avait jamais eu aucun commerce. L'ambassadeur répliqua que la liaison qui était entre la France et la Suède autorisait et rendait même très naturelles toutes les démarches que le régent ferait. Il ajouta diverses représentations qui ne persuadèrent pas. Canillac demeura dans son sentiment qu'il était indispensable d'envoyer incessamment quelqu'un au roi de Suède, et qu'il ne voyait pas comment le régent pouvait envoyer vers le czar. Spaar, jugeant par là du peu d'empressement d'agir auprès du czar en faveur du roi de Suède, conclut à redoubler de soins pour profiter de la discorde de la ligue du nord; qu'il était inutile de rien attendre de la France, mais qu'il fallait conserver les dehors avec elle, comme le roi de Suède le lui ordonnait. Il espéra même que le régent, dépêchant Lenck au roi de Suède, lui donnerait une lettre de créance pour ce prince, lequel par ce moyen pourrait faire des offres au czar, comme proposées par la médiation et de la part de la France; que si elles étaient agréées l'utilité en serait pour la Suède; si refusées, le désagrément serait pour la France. Spaar était persuadé que nul sacrifice ne devait coûter pour obtenir la paix avec le czar, dont un des principaux avantages serait l'expédition d'Angleterre; que cette paix devait la précéder, et que le succès serait assuré s'il devenait possible d'engager le czar à fournir la moitié des vaisseaux et des troupes. Cette espérance le refroidit sur l'armement d'Hoggers. Il faisait réflexion que, si jamais le régent découvrait que les vaisseaux vendus par le conseil de marine dussent servir à une pareille expédition, il les ferait arrêter immédiatement après que l'armement serait

achevé; et qu'en ce cas, outre le malheur d'être découverts, il en coûterait encore au roi de Suède 500,000 liv. en faux frais. Il ne voyait pas les mêmes inconvéniens à faire partir les matelots que le roi son maître demandait, et il se proposait de les envoyer en Suède dès qu'il aurait touché le premier argent des sommes promises.

Le zèle des ministres de Suède pour le prétendant n'avait d'objet que l'intérêt du roi leur maître, par l'utilité qu'il pourrait retirer des mouvemens de la Grande-Bretagne. Il fut donc embarrassé de la question, que lui fit faire le prétendant, s'il lui serait permis de passer et de séjourner aux Deux-Ponts. Spaar considéra cette permission comme une déclaration inutile, et de plus très nuisible aux intérêts de celui qui la demandait. Il prévoyait que le roi de Suède n'y consentirait jamais. Il le représenta en vain à celui qui lui parlait; et sur ses instances réitérées, il promit d'en écrire à Goertz. Tous deux étaient pressés par Gyllembourg de détourner le roi de Suède à l'entreprise. Il leur représentait que les choses étaient parvenues au point qu'il fallait renoncer à Brême ou aux Hanovriens; que le succès en Ecosse n'était pas difficile; que dix mille hommes suffiraient tant le mécontentement était général; qu'on ne demandait qu'un corps de troupes réglées, auquel les gens du pays se joindraient; que s'il était transporté en mars dans la saison des vents d'ouest, et dans le temps qu'on y songerait le moins, la révolte serait générale; qu'il faudrait encore porter des armes pour quinze ou vingt mille hommes, ne pas s'embarrasser de chevaux, dont on trouverait suffisamment dans le pays, surtout mettre peu d'Anglais dans la confidence. Avec ces précautions Gyllembourg prétendait qu'on pouvait s'assurer du succès dans un pays abondant, et si disposé à la révolution que de dix personnes on pouvait sûrement en compter neuf de

rebelles. On promettait de lui faire toucher 60,000 liv. sterlings quand il ferait voir un pouvoir du roi de Suède, et que ce prince assurerait les bien intentionnés de les assister. Ils avaient cependant peine à lui remettre un plan de leur entreprise. Ils craignaient d'en écrire le détail, de multiplier le secret, et de s'exposer s'il était découvert aux mêmes peines que tant d'autres avaient subies depuis un an. Néanmoins ils lui promirent de lui confier ce plan avant peu de jours, et l'un de ceux qui traitaient avec lui l'assura qu'ils n'avaient rien à craindre de la part du régent.

Malgré ces dispositions Goertz hésitait de s'embarquer avec les jacobites, et quoiqu'il eût témoigné d'abord de l'empressement pour le projet comme le seul moyen de délivrer le roi de Suède de l'embarras de la ligue de ses ennemis, il avait apparemment changé de vues. Il ne répondit pas seulement à la proposition qui lui avait été faite d'agir par la voie d'Ereskins, et prétendit avoir assez d'autres canaux dont il se pourrait servir utilement. Il promit cependant à Spaar de lui envoyer par Hoggers pour 100,000 écus de lettres de change, immédiatement après qu'il aurait reçu les éclaircissemens qu'il avait demandés. La froideur ne ralentit point les jacobites. Ils firent assurer Spaar qu'ils avaient déjà remis des sommes assez considérables à Paris, qu'ils en remettraient encore de plus fortes, et ils n'oublièrent rien pour se bien assurer la Suède.

Le roi Georges et les siens, instruits en général des espérances que les jacobites fondaient sur les secours de la Suède, n'en étaient guère en peine. Néanmoins, au hasard de choquer les Anglais en allant contre leurs formes, le roi Georges expédia de Hanovre un ordre à Norris, amiral de l'escadre anglaise dans la mer Baltique, de laisser à Copenhague six vaisseaux de guerre, sous prétexte

d'assurer le commerce des Anglais contre les insultes des Suédois dans le nord. L'alliance entre la France et l'Angleterre était encore secrète, mais personne n'en doutait. Le ministère anglais, quoique à regret, ne voulut pas attendre d'avoir la main forcée sur la réforme des troupes par le parlement, lorsqu'il apprendrait la signature du traité, et ils commencèrent à y travailler. Par la même raison ils voulaient réduire à cinq pour cent les intérêts qui se payaient sur les fonds publics, dont les fonds excédaient 40,000,000 sterlings. Néanmoins ils eurent peine à se déterminer sur ce point aussi capital, et malgré la certitude du traité fait avec la France, ils affectèrent de craindre le prétendant.

Le roi de Suède était le seul dont ils pouvaient faire envisager les desseins; et Stair, toujours à leur main pour le trouble, leur avait mandé que ce prince s'était engagé par un traité à secourir le prétendant. Mais les affaires de la Suède n'étaient pas en état d'effrayer les Anglais. Il fallait leur montrer quelques autres puissances. Ainsi Stair, à qui ces nouvelles ne coûtaient rien à inventer, répondit que l'empereur, très irrité du traité, écouterait les propositions du prétendant pour se venger du roi d'Angleterre. Le roi de Prusse se plaignait du roi Georges, son beau-père, qui méprisait sa légèreté. Gyllembourg pressait toujours Spaar et Goertz d'informer de leurs résolutions le roi leur maître. Mais Goertz le secondait mal. Sa fidélité était suspecte, et la manière dont il avait déjà servi d'autres puissances favorisait les soupçons. L'Angleterre, malgré ses agitations domestiques, était considérée comme ayant beaucoup de part aux affaires générales de l'Europe. Le roi de Sicile si attentif à ses intérêts recherchait son amitié et son alliance. Il envoya le baron de Schulembourg qui servait dans ses troupes, et neveu de celui qui venait de dé-

fendre Corfou dont les Turcs avaient levé le siège, trouver le roi d'Angleterre à Hanovre sitôt qu'il y fut arrivé. On sut, après quelque temps de secret, que c'était pour traiter le mariage d'une fille de ce prince avec le prince de Piémont, mais que le roi d'Angleterre, qui ménageait infiniment l'empereur, n'avait pas voulu écouter une proposition qu'il savait lui devoir être fort désagréable. Le roi de Sicile vivait dans une grande inquiétude des dispositions de l'empereur à son égard. L'Italie était remplie d'Allemands qui pouvaient l'attaquer à tous momens. La paix de Hongrie pouvait changer la face des affaires, il se trouvait sans alliés, et quoique la France fût garante de la paix d'Utrecht, il n'en espérait point de secours, parce qu'il croyait le régent, son beau-frère, trop sage pour faire la guerre uniquement pour autrui.

Bentivoglio qui, pour avancer sa promotion et l'autorité romaine, ne cessait d'exciter Rome aux plus violens partis, et de tâcher lui-même de mettre la France en feu par ses intrigues continuelles, chercha d'ailleurs à lui susciter des ennemis. Il vit chez lui Hohendorff. Il s'expliquèrent confidemment sur le traité de France avec l'Angleterre, qui était lors sur le point d'être signé. Hohendorff voulut douter que le pape consentît à la retraite du prétendant d'Avignon, qui par sa demeure en cette ville romprait le traité, dont ce malheureux prince serait mal conseillé de faciliter la conclusion. Il ajouta qu'il ne pouvait croire que la France, pour l'en faire sortir, usât de violence contre le pape. Le nonce répondit, à ce qu'on prétend, qu'il était facile à la France de faire partir le prétendant sans user de violence, en le menaçant de ne lui plus payer de pension. Hohendorff aurait dû alors offrir que l'empereur y suppléât; mais il se contenta de conclure que ce prince était perdu s'il passait en Italie. Le nonce en demeura persuadé. Il écri-

vit au pape que l'église était intéressée à rompre une ligue que les ennemis du saint-siège et de la religion regardaient comme le plus solide fondement de leurs espérances. Ce n'était pas la première fois qu'il avait prêté auprès du pape les plus malignes intentions au régent sur l'alliance qu'il voulait faire avec les hérétiques, et sur la douceur qu'il témoignait aux huguenots dans le royaume. Ils se revirent une seconde fois. Hohendorff dit au nonce qu'il allait dépêcher un courrier à l'empereur, pour lui conseiller de contreminer, par d'autres ligues, celle que la France venait enfin de signer, que la plus naturelle serait avec le pape pour la sûreté réciproque de leurs états, laquelle étant promptement déclarée, ferait penser la France à deux fois à ne pas donner à l'empereur un sujet de rupture, en attaquant Avignon; qu'il y avait du temps pour en jouir, puisque les ouvrages du canal de Mardick ne devaient être détruits que dans le mois de mai; enfin il s'avança d'assurer, sans consulter la volonté ni les finances de son maître, qu'il fournirait de l'argent au prétendant s'il était nécessaire, et pressa le nonce d'engager le pape de faire parler de cette affaire à l'empereur duquel elle serait bien reçue.

Le nonce, craignant les reproches de Rome de s'être trop avancé, prétendit s'être excusé de faire cet office, mais il y rendit compte de la proposition, l'accompagnant de toutes les raisons qui pouvaient engager le pape à la regarder comme avantageuse à la religion. Il continuait, comme il avait déjà fait souvent, à représenter au pape la ligue de la France avec les protestans comme l'ouvrage des ministres jansénistes, dans la vue d'établir en France le jansénisme, dont l'unique remède était de leur opposer une ligue entre le pape et le premier prince de la chrétienté, de mettre un frein aux entreprises de la religion, et de rendre le gouvernement de France plus traitable

quand il verrait ce qu'il aurait à craindre. Ce furieux nonce, si digne du temps des Guise, tâcha, mais inutilement, de persuader à la reine douairière d'Angleterre de préférer pour son fils ces espérances frivoles à la promesse que faisait le régent de lui continuer les mêmes pensions que le feu roi lui avait toujours données, s'il consentait volontairement à se retirer d'Avignon en Italie. La reine, sans s'expliquer, pria le nonce d'insinuer au pape d'écrire de sa main à l'empereur en faveur de son fils, et de donner là-dessus des ordres pressans à son nonce à Vienne.

Le pape, persuadé de la gloire qu'un accommodement avantageux de ses différends avec l'Espagne donnerait à son pontificat, n'était pas moins touché de l'utilité qu'il croyait trouver dans sa bonne intelligence avec le roi d'Espagne, pour établir en France les maximes et l'autorité de la cour de Rome. Aubenton, fabricateur de la constitution *unigenitus*, et son homme de toute confiance, ne cessait de l'assurer du respect, de l'attachement, de la soumission pour lui et pour le saint-siège du roi d'Espagne, dont il gouvernait la conscience, de son horreur pour les jansénistes, et de tout ce qui se passait en France là-dessus. En même temps ce jésuite, lié avec Albéroni, qu'il savait maître de le chasser ou de le conserver dans sa place, représentait continuellement au pape la nécessité d'élever promptement à la pourpre un homme qui disposait seul et absolument du roi et de la reine d'Espagne. Aquaviva et Aldovrandi agissaient avec la même vivacité.

Vers la fin de novembre, ce cardinal reçut une lettre de la main de la reine d'Espagne, pleine d'ardeur pour cette promotion. Il la fit voir au pape, et le pressa si vivement, que sa sainteté n'eut de ressource pour s'en débarrasser que de lui demander un peu de temps. Cela

leur fit juger qu'il ne résisterait pas long-temps. Tout de suite ils proposèrent à Albéroni, pour hâter et faciliter tout, et pour plaire aussi à Alexandre Albani, second neveu du pape, qui mourait d'envie d'être envoyé en Espagne, par jalousie de son frère aîné, qui avait eu pareille commission pour Vienne, de le demander pour aller terminer tous les différends des deux cours. Ils desiraient donc que le roi d'Espagne écrivît à Aquaviva pour le demander au pape; que cette lettre fût apportée par un courrier exprès, accompagnée de celles d'Albéroni et d'Aubenton, pour Alexandre, et ils représentaient qu'il était celui des deux neveux que le pape aimait le mieux, qu'ils acquéreraient à l'Espagne par ce moyen, comme Vienne s'était attaché son frère aîné. Aldovrandi, qui ne s'oubliait pas, desirait que ses deux amis lui fissent quelque mérite auprès d'Alexandre, et souhaitait pour son avancement faire avec lui le voyage d'Espagne. Ils jugeaient ces mesures nécessaires pour se mettre en garde contre beaucoup d'ennemis puissans qu'Aldovrandi avait à Rome, dont Giudice se montrait le plus passionné. Aquaviva, qui le craignait, assurait qu'il traitait secrètement avec la princesse des Ursins, ce qui ne pouvait avoir d'objet que pour perdre la reine, et y employer peut-être le nom du prince des Asturies, sur la tendresse duquel Giudice comptait beaucoup. Il ajoutait qu'il fallait bien prendre garde à ceux qui approchaient de ce jeune prince, surtout des inférieurs, et se défier des artifices de Giudice, qui faisait toutes sortes de bassesses pour se raccommoder avec le cardinal de la Trémoille, et se laver auprès de lui d'avoir eu part à la disgrâce de sa sœur.

Le pape, fortement pressé, avait positivement promis un chapeau pour Albéroni, dès qu'il y en aurait trois vacans. Aquaviva n'osa en être content, et pressa de plus en plus. Le pape, qui sentait l'embarras où la promotion

d'Albéroni seul le jetterait à l'égard de la France et de l'empereur qu'il craignait bien davantage, répliqua que si les Allemands étaient mécontens, ils se porteraient aux dernières violences. Aquaviva, ne pouvant se servir de la peur en cette occasion, qui était le grand ressort pour conduire le pape, l'employa pour empêcher la promotion de Borromée, maître de chambre du pape et beau-frère de sa nièce, au moment qu'il allait entrer au consistoire pour la faire. Le pape se défendit sur ce que le chapeau vacant le devait dédommager de celui de Bissy, accordé au feu roi, du consentement de l'empereur et du roi d'Espagne. A la fin pourtant il se rendit et promit de suspendre la promotion de Borromée, et de nouveau encore de faire Albéroni dès qu'il y aurait trois chapeaux.

La conjoncture était favorable à Albéroni. Les préparatifs maritimes des Turcs étaient grands, la frayeur du pape proportionnée, qui n'attendait de secours que de l'Espagne. Il tâchait de le gagner par de belles paroles et des remercîmens prodigués sur le secours de l'été précédent. Cette fumée ne faisait aucune impression sur un Italien, savant dans les artifices de sa nation. Pour se procurer le secours que le pape desirait, il en fallait donner les moyens, que le pape avait lui-même offerts au roi d'Espagne sur le clergé d'Espagne et des Indes. Aquaviva en sollicitait l'expédition; mais l'irrésolution du pape éternisait les affaires, celles même qui dépendaient de lui et qu'il souhaitait le plus. Albéroni se plaignait d'un retardement dont il sentait personnellement le préjudice. Il assurait que le secours serait tout prêt si le pape voulait finir les affaires d'Espagne; mais que ne les finissant pas, l'armement devenait impossible; il s'étendait sur tout ce qu'il avait à souffrir de la part du roi et de la reine, qui le regardaient comme un agent de Rome, qui lui en reprochaient les lenteurs avec tant

de sévérité, qu'il prévoyait qu'ils lui défendraient bientôt de s'en plus mêler, comme ils avaient fait au père d'Aubenton; et là-dessus représentations et menaces, tous les ordinaires avec toutes les souplesses du confesseur pour les faire valoir. Ils avaient affaire à une cour où l'artifice est aisément démêlé. Le pape, mal prévenu pour Albéroni, se défia que son chapeau étant accordé, il serait fertile en expédiens pour éluder les promesses faites en vue de l'obtenir, et résolut de ne le donner que lorsque les affaires d'Espagne seraient entièrement terminées. Albéroni, qui pensait de même du pape, déclarait qu'elles le seraient à son entière satisfaction dans le moment même qu'il recevrait la nouvelle de sa promotion, et n'avait garde de les finir auparavant, dans la défiance d'en être la dupe. Ce manège de réciproque défiance dura ainsi assez long-temps entre eux.

Le régent se plaignait fort d'Albéroni ; il avait même laissé entendre plusieurs fois au duc de Parme qu'il ne serait pas fâché qu'il fît là-dessus quelques démarches auprès de la reine; mais un duc de Parme se tenait heureux et honoré qu'un de ses ministres gouvernât l'Espagne : ainsi il s'était réduit à avertir Albéroni de bien servir l'Espagne sans donner à la France des sujets de se plaindre de lui. Les instances du régent redoublèrent : elles firent dire au duc de Parme qu'elles approchaient de la violence, mais sans rien obtenir de lui qui ne voulait point de changement dans le gouvernement d'Espagne. Il eut seulement plus de curiosité de savoir par Albéroni même ce qu'il pensait et pouvait pénétrer de plus particulier sur la personne, les vues, et ce qu'il appelait les manèges de M. le duc d'Orléans; mais, persuadé au reste que, quoi que ce prince pût penser et faire, le véritable intérêt du roi d'Espagne était de demeurer sur son même trône; qu'il y aurait trop d'imprudence de

quitter le certain pour l'incertain, et que dans les évènemens qui pouvaient arriver, il risquerait de perdre et la France et l'Espagne, s'il voulait faire valoir les droits de sa naissance. Albéroni lui répondit que, sûr de sa propre conscience et probité, il ne pouvait attribuer qu'à ses ennemis les plaintes que faisait le régent de sa conduite; qu'il avait toujours tâché de mériter ses bonnes grâces, et de maintenir la bonne intelligence entre les deux couronnes; il en alléguait les deux misérables preuves qu'on a vues plus haut; qu'il ne pouvait donc attribuer le mécontentement de ce prince qu'à ce qui s'était passé à l'égard de Louville : mais qu'il se plaignait lui-même de ce que le régent s'était laissé séduire par des gens mal intentionnés, au point d'avoir écrit des plaintes contre lui au roi d'Espagne.

Cet homme de bien et de si bonne conscience savait qu'on l'accusait en France d'une intelligence trop particulière avec les Anglais, et de les avoir trop favorisés dans leurs dernières conventions avec l'Espagne. Rien ne lui pouvait déplaire davantage que cette accusation où l'avarice et l'infidélité, tout au moins la plus grossière ignorance ou malhabileté étaient palpables. Il tâchait donc de récriminer : il disait que ce n'était pas à la France à trouver à redire que l'Espagne, pour conserver la paix, fît beaucoup moins que ceux qui sacrifiaient le canal de Mardick pour être bien avec l'Angleterre, duquel les ouvrages sont si importans, que le ministre d'Angleterre à Madrid avait dit tout haut dans l'antichambre du roi d'Espagne, que la France aurait dû faire la guerre pour le soutenir, et non pas une ligue pour le détruire. Ainsi l'aigreur augmentait tous les jours, et Albéroni, parmi de fréquentes protestations du contraire, aliénait de tout son pouvoir l'esprit du roi d'Espagne contre le régent : les discours les plus odieux et

les raisonnemens les plus étranges se publiaient sur M. le duc d'Orléans à Madrid publiquement, et le premier ministre leur donnait cours et poids. Il semblait qu'il eût dessein de se fortifier par des troupes étrangères : il fit demander au roi d'Angleterre la permission de lever jusqu'à trois mille hommes dans la Grande-Bretagne, Irlandais ou autres, avec promesse que ceux qui se trouveraient protestans ne seraient point inquiétés sur leur religion. Il était si abhorré en Espagne, que la mort de l'archiduc fit en même temps la joie du palais et la douleur de Madrid et de toute l'Espagne, excédée du gouvernement du seul Albéroni. Moins il y avait de princes de la maison d'Autriche, moins le roi d'Espagne se croyait d'ennemis, et moins les Espagnols comptaient avoir de libérateurs et de vengeurs.

Albéroni craignait encore plus ses ennemis personnels que ceux qui ne l'étaient que pour le bien de l'état. Il était donc fort en peine de ce que ferait Giudice contre lui, quand il serait arrivé à Rome. Ce cardinal qui depuis sa disgrâce ne se possédait plus, s'était échappé dans une harangue qu'il avait faite à l'inquisition sur les intentions de la reine, et sur la captivité où elle retenait le prince des Asturies, dont en même temps, il fit l'éloge. Albéroni ne manqua pas d'exagérer à Rome l'ingratitude du cardinal, et tous les bienfaits qu'il avait lui et les siens reçus de la reine. Il l'accusa de s'être opposé le plus fortement à recevoir Aldovrandi à Madrid, qui n'y aurait jamais été reçu sans la reine, laquelle seule avait empêché l'éloignement de devenir plus grand entre les deux cours, comme Giudice le desirait; et pour ne rien oublier de ce qui pouvait établir sur ses ruines le crédit de la reine à Rome, c'est-à-dire le sien, il l'annonça comme un homme qui ferait l'hypocrite à Rome, et qui ne paraîtrait occupé que de l'éternité, qui déplorerait les plaies que la

religion souffrait en Espagne de sa disgrâce et de son absence, et qui publierait toutes sortes de faussetés et d'artifices qu'il serait facile au cardinal Aquaviva de dévoiler. Mais lorsque l'accommodement entre les deux cours, et la satisfaction personnelle du premier ministre à laquelle tout le reste tenait, semblaient s'approcher de plus en plus, l'impatience du pape de se saisir en Espagne d'usurpations utiles, pensa tout renverser. Il voulait s'approprier la dépouille des évêques, qui était un des points des différends entre les deux cours. On a vu qu'il l'avait fait demander comme par provision par le père d'Aubenton, en attendant que cet article fût réglé; on a vu aussi le mauvais succès de cette inique demande.

Le pape ne s'en rebuta pas : n'y pouvant plus employer Aubenton, il envoya un ordre direct à Giradilli, auditeur qu'Aldovrandi avait laissé à Madrid, de faire pressamment la même demande, qui obéit par des instances si fortes et si réitérées, qu'il fut au moment d'être chassé de Madrid, dont Albéroni ne s'excusa que sur ce que cet homme était connu depuis long-temps pour être agent du cardinal Aquaviva. Le premier ministre jeta les hauts cris sur l'ingratitude de Rome pour la reine qui avait tout fait pour cette cour. Il entra sur cela en de grands détails et en de grands raisonnemens, couverts du prétexte du zèle pour la gloire et le service du pape et de la religion, qui en souffraient beaucoup. Il protestait, en même temps, que ce n'était que par une vue si pure qu'il déplorait le retardement que cette cour apportait à la grâce que la reine demandait avec tant d'instance et depuis si long-temps, sa promotion, qui perdrait son nom et son mérite pour devenir justice, si elle n'était accordée que lors de celle des couronnes. Il prévoyait, avec une grande douleur, que la reine voyant le pape inflexible sur un point qui touchait son honneur, se porterait aux dernières ex-

trémités si cette satisfaction qu'elle attendait, et le roi aussi, avec la dernière impatience, se différait plus longtemps. Cet homme détaché ne donnait ces avis que par zèle pour le saint-siège; sans retour sur soi-même, en homme fidèlement attaché au pape, occupé de contribuer à sa gloire et à son repos; disant qu'un particulier comme lui était trop content des assurances du pape; que deux ou trois mois de plus ou de moins ne lui étaient rien; qu'il desirait faire de plus grands sacrifices; mais qu'il n'osait parler, parce que le roi et la reine lui reprocheraient qu'il ne songeait qu'à ses intérêts particuliers, et comptait peu leur honneur offensé. Il ajoutait que, quelque puissante que fût la raison de l'honneur et de la réputation de têtes couronnées, l'impatience de la reine était fondée sur des raisons particulières et secrètes, qui n'étaient pas moins pressantes que celle du point d'honneur, et les expliquait à ses amis à Rome : il leur disait que la reine envisageant le présent et l'avenir, d'un côté voyait la nécessité de donner un nouvel ordre au gouvernement de la monarchie, et de supprimer ces conseils qui ne se croyaient pas inférieurs à l'ancien aréopage, et en droit de donner des lois à leurs souverains; d'un autre côté, considérait la santé menaçante du roi d'Espagne par sa maigreur, ses vapeurs, sa mélancolie; par conséquent le besoin qu'elle avait d'un ministre fidèle à qui elle pût tout confier, lequel pour pouvoir lui donner des conseils sans craintes, avait besoin nécessairement d'un bouclier tel que la pourpre romaine, pour le mettre à couvert de ceux qu'il ne pourrait éviter d'offenser. Mais lorsqu'il écrivait de la sorte, il avait réduit tous les conseils à néant, dont il avait pris, lui tout seul, les fonctions, les places, le pouvoir. Il n'avait pas craint de le mander à tous les ministres que l'Espagne tenait au-dehors, avec défense de rendre aucun compte à qui que ce

soit qu'à lui seul des affaires dont ils étaient chargés, et de ne recevoir ordre de personne que de lui, ainsi qu'il se pratiquait dans tout l'intérieur de la monarchie.

Il voyait aussi les choses de trop près pour pouvoir se flatter que la reine venant à perdre le roi, ce qui n'avait alors qu'une apparence fort éloignée, les Espagnols qui abhorraient sa personne et le gouvernement étranger, qui n'aimaient guère mieux une reine italienne qui n'était pas la mère de l'héritier présomptif et nécessaire; qui n'avait eu aucun ménagement pour eux, et assez peu pour ce prince qui leur était si cher, se laissassent subjuguer une seconde fois par une reine et un ministre étrangers, qui n'auraient plus le nom du roi pour couverture, pour prétexte et pour bouclier. Il n'y avait pas si long-temps que la minorité de Charles II était passée pour avoir oublié que les seigneurs, ayant Don Juan à leur tête, firent chasser les favoris et les ministres confidens de la reine-mère et régente, fille et sœur d'empereurs, par conséquent elle-même de la maison d'Autriche, le père Nitard à Rome, Vasconcellos aux Philippines, et lui ôtèrent toute son autorité. Mais tout était bon à Albéroni pour leurrer le pape et l'amener au point où il voulait le réduire, qui était de le déclarer cardinal sans plus de délai. Reste à voir ce que c'est qu'une dignité étrangère qui met à l'abri de tout, par conséquent qui permet et qui enhardit à entreprendre tout. C'était aussi l'usage qu'Albéroni se proposait bien de faire de cette dignité après laquelle il soupirait avec tant d'emportement, s'embarrassant très peu d'ailleurs des succès de tant de négociations, dont les évènemens à venir étaient si importans à l'Espagne, et faisaient le principal et peut-être le seul objet du roi et de la reine d'Espagne.

Pour plaire à Stanhope il voulait accorder le congé à Monteléon qui le demandait, fatigué de n'être instruit de

rien du changement à son égard des ministres restés à Londres depuis le départ pour Hanovre, et d'être mal payé de ses appointemens. Quoiqu'il aimât mieux Beretti son compatriote, il le laissait sans aucune instruction à La Haye sur ce que la France y traitait. L'abbé Dubois, qui, après avoir arrêté l'alliance à Hanovre, était venu à La Haye pour la conclure et la signer, et pour aider à Châteauneuf à y faire entrer les états-généraux, assurait Beretti qu'il n'y avait rien dans ce traité que de conforme aux intérêts du roi d'Espagne; lui et Châteauneuf l'avertissaient que la Hollande avait résolu de faire avec l'empereur une alliance particulière; qu'il était à craindre que son exemple n'y entraînât les autres provinces de cette republique; qu'ils devaient tous trois travailler de concert à la traverser; qu'il était nécessaire qu'il parlât fortement là-dessus aux bourgmestres d'Amsterdam et de Rotterdam. Beretti, qui était très défiant, et qui était livré à lui-même parce qu'il ne recevait aucune instruction d'Albéroni, comme on l'a remarqué, se figura que le but des ambassadeurs de France était de confirmer de plus en plus la validité des renonciations, d'employer toutes sortes de matériaux pour en consolider l'édifice, d'engager le roi d'Espagne dans l'alliance qu'ils étaient sur le point de signer avec l'Angleterre et la Hollande, et de donner lui-même par là une nouvelle approbation et une nouvelle force au traité d'Utrecht.

Dans une conjoncture qui lui semblait si délicate, Beretti déplaisait d'autant plus à Albéroni, qu'il lui demandait des ordres précis que ce confident de la reine ne lui voulait pas donner. Il lui reprochait son inquiétude et sa curiosité. Il l'avertissait de se régler sur l'indifférence que le roi et la reine d'Espagne témoignaient sur les alliances négociées par la France, de ne pas chercher à pénétrer au-delà des instructions qu'on lui voulait bien

donner, de se souvenir que c'était à Madrid qu'ils voulaient traiter si la Hollande voulait faire avec l'Espagne une alliance d'autant plus avantageuse que le roi avait pris la résolution d'admettre désormais tous les étrangers au commerce des Indes, de ne faire aucunes représailles sur les marchandises embarquées en temps de paix, moyennant de leur part l'engagement réciproque de n'attaquèr aucun vaisseau revenant des Indes, et si ce projet s'exécutait, donner à tout commerçant étranger voix dans la junte générale que le roi établirait à Cadix pour le commerce. Le projet était de supprimer en même temps la contractation de Séville, et d'abolir l'indult qu'on imposait depuis long-temps sur les vaisseaux qui revenaient des Indes, au lieu duquel on établirait un tarif certain sur les retours des flottes. Le dessein était aussi d'armer huit vaisseaux pour lesquels on attendait les agrès de Hollande pour la fin de l'année, qui devaient partir en avril, de faire apporter tout le tabac à Cadix, vendu désormais pour le seul compte du roi, dont on faisait espérer un profit du double, dont on verrait l'effet en 1718, et en attendant on offrait déjà pour l'année 1717 une augmentation de 300,000 écus. Albéroni se flattait de rendre le commerce d'Espagne plus florissant que jamais par sa prévoyance, et par la plénitude d'autorité qui lui serait confiée, et il commença à la fin de cette année 1716 à faire travailler aux ports de Cadix et du Ferrol en Gallice dont la situation est admirable, sur lequel on avait de grandes vues, et c'était le lieu principal où on se proposait de bâtir des vaisseaux.

Un autre projet proposé par le prince de Santo-Buono Carraccioli, vice-roi du Pérou, homme de beaucoup d'esprit et de mérite, fut de démembrer de son commandement les provinces de Santa-Fé, Chartagène, Panama, Quito, la Nouvelle-Grenade, pour en faire le départe-

ment d'un troisième vice-roi, résidant à Santa-Fé, et cela fut approuvé du roi d'Espagne. Le marquis de Valero, vice-roi du Mexique, donnait aussi de grandes espérances; il voulait être regardé comme attaché à la reine. C'était de ce nom qu'Albéroni appelait ses amis, et ce fut de ceux-là dont il tâcha de remplir les places subalternes lorsqu'il changea tous ces postes au commencement de 1717. Les abus étaient grands et les prétextes ne manquaient pas de faire les retranchemens qu'il méditait. Plusieurs conseillers du conseil des Indes trouvés en grandes fraudes, furent chassés, et plusieurs juntes des finances supprimées. Albéroni comptait que de ces dépenses épargnées, le roi d'Espagne tirerait plus de 250,000 écus par an. Bien des gens se trouvaient intéressés dans ce bouleversement ; ainsi Albéroni tirant un mérite de sa hardiesse à l'entreprendre, se fondait en nouvelles raisons, toutes modestement résultant du seul intérêt du service du roi, de le garantir de la vengeance de tant de gens si irrités, et ce moyen était unique, c'est-à-dire d'être promptement revêtu de la pourpre.

De là nouveaux ressorts et nouveaux manèges employés à Rome pour vaincre la lenteur du pape, qui de son côté voulait des modifications à son gré sur ce qui avait préliminairement été convenu sur les différends des deux cours avec Aldovrandi à Madrid, et remettre cette affaire à Rome à une congrégation. Le premier ministre et le confesseur, qui seuls s'en étaient mêlés, menacèrent à leur tour d'une junte sur ces affaires qui ferait voir au pape la différence de sa hauteur et de son opiniâtreté d'avec la conduite de deux hommes dévoués au saint-siège, et qui pour cela même, encourraient toute la haine de cette junte et de l'Espagne entière. Albéroni, que rien ne pouvait détourner de son unique affaire, avait soin de faire dire au pape qu'il ne craignait aucune opposition à

son chapeau de la part de la France; et comme les mensonges les plus grossiers ne coûtaient rien là-dessus ni à lui ni au père d'Aubenton, il se vanta au pape de toute l'estime du régent, dont il le faisait assurer souvent, et qui même lui avait fait mander par le père de Trévoux que son altesse royale desirait entretenir directement avec lui une secrète correspondance de lettres.

La confiance du pape et de la cour de Rome en d'Aubenton, sûre de son abandon à son autorité, à ses maximes par les effets, ne put être obscurcie par les efforts de Giudice, qui ne craignait pas d'assurer le pape que ce fourbe le trompait, et qu'il était capable de sacrifier son baptême à la conservation de sa place. Ce jésuite ne laissait pas d'avoir moyen de faire passer à Rome ses sentimens particuliers, et par là il ne craignait point qu'il lui fût rien imputé de ce que Rome trouvait contre ses maximes dans ce que le roi d'Espagne le chargeait d'y écrire. Ainsi le pape insistant sur l'entière exemption de toute imposition de tous les biens patrimoniaux des ecclésiastiques de l'Espagne, Aubenton lui fit savoir nettement que cet article ne s'obtiendrait jamais, non pas même avec aucun équivalent, parce que l'intention du roi d'Espagne n'était pas d'augmenter par là ses revenus, mais de soulager ses sujets à supporter les taxes qui grossissaient, et qui retombaient sur eux, à mesure que les ecclésiastiques, exempts d'en payer aucune, acquéraient des biens laïques. Aubenton revenait après à dissuader le pape de mettre aucune de ces choses convenues à Madrid avec Aldovrandi en congrégation, et à le menacer de les voir renvoyer à une junte en Espagne, dont il verrait le terrible effet. Il ajoutait que le retour d'Aldovrandi en Espagne était nécessaire, mais avec la grâce si instamment demandée, le chapeau d'Albéroni, si le pape voulait obtenir toute sorte de satis-

faction qui ne lui serait donnée qu'à ce prix ; que la reine, irritée de tant de délais, était capable de se porter à toutes sortes d'extrémités; que le ressentiment de se croire amusée et méprisée allait en elle jusqu'à la fureur, sans qu'Albéroni, qui la voudrait calmer au prix de son sang, osât plus lui ouvrir la bouche, surtout depuis qu'ayant osé lui faire un jour quelque représentation, elle l'avait fait taire et lui avait dit qu'elle voyait bien que six mois ou un an de retardement ne lui faisait rien, mais qu'un moment de retardement faisait beaucoup à sa dignité et blessait son honneur. C'était par de tels artifices qu'Albéroni comptait persuader le pape de sa tranquillité sur le moment de sa promotion, et qu'il ne la desirait prompte que pour l'intérêt du pape, et que tout sujet qu'il enverrait à Madrid serait sûr d'y réussir, s'il y trouvait contente du pape la reine qui pouvait tout.

Il est vrai qu'elle était altière et qu'elle s'offensait fort aisément. Elle le fit vivement sentir à la duchesse de Parme sa mère, qui de son côté ne l'était pas moins. Il ne s'agissait néanmoins que de bagatelles, mais la parfaite intelligence ne revint plus. Le duc de Parme, son oncle et son beau-père, en sentit un autre trait pour ne l'avoir pas avertie à temps du sujet de l'envoi du secrétaire Ré de Londres à Hanovre. Il se trouva plus flexible que la duchesse sa femme; il s'excusa et dissipa cette aigreur.

Albéroni, qui avait un commerce direct de lettres avec Stanhope, voulait traiter avec l'Angleterre et la Hollande, laisser à Beretti le soin de débrouiller le plus difficile avec les états-généraux, et se réserver la gloire d'achever à Madrid le traité avec Riperda. Beretti sentait le poids de ce qu'on exigeait de lui, et en représentait toutes les difficultés. Il savait par le pensionnaire même qu'il croyait de l'intérêt de ses maîtres de traiter avec

l'empereur avant de traiter avec l'Espagne, et Beretti le soupçonnait de ne vouloir remettre la négociation à Madrid, que pour la retarder, et parce qu'il serait plus maître de donner ses ordres à Riperda, que d'une négociation qui se traiterait à La Haye; mais l'empereur ne répondait point à l'empressement de ce même Heinsius, et ne faisait aucune réponse aux propositions que les états-généraux lui avaient faites. La première était de modérer le nombre de troupes qu'ils devaient fournir pour la défense des Pays-Bas catholiques s'ils étaient attaqués; ils étaient engagés par le traité de la Barrière à fournir en ce cas 8,000 hommes de pied et 4,000 chevaux. Ils voulaient plus de proportion entre ces assistances et leurs forces, et des secours conformes aux conjonctures sans spécification. En second lieu ils demandaient qu'il plût à l'empereur de spécifier les princes qu'il prétendait comprendre dans l'alliance; et en troisième lieu l'observation exacte de la neutralité de l'Italie. Enfin ils refusaient de s'engager dans ce qui pourrait arriver au-delà des Alpes et dans la guerre contre les Turcs. Nonobstant le silence de l'empereur sur ces propositions, ses ministres étaient fort inquiets de l'alliance prête à être conclue entre la France, l'Angleterre et la Hollande, et ils n'oubliaient rien à La Haye ni même à Paris pour la traverser. Hohendorff continuait à voir Bentivoglio, et quoique encore sans ordre de Vienne, il pressait ce nonce d'insinuer au prétendant de ne point sortir d'Avignon, dans l'opinion que cela dérangerait ce qui avait été concerté et causerait une rupture. Le nonce l'espérait de même, et goûtait avec plaisir tous les avis qu'on lui donnait des difficultés qui s'opposaient à la signature du traité, et sa rupture comme un moyen infaillible de ranger le régent au bon plaisir du pape sur l'affaire de la Constitution.

CHAPITRE XX.

Année 1717. — Singularités à l'occasion du collier de l'ordre envoyé au prince des Asturies. — Ma prédiction en plein conseil de régence sur la Constitution. — Mon colloque curieux avec M. de Troyes. — Excellent mémoire du procureur général Daguesseau sur la Constitution. — L'abbé de Castries entre au conseil de conscience. — Son caractère. — Prétention des maîtres-des-requêtes sur toutes les intendances. — Mort de l'abbé de Saillant. — Mort de madame d'Arco. — Paris est l'égout des débauches de toute l'Europe. — Mort du chancelier Voysin. — Adresse du duc de Noailles. — Daguesseau fait chancelier. — Ma conduite avec le régent et avec le nouveau chancelier. — Joli-de-Fleuri, procureur général. — Le duc de Noailles administrateur de Saint-Cyr. — Famille du chancelier Daguesseau. — Son caractère. — Etrange réponse du chancelier à une question du duc de Grammont.

L'ANNÉE 1717 commença par une bagatelle fort singulière. Le feu roi avait voulu traiter en fils de France les enfans du roi d'Espagne qui, par leur naissance, n'en étaient que petits-fils; et les renonciations antérieures, pour la paix d'Utrecht, n'avaient rien changé à cet usage dont les alliés ne s'aperçurent pas, et dont les princes, que les renonciations du roi d'Espagne regardaient, ne prirent pas la peine de s'apercevoir non plus. Suivant cette règle, tous les fils du roi d'Espagne portèrent, comme fils de France, le cordon bleu en naissant, et depuis la mort du roi, le roi d'Espagne, qui avait toujours les pensées de retour, bien avant imprimées, fut très soigneux de maintenir cet usage d'autant plus que la France y entrait par l'envoi de l'huissier de l'ordre, qui à chaque naissance d'infant partait aussitôt pour lui porter le cordon bleu. Cette

première cérémonie se fait sans chapitre et sans nomination: le prince n'est chevalier que lorsqu'il reçoit le collier. Le roi n'était point encore chevalier ni le prince des Asturies. Le roi, son père, dès que ce prince approcha de dix ans, demanda pour lui le collier avec instance; il n'y eut pas moyen de le faire attendre jusqu'au lendemain du sacre du roi qu'il reçut lui-même le collier. Le régent manda donc tous les chevaliers de l'ordre dans le cabinet où se tenait le conseil de régence aux Tuileries. Le roi au sortir de sa messe vint s'asseoir dans son fauteuil du conseil au bout de la table, et ne se couvrit point. M. le duc d'Orléans se tint debout et découvert à sa droite, et tous les chevaliers de même sans ordre le long de la table des deux côtés; les officiers commandeurs au bas bout de la table, vis-à-vis du roi. M. le duc d'Orléans proposa d'envoyer deux colliers au roi d'Espagne avec une commission pour les conférer, l'un au prince des Asturies, l'autre à son gouverneur le duc de Popoli à qui le feu roi avait promis l'ordre et permis de le porter en attendant qu'il eût le collier.

Cela fut appuyé de l'exemple de Henri IV qui n'étant pas encore sacré ni chevalier de l'ordre, et qui même ne le portant pas parce qu'il était huguenot, donna une commission au maréchal de Biron, chevalier de l'ordre, et le premier de son parti, pour recevoir et donner le collier de l'ordre à son fils qui fut depuis amiral, maréchal et duc et pair de France, et décapité à Paris, dernier juillet 1602, et donner en même temps le cordon bleu à Renaud de Beaulne archevêque de Bourges, depuis de Sens, à qui six mois auparavant le roi avait donné la charge de grand-aumônier de France, qu'il avait ôtée avec le cordon bleu qui y est attaché à Jacques Amyot relégué dans son diocèse à Auxerre, et qui s'était montré grand ligueur. Ainsi le cardinal de

Bouillon n'a pas été le premier à qui cette charge et le cordon bleu qui y est joint aient été ôtés. Ce fut en faveur du même Amyot, qui était fils d'un artisan et que son esprit, son savoir et son éloquence avaient fait précepteur des enfans de Henri II, que Henri III, en créant l'ordre du Saint-Esprit, attacha à la charge de grand-aumônier de France qu'Amyot avait alors celle de grand-aumônier de l'ordre, sans preuves, parce qu'il n'en pouvait faire, ce qui a toujours subsisté depuis. Le maréchal de Biron, en vertu de la commission d'Henri IV, fit cette cérémonie dans l'église collégiale de Mantes, le dernier décembre 1591. Henri IV fit dans l'église abbatiale de Saint-Denis son abjuration publique, le dimanche 25 juillet 1593, entre les mains du même Renaud de Beaulne, archevêque de Bourges, qui dit tout de suite la messe pontificalement et le communia, il fut sacré le premier dimanche de carême, 27 février 1594, et reçut le lendemain le collier de l'ordre du Saint-Esprit, et Clément IX Aldobrandini, le voyant maître de Paris et de tout le royaume, lui donna l'absolution, le 17 septembre 1595.

Le régent ne voulut pas tenir cette assemblée sans le roi, et y voulut suivre la moderne manière que le feu roi avait introduite dans les chapitres, depuis qu'en faveur de ses ministres officiers de l'ordre, qui, à l'exception du seul chancelier de l'ordre, y sont debout et découverts, tandis que tous les chevaliers sont assis en rang et couverts, il n'en tenait plus que debout et découvert lui-même. Ainsi le roi fut découvert, et il ne fut assis qu'à cause de son âge; non qu'il puisse y avoir de proportion entre le roi et ses sujets, mais parceque, depuis que l'ordre a été institué, les rois ne se sont jamais assis ni couverts aux chapitres, qu'ils n'y aient fait en même temps asseoir et couvrir tous les chevaliers; c'est aussi ce qui se pratiqua de tout temps jusqu'à cette heure dans tous les

chapitres de l'ordre de la Jarretière et de celui de la Toison-d'Or. Ce dernier ordre fut donné en ce temps-ci par le roi d'Espagne à Quailus que nous avons vu être allé servir en Espagne après son combat avec le fils aîné du comte d'Auvergne.

Madame de Langeais mourut le premier jour de cette année au Luxembourg à Paris, où elle avait un appartement. Elle était sœur du feu maréchal de Navailles et avait quatre-vingt-neuf ans. Son mari s'appelait Cordouan. Le huguenotisme avait fait ce mariage. Elle avait été long-temps en Hollande; elle revint se convertir et eut 6,000 liv. de pension.

Le maréchal d'Harcourt perdit mademoiselle de Beuvron, sa sœur, fille d'esprit, de mérite et de conduite, qui avait de la considération, et qui s'était retirée depuis assez long-temps dans un couvent en Normandie.

Quoique l'affaire de la Constitution n'entre point dans ces Mémoires par les raisons que j'en ai alléguées, il se trouve certains faits qui me sont particuliers, ou qui me sont connus, qui y doivent trouver place comme il est déjà arrivé quelquefois, parce que j'ai lieu de douter qu'ils la trouvent dans l'histoire de cette fameuse affaire, dont les auteurs les auront pu aisément ignorer. Quoiqu'elle se traitât dans le cabinet du régent avec Effiat, le premier président, les gens du roi, divers prélats, l'abbé Dubois, le maréchal d'Huxelles, il ne laissait pas d'en revenir quelque chose au conseil de régence dans quelques occasions. M. de Troyes s'y signalait toujours en faveur de la Constitution, et des prétentions de Rome, en pénitence apparemment d'y avoir été toute sa vie fort opposé. Il rendait compte de tout au nonce Bentivoglio. Je ne sais à son âge quel pouvait être son but. Un des premiers jours de ce mois de janvier, il fut question de la Constitution au conseil de régence. Je ne

m'étendrai pas sur quoi, parce que je n'ai pas dessein de m'arrêter à cette matière. Je voyais un grand emportement pour exiger une soumission aveugle sans explication et sans réplique, et que ce parti d'une obéissance sans mesure allait toujours croissant.

Je ne fus pas de l'avis de M. de Troyes; il s'anima; nous disputâmes tous deux; il s'abandonna tellement à ses idées que je lui répondis brusquement que sous peu la Constitution ferait une belle fortune, parce que je voyais que de proche en proche elle parviendrait bientôt à devenir dogme et article de foi : là-dessus voilà M. de Troyes à s'exclamer à la calomnie, que je passais toujours le but; de là à s'étendre pour montrer que la Constitution ne pouvait jamais devenir ni dogme, ni règle, ni article de foi; qu'à Rome cela n'était entré dans la tête de personne, et que le cardinal Tolomeï qui avait été toute sa vie jésuite, et de jésuite avait été cardinal, s'était moqué avec dérision quand on lui avait touché cette corde. Quand il eut bien crié, je regardai tout le conseil, et je dis : « Messieurs, trouvez bon que je vous prenne tous ensemble et chacun en particulier à témoin de tout ce que je viens de prédire sur la fortune de la Constitution, de tout ce que M. de Troyes y a répondu, combien il s'est étendu à prouver qu'il est impossible par sa nature qu'elle puisse jamais être proposée en article, dogme, ou règle de foi, et qu'on s'en moque à Rome, et que je me permette de vous faire souvenir de ce qui se passe aujourd'hui quand la Constitution aura fait enfin cette fortune comme je vous répète que cela ne tardera point à arriver ». M. de Troyes cria de nouveau à l'absurdité: pour n'en pas faire à deux fois, au bout de six mois, et même moins, je fus prophète.

Le dogme, la règle de foi pointèrent. Les grands athlètes de la Constitution l'établirent dans leurs discours

et dans leurs écrits, et en peu de temps la prétention en fut portée jusqu'où on la voit parvenue. Dès que cette opinion commença à se montrer à découvert avec autorité, je ne manquai pas de faire souvenir en plein conseil de régence de ma prophétie, et des exclamations de M. de Troyes; puis me tournant vers lui, je lui dis avec un souris amer : « Vous n'en croirez, monsieur, une autre fois! oh bien, ajoutai-je, nous en verrons bien d'autres ». Personne ne dit mot, ni le régent non plus. Je ne vis jamais homme si piqué ni si embarrassé que M. de Troyes, qui rougit furieusement, et qui la tête basse ne répondit pas un seul mot. Ces deux scènes firent chacune quelque bruit en leur temps; elles ne tenaient en rien au secret du conseil, je ne me contraignis pas de les rendre, ni plusieurs du conseil de régence non plus. M. le duc d'Orléans ne le trouva point mauvais : il fit semblant, ou crut en effet que j'allais trop loin comme M. de Troyes, et fut ou fit le semblant d'être fort surpris quand ma prophétie se vérifia. M. le cardinal de Noailles avait des audiences de M. le duc d'Orléans assez fréquentes; les prétentions de l'abbé Dubois ne l'avaient pas encore culbuté: la petite-vérole dont Paris était plein se mit dans l'archevêché, et l'obligea d'en sortir, parce que M. le duc d'Orléans qui voyait le roi presque tous les jours ne voulait aucun commerce avec le moindre soupçon de mauvais air. Madame la duchesse de Richelieu, veuve en premières noces de M. de Noailles, frère du cardinal, était demeurée en liaison intime avec lui, et fort bien avec tous les Noailles : elle avait bâti une fort belle maison au bout du faubourg Saint-Germain, qui est aujourd'hui revenue par ricochet aux Noailles; elle y offrit retraite au cardinal qui l'accepta.

Etant chez elle il me proposa un rendez-vous dans son cabinet avec le procureur général, qui avait envie, et lui

aussi, que j'entendisse la lecture d'un mémoire qu'il venait d'achever sur l'affaire de la Constitution, et qui n'était pas à portée de m'en parler lui-même, parce que les affaires du parlement m'avaient refroidi avec lui. J'eus en effet quelque peine à consentir. Enfin je me laissai aller au cardinal, et le rendez-vous fut pris chez la duchesse de Richelieu où il logeait, pour le surlendemain trois heures après midi. Je m'y rendis, la porte fut bien fermée. Nous étions tous trois seuls, et la lecture dura deux heures. L'objet du mémoire était de montrer qu'il n'y avait aucun moyen de recevoir une bulle qui était aussi contraire que l'était la constitution *unigenitus* à toutes les lois de l'église, et aux maximes et usages du royaume, fondées sur les libertés de l'église gallicane, qui elles-mêmes ne sont que l'observation des canons et des règles établies de tout temps dans l'église universelle, et qui n'ont été maintenues dans leur intégrité que dans l'église de France contre les entreprises de la cour de Rome. Outre l'érudition qui sans affectation était répandue dans tout le mémoire, et la beauté de la diction sans recherche d'éloquence, il était admirable par le tissu d'une chaîne de preuves dont les chaînons semblaient naître naturellement les uns des autres, qui portaient les preuves de tout le contenu du mémoire dans un ordre qui en faisait la clarté, et dans un degré qui en formait une évidence à laquelle il était impossible de se refuser. Il était d'ailleurs contenu dans toutes les bornes que la primauté de Rome sur toutes les églises pouvait justement exiger, et dans le respect dû à la dignité et à la personne du pape. La conclusion était de lui renvoyer sa bulle après avoir jusqu'alors tenté et cherché inutilement quelque moyen de la pouvoir recevoir, uniquement guidés dans tout le travail qui s'était fait là-dessus à marquer la bonne volonté, le desir et le respect pour le saint-siège et pour le pape. Je fus charmé

de cette pièce, et je montrai au procureur général dans toute son étendue l'impression qu'elle m'avait faite. Le cardinal de Noailles n'en fut pas moins satisfait. Nous raisonnâmes ensuite avant de nous séparer. Mais le malheur était que la religion et la vérité n'étaient pas le gouvernail de cette malheureuse affaire, comme ni l'une ni l'autre n'en avaient été la source du côté de Rome et de ceux qui s'étaient employés à la demander, à la fabriquer, à la soutenir, et à la conduire pour leur ambition au point où nous la voyons, aux dépens de la religion, de la vérité, de la justice, de l'église et de l'état, de tant de savantes écoles, et de tant d'illustres corps d'ecclésiastiques et de réguliers, enfin d'un peuple immense de saints et de savans particuliers.

L'abbé de Castries, premier aumônier de madame la duchesse de Berry, et fort bien avec elle et avec madame la duchesse d'Orléans, qui aimait fort son frère et sa belle-sœur, qui étaient, comme on la vu plus d'une fois, à elle, fut nommé à l'archevêché de Tours. J'y contribuai aussi avec force, et je ne comprends pas pourquoi il en fut besoin avec le secours de ces deux princesses. Il était bien fait et avait un esprit extrêmement aimable, sage et doux, et fort sûr dans le commerce. Lui et son frère chez qui il demeurait avaient beaucoup d'amis, et il était desiré dans les meilleures compagnies. Cela choqua tellement le feu roi depuis qu'on l'eut infatué de noms inconnus, et de crasse de séminaires pour être maîtres des nominations, et après des évêques, que l'abbé de Castries ne put jamais le devenir. Il fut peu à Tours qui était lors fort pauvre quoique un grand siège. Il fut sacré par le cardinal de Noailles avec qui il était fort bien, et aussitôt après il entra au conseil de conscience où des deux places destinées à des évêques, il n'y en avait qu'une de remplie par le frère du maréchal de Besons,

lors archevêque de Bordeaux. Le chefs de la Constitution crièrent beaucoup du consécrateur et de la place. Leurs aboiemens n'empêchèrent pas qu'Alby ayant vaqué peu de temps après, ce riche archevêché lui fût donné, en sorte qu'il n'alla jamais à Tours. Longues années depuis il a eu l'ordre du Saint-Esprit, et vit encore fort vieux et adoré dans son diocèse, où il a toujours très assidûment résidé, tout occupé des devoirs de son ministère. Je fis donner en même temps la petite abbaye d'Andecy à une sœur de madame de Saint-Simon, religieuse de Conflans près Paris, fort sainte fille, mais qui n'était pas faite pour en gouverner une plus grande. Lorsque j'allai le lui apprendre, elle s'évanouit, puis refusa, et ce ne fut qu'à peine qu'on la lui fit accepter. Elle en tomba fort malade et le fut long-temps. Peu de religieuses deviennent abbesses de la sorte.

Boucher, fils d'un secrétaire du chancelier Boucherat, qui s'y était fort enrichi, était beau-frère de M. le Blanc, dont la diverse fortune a depuis fait tant de bruit dans le monde. Ils avaient épousé les deux sœurs; le Blanc pointait fort auprès de M. le duc d'Orléans. Il en obtint l'intendance d'Auvergne pour son beau-frère, qui était président de la cour des aides. Rien de si plaisant que le scandale que les maîtres-des-requêtes en prirent, et que l'éclat qu'ils osèrent en faire. C'était le temps de tout prétendre et de tout oser. Aussi firent-ils les hauts cris d'une place qui leur était dérobée, comme si pour être intendant il fallait être maître-des-requêtes, et qu'on n'en eût jamais fait que de leurs corps. Ils députèrent au chancelier pour écouter et porter leurs plaintes au régent. Tous deux se moquèrent d'eux et tout le monde aussi.

L'abbé de Saillant mourut médiocrement vieux. Il était frère de Saillant, lieutenant-général, lieutenant-colonel du régiment des gardes, et commandant à Metz et

dans les trois évêchés. C'eut été un honnête homme s'il avait eu des mœurs. La débauche, l'agrément de l'esprit et la sûreté du commerce lui avaient acquis des amis considérables, le maréchal de Luxembourg entre autres intimement, qui à force de bras lui avait procuré quelques abbayes. Il en avait une assez bonne dans Senlis. Je logeais alors dans une maison des jacobins, rue Saint-Dominique, dont la vue était sur leur jardin, où j'avais une porte. Le devant de la maison voisine était occupé par Fourilles, capitaine aux gardes, qui était aveugle, et s'était retiré avec un cordon rouge. Je le voyais tous les jours se promener deux et trois heures dans ce jardin des jacobins, conduit par son fils, qui était abbé sans ordres ni bénéfices, et qui lui lisait pendant toute la promenade. Tous deux avaient l'esprit orné, et le père en avait beaucoup. Cette assiduité me toucha. Je m'informai doucement du jeune homme, car il n'avait pas vingt ans. Il m'en revint du bien, et qu'il ne quittait pas son père, à qui il lisait presque toute la journée. Je ne les connaissais point ni personne de leurs amis; jamais ils n'étaient venus chez moi, pas un de la famille, jamais je n'avais parlé à aucun. Je me mis dans la tête de faire donner cette abbaye de Senlis à un si honnête fils, j'en fis l'histoire à M. le duc d'Orléans, et je l'obtins. Jamais gens plus étonnés qu'ils le furent quand je le leur allai dire. Je me fis un vrai plaisir d'avoir fait récompenser cette piété, et j'eus lieu dans la suite d'en être encore plus content par l'honnête et sage conduite de l'abbé, et par leur reconnaissance.

Madame d'Arco mourut à Paris, où elle donnait à jouer tant qu'elle pouvait. Elle s'appelait étant fille mademoiselle Popüel, était fort belle, avait été long-temps maîtresse déclarée, en Flandre, de l'électeur de Bavière, dont elle avait eu le chevalier de Bavière. Son mari était

frère du maréchal d'Arco, qui commandait en chef les troupes de Bavière, et dont il a été fait ici mention quelquefois dans les guerres précédentes.

Le goût, l'exemple et la faveur du feu roi avaient fait de Paris l'égout des voluptés de toute l'Europe, et le continua long-temps après lui. Outre les maîtresses du feu roi, ses bâtards, ceux de Charles IX, car j'en ai vu une veuve et sa belle-fille, ceux d'Henri IV, ceux de M. le duc d'Orléans, à qui sa régence a fait une immense fortune, les deux branches des deux frères Bourbons, Malause et Busset, les Vertus bàtards du dernier duc de Bretagne, les bâtardes des trois derniers Condé, et jusqu'aux Rothelin, bâtards des bâtards, c'est-à-dire d'un cadet de Longueville, desquels bâtards d'Orléans le dernier est mort de mon temps, et madame de Nemours sa sœur bien plus tard après lui, Rothelin, qui dans ces derniers temps ont osé se croire quelque chose, et l'ont presque persuadé par l'audace d'une couronne de prince du sang qu'ils ont arborée depuis qu'elles sont toutes tombées dans le plus surprenant pillage; outre, dis-je, ce peuple de bâtards français, Paris a ramassé les maîtresses des rois d'Angleterre et de Sardaigne, et deux de l'électeur de Bavière, et les nombreux bâtards d'Angleterre, de Bavière, de Savoie, de Danemark, de Saxe, et jusqu'à ceux de Lorraine, qui tous y ont fait de riches, de grandes et de rapides fortunes, y ont entassé des ordres, des grades plus que prématurés, une infinité de grâces et de distinctions de toutes les sortes, plusieurs des honneurs et des rangs les plus distingués, dont pas un d'eux n'eût été seulement regardé dans aucun autre pays de l'Europe; enfin jusqu'aux plus infâmes fruits des plus monstrueux incestes et les plus publics, d'un petit duc de Montbéliard, déclarés solennellement tels par le conseil aulique de Vienne, rejetés comme tels par tout l'empire

et de toute la maison de Wirtemberg, lesquels toutefois ont eu l'audace de vouloir faire ici les princes, et y ont trouvé l'appui d'autres prétendus princes, qui avec l'usurpation du rang, et une naissance légitime et française, ne sont pas plus princes qu'eux : de tant d'écumes que la France seûle s'est trouvée capable de recevoir, et entre toutes les nations de l'Europe, d'honorer et d'illustrer par-dessus sa première noblesse qui a eu la folie d'y concourir et d'y applaudir la première, il faut pourtant avouer qu'un bâtard d'Angleterre et un autre de Saxe ont rendu de grands services à l'état en commandant glorieusement des armées.

La veille de la Chandeleur nous soupions plusieurs en liberté chez Louville. Un moment après qu'on eut servi le fruit, on vint parler à l'oreille de Saint-Contest, conseiller d'état, qui sortit de table aussitôt. Son absence fut courte; mais il revint si occupé, en nous promettant de nous apprendre de quoi, que nous ne songeâmes plus qu'à sortir de table. Quand nous fûmes rentrés autour du feu, il nous dit la nouvelle. C'est que le chancelier Voysin, soupant chez lui avec sa famille, se portant bien, avait été tout d'un coup frappé d'une apoplexie, et était tombé à l'instant comme mort sur madame de Lamoignon, Voysin comme lui, et qu'en un mot il n'en avait pas pour deux heures. En effet, il ne vécut guère au-delà, et la connaissance ne lui revint plus. J'ai assez fait connaître ce personnage pour n'avoir rien à y ajouter. La femme de Saint-Contest était le Maistre de cette ancienne et illustre magistrature de Paris, et sœur de la mère d'Ormesson et de la femme du procureur général sur lequel Saint-Contest porta aussitôt ses desirs. Après ce récit, il nous quitta pour aller l'avertir. Il trouva toute la maison couchée et endormie; en sorte qu'il y retourna le lendemain de bonne heure, et tira le procureur général de son lit. Celui-ci compta si

peu que cette grande place pût le regarder, qu'il ne s'en donna pas le moindre mouvement; il s'habilla tranquillement, et s'en alla avec sa femme à sa grand'messe de paroisse à Saint-André-des-Arcs.

Le duc de Noailles, averti le soir ou dans la nuit, ne négligea pas une si grande occasion de s'avancer vers la place de premier ministre, qui ne cessa jamais de faire l'objet le plus cher de tous ses vœux. De tout temps il était ami du procureur général. Le mérite solide du père, la réputation brillante du fils, n'avaient pu échapper aux Noailles qui les avaient tous fort cultivés. Le duc de Noailles ne pouvait avoir un chancelier plus à son point. Il se persuada de plus qu'il gouvernerait cet esprit doux, incertain, qui se trouverait comme un aveugle au milieu du bruit et des cabales, et qui se sentirait heureux qu'un guide tel que le duc de Noailles voulût le conduire. Plein de cette idée qui ne le trompa point, il alla trouver M. le duc d'Orléans comme il sortait de son lit, et venait se mettre sur sa chaise percée, l'estomac fort indigeste, et sa tête fort étourdie du sommeil et du souper de la veille, comme il était tous les matins en se levant, et du temps encore après. Le duc de Noailles fit sortir le peu de valets qui se trouvèrent là, apprit à M. le duc d'Orléans la mort du chancelier, et dans l'instant bombarda la charge pour Daguesseau. Tout de suite il le manda au Palais-Royal, où il se tint jusqu'à son arrivée pour plus grande précaution. Dans cet intervalle Larochepot, Vaubourg et Trudaine, conseillers d'état, le premier gendre, les deux autres beaux-frères de Voysin, vinrent rapporter les sceaux au régent, qui mit la cassette sur sa table et les congédia avec un compliment. Le messager qui avait été dépêché à Daguesseau; ne le trouvant point chez lui, le fut chercher à sa paroisse. Il vint sur-le-champ au Palais-Royal comme M. le duc d'Orléans venait d'achever de s'ha-

biller, et avait demandé son carrosse. Daguesseau trouva le duc de Noailles avec M. le duc d'Orléans dans son cabinet, qui, avec les complimens flatteurs dont on accompagne toujours de pareilles grâces, lui déclara celle qu'il lui faisait. Fort peu après, il sortit de son cabinet, et prenant Daguesseau par le bras, il dit à la compagnie qu'ils voyaient en lui un nouveau et très digne chancelier, et tout de suite faisant porter la cassette des sceaux devant lui, il alla monter en carrosse avec la cassette et le chancelier. Il le mena aux Tuileries, en fit l'éloge au roi, puis lui présenta la cassette des sceaux sur laquelle le roi mit la main pour la remettre à Daguesseau, tandis que M. le duc d'Orléans la tenait.

Daguesseau l'ayant reçue de la sorte fut modeste à l'affluence des complimens; il s'y déroba le plus tôt qu'il put, et s'en alla chez lui avec la précieuse cassette, où tout était plein de parens et d'amis en émoi du message de M. le duc d'Orléans, qui, dans l'occurrence de la vacance, avait fait grand bruit à Saint-André-des-Arcs et dans tous les quartiers voisins. Daguesseau, dans sa surprise, ne vit qu'un étang, et ne se remit que dans son carrosse en allant chez lui seul avec les sceaux. Après les premières bordées qu'il fallut essuyer en y arrivant, il monta chez son frère, espèce de philosophe voluptueux, de beaucoup d'esprit et de savoir, mais tout des plus singuliers. Il le trouva fumant devant son feu en robe de chambre. « Mon frère, lui dit-il en entrant, je viens vous dire que je suis chancelier ». L'autre se tournant : « Chancelier, dit-il; qu'avez-vous fait de l'autre ? — Il est mort subitement cette nuit. — Oh bien ! mon frère, j'en suis bien aise; j'aime mieux que vous le soyez que moi ». C'est tout le compliment qu'il en eut. Le duc de Noailles en reçut de beaucoup de gens. Il était visible qu'il avait fait le chancelier, et il était bien aise que personne n'en doutât.

J'appris cette nouvelle de bonne heure dans la matinée.

J'allai l'après-dînée au Palais-Royal; M. le duc d'Orléans n'était pas remonté de chez madame la duchesse d'Orléans; j'y descendis par les cabinets. Je le trouvai au chevet de son lit où elle était pour quelque migraine. Il me parla tout aussitôt de la nouvelle du jour. Comme la chose était faite, je suivis ma maxime de n'y rien opposer. Je lui dis qu'il ne pouvait choisir pour cette grande place de magistrat plus savant, plus lumineux, plus intègre, ni dont l'élévation dût être plus approuvée. J'ajoutai seulement que son âge fâcherait beaucoup de gens qui par le leur n'auraient plus d'espérance, et que je souhaitais que Daguesseau oubliât qu'il avait passé sa vie jusqu'alors dans le parlement, et tout ce dont il s'y était imbu, pour ne se souvenir que des devoirs de son office et de sa reconnaissance. L'engoûment où la flatterie des applaudissemens à ce choix avaient mis le régent l'empêcha de sentir le poids de cette parole dont il eut lieu de se souvenir depuis. Dans cet enthousiasme il me demanda avec une sorte d'inquiétude comment j'étais avec lui. J'avais dès le matin pris mon parti dans le seul but du bien des affaires. Je lui répondis qu'il pouvait se souvenir qu'avant la mort du roi, je lui avais proposé, et l'avais souvent pressé de chasser Voysin quand il serait le maître, et de donner les sceaux au bonhomme Daguesseau; que le plaidoyer de son fils dans notre procès de préséance contre M. de Luxembourg lui avait acquis mon cœur et mon estime; que sans commerce par la différence de notre genre de vie, et celle de notre demeure, ces mêmes sentimens étaient demeurés en moi; qu'il était vrai qu'ils s'étaient changés en froideur très marquée depuis l'affaire du bonnet, et ce qui s'était passé à l'égard du parlement. Mais que dans l'espérance que Daguesseau deviendrait en tout chancelier de France, et qu'il se dé-

pouillerait de ses premiers préjugés, je vivrais avec lui sur ce pied-là pour le bien des affaires, et que, dès ce même jour, j'irais lui faire mes complimens. Je l'exécutai en effet, ce dont M. le duc d'Orléans me parut fort soulagé et fort aise, et le nouveau chancelier infiniment touché. Sa charge de procureur général fut en même temps donnée à Joli-de-Fleuri, premier avocat général, et le duc de Noailles, qui ne négligeait pas les moindres choses, se fit donner l'administration des biens de la maison de Saint-Cyr comme une chose de convenance qu'avait le chancelier Voysin, et prit pour s'en mêler directement sous lui d'Ormesson, maître-des-requêtes alors, frère de la nouvelle chancelière.

Un chancelier doit être un personnage, et dans une régence il ne se peut qu'il n'en soit un. Celui-là l'a été si long-temps, puisqu'il vit encore, et a été si battu de la fortune dans cette grande place qui semblerait en être le port et l'asile, que tant de raisons m'engagent à passer sur la règle que je me suis faite de ne m'étendre point sur ceux qui sont encore au monde dans le temps que j'écris.

Il naquit le 26 novembre 1668; avocat général, 12 janvier 1691, à vingt-deux ans et demi; procureur général, 19 novembre 1700 à trente-deux ans; chancelier et garde-des-sceaux de France, 2 février 1717, à quarante-trois ans. Le père de son père était maître des comptes; il est bon de n'aller pas plus loin. Ce maître des comptes maria pourtant sa fille au père de MM. d'Armentières et de Conflans, tous deux gendres de madame de Jussac dont j'ai parlé ailleurs et du bailly de Conflans, avec la petite terre de Puyseux qu'ils en ont encore, et les sœurs du chancelier ont été mariées, long-temps avant qu'il le fût, la cadette à M. le Guerchois, mort conseiller d'état sans enfans, l'autre à M. de Tavannes, père et mère de M. de Tavannes, lieutenant-général,

commandant en Bourgogne et chevalier de l'ordre, et de l'archevêque de Rouen, grand-aumônier de la reine, ci-devant évêque comte de Châlons, dont par brevet il a conservé le rang.

Daguesseau, de taille médiocre, fut gros, avec un visage fort plein et agréable, jusqu'à sa dernière disgrâce, et toujours avec une physionomie sage et spirituelle, un œil pourtant bien plus petit que l'autre. Il est remarquable qu'il n'a jamais eu voix délibérative avant d'être chancelier, et qu'on se piquait volontiers au parlement de ne point suivre ses conclusions, par une jalousie de l'éclat de la réputation qu'il avait acquise, qui prévalait à l'estime et à l'amitié. Beaucoup d'esprit, d'application, de pénétration, de savoir en tout genre, de gravité et de magistrature, d'équité, de piété et d'innocence de mœurs, firent le fonds de son caractère. On peut dire que c'était un bel esprit et un homme incorruptible, si on en excepte l'affaire des Bouillon, qui a été racontée; avec cela doux, bon, humain, d'un accès facile et agréable, et dans le particulier ayant de la gaîté et de la plaisanterie salée, mais sans jamais blesser personne; extrêmement sobre, poli sans orgueil, et noble sans la moindre avarice, naturellement paresseux, dont il lui était resté de la lenteur. Qui ne croirait qu'un magistrat orné de tant de vertus et de talens, dont la mémoire, la vaste lecture, l'éloquence à parler et à écrire, la justesse jusque dans les moindres expressions des conversations les plus communes, avec les grâces de la facilité, n'eût été le plus grand chancelier qu'on eût vu depuis plusieurs siècles? Il est vrai qu'il aurait été un premier président sublime, il ne l'est pas moins que, devenu chancelier, il fit regretter jusqu'aux Haligre et aux Boucherat. Ce paradoxe est difficile à comprendre, il se voit pourtant à l'œil depuis trente ans qu'il est chancelier, et avec tant d'évidence que je pourrais m'en

tenir là; mais un fait si étrange mérite d'être développé. Un si heureux assemblage était gâté par divers endroits qui étaient demeurés cachés dans sa première vie, et qui éclatèrent tout à-la-fois sitôt qu'il fut parvenu à la seconde. La longue et unique nourriture qu'il avait prise dans le sein du parlement l'avait pétri de ses maximes et de toutes ses prétentions, jusqu'à regarder cette assemblée avec plus d'amour, de respect et de vénération que les Anglais n'en ont pour leurs parlemens, qui n'ont de commun que le nom avec les nôtres; et je ne dirai pas trop quand j'avancerai qu'il ne regardait pas autrement tout ce qui émanait de cette compagnie, qu'un fidèle bien instruit de sa religion ne regarde les décisions sur la foi des conciles œcuméniques. De cette sorte de culte naissaient trois extrêmes défauts qui se rencontraient très fréquemment: le premier, qu'il était toujours pour le parlement, quoi qu'il pût entreprendre contre l'autorité royale, ou d'ailleurs au-delà de la sienne, tandis que son office, qui le rendait le supérieur et le modérateur du parlement et la bouche du roi à son égard, l'obligeait à le contenir quand il passait ses bornes, surtout à lui imposer avec fermeté, quand il attentait à l'autorité du roi. Son équité et ses lumières lui montraient bien l'égarement du parlement à chaque fois qu'il s'y jetait, mais de le réprimer était plus fort que lui. Sa mollesse, secondée de cette sorte de culte dont il l'honorait, était peinée, affligée de le voir en faute; mais de laisser voir qu'il y fût tombé était un crime à ses yeux, dont il gémissait de voir souiller les autres, et dont il ne pouvait se souiller lui-même. Il mettait donc tous ses talens à pallier, à couvrir, à excuser, à donner des interprétations captieuses à éblouir sur les fautes du parlement, à négocier avec lui d'une part, avec le régent d'autre, à profiter de sa timidité, de sa facilité, de sa légèreté pour tout émousser, tout énerver

en lui, en sorte qu'au lieu d'avoir en ce premier magistrat un ferme soutien de l'autorité royale, et un vrai juge des justices, on en tirait à peine quelque bégaiement forcé qui affaiblissait encore le peu à quoi il avait pu se résoudre à peine, et qui donnait courage, force et hauteur au parlement; et si quelquefois il s'est expliqué avec lui en d'autres termes, ce n'était qu'après un long combat, et toujours bien plus faiblement qu'il n'était convenu de le faire. Un second inconvénient était l'extension de ce culte particulier du parlement à tout ce qui portait robe, je dis jusqu'à des officiers de bailliages royaux. Tout homme portant robe devait selon lui imposer le dernier respect, quoi qu'il fît; on ne pouvait s'en plaindre qu'avec la dernière circonspection. Les plaintes n'étaient pas écoutées sans de longues preuves juridiquement ordonnées; avec cela même elles étaient rejetées avec grand dommage pour le plaignant, si grand qu'il fût, si elles n'étaient appuyées de la dernière évidence; alors cela lui paraissait bien fâcheux. Il se tournait tout entier à sauver l'honneur de la robe, comme si la robe en général était déshonorée parce qu'un fripon en était revêtu pour son argent. Il proposait des compositions, des accommodemens, et si les plaignans étaient d'une certaine espèce, des désistemens pour s'en rapporter à lui; enfin il avait recours à des longueurs ruineuses qui pouvaient équivaloir à des dénis de justice, et toujours l'homme de robe en sortait au meilleur marché, et surtout le plus blanc qu'il pouvait, et le plus légèrement tancé. Dans cet esprit, il ne comprenait pas comment on pouvait se porter à casser un arrêt du parlement. Il employait pour l'éviter tous les mêmes manèges, et ce n'était qu'après la plus belle défense qu'il souffrait que l'affaire fût portée au bureau des cassations. Ce bureau, composé par lui comme tous les autres du conseil, n'ignorait pas son extrême

répugnance. On peut croire qu'il savait la ménager, et qu'il fallait des raisons bien claires pour les engager à porter la cassation au conseil, qui à son tour n'avait pas moins de ménagement que le bureau. Si malgré tout cela l'évidence l'entraînait, le chancelier, qui ne pouvait se résoudre à prononcer le blasphème de casser, avait inventé le premier une autre formule, et prononçait que l'*arrêt serait comme non avenu*, encore n'était-ce pas sans quelque péroraison de défense, ou de gémissement; or, on voit que cela attaque clairement la justice distributive. Un autre mal sorti de la même source, c'était un attachement aux formes, et jusqu'aux plus petites, si littérale, si précise, si servile que toute autre considération, même de la plus évidente justice, disparaissait à ses yeux devant la plus petite formalité. Il y était tellement attaché, comme à l'âme et à la perpétuité des procès qui sont la source de l'autorité et des biens de la robe, qu'il ne tint pas à lui qu'il ne les introduisît au conseil de dépêches, où jamais on n'en avait ouï parler, bien loin de s'y arrêter. L'absurdité était manifeste. Ce conseil n'est établi que pour juger des différends qui ne peuvent rouler sur des formes, ou des procès qu'il plaît au roi d'évoquer à sa personne, et qu'il juge lui tout seul, parce que là ceux qui en sont n'ont que voix consultative. Il faudrait donc que le roi fût instruit de la forme comme un procureur, ou qu'il jugeât à l'aveugle sur celle des gens qui la sauraient. Or ces gens-là l'ignorent comme nous l'ignorions tous, ou l'ont oubliée comme les secrétaires d'état qui y rapportent, ou du moins qui y opinent quand il y entre un autre rapporteur, et qui n'ont ni le temps ni la volonté de les rapprendre. Le chancelier fit en deux ou trois occasions la tentative d'alléguer les formes au conseil de dépêches; quoique bien avec lui, je l'interrompis autant de fois, je combattis sa

tentative, et à chaque fois elle demeura inutile avec un grand regret de sa part qu'il montra fort franchement.

Le long usage du parquet lui avait gâté l'esprit. Il était étendu et lumineux, et orné d'une grande lecture et d'un profond savoir. L'état du parquet est de ramasser, d'examiner, de peser et de comparer les raisons des deux et des différentes parties, car il y en a souvent plusieurs au même procès, et d'étaler cette espèce de bilan, pour m'exprimer ainsi, avec toutes les grâces et les fleurs de l'éloquence devant les juges, avec tant d'art et d'exactitude qu'il ne soit rien oublié d'aucune part, et qu'aucun des nombreux auditeurs ne puisse augurer de quel avis l'avocat général sera avant qu'il ait commencé à conclure. Quoique le procureur général, qui ne donne ses conclusions que par écrit, ne soit pas exposé au même étalage, il est obligé au même examen, à la même comparaison, au même bilan, dans son cabinet, avant de se déterminer à conclure. Cette continuelle habitude pendant vingt-quatre années à un esprit scrupuleux en équité et en formes, fécond en vues, savant en droit, en arrêts, en différentes coutumes, l'avait formé à une incertitude dont il ne pouvait sortir, et qui, lorsqu'il n'était point nécessairement pressé par quelque limite fixe, prolongeait les affaires à l'infini. Il en souffrait le premier; c'était pour lui un accouchement que se déterminer; mais malheur à qui était dans le cas de l'attendre. S'il était pressé, par exemple, par un conseil de régence où une affaire se devait juger à jour pris, il flottait errant jusqu'au moment d'opiner, étant de la meilleure foi jusque-là tantôt d'un avis, tantôt de l'avis contraire, et opinait après, quand son tour arrivait, comme il lui venait en cet instant. J'en rapporterai en son lieu un exemple singulier entre mille autres.

Sa lenteur et son irrésolution s'accordaient merveil-

leusement à ne rien finir. Un autre défaut y contribuait encore, c'est qu'il était le père des difficultés. Tant de choses diverses se présentaient à son esprit, qu'elles l'arrêtaient. Je l'ai dit du duc de Chevreuse, je le répète ici de ce chancelier, il coupait un cheveu en quatre. Aussi étaient-ils fort amis. Ce n'était pas qu'il n'eût l'esprit fort juste, mais la moindre difficulté l'embarrassait, et il en cherchait partout avec le même soin que d'autres en mettent à les lever. Ses meilleurs amis, les affaires qu'il affectionnait, n'en étaient pas plus exempts que les autres, et ce goût des difficultés devint une plaie pour tout ce qui avait à passer par ses mains. La vieille duchesse d'Estrées-Vaubrun, qui brillait d'esprit et qui était intimement de ses amies, fut un jour pressée de lui parler pour quelqu'un. Elle s'en défendait par la connaissance qu'elle avait de ce terrein si raboteux. « Mais, Madame, lui dit ce client, il est votre ami intime.—Il est vrai, répondit-elle; il faut donc vous dire quel est M. le chancelier : c'est un ami travesti en ennemi ». La définition était fort juste. A tant de défauts essentiels, qui pourtant ne venaient pour la plupart que de trop de lumières et de vues, de trop d'habitude du parquet, de la nourriture qu'il avait uniquement prise dans le parlement, et qui bien loin d'attaquer l'honneur et la probité n'étaient grossis que par la délicatesse de conscience, il s'en joignait d'autres qui ne venaient que de sa lenteur naturelle et de trop d'attachement à bien faire: il ne pouvait finir à tourner une déclaration, un réglement, une lettre d'affaires tant soi peu importante. Il les limait et les retouchait sans cesse. Il était esclave de la plus exacte pureté de diction, et ne s'apercevait pas que cette servitude le rendait très souvent obscur, et quelquefois inintelligible. Son goût pour les sciences couronnait tous ces inconvéniens. Il aimait les langues, surtout les savantes, et il se plaisait

infiniment à toutes les parties de la physique et de la mathématique. Il ne laissait pas encore d'être métaphysicien. Il avait pour toutes ces sciences beaucoup d'ouverture et de talent; il aimait à les creuser, et à faire chez lui à huis-clos des exercices sur ces différentes sciences avec ses enfans et quelques savans obscurs. Ils y prenaient des points de recherches pour l'exercice suivant, et cette sorte d'étude lui faisait perdre un temps infini, et désespérait ceux qui avaient affaire à lui, qui allaient dix fois chez lui sans pouvoir le joindre à travers les fonctions de son office et les amusemens de son goût. C'était précisément pour les sciences qu'il était né. Il est vrai qu'il eût été un excellent premier président, mais à quoi il eût été le plus propre, c'eût été d'être uniquement à la tête de toute la littérature, des académies, de l'observatoire, du collège royal, de la librairie, et c'est où il aurait excellé. Sa lenteur sans incommoder personne, et ses faciles difficultés n'auraient servi qu'à éclaircir les matières, et son incertitude, indépendante alors de la conscience, n'eût tendu qu'à la même fin. Il n'aurait eu affaire qu'à des gens de lettres et point au monde, qu'il ne connut jamais, et dont, à la politesse près, il n'avait nul usage. Il serait demeuré éloigné du gouvernement et des matières d'état, où il fut toujours étranger jusqu'à surprendre par une ineptie si peu compatible avec tant d'esprit et de lumières. En voilà beaucoup, mais encore un coup de pinceau. Le duc de Grammont l'aîné, qui avait beaucoup d'esprit, m'a conté que se trouvant un matin dans le cabinet du roi à Versailles, tandis que le roi était à la messe, et tête à tête avec le chancelier, il lui demanda dans la conversation si depuis qu'il était chancelier, avec le grand usage qu'il avait des chicanes et de la longueur des procès, il n'avait jamais pensé à faire un réglement là-dessus qui

les abrégeât et en arrêtât les friponneries. Le chancelier lui répondit qu'il y avait si bien pensé qu'il avait commencé à en jeter un réglement sur le papier, mais qu'en avançant il avait réfléchi au grand nombre d'avocats, de procureurs, d'huissiers que ce réglement ruinerait, et que la compassion qu'il en avait eue lui avait fait tomber la plume de la main. Par la même raison il ne faudrait ni prévôts ni archers qui arrêtassent les voleurs, et qui les missent en chemin certain du supplice, dont par cette raison la compassion doit être encore plus grande. En deux mots, c'est que la durée et le nombre des procès fait toute la richesse et l'autorité de la robe, et que par conséquent il les faut laisser pulluler et s'éterniser. Voilà un long article; mais je l'ai cru d'autant plus curieux qu'il fait mieux connaître comment un homme de tant de droiture, de talens et de réputation, est peu-à-peu parvenu, par être sorti de son centre, à rendre sa droiture équivoque, ses talens pires qu'inutiles, à perdre toute sa réputation, et à devenir le jouet de la fortune.

CHAPITRE XXI.

Conduite du maréchal d'Huxelles sur le traité avec l'Angleterre. — Embarras et mesures du régent pour faire adopter le traité au conseil de régence. — Singulier entretien entre le duc d'Orléans et moi. — Notre convention plus singulière encore. — Le traité passe au conseil de régence. — Je fais une malice en opinant au maréchal d'Huxelles. — La triple alliance approuvée dans le conseil. — Je m'oppose vainement à la proscription des jacobites en France. — 400,000 livres de brevet de retenue accordées au prince de Rohan. — Plusieurs autres grâces. — Le roi mis entre les mains des hommes. — Présent de 180,000 liv. de pierreries fait à la duchesse de Ventadour. — Grâce pécuniaire accordée au premier président. — Mort de Caillières. —

L'abbé Dubois a la plume. — Il entre dans le conseil des affaires étrangères.—Le comte de la Marck ambassadeur en Suède.

Le traité entre la France et l'Angleterre, signé, comme on l'a dit, à La Haye, était demeuré secret dans l'espérance d'y faire accéder les Hollandais ; mais ce secret, qui commençait à transpirer, ne put être réservé plus longtemps au seul cabinet du régent. Il fallut bien, avant qu'il devînt public, en faire part au conseil de régence, et auparavant au maréchal d'Huxelles, qui devait le signer et en envoyer la ratification. C'était l'ouvrage de l'abbé Dubois et son premier grand pas vers la fortune. Il avait tellement craint d'y être traversé qu'il avait obtenu du régent de n'en faire part à personne; moi je n'ai jamais douté que le duc de Noailles et Canillac, alors ses croupiers, n'en fussent exceptés. Huxelles, jaloux au point où il l'était des moindres choses, était outré de voir l'abbé Dubois dans toute la confiance, et traiter à Hanovre, puis à La Haye, à son insu de tout ce qui s'y passait. Au premier mot que le régent lui dit du traité il le fut encore davantage, et n'écouta ce qu'il en apprit que pour le contredire. Le régent essaya de le persuader; il n'en reçut que des révérences, et Huxelles s'en alla bouder chez lui. L'affaire pressait, et l'abbé Dubois, pour sa décharge, voulait la signature du chef du conseil des affaires étrangères, à cause du caractère et du poids que bien ou mal à propos Huxelles avait su s'acquérir dans le monde. Le régent le manda, l'exhorta, se fonda en raisonnemens politiques. Huxelles silencieux, respectueux, ne répondit que par des révérences, et forcé enfin de s'expliquer sur sa signature, il supplia le régent de l'excuser de signer un traité dont il n'avait jamais ouï parler avant qu'il fût signé à La Haye, et quoique le régent pût faire et dire, raisons, caresses, excuses, tout fut inutile, et le maréchal s'en retourna chez lui.

Effiat lui fut détaché, qui rapporta que, pour toute réponse, le maréchal lui avait déclaré qu'il se laisserait plutôt couper la main que de signer. Le régent, pressé par l'intérêt de l'abbé Dubois, et parce que la nouvelle du traité transpirait de jour en jour, prit une résolution fort étrange à sa faiblesse accoutumée: il envoya d'Antin, qu'il instruisit du fait, dire au maréchal d'Huxelles de choisir, ou de signer, ou de perdre sa place, dont le régent disposerait aussitôt en faveur de quelqu'un qui ne serait pas si farouche que lui. Oh! la grande puissance de l'orviétan! cet homme si ferme, ce grand citoyen, ce courageux ministre qui venait de déclarer deux jours auparavant qu'on lui couperait plutôt le bras que de signer, n'eut pas plus tôt ouï la menace, et senti qu'elle allait être suivie de l'effet, qu'il baissa la tête sous son grand chapeau qu'il avait toujours dessus, et signa tout court sans mot dire. Tout cela avait trop duré pour être ignoré des principaux de la régence. Le maréchal de Villeroy m'en parla avec dépit. Il était piqué aussi du secret qui lui avait été fait tout entier; et moi, sans vouloir entrer dans le mécontentement commun avec un homme aussi mal disposé pour M. le duc d'Orléans, je ne lui cachai point que j'étais sur ce traité dans la même ignorance. Dubois et les siens me craignaient sur l'Angleterre. Il avait pris ses précautions contre la confiance que le régent avait en moi, en sorte qu'alors même, ce prince ne m'avait point parlé du traité, et que depuis que j'avais su qu'il y en avait un de signé, je ne lui en avais point aussi ouvert la bouche. L'affaire du maréchal d'Huxelles fit du bruit, et lui fit grand tort dans le monde; ou il ne fallait pas aller si loin, ou il fallait avoir la force d'aller jusqu'au bout, et ne pas se déshonorer en signant à l'instant de la menace. Cette aventure le démasqua si bien qu'il n'en est jamais revenu

avec le monde. La signature faite, il fut question de montrer le traité au conseil de régence, et de l'y faire approuver. Pas un de ceux qui le composaient n'en avait su que ce qu'il en avait appris par le monde; c'est-à-dire qu'il y en avait un. Cela n'était pas flatteur; aussi M. le duc d'Orléans y craignait-il des oppositions et du bruit. Il passa donc la matinée du jour où il devait parler du traité l'après-dînée au conseil de régence à mander séparément l'un après l'autre tous ceux qui le composaient, à le leur expliquer, à les raisonner, les caresser, s'excuser du secret, en un mot les capter et s'en assurer.

Je fus mandé comme les autres. Je le trouvai seul dans son cabinet sur les onze heures. Dès qu'il m'aperçut: « Au moins, me dit-il en souriant avec un peu d'embarras, n'allez pas tantôt nous faire une pointe sur ce traité d'Angleterre dont on parlera au conseil ». Et tout de suite il me le conta avec toutes les raisons dont il put le fortifier. Je lui répondis que je savais depuis quelques jours, comme bien d'autres qui l'avaient appris par la ville, qu'il y avait un traité signé avec l'Angleterre; qu'il jugeait bien que j'ignorais ce qu'il contenait, puisqu'il ne m'en avait point parlé; que par conséquent j'étais hors d'état d'approuver et de désapprouver ce qui m'était inconnu. J'ajoutai que, pour pouvoir l'un ou l'autre avec connaissance, il faudrait avoir examiné le traité à loisir et les difficultés qui s'y étaient rencontrées, voir l'étendue des engagemens réciproques, les comparer, examiner encore l'effet du traité par rapport à d'autres traités, en un mot un travail à tête reposée pour bien peser et se déterminer dans une opinion; que n'ayant rien de tout cela, ce qu'il m'en disait ainsi en courant, et au moment qu'il allait être porté au conseil, n'était pas une instruction dont on pût se contenter; qu'ainsi je ne pouvais rien dire ni pour ni contre, et que je me conten-

terais de m'en rapporter sur une chose qui m'était inconnue, à son avis, de lui qui était parfaitement instruit. Ce propos, à ce qu'il me parut, le soulagea beaucoup. Il m'était arrivé plus d'une fois de m'opposer fortement à ce qu'il voulait faire passer, en matière d'état aussi bien qu'en d'autres. Un jour que j'avais disputé sur une matière d'état qui entraînait chose qu'il voulait faire passer, et que je l'avais emporté au contraire un matin au conseil de régence, j'allai l'après-dînée chez lui. Dès qu'il me vit entrer (et il était seul), « Eh! avez-vous le diable au corps, me dit-il, de me faire peter en la main une telle affaire? — Monsieur, lui répondis-je, j'en suis bien fâché, mais de toutes vos raisons pas une ne valait rien. — Eh! à qui le dites-vous? reprit-il; je le savais bien; mais devant tous ces gens-là je ne pourrais pas dire les bonnes», et tout de suite il me les expliqua.—«Je suis bien fâché, lui dis-je, si j'avais su vos raisons, je me serais contenté de vos raisonnettes. Une autre fois, ayez la bonté de me les expliquer auparavant, parce que, quelque attaché que je vous sois, sitôt que je suis en place assis au conseil, j'y dois ma voix à Dieu et à l'état, à mon honneur et à ma conscience, c'est-à-dire à ce que je crois le plus sage, le plus utile, le plus nécessaire en matière d'état et de gouvernement, ou le plus juste en autres matières, sur quoi ni respect, ni attachement, ni vues d'aucune sorte ne doivent l'emporter. Ainsi, avec tout ce que je vous dois et que je veux vous rendre plus que personne, ne comptez point que j'opine jamais autrement que par ce qui me paraîtra. Ainsi, lorsque vous voudrez faire passer quelque chose de douteux ou de difficile, où vous ne voudriez pas tout expliquer, ayez la bonté de me dire auparavant le fait et vos véritables raisons, ou s'il y a trop de longueur et d'explications, de m'en faire instruire; alors, possédant bien la matière, je serai de

l'avis que vous desirerez, ou si le mien ne peut s'y ranger, je vous le dirai franchement. Par l'arrêt même intervenu sur la régence, vous avez pouvoir d'admettre et d'ôter qui il vous plaira au conseil de régence, à plus forte raison d'en exclure pour une fois ou pour plusieurs; ainsi, quand bien instruit, je ne pourrais me rendre à ce que vous affectionnerez de faire passer, dites-moi de m'abstenir du conseil le jour que cette affaire y sera portée, et non-seulement je n'en serai point blessé, mais je m'en abstiendrai sous quelque prétexte, en sorte qu'il ne paraisse point que vous l'ayez desiré. Je ne dirai mot sur l'affaire à qui du conseil m'en pourra parler, comme moi l'ignorant ou n'étant pas instruit, et je vous garderai fidèlement le secret ». M. le duc d'Orléans me remercia beaucoup de cette ouverture, me dit que c'était là parler en honnête homme et en ami, et, puisque je le voulais bien, qu'il en profiterait. On verra dans la suite qu'en effet il en profita quelquefois; mais pour ce traité il ne le voulut pas faire, il craignit que cela ne parût affecté, et se contenta comme il put de l'avis que je venais de lui déclarer.

L'après-dînée nous voilà tous au conseil, et tous les yeux sur le maréchal d'Huxelles, qui avait l'air fort embarrassé et fort honteux. M. le duc d'Orléans ouvrit la séance par un discours sur la nécessité et l'utilité du traité, qu'il dit à la fin au maréchal d'Huxelles de lire. Le grand point entre plusieurs autres, était la signature sans les Hollandais. Le maréchal lut à voix basse et assez tremblante; puis le régent lui demanda son avis. «De l'avis du traité », répondit-il entre ses dents, en s'inclinant. Chacun dit de même. Quand ce vint à moi, je dis que, dans l'impossibilité où je me trouvais de prendre un avis déterminé sur une affaire de cette importance dont j'entendais parler pour la première fois, je croyais n'avoir point

de plus sage parti à prendre que de m'en rapporter à son altesse royale, et me tournant tout court au maréchal d'Huxelles que je regardai entre deux yeux, « et aux lumières, ajoutai-je, de M. le maréchal qui est à la tête des affaires étrangères, et qui sans doute a apporté tous ses soins et toute sa pénétration à celle-là ». Je ne pus me refuser cette malice à cet étui de sage de la Grèce et de citoyen romain. Chacun me regarda en baissant incontinent les yeux, et plusieurs ne purent s'empêcher de sourire, et de m'en parler au sortir du conseil.

J'ai retardé le récit de celui-ci, qui fut tenu du vivant de Voysin lequel y assista, afin de n'en faire pas à deux fois de celui qu'on verra bientôt pour consentir à la triple alliance, c'est-à-dire lorsque la Hollande entra enfin en tiers dans celle dont on vient de parler. Dans le premier, on nous avait bien parlé de la condition de la sortie du prétendant d'Avignon pour se retirer en Italie. Cela était dur; mais dès que le parti était pris de s'unir étroitement avec le roi d'Angleterre, il était difficile qu'il n'exigeât pas cette condition après ce qui s'était tenté en Ecosse, et il ne l'était pas moins de n'y pas consentir si on voulait établir la confiance. Mais ce qui fut dès-lors promis de plus, et qui nous fut déclaré au conseil de la triple alliance, roula sur la proscription des ducs d'Ormond et de Marr, et de tous ceux qui étant jacobites déclarés se tenaient en France ou y voudraient passer. Le régent s'engageait à faire sortir les premiers de toutes les terres de la domination de France, et à n'y en souffrir aucun des seconds. A quelque distance que ce conseil fût tenu de celui dont on vient de parler, il n'en était qu'une suite prévue et desirée même dès-lors. Le régent n'en prévint personne, parce qu'il n'y craignait point d'avis contraire. J'y résistai à l'inhumanité de cette proscription. J'alléguai des raisons d'honneur, de compassion, de con-

venance, sur une chose qui, ne roulant que sur quelques particuliers dont le chef et le moteur était bien loin en Italie, ne pouvait nuire à la tranquillité du roi d'Angleterre, ni lui causer aucune inquiétude. Je fus suivi de plusieurs, de ceux surtout qui opinaient après moi, et il n'y avait que le chancelier et les princes légitimes et légitimés; mais plusieurs de ceux qui avaient opiné revinrent à mon avis.

Le régent, dont la parole était engagée là-dessus dès le premier traité par l'abbé Dubois, parla après nous, loua notre sentiment, regretta de ne pouvoir le suivre, laissa sentir un engagement pris, fit valoir la nécessité de ne pas chicaner sur ce qui ne regardait que des particuliers, et sur le point de terminer heureusement une bonne affaire, de ne jeter pas inutilement des soupçons dans des esprits ombrageux si susceptibles d'en prendre. Chacun vit bien ce qui était; on baissa la tête, et la proscription passa avec le reste, dont pour l'honneur de la couronne, et par mille considérations, j'eus grand mal au cœur. L'abbé Dubois ne tarda pas à revenir triomphant de ses succès, et à en venir presser les fruits personnels. Pour flatter le roi d'Angleterre et se faire un mérite essentiel auprès de lui et de Stanhope, il avait usé, sur la proscription des jacobites, de la même adresse qui lui avait si bien réussi à livrer son maître à l'Angleterre. Quelques jours après ce conseil, je ne pus m'empêcher de reprocher à ce prince cette proscription comme une inhumanité d'une part, et une bassesse de l'autre; et de lui faire une triste comparaison de l'éclatante protection que le feu roi avait donnée aux rois légitimes d'Angleterre jusqu'à la dernière extrémité de ses affaires, extrémité où ses ennemis n'avaient pas même osé lui proposer la proscription à laquelle son altesse royale s'engageait dans un temps de paix et de tranquillité. A cela il me répondit qu'il y gagnait autant et plus que le roi

d'Angleterre, parce que la condition étant réciproque, il se mettait par là en assurance que l'Angleterre ne fomenterait point les cabales et les desseins qui pouvaient se former contre lui dans tous les temps; qu'elle l'avertirait au contraire de tout ce qu'elle en pourrait découvrir; et qu'elle ne protégerait ni ne recevrait aucun de ceux qui seraient contre lui. A cette réponse je me tus, parce que je reconnus l'inutilité de pousser cette matière plus loin, où je n'eus pas peine à reconnaître l'esprit et l'impression de l'abbé Dubois. Le prétendant partit en même temps d'Avignon, fort à regret, pour se retirer en Italie.

On apprit de Vienne un évènement fort bizarre. Le comte de Widisgratz, président du conseil aulique, et le comte de Schomborn, vice-chancelier de l'empire et coadjuteur de Bamberg, se battirent en duel. Je n'en ai su ni la cause ni les suites; mais cela parut une aventure fort étrange pour des gens de leur âge, et dans les premiers postes des affaires de l'empire et de la cour de l'empereur. Le comte de Konigseck, après quelque séjour à Bruxelles, arriva à Paris avec le caractère d'ambassadeur de l'empereur.

M. le duc d'Orléans fit en ce temps-ci plusieurs grâces, de quelques-unes desquelles il aurait pu se passer, ou à gens fort inutiles, ou à d'autres qu'elles ne lui gagnèrent pas. Le maréchal de Mattignon avait acheté autrefois du comte de Grammont le gouvernement du pays d'Aulnis, qu'il avait eu à la mort de M. de Navailles, lequel avait en même temps celui de La Rochelle qu'on en sépara alors. Le maréchal de Mattignon en avait obtenu la survivance pour son fils, de M. le duc d'Orléans. Marcognet, gouverneur de la Rochelle, mourut, qui en avait 18,000 livres d'appointemens. Le maréchal de Mattignon prétendit que ce gouvernement devait être rejoint au sien. M. le duc d'Orléans y consentit, et crut en être quitte à bon marché de réduire à 6,000 livres les

appointemens de 18,000 qu'avait Marcognet. Bientôt après il se laissa aller à en donner aussi la survivance au même fils du maréchal, et finalement à augmenter le brevet du maréchal de 100,000 livres. Il en avait eu un du feu roi de 130,000 livres; ainsi ce brevet fut en tout de 230,000 livres, qui est tout ce que le maréchal en avait payé au comte de Grammont.

En finissant de travailler avec le chancelier et les cardinaux de Noailles et de Rohan, le régent dit au dernier, qui n'y songeait seulement pas ni son frère non plus, qu'il donnait au prince de Rohan 400,000 livres de brevet de retenue sur son gouvernement de Champagne, et à son fils la survivance de sa charge de capitaine des gendarmes. La vérité est que les deux frères en firent des excuses au monde, comme honteux de recevoir des grâces du régent à qui ils étaient tout en douceur, et avaient toujours été diamétralement contraires. Ils ne le furent pas moins dans la suite, et tournèrent doucement son bienfait en dérision.

En mettant le roi entre les mains des hommes, M. le duc d'Orléans donna pour plus de 60,000 écus de pierreries de la succession de feu Monseigneur à la duchesse de Ventadour, qui n'en fut pas plus touchée de reconnaissance que les Rohan, et qui ne lui était pas moins opposée, comme ce prince ne l'ignorait pas ni d'elle ni d'eux. Ces grâces pouvaient aller de pair avec celles qu'il avait si étrangement prodiguées à la Feuillade.

Il en fit une au grand-fauconnier Desmarais, homme obscur qu'on ne voyait jamais ni lui ni pas un des siens, ce qui ouvrit la porte à tous les enfans pour les survivances de leur père, en donnant celle du grand-fauconnier à son fils, qui n'avait pas sept ans, sans que personne y eût seulement pensé pour lui. On ne croirait pas que ce fût par un raffinement de politique. Noailles,

Effiat et Canillac avaient enfilé les mœurs faciles du régent à la servitude du parlement. L'abbé Robert était un des plus anciens et un des plus estimés conseillers clercs de la grand'chambre, et il était frère du défunt père de la femme de Desmarais. Le régent crut par là avoir fait un coup de parti qui lui dévouerait l'abbé Robert et tout le parlement. Ces trois valets, qui le trahissaient pour leur compte, le comblèrent d'applaudissemens, et il les aimait beaucoup, tellement que je le vis dans le ravissement de cette gentillesse, sans avoir pu gagner sur moi la complaisance de l'approuver. On ne tardera pas à voir si j'eus tort, et comment on se trouve de jeter les marguerites devant les pourceaux.

En conséquence d'une grâce si bien appliquée, il n'en put refuser deux pour des enfans à la duchesse d'Albret. Elle était fille du feu duc de la Trémoille, cousin-germain de Madame, qui l'avait toujours traité comme tel avec beaucoup d'amitié, et Monsieur avec beaucoup de considération. Sa fille avait passé sa première jeunesse avec madame la duchesse de Lorraine et avec M. le duc d'Orléans, qui avaient conservé les mêmes sentimens pour elle. Elle se mourait d'une longue et cruelle maladie, et c'était la meilleure femme du monde, la plus naturelle, la plus gaie, la plus vraie, la plus galante aussi, mais qu'on ne pouvait s'empêcher d'aimer. Elle demanda en grâce à M. le duc d'Orléans de lui donner la consolation avant de mourir de voir la survivance de grand-chambellan à son fils aîné, et celle de premier gentilhomme de la chambre de son frère à son neveu. Elle obtint l'une et l'autre, mais je ne sais par quelle raison la dernière ne fut déclarée qu'un peu après sa mort, qui suivit de près ces deux grâces. Le fils de M. de la Trémoille avait neuf ans, et le père eut en même temps 400,000 livres de brevet de retenue.

Après la survivance des gendarmes, celle des chevau-légers ne pouvait pas se différer. M. de Chaulnes et tous les siens l'avaient méritée par le contradictoire de la conduite des Rohan à l'égard de M. le duc d'Orléans. Ce prince la lui accorda donc pour son fils qui n'avait pas douze ans, et une augmentation de 180,000 liv. à son brevet de retenue, qui devint par là de 400,000 liv.

Le robinet était tourné: Heudicourt, vieux, joueur et débauché qui n'avait jamais eu d'existence que par sa femme, morte il y avait long-temps, et qui elle-même n'en avait aucune que par madame de Maintenon, obtint pour son fils, mauvais ivrogne, la survivance de sa charge de grand-louvetier.

Enfin l'abbé de Maulevrier, dont j'ai quelquefois parlé, imagina une chose inouïe. On a vu qu'après avoir vieilli aumônier du feu roi, il avait enfin été nommé à l'évêché d'Autun qu'il avait refusé par son âge. Il était demeuré aumônier du roi. Il en demanda hardiment la survivance pour son neveu, et il l'eut aussitôt sans la plus petite difficulté.

Le premier président, qui voulait jouer le grand seigneur par ses manières et par sa dépense, était un panier percé, toujours affamé. Encouragé par l'aventure de la survivance du grand-fauconnier, tout valet à tout faire qu'il fût toute sa vie du duc du Maine, au su du public et en particulier de M. le duc d'Orléans, il eut l'effronterie de faire à ce prince la proposition que voici. Le feu roi lui avait donné un brevet de retenue de 500,000 livres, et comme rien n'était cher de ce qui convenait aux intérêts du duc du Maine, ce cher fils lui obtint peu après une pension de 25,000 liv. Ainsi le premier président, qui par son brevet de retenue avait sa charge à lui pour le même prix qu'elle lui avait coûté, en eut encore le revenu comme s'il ne l'avait point payée. La facilité du ré-

gent et sa terreur du parlement firent imaginer au premier président de demander au régent de lui faire payer les 500,000 livres de son brevet de retenue, en conservant toutefois sa pension, et il l'obtint sur-le-champ. Ainsi il acheva d'avoir sa charge pour rien, et eut 25,000 livres de rente pour avoir la bonté de la faire. M. et madame du Maine et lui en rirent bien ensemble. Le reste du monde s'indigna de l'avidité de l'un et de l'excès de la faiblesse de l'autre. Il n'y eut que les trois affranchis du parlement, Noailles, Canillac et d'Effiat, qui trouvèrent cette grâce fort bien placée. Il n'y eut pas jusqu'à Maillebois à qui M. le duc d'Orléans donna un brevet de 400,000 liv., sur sa charge de maître de la garde-robe.

Caillières mourut, et ce fut dommage. J'ai parlé ailleurs de sa capacité et de sa probité. Il était secrétaire du cabinet et avait la plume. L'abbé Dubois, qui voulait dès-lors aller à tout, mais qui sentait qu'il avait besoin d'échelons, voulut cette charge avec la plume, quoique peu convenable à un conseiller d'état d'église. Desirer et obtenir fut pour lui la même chose. Il songea aussi à se fourrer dans le conseil des affaires étrangères, comme ces plantes qui s'introduisent dans les murailles et qui enfin les renversent. Il en sentit la difficulté par la jalousie et le dépit qu'en aurait le maréchal d'Huxelles, et par l'embarras de ceux de ce conseil avec lui, depuis cette belle prétention des conseillers d'état si bien soutenue. Il n'était pas encore en état de montrer les dents. Pour faire sa cour au maréchal d'Huxelles, qui de honte boudait et ne sortait de chez lui que pour le conseil depuis son aventure du traité d'Angleterre, Dubois fit entendre à son maître qu'ayant fait faire au maréchal ce qu'il voulait, il ne fallait pas prendre garde à la mauvaise grâce ni à la bouderie; que c'était un vieux seigneur qui avait encore sa considération; qu'il se disait malade; qu'il était

bon d'adoucir l'amertume d'un homme qui était à la tête des affaires étrangères, et dont on avait besoin, parce qu'on ne pouvait pas toujours lui cacher tout; et que ce serait une chose fort approuvée dans le monde, et qui aurait sûrement un grand effet sur le maréchal, s'il voulait bien prendre la peine de l'aller voir. Il n'en fallut pas davantage à la facilité du régent pour l'y déterminer. Il alla donc chez le maréchal d'Huxelles, et comme la visite n'avait pour but que de lui passer la main sur le dos, en quoi M. le duc d'Orléans était grand maître, il l'exécuta fort bien, et le maréchal, assez sottement glorieux pour être fort touché de cet honneur, se reprit à faire le gros dos. Après ce préambule l'abbé Dubois fut déclaré du conseil des affaires étrangères.

Il alla incontinent chez tous ceux qui en étaient leur protester qu'il n'avait aucune prétention de préséance. Pour cette fois, il disait vrai. Il ne voulait qu'entrer en ce conseil, sans encourir leur mal-grâce, pour les rares et modernes prétentions de gens dont il ne comptait pas de demeurer le confrère. Mais ils s'alarmèrent. Les *mezzo termine*, si favoris du régent, furent cherchés pour accommoder tout le monde. Il offrit à l'abbé d'Estrées, à Cheverny et à Canillac des brevets antidatés, qui les feraient conseillers d'état avant l'abbé Dubois, moyennant quoi ils le précéderaient sans que les conseillers d'état pussent s'en plaindre. Cela était formellement contraire au réglement du conseil de 1664, qu'on a toujours suivi depuis, qui fixe le nombre des conseillers d'état à trente, savoir: trois d'église, trois d'épée, et vingt-quatre de robe. Ce nombre alors se trouvait rempli. Les conseillers d'état ne s'accommodaient point de cette supercherie, ils voulaient une préséance nette. Ces trois seigneurs du conseil des affaires étrangères trouvaient encore plus mauvais de ne précéder l'abbé Dubois que par un tour d'adresse. Néan-

moins il leur fallut à tous passer par là, et Canillac reçut le los, qu'il avait mérité dès la mort du roi, de l'avoir emporté avec le duc de Noailles sur moi pour la robe, comme je l'ai raconté dans son temps, quand on fit les conseils.

Ce qu'il y eut d'admirable pendant le cours de cette belle négociation, qui dura plusieurs jours, fut que les gens de qualité, à qui la cabale de M. et de madame du Maine avait eu soin avec tant d'art, toujours entretenu, de faire prendre les ducs en grippe, se montrèrent, en cette occasion, qui les touchait si directement, les très humbles serviteurs de la robe, tant ils montrèrent de sens, de jugement et de sentiment. La jalousie du grand nombre qui ne pouvait pas trouver place dans les conseils se reput avec un plaisir malin de la mortification des trois du conseil des affaires étrangères, sans faire aucun retour sur eux-mêmes. Je ne dissimulerai pas que j'en pris un peu aussi de voir cette bombe tomber à plomb sur Canillac, par la raison que je viens d'en dire. Il en fut outré plus que pas un des deux autres, et au point que ce fut l'époque du refroidissement entre lui et l'abbé Dubois, qui bientôt après vola assez de ses ailes pour se passer du concours de Canillac, à qui la jalousie, jointe à ce premier refroidissement, en prit si forte qu'elle le conduisit à une brouillerie ouverte avec l'abbé Dubois, qui, à la fin, comme on le verra en son temps, lui rompit le cou et le fit chasser. C'est peut-être le seul bien qu'il ait fait en sa vie.

Le comte de la Marck fut nommé à ce temps-ci ambassadeur auprès du roi de Suède, et ce fut un très bon choix. C'est le même dont j'ai parlé plus d'une fois, et qui bien long-temps après a été ambassadeur en Espagne, et y a été fait grand d'Espagne et chevalier de la Toison-d'Or. Il fut chevalier du Saint-Esprit en 1724.

CHAPITRE XXII.

J'empêche la destruction de Marly. — J'obtiens les grandes entrées. — Elles sont prodiguées ensuite, puis révoquées. —Explication des entrées. —Plusieurs mariages. — Les princes du sang pressent vivement leur jugement que les bâtards tâchent de différer. — Requête des pairs au roi sur le rang des bâtards. — Le grand-prieur assiste en rang de prince du sang aux cérémonies des jeudi et vendredi saints chez le roi. — Plusieurs jeunes seigneurs vont faire la guerre en Hongrie. — M. le prince de Conti entre au conseil de régence et à celui de la guerre. — Pelletier de Sousi entre au premier de ces conseils. — Madame de Maintenon malade. — Mort d'Albergotti. — Sa fortune. — Son caractère. — Sa dépouille. — La chambre de justice termine ses séances. — Quels furent les résultats de son institution.

Je me souviens d'avoir oublié chose qui mérite qu'on s'en souvienne pour la singularité du fait, et que je vais rétablir de peur qu'elle ne m'échappe encore. Une après-dînée, comme nous allions nous asseoir en place au conseil de régence, le maréchal de Villars me tira à part, et me demanda si je savais qu'on allait détruire Marly. Je lui dis que non, et en effet je n'en avais pas ouï parler, et j'ajoutai que je ne pouvais le croire. « Vous ne l'approuvez donc pas », reprit le maréchal. Je l'assurai que j'en étais fort éloigné. Il me réitéra que la destruction était résolue, qu'il le savait à n'en pouvoir douter et que si je le voulais empêcher, je n'avais pas un moment à perdre. Je répondis, lorsqu'on se mettait en place, que j'en parlerais incessamment à M. le duc d'Orléans. « Incessamment, reprit vivement le maréchal, parlez-lui-en dans cet instant même, car l'ordre en est peut-être déjà donné. »

Comme tout le conseil était déjà assis en place, j'allai par derrière à M. le duc d'Orléans, à qui je dis à l'oreille ce que je venais d'apprendre, sans nommer de qui; que je le suppliais, au cas que cela fût, de suspendre jusqu'à ce que je lui eusse parlé, et que j'irais le trouver au Palais-Royal après le conseil. Il balbutia un peu, comme fâché d'être découvert, et convint pourtant de m'attendre. Je le dis en sortant au maréchal de Villars, et je m'en allai au Palais-Royal, où M. le duc d'Orléans ne disconvint point de la chose. Je lui dis que je ne lui demanderais point qui lui avait donné un si pernicieux conseil. Il voulut me le prouver bon par l'épargne de l'entretien, le produit de tant de conduites d'eau, de matériaux et d'autres choses qui se vendraient, et le désagrément de la situation d'un lieu où le roi n'était pas en âge d'aller de plusieurs années, et qui avait tant d'autres belles maisons à entretenir avec une si grande dépense, dont aucune ne pouvait être susceptible de destruction. Je lui répondis qu'on lui avait présenté là des raisons de tuteur d'un particulier, dont la conduite ne pouvait ressembler en rien à celle d'un tuteur de roi de France; qu'il fallait avouer la nécessité de la dépense de l'entretien de Marly, mais convenir en même temps que sur celles du roi c'était un point dans la carte, et s'ôter de la tête le profit des matériaux qui se dissiperait en dons et en pillage; que ce n'était pas ces petits objets qu'il devait regarder, mais considérer combien de millions avaient été jetés dans cet ancien cloaque pour en faire un palais de fées, unique en toute l'Europe en sa forme, unique encore par la beauté de ses fontaines, unique aussi par la réputation que celle du feu roi lui avait donnée; que c'était un des objets de la curiosité de tous les étrangers de toute qualité qui venaient en France; que cette destruction retentirait par toute

l'Europe avec un blâme que ces basses raisons de petite épargne ne changeraient pas; que toute la France serait indignée de se voir enlever un ornement si distingué; qu'encore que lui ni moi puissions n'être pas délicats sur ce qui avait été le goût et l'ouvrage favori du feu roi, il devait éviter de choquer sa mémoire, qui par un si long règne, tant de brillantes années, tant de si grands revers si héroïquement soutenus, et l'inespérable fortune d'en être si heureusement sorti, avait laissé le monde entier dans la vénération de sa personne; enfin qu'il devait compter que tous les mécontens, tous les neutres même, feraient groupe avec l'ancienne cour pour crier au meurtre; que le duc du Maine, madame de Ventadour, le maréchal de Villeroy ne s'épargneraient pas de lui en faire un crime auprès du roi, crime qu'ils sauraient entretenir pendant la régence, et bien d'autres avec eux et lui inspirer de le relever contre lui quand elle serait finie. Je vis clairement qu'il n'avait pas fait la plus légère réflexion à rien de tout cela. Il convint que j'avais raison, me promit qu'il ne serait point touché à Marly, et qu'il continuerait à le faire entretenir, et me remercia de l'avoir préservé de cette faute. Quand je m'en fus bien assuré: « Avouez, lui dis-je, que le roi en l'autre monde serait bien étonné s'il pouvait savoir que le duc de Noailles vous avait fait ordonner la destruction de Marly, et que c'est moi qui vous en ai empêché. —Oh! pour celui-là, répondit-il vivement, il est vrai qu'il ne le pourrait pas croire». En effet, Marly fut conservé et entretenu; et c'est le cardinal Fleury qui, par avarice de procureur de collège, l'a dépouillé de sa rivière, qui en était le plus superbe agrément.

Je me hâtai de donner cette bonne nouvelle au maréchal de Villars. Le duc de Noailles qui, outre l'épargne de l'entretien et les matériaux dont il serait à-peu-près

demeuré le maître, était bien aise de faire cette niche à d'Antin, qui avait osé défendre son conseil du dedans du royaume contre ses diverses entreprises, fut outré de se voir arracher celle-ci. Pour n'en avoir pas le démenti complet, il obtint au moins, et bien secrètement de peur d'y échouer encore, que tous les meubles, linges, etc., seraient vendus. Il persuada au régent, embarrassé avec lui de la rétractation de la destruction de Marly, que tout cela serait gâté et perdu quand le roi serait en âge d'aller à Marly; qu'en le vendant, on tirerait fort gros et un soulagement présent; et que dans la suite le roi le meublerait à son gré. Il y avait quelques beaux meubles, mais comme tous les logemens et tous les lits des courtisans, officiers, grands et petits, garde-robes, etc., étaient meublés des meubles, draps, linges, etc. du roi, c'était une immensité, dont la vente fut médiocre par la faveur et le pillage, et dont le remplacement a coûté depuis des millions. Je ne le sus qu'après que la vente fut commencée, dont acheta qui voulut à très bas prix; ainsi je ne pus empêcher cette très dommageable vilainie.

Parmi une telle prodigalité de grâces, je crus en pouvoir demander une, qui durant le dernier règne était si rare et si utile, et par conséquent si chère : ce fut les grandes entrées chez le roi, et je les obtins aussitôt. Puisque l'occasion s'en offre, il est bon d'expliquer ce que sont les différentes sortes d'entrées, ce qu'elles étaient du temps du feu roi, et ce qu'elles sont devenues depuis. Les plus précieuses sont les grandes, c'est-à-dire d'entrer de droit dans tous les lieux retirés des appartemens du roi, et à toutes les heures où le grand-chambellan et les premiers gentilshommes de la chambre entrent. J'en ai fait remarquer ailleurs l'importance sous un roi qui accordait si malaisément des audiences, qui étaient toujours remarquées, auquel, avec ces entrées, on par-

lait tête à tête, toutes les fois qu'on le voulait, sans le lui demander, et sans que cela fût su de tout le monde; sans compter la familiarité que procurait avec lui la liberté de le voir en ces heures particulières. Mais ces entrées étaient réglées par l'usage, et elles ne permettaient point d'entrer à d'autres heures qu'en celles qui étaient destinées pour elles. Depuis que je suis arrivé à la cour jusqu'à la mort du roi, je ne les ai vues qu'à M. de Lausun, à qui le roi les rendit lorsqu'il amena la reine d'Angleterre et qu'il obtint de revenir à la cour, et à M. de la Feuillade le père. Les maréchaux de Boufflers et de Villars les eurent long-temps après, par les occasions qui ont été ici marquées en leur temps. C'étaient les seuls qui les eussent par eux-mêmes. Les charges qui les donnent sont : grand-chambellan, premier gentilhomme de la chambre, grand-maître de la garde-robe, et le maître de la garde-robe en année; les enfans du roi, légitimes et bâtards, et les maris et les fils de ses bâtardes. Pour Monsieur et M. le duc d'Orléans, ils ont eu de tout temps ces entrées, et comme les fils de France, de pouvoir entrer et voir le roi à toute heure, mais ils n'en abusaient pas. Le duc du Maine et le comte de Toulouse avaient le même privilège, dont ils usaient sans cesse, mais c'était par les derrières.

Les secondes entrées, qu'on appelait simplement les entrées, étaient purement personnelles; nulle charge ne les donnait, sinon celle de maître de la garde-robe à celui des deux qui n'était point d'année. Le maréchal de Villeroy les avait parce que son père avait été gouverneur du roi; Beringhen, premier écuyer; et le duc de Bethune, par l'occasion que j'en ai rapportée ailleurs. De petites charges les donnaient aussi, qui, n'étant que pour des gens du commun, en faisaient prendre à de plus distingués pour profiter de ces entrées, et ces charges sont

celles des quatre secrétaires du cabinet restées dans le commun, et des deux lecteurs du roi. Dangeau et l'abbé son frère avaient acheté, puis revendu quelque temps après une charge de lecteur et en avaient conservé les entrées. Celles-là étaient appelées au lever long-temps après les grandes, quelque temps avant les autres, mais au coucher elles ne sortaient qu'avec les grandes, d'ailleurs fort inférieures aux grandes dans toute la journée, mais fort commodes aussi les soirs quand on voulait parler au roi. On a vu dans son lieu quel parti le duc de Bethune en tira, et que sans ce secours il n'aurait jamais été duc et pair. M. le Prince eut ces entrées-là au mariage de M. le Duc avec madame la Duchesse fille du roi.

Les dernières entrées sont celles qu'on appelle de la chambre; toutes les charges chez le roi les donnent. Le comte d'Auvergne les avait; je n'en ai point vu d'autres; on ne s'avisait guère de les desirer. Elles étaient appelées au lever un moment avant les courtisans distingués; d'ailleurs nul privilège que le botter du roi. On appelait ainsi lorsqu'il changeait d'habit en allant ou revenant de la chasse ou de se promener; et à Marly tout ce qui était du voyage y entrait sans demander. Ailleurs, qui n'avait point d'entrée en était exclus. Le premier gentilhomme de la chambre avait droit, et en usait toujours, d'y faire entrer quatre ou cinq personnes au plus à-la-fois, à qui il le disait, ou qui le lui faisaient demander par l'huissier, pourvu que ce fût gens de qualité ou de quelque distinction. Enfin les entrées du cabinet étaient le droit d'y attendre le roi, quand il y entrait après son lever, jusqu'à ce qu'il y eût donné l'ordre pour ce qu'il voulait faire dans la journée, et de lui faire là sa cour, et quand il revenait de dehors, où il ne faisait qu'y passer pour aller changer d'habit; hors cela ces entrées-là n'y entraient point. Les cardinaux et les princes du sang

avaient les entrées de la chambre et celles du cabinet, ainsi que toutes les charges en chef. Je ne parle point des petites de service nécessaire qui avaient ces différentes entrées, dont le long et ennuyeux détail ne donnerait aucune connaissance de la cour. Outre ces entrées il y en avait deux autres, auxquelles pas un de ceux qui par charge ou personnellement avaient celles dont on vient de parler, n'était admis : c'était les entrées de derrière, et les grandes entrées du cabinet. Je n'ai vu personne les avoir que le duc du Maine et le comte de Toulouse, qui avaient aussi toutes les autres; MM. de Montchevreuil et d'O pour avoir été leurs gouverneurs, qui les avaient conservées; Mansard, et après lui M. d'Antin, par la charge des bâtimens. Ces quatre-là entraient quand ils voulaient dans les cabinets du roi par les derrières, les matins, les après-dînées quand le roi ne travaillait pas, et c'était la plus grande familiarité de toutes et la plus continuelle, et dont ils usaient journellement; mais jamais en aucun lieu où le roi habitât ils n'entraient que par les derrières, et n'avaient aucune des autres entrées dont j'ai parlé auparavant, sinon que ceux qui avaient celles du cabinet les y trouvaient, parce que en entrant par derrière ils y pouvaient être en tout temps, sans pouvoir aussi sortir que par derrière. Avec ces entrées ils se passaient aisément de toutes les autres. Les grandes entrées du cabinet n'avaient d'usage que depuis que le roi sortait de souper jusqu'à ce qu'il sortît de son cabinet pour s'aller déshabiller et se coucher. Ce particulier ne durait pas une heure. Le roi et les princesses étaient assis, elles toutes sur des tabourets, lui dans son fauteuil; Monsieur y en prenait un familièrement aussi, parce que c'était dans le dernier particulier. Madame la dauphine de Bavière n'y a jamais été admise, et on a vu en son lieu que Madame ne l'y a été qu'à la mort de madame la

dauphine de Savoie. Il n'y avait là que les fils de France debout, même Monseigneur et les bâtards et bâtardes du roi, et les enfans et gendres des bâtardes; MM. de Montchevreuil et d'O des momens; quelques-uns des premiers valets-de-chambre, et rarement Fagon quelques instans. Chamarande avait cette entrée comme ayant été premier valet-de-chambre du roi, en survivance de son père dont il avait conservé toutes les entrées. Aussi, quoique lieutenant-général fort distingué, et fort aimé et considéré dans le monde, quoiqu'il y eût un temps infini que son père avait vendu sa charge dont lui n'avait été que survivancier, et quoiqu'il eût été premier maître-d'hôtel de madame la dauphine de Bavière, il ne pût jamais aller à Meudon, parce que en ces voyages ceux qui en étaient avaient l'honneur de manger avec Monseigneur; mais quelquefois il était de ceux de Marly, parce que le roi n'y mangeait qu'avec les dames. Pour revenir au cabinet des soirs, les dames d'honneur des princesses qui étaient avec le roi, ou la dame d'atour de celles qui en avaient, et les dames du palais de jour de madame la dauphine de Savoie se tenaient dans le premier cabinet, où elles voyaient passer le roi dans l'autre et repasser pour s'aller coucher. La porte d'un cabinet à l'autre demeurait ouverte, et ces dames s'asseyaient entre elles comme elles voulaient, sur des tabourets hors de l'enfilade. Il n'y avait que les princes et les princesses qui avaient soupé avec le roi, et leurs dames, qui entrassent par la chambre; tous les autres entraient par derrière ou par la porte de glace de la galerie. A Fontainebleau seulement, où il n'y avait qu'un grand cabinet, les dames des princesses étaient dans la même pièce qu'elles avec le roi; celles qui étaient duchesses, et la maréchale d'Estrées depuis qu'elle fut grande d'Espagne, étaient assises en rangs, joignant la dernière princesse. Toutes les

autres, et la maréchale de Rochefort aussi, dame d'honneur de madame la duchesse d'Orléans, étaient debout, quelquefois assises à terre, ce dont elles avaient la liberté, et la maréchale comme elles, à qui on ne donnait point là de carreau pour s'asseoir, comme les femmes des maréchaux de France non ducs en ont chez la reine, où pourtant, je ne sais pourquoi, elles aiment mieux demeurer debout. Ce n'est qu'aux audiences et aux toilettes qu'elles en peuvent avoir, jamais à la chapelle; au dîner et au souper, toujours debout; et elles y vont sans difficulté.

Je fus le premier qui obtins les grandes entrées. D'Antin, qui n'avait plus l'usage des siennes, les demanda après comme en dédommagement, et les eut. Bientôt après, sur cet exemple et par même raison, elles furent accordées à d'O. On les donna aussi à M. le prince de Conti, seul prince du sang qui ne les eût pas, parce qu'il était le seul prince du sang qui ne sortît point de madame de Montespan. Cheverny et Gamaches, qui les avaient chez le Dauphin père du roi, dont ils étaient menins avant qu'il fût Dauphin, les eurent aussi; et peu-à-peu la prostitution s'y mit, comme on vient de la voir aux survivances et aux brevets de retenue. On verra dans la suite que l'abbé Dubois, devenu cardinal et premier ministre, profita de cet abus pour en faire rapporter les brevets à tous ceux qui en avaient. Il n'en excepta que le duc de Berwick pour les grandes, et Bellisle pour les premières, qui ne les avaient eues que bien depuis. Il s'était alors trop tyranniquement rendu le maître de M. le duc d'Orléans pour que je ne les perdisse pas avec tous les autres. De ce règne-ci les entrées par derrière ont disparu; et les soirées du roi, qui se passent autrement que celles du feu roi, n'ont plus donné lieu à ces grandes entrées du cabinet des soirs. Les autres ont subsisté dans leur forme ordinaire. Je parlerais ici de ces justaucorps à

brevet, que peu-à-peu M. le duc d'Orléans donna à qui en voulut, sans s'arrêter au nombre, et qu'il fit par là tomber tout-à-fait, si je ne les avais déjà expliqués ailleurs.

Mortagne, chevalier d'honneur de Madame, dont j'ai parlé quelquefois, avait une espèce de maison de campagne dans le fond du faubourg Saint-Antoine, où il demeurait le plus qu'il pouvait. M. de Guéméné, qui n'aimait point à marier ses sœurs ni ses filles, et qui ne se corrigeait point par l'exemple de ses sœurs qui s'étaient enfin mariées sans lui, avait une de ses filles dans un couvent tout voisin de la maison de Mortagne, lequel avait fait connaissance avec elle, et pris grande pitié de ses ennuis et de la voir manquer de tout. Il y suppléa par des présens, et l'amitié s'y mit de façon qu'ils eurent envie de s'épouser. Les Rohan jetèrent les hauts cris, car Mortagne, qui était un très galant homme, et qui avait servi avec distinction, s'appelait Collin, et n'était rien du tout du pays de Liège, comme on l'a dit ici en son lieu. Mortagne ne s'en offensa point. Il leur fit dire que ce n'était que par compassion du misérable état de cette fille qui manquait de tout, qui se désespérait d'ennui et de misère, et qui avait trente-cinq ans, qu'il la voulait épouser; qu'il leur donnait un an pour la pourvoir; mais que s'ils ne la mariaient dans l'année, il l'épouserait aussitôt après. Ils ne la marièrent point. Ils comptèrent empêcher que Mortagne l'épousât, il se moqua d'eux. La fille fit des sommations respectueuses, et ils se marièrent publiquement dans toutes les règles. Ils ont très bien vécu ensemble, car il était fort honnête homme, et sa femme se crut en paradis. Il en vint une fille, que le fils aîné de Montboissier, capitaine des mousquetaires noirs après Canillac, son cousin, a épousée.

Le duc d'Olonne épousa aussi la fille unique de Ver-

tilly, maréchal-de-camp, qui avait été major de la gendarmerie, fort honnête homme et officier de distinction, frère cadet d'Harlus, qui avait été deux campagnes de suite brigadier de la brigade où était mon régiment, desquels j'ai parlé dans les temps. Cette fille était riche. C'étaient de bons gentilshommes de campagne.

Seignelay, troisième fils de M. de Seignelay, ministre et secrétaire d'état, mort dès 1690, quitta le petit collet et se maria à la fille de Walsassine, officier-général de la maison d'Autriche dans les Pays-Bas. Il la perdit bientôt après n'en ayant qu'une fille, que Jonsac, fils aîné de celui dont on a vu le combat avec Villette, a épousée. Seignelay se remaria à une fille de Biron avant la fortune de ce dernier.

Tout s'aigrissait de plus en plus entre les princes du sang et les bâtards. Les premiers voulaient un jugement, et en pressaient le régent tous les jours; les bâtards ne cherchaient qu'à gagner du temps. Les pairs, tout déplorables qu'ils fussent par leur conduite, s'étaient déjà engagés, comme on l'a vu, à se soutenir contre les entreprises sans nombre et sans exemple qu'ils en avaient essuyés sous le poids du dernier règne. Je vis le régent fort peiné de l'empressement journalier des princes du sang, et en même temps fort embarrassé à s'en défendre. Nous ne crûmes donc pas devoir différer de présenter au roi une requête précise, et sa copie au régent, dont le tissu était mesuré en termes, mais très fort sur la chose, et dont voici les conclusions: « A ces causes, sire, plaise votre majesté en révoquant et annulant l'édit du mois de juillet 1714, et la déclaration du 5 mai 1694, en tout son contenu, ensemble l'édit du mois de mai en 1711, en ce qu'il attribue à MM. le ducs du Maine et comte de Toulouse et à leurs descendans mâles le droit de représenter les anciens pairs aux sacres des rois, à l'exclusion des autres pairs de France, et qu'il leur permet de prêter serment

au parlement à l'âge de vingt ans». C'est-à-dire demander précisément qu'ils fussent réduits en tout et partout au rang des autres pairs de France, et parmi eux à celui de leur ancienneté d'érection et de leur première réception au parlement. Après qu'elle eut été rédigée, examinée et approuvée, elle fut signée dans une assemblée générale que nous tînmes chez l'évêque duc de Laon, en l'absence de M. de Reims, qui la signa comme d'autres absens par procuration expresse. Sitôt qu'elle fut signée, MM. de Laon et de Châlons, avec six pairs laïques, allèrent la présenter au roi, auprès duquel le maréchal de Villeroy les introduisit en arrivant; et le roi prit civilement la requête des mains de M. de Laon, qui en deux mots lui dit de quoi il s'agissait. Il ne répondit rien, car il ne répondit jamais aux princes du sang ni aux bâtards en recevant leurs requêtes. En même temps que ces huit pairs partirent pour se rendre aux Tuileries, l'évêque duc de Langres et les ducs de la Force, de Noailles et de Chaulnes s'en allèrent au Palais-Royal, où M. le duc d'Orléans les attendait; et il les fit entrer en arrivant dans son cabinet, où il les reçut avec ses grâces accoutumées et peu concluantes. Peu de faux frères osèrent se montrer tels en cette occasion. Le duc de Rohan, jamais d'accord avec personne ni avec lui-même, en fut un. Les ducs d'Estrées et Mazarin étaient des excrémens de la nature humaine, à qui le reste des hommes ne daignait parler. Estrées ne parut jamais parmi nous; Mazarin fut mis par les épaules, littéralement, dehors dans une de nos assemblées chez M. de Laon, et depuis cette ignominie sans exemple qu'il mérita tout entière, il n'osa plus s'y présenter. D'Antin se trouvait dans une situation unique, qui engagea à la considération de ne lui en point parler. Le prince de Rohan devait trop aux amours de Louis XIV, et avait trop d'intérêt au désordre, à l'usurpation, à l'interver-

sion de tout ordre, de toute règle, de tout droit pour pouvoir demander à faire rendre justice et à faire compter raison et vertu. Le duc d'Aumont s'était si pleinement déshonoré par sa conduite dans l'affaire du bonnet, et si à découvert dans la conférence de Sceaux, comme on l'a vu dans son lieu, que presque aucun de nous ne lui parlait, et qu'il lui coûta peu de mettre, en ne signant point, la dernière évidence aux infamies qu'il avait dès-lors découvertes.

Je ne sais dans quel esprit M. le duc d'Orléans permit une chose fort étrange qui, dans les vives circonstances où on en était sur les querelles de rang et les requêtes au roi là-dessus, n'était bonne qu'à les échauffer de plus en plus, et à tenter les princes du sang de quelque parti violent. A la connaissance que j'avais de M. le duc d'Orléans, de son humble et respectueuse déférence pour l'audace et les vices effrénés du grand-prieur, il ne put lui résister, et pour s'excuser à soi-même, il voulut peut-être se faire accroire que ce trait pourrait enrayer la presse extrême que les princes du sang lui faisaient de juger, dans la défiance que cela leur ferait naître qu'il ne leur serait pas favorable. Non content de laisser servir le grand-prieur à la cène, il lui permit tacitement ce que M. de Vendôme et lui n'avaient jamais ni eu ni osé demander du temps du feu roi, qui fut d'être assis pendant le sermon de la cène avec les princes du sang, le dernier en mêmes rang et honneurs qu'eux. Sur les plaintes qui en furent portées au régent, il montra le trouver mauvais, et promit d'y donner ordre. Il pouvait dès-lors l'empêcher, puisqu'il y était. Le lendemain, vendredi saint, le grand-prieur parut à l'office du jour à la chapelle en mêmes place et honneurs. M. le duc d'Orléans dit après qu'il l'avait oublié, mais il ne laissa pas d'ordonner au grand-maître des cérémonies de l'écrire sur son registre. Il protesta seulement que cela n'arriverait plus, et se

moqua ainsi des princes du sang, sans nécessité aucune que de complaire à l'insolence d'un audacieux qui sentait bien à qui il avait affaire. Je ne voulus pas seulement prendre la peine de lui en parler: c'était l'affaire des princes du sang encore plus que la nôtre.

La paix profonde, qui avait toutes sortes d'apparences de durer long-temps, donna lieu à plusieurs jeunes gens qui n'avaient encore pu voir de guerre, de demander la permission de l'aller chercher en Hongrie. La maison de Lorraine, si foncièrement attachée à celle d'Autriche, en donna l'exemple par le prince de Pons et le chevalier de Lorraine, son frère, qui l'obtinrent, et partirent aussitôt. M. du Maine crut devoir écouter le desir du prince de Dombes, qui l'obtint de même. Alincourt, fort jeune, second fils du duc de Villeroy, y alla aussi, et quelques autres; mais ce zèle des armes devint contagieux. On commença à se persuader qu'à ces âges-là on ne pouvait se dispenser de suivre cet exemple; ce qui obligea avec raison le régent à défendre que personne lui demandât plus d'aller en Hongrie, et à faire une défense générale d'y aller. M. le prince de Conti voulut faire comme les autres. Il se laissa apaiser par de l'argent. Il acheta de la Vieuville le médiocre gouvernement de Poitou. M. le duc d'Orléans le fit payer pour lui par le roi, en faisant mettre les appointemens sur le pied des grands gouvernemens, et en même temps il le fit entrer au conseil de régence. Quelques jours après, il y fit entrer Pelletier de Sousi, qui n'y venait que les jours de finance. Quoique très ancien conseiller d'état, il prit la dernière place après MM. de Troies, Torcy et Effiat, qui ne l'étaient point, sans que les conseillers d'état en murmurassent. Ce haut et bas de leur part, je ne l'ai point compris, et sitôt après tant de bruit à l'occasion de l'entrée de l'abbé Dubois dans le conseil des affaires étrangères. M. le prince de Conti

entra aussi au conseil de guerre, qui se tenait chez le maréchal de Villars. M. le Duc, qui n'y fut point, le trouva mauvais, et prétendit que lorsqu'il ne se tenait point au Louvre, ce devait être chez lui à l'hôtel de Condé. M. le duc d'Orléans se moqua de cette prétention; et pour la rendre ridicule, il alla lui-même au conseil de guerre qui se tint chez le maréchal de Villars quelques jours après.

Madame de Maintenon, oubliée et comme morte dans sa belle et opulente retraite de Saint-Cyr, y fut considérablement malade, sans que cela fût presque su, ni que cela fit la moindre sensation sur ceux qui l'apprirent.

Albergotti fut trouvé presque mort le matin par ses valets entrant dans sa chambre, et ne vécut que peu d'heures après. Il avait des attaques d'épilepsie qu'il cachait avec grand soin, et il s'en joignit d'apoplexie. Il était neveu de Magalotti, Florentin comme lui, qui avait été capitaine des gardes du cardinal Mazarin, et qui mourut lieutenant-général et gouverneur de Valenciennes, duquel j'ai parlé en son temps. Le maréchal de Luxembourg, ami intime de Magalotti, avait fait d'Albergotti comme de son fils, ce qui l'avait mis dans les meilleures compagnies de la cour et de l'armée, et l'avait fort lié avec tout ce qui l'était avec M. de Luxembourg, par conséquent avec M. le Duc et M. le prince de Conti, et avec toute la cabale de Meudon, car il savait s'échafauder et aller de l'un à l'autre. Pour le faire connaître en deux mots, c'était un homme digne d'être confident et instrument de Catherine de Médicis. C'est montrer tout à-la-fois quels étaient son esprit et ses talens, quels aussi son cœur et son âme. Le maréchal de Luxembourg et ses amis, et M. le prince de Conti s'en aperçurent les premiers. Il les abandonna pour M. de Vendôme lors de son éclat avec eux. Albergotti sentit de bonne heure qu'il

pointait à tout. Ses mœurs étaient parfaitement homogènes aux siennes. Il se dévoua à lui pour la guerre, et par lui à M. du Maine, pour la cour. Ceux qu'il déserta le trouvèrent si dangereux qu'ils n'osèrent se brouiller ouvertement avec lui, mais ce fut tout. C'était un grand homme sec, à mine sombre, distraite et dédaigneuse, fort silencieux, les oreilles fort ouvertes et les yeux aussi. Obscur dans ses débauches, très avare et amassant beaucoup; excellent officier-général pour les vues et pour l'exécution, mais fort dangereux pour un général d'armée et pour ceux qui servaient avec lui. Sa valeur était froide et des plus éprouvées et reconnues, avec laquelle toutefois les affronts les plus publics et les mieux assenés ne lui coûtaient rien à rembourser et à laisser pleinement tomber en faveur de sa fortune. On a vu en son lieu celui qu'il essuya de la Feuillade après le malheur de Turin; et on en pourrait citer d'autres aussi éclatans, sans qu'il en ait jamais fait semblant même avec eux, ni qu'il en soit un moment sorti de son air indifférent et de son silence. A ce propos je dirai, comme une chose bien singulière, que mademoiselle d'Espinoy m'a conté que madame sa mère le menant une fois de Paris à Lille, où elle allait avec ses deux filles pour ses affaires, personne de ce qui était du voyage, ni elles-mêmes, lui dans leur carrosse, ne lui entendirent proférer un seul mot depuis Paris jusqu'à Lille. Il eut l'art de se mettre bien avec tous ceux de qui il pouvait attendre, et sur un pied fort agréable avec le roi, et le plus honnêtement qu'il pouvait avec le gros du monde, quoiqu'il n'ignorât pas qu'il fût haï, et qu'on se défiât beaucoup de lui. Il devint ainsi lieutenant-général commandant des corps séparés, chevalier de l'ordre et gouverneur de Sarre-Louis. Il avait outre cela 12,000 livres de pension. A cette conduite on peut juger qu'il ne s'é-

tait jamais donné la peine de s'approcher de M. le duc d'Orléans. Pendant le dernier Marly du roi nous fûmes surpris madame de Saint-Simon et moi de le voir entrer dans sa chambre. Jamais il ne nous avait parlé. Il y revint trois ou quatre fois de suite avec un air aisé. J'entendis bien, et elle aussi, à quoi nous devions cet honneur. Nous le reçûmes honnêtement, mais de façon qu'il sentit que nous ne serions pas ses dupes. Nous ne le revîmes plus depuis. Il n'était point marié, et ne fut regretté de personne. Son neveu eut son régiment royal italien, qui valait beaucoup, et madame fit donner le gouvernement de Sarre-Louis au prince de Talmont.

Enfin, quelques jours avant la semaine sainte, le chancelier alla le matin à la chambre de justice la remercier et la finir. Elle avait duré un an et quelques jours, et coûta 1,100,000 fr. Lamoignon s'y déshonora pleinement, et Portail y acquit tout l'honneur possible. Cette chambre fit beaucoup de mal et ne produisit aucun bien. Le mal fut les friponneries insignes, les recélés, les fuites, et le total discrédit des gens d'affaires à quoi elle donna lieu; le peu ou point de bien fut la prodigalité des remises faites sur les taxes, et les manèges pour les obtenir. Je ne puis m'empêcher de répéter que je voulais, comme on l'a vu en son lieu, qu'on fît en secret ces taxes par estime fort au-dessous de ce à quoi elles pouvaient monter; les signifier aux taxés, les uns après les autres; les leur faire payer à l'insu de tout le monde et à l'insu les uns des autres, mais en tenir des registres bien sûrs et bien exacts; leur faire croire que, par considération ou pour eux, on ne voulait pas les peiner, encore moins les décrier, en leur faisant des taxes publiques; mais qu'il fallait aussi que, en conservant leur honneur et leur crédit, le roi fût aidé. Par cette voie, on le leur aurait laissé tout entier, on aurait puni leurs rapines, perçu pour le roi tout

ce qui aurait été payé, et ôté toute occasion de frais et de modération de taxes, et de dons sur leur produit, parce que les taxes mêmes auraient été ignorées, par où il se serait trouvé qu'en taxant, sans proportion, moins qu'on ne fit et sans frais, il en serait entré infiniment plus dans les coffres du roi qu'il n'y en entra par sa chambre de justice. Je voulais en même temps que de ces taxes on payât de la main à la main tous les brevets de retenue existant, quels qu'ils fussent, avec bien ferme résolution de n'en accorder jamais; en payer tous les régimens et toutes les charges militaires, et les principales charges de la cour, même les charges de présidens à mortiers, et d'avocats et procureur général du parlement de Paris; rendre toutes ces charges libres, n'en plus laisser vendre aucune ni un seul régiment, et les réserver à toujours en la disposition gratuite du roi, à mesure de leurs vacances. J'y comprenais aussi les gouverneurs généraux et particuliers, et leurs lieutenans. Je parlais sans intérêt, je n'avais ni charge, ni régiment, ni gouvernement de province, ni brevet de retenue. Aussi M. le duc d'Orléans goûta-t-il beaucoup cette proposition; mais le duc de Noailles, se voyant à la tête des finances, en voulut tout le pouvoir et le profit, voulut flatter la robe par un mélange utile à ses affaires de terreur et de débonnaireté, et devenir l'effroi, l'espérance ou l'amour de la gent financière qui a des branches fort étendues dans tous les trois états du royaume. Ainsi il lui fallut tout l'appareil d'une chambre de justice, après quoi il ne fut plus question d'un emploi si utile. La facilité inconcevable du régent avait déjà donné les survivances et les brevets de retenue à pleines mains, sans choix ni distinction quelconque, et voulut continuer cette aveugle prodigalité, comptant ne donner rien et s'attacher tout le monde. Il se trouva qu'il en donna tant que personne de cette multitude ne lui sut aucun gré d'avoir eu ce que tant

d'autres en obtiennent sans peine, et que, honteux lui-même de n'avoir rien laissé à disposer au roi, il eut l'imprudence d'autoriser l'ingratitude, en disant qu'il serait le premier à lui conseiller de ne laisser subsister aucune de ces grâces. On le craignit un temps; mais la rumeur devint si grande, par la multitude des intéressés, qu'on n'osa enfin y toucher.

CHAPITRE XXIII.

La triple alliance signée à La Haye. — L'empereur refuse d'y entrer. — Mouvemens de Beretti pour empêcher un traité entre l'Espagne et la Hollande. — Conversation importante chez Duywenworden. — Mesures de Beretti contre l'union de la Hollande avec l'empereur. — Motifs du traité de l'Angleterre avec la France. — Division en Angleterre. — On blâme le traité avec la France. — Menées des ministres suédois et des jacobites. — Méchanceté de Bentivoglio contre la France et le régent. — Ce qu'on pense à Rome de la triple alliance. — Instructions d'Aldovrandi retournant de Rome en Espagne. — Impostures d'Albéroni sur la France. — Il est seul maître des affaires en Espagne. — Fortune de Grimaldo. — Le cardinal del Giudice va à Rome. — Mesures d'Albéroni avec le pape. — Conférence d'Aldovrandi avec le duc de Parme à Plaisance. — L'Angleterre alarmée des bruits d'un traité négocié par le pape entre l'empereur et l'Espagne. — Albéroni veut se rendre seul maître de la négociation. — Ce que dit le roi d'Espagne à l'ambassadeur de Hollande sur le traité avec l'empereur.

Après bien des négociations et des délais, les états-généraux se déterminèrent à accéder au traité fait entre la France et l'Angleterre, et le firent signer pour eux à La Haye, le 4 janvier : c'est ce qu'on nomma la triple alliance défensive. Beretti pressait toujours le pension-

naire Heinsius d'une ligue particulière avec l'Espagne. Heinsius le remettait jusqu'à ce qu'on vît finir de façon ou d'autre la négociation avec la France, et Beretti attribuait ces remises à la crainte de déplaire à l'empereur. Cependant, de concert avec le pensionnaire, il s'adressa au président de semaine, qui lui promit de porter sa proposition à l'assemblée des états-généraux, et lui fit espérer quelle y serait bien reçue. Beretti comptait mal-à-propos sur l'opposition de la France, quoiqu'il fût certain que l'intérêt et le dessein de cette couronne fussent de faciliter l'alliance de l'Espagne avec les Provinces-Unies, et qu'il n'y eût de puissance en Europe que l'empereur à qui elle pût déplaire. Il ne s'en cachait pas, ni de son chagrin de la triple alliance. L'Angleterre et la Hollande le pressaient d'y entrer. Il rejeta la proposition des Hollandais avec tant de mépris, que Heinsius, si passionné Autrichien toute sa vie, ne pût s'empêcher d'en montrer son dépit à Beretti. A Stadion, chargé des affaires d'Angleterre à Vienne, le prince Eugène répondit qu'il ne voyait pas l'utilité dont il serait à l'empereur d'entrer dans un traité qui ne tendait qu'à confirmer Philippe V sur le trône d'Espagne. La conséquence en était si visible que Beretti changea d'avis, et se persuada enfin que la France desirait que le roi d'Espagne entrât au plus tôt en alliance avec l'Angleterre et la Hollande, non dans la vue des intérêts de l'Espagne, mais de ceux de M. le duc d'Orléans.

Beretti, faute d'instructions de Madrid, n'avait osé donner au président de semaine un mémoire, selon la coutume, et s'était contenté de lui parler. Nonobstant ce défaut de forme, sa proposition avait été envoyée aux Provinces, et Beretti cherchait à découvrir les sentimens des personnages principaux. Un jour qu'il alla voir le baron de Duywenworden, il y rencontra le comte de Sunderland, qui venait d'Hanovre, où le roi d'Angleterre

était encore. Beretti n'osait parler devant ce tiers. Duywenworden le tira bientôt de peine. Il dit à Sunderland que le roi d'Espagne proposait une ligue à sa république; qu'il ne doutait pas que ce ne fût conjointement avec l'Angleterre, par la liaison qui devait toujours unir ces deux puissances; et il déclara qu'à cette condition il y concourrait de tout son pouvoir. Beretti répondit que si l'alliance était faite avec ces deux puissances, elle en serait d'autant plus agréable au roi son maître. On s'expliqua de part et d'autre sur l'objet qu'elle devait avoir. Sunderland et Duywenworden dirent tous deux que le traité avec la France en devait être le modèle, et la tranquillité de l'Europe le but. Ils ajoutèrent, sans que Beretti s'y attendît, que la garantie s'étendrait seulement sur les états que l'empereur possédait actuellement; que leurs maîtres avaient pris une ferme résolution de ne pas souffrir que ce prince, déjà trop puissant, s'étendît davantage; qu'il serait temps qu'il abandonnât ses chimères, et qu'il fît la paix avec le roi d'Espagne; et que le bruit courait qu'elle se négociait par l'entremise du pape. Là-dessus Sunderland décria fort la faiblesse de cette entremise, l'attachement des parens du pape pour l'empereur; et il soutint que, quand même le pape aurait agi en médiateur équitable, l'empereur serait toujours maître de lui manquer de parole, et qu'il n'en serait pas de même à l'égard de l'Angleterre et de la Hollande, dont la médiation serait beaucoup plus sûre et plus juste; que leur intention était de mettre l'Europe en repos; et que le roi d'Espagne en ferait l'épreuve, s'il voulait se fier à ces deux puissances.

Stanhope, venant d'Hanovre à La Haye, précéda de peu de jours le passage du roi d'Angleterre; il tint à Beretti le même propos. Il s'étendit sur la nécessité de l'union de l'Espagne avec l'Angleterre, sur les malheurs de

la dernière guerre qui avait désolé l'Espagne, dans laquelle il s'était trouvé; sur l'ancienne maxime des Espagnols de paix avec l'Angleterre; sur les sentimens du roi d'Angleterre, qui répondaient à ceux du roi d'Espagne; enfin il alla jusqu'à trouver dans ces deux princes une conformité de caractère, et il parla comme Sunderland sur la prétendue négociation du pape. Il promit que, si le roi d'Espagne avait confiance en lui, il travaillerait de manière qu'il en serait satisfait; que l'Angleterre forcerait l'empereur à convenir de ce qui serait juste, ensuite à tenir les conventions faites; que la succession de Parme et de Plaisance serait assurée à la reine d'Espagne et à don Carlos à l'infini; que les droits du roi d'Espagne sur Sienne seraient maintenus; qu'elle empêcherait la maison d'Autriche de s'emparer de la Toscane. Enfin Stanhope promit tout ce qui pouvait plaire le plus au roi et à la reine d'Espagne, où Beretti embellit et augmenta le compte qu'il en rendit. Beretti soupçonna les ambassadeurs de France, qui étaient à La Haye, d'avoir part à la façon dont Stanhope s'était expliqué sur la succession de Parme qui touchait si personnellement et si sensiblement la reine d'Espagne, pour l'engager, par cet intérêt, à faire entrer le roi son mari dans la triple alliance, par conséquent à confirmer encore plus, en faveur des renonciations, les dispositions faites par le traité d'Utrecht. Il crut voir, par des traits échappés dans la conversation à Stanhope, que l'union entre la France et l'Angleterre n'était pas aussi sincère ni aussi étroite de la part des Anglais que le monde se la figurait. Il était confirmé dans cette pensée parce que Stanhope s'était particulièrement attaché à lui montrer, qu'il faisait une extrême différence, pour la solidité des alliances, entre celle de la France et celle que l'Angleterre contracterait avec l'Espagne; et que, pour lui faire sentir l'importance de cette confidence, il lui avait demandé un

secret sans réserve à l'égard de tout Français, Hollandais et Anglais, et lui offrait d'entretenir avec lui une correspondance régulière après son retour en Angleterre, d'où il le remit à lui répondre sur la permission demandée pour le roi d'Espagne de lever trois mille Irlandais.

Beretti, avec ces notions et ces mesures prises, se mit à travailler du côté d'Amsterdam à empêcher les états-généraux de presser l'empereur d'entrer dans la ligue. Il les savait disposés à lui garantir les droits et les états qu'il possédait en Italie, ce qui était fort contraire aux intérêts du roi d'Espagne. Il sut qu'Amsterdam voulait éloigner cette garantie; c'en était assez pour éloigner l'empereur d'entrer dans le traité, et il était de l'intérêt du roi d'Espagne de profiter de cette conjoncture pour presser la république de se déterminer sur la proposition qu'il lui avait faite, la république d'ailleurs étant mécontente de l'infidélité des impériaux sur l'exécution du traité de la barrière. Mais il lui fallut essuyer les longueurs ordinaires du gouvernement de ce pays.

L'Angleterre était toujours menacée de forts mouvemens. Le nombre des jacobites y était toujours grand, nonobstant l'abattement de ce parti; c'est ce qui pressa Georges de se rendre à Londres, sans s'arrêter en Hollande, et ce qui lui fit conclure son traité avec la France, bien persuadé que sa tranquillité au-dedans dépendait de cette couronne, et de la retraite du prétendant au-delà des Alpes. Penterieder avait été dépêché de Vienne à Hanovre pour le traverser. Il n'en était plus temps à son arrivée. Il fallut se contenter de l'assurance positive qu'il ne contenait aucun article contraire aux intérêts de la maison d'Autriche, et d'écouter l'applaudissement que se donnait le roi d'Angleterre des avantages, tant personnels que nationaux, qu'il en tirait. Penterieder avait ordre aussi de travailler à la paix du nord.

L'empereur s'intéressait à sa conclusion pour tirer facilement des troupes qui étaient employées à cette guerre, afin d'en grossir les siennes en Hongrie, où il n'était plus question que d'ouvrir la campagne de bonne heure.

Le roi d'Angleterre protesta de son desir, en représentant les difficultés infinies qui naissaient des intérêts et des jalousies des confédérés, et sur ce qu'il ignorait encore ce que les ministres de Suède lui préparaient en Angleterre. La division y était grande, non-seulement entre les deux partis toujours opposés, mais dans le dominant, mais entre les ministres, mais dans la famille royale. Le gros blâmait le traité avec la France, qui désunissait l'Angleterre, contre son véritable intérêt, d'avec l'empereur. Il le trouvait inutile, parce que ne leur pouvant être bon que par des conditions avantageuses pour le commerce, il n'y en était pas dit un mot. La considération du repos de leur royaume ne les touchait point. Ils disaient que l'Angleterre ne pouvait demeurer unie qu'autant qu'on lui présenterait un objet qui lui fît craindre la désunion; que le prétendant était cet objet qui, disparaissant, dissiperait les craintes, dont la fin donnerait lieu aux passions particulières de faire plus de mal que les guerres du dehors. Ainsi ils trouvaient mauvais qu'il y eût une stipulation de secours de la France si l'Angleterre en avait besoin, parce que, si c'était en troupes, la nation n'en voulait point chez elle d'étrangères, si en argent, le royaume n'en manquait pas, et il lui était honteux d'en recevoir d'un autre. C'est qu'encore que le parti dominant, qui était les whigs, eût toujours été déclaré pour la maison d'Autriche, il s'était laissé gagner par le roi Georges et par ses ministres allemands uniquement occupés de la grandeur de la maison d'Hanovre en Allemagne : changement d'autant plus étonnant que le ministère whig souhaitait peu auparavant que le roi d'Espagne vou-

lût revenir contre ses renonciations, et que l'esprit du parti était encore le même. Ses adversaires, ravis de les voir divisés, demeuraient spectateurs tranquilles des scènes qui se préparaient à l'ouverture, et pendant les séances du parlement, dressaient cependant leurs batteries pour déconcerter celles de la cour qui voulait conserver ses troupes dans la paix la plus profonde, troupes que les torys voulaient faire réformer comme contraires à la liberté de l'Angleterre et fort à charge par la dépense. Ces dispositions achevaient de persuader Georges de l'utilité de son traité avec la France, et de la nécessité de cultiver et de fortifier tant qu'il pourrait cette alliance. Stair eut ordre de dire que son maître la regardait comme un prélude à des affaires bien plus importantes et bien plus étendues. Stair eut ordre aussi d'observer infiniment les démarches du baron de Goertz, qui était alors à Paris, que le roi d'Angleterre regardait comme un de ses plus grands ennemis, et dont il commençait à découvrir les intrigues et celles des autres ministres de Suède.

Gyllembourg, envoyé de Suède en Angleterre, qui voyait de près le mécontentement et les mouvemens qui y étaient, persuadé qu'il était de l'intérêt de son maître de profiter de ces divisions, suivit avec chaleur les projets qu'il avait formés pour exciter des troubles en Angleterre, et procurer par là une diversion, la plus favorable que le roi de Suède pût espérer. Il négociait donc en même temps deux affaires, dont la première, qu'il ne cachait point, pouvait contribuer au succès de l'autre, qui devait être secrète. La première était un traité qu'il voulait faire avec des négocians anglais, pour leur faire porter des blés en Suède et y prendre du fer en échange. Il communiquait cette affaire à Goertz, et tout ce qu'il faisait aussi pour la seconde, qui était les mesures qu'il prenait avec les jacobites; mais il craignait, pour le secret d'une affaire si importante,

la pénétration de la Hollande, où on savait jusqu'aux moindres démarches des ministres étrangers. Il était averti par ses amis des mesures qu'il fallait prendre et du temps nécessaire pour transporter des troupes suédoises et de l'artillerie sur les côtes d'Ecosse ou d'Angleterre. Ils demandaient dix vaisseaux de guerre pour escorter les bâtimens de transport. Il était impossible de tenter d'en acheter en Angleterre sans s'exposer d'être découvert; et pour les bâtimens de transport, le danger n'en était pas moindre, si on en tirait un trop grand nombre d'Angleterre en Hollande. L'expédient pour ces derniers fut d'avertir que le roi de Suède ferait vendre dans un certain temps les prises faites par ses sujets dans la mer Baltique, et d'engager sous ce prétexte plusieurs négocians de se rendre à Gottembourg, qui y feraient ces emplettes en même temps que leur échange de blé pour du fer. Quelques officiers de marine, qui entraient dans le projet, croyaient, par les raisons de leur métier, que le mois de janvier serait le plus favorable pour ce transport, et supputaient qu'un bâtiment de trois cents tonneaux pouvait porter trois cents hommes, et les chevaux à proportion; mais ils représentaient la nécessité d'appeler en Suède quelques officiers anglais qui connussent les côtes, pour conduire l'expédition. On était alors au mois de janvier. On a vu que le roi, étant à Hanovre, avait ordonné à l'escadre qui était à Copenhague d'y demeurer. L'amirauté d'Angleterre, piquée que cela eût été fait sans elle, avait fait des représentations sur ce séjour, comme contraire au bien de la nation, et avait en même temps fait disposer des lieux pour y faire hiverner vingt-cinq des plus grands navires d'Angleterre; par conséquent nulle apparence que de quelques mois cette couronne eût aucun navire en mer.

La difficulté de l'argent était la principale. Mais celui

qui dirigeait le projet de la part des Anglais, étant revenu à Londres vers le 15 janvier, dit à Gyllembourg que, sur un ordre du comte de Marr, il avait fait délivrer en France à la reine douairière d'Angleterre 20,000 pièces pour les Suédois, qu'il avait fait demander au même comte en quel endroit il ferait payer le reste de la somme; que les amis étaient fort inquiets du bruit qui courait de la mésintelligence entre le baron Spaar et Goertz, et qu'ils avaient appris avec plaisir que Gyllembourg devait passer en Hollande pour conférer avec Goertz. Le compte de ce qui avait été payé montait lors à 25,000 pièces. Gyllembourg en demanda 10,000 avant son départ, et une lettre du frère du médecin du czar, pour s'en servir en cas de besoin. On lui promit une bonne somme lorsqu'il passerait en Hollande, mais Gyllembourg et ceux de l'entreprise étaient également inquiets de l'ordre reçu de remettre l'argent à la reine d'Angleterre en France, au lieu de le remettre à Gyllembourg, suivant le premier plan, et de tirer une quittance signée de lui. Ils craignaient surtout la France, et l'étroite intelligence qui était entre le roi d'Angleterre et le régent, qui lui donnerait non-seulement tous les secours promis dans les cas stipulés, mais tous les avis de tout ce qu'il pourrait découvrir pour sa conservation sur le trône.

Bentivoglio, toujours porté au pis sur le régent, et à tout brouiller en France, prétendait que la fin secrète du traité avec l'Angleterre était de former et fortifier en Allemagne le parti protestant contre le parti catholique, et qu'il ne s'agissait pas seulement de détruire en Angleterre la religion catholique, qu'on devait regarder désormais comme bannie de ce royaume, mais d'enlever à la maison d'Autriche la couronne impériale, et de la mettre sur la tête d'un protestant. Il menaçait déjà Rome de

suivre le sort des catholiques de l'empire, et de devenir la proie des protestans. Après avoir ainsi intimidé le pape, il l'exhortait à s'unir plus étroitement que jamais à l'empereur dont l'intérêt devenait celui de la religion, et pour avoir lui-même part à ce grand ouvrage, il entretenait souvent le baron d'Hohendorff, fourbe plus habile que le nonce, et qui lui faisait accroire que touché de ses lumières, de son zèle et de ses projets, il envoyait exactement à Vienne tous les papiers qu'il lui communiquait. Cette ressource d'union à l'empereur était encore la seule que Bentivoglio faisait envisager à Rome pour soutenir en France l'autorité apostolique, et pour engager le pape aux violences dont par lui-même sa sainteté était éloignée. Il l'assurait que, dans une conjoncture où tous les remèdes palliatifs qu'on n'avait cessé d'employer malgré ses instances, s'étaient tous tournés en poison contre la saine doctrine, et l'autorité de la cour de Rome, ceux qui gouvernaient ce pays étaient persuadés que sa seule ressource pour sauver son pouvoir, et suivant son langage la religion en France, était une liaison parfaite entre le pape et l'empereur, et le seul moyen d'y conserver la saine doctrine et la loi de nature. Aubenton était exactement instruit de ces sentimens, sur le fidèle et entier dévoûment duquel le pape comptait entièrement. Ce jésuite et Albéroni étaient en même temps avertis par Rome que la triple alliance qui venait d'être signée ne tendait qu'au préjudice du roi d'Espagne, et à maintenir la couronne de France dans la ligne d'Orléans, et l'engagement réciproque de maintenir aussi la couronne d'Angleterre dans la ligne protestante était traité d'infâme, dont la conclusion était que le roi d'Espagne agirait prudemment de prendre des liaisons avec les Allemands. Telles étaient les dispositions de Rome quand Aldovrandi en partit pour retourner en Espagne. Il eut

ordre de passer à Plaisance pour y faciliter le succès de sa négociation par les avis et le crédit du duc de Parme.

L'instruction d'Aldovrandi était fort singulière : il emportait des brefs qui accordaient au roi d'Espagne une imposition annuelle de 200,000 écus sur les biens ecclésiastiques de l'Espagne et des Indes, avec pouvoir d'augmentation suivant le besoin, à proportion de ce que ces mêmes biens payaient déjà pour le tribut appelé *susidio y excusado*. Les ecclésiastiques d'Espagne s'y opposaient au point de tenir à Rome pour cela un chanoine de Tolède appelé Melchior Guttierés, qui pesait fort au cardinal Aquaviva. Le grand objet du pape était d'obtenir l'ouverture de la nonciature à Madrid, depuis si long-temps fermée, et de faire admettre Aldovrandi en qualité de nonce. Il lui enjoignit donc de garder précieusement les brefs d'imposition sur les biens ecclésiastiques, et de ne les délivrer qu'après son admission à l'audience en qualité de nonce, et lui permit en même temps de les délivrer avant de prendre le caractère de nonce, si on insistait là-dessus. Aquaviva, qui le découvrit, en avertit le roi d'Espagne, et dans la connaissance qu'il avait du peu de stabilité des résolutions du pape, conseilla de commencer par se faire remettre ces brefs. La promotion d'Albéroni en était un autre article que les défiances mutuelles rendaient difficile. Le pape, de peur qu'on ne se moquât de lui après la promotion faite, n'y voulait procéder qu'après l'accommodement conclu. Albéroni, qui avait la même opinion du pape, ne voulait rien finir avant d'être fait cardinal. Pour sortir de cet embarras, Aldovrandi fut chargé de déclarer que, lorsque le pape saurait, par un courrier qu'il dépêcherait en arrivant, que les ordres dont il était porteur étaient du goût du roi d'Espagne, il ferait aussitôt la pro-

motion d'Albéroni, avant même d'en savoir davantage, ni l'effet de la parole que le roi d'Espagne aurait donnée. Aldovrandi, quelque bien qu'il fût avec Albéroni et Aubenton, y desira des précautions contre ses ennemis; Aquaviva, qui avait le même intérêt, y manda d'être en garde contre tout ce qui viendrait des Français, sur le compte de ce nonce, qu'ils haïssaient comme trop attaché, à leur gré, au parti du roi d'Espagne, à l'égard des évènemens qui pouvaient arriver en France, avec force broderies, pour appuyer cet avis.

Albéroni avait déclaré que non-seulement le neveu du pape, mais que qui que ce fût qu'il voulût envoyer à Madrid, y pouvait être sûr d'une réception agréable, et du succès des ordres dont il serait chargé, si sa promotion était faite; mais que s'il arrivait les mains vides, il n'aurait qu'à s'en retourner aussitôt, et qu'Aldovrandi même n'y serait pas souffert, quand bien il se réduirait à demeurer comme un simple particulier sans aucun caractère. Il disait et il écrivait qu'il n'y avait pas moyen d'adoucir une reine irritée par tant de délais trompeurs, qu'il rappelait tous; il insistait, comme sur un mépris et un manque de parole insupportables, sur la promotion du seul Borromée, que le pape voulait faire, et qui était dévoué et dépendant de la maison d'Autriche; qu'il donnerait la moitié de son sang, pour qu'il n'eût jamais été parlé de sa promotion, tant il prévoyait de malheurs de cette source; qu'Aubenton était exclus d'ouvrir la bouche sur quoi que ce fût qui regardât Rome; qu'il prévoyait qu'il recevrait incessamment la même défense. Il se prévalait ainsi de la timidité du pape pour en arracher par effroi ce qu'il desirait avec tant d'ardeur, et protestait en même temps de sa reconnaissance, de sa résignation parfaite aux volontés du pape, en y mêlant toujours la crainte des ressentimens d'une princesse vive, dont il tournait

toujours les éloges à faire valoir la confiance dont elle l'honorait, et son crédit supérieur à toutes les attaques. Sa faveur, en effet, était au plus haut point. Il avait dissipé, anéanti, absorbé tous les conseils; lui seul donnait tous les ordres, et c'était à lui seul que ceux qui servaient au-dedans et au-dehors les demandaient. La jalousie était extrême de la part des Espagnols qui, grands et petits, se voyaient exclus de tout, et voyaient tous les emplois entre les mains d'étrangers, qui ne tenaient en rien à l'Espagne, et qui n'étaient attachés qu'à la reine et à Albéroni, pour leur fortune et leur conservation.

Giudice ne pouvait se résoudre à quitter la partie, et quoique accablé des plus grands dégoûts, il ne pouvait renoncer à l'espérance de se rétablir auprès du roi d'Espagne; il se voulait persuader et encore plus au pape, qu'il sacrifiait les peines de sa demeure à Madrid à sa sainteté et à sa religion, et lui mandait sans ménagemens de termes tout ce qu'il pouvait de pis contre Albéroni, Aubenton et Aldovrandi qu'il lui reprochait de croire plutôt que de consulter le clergé séculier et régulier d'Espagne sur ce qu'il pensait d'eux, lequel était pourtant le véritable appui de l'autorité pontificale dans la monarchie. A la fin ne pouvant plus tenir avec quelque honneur, il résolut de partir, et prit en partant des mesures pour se procurer la faveur du roi de Sicile, et une conférence avec lui en passant.

Albéroni se moquait de lui publiquement. Il vantait la forme nouvelle du gouvernement, et les merveilles qu'il avait déjà opérées dans les finances et dans la marine. Campo Florido, que si long-temps après nous avons vu ici ambassadeur d'Espagne et chevalier du Saint-Esprit, fut fait président des finances; don André de Paez, président du comité des Indes, qui fut fort diminué, et dont encore

tous les créoles furent chassés. Le comte de Frigilliano, grand d'Espagne, père d'Aguilar, desquels j'ai parlé plus d'une fois, fut démis de la présidence du conseil d'état, mais on en laissa les appointemens à sa vieillesse. Le conseil des Indes, sans la signature duquel celle du roi ne servait à rien aux Indes, reçut défense de plus rien signer, et celle du roi seul y fut substituée. Le conseil de guerre, dont la présidence fut laissée au marquis de Bedmar, grand d'Espagne, et chevalier du Saint-Esprit, de qui j'ai aussi parlé, sans autorité, et fut en outre réduit à quatre membres de robe qui ne s'y pouvaient mêler que des choses judiciaires. S'il s'agissait de faire le procès à des officiers-généraux, ces cas furent réservés au roi d'Espagne ou aux officiers-généraux qu'il y commettrait. Les appointemens des grands emplois furent fort réduits. Par exemple ceux du président du conseil de Castille ou du gouverneur, qui étaient de 22,000 écus, furent fixés à 15,000. Les secrétaires du *despacho* furent réduits de 18,000 à 12,000 écus, et eux exclus de toutes places de conseillers dans les conseils; le nombre des commis fort réduits, et eux uniquement fixés à leur emploi dans leur bureau. On joignit en une les deux places de secrétaire de la police et des finances, on fit d'autres changemens dans les subalternes, et on abolit l'abus introduit par le conseil de Castille dans les provinces et dans les villes qui lui payaient quatre pour cent de toutes les sommes qu'elles étaient obligées d'emprunter jusqu'au remboursement de ces sommes.

Albéroni faisait beaucoup valoir la sagesse et l'utilité de tout ce qu'il faisait dans l'administration du gouvernement. Il n'en laissait rien ignorer au duc de Parme, même fort peu des affaires. Quoiqu'il se sentît plus en état de protéger son ancien maître qu'en besoin d'en être protégé, son nom et cette liaison ne lui étaient pas

inutiles auprès de la reine d'Espagne. Pour les affaires de Rome, il ne lui en cachait aucune. Les deux points que cette cour desirait le plus d'obtenir de l'Espagne étaient que l'escadre promise contre les Turcs se rendît vers le 15 avril, au plus tard, dans les mers de Corfou, et qu'Aldovrandi en arrivant en Espagne y rouvrît la nonciature avec toutes les prérogatives de ses prédécesseurs. Le duc de Parme, intéressé particulièrement à lui plaire, pressait Albéroni de tout faciliter sur ces deux articles, et pour lui marquer l'intérêt qu'il prenait en lui, il lui donnait en ami des conseils pour éviter de nouvelles plaintes du régent. Sa pensée était qu'il y avait des gens auprès de ce prince qui pour leur intérêt particulier cherchaient à le brouiller avec l'Espagne. Enfin pour aider de tout son pouvoir Albéroni à Paris, il en rappela son envoyé Pichotti qui s'était déchaîné contre ce premier ministre, et y envoya l'abbé Landi qui était si bien dans son esprit qu'il aurait été précepteur du prince des Asturies sans les réflexions personnelles que la reine fit sur ce choix.

Landi était doux et insinuant. Il avait de l'esprit et des lettres. Il était mesuré et de bonne compagnie, mais il avait été bibliothécaire du cardinal Imperiali, qui était une école à devenir aussi passionné Autrichien que mauvais Français. Albéroni alors encore ministre public du duc de Parme à Madrid, quoique premier ministre d'Espagne, était le confident secret de la reine à l'égard de sa maison, comme sur le gouvernement de l'état, et il était le confident des chagrins réciproques. Elle, et la duchesse sa mère, étaient aisées à s'offenser, et le duc de Parme, plus liant et plus doux, était souvent embarrassé entre l'une et l'autre, pour des bagatelles domestiques, dont Albéroni l'aidait à se tirer. Tous deux avaient intérêt à vivre ensemble dans une étroite amitié, et Albéroni avait soin de lui

rendre compte des affaires dont il était occupé, et souvent encore des projets qu'il formait.

Un de ceux qu'il avait le plus à cœur était d'empêcher les Hollandais de faire avec l'empereur une alliance défensive, et de les amener à en conclure une avec le roi d'Espagne, que, pour sa vanité, il voulait traiter lui-même à Madrid. Il se réjouissait d'espérer que la triple alliance brouillerait l'Europe, principalement si elle était suivie d'une ligue avec l'empereur. Il ordonnait à Beretti de déclarer nettement que l'Espagne prendrait ses mesures, si les provinces unies traitaient effectivement avec l'empereur. Quelque médiocre cas qu'il fît de Riperda, il le ménageait par l'intérêt commun d'attirer la négociation à Madrid, lequel de son côté exagérait les plaintes de l'Espagne, comme si elle eût cru le traité avec l'empereur entamé. Il se répandit avec ses maîtres en reproches, en avis et en menaces sur leur conduite avec l'Espagne, qui, comptant sur leur amitié, n'avait pris des mesures avec aucune puissance, et avait envoyé quatre vaisseaux à la mer du Sud pour en chasser les Français. Beretti eut ordre en même temps de protester contre l'alliance que les états-généraux feraient avec l'empereur, et de prendre d'eux son audience de congé dans le moment que la négociation serait commencée. Albéroni y mêlait ses plaintes particulières, il disait que le roi d'Espagne aurait raison de lui reprocher la partialité qu'il avait toujours témoignée pour la Hollande, et les conseils qu'il lui avait toujours donnés de préférer son alliance à toute autre. Il ajoutait que leur conduite allait confirmer des bruits fâcheux répandus contre les principaux du gouvernement, accusés de s'être laissé gagner par 3,000,000 distribués entre eux par la France, pour traiter avec elle, comme elle avait fait pour acheter la paix d'Utrecht. Il demandait pourquoi des mi-

nistres infidèles n'étaient pas punis, et disait que c'était pour éviter un tel inconvénient que le roi d'Espagne voulait traiter à Madrid, comme quelques particuliers de Hollande, dans la vue de se procurer les mêmes avantages, voulaient traiter à La Haye; d'ailleurs que toute idée de négociation s'évanouirait si la république traitait avec l'empereur.

Beretti eut ordre de s'expliquer dans les termes les plus forts, et de bien faire entendre que le silence que le roi d'Espagne avait gardé sur la triple alliance, venait de ce qu'il n'avait aucun sujet de s'opposer à des traités entre des puissances amies; mais que de leur en voir faire un avec le seul ennemi qu'il eût, ce traité ne pouvait avoir d'objet que le préjudice et le dommage de la couronne d'Espagne. Il était pourtant vrai que cette prétendue tranquillité d'Albéroni sur la triple alliance n'était que feinte. Il disait que les vues et les agitations du régent étaient trop publiques pour être ignorées; qu'en son particulier, il n'avait qu'à se louer des nouvelles assurances de l'amitié et de la confiance la plus intime, que le régent lui avait données par le marquis d'Effiat, et par le père du Trévoux, avec les plus fortes protestations de la parfaite opinion de sa probité; mais qu'elles ne le rassuraient pas contre les brouillons dont il était environné, quelque attention qu'il voulût prendre pour le rendre content de sa conduite. Telles étaient les impostures et les artificieuses vanteries d'Albéroni.

Toujours inquiet de tous les avis qui pouvaient venir au roi d'Espagne, il fit donner un ordre positif à tous les ministres au-dehors de ne plus écrire par la voie du conseil d'état, mais d'adresser à Grimaldo toutes les dépêches. Encore les voulut-il sèches, et que le véritable compte des affaires lui fût adressé par des lettres particulières à lui-même. Grimaldo avait été présenté au duc de Berwick, en Espagne, pour être son secrétaire espa-

gnol. Il ne le prit pas, parce que lui-même ne savait pas un mot d'espagnol alors. Orry, qui savait la langue, le prit, et s'en accommoda fort, par conséquent la princesse des Ursins. Ce fut où Albéroni le connut du temps qu'il était en Espagne valet du duc de Vendôme, et après qu'il l'eut perdu, résident, puis envoyé de Parme. Madame des Ursins chassée, Grimaldo demeura obscur dans les bureaux, d'où il fut tiré par Albéroni, à mesure qu'il crût en puissance. Il en fit son principal secrétaire confident pour les affaires. Ce fut lui avec qui je traitai en Espagne, et que j'y trouvai le seul ministre avec qui le roi dépêchait. Il n'avait point pris de corruption de ses deux maîtres. Si je parviens jusqu'au temps d'écrire mon ambassade, j'aurai beaucoup d'occasion de parler de lui.

Enfin le cardinal del Giudice, ne pouvant plus tenir en Espagne, en partit le 22 janvier sans avoir pu obtenir la permission de prendre congé du roi et de la reine. Il alla par la Catalogne s'embarquer à Marseille, pour se rendre à Rome par la Toscane.

Le délai opiniâtre de la promotion d'Albéroni excita les plaintes les plus amères du roi et de la reine d'Espagne, et les avis les plus fâcheux à Aldovrandi en chemin vers l'Espagne. Les agens qu'il y avait laissés désespéraient qu'on l'y laissât rentrer, et du départ de l'escadre. Le premier ministre voulait intimider le pape comme le plus sûr moyen d'accélérer sa promotion, mais il n'avait garde de se brouiller avec celui dont il attendait uniquement toute sa solide grandeur, qu'il ne se pouvait procurer par aucun autre. Il sentait aussi que le roi d'Espagne avait besoin de ménager les favorables dispositions du pape pour lui, qui disait souvent à Aquaviva qu'il le regardait comme l'unique soutien de la religion prête à périr en France, uniquement pour l'intérêt particulier du régent, contradictoire à celui du roi d'Espagne,

tant il était bien informé par Bentivoglio et ses croupiers.

Aquaviva ne cessait donc d'exhorter le roi d'Espagne de former une liaison étroite avec le pape pour le bien de la religion. Il disait que les Français n'avaient pas souffert moins impatiemment que les Allemands le long séjour d'Aldrovandi à Rome, dans le desir pour l'intérêt personnel du régent, que la discorde eût duré entre les cours de Rome et de Madrid; qu'on voyait enfin à découvert que la triple alliance était moins contraire à l'empereur qu'au roi d'Espagne; que le pape en avait fait porter ses plaintes au régent, et chargé son nonce d'engager les cardinaux de Rohan et de Bissy et les évêques qui avaient le plus de crédit d'appuyer ses remontrances, même les admonitions que sa sainteté était obligée de lui faire. Elle ne se contenta point de ce que le cardinal de la Trémoille lui put dire sur la triple alliance. Elle voulait rassembler plusieurs sujets de plaintes. L'abandon du prétendant en eût été un en forme si elle n'eût pas compris tous les princes catholiques de l'Europe. Le pape se réduisit à la compassion, et à faire assurer la reine sa mère qu'il ne l'abandonnerait point, que ses états lui seraient ouverts, et qu'il souhaitait de l'y pouvoir recevoir et traiter d'une manière qui répondît à son rang et à sa condition. Rome était généralement persuadée que la triple alliance avait pour premier objet de priver le roi d'Espagne de ses droits; on y disait tout haut que trois rois y étaient sacrifiés pour deux injustes successions, l'une contre la loi divine, l'autre contre la loi de nature. Le pape en était persuadé. Il déplorait l'état de la religion en France, car la religion à Rome, l'infaillibilité du pape et toutes les prétentions de cette cour n'y sont qu'une seule et même chose. Le pape disait souvent à Aquaviva qu'il ne voyait d'appui pour elle que le roi d'Espagne, et qu'il espérait aussi que ce

serait par la même main que Dieu la rétablirait en France dans sa pureté avec les droits de la nature. Aldrovandi avait ordre de s'expliquer plus clairement sur cette matière importante lorsqu'il serait arrivé à la cour d'Espagne. Il avait reçu les instructions et les pouvoirs nécessaires pour terminer les différends des deux cours à leur satisfaction commune. Le pape, desireux de lier une étroite union avec le roi d'Espagne, et persuadé que le grand point des différends était les biens patrimoniaux mis sous le nom d'ecclésiastiques pour les affranchir de tout par l'immunité ecclésiastique et les contributions du clergé des Indes, avait laissé le pouvoir à Aldovrandi d'étendre les facultés qu'il lui avait données, de se relâcher autant qu'il le verrait nécessaire pour la satisfaction de la cour d'Espagne, et de se bien concerter avec le duc de Parme, en passant à Plaisance pour assurer le succès de sa commission.

Ce nonce exposa donc ses instructions au duc de Parme; ils convinrent que, puisque le pape ne voulait point accorder l'imposition perpétuelle sur le clergé, le roi d'Espagne devait se contenter d'une imposition à temps, fondée sur l'exemple des premières de cette sorte, qui peu-à-peu s'étaient augmentées, et étaient enfin devenues perpétuelles, comme ces nouvelles seraient conduites par même voie à même fin; surtout d'éviter que cette affaire fût remise à une junte, toujours plus occupée de durer et de former des difficultés que de les aplanir, et de se tirer de l'exemple des congrégations par dire que le pape n'en avait fait une là-dessus que pour s'autoriser contre l'opinion de plusieurs qui ne voulaient point d'accommodement. A l'égard du principal moyen, qui était des choses secrètes que le nonce se réservait à lui-même, et qui très vraisemblablement regardaient la succession possible de France, il est incertain si Aldovrandi les confia au duc

de Parme, mais on sut certainement que ce prince n'oublia rien pour convaincre Albéroni de la nécessité de répondre aux bonnes dispositions du pape, de former avec lui des liaisons stables et perpétuelles, et qu'en général il y avait lieu d'espérer encore plus pour l'avenir.

Le personnel d'Albéroni ne fut pas oublié dans ces conférences. Aldovrandi proposa au duc de Parme de commettre quelques personnes d'autorité à Rome pour y solliciter la promotion d'Albéroni, qui ne dépendait, suivant les assurances du nonce, que du succès de l'accommodement, et qui, s'il pouvait en arrivant à Madrid promettre positivement au pape la conclusion des différends entre les deux cours, se ferait à l'arrivée du courrier qu'il dépêcherait à Rome. Ensuite le duc de Parme pensa à soi; il était fort inquiet d'une prétendue négociation qu'on disait que le pape conduisait entre l'Espagne et l'empereur. Un petit prince tel que lui avait fort à se ménager pour ne pas irriter une puissance telle que celle de l'empereur, et ne pas perdre sa considération en Italie en perdant son crédit en Espagne. Il avait recours aux conseils d'Albéroni pour se conduire dans une conjoncture si délicate. Il comptait également sur son appui et sur celui de la reine d'Espagne, dont il craignait les bizarreries et la facilité à se fâcher, qu'elle faisait souvent sentir au duc et même à la duchesse de Parme qui de son côté n'était pas moins impérieuse que la reine sa fille. Son prodigieux mariage, qui lui avait fait oublier sa double bâtardise du pape Innocent III et de l'empereur Charles V, lui fit trouver fort étrange que le duc de Parme eût osé sans sa participation écouter des propositions de mariage pour le prince Antoine son frère avec une fille du prince de Lichtenstein et 2,000,000 de florins de dot. Le duc de Parme eut beaucoup de peine à l'apaiser et n'osa achever ce mariage.

Les ministres d'Angleterre étaient alarmés aussi de ces bruits d'un traité ménagé par le pape entre l'empereur et le roi d'Espagne. Le roi d'Angleterre voulait conserver son crédit en Espagne, pour s'autoriser en Angleterre. Stanhope écrivit confidemment à Albéroni que les ambassadeurs de France lui avaient parlé à La Haye des bruits de ce traité; il lui mandait que si le roi d'Espagne desirait effectivement de faire la paix avec l'empereur, l'Angleterre et la Hollande lui offriraient non-seulement leur médiation, mais encore leur garantie du traité, engagement que la faiblesse, le caractère et l'éloignement du pape ne lui pouvaient laisser prendre, et que les deux nations exécuteraient aisément. Il offrait encore les mesures nécessaires pour empêcher l'empereur de s'emparer des états du grand-duc. Albéroni répondit que le roi d'Espagne était très sensible à ces propositions, qu'il ne craignait pas que le pape eût entamé rien à Vienne, que sa majesté catholique ne s'éloignerait jamais de contribuer à mettre l'équilibre dans l'Europe, et qu'en toutes occasions elle donnerait des marques de sa modération.

Albéroni voulait voir de quelle manière Stanhope s'expliquerait sur cette réponse générale. Beretti avait déjà donné le même avis du prétendu traité par le pape, mais sans parler des ambassadeurs de France, circonstance essentielle en toute affaire où l'Espagne prenait quelque intérêt. Albéroni savait que le principal embarras pour le roi d'Espagne était à l'égard des futurs contingens, véritable centre où tendaient toutes les lignes qu'on tirait de tous les côtés, qu'il ne se mettait point en peine des alliances, parce que Riperda l'assurait que les Hollandais n'en feraient point avec l'empereur; que le roi d'Espagne savait que les Anglais voulaient s'allier avec lui, et que comme il savait aussi qu'il n'y avait rien de

la prétendue négociation du pape à Vienne, il voulait mûrement examiner les conditions et les engagemens à prendre et à demander, dans les traités à conclure avec l'Angleterre et la Hollande. Beretti était lors celui de tous ceux que l'Espagne employait au-dehors qui avait le plus la confiance d'Albéroni; il eut ordre de dresser un projet le plus convenable qu'il jugerait pour servir de règle à la négociation que l'Espagne voulait faire avec la Hollande et l'Angleterre. Albéroni y voulait un grand secret et la diriger lui-même. Il avait persuadé à leurs majestés catholiques que cette négociation ayant une liaison nécessaire avec les évènemens qui pourraient arriver en France, il n'y avait que lui seul qui dût en avoir la connaissance; qu'il fallait se défier de tout Espagnol, qui tous auraient des motifs particuliers de se conduire contre les intentions et l'intérêt du roi d'Espagne.

Ce prince ennuyé de la lenteur des états-généraux à se déterminer sur l'alliance qu'il leur avait fait proposer et des bruits qui couraient de leur dessein de traiter avec l'empereur, dit à leur ambassadeur qui le suivait à la promenade dans les jardins du Retiro, qu'il ne pouvait comprendre l'empressement que ses maîtres témoignaient de s'allier avec le seul ennemi qu'il eût, sans se souvenir de toutes les démarches qu'il avait faites pour les convaincre de son amitié, jusqu'à se porter aveuglément à tout ce qu'ils avaient voulu; et comme les expressions latines lui étaient familières, il ajouta celles-ci : *patientia fit tandem furor*. Riperda venait alors de recevoir des ordres de sa république qui protestait de son intention à entretenir une vraie et bonne intelligence avec le roi d'Espagne, et de lui donner en toute occasion des témoignages de son respect. Il s'en servit dans sa réponse qui apaisa le roi d'Espagne.

CHAPITRE XXIV.

Le roi d'Angleterre de retour à Londres. — Etat du ministère anglais. — Arrestation de Gyllembourg, ambassadeur de Suède. — Son projet découvert. — Mouvement causé par cette arrestation parmi les ministres étrangers. — Mesures du roi d'Angleterre et de ses ministres. — Ménagemens de l'Espagne pour le prétendant. — Le roi de Prusse lié aux ennemis du roi d'Angleterre. — Les Anglais refusent de se mêler des affaires de leur roi en Allemagne. — Goertz arrêté à Arnheim et le frère de Gyllembourg à La Haye. — Sentiment général des Hollandais sur cette affaire. — Leur situation. — Entrevue du prétendant à Turin avec le roi de Sicile. — Celui-ci s'en excuse auprès du roi d'Angleterre. — L'Angleterre et la Hollande communiquent le traité de la triple alliance au roi d'Espagne. — Mauvaise santé de ce monarque. — Son premier médecin chassé. — Craintes de la reine d'Espagne et d'Albéroni. — Artifices de ce dernier pour hâter sa promotion. — Angoisses du pape. — Il déclare Borromée cardinal seul sans ménagement pour Albéroni. — Ce dernier ne se lasse point d'inventer de nouveaux artifices pour obtenir le chapeau.

Le roi d'Angleterre en arrivant à Londres avait donné ses premiers soins à réunir ses principaux ministres qui ne songeaient qu'à s'entre-détruire. Tousend avait promis d'accepter la vice-royauté d'Irlande, et d'y demeurer trois ans si le roi ne le rappelait auparavant : Methwin avait été fait second secrétaire d'état. Le département du sud lui avait été donné, quoique ce fût celui du premier, pour laisser le nord à Stanhope avec le soin des affaires d'Allemagne, qui touchaient le roi d'Angleterre bien plus que toutes les autres par rapport à ses états patrimoniaux. Le parlement avait été prorogé jusqu'au 20 février, vieux style, pour

avoir le temps de disposer la nation à la conservation des troupes, dont on ne serait pas venu à bout si les ministres qui venaient de découvrir le projet des ministres de Suède n'eussent fait alors éclater la conspiration. Gyllembourg, envoyé de Suède, fut arrêté dans sa maison à Londres, le 9 février à dix heures du soir. Vingt-cinq grenadiers posés à sa porte eurent ordre d'empêcher que personne pût lui parler : on rompit ses cabinets et ses coffres; ses papiers furent enlevés sans inventaire et sans scellés; on répandit dans le public que le complot avait été découvert par trois lettres que Goertz écrivait à Gyllembourg, avec ses réponses, et le chiffre dont ils se servaient; qu'on y avait vu le projet d'une descente à faire en Ecosse; que Goertz avait déjà touché 100,000 florins en Hollande; depuis, 10,000 livres sterling à Paris; et que Gyllembourg avait reçu 20,000 livres sterling à Londres.

Presque tous les ministres étrangers qui étaient à Londres sentirent les conséquences de cette arrestation pour leur propre sûreté, et s'assemblèrent chez Monteléon, ambassadeur d'Espagne, pour en délibérer. Ils convinrent que le droit des gens était violé, principalement par l'enlèvement des papiers de l'envoyé de Suède; mais n'ayant point d'ordres de leurs maîtres, chacun craignit de prendre un engagement, et ils conclurent d'attendre les éclaircissemens que le gouvernement d'Angleterre avait promis de donner. Monteléon, moins content du ministère d'Angleterre qu'il ne l'avait été autrefois, fut moins discret; il discourut sur ce que le projet paraissait peu vraisemblable, qu'il y aurait peut-être quelque idée particulière de Gyllembourg sans rien de réel ni de concerté; que le roi d'Angleterre avait un pressant intérêt d'engager la nation anglaise à déclarer la guerre au roi de Suède, et à contribuer à l'entretien des troupes et à l'armement

des vaisseaux; et que ce ne serait pas la première fois qu'une conjuration, révélée au parlement au commencement de ses séances, aurait produit des effets merveilleux pour les volontés de la cour. Ces propos, qu'il croyait tenir sûrement à des amis dans un intérêt commun, lui attirèrent une espèce de reproche des ministres d'Angleterre. Stanhope lui dit qu'il était fâché qu'il eût désapprouvé ce qui s'était passé à l'égard de l'envoyé de Suède, mais qu'ils espéraient qu'il changerait de sentiment quand il en saurait le motif. En attendant de satisfaire la curiosité générale, les ministres d'Angleterre laissèrent répandre que les ducs d'Ormont et de Marr, chargés de conduire le débarquement, étaient déjà dans le royaume. Sur ces bruits et sur les preuves que le gouvernement promettait de publier incessamment, tout devenait facile au roi, et il armait sans peine trente navires, dont quinze étaient destinés pour la mer Baltique.

Quelques protestations d'intelligence et d'amitié qu'il y eût entre les cours de Londres et de Madrid, cette dernière ne laissait pas d'avoir des ménagemens pour le prétendant. Le marquis de Castelblanco, dont le nom était Rojas, et qui était des Asturies, avait épousé une fille du duc de Melfort. Il s'était dévoué au prétendant pour lequel il avait dépensé de grosses sommes qu'il avait rapportées des Indes. Le prétendant l'avait fait duc en sortant d'Avignon, et le roi d'Espagne y avait consenti avec la condition du secret, jusqu'au rétablissement de ce prince sur le trône de ses pères : ainsi, l'union n'empêchait pas le roi d'Espagne de regarder comme très possible une révolution en Angleterre, et peut-être prochaine, ce que bien des gens dans Londres pensaient aussi. Le gouvernement, appliqué à faire connaître le crime de Gyllembourg, desirait d'en faire un exemple en sa personne, et consulta des juges pour savoir si le carac-

tère public empêchait qu'on lui pût faire son procès. L'animosité était pareille à l'intérêt du roi, comme duc d'Hanovre, de faire déclarer la guerre à la Suède par les Anglais, et à celui de ses ministres blâmés par le parti opposé, comme d'une violence extravagante, et dont les découvertes ne répondaient ni à l'éclat ni à l'attente du public.

Le roi d'Angleterre, qui prévoyait les suites, augmenta les troupes qu'il entretenait pour la conservation de ses états en Allemagne : ce n'était pas qu'il eût rien à y craindre de la part du roi de Suède, qui avait perdu tout ce qu'il y possédait, et était très pauvrement renfermé dans ses anciennes bornes. Mais le roi de Prusse, gendre du roi d'Angleterre, piqué de sa froideur et de ses mépris, était devenu son plus mortel ennemi. Il s'unissait étroitement avec le czar qui était irrité au dernier point contre le roi d'Angleterre. Le roi de Prusse voulait la paix avec la Suède, pourvu que le Danemark, son allié, y fût compris. Il sentait que l'intervention de la France en était la voie la plus sûre. Il craignait en même temps l'union nouvellement resserrée entre l'Angleterre et le régent; il tâchait de l'affaiblir, en avertissant ce dernier de la liaison intime dont le roi d'Angleterre se vantait d'être avec l'empereur; et priait le régent de faire ses réflexions là-dessus. Le czar, personnellement piqué contre le roi d'Angleterre, ne se pressait point de tenir la parole qu'il avait donnée de faire sortir ses troupes du pays de Mecklenbourg, et toutes ces considérations éloignaient les Anglais de se mêler des affaires de leur roi en Allemagne, où ils jugeaient qu'il en aurait beaucoup sur les bras, et leur persuadaient de laisser à Bernstorff, seul auteur de la violence exercée contre Gyllembourg, le soin de tirer son maître de l'engagement où il l'avait jeté mal-à-propos. Les ministres anglais pensaient à-peu-près

de même, et abandonnaient Bernstorff; et les amis du roi de Suède, qui en avait beaucoup à Londres, l'exhortaient à distinguer le roi et la nation, et à déclarer dans un manifeste qu'il ne considérait que le duc d'Hanovre dans ce qui s'était passé, dont il appelait aux deux chambres du parlement.

Quoique la Hollande n'approuvât point cette violence, Heinsius, toujours attaché au roi d'Angleterre par ses anciennes liaisons, avait eu le crédit aux états-généraux de faire arrêter le baron de Goertz, ministre du roi de Suède, à Arnheim, et le frère de Gyllembourg, à La Haye. Slingerland, au contraire, traitait l'action de Londres d'attentat au droit des gens, et parlant à Beretti, blâma Stanhope d'avoir, dans sa lettre circulaire aux ministres étrangers résidant à Londres, marqué que la révolte serait appuyée d'un secours de troupes, parce que, les troupes ne marchant que sur les ordres du souverain, c'était avouer que l'envoyé de Suède était autorisé de son maître, et rendre ainsi l'affaire personnelle au roi de Suède, rendre innocent son envoyé, n'agissant que sur ses ordres, et ne laisser plus de doute à l'attentat au droit des gens. On croyait en Hollande que ce qui avait le plus engagé le roi d'Angleterre à demander aux états-généraux de faire arrêter Goertz, était l'opinion qu'il traitait la paix de la Suède avec le czar. On disait même que la condition en était la restitution de toutes les conquêtes du czar sur la Suède, excepté Pétersbourg et son territoire, et que ce prince donnerait une de ses filles au jeune duc de Holstein. L'empereur desirait ardemment la paix du nord, et les Hollandais pour le moins autant, pour leur commerce et pour affermir la paix dans toute l'Europe. Leurs dettes étaient immenses; la nécessité d'épargner les avait obligés à une grande réforme de troupes, et à manquer à la parole qu'ils avaient donnée, pendant

la dernière guerre à MM. de Berne de conserver en tout temps vingt-quatre compagnies de leur canton. Ils avaient réformé trois mille Suisses. Les troupes qu'ils avaient conservées se montaient à vingt-huit mille hommes d'infanterie, deux mille cinq cents de cavalerie et quinze cents dragons; ce qui leur parut suffisant dans un temps où ils ne voyaient plus de guerre prochaine, surtout depuis la dernière liaison de la France avec l'Angleterre, et le départ du prétendant d'Avignon pour se retirer en Italie.

Lorsque ce prince approcha de Turin, le roi de Sicile lui envoya le marquis de Caravaglia et une partie de sa maison pour le recevoir et le traiter. Il entra dans Turin, vit incognito le roi et la reine de Sicile, et le prince de Piémont; demeura quelques heures dans la ville sans cérémonie, et continua son chemin. Ce passage avait fort embarrassé le roi de Sicile. Sa proche parenté avec le prétendant, et les droits qu'il en tirait dans l'ordre naturel pour la succession d'Angleterre, ne lui permettaient pas de refuser passage à ce prince, par conséquent l'obligeaient à le faire recevoir et à le voir. Il craignait de mécontenter l'Angleterre; il n'espérait que du roi Georges son accommodement avec l'empereur. Trivier, son ambassadeur à Londres, l'avait flatté que ce prince lui garantirait la Sicile; mais quand son successeur Lapérouse en parla à Stanhope, celui-ci lui nia le fait, et lui dit que si le roi d'Angleterre se portait à lui garantir les traités antérieurs à celui d'Utrecht, jamais il n'irait au-delà, ni à aucune garantie pour la Sicile; que l'empereur ne voulait entendre parler de rien avant que la Sicile lui fût restituée; que le prince Eugène même, si porté pour le chef de sa maison, s'expliquait que rien ne pouvait se traiter sans cela. Ainsi le roi de Sicile, bien instruit des volontés fixes de l'empereur, n'espérait se rapprocher de lui que par le roi d'Angleterre, qu'il ménageait, par cette rai-

son, plus qu'aucun autre souverain. Il n'oublia donc rien pour se justifier auprès de lui à l'égard du prétendant.

Le roi d'Angleterre reçut assez bien ses excuses, peut-être par la conjoncture de l'embarras de l'affaire des ministres de Suède, et la crainte où il était du nombre et de la force des jacobites, et de la réponse de Goertz à l'interrogation qu'il avait subie en Hollande. Il avait déclaré qu'il avait dressé un projet, approuvé par le roi son maître, pour faire la guerre au roi d'Angleterre, son ennemi découvert, mais une bonne guerre sans trahison; qu'à son égard, il n'avait à répondre qu'au roi de Suède. Une flotte de charbon venant d'Ecosse effraya Londres, dans la fin de février. Le bruit s'y répandit qu'on voyait trente vaisseaux du roi de Suède; rien n'était encore préparé pour s'opposer à une descente, et l'alarme fut grande jusqu'à ce qu'on eût bien reconnu que ce n'étaient que des charbonniers.

L'Angleterre et la Hollande ménageaient toujours le roi d'Espagne. A l'imitation de la France, ils lui communiquèrent le traité de la triple alliance. Ce monarque soupçonnait des articles secrets que le régent y aurait fait mettre, et qui étaient la vraie substance du traité. Mais il avait au-dedans et au-dehors trop d'intérêt à cacher ses pensées de retour au trône de ses pères, pour ne pas montrer la plus entière indifférence, qui fit douter en effet s'il s'intéressait à la ligue qui venait de se conclure, et fit qu'on crut généralement en Espagne et parmi les étrangers qu'il portait toutes ses vues sur l'Italie, et à recouvrer une partie de ce qu'il y avait perdu. On en jugeait par l'intérêt de la reine, qu'Albéroni en avait tant à servir, et par son impatience de terminer tous les différends avec Rome. Il ne laissait pas de s'y montrer ralenti par les délais de sa promotion, que la reine irritée regardait, disait-il, comme un mépris pour elle, et qu'elle

sentait moins par affection pour un sujet qui lui était dévoué, que par l'empressement, né des conjonctures, d'armer celui en qui elle avait mis toute sa confiance, d'une supériorité de représentation qui le mît en état de la servir sans ménagement dans les occasions scabreuses dont elle se voyait menacée. Cela désignait les vapeurs noires du roi d'Espagne, retombé depuis peu dans une maigreur et une mélancolie qui faisaient craindre la phthisie, et que sa vie ne fût pas longue.

Burlet, son premier médecin, fut chassé d'Espagne un mois après ces derniers accidens, pour s'en être trop librement expliqué. Les suites en étaient fort à craindre pour la reine si haïe des Espagnols, et pour les étrangers qui ne tenaient rien que d'elle; mais le péril était extrême pour Albéroni, parce que, maître de tout sous elle, il était en butte à la jalousie et à la haine universelle, et que, n'ayant point d'établissement, sa chute ne pouvait être médiocre. Il avait persuadé la reine qu'il y allait de tout son honneur à elle, et que ce lui serait la dernière injure, qu'après toutes les promesses du pape, une ombre de protection de l'empereur élevât Borromée à la pourpre, en négligeant son plus intime serviteur, pour lequel elle avait encore, en dernier lieu, écrit de sa main, en termes si forts, qu'elle n'en pouvait employer de plus pressans pour demander à Dieu le paradis. En même temps, connaissant bien le pouvoir de la crainte sur le pape, il fit donner ordre à d'Aubenton, par le roi d'Espagne, d'écrire à Aldovrandi que si la reine n'était pas promptement satisfaite, ni lui ni Alexandre Albani n'obtiendraient point sa permission de venir à Madrid.

Albéroni comptait se cacher ainsi, et faire valoir son entière soumission aux volontés du pape sans aucune impatience, et qu'il regardait comme le dernier des malheurs d'être la cause éloignée de la moindre brouillerie entre

les deux cours, tandis qu'il ne laissait échapper aucune occasion, ni aucune circonstance de l'intérêt, de la volonté, de la vivacité de la reine. Il fortifiait ces artifices de la peinture la plus avantageuse de l'état où il avait mis l'Espagne, tel qu'elle pouvait se rire de ses ennemis, reconnaître les bienfaits, et se venger de ceux dont il ne serait pas content. Ainsi, rien à espérer pour Aldovrandi ni pour don Alexandre, pas même la permission d'aller à Madrid, s'ils n'apportaient la satisfaction des desirs de la reine, comme, au contraire, tout aplani en l'apportant. Il protestait qu'il n'oserait plus ouvrir la bouche là-dessus; que la reine lui avait déjà reproché que six mois plus ou moins lui étaient indifférens, tandis que son honneur était en continuel spectacle d'un mépris pour elle si insupportable; que le roi et elle avaient fort approuvé les nouvelles instances qu'Aquaviva avait faites à l'occasion de la mort du cardinal del Verme, et qu'ils étaient l'un et l'autre certainement déterminés à rejeter toute proposition de Rome, si la grâce qu'ils avaient demandée n'était auparavant accordée. Le dernier courrier avait porté au cardinal Aquaviva des ordres dressés dans cet esprit, et menaçans pour le pape. Néanmoins Albéroni voulait ménager les parens du pape; il pensait à faire donner, par le roi d'Espagne, une pension au cardinal Albani, qu'il savait, par Aquaviva, disposé à la recevoir. Il se voulait ainsi réserver les grâces, et laisser au contraire au roi d'Espagne les démonstrations et les effets de rigueur. Aldovrandi, informé en chemin de la colère de la reine par Aubenton, craignit pour sa fortune une rupture ouverte entre les deux cours. Le confesseur lui avait mandé que la reine ordonnerait peut-être à Aquaviva de se désister de sa demande. C'était fermer au prélat la nonciature, par conséquent le chemin au cardinalat. Il écrivit donc à Albéroni que ce serait donner à rire à ses en-

vieux, et tout ce qu'il jugea le plus propre à lui en faire craindre l'évènement, et à lui faire prendre patience.

Le pape, impatient de l'arrivée de l'escadre d'Espagne dans les mers d'Italie, et facilement épouvanté par les Vénitiens, qui lui représentaient les Turcs prêts d'en envahir ce qu'ils voudraient, avait trouvé son nonce trop lent en sa route, mais toutefois sans pouvoir se résoudre à la promotion d'Albéroni, avant d'être sûr de l'accommodement de ses différends avec l'Espagne, suivant le projet qu'il en avait fait. Un des principaux moyens que ses amis avaient imaginé était de procurer à don Alexandre Albani le voyage d'Espagne, pour y signer l'accommodement qu'Aldovrandi aurait dressé suivant les intentions du pape. Don Alexandre desirait avec passion cet honneur depuis long-temps. La princesse des Ursins, et Albéroni après elle, s'y étaient toujours opposés; enfin le dernier y avait consenti, et permis à Aquaviva d'en parler au pape. Il le fit dans un temps où don Alexandre était à la campagne. A son retour le pape lui en dit un mot, et remit à une autre fois à lui en parler plus au long. Il parut que ces délais étaient un peu joués entre l'oncle et le neveu. Le pape s'était engagé à l'envoyer nonce extraordinaire à Vienne porter les langes bénits au prince dont l'impératrice accoucherait. Mais ce prince étant mort avant que la fonction eût été exécutée, le cardinal Albani, dévoué à la maison d'Autriche, prétendit que le même engagement subsistait, et soit que ce fût de concert ou de jalousie, le pape trouva des difficultés insurmontables au voyage de don Alexandre à Madrid. Albéroni se vit ainsi privé des avantages de traiter et de terminer avec le neveu du pape les différends entre les deux cours, et trouva encore d'autres traverses.

Le cardinal del Giudice avant d'arriver à Rome la remplissait de ses plaintes contre Aldovrandi, et deman-

dait des réparations des discours qu'il avait tenus contre son honneur. Il avertissait le pape de ses fourberies et de celles d'Aubenton et d'Albéroni qu'il accablait de railleries piquantes, et le représentait comme ne pouvant maintenir long-temps sa faveur, ce qui était le meilleur moyen de nuire à sa promotion, et c'était aux cardinaux Albani et Paulucci à qui il s'adressait. Le pape se trouvait en d'étranges angoisses. La maison Borromée le pressait pour son maître de chambre, dont le neveu avait épousé sa nièce, et dont la promotion avait été arrêtée par Aquaviva le matin même qu'elle allait être faite.

Le pape comprenait quelle colère cette promotion allumerait en Espagne; il craignait mortellement que l'escadre espagnole n'en fût arrêtée, et de voir l'Italie exposée aux Turcs. Néanmoins il fallut céder à ses neveux: Borromée fut déclaré cardinal le 16 mars, et le pape ne donna pas même la satisfaction à Albéroni de lui faire espérer le second chapeau qui vaquerait, ni de le réserver *in petto*. Rien n'était plus contraire aux espérances qu'Aquaviva avait données à Albéroni de sa promotion certaine et prochaine. Ce cardinal fit savoir au duc de Parme par un courrier la promotion unique de Borromée, en le priant d'en dépêcher un en Espagne pour y porter cette fatale nouvelle. En même temps il écrivit à Albéroni qu'il savait que le pape le ferait cardinal s'il voulait dépêcher un courrier portant parole positive que le roi d'Espagne mettrait Aldovrandi en possession de toutes les prérogatives de la nonciature, et qu'il enverrait incessamment son escadre dans les mers du Levant pour agir contre les Turcs; que le lundi d'après l'arrivée du courrier le pape tiendrait un consistoire, dans lequel il conférerait la seule place vacante à Albéroni, mais qu'il fallait se presser et n'attendre pas d'autres vacances, qui donneraient lieu au pape de se trouver embarrassé par d'autres demandes,

et par les couronnes, enfin que le pape se contenterait de deux lignes de la main du roi d'Espagne, qui confirmeraient ces promesses. Don Alexandre voulut aussi justifier à Albéroni la promotion de Borromée. Il la maintint indispensable et sans préjudice pour Albéroni. Il devait regarder ce délai, non comme exclusion, mais comme un effet malheureux de la contrainte du pape, qui ne voulait pas s'exposer à une compensation que les couronnes lui demanderaient pour le chapeau accordé à l'Espagne; mais que le prétexte sûr de le tirer de cet embarras, serait le service signalé rendu à l'église par l'accommodement des différends des deux cours, et l'envoi de l'escadre contre les Turcs. C'est ainsi que Rome sait profiter de l'ambition des ministres, et les gagner par l'appât d'une dignité étrangère. Don Alexandre qui n'avait pas abandonné l'espérance de sa mission en Espagne, n'épargna pas les protestations d'attachement pour leurs majestés catholiques et de respect pour leur premier ministre.

Il y avait déjà quelque temps que celui-ci regardait sa promotion comme sûre, qu'il en attendait la nouvelle avec impatience, sans cesser de la faire presser par la reine, et d'en faire l'affaire particulière de cette princesse. Comme la difficulté principale était la défiance réciproque, que le pape voulait être satisfait avant la promotion, et qu'Albéroni, au contraire, voulait que sa promotion précédât la satisfaction du pape, il représentait de la part de la reine au duc de Parme, son principal agent dans cette affaire à Rome, deux raisons invincibles qui engageaient la reine à vouloir que la promotion précédât la satisfaction du pape. Le point d'honneur était la première, l'autre était d'empêcher les Espagnols de dire que la promotion d'Albéroni serait la condition secrète d'un accommodement préjudiciable au roi et au royaume d'Espagne. Il voulait que sa promotion ne parût fondée que

sur la reconnaissance de tout ce que la reine avait fait en faveur du saint-siège, qu'il rappelait en détail, ainsi que la montre du secours maritime qu'il étalait aux yeux du pape, et qu'il promettait d'envoyer d'abord après sa promotion, et la reine, de terminer en même temps les différends des deux cours, mais pas un clou sans sa promotion. C'étaient ses termes, mais toujours désintéressé et se couvrant du voile du caractère de la reine.

Comme il ne craignait point d'être contredit en rien, et qu'il était maître de faire parler la reine comme il voulait, il chargea le duc de Parme de se porter pour garant au pape de sa totale satisfaction, au moment que la promotion serait faite. Il en fit en même temps assurer directement le pape par Aquaviva, mais avec un mélange de menaces. Tout de suite il avertit Aldovrandi qu'il serait mal reçu s'il s'avançait sans la nouvelle de sa promotion, et dépêcha un courrier pour le retenir sur la frontière du royaume. Mais dans l'incertitude de sa route, qui lui pouvait faire manquer le courrier, il fit résoudre le roi d'Espagne que si Aldovrandi arrivait à Madrid, il lui serait fixé un terme pour en sortir. Parmi toutes ces mesures, c'était toujours la même fausseté. Il protestait un désintéressement parfait; sa promotion ne servirait jamais de condition honteuse à l'accommodement; il ne voulait pas être cardinal aux dépens de la réputation de la reine; disant que cette princesse, en lui procurant cet honneur, joignait à la satisfaction de l'élever des vues bien plus considérables; que le roi et elle voulaient faire tomber un chapeau sur celui qu'elles honoraient de toute leur confiance, dépositaire de tous leurs secrets, le seul qui les pût servir en des évènemens de la dernière importance; mais que, puisque le pape, nonobstant le besoin qu'il avait du secours de leurs majestés catholiques, témoignait tant de répugnance, elles n'avaient d'autre parti à prendre que

celui de se désister d'une telle demande, et de regarder comme un affront la préférence donnée à l'empereur, et les ménagemens pour un sujet tel que Borromée. Il ajoutait qu'en la place du roi d'Espagne, il mépriserait égale men toutes les concessions sur le clergé, dont il ne retirerait jamais qu'une modique somme, après avoir défalqué ce que la nécessité et l'usage en déduisaient; que c'était demander l'aumône à une cour orgueilleuse qui la faisait tant valoir, et s'en rendre esclave pour chose qui était due en justice rigoureuse; qu'il n'y avait qu'une bonne règle à établir aisément dans les Indes pour se passer des subsides du clergé, par conséquent de tout accommodement avec Rome, qui souffrirait bien plus que l'Espagne de la prolongation des différends qui certainement ne seraient point terminés que la promotion n'eût précédé. Il observait que le pape était bien mal conseillé de faire un si grand tort à la religion, dont la défense à tous égards semblait réservée au roi d'Espagne, ayant lieu de s'assurer qu'en usant généreusement envers la reine, elle y saurait répondre avec usure. La reine accoucha d'un cinquième prince, qui mourut bientôt après.

CHAPITRE XXV.

Albéroni fait fortifier Pampelune. — Travaux entrepris dans les ports de Cadix et du Ferrol. — Il veut traiter à Madrid avec les Hollandais. — Journées uniformes du roi et de la reine d'Espagne. — Leur clôture. — Albéroni veut avoir des troupes étrangères. — Il hait Monteléon. — Conversation entre Stanhope et Monteléon. — Dettes et embarras de l'Angleterre. — Mesures contre la Suède. — Conduite d'Albéroni à l'égard de la Hollande. — Ouverture de paix entre l'empereur et le roi d'Espa-

gne faite à Beretti par le pensionnaire. — L'Angleterre entreprend de négocier à Vienne la paix entre l'empereur et l'Espagne.—Lettres de Stanhope à Beretti et de celui-ci à Albéroni. — Vues d'Albéroni pour le commerce intérieur de l'Espagne. — Craintes du roi de Sicile. —Venise cherche à se raccommoder avec le roi d'Espagne.

Albéroni crut que l'Espagne devait se fortifier du côté de la France; il fit travailler à Pampelune. Il compta y avoir tout achevé dans le courant de l'année et y mettre cent-cinquante pièces de canon. Il travaillait en même temps aux ports de Cadix et du Ferrol, en Galice, dont les ouvriers étaient exactement payés. Il comptait avoir en mer vingt-quatre vaisseaux vers le 15 mai. On en construisait un en Catalogne de quatre-vingt pièces de canon, qui devait être prêt à la fin d'avril; enfin les puissances étrangères commençaient à rechercher avec empressement l'Espagne. Il y en avait qui s'inquiétaient des bruits répandus depuis quelque temps de négociations commencées entre l'empereur et le roi d'Espagne. Albéroni avait averti les ministres d'Espagne au-dehors, de n'avoir aucune inquiétude de tout ce qui s'en pourrait débiter. Le roi de Sicile, toujours mal avec l'empereur, craignait d'en être exclus. Le moyen sûr d'y être compris, s'il se faisait un traité, était de l'être dans tous ceux que ferait le roi d'Espagne. Il donna donc ordre à son ambassadeur à Madrid de le faire comprendre dans le traité dont il s'agissait entre l'Espagne et les états-généraux. Cet ambassadeur en parla à Albéroni, et n'en reçut que des réponses courtes et vagues. Il voulait engager les états-généraux à traiter avec l'Espagne; il prenait toutes ses mesures pour en avoir l'honneur, et que ce fût à Madrid. Il se louait et se faisait louer sans cesse avec tous les artifices imaginables, de la sagesse et du secret de son gouvernement, du bon ordre qu'il avait mis dans les affaires

de la monarchie, et de la vigueur qu'il y avait fait succéder à toute sorte de faiblesse; il ne songeait qu'à bien rétablir la marine et le commerce. Surtout il déplorait la conduite des précédens ministres, qui avaient offusqué les grands talens de Philippe V pour le gouvernement, dont il louait la vie uniforme toute l'année, que lui-même avait établie pour le tenir avec la reine sous sa clef, et que personne n'en pût approcher que par sa volonté, et dont il ne pût prendre aucun ombrage. Cette suite de journées qui a toujours duré depuis, par s'être tournée en habitude, mérite la curiosité d'être rapportée d'après Albéroni même.

Le roi et la reine qui, en maladie, en couches, en santé, n'avaient jamais qu'un même lit, s'éveillaient à huit heures, et aussitôt déjeunaient ensemble. Le roi s'habillait et revenait après chez la reine qui était encore au lit (je marquerai lors de mon ambassade les légers changemens que j'y trouvai), et il passait un quart d'heure auprès d'elle. Il entrait après dans son cabinet, y tenait son conseil, et quand il finissait avant onze heures et demie, il retournait chez la reine. Alors elle se levait, et pendant qu'elle s'habillait le roi donnait divers ordres. La reine étant prête, elle allait avec le roi à la messe, au sortir de laquelle ils dînaient tous deux ensemble. Ils passaient une heure de l'après-dînée en conversation particulière, ensuite ils faisaient ensemble l'oraison, après laquelle ils allaient ensemble à la chasse. Au retour le roi faisait appeler quelqu'un de ses ministres, et pendant son travail en présence de la reine, elle travaillait en tapisserie ou elle écrivait. Cela durait jusqu'à neuf heures et demie du soir qu'ils soupaient ensemble. A dix heures Albéroni entrait et restait jusqu'à leur coucher, vers onze heures et demie. Les premiers jours d'une couche, leurs lits séparés étaient dans la même chambre. A ce détail il

faut ajouter que peu-à-peu les charges n'eurent plus aucune fonction, et personne n'approcha plus de leurs majestés catholiques; ce qui a duré toujours depuis. J'en expliquerai le détail, si j'arrive jusqu'au temps de mon ambassade.

Beretti ne recevait point de réponse de Stanhope, sur la permission qu'il avait demandée, à son passage à La Haye, pour la levée de trois mille Irlandais. Il eut ordre de demander trois régimens écossais que les états-généraux avaient à leur service, et qu'ils voulaient réformer. Il eût été plus naturel d'en charger Monteléon à Londres, mais il avait déplu par ses représentations sur les affaires, et par ses plaintes sur le paiement de ses appointemens, et il pouvait bien aussi être trop éclairé et trop fidèle, au compte d'Albéroni. Stanhope, qui, par cette même raison s'en était trouvé embarrassé, et qui, pour s'en défaire, l'avait desservi auprès d'Albéroni, ne laissait pas de s'ouvrir fort à lui.

Nonobstant les liaisons si étroites que l'Angleterre venait de prendre avec la France, Stanhope n'hésitait pas de dire à Monteléon que les véritables liaisons et la véritable amitié de l'Angleterre seraient toujours avec l'Espagne; que le roi son maître était prêt de faire un traité d'alliance si le roi d'Espagne y voulait entrer; qu'il ne trouverait pas la même facilité avec les états-généraux dont le traité, généralement desiré par eux avec la France, avait été fort combattu, et qui, sans faire d'alliance nouvelle avec l'Espagne, lui proposeraient peut-être d'entrer dans celle qu'ils venaient de faire avec l'Angleterre et la France, et pour faire remarquer à Monteléon la différence du procédé de l'Angleterre à l'égard de l'Espagne d'avec celui des états-généraux, il ajouta qu'aussitôt que la France eut proposé de traiter avec l'Angleterre, le roi d'Angleterre ordonna à son ministre à Ma-

drid d'en faire part au roi d'Espagne, et de l'inviter à entrer dans la négociation; qu'il ne fit point de réponse; que toutefois le roi d'Angleterre, supposant qu'il entrerait dans le traité, fît communiquer la proposition à l'abbé Dubois, employé dans le traité. De cette confidence, Stanhope passa à une autre bien moins innocente. Il lui dit tout de suite que l'abbé Dubois avait paru très embarrassé, et fort peu content de la proposition qu'il lui avait faite de comprendre le roi d'Espagne dans l'alliance; qu'en effet on avait vu pendant tout le cours de la négociation qu'il ne s'agissait que d'un traité particulier, uniquement pour les intérêts du régent; que plus les ministres anglais avaient insisté à ne faire mention ni de succession respective, ni des traités d'Utrecht, plus l'abbé Dubois au contraire avait desiré et sollicité que cette condition réciproque fût clairement exprimée; que c'était à ce prix qu'il avait offert de signer tous les articles et avantages demandés par l'Angleterre; qu'il avait employé toutes sortes de moyens pour parvenir à la conclusion du traité; qu'il avait enfin gagné les ministres d'Hanovre, en les assurant que la France garantirait à cette maison la possession de Bremen et de Verden, et qu'elle s'engagerait à ne donner désormais aucun subside à la Suède. Stanhope avouait que, depuis la conclusion du traité, le régent témoignait beaucoup d'attention et d'empressement pour les intérêts et pour les avantages du roi d'Angleterre; que même l'abbé Dubois avait donné des avis de la dernière importance; mais comme bon Anglais, il disait que, lorsqu'il s'agissait de se fier à la France, il fallait suivre le conseil donné à celui qui se noyait au sujet de l'invocation de saint Nicolas. Cette maxime établie, Stanhope assura Monteléon que le roi d'Espagne éprouverait en toutes choses l'amitié du roi d'Angleterre; qu'il pouvait arriver de grands évè-

nemens et des révolutions imprévues, où les secours du roi d'Angleterre ne lui seraient pas inutiles. Il en aurait peut-être dit davantage, mais Monteléon jugea de la prudence de ne pas marquer trop de curiosité, (et la chose était assez intelligible), et d'attendre d'autres conjonctures pour le faire parler encore sur la même matière. Stanhope lui confia qu'il attendait l'abbé Dubois, et que vraisemblablement il résiderait quelque temps en Angleterre.

Ce royaume menaçait de nouveaux remûmens. L'état de ses dettes passait 50,000,000 sterling. On se proposait d'en réduire les intérêts de six à cinq pour cent. Cette contravention aux obligations passées sous l'autorité des actes du parlement n'était pas une entreprise sans danger. On murmurait déjà beaucoup de la prorogation en pleine paix de 14 schelings pour livre sur le revenu des terres, établie seulement pour le temps de la guerre. Le mécontentement était général. Ainsi il importait fort au roi d'Angleterre de persuader aux Anglais qu'ils étaient effectivement en guerre avec la Suède, et qu'il lui fallait de nouveaux secours pour se garantir des entreprises. On publiait donc que la flotte anglaise serait de trente-six à trente-huit vaisseaux de guerre, et que les Hollandais y en joindraient douze. Les ministres d'Angleterre attendaient avec beaucoup d'inquiétude le parti que prendrait le roi de Suède sur l'arrêt de son envoyé à Londres, qui avait depuis été conduit à Plymouth. Ils prièrent Monteléon de demander de la part du roi d'Angleterre au roi d'Espagne de ne pas permettre aux Suédois de vendre dans ses ports leurs prises anglaises, et firent en France la même demande. On n'eut pas de peine à y répondre. Les ordonnances de marine ne permettent pas à un armateur de nation amie de demeurer plus de vingt-quatre heures dans ses ports. La même loi

n'étant pas établie en Espagne, il y fallait une réponse décisive. Mais on n'y jugea pas à propos d'accorder cette demande.

Albéroni desirait toujours un traité avec l'Angleterre et la Hollande, mais il y paraissait fort ralenti. Il croyait avoir reconnu que trop d'empressement de sa part éloignerait l'effet de ses desirs, et qu'il fallait moins en solliciter ces deux nations que s'en faire rechercher, et seulement se proposer d'empêcher une nouvelle union des Hollandais avec l'empereur. Il y était confirmé par Beretti, qui le rassurait à l'égard de l'union qu'il craignait par les nouveaux sujets de brouilleries que les affaires des Pays-Bas et l'exécution du traité de la barrière élevaient sans cesse entre l'empereur et les états-généraux. L'extrême épuisement où la dernière guerre avait jeté la Hollande lui faisait ardemment souhaiter la continuation de la paix.

Le pensionnaire, dont l'entêtement contre la France et l'attachement au feu roi Guillaume et à la maison d'Autriche en étaient cause, ne respiraient aussi que lerepos de l'Europe, mais avait au fond toujours le même penchant à favoriser la maison d'Autriche. Il tint à Beretti quelques propos sur la paix à faire entre l'empereur et le roi d'Espagne. Il lui dit même que le baron de Heems, envoyé de l'empereur en Hollande, lui avait laissé entendre que ce monarque la desirait sincèrement, et qu'il attendait au premier jour des ordres pour parler plus positivement. Beretti paraissait douter de la sincérité impériale; Heinsius lui dit que, après que ses maîtres auraient proposé à l'empereur des conditions raisonnables, ils n'auraient plus d'égard à ses prétentions, s'ils s'apercevaient qu'il ne voulût que traîner leurs affaires en longueur; qu'alors ils ne songeraient qu'à plaire au roi d'Espagne; qu'ils connaissaient que son amitié leur était nécessaire; qu'ils la voulaient obtenir; que déjà Amsterdam et Rotterdam

avaient applaudi à la résolution d'une alliance avec l'Espagne, et que la province de Zélande était du même avis.

Stanhope, par ordre du roi d'Angleterre, avait entamé une négociation à Vienne pour traiter la paix entre l'empereur et le roi d'Espagne. Il fit savoir à Beretti que ceux qui avaient le plus de part en la confiance de l'empereur goûtaient les idées qu'il leur avait suggérées. Un des points qui touchaient, le plus le roi d'Espagne était d'empêcher que les états du grand-duc et ceux du duc de Parme tombassent jamais dans la maison d'Autriche, et d'assurer au contraire ceux de Parme et de Plaisance aux fils qu'il avait de la reine d'Espagne, faute d'héritiers Farnèse. Stanhope espérait d'obtenir cet article, trouvait difficile et long de traiter par lettres, et pour le secret même trouvait nécessaire que l'Espagne et la France envoyassent des ministres de confiance pour traiter à Londres par l'entremise du roi d'Angleterre. Il manda à Beretti que le régent, persuadé de l'utilité de cette paix pour le bien et le repos de l'Europe, y concourrait de tout son pouvoir, et qu'il enverrait l'abbé Dubois à Londres dès qu'il saurait l'affaire en maturité. Stanhope comptait que Penterieder y viendrait pour le même effet de la part de l'empereur. Il exhortait Beretti de demander la même commission, parce qu'il y fallait employer un homme qui eût la confiance d'Albéroni, sur lequel il prodigua les louanges que Beretti eut soin de ne pas affaiblir, et il n'oublia pas les siennes propres en rendant compte à Albéroni. Stanhope ajoutait l'offre de le faire demander par le roi d'Angleterre, parce qu'il était impossible que ses ministres pussent prendre aucune confiance en Monteléon, ambassadeur ordinaire d'Espagne à Londres.

Beretti, instruit alors fort superficiellement des inten-

tions de l'Espagne, se trouva embarrassé à plusieurs égards. Il ne pouvait répondre que vaguement à des propositions précises. Il craignait que l'intérêt qu'il avait de se voir chargé de la plus grande affaire que pût avoir le roi d'Espagne ne décréditât sa relation. Il savait qu'Albéroni qui voulait traiter à Madrid était très susceptible de jalousie, et de le soupçonner d'inspirer aux Anglais de traiter à Londres pour que toute la négociation demeurât entre ses mains. Il remarquait que les propositions de Stanhope avaient été concertées avec la France, puisque le régent y entrait si pleinement. Il marchait donc sur des charbons en rendant compte à Albéroni. Il protestait de son insuffisance à traiter une si grande affaire, et de la peine qu'il aurait d'en faire à Monteléon. Il représentait que les chefs de la république des Provinces-Unies, qui se portaient alors pour pacifiques et pour vouloir une ligue avec l'Espagne, se garderaient bien de la conclure avant que le traité du roi d'Espagne le fût avec l'empereur, de peur de s'attirer pour toujours l'inimitié de ce dernier monarque; qu'il avait remarqué qu'accoutumés à voir faire tous les grands traités chez eux, et y croyant leur situation la plus propre, ils craignaient encore que la négociation en étant portée à Londres ne fût une occasion aux Anglais d'obtenir quelque prérogative avantageuse du roi d'Espagne à leur commerce, et que, si cette paix ne se traitait pas chez eux, ils aimeraient mieux encore qu'elle le fût à Madrid qu'à Londres. Il finissait par demander des instructions et des ordres à Albéroni, bien résolu suivant ceux qu'il en avait précédemment reçus d'insister fortement sur la sûreté de l'Italie, et de déclarer dans le temps que le roi d'Espagne ne consentirait à la paix qu'avec la remise actuelle de la ville de Mantoue des mains de l'empereur en celles des héritiers légitimes. Beretti, bien informé de l'importance de

cette place, et que l'article en était essentiel, était particulièrement chargé de ne rien oublier pour engager les Hollandais à faire en sorte qu'elle fût restituée au duc de Guastalla qui en était injustement privé ; de leur faire peur de l'ambition et de la puissance de l'empereur, qui, s'il se rendait maître de l'Italie, les leur ferait bientôt sentir aux Pays-Bas ; et de leur représenter qu'il se montrait pacifique tandis qu'il avait les Turcs sur les bras, mais que, s'il faisait la paix avec eux, il ne se trouverait personne qui pût resister à ses armées victorieuses qui auraient abattu les Ottomans.

Albéroni lui prescrivait en même temps de témoigner une extrême indifférence pour la paix avec l'empereur, et de se borner à faire connaître que l'Espagne était disposée à concourir à tout ce qui pouvait maintenir l'équilibre dans l'Europe. Il lui mandait qu'il lui suffisait de savoir que les Hollandais disposés à traiter avec l'Espagne ne traiteraient pas avec l'empereur ; qu'il fallait laisser faire au temps, et attendre tranquillement les propositions que l'Angleterre et la Hollande voudraient faire. Il trouvait la lettre de Stanhope vague, et la conclusion d'un traité d'autant moins pressée qu'il ne voyait pas l'utilité que l'Espagne en pourrait retirer. Le roi d'Espagne ne pensait pas à recouvrer par les armes les états qu'il avait perdus. Il connaissait que les Pays-Bas et l'Italie avaient dépeuplé l'Espagne et les Indes. Il trouvait sa situation présente plus avantageuse que celle d'aucune autre puissance. Ses frontières étaient bien garnies, la citadelle de Barcelone devait être achevée dans la fin de l'année, et garnie de cent pièces de canon. Si ses ennemis pensaient à l'attaquer avec des armées nombreuses, elles périraient faute de subsistance ; si avec de médiocres, celles d'Espagne seraient suffisantes pour la défense. Il n'y avait que trois ou quatre années de paix à desirer pour donner à la nation espagnole le loisir de respirer, et rien n'était à négliger en attendant pour faire fleurir son commerce.

Un des principaux moyens que le ministre s'en proposait était des manufactures de draps, pour lesquelles il voulut faire venir des ouvriers de Hollande. Il en parla à Riperda qui lui dit en grand secret qu'il fallait que Beretti fît en sorte d'envoyer un de ceux qui travaillaient à Delft, en lui faisant envisager une récompense et une fortune considérable en Espagne. Comme il y manquait plusieurs choses, il fit remettre 150,000 livres à Beretti pour un achat de bronzes. Il prétendait qu'il ne songeait qu'à mettre le roi d'Espagne en état de se faire respecter, sans causer de préjudice ni de tort à personne, mais en état aussi de procurer du bien à ses amis et à ses alliés. Les ministres d'Espagne au dehors assuraient aussi que la triple alliance n'avait pas fait la moindre peine au roi d'Espagne qui n'avait aucune vue sur le trône de France, quelque malheur qui pût y arriver, et qu'étant naturellement tranquille, il se contentait de régner en Espagne.

Le roi de Sicile ne se lassait point de presser ce monarque de veiller à la sûreté des traités d'Utrecht. Il craignait tout de l'empereur pour l'Italie et la Sicile, dès qu'il aurait fait la paix avec la Porte. Il ne comptait point sur l'Angleterre dont le roi, par ses ménagemens pour l'empereur, n'osait envoyer un ministre à Turin, et parce que le gouvernement s'y était hautement déclaré contre le traité d'Utrecht; qu'il n'avait consenti à la triple alliance que pour en réparer les défauts; que, content d'y avoir remédié de la sorte, il s'embarrassait peu de ses derniers engagemens, à ce que les whigs publiaient hautement, et que jamais ils n'entreprendraient une guerre nouvelle pour la garantie de ce qu'il venait de promettre. Monteléon, qui en était bien persuadé, avait conseillé à ce prince de s'adresser au roi d'Espagne; mais il trouva dans Albéroni un ministre qui le con-

naissait bien, ainsi que toute l'Europe, et qui disait qu'il voulait tirer les marrons du feu avec la pate du chat, et qu'il ne fallait lui donner que de belles paroles.

La correspondance avec Venise, interrrompue par la nécessité où cette république s'était trouvée de reconnaître l'empereur comme roi d'Espagne, était prête à se rétablir par les excuses que le noble Mocenigo, envoyé exprès à Madrid, en devait faire au roi d'Espagne dans une audience publique. Les Vénitiens avaient enfin pris ce parti, par leur frayeur commune avec le pape de voir les Turcs sur les côtes de l'Italie, et par l'impatience d'y voir arriver au plus tôt les secours maritimes promis au pape par l'Espagne.

CHAPITRE XXVI.

Le régent livré tout entier aux partisans de la Constitution. — Le nonce Bentivoglio veut faire signer aux évêques une déclaration par laquelle la Constitution serait reconnue comme article de foi. — Appel de la Sorbonne et des quatre évêques. — Je presse en vain le cardinal de Noailles de publier son appel. —Variations du maréchal d'Huxelles dans les affaires de la Constitution. — Entretien entre M. le duc d'Orléans et moi sur les appels de la Constitution dans sa petite loge à l'Opéra. — Je réfute l'objection du grand nombre. — Le duc de Noailles avait vendu son oncle à sa fortune. — Sa conduite et la mienne dans l'affaire de la Constitution. — Poids des personnes et des corps. — Conduite à tenir par le régent. — Son intérêt personnel. — Inutilité de mes conseils. — Le régent arrête les appels. — Les partisans de la Constitution l'emportent.

Je continuerai à mon ordinaire à ne parler de la Constitution qu'autant que la place où j'étais m'obli-

geait de m'en mêler. Je connaissais la faiblesse du régent, et malgré le peu de cas qu'il se piquait de faire de la religion ; je le voyais livré à ses ennemis sur cette affaire comme sur bien d'autres : aux jésuites qu'il craignait ; je le voyais livré au maréchal de Villeroy qui lui imposait dès sa première jeunesse, et qui dans la plus profonde ignorance se piquait de la Constitution pour faire parade de sa reconnaissance pour le feu roi et pour madame de Maintenon ; à d'Effiat livré à M. du Maine et au premier président, qui ne cherchaient qu'à lui susciter toute espèce d'embarras pour qu'il eût besoin d'eux, et pour leurs vues particulières ; à la bêtise de Besons gouverné par d'Effiat, qui le lâchait comme un sanglier au besoin, et qui faisait impression par l'opinion que le régent avait prise de son attachement pour lui ; à l'abbé Dubois qui dans les ténèbres songeait déjà au cardinalat et à s'en aplanir le chemin du côté de Rome ; enfin aux manèges du cardinal de Rohan, aux fureurs du cardinal de Bissy ; et à la scélératesse de force prélats qui se faisaient une douce chimère d'arriver au chapeau, et une réalité, en attendant, de briller, de se faire compter et craindre, de se mêler, d'obtenir des grâces ; enfin à ce cèdre tombé, à ce malheureux évêque de Troyes que le retour au monde avait gangrené jusque dans les entrailles, sans objet, sans raison, et contre toutes les lumières qu'il avait eues et soutenues toute sa vie jusqu'à son entrée dans le conseil de régence. De contrepoids, il n'y en avait point.

Le duc de Noailles avait vendu son oncle à sa fortune. Le cardinal de Noailles avait trop de droiture, de piété, de simplicité, de vérité ; les évêques qui pensaient comme lui s'éclaircissaient tous les jours à force d'artifices et de menaces. Ils demeuraient concentrés, ils n'avaient ni accès ni langage, ils s'offraient à Dieu, ils ne pouvaient comprendre qu'une affaire de doctrine et de

religion en devînt une d'artifices, de manèges, de pièges et de fourberies; aucun n'était dressé à rien de tout cela. Le chancelier, lent, timide, suspect sur la matière, n'avait pas la plus légère teinture de monde ni de cour, toujours en brassière et en doute, en mesure, en retenue, arrêté par le tintamarre audacieux des uns, et par les doux mais profonds artifices des autres, incapable de se soutenir contre les premiers à la longue, et de jamais subordonner les autres, médiocrement aidé du procureur général, qui ne faisait bien que quand il le pouvait sans crainte de gâter son manteau, tous déconcertés à l'égard du parlement par les adresses du premier président, et suffoqués de ses grands airs de la cour et du grand monde, par son audace, et par des tours de passe-passe où il était un grand maître. Bentivoglio depuis les premiers jours de la régence ne cessait de souffler le feu en France, et de faire les derniers efforts à Rome pour porter le pape aux dernières violences. Il était fort pauvre, fort ambitieux, fort ignorant, sans mœurs, comme on a vu qu'il en laissa des marques publiques, ce dont il ne prenait même pas grand soin de se cacher, et par ce qu'on vit sans cesse de ce furieux nonce, sans religion que sa fortune. Il croyait son chapeau et de quoi en soutenir la dignité attaché aux derniers embrasemens que la bulle pût susciter en France, et il n'épargnait rien pour y parvenir, jusque-là que le pape le trouvait violent au point d'être importuné de ses exhortations continuelles, et que les prélats les plus attachés à Rome, soit par leur opinion, soit par leur fortune, s'en trouvaient pour la plupart excédés, même les cardinaux de Rohan et de Bissy, hors un petit nombre de désespérés, qui avec les jésuites ne respiraient que sang, fortune et subversion de l'église gallicane. De degré en degré et de violence en violence qu'ils extorquaient du régent malgré lui, l'af-

faire en vint au point de faire de la Constitution une règle de foi.

Le pape, roidi, contre l'usage de ses plus grands et plus saints prédécesseurs, à ne vouloir donner aucune explication de sa bulle, ni souffrir que les évêques y en donnassent aucune de peur d'attenter à sa prétendue infaillibilité, encore plus dans l'embarras de donner une explication raisonnable, ou d'en admettre une, ne voulait ouïr parler que d'obéissance aveugle, et son nonce, à la tête des jésuites et des sulpiciens, trouvait l'occasion trop belle d'abroger les libertés de l'église gallicane, et de la soumettre à l'esclavage de Rome, comme celles d'Italie, de l'Espagne, du Portugal, des Indes, pour en manquer l'occasion. Il se mit donc à bonneter les évêques par lui, et par les jésuites et les sulpiciens, pour faire déclarer la Constitution règle de foi. Les plus attachés à Rome d'entre les évêques se révoltèrent d'abord contre une proposition si absurde, et que Rome même avait trouvée telle, comme ils s'étaient révoltés d'abord contre la Constitution à son premier aspect. La règle de foi eut le même sort qu'avait eu l'acceptation de la Constitution, et à force d'intrigues et de manèges quelques évêques y consentirent, et le nombre parut s'en grossir.

Dans cette extrémité d'un nouvel article de foi si destitué de toute autorité légitime, puisqu'elle n'est donnée qu'à l'assemblée libre et générale de l'église, à qui seule les promesses de Jésus-Christ s'adressent d'être avec elle jusqu'à la consommation des siècles, la Sorbonne et quatre évêques crurent qu'il était temps d'avoir recours au dernier remède que l'église a toujours présenté, et approuvé que ses enfans en usassent comme suspensif, en attendant des temps où la vérité pourrait être écoutée, et dont jusqu'au feu roi inclusivement on s'était publiquement servi dans les parlemens et parmi les évêques, les docteurs, etc.

pour se dérober aux entreprises de Rome. Ce fut l'appel au futur libre concile général. Bentivoglio et toute la Constitution jetèrent les hauts cris. Ils sentirent le poids en soi de cette grande démarche; ils gémissaient sous son poids suspensif. Ils sentaient l'effet terrible pour leur entreprise de la suite qu'ils devaient craindre de cet exemple, et remuèrent l'enfer pour l'arrêter. Le régent prompt à s'effrayer, facile à se laisser entraîner par ses confidens perfides, s'abandonna à eux pour sévir contre la Sorbonne et contre les quatre évêques, qu'il exila, puis renvoya dans leurs diocèses.

Ce fut alors que le cardinal de Noailles manqua un grand coup, comme il en avait déjà manqué plusieurs. Je le voyais souvent chez lui et chez moi. Il y vint dans cette occasion raisonner avec moi. Je l'exhortai à l'appel. Il était sûr des chapitres et des curés de Paris, des principaux ecclésiastiques et des plus célèbres et nombreuses congrégations de communautés séculières et régulières. Il l'était aussi de plusieurs évêques qui n'attendaient que son exemple; et par tous ceux-là il était pressé de le donner. Je lui représentai qu'après s'être inutilement prêté à tout, il devait demeurer convaincu de la perfidie, des artifices, du but du parti, qui, sous l'apparence d'obéissance à Rome, forçait la main au pape pour triompher en France, et ne consentirait jamais à rien qu'à l'obéissance aveugle; qu'il avait suffisamment montré raison, patience, douceur, modération, desir de pouvoir sauver l'obéissance avec la vérité et les libertés de l'église gallicane; qu'il était enfin temps d'ouvrir les yeux, et de mettre des bornes aux fureurs et aux artifices; et qu'appelant à la tête de tous ceux que je viens de désigner, ce groupe deviendrait d'autant plus formidable aux entreprises et aux violences qu'il se trouverait nombreux, illustre, et à couvert par les règles de l'église les plus anciennes, les plus certaines, les plus

en usage respecté depuis les premiers temps qu'on y avait eu recours jusqu'aux derniers du règne du feu roi. J'ajoutai qu'un appel si général et si canonique inspirerait du courage aux abattus, de la crainte et un extrême embarras aux violens, une salutaire neutralité à ceux qui penchaient à la Constitution dans la simplicité de leur cœur; que cette démarche aurait un grand effet sur les parlemens, qui ne demandaient pas mieux que d'appeler, et qui n'en étaient retenus que par l'autorité du gouvernement, et encore par art et par machines; et que si ces compagnies s'unissaient enfin à lui, comme toutes les apparences y étaient, par leur appel, c'en serait fait de la Constitution, et que Rome ne pourrait plus songer qu'à la retirer, à étouffer doucement cette affaire, et se trouverait heureuse de donner de bonnes sûretés qu'il n'en serait plus parlé.

J'ébranlai le cardinal de Noailles. Il me confia que son appel était tout fait et tout prêt; mais qu'il croyait qu'il en fallait encore suspendre l'éclat, et n'avoir pas à se reprocher de n'avoir pas assez de patience. Jamais je ne pus le sortir de là, ni lui m'en alléguer de raisons que ce vague. Au bout d'un long débat, je lui prédis que sa patience serait funeste, qu'il viendrait à la fin à l'appel, mais trop tard; qu'il trouverait tout ce qui était prêt actuellement d'appeler avec lui séduit, intimidé, divisé par le temps; qu'il en donnerait aux artifices et à l'autorité séduite du régent, qu'il éprouverait contraire avec force; qu'étourdie alors du coup, il n'en aurait rien à craindre, surtout avec les parlemens qu'il aurait avec lui; au lieu qu'ils seraient gagnés, divisés, intimidés par le loisir qu'il donnerait de le faire, et que, quand il voudrait déclarer son appel, il se trouverait abandonné. Je ne fus que trop bon prophète.

Le maréchal d'Huxelles, ministre nécessaire dans toute

cette affaire, y variait souvent. Tout lui en montrait la friponnerie, et le danger en croupe de l'anéantissement des libertés de l'église gallicane, qui était le but auquel tendaient les véritables abandonnés à Rome, tels que le nonce, les jésuites, les sulpiciens et les évêques de leur faciende, et plusieurs autres qui ne le voyaient pas, mais que les autres entraînaient par ignorance et par bêtise. Ainsi le maréchal faisait souvent des pointes qui déconcertaient les projets. Mais bientôt après, le premier président et d'Effiat le prenaient, tantôt par caresses, tantôt par le haut ton, souvent par des raisons d'intérêts particuliers, qui n'étaient pas ceux de l'église ni de l'état, moins encore du régent, et le ramenaient, de sorte que l'irrégularité de cette conduite du maréchal d'Huxelles entravait souvent les deux partis et le régent lui-même. Ce prince qui, dès les temps du feu roi, savait ce que je pensais sur la Constitution, et comme je l'ai rapporté en son temps, ce que lui-même en pensait, en était embarrassé avec moi. Il évitait d'autant plus aisément de me parler de cette matière que je ne l'y mettais jamais, et qu'à l'exception de quelques adoucissemens que j'en obtenais quelquefois des violences qu'on extorquait de lui sur des particuliers, je ne cherchais point à entrer en rien de toute cette affaire avec lui, depuis que j'avais reconnu l'entraînement où il s'était laissé aller. Mais quand il se sentait embarrassé et pressé à un certain point, il ne pouvait s'empêcher de revenir à moi avec une entière ouverture, dans les occasions et sur les choses même où les soupçons, et les influences de gens qui l'approchaient me rendaient le plus suspect à ses yeux. Pressé donc, et embarrassé entre les appels et les fureurs opposées dont je viens de parler, il m'arrêta, un après-dîner, comme je resserrais des papiers, et que je me préparais à le quitter après avoir travaillé avec lui tête à tête, comme il

m'arrivait une ou deux fois la semaine. Il me dit qu'il s'en allait à l'Opéra, et qu'il voulait m'y mener pour m'y parler de choses importantes. « L'Opéra, monsieur! m'écriai-je; eh! quel lieu pour parler d'affaires! parlons-en ici tant que voudrez, ou si vous aimez mieux aller à l'Opéra à la bonne heure, et demain ou quand il vous plaira je reviendrai». Il persista, et me dit que nous nous enfermerions tous deux dans sa petite loge, où il allait à couvert et de plain-pied tout seul de son appartement, et que nous y serions aussi bien et mieux que dans son cabinet. Je le suppliai de songer qu'il était impossible de n'être pas détournés par le spectacle et par la musique; que tout ce qui voyait sa loge nous examinerait parler, raisonner, n'être point attentifs à l'Opéra, chercherait à pénétrer jusqu'à nos gestes; que les gens qui venaient là lui faire leur cour raisonneraient de leur côté de le voir dans sa petite loge avec moi; que chacun en compterait la durée; qu'en un mot, l'Opéra était fait pour se délasser, s'amuser, voir, être vu, et point du tout pour y être enfermé et y parler d'affaire, et s'y donner en spectacle au spectacle même. J'eus beau dire, il se mit à la fin à rire, prit d'une main son chapeau et sa canne sur un canapé, moi par le bras de l'autre, et nous voilà allés. En entrant dans sa loge, il défendit que personne n'y entrât, qu'on l'ouvrît pour quoi que ce pût être, et qu'on ne laissât approcher personne de la porte. C'était bien montrer qu'il ne voulait pas s'exposer à être écouté, mais bien montrer aussi qu'enfermé là avec moi, qui n'étais pas un homme de spectacle et de musique, il y était moins à l'Opéra que dans un cabinet en affaires. Aussi cela y réussit-il fort mal-à-propos à faire une nouvelle que tout ce qui se trouva à l'Opéra en sortant distribua par Paris, comme je l'avais prédit à M. le duc d'Orléans. Il se mit où il me dit qu'il avait

accoutumé de se mettre, regardant le théâtre, auquel il me fit tourner le dos pour être vis-à-vis de lui. Dans cette position nous étions vus en plein, lui de tout le théâtre et des loges voisines, et d'une partie du parterre, moi du théâtre par le dos, et de côté et presque en face de presque tout ce qui était à l'Opéra du côté opposé par les loges, mais de tout le parterre et de tout l'amphithéâtre de côté et presqu'en face. Ce m'était un pays inusité, où on eut peine d'abord à me reconnaître, mais où quelques yeux, le tête-à-tête et l'action de la conversation me décelèrent bientôt. L'Opéra ne faisait que commencer; nous ne fîmes que regarder un moment le spectacle en nous plaçant, qui était fort plein, après quoi nous n'en vîmes ni n'en ouîmes plus rien jusqu'à sa fin tant la conversation nous occupa.

D'abord M. le duc d'Orléans m'expliqua avec étendue l'embarras où il se trouvait entre les appels dont il était pressé par le parlement qui voulait faire le sien, par plusieurs évêques et tout le second ordre de Paris, à l'exemple de la Sorbonne et de plusieurs corps réguliers et séculiers entiers. Je l'écoutai sans l'interrompre, puis je me mis à raisonner. Peu après que j'eus commencé, il m'interrompit pour me faire remarquer que le grand nombre était pour la Constitution, et le petit pour les appels; que la Constitution avait le pape, la plupart des évêques, les jésuites, tous les séminaires de Saint-Sulpice et de Saint-Lazare, par conséquent une infinité de confesseurs, de curés, de vicaires répandus dans les villes et les campagnes du royaume qui y entraînaient les peuples par conscience, tous les capucins et quelque petit nombre d'autres religieux mendians; et que telle chose pouvait arriver en France où tous ces constitutionnaires se joindraient au roi d'Espagne contre lui, et par le nombre seraient les plus forts, ainsi que par l'intrigue et par

Rome; et de là il se jeta dans un grand raisonnement. Je l'écoutai encore sans l'interrompre, et je le priai après de m'entendre à son tour. Je commençai par lui dire qu'avec lui il ne fallait pas raisonner par motif de religion ni de bonté de la cause de part ni d'autre; que je ne pouvais pourtant m'empêcher de lui dire combien il était étrange de traiter une affaire de doctrine et de religion, poussée jusqu'à vouloir faire passer en article, au moins en règle de foi, qui en expression plus douce n'est que synonyme à l'autre, tant de si étranges points, et trouvés d'abord si étranges en effet par ceux-là mêmes qui en sont devenus les athlètes; de traiter, dis-je, une telle affaire par des vues et des moyens uniquement politiques, qui ne pouvaient être bons qu'à attirer la malédiction de Dieu sur le succès, sur les personnes qui s'en mêlaient de la sorte et sur tout le royaume; que je ne pouvais aussi me passer de lui rappeler ce qu'il avait pensé de l'iniquité du fonds et de la violence des moyens du temps du feu roi, et ce que lui et moi nous nous étions confiés l'un à l'autre quand on se crut sur le point d'aller au parlement avec le feu roi, qui n'en fut empêché que par l'augmentation subite du mal qui l'emporta peu de temps après; que me contentant de lui avoir remis en deux mots devant les yeux des choses si déterminantes pour un autre que lui, par les seuls vrais, grands et solides principes qui devraient uniquement conduire, surtout en matière de religion, je n'en ferais plus aucune mention, et ne lui parlerais que le langage duquel seulement il était susceptible.

Je lui montrai qu'il se trompait sur le grand nombre; et pour s'en convaincre, je le suppliai de se transporter au temps du feu roi, où toute sa terreur, ses menaces, les violences qu'on lui avait fait employer n'avaient pu attirer le grand nombre qu'avec une répugnance et une

variété d'expressions toutes captieuses, qui montraient évidemment qu'on ne cherchait qu'à se sauver, en abandonnant ses sentimens sous un voile, et sauvant la vérité autant que la frayeur le pouvait permettre à la faiblesse, d'où on pouvait juger de ce qui serait arrivé de la Constitution, si un roi aussi redouté qu'il était n'y eût déployé toute sa puissance. Je convins ensuite des progrès que la Constitution avait faits depuis, mais par la crainte, l'industrie, la calomnie, la cabale, les espérances ou de fortune ou de paix; et j'ajoutai qu'en ôtant tous ces artifices, comme ils le seraient du moment que son autorité ne les soutiendrait plus, tout ce qui avait tâché de demeurer dans le silence éclaterait, et que les trois quarts de ce qui s'était laissé prendre en ces différens filets, s'en secouerait, et chanterait la palinodie, comme l'entrée de sa régence le lui avait montré en plein, pendant le peu de temps qu'avait duré l'étourdissement des chefs du parti constitutionnaire, et la protection qu'il avait donnée au parti opprimé. Je lui fis sentir quelle différence mettait, pour le nombre entre deux partis, la pesanteur de la puissance temporelle, unie avec l'apparence de la spirituelle, le grand nom de chef de l'église, d'unité d'obéissance, de parti le plus sûr à l'égard des simples et des ignorans, qui font le grand nombre des ecclésiastiques comme des laïques, la crainte des peines et l'espérance des récompenses pour beaucoup, et pour tous de ne point trouver d'obstacle dans leur chemin, enfin la licence de tout entreprendre d'une part, avec impunité tout au moins, et très rarement sans succès; de l'autre, trouver tous les tribunaux fermés à leurs plaintes, et impuissans à leurs plus justes défenses : je lui fis sentir qu'outre l'odieux d'un si prodigieux contraste, et qui n'avait d'exemple que celui des temps de persécution des princes idolâtres ou hérétiques, cette disparité écrasait les plus sages et les plus religieux,

et persuadait aux courages abattus, qui n'envisageaient aucune étincelle de protection ni d'espérance, de se prêter au temps, et de rejeter sur la violence les mensonges auxquels on les forçait; que c'était ainsi que Henri VIII s'était fait chef de la religion en si peu de mois en Angleterre, avait chassé Rome, et envahi les biens immenses des ecclésiastiques de son royaume, et que les régens de la minorité de son fils, malgré leurs divisions et leurs troubles domestiques, avaient en si peu de temps achevé le saut, embrassé l'hérésie après le schisme, et s'étaient composé une religion qui avait chassé la catholique sous les dernières peines; que c'était ainsi qu'en si peu de temps les rois du Nord, dont l'autorité chez eux était alors si nouvelle et si peu affermie, avaient rendu leurs royaumes protestans, et qu'après, tous les souverains du nord de l'Allemagne en avaient fait autant dans leurs états; que le grand nombre présenté de la sorte par une telle inégalité de balance dans le gouvernement, n'était donc qu'un leurre et qu'une tromperie manifeste, dont l'appel se trouverait le véritable correctif; qu'alors les tribunaux rendus à l'exercice de la justice, à cet égard, l'autorité royale à embrasser tous ses sujets avec égalité, le gros du monde en liberté de voir, de parler, de s'instruire, et de discerner, les simples et les ignorans, éclairés par les appels des évêques, d'un nombre infini d'ecclésiastiques du second ordre, de religieux, de corps entiers séculiers et réguliers, enfin par celui des parlemens, reviendraient de la crainte servile qui les avait enchaînés; et qu'alors il verrait avec surprise que le grand nombre serait des appelans, et que le très petit, encore méprisé et honni comme celui des tyrans renversés, se trouverait celui des constitutionnaires.

En cet endroit le régent m'interrompit, et avec une sorte d'angoisse : « Mais, monsieur, me dit-il, que voulez-

vous que je croie, quand le duc de Noailles lui-même m'arrête sur les appels, et me maintient que j'y hasarde tout, parce que le très grand nombre est pour la Constitution, et qu'il n'y a qu'une poignée du parti opposé; et vous ne nierez pas combien il y est intéressé pour son oncle? — Monsieur, repris-je, cela est horrible, mais ne me surprend pas. Vous savez que je ne vous parle jamais du duc de Noailles depuis les premiers temps de ce qui s'est passé entre nous; mais puisque vous me le mettez en jeu et en opposition si spécieuse, si faut-il aussi que je vous réponde. M. de Noailles, monsieur, est un homme qui n'a ni religion ni honneur, et qui jusqu'à toute pudeur, l'a perdue, quand il croit y trouver le plus petit avantage. Du temps du feu roi, rappelé d'Espagne, brouillé avec lui, avec madame de Maintenon, avec madame la duchesse de Bourgogne, craint et mal voulu de tout le monde, en un mot perdu en Espagne et ici, il n'avait d'appui ni d'existence que son oncle, et par lui, ce qui s'appelait son parti, ainsi il y tenait. Depuis qu'il vole de ses ailes, ce même oncle et son parti, ne lui servant plus à rien, lui pèsent; ainsi il veut en tirer le fruit de se faire considérer de l'autre comme un homme impartial, traitable sur un point qui lui doit être si sensible; il veut éteindre de ce côté craintes et soupçons, ranger ainsi les obstacles qu'il en appréhende dans le chemin de la fortune, et de la place de premier ministre, qui lui a fait commettre un crime si noir et si pourpensé à mon égard, de laquelle il n'abandonnera jamais le desir et l'espérance, tandis que misérablement adoré par son oncle, qui ne voit pas assez clair pour le connaître, il l'entraîne dans les panneaux pour se faire valoir de l'autre côté, pendant que son oncle, trompé et cajolé par lui, le vante dans le sien. Son compte est de faire durer la querelle pour se faire admirer des deux côtés, et vous parler comme il

fait pour vous persuader d'un attachement pour vous, et d'une vérité pour la chose, à l'épreuve du sang, de l'amitié et de tout intérêt. Voilà, monsieur, quel est le duc de Noailles, et, puisque vous m'y forcez, jusqu'à quel point vous êtes sa dupe. Mais moi, qui suis plus droit, plus vrai et plus franc, je vous parlerai sur un autre ton: c'est que je ne cache à vous, à personne ni à lui-même, que le plus beau et le plus délicieux jour de ma vie ne fût celui où il me serait donné par la justice divine de l'écraser en marmelade, et lui marcher à deux pieds sur le ventre, à la satisfaction de quoi il n'est fortune que je ne sacrifiassse. Je ne suis pas encore assez dépourvu de sens et de raisonnement pour ne pas voir que, quelque mobilité, quelque adresse, quelque finesse et quelque art qu'ait le duc de Noailles, il ne peut éviter de se trouver perdu si son oncle est perdu, et si Rome et les constitutionnaires viennent à bout de traiter ce dernier comme ils ont été si près de faire sous le feu roi, et comme ils travaillent tous les jours à y revenir. Ce que j'avance est manifeste. S'ils vous persuadent par degrés de le leur abandonner, et qu'ils le dépouillent de la pourpre et de son siège, voilà un homme au moins anéanti, si pis ne lui arrive, peut-être confiné quelque part, ou envoyé à Rome. Dans cet état, de deux choses l'une nécessairement : ou le duc de Noailles suivra la fortune de son oncle, ou il l'abandonnera pour conserver la sienne. S'il suit la fortune de son oncle, le voilà retiré, hors de place, ne voulant plus se mêler de rien sous un prince qui égorge son oncle, ou qui du moins l'abandonne à la boucherie et à la rage de ses ennemis. Voilà où le sang, l'amitié, l'honneur le conduisent, et moi, par conséquent, nageant dans la joie de le voir entraîné et noyé sans retour par le torrent qui emporte son oncle. Si, au contraire, avec des tours et des distinctions d'es-

prit, il abandonne son oncle pour se cramponner en place, il devient l'homme le plus publiquement et le plus complètement déshonoré; il devient, de plus, suspect au parti qu'il ménage au prix du sang de son oncle, et à vous-même qui n'oserez jamais vous fier à lui de quoi que ce soit; il devient l'horreur du monde, et l'exécration du parti de son oncle, qui tout entier ne saurait périr avec lui; il devient enfin l'opprobre et le mépris de toute la terre; et moi, par conséquent, jouissant d'un état dont l'infamie ne laisse plus rien à faire ni à desirer à ma vengeance. Mon intérêt le plus vif et le plus cher, si j'étais aussi scélérat que le duc de Noailles, aurait donc été, dès les premiers jours de votre régence, de répondre aux empressemens des cardinaux de Rohan et de Bissy, et de leurs consorts, de m'unir étroitement à eux, de les servir auprès de vous de toutes mes forces. La bonté et la confiance dont vous m'honorez m'auraient rendu parmi eux l'homme laïque le plus principal, le conseil et le modérateur du parti, avec une intimité et une considération d'autant plus solide que nous aurions travaillé de toutes nos forces au même but, et que nous y serions peut-être déjà parvenus. Ne croyez pas que cette réflexion me soit nouvelle, ni que ces messieurs-là soient demeurés jusqu'à présent à me la faire suggérer, jusqu'à me faire dire de leur part, et plus d'une fois, qu'ils ne comprenaient pas comment, avec toute ma haine publique pour le duc de Noailles, que je pouvais perdre sûrement et solidement en perdant son oncle, je demeurais l'ami du cardinal de Noailles, et, pour user de l'abus de leurs termes, son plus puissant protecteur. Mais si je suis encore incapable de cette vertu qui ne vous coûte rien, et que sans nul mérite vous portez souvent au plus pernicieux abus, qui est le pardon des ennemis, à Dieu ne plaise que je succombe assez au plaisir de la vengeance, et devienne assez scélérat pour

me tourner contre la vérité connue, la droiture et l'innocence manifeste, et le bien de la religion et de l'état, et que je cesse de vous les représenter de toutes mes forces, et tout votre intérêt personnel qui y est attaché, tant que vous voudrez bien m'écouter sur un si grand chapitre ! » Je conclus ce propos péremptoire par lui dire que c'était à lui à discerner qui, du duc de Noailles ou de moi, lui parlait avec plus de désintéressement et de vérité sur l'appel.

Revenant tout court au fond de la chose, je lui dis qu'avec le nombre il fallait aussi peser la qualité; qu'il devait voir que d'un côté étaient tous les ambitieux, tous les mercenaires et les ignorans, séduits par quelques savans et quelques simples de bonne foi; que de l'autre, étaient les prélats les plus doctes, les plus vertueux, les plus désintéressés, les plus pieux et des meilleures mœurs, enfin de vrais pasteurs résidant, travaillant, adorés dans leurs diocèses, et en exemple non contredit à toute l'église de France, toutes les écoles et les universités, les collèges, les curés et les chapitres de Paris et de presque toute la France, en un mot, la presque totalité du second ordre, non des abbés aboyans, mais de ce second ordre, pieux, éclairé, qui ne prétendait à rien et qui ne vendait point sa foi et sa doctrine; enfin les parlemens, qui en ce genre formaient un groupe respectable, et que Rome redouterait toujours; que le gros de la cour, du monde, du public par tout le royaume était encore du même côté soit lumière ou prévention, et grand nombre aussi par indignation des violences, et des mœurs, de l'ambition, et de la conduite du plus grand nombre des évêques du parti opposé, et des abominables intrigues dont le temps avait fait la découverte; qu'avec les lois de l'église et de l'état pour lui, avec les évêques, les docteurs, le clergé séculier et régulier le plus estimé et le plus dis-

tingué, les corps entiers séculiers et réguliers les plus vénérables, et les compagnies supérieures qui se feraient toutes honneur de suivre les parlemens, qui sont en ce genre les gardiens et les protecteurs des lois, il se trouverait à la tête d'un bien autre parti que ne serait celui de la Constitution, d'un parti sur qui la religion, la vérité, les canons de l'église, ses règles immuables, les lois de l'état, les libertés de l'église gallicane, qui ne sont que la conservation de l'ancienne discipline de l'église envahie ailleurs par l'usurpation des papes et la despotique tyrannie de Rome, sur qui enfin la conscience pouvait tout, l'ambition, l'intérêt rien, comme tant et de si vives persécutions si grandement souffertes le démontraient avec la dernière évidence, parti, puisqu'il faut se servir de ce terme quoiqu'il ne convienne qu'à celui qui lui est opposé, parti qui lui serait solidement et inviolablement attaché par les liens de la conscience, de la religion, de la vérité, de la reconnaissance, et que nul intérêt temporel n'en pourrait débaucher, qui grossirait sans cesse de tous les ignorans de l'autre, à qui alors il serait libre de parler, et de les éclairer, à eux d'écouter et d'être instruits, et d'une foule de mercenaires dont il avait vu les variations à mesure de celles du crédit de leur parti, et qui étaient incapables d'en suivre aucun que pour des vues humaines. Alors que deviendrait le parti opposé, chargé du mépris de ses artifices, de la haine de ses violences, dépouillé du pouvoir d'en commettre, et de l'affranchissement du pouvoir des lois et des tribunaux, et de la censure des doctes, de cette foule de personnages de la plus grande réputation chacun dans leur état? Comment soutenir une cause qui arme la raison et toutes les lois contre elle, qui s'est noircie de tout ce que l'artifice et la persécution ont de plus odieux, et comment opposer la honte de l'épiscopat et du sacerdoce en tout genre pour la plupart

à l'élite qui forme tout l'autre parti, décorée de ses souffrances et purifiée par le feu de la persécution? Que pourraient opposer à tant de savoir et de vertu les grâces alors flétries par faute de pouvoir, et les mines de protection du premier de ses chefs, et les repoussantes clameurs de l'autre; les ruses si reconnues de leurs principaux ouvriers du premier et du second ordre, dont les mœurs de la plupart, la conduite et l'ambition de tous, les ont rendus l'abomination du monde jusque dans l'usage le plus effréné de leur crédit et de leur pouvoir: et Rome qui recule devant un roi de Portugal, et pour une grâce qui ne dépend que d'elle, qui ne tient ni à vérité ni à religion, grâce injuste, même scandaleuse, sera-t-elle plus audacieuse contre un groupe si vénérable du premier et du second ordre, soutenu de la multitude rendue à la liberté, et des parlemens engagés par leur appel dans la même cause, Rome, dis-je, dépouillée de l'autorité royale, qui faisait tout trembler sous elle, mais qui avec ce terrible avantage n'a pourtant osé que menacer.

J'ajoutai à cette peinture que son personnage, à lui régent, était bien honnête et bien facile. Il n'avait qu'à laisser faire et jouir de ce qui se ferait et des appels en foule qu'il verrait éclater. Dire au pape et aux chefs de la Constitution qu'ils ne devaient pas attendre du pouvoir précaire d'un régent plus qu'ils n'avaient pu obtenir de la redoutable et absolue autorité du feu roi, qui l'avait si long-temps déployée en leur faveur tout entière; qu'il y a de plus, bien loin de ce dont il s'agissait alors à ce qui s'entreprenait aujourd'hui. Alors il ne s'agissait que de la condamnation d'un livre, et de se taire sur la Constitution. Aujourd'hui que, les desseins croissant avec le pouvoir, il ne s'agit de rien moins que d'embraser la France par toutes les intrigues imaginables, jusqu'à y vouloir faire entrer les premières puissances étrangères,

et faire recevoir, signer, croire et juger comme articles définis de foi, au moins en attendant comme règle de foi qui en est le parfait synonyme, tout ce qui est dans la Constitution. Ce comble de pouvoir qui n'est permis et donné qu'à l'église assemblée, appliqué à une bulle qui bien ou mal à propos a soulevé toute la France dès qu'elle a paru, que les uns trouvent inintelligible, les autres non recevable dans ce qui s'en entend, bulle que le pape, contre la coutume de ses plus saints et plus illustres prédécesseurs, n'a jamais voulu ni expliquer, ni souffrir que les évêques l'expliquassent, depuis tant d'années qu'il en est supplié et conjuré avec tout le respect et l'humilité possibles, indigne les esprits. Il n'est pas étonnant que, poussées enfin à bout, les consciences se révoltent, forcent la main au régent, et aient enfin recours au dernier remède de tout temps établi dans l'église, et dont les plus saints et les plus grands papes ne se sont jamais offensés. Ajouter que vous êtes affligé d'un si grand éclat, et impuissant pour l'arrêter, mais qu'étant régent du royaume, et n'ayant jusqu'à ce jour omis travail, peine, ni soin pour procurer la satisfaction du pape, et votre vénération personnelle, jusqu'à y employer l'autorité dont vous êtes dépositaire plus encore que le feu roi n'avait fait et (malheureusement vous ne mentirez pas) vous n'êtes pas résolu aussi à ne pas protéger les lois de tout temps en usage, auxquelles le feu roi lui-même a eu recours en d'autres occasions, ni à laisser mettre le feu et le trouble dans le royaume. Faire en même temps avertir le nonce d'être sage, et de ne vous pas forcer par sa conduite à des démarches qui lui seraient désagréables, et dont les suites pourraient arrêter sa fortune; et prendre des précautions mesurées mais justes pour rendre ses communications difficiles avec les chefs et les enfans perdus du parti. Ecrire en même temps aussi au cardinal de la Trémoille, d'une façon à

faire peur au pape s'il pensait aller plus loin, tant sur la chose en général que sur le cardinal de Noailles et tout autre en particulier; et lui envoyer une lettre pour le pape remplie des plus beaux termes d'attachement, de douleur, de vénération, mais imprimée vaguement d'une teinture de fermeté qui soutînt la lettre au cardinal de la Trémoille; surtout n'oublier pas de faire parler français aux principaux jésuites d'ici à leur général à Rome, et aux supérieurs de Saint-Sulpice et de Saint-Lazare; puis demeurer fermé à quelque proposition que ce puisse être, et les plus spécieuses. Ouvrir les prisons, et rappeler et rétablir les exilés, et la liberté, mais parler ferme aux principaux, et donner au cardinal de Noailles et aux parlemens des ordres sévères et y être inexorables, pour que la liberté, bien loin de se tourner en licence et en triomphe, se contienne dans les plus étroites bornes de sagesse, de prudence, de modestie, de charité, de respect pour l'épiscopat et pour les évêques, de mesure à l'égard de la personne du nonce, de vénération pour celle du pape, de soumission pour le saint-siège, et de toutes les précautions nécessaires pour éviter toute occasion de donner prise à l'autre parti, et tout prétexte de crier au schisme ou de le faire craindre avec la plus légère apparence.

Après ce discours, que M. le duc d'Orléans écouta fort attentivement et qu'il me parut goûter, je vins au point sensible. Je lui remis devant les yeux le défaut des renonciations, où on n'avait voulu souffrir ni forme ni apparence de liberté; et je lui répétai, ce que je lui avais dit souvent, qu'il ne pouvait tirer aucun fruit de ces actes, si le malheur du cas en arrivait, que de l'estime et de l'affection de la nation par la sagesse, la douceur, l'estime de son gouvernement; que ce que je lui proposais en était une des voies la plus assurée en protégeant les lois, la raisonnable et juste liberté, et se rendant le conservateur de

ce qui dans l'ecclésiastique et le civil était en la plus grande et solide réputation par la doctrine et la vertu, et s'amalgamant les parlemens et les autres tribunaux; tandis qu'en prenant l'autre parti c'était un chemin de continuelles violences aux consciences, aux lois ecclésiastiques et civiles, une suspension continuelle de l'exercice et des fonctions de la justice, des exils et des prisons sans fin, pour plaire à une cour impuissante, ingrate, qui ne voulait que soumettre la France comme l'Espagne, le Portugal, l'Italie, avec les inconvéniens temporels et si serviles qu'en éprouvent ces souverains rendus si dépendans de Rome en autorité et en finances par les excès de l'immunité ecclésiastique, et pour des mercenaires qui, de concert avec Rome, demanderaient toujours pour régner, et ne sauraient gré d'aucun succès général ou particulier qu'à leur artifice et à leur audace.

Je lui dis qu'il ne devait pas se faire illusion à lui-même, mais qu'il devait bien comprendre et bien se persuader que les hommes ne se conduisent jamais que par leur intérêt, excepté quelques rares exemples de gens consommés en vertu; qu'il ne fallait donc pas qu'il s'imaginât que quoiqu'il pût faire pour Rome, pour les jésuites et pour le parti de la Constitution, il pût jamais les gagner contre le roi d'Espagne; que, pour peu qu'il fît de comparaison entre ce prince et lui, il sentirait bientôt lequel des deux emporterait tous leurs vœux et leur choix, par conséquent tous leurs efforts; que leur but était de régner, de dominer, de subjuger la France comme sont l'Espagne, le Portugal et l'Italie, à quoi ils n'avaient jamais eu plus beau jeu que par le moyen de l'état où ils avaient su porter l'affaire présente; qu'il n'y avait point aussi de prince plus expressément formé à leur gré pour ce dessein, qu'un esprit accoutumé à se reposer de tout sur autrui, dans l'habitude de tant d'années

de règne sous le joug entier qu'ils voulaient inspirer ici, d'une conscience sans lumière, toujours tremblante au nom de Rome et de l'inquisition, livré entièrement à toutes les prétentions ultramontaines tournées en lois dans ses vastes états, abandonné depuis toute sa vie aux jésuites, et à deux reprises, dont la dernière était lors dans sa vigueur, au fabricateur de la Constitution, enfermé de plus par habitude et par goût, et inaccessible à tout excepté à une épouse italienne pétrie des mêmes maximes romaines, à son confesseur et à son ministre, et incapable par ses mœurs de laisser aucun lieu de craindre rien qui puisse déranger des préventions si favorables aux projets de Rome et des constitutionnaires et des maximes ultramontaines qu'il tient être des parties intégrantes de la religion. Avec un prince fait de la sorte, il n'y a qu'à vouloir et faire ; et l'état absolu et sans forme auquel il est accoutumé de régner en Espagne joignant en lui, à son retour en France, la jalousie de l'autorité à ce qu'il croirait de si étroite obligation de sa conscience, jusqu'à quels excès ne pourrait-il pas être mené sans autre soin que de vouloir et de dire! « Croyez-vous, monsieur, continuai-je, être en même parallèle avec tout votre esprit, votre savoir, votre discernement, vos lumières, le déréglement affiché de votre vie, votre accès libre à tout le monde, vos connaissances étendues et si extraordinaires pour votre naissance, enfin avec ce mépris de la religion, et ce libertinage d'esprit dont vous affectez de tout temps une profession si publique? Pour peu que vous y pensiez un moment, vous serez intimement convaincu que vous ne pouvez jamais devenir l'homme de Rome et des jésuites, et qu'il ne manque au roi d'Espagne aucune des qualités qui le rendent un roi fait et formé tout exprès pour eux. Otez-vous donc bien exactement de la tête que, quoi que vous puissiez faire, vous ayez jamais Rome,

jésuites, constitutionnaires, dans votre parti. Si le malheureux cas arrive, persuadez-vous au contraire bien fortement que vous les aurez pour vos plus grands ennemis, et qu'ils n'auront rien de sacré contre vous. Si avec cela vous allez perdre le parti qui leur est opposé, qui est celui des lois et de l'estime publique; si vous négligez de vous rapprocher les parlemens en cessant de les irriter par des violences à cet égard, par des défenses de recevoir des plaintes et d'y prononcer, par des évocations sans fin dès qu'il y a le moindre droit véritable ou supposé à l'affaire de la Constitution, par des cassations d'arrêts au gré des constitutionnaires, qui est la chose qui blesse le plus les parlemens, la totalité de la magistrature, tout le public même le plus neutre et le plus indifférent, et ce qui le révolte encore plus sans mesure; si vous continuez et redoublez même, comme l'extrémité où les choses se portent vous y forceront, les exils, les prisons, les saisies de temporel, les inouïes expatriations, les privations d'emplois et de bénéfices; qui aurez-vous pour vous, si le malheureux cas arrive, de l'un ou de l'autre parti, ou, des neutres et des indifférens, s'il en reste encore, dans les termes où en viennent les choses»?

Je m'arrêtai là et n'en voulus pas dire davantage, pour juger de l'impression que j'avais faite. Elle passa mon espérance sans toutefois me rassurer; je vis un homme pénétré de l'évidence de mes raisons. Il ne fit pas difficulté de me l'avouer. En même temps en brassière et dans l'embarras d'échapper à ceux que j'ai nommés, et qui, dans ces momens critiques de laisser le cours aux appels ou de les arrêter, se relayaient pour ne le pas perdre de vue. Il raisonna sur l'état présent de l'affaire et les inconvéniens des deux côtés; il convint de toute la force de ce que je lui avais représenté. Je ne disais alors que quelques mots de traverse pour le

laisser parler, et le bien écouter; et je ne vis qu'un homme, convaincu à la vérité, et de son aveu, sans réponse à pas une des raisons que je lui avais représentées, mais un homme dans les douleurs de l'enfantement. Nous en étions là, quand la toile tomba. Nous fûmes tous deux surpris et fâchés de la fin du spectacle. Malgré le brouhaha qu'il produisit par l'empressement de chacun pour sortir, nous demeurâmes encore quelques momens sans pouvoir cesser cette conversation. Je la finis en lui disant que le nonce ne le connaissait que trop bien quand il disait que le dernier qui lui parlait avait raison; que je l'avertissais qu'il était veillé par des gens qu'il se croyait affidés et qui ne l'étaient qu'à eux-mêmes, à leurs vues, à leurs intrigues, à leurs intérêts, et veillé comme un oiseau de proie; qu'il serait la leur s'il ne prenait bien garde à lui, parce que la vérité n'avait pas auprès de lui des surveillans si à portée ni si empressés; qu'il prît donc garde au trop vrai-dire du nonce, et qu'il ne se laissât pas misérablement entraîner. Là-dessus il sortit de sa petite loge, et moi avec lui. Tout le dehors était rempli de tout ce qui successivement s'y était amassé pour entrer dans sa loge ou l'en voir sortir, dont la plupart le regardèrent attentivement, et moi encore plus. Il était si concentré de tout ce que nous venions de dire qu'il passa assez sombrement. Il alla dans son appartement avec tout ce monde, dans le fond duquel j'aperçus Effiat et Besons. Effiat avait été apparemment averti du tête-à-tête de l'Opéra, et s'était fortifié de Besons pour saisir le court moment de la fin de la journée publique, et du commencement de la soirée des roués, pour explorer ce qui s'était passé et le détruire à la chaude. Je ne sais ce qu'ils devinrent, car je m'en allai aussitôt.

Mais pour ne pas revenir aux appels, je ne dis que trop vrai au régent en sortant de la petite loge. Il fut si

bien veillé, relayé, tourmenté qu'ils l'emballèrent. D'Effiat, le premier président et les autres l'emportèrent. Le régent arrêta les appels, mit toute son autorité à empêcher celui du parlement, et lui fit suspendre un arrêt contre des procédures monstrueuses de l'archevêque de Reims, et contre d'autres fureurs d'évêques constitutionnaires. Je me contentai d'avoir convaincu, et puis je laissai faire, sans courir ni recommencer à raisonner avec un prince que je savais circonvenu de façon que sa facilité ou sa faiblesse serait incapable de résistance. Il devint enfin tout ce qu'ils voulurent, entraîné par leur torrent; et il en arriva dans les deux partis le fruit que je lui avais prédit par leurs sentimens à son égard. S'il m'avait cru, ou plutôt s'il en avait eu la force, la Constitution tombait avec toutes ses machines et ses troubles, l'église de France serait demeurée en paix, et Rome de plus eût appris par un si fort exemple à ne la plus troubler de ses artifices et de ses ambitieuses prétentions. Le pape, si soutenu par tant d'évêques en France, ou ignorans, ou simples, ou ambitieux, et si continuellement pressé et tourmenté par son nonce et par les autres boute-feux de se porter à des démarches violentes, n'avait jamais osé s'y commettre. Il avait menacé trop souvent pour qu'on n'y fût pas accoutumé. Il ne s'agissait pourtant que de sévir contre la personne du cardinal de Noailles en particulier, et en gros contre d'autres de son parti, en dernier lieu contre les appelans. Rien ne fut oublié de la part de Bentivoglio et des furieux pour l'y engager, sans que jamais il ait osé passer les menaces, et encore sans s'en expliquer. Pouvait-on craindre qu'il se portât à des extrémités contre ce nombre immense d'appelans en corps et en particuliers, écoles célèbres et nombreuses, diocèses entiers, congrégations fameuses et étendues, contre les parlemens qu'il a toujours redoutés, en un mot

contre le régent à la tête de tout le royaume, armé de ses lois, des canons, de la discipline de l'église reconnue et pratiquée jusque sous le feu roi. Rien de schismatique en cette démarche de l'appel de tout temps, encore une fois pratiquée et suspensive dans l'église; on ne le devient point quand on ne veut pas l'être, et le pape se serait bien gardé de se risquer la France pour un sujet aussi dépourvu de tout fondement après les pertes que Rome a faites de plus de la moitié de l'Europe. Il se serait donc réduit à des plaintes, à se contenter des respects qu'on ne lui aurait pas épargnés, et à se satisfaire comme d'un gain des assurances qu'il aurait exigées qu'en ne parlant plus de sa bulle, personne aussi n'aurait la témérité de la combattre en aucune sorte ni occasion, puisqu'il ne s'en agirait plus; que de part et d'autre on laissait tomber tout ce qui s'était fait là-dessus, et qu'il serait même remercié de sa condescendance. Ce qu'on verra bientôt qui arriva sur les bulles, est une démonstration que les choses se seraient passées aussi doucement que l'opinion que j'en avais, et que je rapporte ici. Je n'ajouterai rien sur la façon dont parut peu après l'appel du cardinal de Noailles, ni des divers succès qu'il eut, qu'on a vu que je lui avais prédits pour l'avoir trop différé; cela appartient à la Constitution sans avoir produit d'occasion qui me regarde.

CHAPITRE XXVII.

Mademoiselle de Chartres prend l'habit à Chelles. — Plusieurs morts. — Indécence du carrosse du roi. — Maupeou président à mortier. — Jeux de la bassette et du pharaon défendus. — Mort

de la duchesse de Duras douairière.—Sa famille. — La duchesse de Melun. — Madame de Chamarande. — Sa naissance. — Abbé de Vauban. — Le fils unique du duc de Popoli épouse une fille de la maréchale de Boufflers. — Mariage de la fille aînée du duc de Noailles avec le prince Charles de Lorraine. — Brevet d'un million de retenue sur la charge de grand-écuyer. — Triste succès de ce dernier mariage. — M. le comte de Charolois part furtivement pour la Hongrie. — Ce qu'on pense de cette comédie. — L'abbé de la Rochefoucauld meurt à Bude.

Mademoiselle de Chartres ayant persévéré longuement à vouloir être religieuse contre le goût et les efforts de M. le duc d'Orléans, il consentit enfin qu'elle prît l'habit à Chelles, dont une sœur du maréchal de Villars était abbesse. M. et madame la duchesse d'Orléans y allèrent, et n'y voulurent personne. L'action fut ferme et édifiante, et tout s'y passa avec le moins de monde et le plus de simplicité qu'il fut possible.

Armentières mourut chez lui en Picardie, assez jeune, d'une fort longue maladie, premier gentilhomme de la chambre de M. le duc d'Orléans, qui donna cette place à son frère Conflans, qui était aussi son beau-frère, comme on l'a vu ailleurs. Il était surprenant de trouver en ce M. d'Armentières un homme aussi parfaitement bouché, avec deux frères qui avaient tant de savoir et d'esprit; d'ailleurs bon et honnête homme.

Le duc de Béthune mourut à soixante-seize ans. C'était un bon et vertueux homme. J'ai parlé plus d'une fois de la fortune de son père et de lui, qu'il vit refleurir en lui et en son fils et son petit-fils après une légère éclipse, et qui après lui augmenta encore beaucoup.

Madame d'Estrades mourut aussi. Elle était sœur de Bloin, premier valet de chambre du roi, et avait été fort belle. Le fils aîné du maréchal d'Estrades l'avait épousée en secondes noces par amour. Elle était mère de madame d'Herbigny. La considération que M. le duc

d'Orléans conserva toujours pour la famille du maréchal d'Estrades, qui avait été son gouverneur, et un homme illustre dans les armes et dans les négociations, dont madame d'Herbigny était petite-fille, fit uniquement son mari conseiller d'état. Le comte d'Estrades lieutenant-général, de la belle-mère duquel on vient de dire la mort, se laissa engager par M. du Maine à aller en Hongrie avec le prince de Dombes. C'était un honnête homme et de distinction à la guerre. Le régent le lui permit, mais le roi ni lui n'y entrèrent pour rien.

Le roi s'alla promener au cours. Il était au fond de son carrosse, serré entre le duc du Maine et le maréchal de Villeroy avec la dernière indécence. Tant que le feu roi admit des hommes dans son carrosse, jamais aucun prince du sang n'y a été à côté de lui. C'était un honneur réservé aux seuls fils de France. M. le Prince le dernier donnant au roi une fête à Chantilly, où était toute la cour, il se trouva pendant le voyage une fête d'église solennelle, pour laquelle le roi alla à la paroisse du lieu seul, dans sa calèche qui n'était qu'à deux places sur le derrière, le devant étant accommodé pour y mener des chiens couchans. Jamais personne n'y montait avec lui, sinon Monseigneur ou Monsieur, encore si rarement qu'il ne se pouvait davantage. On regarda comme une distinction fort grande due à la magnificence de la fête de Chantilly, et à la nouveauté du mariage de madame la Duchesse, que le roi sortant de l'église, et monté dans sa calèche, voyant M. le Prince à la portière, lui ordonna d'y monter et de se mettre auprès de lui, parce qu'il n'y avait point d'autre place. C'est l'unique fois que cela soit arrivé. Le maréchal de Villeroy avait bien dans le carrosse du roi, comme son gouverneur, une place de préférence, mais non pas de préséance sur le grand-écuyer, ni sur le grand-chambellan, ni même

sur le premier gentilhomme de la chambre en année. Mais tout était en pillage et en indécence, qui s'augmenta sans cesse en tout de plus en plus.

Maupeou, maître-des-requêtes, fit un marché extraordinaire avec Menars, président à mortier, pour s'assurer sa charge et lui en laisser la jouissance sa vie durant à certaines conditions. Le prix fut 750,000 livres et 20,000 livres de pot-de-vin. Je ne marque cette bagatelle que parce que le même Maupeou est devenu premier président, et a fait passer à son fils sa charge de président à mortier, tous deux avec réputation. Peu de jours après, Nicolaï, premier président de la chambre des comptes, obtint la survivance de cette charge pour son fils. Ce fut comme bien d'autres une grâce perdue pour M. le duc d'Orléans, qui ne trouva pas ce magistrat par la suite moins audacieux à son égard. Ce prince fit plus utilement par la défense sévère qui fut publiée de la bassette et du pharaon sans distinction de personne. Ce débordement de ces sortes de jeux quoique défendus, était parvenu à un point, que les maréchaux de France avaient établi à leur tribunal qu'on ne serait point obligé à payer les dettes qu'on ferait à ces sortes de jeux.

La duchesse de Duras mourut à Paris à cinquante-huit ans d'une longue maladie; elle était veuve dès 1697 du duc de Duras, fils et frère aîné des deux maréchaux de Duras. Il n'avait que vingt-sept ans, et ne lui avait laissé que deux filles, dont elle avait marié l'aînée, comme on l'a vu en son temps, au prince de Lambesc, petit-fils de M. le Grand, et avait, comme on le verra, arrêté le mariage de l'autre lorsqu'elle mourut. Son nom était Eschallard; elle était fille de la Boulaye, qui fit un moment tant de bruit à Paris dans le parti de M. le Prince, et qui est si connu dans les histoires et les mé-

moires de la minorité de Louis XIV. La Boulaye avait épousé une fille unique du baron de Saveuse, et il fut tué maréchal-de-camp au malheureux combat du maréchal de Créquy à Consarbruck en 1675. Son père avait épousé en 1633 une fille d'Henri-Robert de la Marck, comte de Braine, capitaine des Cent-Suisses de la garde du roi, mort en 1652, fils de Charles-Robert, comte de Maulevrier et chevalier du Saint-Esprit, aussi capitaine des Cent-Suisses, frère puîné du père de l'héritière de Bouillon, Sedan, etc., qu'épousa le vicomte de Turenne, dit depuis le maréchal de Bouillon, contre lequel après la mort sans enfans de l'héritière, il en prétendit la succession, se fit appeler duc de Bouillon, disputa toute sa vie et précéda partout le maréchal de Bouillon. On a assez parlé ailleurs de toute cette grande affaire et de toute cette descendance. Le marquis de Mauny, frère cadet du beau-père de la Boulaye, qui était chevalier du Saint-Esprit, capitaine des gardes, puis premier écuyer de la reine-mère et la marquise de Choisy-l'Hospital si connue dans le grand monde, sœur de madame de la Boulaye, n'ayant point eu d'enfans, ni cette dernière de frère, la Boulaye son mari prit hardiment le titre et les armes de la Marck, que sa postérité a conservés, quoiqu'il restât une branche de la maison de la Marck, comtes de Lueman en Vétéravie, dont est demeuré seul de ce grand nom le comte de la Marck, chevalier du Saint-Esprit et de la Toison, grand d'Espagne, connu par ses ambassades, dont le fils unique a épousé une fille du duc de Noailles.

La duchesse de Melun, fille du duc d'Albret, mourut dans la première jeunesse, étouffée dans son sang en couches, pour n'avoir point voulu être saignée dans sa grossesse qui était la première. La fille dont elle accoucha ne vécut pas.

La comtesse d'Egmont mourut aussi à Paris. Elle était

nièce de l'archevêque d'Aix, si connu par les aventures de sa vie, et commandeur de l'ordre, et parent proche des Chalais. Madame des Ursins, qui aimait fort tout ce qui appartenait à son premier mari, étant à Paris avant la mort de son second, l'avait fait venir de sa province chez elle, où elle demeura jusqu'à son mariage avec le dernier de la maison d'Egmont, dont elle n'eut point d'enfans, et dont elle était veuve.

Chamarande perdit sa femme, qui avait du mérite, et qui était fille du comte de Bourlemont, lieutenant-général et gouverneur de Stenay, frère de l'archevêque de Bordeaux. J'observerai, pour la curiosité, qu'on disait que ces Bourlemont portaient le nom et les armes d'Anglure, dont ils n'étaient point; que leur nom est Savigny, qui sûrement ne vaut pas l'autre. Chrestien de Savigny, seigneur de Rosne, s'attacha au duc d'Alençon, dont il fut chambellan, et par sa valeur et ses talens s'éleva dans les emplois et se fit un nom. A la mort de son maître, il s'attacha aux Guise, alors tout-puissans, et devint, par son esprit, un de leurs principaux confidens et un des chefs de la ligue sous eux. Lorsque, après le meurtre de Henri III, le duc de Mayenne attenta à tout, jusqu'aux fonctions de la royauté, de Rosne fut un des maréchaux de France qu'il fit, avec MM. de la Châtre et de Brissac, et d'autres qui le demeurèrent par leurs traités avec Henri IV; mais de Rosne n'en eut pas le temps. Il était lieutenant-général de Champagne et commandait à Reims pour la ligue; il était devenu fort audacieux, et son attachement pour le duc de Mayenne, dont il tenait son prétendu bâton de maréchal de France, ne lui avait point donné d'affection pour le jeune duc de Guise qui, par s'être échappé de la prison où il avait été mis lorsque son père et le cardinal son oncle furent tués à Blois, avait ôté toute espérance au duc de Mayenne de faire couronner son fils avec l'infante

d'Espagne par les prétendus états-généraux assemblés à Paris. Le duc de Guise, allant en Champagne, y donna ses ordres que Rosne ne se crut pas obligé de suivre. Etant l'un et l'autre à Reims, les disputes s'échauffèrent tellement, qu'en pleine place publique le duc de Guise, poussé à bout de son insolence, lui passa son épée au travers du corps et le tua roide. C'est ce même de Rosne qui avait épousé la fille unique et héritière de Jacques d'Anglure, seigneur d'Estoges, en qui cette branche d'Estoges finit, et qui était frère aîné de René d'Anglure, seigneur de Givry en Argonne, qui a fait la branche de Givry. Pour revenir au prétendu maréchal de Rosne, il eut un fils que son grand-père maternel substitua au nom et armes d'Anglure; mais ces faux Anglure n'ont point prospéré et sont demeurés obscurs. Le comte de Bourlemont, ami de mon père, frère des archevêques de Toulouse et de Bordeaux, et père de la femme de Chamarande, était fils puîné de Nicolas d'Anglure, quatrième descendant d'autre Nicolas d'Anglure, chef de la branche de Bourlemont et d'Isabeau du Chastelet, lequel était puîné de Simon d'Anglure, vicomte d'Estoges, mort en 1499. En voilà assez pour revendiquer cette vérité.

En même temps mourut l'abbé de Vauban, uniquement connu pour avoir été frère du célèbre maréchal de Vauban.

La maréchale de Boufflers, qui n'avait pas grand'chose à donner à sa seconde fille, conclut son mariage avec le fils unique du duc de Popoli, de qui il a été parlé plus d'une fois. Excepté d'aller en Espagne, le nom, les établissemens, les biens, tout était à souhait. Une place de dame du palais de la reine d'Espagne attendait la nouvelle mariée en arrivant. Popoli, toujours épineux, ne voulut pas que le prince de Pettorano vînt jusqu'à Paris, parce que les fils aînés des grands ont en Espagne des

distinctions qui sont inconnues en France. Il s'arrêta donc à Blois, et y attendit six semaines la maréchale de Boufflers, qui y mena sa fille. Le mariage s'y fit, et les deux époux partirent deux jours après pour Madrid. Si Dieu me donne le temps d'écrire mon ambassade en Espagne, j'aurai lieu de dire quel fut le triste succès de ce mariage.

Il s'en fit un autre en même temps, qui ne réussit pas mieux, mais qui ne fit le malheur de personne. La faveur du duc de Noailles, et beaucoup plus sa place et l'autorité entière qu'il avait dans les finances, tentèrent le duc d'Albret de finir par une alliance les longs et fâcheux démêlés des deux maisons. Le comte d'Evreux, qui en sentit l'importance pour un rang et un échange aussi peu solide que le leur, n'oublia rien pour y réussir. L'affaire fut même si avancée, qu'ils la crurent faite, et que des deux côtés elle fut donnée comme telle. Néanmoins elle se rompit par tout ce que le duc d'Albret ne cessa de prétendre, dont son frère le blâma au point que, pour ne pas irriter le crédit du duc de Noailles, il demeura toujours de ses amis. Le duc d'Elbœuf, qui n'avait pas les mêmes raisons, mais qui fut toute sa vie fort avide, avait envie de marier le prince Charles, qu'il regardait comme son fils, et qui, avec ses grands établissemens en survivance, n'avait point de bien. Il crut trouver dans ce mariage une alliance convenable et tous les avantages d'une affaire purement d'argent pour le prince Charles, et pour soi-même le moyen de puiser dans les finances.

Le duc de Noailles, piqué de la rupture du duc d'Albret, se trouva flatté de trouver sur-le-champ un prince véritable, au lieu d'un faux qui lui manquait, avec des établissemens extérieurs encore plus éblouissans qui le firent passer par-dessus l'inconvénient des biens, immenses chez les Bouillon, nuls dans le prince Charles.

Ainsi le mariage également desiré fut bientôt conclu, moyennant 800,000 liv., ce que l'on ne disait pas, et la patte du duc d'Elbœuf largement graissée. Les deux familles obtinrent pour le prince Charles un million de brevet de retenue sur la charge de grand-écuyer, publiquement volée à mon père, et qui ne leur avait jamais rien coûté, comme on l'a vu au commencement de ces Mémoires. Jamais on n'avait ouï parler d'un pareil brevet de retenue, qui assurait à toujours la charge dans la famille, parce que personne ne pouvait être en état de la payer. Le cardinal de Noailles les maria dans sa chapelle, et donna un grand dîner à l'archevêché, et le soir il y eut une fête à l'hôtel de Noailles, où sur le minuit M. le duc d'Orléans alla donner la chemise au prince Charles, qui voulut continuer d'être nommé ainsi, et sa femme la comtesse d'Armagnac, comme on appelait la femme de M. le Grand. Celle-ci n'avait pas encore treize ans, ainsi le mari ne fut au lit avec elle qu'un moment pour la cérémonie, et chacun demeura chez soi jusqu'à un temps fixé, qu'elle alla chez son mari, où elle ne demeura pas long-temps. Tant que le duc de Noailles eut les finances, tout alla à merveille; vers leur déclin, les rats le sentirent, et se hâtèrent de dénicher. Une très légère imprudence de madame d'Armagnac causa un éclat qui dure encore. Elle entra aux filles de Sainte-Marie du faubourg Saint-Germain, où une sœur de son père était religieuse, et où elle vécut plusieurs années très régulièrement. Elle y reçut toute la maison de Lorraine, hommes et femmes, qui prirent son parti contre son mari, mademoiselle d'Armagnac même, qui en demeurèrent brouillés avec lui, et des complimens de M. et de madame la duchesse de Lorraine. Il n'y eut que le duc d'Elbœuf qui ne vit plus aucun Noailles, et qui ne les épargna pas. Le prince Charles ne salua même plus son beau-père, et ils en sont demeurés

là. Au bout de quelques années, madame d'Armagnac alla demeurer à l'hôtel de Noailles. Elle arbora la haute dévotion, et à la fin a pris une maison à elle fort éloignée de toutes celles de ses parens. La dévotion n'y nuit point à l'intrigue si naturelle aux Noailles. Mais il n'y a jamais eu moyen d'obtenir du prince Charles qu'elle mît les pieds à la cour.

M. le comte de Charolois, étant à Chantilly, fit semblant le 30 avril d'aller courre le sanglier dans la forêt d'Halatre, suivi de Billy tout seul, qui était un gentilhomme de M. le Duc, qui avait beaucoup de sens et de mérite, et ils ne revinrent plus. M. le Duc, qui était à Chantilly, revint à Paris le lendemain essayer de persuader M. le duc d'Orléans et le monde qu'il n'avait aucune part à cette équipée, dont il n'avait pas su un mot. Madame la Duchesse tint le même langage. Deux jours après, ils reçurent tous des lettres datées de Mons de M. de Charolois et de Billy, remplies de demandes de pardons de son départ sans leur permission, et d'excuses de Billy sur les sermens du secret que M. de Charolois lui avait fait faire avant que de lui déclarer de quoi il s'agissait. Il ajoutait que ce prince prendrait incognito, sous le nom de comte de Dammartin, la route de Munich, où il attendrait leurs ordres et leurs secours. Personne ne fut un moment la dupe de cette partie de main, dont la maison de Condé ne tira pas le fruit qu'elle s'en était promis. Madame la Princesse et la duchesse d'Hanovre, mère de l'impératrice, étaient sœurs. Madame la Duchesse et M. le Duc espérèrent intimider M. le duc d'Orléans par ce voyage à Vienne et en Hongrie, et par cet air de fuite et de secret n'avoir point à répondre de ce qui s'y passerait. L'artifice était trop grossier pour laisser imaginer à qui que ce fût qu'un prince du sang de 17 ans fût parti de Chantilly pour la Hongrie sans l'aveu d'une

mère et d'un frère aîné tels que madame la Duchesse et M. le Duc. Le seul accompagnement de Billy, connu pour avoir leur confiance, aurait levé le voile. M. le duc d'Orléans ne prit aucune inquiétude de cette disparate, qui en effet n'en pouvait donner la plus légère. Il se contenta de n'y prendre aucune part, et ne fut pas fâché de plus de se trouver par là hors d'atteinte des attaques de bourse pour fournir aux frais. M. de Charolois fut magnifiquement reçu à Munich par M. l'électeur de Bavière, qui avait continuellement vécu avec madame la Duchesse dans tous ses voyages à Paris et à la cour. Il fit présent à ce prince de beaucoup de chevaux tant pour sa personne que pour ses gens. Mais à Vienne, il ne put voir ni l'empereur ni l'impératrice. M. le Duc en fut piqué et s'en prit vainement à Bonneval, qu'il crut l'avoir empêché. On ne comprit point quelle en fut la difficulté, puisque le prince de Dombes, arrivé auparavant, les avait vus. Quelque différence réelle qu'il y eût entre eux deux, il n'y en avait alors aucune pour le rang et pour tout l'extérieur. Le prince de Dombes avait bien sûrement sa leçon très distincte, et M. du Maine était trop attentif à la qualité de prince du sang, dont il jouissait alors en plein, et qu'il avait conquise pour soi et pour ses enfans, pour en avoir commis la moindre chose sur un si grand théâtre. Apparemment que M. le comte de Charolois en voulut plus qu'on n'avait donné à M. de Dombes; cependant l'incognito couvrait tout. Il est vrai que MM. les princes de Conti n'avaient point vu l'empereur Léopold à leur dernier voyage de Hongrie, ni en allant ni revenant, qui ne voulut pas leur donner le fauteuil comme aux électeurs; mais il est vrai aussi qu'ils passèrent à Vienne à visage découvert.

On a vu, en son temps, tout ce que l'abbé de la Rochefoucauld eut à essuyer de sa famille, à la fin du règne du feu roi, et depuis, qui le voulait forcer, lorsqu'il fut

devenu l'aîné, à céder tous ses droits d'aînesse à son frère, ou à quitter tous ses riches bénéfices, sans lui en donner de dédommagemens. Enfin, ils le résolurent à s'en aller en Hongrie avec une dispense du pape de porter l'épée trois ans en gardant ses bénéfices. Le prince Eugène, le chevalier de Lorraine, M. de Forbin, lieutenant-général et capitaine des mousquetaires gris, et bien d'autres, ont toujours servi avec des abbayes sans dispenses, et ont porté l'épée et gardé leurs bénéfices jusqu'à la mort, sans être chevaliers de Malte ni de Saint-Lazare; mais le scrupule convenait aux desseins de M. et de madame de la Rochefoucauld. Il n'a pas paru que Dieu y ait répandu sa bénédiction; mais en attendant, ils furent tous bien soulagés. L'abbé de la Rochefoucauld partit mal volontiers peu de jours après M. de Charolois; il arriva à Bude, où, avant d'avoir joint l'armée impériale, il fut pris de la petite-vérole, et en mourut.

CHAPITRE XXVIII.

Conduite de M. et de madame du Maine. — Leur projet. — Confusion dont ils savent profiter pour se faire un parti. — Aveuglement de ce parti composé de toutes pièces qui usurpe le nom de noblesse. — But des meneurs. — Sottise du grand nombre. — Menées du grand-prieur et de l'ambassadeur de Malte. — Les chevaliers reçoivent du régent défense de s'assembler, si ce n'est pour les affaires de leur ordre. — Huit seigneurs veulent présenter au nom de cette prétendue noblesse un mémoire contre les ducs. — Le régent ne reçoit point le mémoire. — Quels étaient les huit personnages. — Embarras de cette noblesse sur son projet.

On a vu à la mort du roi le succès de la noire et profonde scélératesse du duc de Noailles à mon égard, par

une calomnie et une perfidie qui ont, je crois, peu d'exemples, et combien elle seconda le projet du duc et de madame la duchesse du Maine, résolue à bien tenir les épouvantables paroles qu'elle avait dites à Sceaux aux ducs de la Force et d'Aumont. On les a vues, en son lieu, et à propos de quoi elles furent dites; mais il est nécessaire ici de les répéter. Les voici : « Qu'elle voulait bien leur dire, pour qu'ils ne prétendissent pas en douter, que quand on avait une fois acquis l'habilité à succéder à la couronne, il fallait plutôt que se la laisser arracher, mettre le feu au milieu et aux quatre coins du royaume ». Ces furieuses paroles furent les dernières de cette belle conférence qui fut unique. Ce fut dans la vue d'une si monstrueuse exécution, si besoin en était, qu'ils continuèrent plus que jamais d'échauffer tout ce qu'ils purent contre les ducs; premièrement pour effrayer et se maintenir dans leurs usurpations contre eux, en empêchant, par ce bruit, tout jugement dans la suite; secondement pour, sous prétexte de l'objet des ducs, s'attacher et se former un parti, dont ils pussent faire à leur gré toutes sortes d'autres usages, à quoi ils ne cessèrent de travailler tant que le roi vécut, surtout sur la fin.

Une image d'ordre et de distinction s'était soutenue jusqu'à la mort du roi, au milieu de toutes les entreprises et de toute décadence. Après lui, le peu de dignité de M. le duc d'Orléans jusque pour lui-même, sa légèreté, sa faiblesse, sa politique si favorite, *divide et impera*, confondirent tout à son avènement à la régence. Plus de cour, un roi enfant, ni reine ni dauphine, et deux uniques veuves de fils de France. Madame, toujours enfermée, sa toilette et son dîner fort déserts; madame la duchesse de Berry renfermée ou en parties, voulant et ne voulant point de cour, et se trouvant fort abandonnée, imagina d'en réchauffer une, en permettant aux dames

d'y venir en robes de chambre; établit des tables de jeu, et en retint plusieurs à souper tous les soirs. Cela éclipsa les tabourets, parce qu'ayant cette heure commode de la voir, on ne tint plus compte d'aller à sa toilette, ni guère plus d'aller aux audiences qu'elle donnait aux ambassadeurs, ni à celles de Madame, laquelle on avait négligée assez de tout temps. Dès les dernières années du roi, les princes et les princesses du sang, dont le temps n'avait pu diminuer le dépit du rang de M. et madame la duchesse d'Orléans, qu'en dernier lieu la prétention pour ses filles avait encore aigris, s'étaient établis sur de petites chaises à dos de paille, plus mobiles, disaient-elles, et plus légères et commodes pour travailler et pour jouer. Par ce moyen, plus de distinction de sièges, et ils ne prenaient et ne donnaient des fauteuils à qui ils en devaient, que lorsqu'ils ne pouvaient s'en dispenser en des visites de cérémonies, comme de mort, de mariage, etc. Les gens de qualité, accoutumés ainsi à ne trouver plus de différence avec les gens titrés, commencèrent bientôt à ne plus donner puis offrir leurs places, en quoi les gens titrés leur avaient montré un fort sot exemple depuis plus long-temps, qu'ils avaient cessé entre eux le même usage presque tous. Je l'avais trouvé établi en entrant dans le monde; il ne cessa peu-à-peu que long-temps depuis. Moi et quelques autres ducs et duchesses l'avions toujours conservé; la maison de Lorraine l'avait continué par aînesse, et ses singes de Bouillon et de Rohan n'y manquaient pas non plus chacune entre elles. Mais toutes trois eurent à cet égard la même nouvelle conduite à essuyer que les ducs et les duchesses.

Rien ne pouvait être plus agréable à M. et à madame du Maine. La division était leur salut. Ils l'avaient procurée et mise au comble entre les ducs et le parlement, ils n'oublièrent rien pour la porter aussi loin qu'elle put

aller entre les ducs et tous ceux qui ne l'étaient pas, en même temps pour profiter de l'une et de l'autre à lier, unir et amalgamer ensemble le parlement, et tout ce qu'ils pouvaient animer de gens contre les ducs. Ils y parvinrent bientôt, et dès que leurs mesures là-dessus eurent réussi, ils commencèrent à former et à organiser leur parti sans y paraître à découvert.

Ce mélange de gens de qualité, de moindres et des plus petits compagnons, ne blessa point ceux de la plus grande naissance, et pour faire nombre tout leur fut bon. Quelques gens d'esprit de la première qualité passèrent là-dessus pour parvenir à grossir assez, pour après le prétexte des ducs venir à des choses plus importantes, à ventiler le gouvernement et parvenir à ce que se proposent ceux qui s'élèvent contre le roi ou le régent ou le premier ministre, comme on a vu dans tous les troubles domestiques et les guerres civiles de tous les âges de la monarchie. Le grand nombre de ces gens de toutes qualités étaient menés par le nez, comme il arrive toujours, par le chef ou les chefs, et le petit nombre de leurs confidens, qui détachent des émissaires, et qui tournent les esprits, sous divers prétextes, à faire tout ce qui leur convient, et ce qui ne convient qu'à eux; et qui se rient et se moquent de ce grand nombre d'instrumens dont ils font la même sorte de cas qu'un artisan et un ouvrier font de leurs outils, dont tout le travail n'est utile qu'à eux, et est inutile aux outils même, qui, après avoir bien servi leurs maîtres, deviennent usés, ébréchés, cassés, et ne sont plus de nul usage, ni ramassés par personne. Tel fut ce groupe qui, depuis les Châtillon, les Rieux, etc., jusqu'aux Bonnetot et autres fils de secrétaires du roi ou de fermiers, osèrent se produire comme un corps sous l'auguste nom du second des trois états du royaume, de leur unique autorité. Ce fut donc ce monstre

sans titre légitime, ni même d'ombre illégitime, sans convocation, sans élection, sans pouvoir, ni instruction ni commission, qui se donna sous le nom de la noblesse, dont les trois quarts auraient eu grande peine à prouver la leur. Je n'en nomme aucun, parce que je ne prétends pas entrer en des généalogies, qui n'ont d'autre fruit que de désoler ceux qui ne peuvent montrer de vérité, et si j'ai avancé ce Bonnetot, c'est par le contraste d'avoir pour sa richesse épousé une fille de M. de Châtillon, et avoir été admis par lui, et en sa considération, par tous les autres, à être indistinctement regardé comme M. de Châtillon même, et à son exemple, tous les gens de peu ou de rien qui s'empressèrent d'y entrer, pour se faire un titre dans les suites d'avoir été de ces assemblées de la noblesse qui commencèrent à se tenir tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre.

Mais dans ces assemblées où sans savoir pourquoi on rugissait contre les ducs d'impulsion du duc et de la duchesse du Maine, l'embarras fut long-temps d'un objet particulier. Ils éclataient en plaintes qu'ils faisaient retentir partout avec une sorte de tumulte, tantôt que les ducs prétendaient faire un corps à part de la noblesse, tantôt que la noblesse ne voulait plus que les ducs fissent corps avec elle. On débitait des choses qui ne se pouvaient appeler que de véritables pauvretés, sans nombre, sans vérité, sans la moindre apparence, sans aucune sorte d'existence, de tentatives des ducs, les unes ridicules, les autres parfaitement inutiles ou indifférentes, quand même elles auraient existé, telles qu'on aurait honte de les rapporter et de les réfuter. Elles tombaient aussi d'elles-mêmes à mesure qu'elles étaient alléguées, mais pour faire place à d'autres aussi faussement et aussi misérablement inventées, et qui ne vivaient pas plus long-temps. La fécondité en substituait d'autres pour entrete-

nir l'effervescence et le bruit, qui ne duraient pas plus long-temps, mais auxquelles on en faisait succéder d'autres, qui n'avaient pas plus de fondement ni un meilleur sort. Quand des ducs ou gens de qualité, ou de différentes qualités, car il s'en fallait bien que tous se fussent laissé ensorceler, demandaient à des parens et à des amis de cette noblesse (car pour s'entendre, il les faut bien désigner par les noms qu'ils avaient usurpé), quand, dis-je, on leur demandait de quoi ils se plaignaient, ce qu'ils voulaient, et que par amitié, ou pour ne pas montrer qu'ils ne le savaient pas eux-mêmes, ils voulaient répondre, ils balbutiaient et ne savaient qu'articuler. Quand on leur démontrait combien on se jouait d'eux par toutes les puérilités sans vérité et sans vraisemblance dont on les abusait, ils demeuraient muets et honteux. Quand on leur faisait sentir que les ducs ne pouvaient pas n'être point du corps de la noblesse, et qu'il était absurde de les accuser de n'en vouloir pas être, et impossible de les en exclure, parce que, n'y ayant que trois ordres dans l'état, il fallait bien qu'ils fussent de l'un des trois par leur naissance et leur dignité française, et qu'ils ne pouvaient pas être du premier ni du troisième, quelques-uns semblaient se rendre, mais la plupart, ne sachant que répondre à ce dilemme se mettaient en fureur. En un mot, ils ne savaient que dire, ils y suppléaient par crier et parler à tort et à travers.

L'affaire n'était pas assez mûre ni assez préparée pour aller plus loin. On y travaillait sans relâche, on cabalait les provinces pour en attirer des députations en y soufflant le même feu, et pour l'entretenir et l'augmenter à Paris; on prépara un mémoire contre le rang et les honneurs des ducs et des duchesses. Ce n'était pas que les moteurs de cette requête en imaginassent aucun succès, mais il fallait tenir cette noblesse ensemble et en mouve-

ment, se l'attacher de plus en plus, l'encourager à des tentatives hardies, la piquer par lui faire recevoir des refus, et pour cela lui donner de la pâture par des prétentions absurdes qui flattassent leur vanité. Quand le mémoire fut prêt, et qu'il fut question de le présenter, les directeurs jugèrent à propos de se servir de ce qui était sous leur main pour augmenter le nom et le nombre. Le grand-prieur était intéressé pour ses propres entreprises de n'en pas voir tomber les fondemens, et les princes du sang pressaient le régent sans relâche de leur tenir parole et de les juger; le premier président, le plus envenimé de tous contre les ducs par les perfidies qu'il leur avait faites dans l'affaire du bonnet, publiquement déshonoré par l'amas de scélératesses qu'il y avait commises, et que les ducs avaient exposées fidèlement au plus grand jour, esclave d'ailleurs de M. et de madame du Maine, disposait de son misérable frère non moins déshonoré que lui, mais par d'autres endroits, que M. du Maine avait par le feu roi fait ambassadeur de Malte : ainsi joints dans cette affaire avec le grand-prieur, ils soulevèrent tout ce qui était à Paris de l'ordre de Malte qui se joignit à cette noblesse, et ils convoquèrent tout ce qui en portait la croix pour accompagner la présentation du mémoire. Le régent qui en fut averti, sentit l'inconvénient de cet attroupement, et manda l'ambassadeur de Malte la veille de la présentation du mémoire, auquel il dit qu'il défendait toutes assemblées de chevaliers de Malte, à moins que ce ne fût uniquement pour les affaires de leur ordre.

Le samedi 18 avril, MM. de Châtillon, chevalier de l'ordre, de Rieux, de Laval, de Pons, de Beauffremont et de Clermont vinrent au Palais-Royal, et entrèrent ensemble pour présenter leur mémoire au régent qui ne voulut pas le recevoir, leur dit deux mots de méconte-

ment fort secs, leur tourna le dos, et entra dans une pièce de derrière. M. de Châtillon avait fait sa fortune par sa figure chez Monsieur, dont peu-à-peu il devint premier gentilhomme de la chambre, et le fut après de M. son fils, qu'il suivit en Italie. A la figure près, qui était singulièrement belle, et à la valeur, il n'y avait rien, et quoique cette figure l'eût mis long-temps dans un certain grand monde, il n'y avait été souffert que par ses qualités corporelles, et il y avait long-temps qu'il menait une vie fort obscure. M. de Rieux avait beaucoup d'esprit, fort avare, fort méchant, fort glorieux, fort pensant en dessous, fort obscur, qui n'avait jamais vu ni guerre, ni cour, ni monde. Les intendans, les impôts, le pouvoir absolu lui déplaisaient infiniment par gloire et par avarice, et il aurait voulu donner le ton au gouvernement, ou se faire donner et compter avec lui sans se donner la peine de paraître. Il n'était pas assez simple pour compter gagner rien sur les ducs; il ne regardait cette entreprise que comme le chausse-pied d'autres plus solides et plus importantes, mais par cela même des plus vifs pour animer le gros à poursuivre le fantôme qui les ameutait. M. de Laval, fils du frère de la duchesse de Roquelaure, était sur le même moule que M. de Rieux, mais il avait vu la cour et le monde plus que lui, et avait servi avec assez de distinction. Il avait tâché de tirer un grand parti d'une blessure qu'il avait reçue à la mâchoire, et pour le distinguer des autres Laval, on l'appelait la Mentonnière, parce qu'il en conserva une toute sa vie de taffetas noir, qui d'ailleurs ne l'incommodait en rien, mais qu'il crut servir à afficher son mérite militaire. Cette mentonnière ne lui ayant pas valu ce qu'il en avait espéré, il quitta le service avec hauteur, et retomba dans l'obscurité tant que le roi vécut, et ne songea qu'à s'enrichir. Il y parvint en épousant la sœur de Turménies,

veuve de Bayez, qui était fort riche, et tous deux fort appliqués le devinrent de plus en plus par quantité d'intrigues et d'affaires d'argent. Celui-là devint le bras droit de madame du Maine, le confident de ses ressorts et le plus ardent de toute cette noblesse. On verra dans la suite que ses vues étaient pernicieusement vastes, et qu'il ne put se rendre capable de ce prélude, que par un chemin à des révolutions d'état après lesquelles il soupirait sans cesse. M. de Pons était encore de même genre.

Comme MM. de Châtillon et de Laval et presque comme M. de Rieux, il était né pauvre, mais si pauvre qu'il n'avait rien; il était parent de M. la Rochefoucauld le père, qui logeait chez lui un cadet de cette maison, qui portait le nom de la Case, et qu'il avait défrayé longtemps, jusqu'à ce que, devenu par le temps et les grades lieutenant des gardes-du-corps, il le quitta avec un cordon rouge, et le gouvernement de Cognac, mais logé toute sa vie, et monté aux chasses par M. de la Rochefoucauld. La Case lui parla du triste état de l'aîné d'une maison si ancienne et si distinguée, et M. de la Rochefoucauld, qui était fort noble et très bienfaisant, le fit venir de Saintonge, le mit avec ses petits-fils, et en fit comme de l'un d'eux. Tout contribua à le faire entrer agréablement dans le monde avec un tel appui, un grand nom, un des plus beaux visages et des plus agréables qu'on pût voir dans la fleur de quatorze ou quinze ans, beaucoup d'esprit, d'art et de tour, qui surprennent infiniment à cet âge, et à cette arrivée de province, enfin la compassion d'un abandon total de fortune avec tant de talens naturels. Il fut ainsi à la cour plusieurs années avant la mort du roi, qui, à la prière de M. de la Rochefoucauld, lui donna enfin pour rien un guidon de gendarmerie. Le fils aîné du maréchal de Tallard avait épousé en 1704 la fille unique de Verdun aîné de sa maison et

cousin-germain de son père, pour terminer de grands procès. Il mourut sans enfans des blessures qu'il reçut à la bataille d'Hochstett. Sa veuve était également laide et riche. M. de Pons, qui n'avait rien se mit en tête de l'épouser. Il y parvint par ses charmes en 1710. Il quitta la cour, M. de la Rochefoucauld, dont il compta n'avoir plus besoin, et le service, et montra plus de talent à faire valoir des procès que pour la guerre; il désola le maréchal de Tallard, et il montra souvent aux procureurs les plus lestes qu'il en savait plus qu'eux. Madame de Montmorency-Fosseux s'étant bientôt lassée d'être dame d'honneur de madame la Duchesse, Conti, M. le Duc et madame sa mère se piquèrent de ne pas déchéoir, et mirent madame de Pons en sa place. Rien de si avare, de si glorieux, de si pointilleux, et si la naissance permettait de le dire, de si audacieux que M. de Pons avec un air de politesse et un débit sentencieux de maximes, et que madame de Pons avec l'aigeur et l'emportement d'une femme qui connaissait peu le monde et les mesures. Leur règne fut donc assez court à l'hôtel de Condé, d'où ils sortirent brouillés avec tout ce qui y allait, et plus encore avec les maîtres. De ce moment on ne les a plus vus dans le monde, uniquement appliqués à s'enrichir de plus en plus, et M. de Pons raccroché par madame du Maine, appliqué à former son parti avec le même but et le même feu que M. de Laval; mais ayant bien plus d'esprit et d'instruction, car il s'était orné l'esprit de lecture, il garda plus de ménagemens pour sa propre sûreté, et en servant madame du Maine avec autant et plus même d'art que lui, et qu'aucun de ceux qui étaient dans la bouteille, il eut celui de se préserver des accidens personnels.

M. de Beauffremont, avec bien de l'esprit et beaucoup de bien et de désordre, était un fort sérieux, très sotte-

ment glorieux, qui se piquait de tout dire et de tout faire, et qui avait épousé une Courtenay plus folle que lui encore en ce genre. Les conducteurs en savaient trop pour s'en servir autrement que d'un pion avancé. Il n'en voulait qu'aux ducs, et disait tout haut que, ne pouvant le devenir, il les voulait détruire. En cela il faisait plus de justice à son mérite qu'à sa naissance. M. de Clermont était un bellâtre tout-à-fait dépourvu de sens et d'esprit, qui, débarqué du Mans par le coche, car il n'avait rien, se targuait de son nom et de sa figure avec quoi il prétendait faire fortune. Il épousa la seconde fille de M. et de madame d'O; c'était la faim et la soif ensemble. Mais il espéra tout du crédit de cette alliance par laquelle il vécut à la cour, et y attrapa des emplois à la guerre. D'O bien plus au duc du Maine et à madame du Maine qu'au comte de Toulouse, mais à qui la prudence ne permettait pas de se montrer, paya de ce gendre que sa gloire et sa sottise enrolèrent contre les ducs sans rien apercevoir au-delà, et qu'on se garda bien aussi de lui découvrir. Il se crut un homme principal de se voir en si belle compagnie, où il aboya des mieux en écho. Tels furent les chiens de confiance de cette meute, auxquels en étaient sourdement joints d'autres, qui ne paraissaient pas à découvert, tant du petit nombre du conseil à divers degrés de confiance du secret, que de pions.

Cette levée de boucliers ne fit pas grand peur aux ducs; ils virent le mémoire par quelques amis, car on se garda bien de le laisser courir, et ils le méprisèrent jusqu'à n'y pas faire la moindre réponse. Quand on demandait à ces messieurs en quel pays civilisé des quatre parties du monde il n'y avait point de grands avec des rangs distinctifs de quiconque ne l'était pas, quand on leur demandait la date de leur commencement partout sous quelque nom qu'ils fussent connus dans tous les âges,

quand on leur proposait d'expliquer ce que deviendrait en les abolissant l'ambition et l'émulation, le service de l'état, le pouvoir des rois et l'utilité des grandes récompenses, quand on les pressait sur la possibilité des préférences par naissance parmi la noblesse sans dignités, et sans distinctions marquées, quand on les poussait sur ce qui était le plus fâcheux à supporter, d'un rang distinctif par dignité que tout homme de qualité pouvait posséder, dont il était capable, et qui n'était presque composé que de gens de qualité comme eux, et qui n'étaient que tels avant que cette dignité leur eût été donnée, ou d'un rang distinctif par naissance hors la maison régnante, qui s'étend à toute une maison mâles et femelles à l'infini, et qui dit tacitement sans cesse à tous les gens de qualité, mais très clairement et très palpablement, qu'ils sont et ont ce que les gens de qualité ne peuvent jamais être par la disproportion de naissance qui est entre eux ; à ces courtes et pressantes considérations nulle réponse, les uns muets et honteux, les autres furieux balbutiant de rage, et ne disant pas quatre mots suivis. Quand on les poussait sur la comparaison de leurs pères ou prédécesseurs, et qu'on leur demandait la cause d'un changement du blanc au noir si contradictoire, car ceux-ci ne disaient mot sur le rang de princes étrangers, on apprenait à la plupart ce qu'ils ignoraient, qui en ouvraient la bouche et de grands yeux, et en demeuraient stupéfaits, et les autres ne savaient où se mettre. Ce contraste mérite bien place ici pour ne le pas laisser périr dans l'oubli, et au moins en rafraîchir la mémoire.

CHAPITRE XXIX.

Différence qui existe entre les assemblées de plusieurs seigneurs et gentilshommes en 1649, et celles de la prétendue noblesse actuelle. — Copie du traité original d'union et association de plusieurs de la noblesse en 1649, avec les signatures. — Quelques éclaircissemens sur les signataires de cet acte. — Requête de plusieurs ducs et pairs au roi tendante à même fin. — La noblesse de 1649 comparée à celle de 1717. — Succès et fin des assemblées de 1649.

On ne répétera pas ce qui se trouve répandu en plusieurs endroits de ces Mémoires à mesure que l'occasion naturelle s'est présentée d'expliquer comment le rang de prince étranger s'est formé à l'appui de la ligue, puis a été accordé par degrés à d'autres maisons que les souveraines; on se contentera de rapporter ici le traité d'union de ceux qui, comme cette noblesse dont on parle, en prirent de même le nom sans aveu ni mission, mais pour chose réelle et non imaginaire, et chose si radicalement contraire aux lois et usages de ce royaume, à ce qui est établi dans tous les états, et qui offense si personnellement tout le second ordre du royaume en général et en particulier. Ces assemblées de noblesse, et ce traité entre elle, se firent à Paris en 1649 après le rang accordé à MM. de Bouillon, et le tabouret à la princesse de Guéméné qui enfanta depuis par longs degrés le même rang, et deux autres tabourets à la marquise de Senecey et à la comtesse de Fleix mère et fille, toutes deux veuves, et toutes deux dames d'honneur, l'une en titre et l'autre en survivance, de la reine-mère pour les intérêts de laquelle elles avaient été long-temps exilées à Randan

en Auvergne, et madame de Brassac mise dame d'honneur en la place de madame de Senecey qui fut rappelée à la mort de Louis XIII, madame de Brassac renvoyée, et madame de Senecey rétablie avec sa fille en survivance. On verra dans ce traité ce que la noblesse d'alors pensait si différemment de celle d'aujourd'hui; mais elle était encore instruite dans ces temps-là, connaissait son intérêt et ne se laissait pas mener par le nez à ce qui y est le plus directement contraire. J'ai eu entre les mains l'original signé de ce traité, et j'en donne ici la copie que j'en ai faite. Il est étonnant en quelles mains tombent par la suite des temps les pièces originales souvent les plus curieuses et les plus importantes, et les titres les plus précieux; il n'est pas rare d'en trouver chez des beurrières, et entre de pareilles mains. La pièce dont il s'agit, qui n'est pas de cet ordre, mais qui a sa curiosité, était tombée entre celles d'un vieux médecin de Chartres, qui était excellent médecin, encore plus philosophe, savant en belles-lettres, curieux et très instruit de l'histoire, qui, content de peu, n'avait jamais voulu quitter sa patrie, ni chercher à paraître et à s'enrichir à Paris. Il s'appelait Bouvard; il avait infiniment d'esprit et une mémoire prodigieuse. Le malheureux état de mon fils aîné me fit appeler ce médecin à la Ferté sur le témoignage de M. de Chartres, de Merinville et d'autres encore. Il demeura quelque temps avec nous à plusieurs reprises, et je trouvais fort à m'amuser, et même à m'instruire dans sa conversation qui d'ailleurs avait encore l'agrément de la gaîté. Nous tombâmes sur des matières qui l'engageaient à me parler de ce traité de la noblesse; et il me dit qu'il l'avait original, et en effet, il me l'apporta quand il revint. Je le copiai avec les signatures dans le même ordre que je les y trouvai, et j'eus toutes les peines du monde à le lui faire reprendre. Il voulait abso-

lument me le donner; il me le rapporta même une seconde fois dans le même dessein, mais je ne crus pas devoir profiter de son honnêteté et priver un curieux savant et un fort honnête homme d'une pièce originale. La voici :

Traité d'union et association faite par les seigneurs de la plus haute noblesse du royaume, tenue à Paris en 1649.

« Nous soussignés, pour obvier aux divisions et désordres qui pourraient naître de la marque d'honneurs extraordinaires qu'on témoigne vouloir accorder à quelques gentilshommes et maisons particulières au préjudice de toute la noblesse de ce royaume et notamment de plusieurs des plus signalés de cet ordre, lequel, pour être le plus vrai et le plus ferme appui de cette monarchie, doit être par tous moyens conservé dans une parfaite union sans qu'on laisse établir aucune différence de maisons, avons déclaré par cet écrit, juré et promis unanimement sur notre foi et honneur, qu'après avoir fait nos très humbles remontrances à sa majesté, à son altesse royale et à messeigneurs les princes du sang, et au cas qu'elles ne soient suivies de l'effet que nous espérons de leur justice, nous tâcherons par toutes sortes de voies et de ressentimens justes, honnêtes et généreux, et qui n'iront point contre le service du roi et de la reine, que semblables distinctions n'aient lieu, consentant que celui de nous qui s'éloignera de la présente union soit représenté homme sans foi et sans honneur, et ne soit point tenu pour gentilhomme parmi nous. Seront suppliés de notre part tous les gentilshommes du royaume absens de s'unir avec nous par députés, pour maintenir l'intérêt général de toute la noblesse, et joindre leurs très humbles supplications aux nôtres. Le

présent écrit a été signé sans distinction ni différences de rang et de maisons, afin que personne n'y puisse trouver à redire. De plus, nous promettons que si quelqu'un des soussignés et intéressés est troublé et attaqué en quelque sorte que ce soit dans la suite de cette affaire, nous prendrons ses intérêts comme communs, et tous en général et en particulier, sans nous en pouvoir séparer par aucune considération; et sera déclaré infâme et sans honneur celui qui en userait autrement. En expliquant ce dernier article, s'il arrive sur le sujet de l'affaire dont il s'agit, et pour lequel nous nous sommes assemblés, qu'aucun de ceux qui se seront unis, soit par mauvais office ou autrement, tombe dans le malheur d'être attaqué en sa personne, sa liberté et ses biens, tous les autres s'obligent sous peine d'une honte publique et perte de leur réputation, de faire toutes les choses nécessaires pour le tirer de l'état auquel il se serait mis pour l'intérêt de leur cause commune jusqu'à périr plutôt qu'il restât opprimé.

« S'engagent non-seulement, sous les mêmes conditions de leur honneur, de s'opposer dans l'occasion présente pour empêcher que nul obtienne les privilèges des princes qui n'aura pas cet avantage par sa naissance, mais promettent de former pour l'avenir les mêmes oppositions, afin qu'aucun, de quelque qualité et sous quelque prétexte que ce puisse être, n'étant pas né prince, ne parvienne à une semblable prérogative, qui serait une distinction injurieuse à la noblesse, principalement entre personnes dont les conditions ont toujours été égales, et de qui les prédécesseurs ont tenu le même rang et vécu sans se déférer les uns aux autres, ni dans la cour ni dans les provinces.

« Promettent et s'engagent sur les mêmes paroles et sur leur honneur de ne point se retirer de la foi qu'ils se

sont donnée les uns aux autres, de n'alléguer aucunes excuses, prétextes ni raisons qui les puissent directement ni indirectement séparer de l'association générale et particulière que porte cet écrit qu'ils ont signé pour le maintenir inviolablement dans tous les articles qu'il contient, et courir tous la même fortune.

« Promettent pareillement de ne se point désister de la poursuite qu'ils ont entreprise, qu'ils n'aient reçu la satisfaction qu'ils doivent légitimement espérer de la bonté et de la justice de sa majesté, ou que le parlement n'y ait apporté les réglemens nécessaires suivant les lois, les exemples et les constitutions du royaume, ne s'excluant point de se pourvoir où ils jugeront bon être, et par les moyens que l'assemblée trouvera justes et raisonnables.

« Et pour expliquer nettement l'intention de tous les intéressés en cette affaire, sont demeurés d'accord de former leur opposition conformément à ce que porte cet écrit sur ce qui a été concédé et prétendu de cette nature, depuis l'année 1643. Saint-Symon Vermandois, Halluyes Schomberg, l'Hospital, le commandeur de Rochechouart, d'Aumont de Chappes, Vassé, Orval, Leuville, Frontenac, Saujon de Campet, Vardes, Brancas, Montresor, Clermont-Tonnerre, comte de Vence, Charles Léon de Fiesque, Louis de Mornay Villarceaux, Sévigné, Montesson, Argenteuil, Boubet, Mallet, Moreuil Caumesnil, Mauleon, de Clermont Monglat, Congis, Canaples, H. de Béthune, Roussillon, Savignac, Fr. Gard, le chevalier de Caderousse, Montmorency, Sigoyer, Leiden, Rouville, Bourdonné, Humières, d'Aydie, Beauxoncles, Ligny , Cormes Spinchal, Houdancourt, Villeroy, l'Hospital Sainte-Mesmes, Longueval, Hautefort, Gasnières, Chasteauvieux, de Vienne, Montresor, d'Auteuil, de Crevant, G. Rouxel de Mé-

davy, Maugiron, Du Hamel, d'Alemonis, le chevalier de la Vieuville, de l'Hospital, Bar, de Lanion, Nantouillet, Froullay, Laigue, Gouffier, Maulevrier, Matha, Saint-Germain, du Perron, Montiniac d'Hautefort, le comte de la Chapelle, le comte de Saint-Georges, Thiboust de Boyvy, de Castres, Fr. de Montmorency, de Béringhen, Bruslart, Guenes, du Rouvray, Damigny de Meindrac, Lostellemans, Cl. Mohunt, du Monteil, Cl. Dendre de la Massardière, de Guervon de Dreux, Felleton Lamechan, Roger de Longueval, Trésiguidy, Arcy, la Bourlie de Guiscard, de Grailly, Carnavalet, Saint-Abre, du Mont, Saint-Hilaire, Pascheray, le chevalier de Carnavalet, Jos. chevalier d'Ornano, J. de Lambert, le vicomte de Melun, Beaumont, de Lessins, Valernod, Termes, d'Amboise Aubijoux, Lussan, Savignac de Gondrin, la Baulme de Vallon, de Voisins Dusseau, d'Estourmel, Cressay, le Plessis d'Andigny, Chouppes, de Torson Fors, Chaisenisse, Villiers, Verderonne, Crissé, de la Roque, la Rousselière, Guitaud, Pradel, Lurmont, Bussy Rabutin, la Salle, Grammont de Vacher, le chevalier de Grammont, d'O, Crenau, Maseroles, de Besançon, de Rémond, le Plessis Besançon, Boyer, Montégu, le chevalier de Roquelaure, Barthelemy Quelen du Broutay, Chollet, chevalier Dailly, Saint-Remy, Annery, de Boyer, de Cominges de Guitaud, Thomas de Saint-André, de Melville, Guadagne, la Guerche, Saint-Georges, Pirraud, de Harlay Chanvallon, de Montbas, Sabran, Droüe, Fontainemartel, Cussant de Veronil, Fr. de Rousselet de Chateaurenault, Henescors, Fontenailles, Saint-Etienne, Achy, Mayac, Morainvillier.

De ces cent soixante-sept noms, il y en a peu de grands, plusieurs moindres, force petits, assez d'inconnus, beaucoup pour faire nombre; quelques-uns de surprenans, et presque aucun qui joigne à la grandeur ou

même à la bonté du nom, la distinction personnelle. Cela ne peut être autrement, quand on veut du nombre, et qu'il n'y a point de barrière où s'arrêter. Les deux premières signatures demandent explication. Mon oncle, frère aîné de mon père, signait toujours Saint-Symon, et par un *y*, mon père par un *i*, et n'a jamais signé nulle part que le duc de Saint-Simon, depuis qu'il l'a été. Cette première signature est constamment de mon oncle, peu endurant sur les faux princes, encore moins par son alliance, qui de plus le liait à la maison de Condé, avec qui il était fort bien, et laquelle cherchait à embarrasser la cour. La seconde paraît d'une autre main, et n'est pas en ligne, mais au-dessous de la dernière. Je ne connais personne de ma maison qui ait jamais signé Vermandois seul ou joint au nom de Saint-Simon, et cela me ferait croire que cette signature serait du héraut d'armes Vermandois au lieu de notaire. Il faut remarquer que la plupart de ces signatures sont très difficiles à déchiffrer. J'en ai laissé une en blanc qui paraît Villeroy. La même se retrouve trois signatures après. Il n'y en pouvait avoir deux, car il n'y a pas eu deux branches. M. d'Alincourt, qui de plus n'a jamais porté le nom de la terre de Villeroy, était mort en 1634; il était fils unique du secrétaire d'état, et il n'a eu que quatre fils : le premier maréchal de Villeroy, un comte de Bury, mort sans enfans en 1628, l'archevêque de Lyon et l'évêque de Chartres, ecclésiastiques dès leur première jeunesse, et un chevalier de Malte, mort devant Turin, en 1629. Le premier maréchal de Villeroy fut, en mars 1646, gouverneur de la personne du feu roi, en octobre même année maréchal de France, duc à brevet en 1651. Il est difficile de croire qu'un gouverneur du roi entièrement dévoué à la reine-mère et au cardinal Mazarin, eût signé une pièce aussi contraire à leurs volontés; il

ne l'est pas moins de penser qu'ils la lui avaient fait signer pour avoir un homme à eux de ce poids parmi cette noblesse pour déconcerter ses projets et ses démarches et en être instruits à temps. Premièrement le gouverneur du roi, surtout en ces temps de trouble, ne quittait point le roi, ou si peu que sa présence aurait été trop rare parmi cette noblesse pour en faire l'usage qui vient d'être dit; secondement cette noblesse, qui n'ignorait ni l'attachement ni les allures du maréchal de Villeroy, ne se serait pas fiée à lui. Son fils aîné était mort jeune dès 1645, et le second maréchal de Villeroy, resté unique, était né en avril 1644. Il y a donc sûrement erreur dans ce nom. Celui de Schomberg est aisé à expliquer. Ce ne peut être le duc d'Halluyn qui était aussi le maréchal de Schomberg, fils d'autre maréchal de Schomberg, mort en 1632 à Bordeaux. Le duc d'Halluyn-Schomberg prit Tortose d'assaut en juillet 1648; il était vice-roi de Catalogne, et y demeura long-temps depuis de suite. La pierre le contraignit enfin au retour dont il mourut à Paris en juin 1656. Il n'avait ni frère ni enfans. Ce ne peut donc être que le comte de Schomberg, Allemand comme les précédens, mais sans aucune parenté entre eux, qui lors de cette affaire de la noblesse commençait à s'avancer, et qui pouvait déjà être capitaine-lieutenant des gendarmes écossais, le même qui après la paix des Pyrénées alla en Portugal commander contre les Espagnols, qui fut maréchal de France en 1675, qui étant huguenot se retira en Brandebourg, après la révocation de l'édit de Nantes, puis en Hollande où il entra dans toute la confidence du prince d'Orange pour l'affaire d'Angleterre, y passa avec lui, puis avec lui encore en Irlande, où il fut tué à la bataille de Boyne, que le prince d'Orange gagna complète contre le roi, son beau-père. Il se trouve plusieurs signatures l'Hospital; elles

ne peuvent être d'aucun des deux frères tous deux maréchaux de France.

L'aîné des deux mourut en 1644, l'autre était lors de ces assemblées gouverneur de Paris et ministre d'état. Il est donc sans apparence qu'avec ces qualités qui marquaient l'entière confiance en lui de la reine et du cardinal Mazarin en ces temps de troubles, où même il pensa être assommé à l'hôtel-de-ville, cette signature puisse être de lui. Il ne laissa point d'enfans. Ce ne peut-être aussi le fils aîné du maréchal son frère, qui fut duc à brevet de Vitry en juin 1650, et qui s'appelait auparavant, et lors de ces assemblées, le marquis de Vitry, et qui aurait signé Vitry, quand ce n'aurait été que pour éviter la confusion des autres signatures l'Hospital dont il y avait lors deux autres branches. C'est, pour le dire en passant, ce même duc de Vitry, employé jeune en diverses ambassades, qui fut fait conseiller d'état d'épée, et qui comme duc à brevet, et non vérifié, ne laissa pas de précéder le doyen des conseillers d'état au conseil, et d'y être salué du chapeau par le chancelier en prenant son avis. Sur les autres signatures, il y a peu de choses à remarquer. On y voit seulement que la reine et le cardinal Mazarin d'une part, Monsieur et M. le Prince d'autre, qui étaient liés en ce temps-là, avaient eu soin de fourrer dans cette assemblée des personnes entièrement à eux, et quelques noms encore d'entre les importans de la Fronde. Il s'y trouve entre ces derniers deux signatures Montresor. Il n'y avait alors qu'un Bourdeille, qui portât ce nom, qui fut un des plus avant dans la direction de la Fronde avec le coadjuteur et la duchesse de Chevreuse, et qui est mort très vieux à l'hôtel de Guise, chez mademoiselle de Guise, qui l'avait épousé secrètement. Ainsi il y a faute nécessairement en l'une de ces deux signatures.

Mon père signa aussi avec plusieurs autres ducs et pairs, sans autres, une requête au roi tendante à empêcher ces concessions dont j'ai la copie que je ne donne pas, parce qu'il ne s'agit pas ici de dissertation sur les rangs, mais simplement des évènemens de mon temps, à propos desquels j'ai cru devoir faire mention de ces mouvemens de 1649, et de cette association ou traité qui demande quelques réflexions avant que d'achever de raconter en deux mots ce qu'elle devint et quel en fut le succès.

Ces messieurs de 1649 ne se proposent point d'attaquer ce qui est établi, non-seulement de tous les temps et en tous les pays du monde comme en France, mais ce qui l'est depuis plusieurs règnes, et qui, bien ou mal fondé, l'est sur la naissance à laquelle le nom de prince est affecté, c'est-à-dire des personnes issues, de mâle en mâle, d'un véritable souverain, et dont le chef de la maison l'est actuellement, et reconnu pour tel dans toute l'Europe. On ne voit nulle part, dans l'association que ces messieurs approuvent, rien de ce qui a été toléré, puis accordé aux véritables princes étrangers. L'écrit se contente de passer à côté et ne va qu'au but qui l'a fait faire, qui est de s'opposer à des concessions de rangs et d'honneurs à des seigneurs et à des maisons jusqu'alors semblables d'origine à eux, qui n'ont jamais rien eu ni prétendu de différence, et auxquelles aussi nulle autre n'a déféré nulle part : distinction humiliante et outrageante que l'écrit sait expliquer dans toute sa force, mais avec dignité. Il allègue donc les plus pressantes et les plus invincibles raisons, les plus solides et les plus évidentes, qu'a la noblesse de s'y opposer. Rien n'est plus éloigné de battre l'air, et de ne savoir que répondre sur le but qu'on se propose. Cet écrit est respectueux pour le roi et pour toute la maison régnante, plein de protestations de fidé-

lité, qui est toujours la première exception pour n'y manquer jamais. Il n'est pas moins rempli d'égards et de ménagemens sur les personnes qu'il attaque. Pas un mot, pas une expression qui les puisse le plus légèrement blesser, et la discrétion y est portée jusqu'à éviter avec soin de nommer aucun nom. En même temps, il s'exprime avec une dignité infinie, et sans s'échapper, il se contente d'employer les armes naturelles de la noblesse, l'honneur et la réputation, et s'il descend jusqu'à montrer un recours au parlement, il faut se souvenir que cette compagnie s'était alors rendue le fléau et le fouet du cardinal Mazarin, qui en mourait de peur. Du reste, parmi ces messieurs point d'aboiement, point de rumeur populaire, rien d'indécent, tout est mesuré avec sagesse et dignité, comme personnes qui se sentent, qui se respectent, et qui sont incapables de rien d'approchant du tumulte populaire et des mouvemens des halles. Enfin, pour différence parfaite, toute contradictoire de ces messieurs de 1649 d'avec ceux de 1717, c'est qu'ils n'usurpent point un faux titre, et ne donnent point droit sur eux de demander qui ils sont et par quelle autorité ils agissent. Ils ne prétendent point être la noblesse, mais seulement être de ce corps. Ils ne se donnent ni pour le second ordre de l'état, ni pour représenter ce second ordre; ils se reconnaissent des membres et des particuliers de ce second ordre, qui, pour un intérêt commun, effectif, palpable, pressant, s'associent. On ne peut donc leur demander, comme à ceux de 1717, qui ils sont, ce qu'ils veulent et par quelle autorité ils agissent. On voit clairement quels ils sont, et ils ne se donnent pas pour autres. On sent pleinement ce qu'ils veulent, et ce qu'ils ont raison de vouloir. Enfin l'autorité qui les fait agir n'est ni fausse ni chimérique. C'est le plus évident et le plus commun intérêt qui, sans mission et sans autorité de personne, donne droit d'a-

gir, de se défendre, de demander à quiconque en a raison et nécessité effective, et qui le font, entièrement dégagés des misérables inconvéniens de la foule aveugle et du tourbillon. Quelle disparité de 1649 à 1717! elle va jusqu'au prodige.

Néanmoins on ne saurait nier qu'avec tant de contraste, il ne s'y trouve quelques conformités. Le mélange des noms inévitable, comme on l'a dit, quand on a besoin de nombre, et qu'il n'y a point de barrière, et le but secret du très petit nombre de conducteurs en 1649. M. le Prince voulait embarrasser le cardinal Mazarin pour le rendre souple à ses volontés; il avait entraîné la faiblesse de Monsieur par ceux qui le gouvernaient, à ne pas s'opposer à ce dessein, qui n'allait à rien de criminel. C'est ce qui donna lieu à ces assemblées, et ce qui les fit durer. Mais, dès que la peur qu'en eut le cardinal Mazarin l'eut humilié au gré de M. le Prince, il ne voulut pas aller plus loin, dont Monsieur fut fort aise. Ils agirent donc en conséquence par ceux qu'ils avaient dans leur dépendance en ces assemblées, mais ils ne voulurent pas tromper l'association dans son but. Toutes les histoires et mémoires de ce temps-là racontent comment elle fut rompue. Tous ceux qui en étaient furent mandés et conduits honorablement chez le roi, où ils furent reçus avec beaucoup de distinction et d'accueil, la reine-mère, Monsieur, M. le Prince, le conseil, toute la cour présente. Monsieur les présenta; la reine leur témoigna satisfaction de les voir, et opinion de leur fidélité. Un secrétaire d'état leur lut tout haut la révocation du rang et des honneurs accordés à MM. de Bouillon, et des tabourets de la princesse du Guéméné, et de mesdames de Senecey et de Fleix, et on la montra aux principaux et à qui la voulut voir, pour que leurs yeux les assurassent qu'il ne manquait rien à la forme de l'expédition. La

reine ensuite leur dit gracieusement que puisqu'ils obtenaient ce qu'ils demandaient, il n'y avait plus de lieu à association ni à assemblées, que le roi déclarait l'association finie, et défendait les assemblées à l'avenir. La reine ensuite leur fit des honnêtetés et le Mazarin des bassesses, et chacun se retira. Telle fut la fin de cette affaire, bien différente aussi de celle de 1717. Cette révocation subsista tant que les troubles firent craindre, après quoi elle tomba. La reine remit MM. de Bouillon et les tabourets supprimés. On a vu ailleurs comment celui de la princesse de Guéméné enfanta par différens degrés les mêmes avantages à MM. de Rohan que MM. de Bouillon avaient obtenus, et que celui de mesdames de Senecey et de Fléix les fit enfin duchesses; en même temps MM. de Foix, leurs fils et petits-fils, ducs et pairs. Après cette digression nécessaire, revenons en 1717.

CHAPITRE XXX.

Ma conduite avec le régent sur l'affaire des princes du sang et des bâtards, et sur les mouvemens de la noblesse. — Prétention des bâtards. — Jugement préparatoire. — Excès de la prétendue noblesse. — Conduite des ducs. — Arrêt du conseil de régence portant défense à tous nobles de signer la requête sous peine de désobéissance. — Ma conduite dans ce conseil. — Gouvernement de Saint-Malo donné à Coetquen. — 6,000 livres de pension accordées à Laval. — Maison de Laval-Montfort différente de la maison Laval-Montmorency. — Impostures de M. de Laval. — Sa prétention de préséance sur le chancelier. — Premier exemple de mariage d'une fille de qualité avec un secrétaire d'état.

Je me tenais avec M. le duc d'Orléans sur ces mouvemens de la prétendue noblesse et sur l'affaire des bâtards,

qui lui était si connexe dans la même conduite que je gardais avec lui sur le parlement; je m'étais contenté de lui démontrer les intimes rapports de ces deux affaires et leurs communs ressorts; quel était son plus puissant intérêt sur la dernière, et qu'à l'égard de l'autre il éprouverait bientôt que le prétexte frivole des ducs ne durerait que jusqu'à ce que le parti de M. et de madame du Maine fût assez bien formé et fortifié pour aller à lui directement et à son gouvernement. Après cette remontrance, je laissais aller le cours des choses, persuadé que ce que je lui dirais ne ferait qu'augmenter ses soupçons que je ne lui parlais que par intérêt et par passion, et que le duc de Noailles, Effiat, Besons, Canillac et autres qui l'obsédaient rendraient inutiles les plus évidentes raisons. A la fin pourtant il s'aperçut qu'il avait laissé aller trop loin ces deux affaires, et du danger qui le menaçait. Malgré mon silence avec lui là-dessus, il ne put s'empêcher de m'en dire quelque chose. Je répondis avec un air d'indifférence que je lui avais dit ce que je pensais là-dessus, que je n'avais rien à y ajouter, que c'était à lui à juger ce qu'il lui convenait de faire, et je changeai aussitôt de discours. Il me parut qu'il le sentit, et il ne m'en dit pas davantage. Cependant les princes du sang ne cessaient de le presser de juger leur différend avec les bâtards, et à la fin il dit à M. le Duc qu'il le jugerait incessamment; mais qu'il voulait prendre avis de beaucoup de personnes, dont il choisirait plusieurs dans les différens conseils. Cela fut su, et la duchesse du Maine alla se plaindre au régent qu'il voulait faire juger cette affaire par des gens qui ne savaient point assez les lois du royaume.

On ne peut qu'admirer que des doubles adultérins osent invoquer des lois pour se maintenir dans une disposition sans exemple, faite directement contre toutes les lois divines et humaines, contre l'honneur des familles,

contre le repos et la sûreté de la maison régnante, et de toute société. Cette remontrance ne réussit pas, encore moins la résolution prise par M. et madame du Maine de ne reconnaître d'autres juges que le roi majeur, ou les états-généraux du royaume; ils avaient bien leurs raisons pour cela. L'éloignement de la majorité donnait du temps à leurs complots; et, avec ce parti qui se formait et s'organisait de jour en jour, ils espéraient tout d'une assemblée qu'ils comptaient bien parvenir à faire ressembler à celle que la mort du duc et du cardinal de Guise déconcerta et dissipa. Mais M. du Maine n'était en rien un Guise, sinon par l'excès de l'ambition. M. le duc d'Orléans, poussé par les princes du sang, sentit enfin quelle atteinte donnerait à son autorité de régent la résolution du duc du Maine, si elle était soufferte, et quel exemple ce serait s'il différait ce jugement. M. et madame du Maine, qui, par d'Effiat et par d'autres, savaient jour par jour ce que M. le duc d'Orléans pensait sur leur affaire, comptèrent tellement sur son irrésolution, sa facilité, sa faiblesse, qu'ils ne doutèrent pas de hasarder une résolution si hardie, et qui comme leur affaire même était si opposée à toute règle et à toute loi. Ils s'y méprirent, et ce fut ce qui précipita leur jugement. Deux jours après la visite de madame du Maine au Palais-Royal, il fut rendu un arrêt au conseil de régence, où aucuns princes du sang, bâtards, ni ducs ne furent présens, qui ordonna aux princes du sang et aux bâtards de remettre entre les mains du roi les mémoires respectifs faits et à faire sur leur affaire, et Armenonville, secrétaire d'état, fut chargé de le leur aller communiquer: c'était bien s'engager à juger incessamment et le leur déclarer d'une manière juridique.

Ces deux affaires marchaient ensemble, avec l'embarras pour le régent du czar dans Paris. Cette prétendue

noblesse faisait plus de bruit que jamais avant sa députation. Elle comptait sur toute la protection du régent qui la laissait dire et faire, et qui souffrait que M. de Châtillon et beaucoup d'autres du Palais-Royal fussent à découvert ou secrètement avec eux. Ils étaient poussés et soutenus par d'Effiat et Canillac; et le duc de Noailles, qui y avait à la mort du roi donné le premier branle, se voulait faire élever par eux sur le pavois. Avec de tels appuis auprès du régent, le parlement en croupe, M. et madame du Maine à leur tête, elle leur tourna entièrement jusque-là qu'il y eut de leurs femmes qui se vantèrent qu'elles allaient prendre des housses et des dais, mais il est vrai qu'aucune n'osa le faire. Les ducs les laissaient s'exhaler et tirer leurs estocades en l'air sans rien dire ni faire, et sans inquiétude, parce que de tels glapissemens n'en pouvaient donner. Ce fut dans ce tourbillon d'emportement et de confiance que les huit seigneurs dont on a parlé allèrent au Palais-Royal présenter leur mémoire, et qu'ils le rapportèrent de la façon que je l'ai raconté. Le régent avait enfin ouvert les yeux, et les ouvrit à plusieurs de ces messieurs par une réception qu'ils en avaient si peu attendue. Le trouble se mit parmi eux; la division, les reproches; plusieurs se plaignirent qu'on les avait trompés, et dirent au régent, et à qui voulut l'entendre, qu'ils ne s'étaient engagés que sur les assurances qui leur avaient été données que tout se faisait du consentement et même par les ordres secrets du régent. Un grand nombre se détacha, lui fit des excuses; beaucoup témoignèrent leurs regrets aux ducs de leur connaissance. Mais si les sages prirent ce parti, ils ne furent pas le plus grand nombre. Les conducteurs et ce très peu de participans du vrai secret redoublèrent d'efforts et d'artifices pour retenir et rallier leur monde, et pour l'irriter du mauvais succès de leur députation. Les huit députés surtout s'y signalèrent, mais

ils n'eurent plus le verbe si haut. Ils firent parler au régent, mais comme à la fin il avait vu clair, il ne les marchanda pas long-temps, avec toutefois ses adoucissemens accoutumés dont nulle expérience ne le pouvait défaire, et qu'il ne put refuser à ceux qui l'obsédaient, et qui n'oubliaient rien pour lui faire peur; il en eut en effet, et c'est ce qui précipita la fin du bruit de ces belles prétentions.

Il fut rendu un arrêt l'après-dînée du samedi 14 mai, au conseil de régence, qui est en ces termes : « Sa majesté, étant en son conseil de l'avis de M. le duc d'Orléans, régent, a fait très expresses inhibitions et défenses à tous nobles de son royaume, de quelque naissance, rang et dignité qu'ils soient, de signer la prétendue requête, à peine de désobéissance, jusqu'à ce qu'autrement en ait été ordonné par sa majesté, suivant les formes observées dans le royaume, sans néanmoins que le présent arrêt puisse nuire ni préjudicier aux droits, prérogatives et privilèges légitimes de la noblesse, auxquels sa majesté n'entend donner aucune atteinte, et qu'elle maintiendra toujours à l'exemple des rois ses prédécesseurs, suivant les règles de la justice ». Cet arrêt, tout emmiellé qu'il fût, sapait par le fondement le chimérique objet qui avait ramassé cette prétendue noblesse. La défense de signer la requête, qui était le mémoire porté au Palais-Royal, tourné en requête toute prête, la mention d'observer les formes du royaume, celle de l'exemple des rois prédécesseurs et des règles de la justice, proscrivait d'une part une assemblée informe, tumultueuse, sans nom, qu'usurpé et faux, sans mission, sans autorité, sans pouvoir, et maintenait ce qui était des formes et de tout temps, sous les rois prédécesseurs, tels que la dignité des ducs, dans toutes leurs distinctions, rangs et prérogatives; aussi fut-ce un coup de foudre sur cette

prétendue noblesse. On parla de quelque autre affaire courte au commencement de ce conseil, après laquelle celle-ci fut mise sur le tapis par M. le duc d'Orléans. A l'instant, je regardai les ducs du conseil, puis me tournant au régent, je lui dis que, puisqu'il s'allait traiter de l'affaire de ces messieurs de la noblesse, je n'oubliais point que nous étions tous du second des trois ordres du royaume, et que je le priais de me permettre de n'être pas juge, et de sortir du conseil. Je me levai en même temps, et quoique moi ni les autres ducs n'y eussions été préparés en aucune sorte, regardant la table quand j'eus fait quelques pas, je vis tous les ducs du conseil qui me suivirent. Quittant ma place, le comte de Toulouse me dit tout bas : « Et nous, que ferons-nous ?—Tout ce qu'il vous plaira, lui dis-je ; pour nous autres ducs, je crois que nous nous devons de sortir ». Nous nous mîmes ensemble dans la pièce d'avant celle du conseil pour y rentrer après l'affaire. Presque aussitôt nous vîmes les princes du sang et les bâtards sortir. Cela fit un grand mouvement dans ces dehors, où il y avait quelques personnes de cette noblesse qui se tenaient éloignées dans des coins, qui avaient eu apparemment quelque vent qu'il serait question d'eux au conseil. Les ducs sortis avec moi me remercièrent d'avoir pensé à ce à quoi ils ne pensaient pas, et de leur avoir donné un exemple qu'ils avaient suivi aussitôt, ce que, comme leur ancien à tous, j'étais plus en droit de faire. L'affaire dura assez, après quoi M. le duc d'Orléans sortit, sans en entamer d'autres, et nous sûmes aussitôt l'arrêt qui venait d'être rendu.

Dans tout le cours de ce long vacarme (car il ne se peut rendre que par ce nom), les ducs, avec raison fort tranquilles sur leur dignité, ne s'assemblèrent pas une seule fois ; ni tous, ni quelques-uns, ne firent aucun écrit, et ne députèrent pas une seule fois au régent. Par même

raison ils demeurèrent dans la même inaction sur cet arrêt, qui étourdit étrangement cette prétendue noblesse à qui le régent fit en même temps défendre de s'assembler désormais. Tout se débanda; la plupart en effet et commencèrent à ouvrir les yeux, et à avouer leur folie: presque tous en apparence. Ce fut à qui courrait au Palais-Royal s'excuser, où tous furent reçus honnêtement, mais sèchement, ce qui diminua encore le nombre, ainsi que l'opinion que ces mouvemens fussent du goût du régent, opinion qui donna place à la crainte de lui déplaire, au désespoir de réussir, et au dépit d'avoir été trompés et menés par le nez. Mais les plus entêtés se laissèrent persuader par les confidens de l'intrigue, à qui il importait si fort de ne pas laisser démancher le parti, et qui n'oublièrent rien pour en arrêter la totale dissipation, où pourtant il ne se fit plus rien que dans les ténèbres.

M. de Noailles, pour le rassurer un peu, profita de la mort de Lannion, lieutenant-général, pour faire donner le gouvernement de Saint-Malo qu'il avait à Coetquen, son beau-frère, son agent, et des plus avant parmi cette noblesse, dont les fauteurs qui obsédaient le régent lui persuadèrent dans la même vue d'en retirer M. de Laval par une pension de 6,000 livres, grâce bien forte à un homme qui avait quitté le service, et qui ne pouvait l'avoir méritée que par ses séditieuses clameurs. Aussi verrons-nous combien le régent y fut trompé.

Ce M. de Laval si totalement enrôlé par M. et madame du Maine, et qui était avec M. de Rieux depuis long-temps dans le secret de leurs vues et de leurs complots, était un homme à qui il ne coûtait rien de tout prétendre et de tout hasarder. Dès la mort du roi, profitant de la débandade de la draperie, il avait demandé et obtenu du régent la permission de draper, à titre de

parenté, sur ce que les Laval avaient eu une duchesse d'Anjou, reine de Naples et de Sicile, qu'il faisait extrêmement valoir. Il savait assez, et de plus il comptait assez sur l'ignorance publique, pour ne craindre pas d'être démenti. Cette effronterie en effet en avait besoin. Il est vrai que Jeanne de Laval, fille de Guy XIII, épousa en septembre 1454, le bon René, duc d'Anjou et comte de Provence, roi titulaire de Naples, Sicile, Jérusalem, Aragon, etc., qui mourut à Aix en Provence, en juillet 1474, et Jeanne de Laval, sa femme, mourut au château de Beaufort en 1498. Mais malheureusement pour cette grande alliance, il y a quelques remarques à faire, c'est premièrement qu'il n'y eut point d'enfans de ce mariage; ainsi nulle parenté entre ces princes et la maison de Jeanne de Laval.

Le bon roi René avait épousé en premières noces, en octobre 1420, Isabelle, héritière de Lorraine, d'où s'ourdirent les guerres entre lui et le comte de Vaudemont, qui se prétendit préférable comme mâle, qui prit et retint longues années René prisonnier, ce qui lui coûta les royaumes de Naples et de Sicile, qu'il ne put aller défendre contre les Aragonnais. Isabelle mourut à Angers en 1452, et laissa J. d'Anjou, duc de Calabre et de Lorraine, qui fit la guerre en Italie et en Catalogne, et qui mourut en 1470 à Barcelone, avant le roi René son père, laissant de Marie, fille aînée du duc Jean Ier de Bourbon Nicolas, successeur de ses états et prétentions, qui mourut à Nancy, sans alliance, en 1473, laissant héritier de ses états et prétentions, Charles IV son cousin-germain, fils de Charles d'Anjou, comte du Maine et frère puîné du roi René, lequel fit le même Charles son héritier, qui lui succéda, à qui il ne survécut pas six mois, car il mourut à Marseille le 11 décembre 1480, sans enfans de Jeanne de Lorraine, fille du comte de Vaudemont, morte en

janvier précédent. Elle l'avait institué héritier de tous ses biens, et lui institua le roi Louis XI, héritier de tous les siens, états et prétentions. Marie d'Anjou, sœur de son père et du bon roi René, était mère du roi Louis XI. En ce prince finit la branche seconde d'Anjou-Sicile. On voit ainsi par toutes sortes d'endroits qu'il n'y avait aucune parenté avec nos rois Bourbons ni même Valois, à titre du mariage du bon roi René, duc d'Anjou, roi de Naples et de Sicile, avec Jeanne de Laval-Montfort, de laquelle même il n'y a point eu d'enfans. Secondement, et voici où l'effronterie est encore plus étrange, c'est que M. de Laval, bien sûr de l'ignorance publique, n'a pas craint le mensonge le plus net en se jouant du nom et des armes de Laval, dont voici le fait et la preuve.

Mathieu II, seigneur de Montmorency, épousa en premières noces Gertrude de Neelle, duquel mariage descend toute la maison de Montmorency jusqu'à aujourd'hui. Le même Mathieu, connétable de France, épousa en secondes noces Emme de Laval, héritière de cette ancienne maison, dont les armes sont de gueules à un léopard passant d'or. Il n'en eut qu'un fils et une fille. Ce fils fut Guy de Montmorency qui, succédant aux grands biens de sa mère, quitta le nom de Montmorency, et prit pour soi et pour toute sa postérité le seul nom de Laval, mais il retint les armes de Montmorency, qu'il changea pour brisures de cinq coquilles d'argent sur la croix. De lui est descendue toute la branche de Montmorency qui, depuis lui jusqu'à présent, n'a plus porté que le seul nom de Laval dans toutes ses branches, avec les armes de Montmorency brisées de cinq coquilles, qui font ce qu'on a appelé depuis qu'elles ont été prises les armes de Laval. Ce Guy de Montmorency, dernier fils du connétable Mathieu II, et fils unique de sa seconde femme Emme, héritière de Laval-Vitré, etc., prit non-seulement le nom

de Laval en héritant de sa mère, mais le nom de baptême de Guy, que les pères de sa mère avaient affecté. Ainsi il s'appela Guy VII de Laval, et fit passer d'aîné en aîné cette même affectation du nom de Guy. Il eut cinq descendans d'aîné en aîné, qui tous se nommèrent Guy VIII, Guy IX, Guy X, Guy XI et Guy XII, seigneurs de Laval et de Vitré. Tous ceux-là, outre leurs cadets qui firent des branches dont il y en a qui subsistent aujourd'hui, étaient tous de la maison de Montmorency, mais ne portant tous aînés et cadets que le seul nom de Laval, avec les armes de Montmorency, brisées des cinq coquilles d'argent sur la croix. Guy XII était frère de Guy XI, qui n'eut point d'enfans, et fut ainsi la quatrième génération du dernier fils du connétable Mathieu II de Montmorency, et de sa seconde femme Emme, héritière de l'ancienne maison de Laval.

Ce Guy XII n'ayant point eu d'enfans de Louise de Châteaubriant, morte en novembre 1383, il se maria six mois après à la veuve du fameux connétable du Guesclin, qui était Laval comme lui, fille de J. de Laval seigneur de Châtillon en Verdelais, fils d'André de Laval, oncle du père de Guy XII. Il n'eut qu'un fils et une fille, Guy et Anne. Guy jouant à la paume tomba dans un puits découvert, et en mourut huit jours après, en mars 1403, tout jeune, et seulement fiancé à Catherine, fille de Pierre comte d'Alençon. Guy XII n'espérant plus d'enfans quoiqu'il ne soit mort, qui, en 1412 et sa femme qu'en 1433, choisit pour épouser Anne sa fille et son unique héritière J. de Montfort, seigneur de Kergorlay, fils aîné de Raoul VIII, sire de Montfort en Bretagne, de Gaël, Loheac, et la Rochebernard, et de Jeanne dame de Kergorlay. Cette maison de Montfort a été jusque-là assez peu connue. Le mariage se fit avec toutes les conditions et les sûretés nécessaires que J. de Montfort

quitterait entièrement son nom, ses armes, et lui et toute sa postérité, pour ne plus porter que le nom seul de Laval et les armes seules de sa femme, qui étaient comme on l'a vu celles de Montmorency brisées de cinq coquilles sur la croix. Cela a été si religieusement exécuté que ces Montfort devenus Laval ont tous pris, quant aux aînés seulement, le nom de baptême de Guy; en sorte que J. de Montfort mari de l'héritière Anne de Laval, s'appela Guy XIII seigneur de Laval-Vitré, etc. Leurs enfans furent Guy XIV, André seigneur de Loheac, amiral et maréchal de France, et Louis seigneur de Châtillon, grand-maître des eaux et forêts, qui eut de grands gouvernemens. Lui et le maréchal son frère moururent sans enfans. Je laisse les sœurs. Guy XIV fit ériger Laval en comté par le roi Charles VIII, en juillet 1429, et mourut en 1486. D'Isabelle fille de Jean IV duc de Bretagne, il eut Guy XV, J. seigneur de Laroche-Bernard, Pierre, archevêque-duc de Reims, cinq filles bien mariées dont Jeanne le seconde fut la seconde femme du roi René de Naples et de Sicile, duc d'Anjou, comte de Provence, dont elle n'eut point d'enfans, et qui a donné lieu à cette explication. De Françoise de Dinan, sa seconde femme, Guy XV eut trois fils dont l'aîné et le dernier n'eurent point d'enfans. Le second, François, seigneur de Châteaubriant, eut de la fille unique de Jean de Rieux, maréchal de Bretagne, deux fils dont le cadet n'eut point d'enfans. Jean l'aîné seigneur de Châteaubriant fut gouverneur de Bretagne après son cousin Guy XVI, comte de Laval. Il épousa Françoise fille d'Odet de Grailly dit de Foix, vicomte de Lautrec, maréchal de France, sœur de la femme du comte Guy XVII de Laval, fils de son cousin-germain, et qui toutes deux n'eurent point d'enfans. C'est de cette dame de Châteaubriant dont on a fait cette fable touchante. Elle mourut en 1537,

et son mari en 1542. Se voyant très riche et sans enfans, il dissipa une partie de son bien et donna l'autre à ses amis. Il fit présent de Châteaubriant, Condé, Chanseaux, Derval, Vioreau, Nosay, Issé, Rougé et d'autres terres encore au connétable Anne de Montmorency, qui fut fort accusé de ne les avoir pas eues pour rien.

Revenons maintenant à Guy XV comte de Laval-Montfort, etc., et frère de la seconde femme du bon roi René, et d'une autre qui mourut jeune, fiancée au comte de Genève, frère du duc de Savoie. Louis XI lui fit épouser à Tours en 1461 Catherine fille de Jean II, comte d'Alençon, et Charles VIII le fit grand-maître de France. Se voyant sans enfans, il fit le fils de Jean seigneur de la Rochebernard son frère de père et de mère son héritier, parce que ce frère était mort long-temps devant lui. Ce frère avait eu de Jeanne Duperrier comtesse de Quintin, un fils unique qui, héritant en 1500 de son oncle Guy XV, quitta son nom de baptême qui était Nicolas, et s'appela Guy XVI, comte de Laval-Montfort, etc. Il fut fait par François Ier gouverneur et amiral de Bretagne, et mourut en mai 1531. Il avait épousé : 1° Charlotte, fille de Frédéric d'Aragon, roi de Naples; 2° une sœur du connétable Anne de Montmorency; 3° Anne, fille de Jean de Daillon, seigneur et baron du Lude, sénéchal de Poitou; de la première, il eut trois fils qu'il perdit jeunes, sans alliances, dont un fut tué au combat de la Bicoque, et deux filles, Catherine, mariée en 1518 à Claude, sire de Rieux, comte d'Harcourt, etc., et Anne qui épousa François seigneur de la Trémoille, vicomte de Thouars. La dame de Rieux, comtesse d'Harcourt, devint héritière de Laval-Vitré, etc. Elle n'eut que deux filles, Renée, qui épousa en 1540 Louis de Précigny, dit de Sainte-Maure, maison dont était le duc de Montausier. Elle mourut sans enfans.

Claudine, sa sœur et son héritière, épousa le célèbre François de Coligny seigneur d'Andelot, colonel-général de l'infanterie, frère du fameux amiral Gaspard, seigneur de Châtillon-sur-Loing. De ce mariage, vint Paul de Coligny qui, héritant de sa tante, se nomma Guy XVIII, comte de Laval, etc.; son fils, Guy XIX fut tué en Hongrie en 1605, à la fleur de son âge, sans postérité, par quoi ce grand héritage vint à celle de François de la Trémoille, et d'Anne de Laval-Montfort susdits. Or voici comment cet héritage tomba en ces héritières.

On vient de voir la postérité de Guy XVI et de Charlotte d'Aragon sa première femme; il n'en eut point de la Montmorency sa seconde femme; mais de la troisième, Anne de Daillon, il eut trois filles bien mariées, dont la dernière le fut à l'amiral de Coligny, ou de Châtillon dont on vient de parler, et un fils Guy XVII, comte de Laval, etc., mort en 1547, sans enfans de Charlotte, sœur de la dame de Châteaubriant dont il a été parlé ci-dessus. En lui finit cette maison de Montfort qui avait pris le nom et les armes de Laval en quittant les siennes, et qui laissa cette grande succession aux héritières dont nous venons de parler: il ne faut rien oublier. Jean de Montfort, qui épousa l'héritière de Montmorency-Laval, eut aussi deux filles. La cadette épousa Guy de Chauvigny, seigneur de Châteauroux, et l'aînée, en 1489, Louis de Bourbon, comte de Vendôme, dont le fils Jean II de Bourbon, comte de Vendôme, épousa l'héritière de Beauvau de qui sort toute la maison ou branche de Bourbon aujourd'hui régnante. On a vu qu'à la mort de Monseigneur, Voysin obtint du feu roi qu'il fût permis à M. de Châtillon, son gendre, long-temps depuis fait duc et pair, de draper à cause des alliances fréquentes et directes de la maison de Châtillon avec la maison royale, et que, sur cet exemple, madame la prin-

cesse de Conti, qui s'honorait fort avec raison de l'alliance des la Vallière avec la maison de Beauvau, obtint pour M. de Beauvau la même permission sur ce que toute la famille régnante descend d'Isabelle de Beauveau, et qu'il n'y a plus personne de vivant de la maison de qui elle descend immédiatement. C'eût bien été le cas où par même raison, MM. de Laval n'eussent pu être refusés de la même distinction, si une fille de leur maison eût été la mère de Jean II de Bourbon, comte de Vendôme, qui épousa cette héritière de Beauveau; mais ce n'était pas le temps de hasarder d'en faire accroire au feu roi et de prendre tout le monde pour dupe; mais à sa mort, lorsque M. le duc d'Orléans prostitua la draperie jusqu'au premier président, M. de Laval saisit la conjoncture, et donna les Laval-Montfort pour les Laval-Montmorency avec d'autant plus de facilité qu'on était lors occupé de trop de choses pour en éplucher la généalogie. C'était le même nom et les mêmes armes des Laval-Montmorency; les nom et armes des Montfort étaient éclipsés dès le mariage de Montfort avec l'héritière de Laval-Montmorency, et le dernier de Laval-Montfort avait éteint cette race dès 1547. M. de Laval ne balança donc pas depuis la mort du roi de revêtir sa branche de toutes les grandeurs qui avaient illustré les Laval-Montfort.

Depuis que l'héritière de la branche aînée de Laval-Montmorency était entrée dans les Montfort, et y avait porté ses grands biens avec son nom et ses armes, les branches cadettes de Laval-Montmorency étaient pour ainsi dire demeurées à sec jusqu'à nos jours; et en cent quarante-deux ans qu'a duré la maison de Montfort depuis le mariage de l'héritière de Laval Montmorency, c'est-à-dire depuis 1405 jusqu'en 1547, cette heureuse maison a presque atteint toutes les grandeurs de la maison Montmorency, en charges, emplois, distinctions, alliances et

grandes terres, sans avoir presque rien eu de médiocre, même dans les cadets et dans les filles. Ce n'est pas qu'on puisse ignorer l'essentielle et foncière différence qui est entre ces deux maisons, dont l'une, peu connue auparavant, ne s'est élevée à ce point que par l'alliance et l'héritage de l'aînée de la dernière branche de l'autre; mais cette vérité n'empêche pas que ce que j'avance ici ne soit vrai de l'extrême illustration en tous genres de cette maison de Montfort depuis qu'elle est devenue Laval jusqu'à son extinction, et de l'obscurcissement en tous genres aussi où est tombée la branche de Laval-Montmorency depuis le mariage de son héritière aînée dans la maison de Montfort, jusqu'à aujourd'hui. On n'y trouve que des alliances communes, peu de fort bonnes, quantité de basses, peu de bien, point de terres étendues, point de charges, d'emplois, nulles distinctions, si on en excepte Gilles de Laval, seigneur de Raiz, etc., maréchal de France en 1437, pendu et brûlé juridiquement à Nantes, pour abominations, 25 décembre 1440, et Urbain de Laval, seigneur de Boisdauphin, etc., maréchal de France en 1599, dont le fils n'a point laissé d'enfans, et le maréchal de Raiz une fille unique, mariée au maréchal de Loheac Laval-Montfort, morts tous deux sans enfans. On voit ainsi que rien n'est si essentiellement différent, ni plus étranger l'un à l'autre, quoique avec le même nom, et les mêmes armes que ces deux maisons de Laval, l'une cadette de Montmorency, l'autre du nom de Montfort en Bretagne qui quitta son nom et ses armes pour porter uniquement le nom de Laval et les armes de Montmorency brisées de cinq coquilles d'argent sur la croix, en épousant la riche et unique héritière de la branche aînée de Laval-Montmorency, et la facilité qu'a eue la hardiesse de M. de Laval de revêtir les branches de Laval-Montmorency des plumes d'autrui, et de s'at-

tribuer toutes les grandeurs, alliances et distinctions des Laval-Montfort éteints depuis si long-temps. Il drapa donc à la mort du roi, et tous les Laval ont toujours depuis drapé sur ce fondement si évidemment démontré faux par ce qui vient d'en être mis au net.

Mais cette mensongère usurpation n'est pas la seule imposture dont le même M. de Laval ait voulu s'avantager, et que son audace ait alors persuadée à l'ignorance du monde, et à son incurie et à sa paresse d'examiner. Il publia que sa maison avait eu la préséance sur le chancelier de France, et sur sa périlleuse parole, on eut la bonté de n'en pas douter. La vérité est qu'il se contenta d'avancer cette fausseté ainsi en général, et qu'il se garda bien de s'enferrer dans aucune particularité d'occasion ou de date. Le célèbre André du Chêne, qui a donné une histoire fort étendue de la maison de Montmorency, où il n'oublia rien pour la relever, et qu'il dédia à M. le Prince, fils d'une fille du dernier connétable de cette maison, n'en dit pas un mot, et il n'est pas croyable que ses recherches lui eussent laissé ignorer un fait aussi singulier, ou qu'il eût voulu l'omettre. Ni les Laval-Montfort n'ont eu cette préséance dans toute la durée de leur grandeur, ni les cadets Laval-Montmorency de cette héritière de leur branche aînée dont le mariage avec le Montfort lui apporta et à toute sa postérité tant de splendeur, et à ces mêmes cadets Laval-Montmorency un obscurcissement, qui de degré en degré les a fait tomber dans un état où même dans les temps les plus voisins du mariage de leur héritière aînée avec le Montfort, ils ne se sont jamais trouvés en situation de rien prétendre au-delà de tous les gens de qualité ordinaires. Je n'allongerai point cette digression, déjà trop longue, d'une dissertation sur le rang, les prétentions, et leurs divers degrés de l'office de chancelier. Je me

contenterai de dire que je ne vois qu'un seul exemple de cette préséance dans la maison de Montmorency, non de Laval-Montmorency. Personne n'ignore la violence extrême faite par Henri II et par le connétable Anne de Montmorency au maréchal de Montmorency son fils aîné, pour lui faire épouser sa bâtarde légitimée veuve d'Horace Farnèse, duc de Castro, sans enfans.

Le maréchal de Montmorency était amoureux de mademoiselle de Pienne Jeanne d'Halluyn, sœur de Charles d'Halluyn, seigneur de Pienne, marquis de Maignelets, gendre de l'amiral Chabot, tous deux enfans d'une Gouffier, fille de l'amiral de Bonnivet, lequel Charles d'Halluyn, Henri III fit duc et pair en 1587. Le maréchal de Montmorency avait donné une promesse de mariage à mademoiselle de Pienne, qui comme on voit était de naissance très sortable à l'épouser. Le connétable, très absolu dans sa famille, voulait disposer de ses enfans, encore plus s'il se peut de cet aîné. Il attendait l'occasion de quelque grand mariage, et son fils celle de lui parler de celui qu'il voulait faire, et de l'y faire consentir. Dans l'intervalle la duchesse de Castro perdit son mari, et Henri II qui aimait fort sa fille, et auprès duquel le connétable était alors dans la plus grande faveur, lui demanda son fils aîné pour sa fille, et le connétable ébloui, non de l'alliance bâtarde légitimée, mais de la faveur et de la fortune qui en serait la longue dot, conclut à l'instant avec beaucoup de joie. Elle fut bien troublée quand il parla à son fils. L'histoire des regrets des deux amans et de leur résistance est touchante, et la violence qu'ils éprouvèrent ne fait pas honneur à ceux qui l'employèrent. Je n'ai pas dessein de la copier ici. Je dirai seulement qu'ils n'eurent de défense contre l'autorité royale et paternelle tout entière déployée contre eux, ni d'autres armes pour se défendre que leur con-

science et leur honneur. Mademoiselle de Pienne fut mise et resserrée dans un couvent, et le maréchal de Montmorency forcé d'aller à Rome solliciter en personne la dispense de sa promesse, qu'il y sollicita en homme qui ne la voulait pas obtenir. En même temps Henri II fit l'édit célèbre contre les mariages clandestins, avec clause rétroactive expressément mise pour l'affaire du maréchal de Montmorency, lequel fut la seule cause de l'édit. Finalement il fallut obéir. Il épousa la duchesse de Castro. Ce fut pour le consoler, et en considération de ce mariage qu'Henri II lui donna dans son conseil la préséance sur le chancelier n'étant encore que maréchal de France, mais avec de grands emplois. On voit combien ce fait personnel et singulier est étranger à la branche de Montmorency-Laval, et combien M. de Laval fut prodigue de mensonges pour s'en avantager. J'ajouterai pour la simple curiosité que mademoiselle de Pienne fut long-temps dans la douleur et dans la solitude.

Bien des années après, les Guise, méditant la ligue et ce qu'ils furent si près d'exécuter, s'attachèrent le marquis de Maignelets; ce furent eux qui le firent faire duc et pair dans la suite. Ils s'attachèrent tant qu'ils purent les ministres, et mademoiselle de Pienne se trouvant très difficile à marier après une aventure si éclatante, où son honneur pourtant n'était point intéressé, mais par la délicatesse de ces temps-là sur les mariages, les Guise, pour flatter les ministres et les Robertet, et qui avaient les Robertet tout-à-fait à eux, firent le mariage de mademoiselle de Pienne avec Florimond Robertet, seigneur d'Alluyes, secrétaire d'état, et ministre alors important, qui avait le gouvernement d'Orléans. Mademoiselle de Pienne, devenue madame Alluyes, belle encore et pleine d'esprit et d'intrigues, figura fort dans

celles de la cour, et même de l'état depuis ce mariage, qui est le premier exemple d'un pareil avec un secrétaire d'état, qui après assez de lacune n'a que trop été imité.

CHAPITRE XXXI.

Six commissaires choisis parmi les conseillers d'état pour examiner l'affaire des princes du sang et des bâtards. — Embarras du duc et de la duchesse du Maine. — Requête de quelques personnes se disant de la noblesse présentée au parlement, tendante à faire renvoyer l'affaire des princes du sang et des bâtards devant les états-généraux. — Le premier président et les gens du roi portent la requête au régent. — Digression sur un passage des mémoires de Dangeau relatifs à cette affaire. — Ceux qui avaient porté la requête au parlement sont arrêtés par des exempts des gardes-du-corps et conduits à la Bastille et à Vincennes. — Libelle séditieux. — Formation d'un conseil extraordinaire de régence. — Lettre adressée au comte de Toulouse sur le dixième et la capitation par plusieurs gentilshommes de Bretagne. — Députation du parlement au roi pour rendre compte de ce qui s'y était passé sur l'affaire des princes du sang et des bâtards. — Arrêt en forme d'édit rendu au conseil de régence et enregistré au parlement qui prononce sur cette affaire. — Rage de la duchesse du Maine. — Les prisonniers remis en liberté. — Faiblesse du régent. — Conduite des ducs et la mienne en particulier. — Vues des bâtards et du duc de Noailles pour la convocation des états-généraux. — Comment je détourne le régent de cette convocation.

Les gens du roi du parlement, à qui l'arrêt préparatoire du conseil de régence avait renvoyé les princes du sang et les bâtards pour leur remettre leurs mémoires et pièces respectives, ayant refusé de s'en charger, il fut résolu, au

conseil de régence du dimanche 6 juin, d'en charger six commissaires. Les princes du sang et les bâtards sortirent du conseil lorsque M. le duc d'Orléans mit cette affaire sur le tapis. Je sortis incontinent après eux, et les autres ducs du conseil me suivirent. Je ne crus pas qu'il nous convînt d'être juges dans cette affaire, où nous devions desirer que justice fût faite aux princes du sang contre les bâtards, après avoir présenté au roi une requête pour la restitution de notre rang contre ces derniers. Les commissaires nommés furent les conseillers d'état Pelletier de Sousi, Amelot, Nointel, Argenson, Labourdonnaye, et Saint-Contest nommé rapporteur, à qui tous les mémoires et papiers respectifs durent être remis dans le 20 juin pour tout délai, pour être vus par les six commissaires, puis en leur présence, être rapportés au conseil de régence, où le régent se réserva d'appeler qui il jugerait à propos pour remplir les places des princes du sang bâtards et ducs du conseil de régence, qui n'en devaient pas être juges.

M. et madame du Maine, pressés de la sorte, se trouvèrent dans le dernier embarras. Leur déclaration de ne reconnaître pour juges que le roi majeur ou les états-généraux avait mis M. le duc d'Orléans dans la nécessité de les juger, ou de perdre toute l'autorité de la régence. Ils avaient espéré de si bien étourdir sa faiblesse de cette hardiesse, et des manèges d'Effiat et Besons, et des autres gens à eux qui obsédaient le régent, qu'ils avaient compté l'arrêter tout court. Mais lorsque l'arrêt préparatoire intervenu si peu de jours après leur eut appris qu'ils s'étaient trompés, et que cette audace, qu'ils avaient cru leur salut, était une faute capitale qui précipiterait leur jugement, ils se trouvèrent dans une angoisse qui fut coup sur coup portée au comble par l'arrêt intervenu sur cette prétendue noblesse, dont M. le duc

d'Orléans avait refusé de recevoir le mémoire ou la requête, qu'il n'avait renvoyée à personne, qui était ainsi tombée dans l'eau ; et par la défense de l'arrêt du conseil de régence à tous nobles de la signer, et celle de M. le duc d'Orléans à tous nobles de s'assembler, sous peine de désobéissance. La débandade qui avait suivi de cette prétendue noblesse, l'impossibilité de faire plus subsister à son égard le prétexte des ducs, et de continuer ainsi à l'ameuter et à la grossir ; la nécessité de prendre promptement un parti devenait extrême ; il ne leur restait que celui de se servir de l'aveuglement de ce qui était resté de cette noblesse fascinée, pour essayer, par un coup de désespoir, d'en faire peur au régent et aux princes du sang, en flattant le parlement et en les unissant ensemble. Il fallut pour cela sortir de derrière le rideau à l'ombre duquel ils s'étaient tenus cachés, tant qu'avait pu durer le prétexte des ducs et se montrer à découvert. Ils persuadèrent donc tumultuairement à ce reste de noblesse enivrée qu'il y allait de tout pour elle de souffrir que l'affaire entre eux et les princes du sang fût jugée par le régent et par un conseil qu'il choisirait sous le nom de conseil extraordinaire de régence, et la firent tumultuairement résoudre à la requête la plus folle et dont l'audace fut pareille à l'ineptie.

Trente-neuf personnes portant l'épée à titres fort différens, sans élection, sans députation, sans mission, sans autorité que d'eux-mêmes, soi-disant l'ordre de la noblesse, signèrent et présentèrent comme tels une requête au parlement pour demander que l'affaire d'entre les princes du sang et les bâtards fût renvoyée aux états-généraux du royaume, parce que, s'y agissant des droits d'habilité à la succession à la couronne, il n'y avait, en cette matière de juges compétens que les états-généraux du royaume, et entre ces trois états, le seul

second ordre qui est celui de la noblesse. L'audace était sans exemple. C'étaient des gens ramassés, sans titre et sans pouvoir, qui usurpaient le respectable nom de la noblesse, qui, n'ayant point été convoquée par le roi, ne pouvait faire corps, s'assembler, députer, donner des instructions, ni autoriser personne; ainsi, dès là, très punissable. Usurpation pourquoi faite? Pour attenter à l'autorité du régent, et sans être, sans existence, sans consistance, lui arracher une cause si majeure pour s'en saisir eux-mêmes, sans autre droit que leur bon plaisir. L'ineptie n'était pas moindre. Dans leur folle prétention, ils étaient la noblesse en corps, par conséquent le second ordre de l'état; et ce second ordre de l'état, si auguste et si grand, se prostitue à cette bassesse sans exemple de présenter une requête à autre qu'au roi, de la présenter à un tribunal de justice qui, si relevé qu'il soit, n'est que membre, et non pas ordre de l'état, et non-seulement membre d'un ordre, mais du troisième, qui est le tiers-état, si disproportionné de l'ordre de la noblesse, et ce prétendu ordre de la noblesse encore présente à ce simple tribunal de justice, membre du tiers-état, une requête intitulée : *A nosseigneurs de parlement, supplient, etc.* Ce n'est pas la peine d'être si glorieux, si fous et si enivrés de sa naissance, et de l'état que l'orgueil et la vanité insensée lui veut attribuer, que de la mettre ainsi sous les pieds d'une compagnie de gens de loi, et d'invoquer son autorité pour user, par sa protection et son prétendu pouvoir, de celui qu'on prétend ne tenir que de sa naissance, en chose si capitale que la décision sur la succession à la couronne. Si jamais on voyait les états-généraux assemblés, ces messieurs de la requête auraient bien à craindre le châtiment du second ordre des trois états du royaume, et qu'il ne voulût plus reconnaître pour siens, des nobles qui, en tant qu'il a été en eux, l'ont avili et

dégradé jusqu'à les jeter dans la poussière aux pieds de nosseigneurs membres du tiers-état. Ni l'audace ni l'ineptie, quoique l'une et l'autre au plus haut comble, ne se présentèrent point à l'esprit ni au jugement de ces messieurs. Ils se laissèrent fasciner d'une démarche hardie, qui mettait au jour une si belle prétention, sans s'apercevoir qu'ils étaient d'une part dépourvus de tout titre, et qu'ils se déshonoraient complètement de l'autre par ce recours au parlement.

Cette compagnie plus sage qu'eux, et qui savait mieux mesurer ses démarches, eut plus d'envie de rire de celle-là que de s'en enorgueillir. Cette rare requête, ou plutôt unique depuis la monarchie, n'eût pas été plus tôt présentée que, quelque abandonné que fût le premier président à M. et madame du Maine, sans qui cette folie ne s'était pas tentée dans l'espérance pour dernière ressource d'effrayer M. le duc d'Orléans par cet éclat, et l'empêcher de passer outre au jugement, le premier président, dis-je, n'osa branler, et l'alla porter au régent accompagné des gens du roi et lui demander ses ordres.

Avant d'aller plus loin, la nécessité de constater la vérité des faits m'oblige ici à une digression nouvelle. Dangeau, dont je me réserve à parler ailleurs, écrivait depuis plus de trente ans tous les soirs jusqu'aux plus fades nouvelles de la journée. Il les dictait toutes sèches, plus encore qu'on ne les trouve dans la Gazette de France. Il ne s'en cachait point, et le roi l'en plaisantait quelquefois. C'était un honnête homme et un très bon homme, mais qui ne connaissait que le feu roi et madame de Maintenon dont il faisait ses dieux, et s'incrustait de leurs goûts et de leurs façons de penser quelles qu'elles pussent être. La fadeur et l'adulation de ses mémoires sont encore plus dégoûtantes que leur sécheresse, quoiqu'il fût bien à souhaiter que tels qu'ils sont on en eût de pareils

de tous les règnes. J'en parlerai ailleurs davantage. Il suffit seulement de dire ici que Dangeau était très pitoyablement glorieux, et tout à-la-fois valet, comme ces deux choses se trouvent souvent jointes, quelque contraires qu'elles paraissent être. Ses mémoires sont pleins de cette basse vanité, par conséquent très partiaux, et quelquefois plus que fautifs par cette raison. Il y est très politique autant que la partialité le lui permet, et toujours en adoration du roi même depuis sa mort, de ses bâtards, de madame de Maintenon, et très opposé à M. le duc d'Orléans, au gouvernement nouveau, et singulièrement aux ducs, surtout de l'ignorance la plus crasse qui se montre en mille endroits de ses mémoires.

On a vu en son temps qu'il avait marié son fils à la fille unique de Pompadour. Pompadour était des plus avant dans le secret du parti de M. et de madame du Maine, comme on verra en son temps, et dès-lors par là des plus avant avec cette prétendue noblesse. Madame de Pompadour était sœur de la duchesse douairière d'Elbœuf mère de la feue duchesse de Mantoue; il vivait intimement avec eux. Cette alliance de son fils lui avait tourné la tête, et ces deux sœurs, filles de feue madame de Navailles, étaient sous la protection déclarée de madame de Maintenon. C'en est assez pour ce qui va suivre. Tant que le roi vécut, Dangeau, qui ne bougeait de la cour, qui était son unique élément, y tenait une maison honorable, et vivait là et ailleurs avec la bonne compagnie, et avec les gens les plus à la mode. Il avait grand soin d'être bien informé des choses publiques, car d'ailleurs il ne fut jamais de rien. Depuis la mort du roi ses informations n'étaient plus les mêmes; l'ancienne cour se trouvait éparpillée et ne savait plus rien: lui-même retiré chez lui, touchant à quatre-vingts ans, ne voyait plus que des restes d'épluchures, et il y paraît bien à la

suite de ses mémoires depuis la mort du roi. A propos de cette requête au parlement de la prétendue noblesse sur l'affaire des princes du sang et des bâtards, il dit sur le samedi 19 juin *que le duc du Maine et le comte de Toulouse allèrent au parlement, et firent leurs protestations contre tout ce qui serait réglé dans l'affaire qu'ils ont avec les princes du sang;* et sur le lundi 21 juin, il dit *que M. le Duc et M. le prince de Conti allèrent au parlement, qu'ils demandèrent que la protestation des princes légitimés ne fût pas reçue, et que M. le prince de Conti lut un petit mémoire lui-même.* Voilà qui est bien précis sur la date, et bien circonstancié sur les faits.

Je n'eus occasion de voir ces mémoires que depuis la mort de Dangeau, et cet endroit me surprit au dernier point. Je n'en avais aucune idée. Je ne pouvais comprendre qu'un fait de cet éclat fût sitôt effacé de ma mémoire, surtout avec la part que j'avais prise à toute cette affaire, par rapport à l'intérêt des ducs. D'un autre côté, je ne pouvais imaginer que Dangeau eût mis dans ses mémoires une fausseté de cette espèce, et tellement datée et circonstanciée. Cela me tourmenta quelques jours; enfin, je pris le parti d'aller trouver le procureur général Joli-de-Fleuri, et de lui demander ce qui en était. Il m'assura qu'il n'y en avait pas un mot, qu'il était très certain que jamais MM. le duc du Maine et le comte de Toulouse n'étaient venus faire ces protestations au parlement, ni M. le Duc et M. le prince de Conti non plus demander qu'elles ne fussent pas reçues, qu'il avait cela très présent à la mémoire, et qu'un fait de tel éclat ne lui aurait pas échappé de la mémoire dans la place qu'il remplissait dès-lors, qui le mettait à même d'en être bien et promptement informé, s'il y en eût eu seulement la moindre chose, de ce que le parlement y eût fait ou voulu

faire, et des suites que cela y aurait eu et au Palais-Royal. Il est vrai aussi que Dangeau n'en marque aucune, quoiqu'il fût impossible que cela n'en eût eu de façon ou d'autre, quoiqu'il soit exact à n'en omettre aucune. Reste à voir si c'est une fausseté qu'il ait faite exprès, et qu'à faute de mieux, le duc du Maine eût desirée, pour qu'il restât au moins quelque part, et dans des mémoires qui, bien que sans plus d'autorité que les gazettes, seraient un jour comme elles entre les mains de tout le monde, pour qu'il restât, dis-je, un témoignage qu'il avait conservé son prétendu droit aussi authentiquement qu'il avait pu le faire, et qu'il l'avait mis de la sorte à couvert contre tout jugement selon lui incompétent, par un acte si solennel, et qui n'avait reçu ni condamnation ni contradiction (cette protestation en effet en était bien à couvert puisque jamais elle n'a été faite); et après prétendre, que ne se trouvant pas dans les registres du parlement, elle en aura été ou omise par ordre exprès du régent, ou tirée par la même autorité de ces registres si elle y avait été d'abord mise. Peut-être aussi Dangeau l'aura-t-il cru et mis sur la parole de Pompadour, avec la circonstance de M. le Duc et de M. le Prince deux jours après, pour mieux appuyer et assurer le premier mensonge, dont ce vieillard renfermé chez lui aura été la dupe. Quoi qu'il en soit, il est sûr que la chose est fausse, et que le procureur général Joli-de-Fleuri, dont la mémoire ni la personne en cela ne peuvent être suspectes, me l'a très certainement et très nettement assurée telle. De même conséquence et fausseté, et ce que le procureur général m'a certifié être également faux, c'est ce que Dangeau ajoute du même samedi 19 juin, jour qu'il raconte cette protestation faite dans la grand'chambre par les deux bâtards en personne, *que le parlement résolut de se rassembler le lundi matin pour répondre à la protestation des bâtards, et qu'en attendant, ils envoyèrent re-*

cevoir les ordres de M. le duc d'Orléans là-dessus. Puis de ce lundi 21 juin, jour où il marque l'entrée des deux princes du sang au parlement pour lui demander de ne pas recevoir la protestation des bâtards, il ajoute *que le parlement envoya les gens du roi au roi pour recevoir ses ordres sur ce qu'il avait à faire sur la protestation des bâtards.* Après quoi il n'en parla plus, non plus que de chose non avenue. Or de façon ou d'autre il y aurait eu des ordres au parlement là-dessus, et le parlement eût envoyé au régent pour les avoir, car au roi qui n'était pas d'âge à en donner, ce n'eût été qu'une forme, et du samedi il n'aurait pas attendu au lundi pour cela, ni s'il avait envoyé dès le samedi au régent comme il l'insinue, il aurait encore moins envoyé au roi deux jours après. Après cet éclaircissement nécessaire, revenons.

MM. de Châtillon, de Rieux, de Clermont et de Beauffremont qui, avec les quatre autres qu'on a nommés ci-dessus, avaient été au Palais-Royal présenter au régent le mémoire ou requête dont on a parlé, qui ne l'avait pas voulu recevoir, furent aussi ceux qui allèrent présenter au parlement la requête sur l'affaire des princes du sang et bâtards, accompagnés de MM. de Polignac et de Vieuxpont. On a fait connaître les quatre premiers. A l'égard des deux autres, Polignac était un petit bilboquet qui n'avait pas le sens commun, conduit et nourri par son frère le cardinal de Polignac, à vendre et à dépendre, qui était de tout temps de M. et de madame du Maine, et leur plus intime confident. Le pauvre petit Polignac obéit et ne sut pas seulement de quoi il s'agissait ; je dis l'écorce même, car il en était entièrement incapable : jamais deux frères ne furent si complètement différens en tout. Vieuxpont était un assez bon officier-général, qui ne connaissait que cela, et qui logeait chez son beau-père, le premier écuyer, où il vivait dans la plus aveugle

dépendance. On a vu ailleurs ce que c'était que madame de Beringhen et le duc d'Aumont son frère, à quel point ils étaient vendus au premier président, et le premier écuyer d'ailleurs son ami intime et d'ancienneté tout aux bâtards. Son gendre, sottement glorieux d'ailleurs et fort court d'esprit, goba aisément ce prestige de noblesse, crut figurer, et obéit à beau-père et à belle-mère, et aux jargons du duc d'Aumont. Le crime était complet, 1° de se prétendre être la noblesse ne pouvant être que des particuliers, par toutes les raisons palpables qu'on a vues ci-dessus; 2° de s'assembler contre la défense expresse à eux faite par le régent; car faire une requête souscrite de trente-neuf signatures et présentée au parlement par six seigneurs en personne n'est pas chose qui se puisse sans s'être concertés, et pour cela nécessairement assemblés; 3° se mêler de choses supérieures à tous particuliers comme tels; 4° d'oser implorer l'autorité du parlement pour arrêter le jugement d'une affaire dont le régent du royaume est saisi, qu'il a déclaré qu'il va juger, qui s'y est engagé par des démarches juridiques et publiques, pour lui en ôter la connaissance, comme si le parlement pouvait plus que le régent, et pour la faire renvoyer à un tribunal qui n'existe point. Le régent sentit qu'il fallait opter entre lâcher tout-à-fait les rênes du gouvernement et faire une punition exemplaire. Il porta cette requête au conseil de régence, où elle nous fut lue avec les signatures. On en raisonna sans opiner, et le régent en parut fort altéré; mais ceux qui l'obsédaient, aidés de sa faiblesse et de sa facilité, de plus contredits de personne, car moi et pas un autre duc n'en dîmes pas un seul mot, trouvèrent moyen de tourner cette punition de la manière la plus singulière.

On fit l'honneur à ces six messieurs qui avaient été au parlement présenter la requête, de les faire arrêter par

des exempts des gardes-du-corps, le samedi 19 juin, qui les conduisirent partie à la Bastille, partie à Vincennes, où ils furent comblés de civilités et de toutes sortes de bons traitemens, sans pourtant voir personne. Cet emprisonnement fit grand bruit parce qu'on n'en attendait pas tant de l'infatigable débonnaireté de M. le duc d'Orléans; mais la manière si distinguée en fit encore davantage, et tant de ménagemens, si fort déplacés, firent triompher la prétendue noblesse, et envier publiquement l'honneur d'être des prisonniers. Trois jours après, il courut un libelle extrêmement insolent et séditieux, intitulé *Ecrit des trois Etats*, qui ramena le souvenir des écrits les plus emportés de la ligue. Il ne parut que manuscrit, mais dix mille copies à-la-fois, qui se multiplièrent bien davantage.

Parmi tout ce bruit, Saint-Contest travaillait souvent avec M. le duc d'Orléans, et il travaillait en même temps avec les six commissaires, qui allèrent aussi deux fois tous six travailler avec M. le duc d'Orléans. Outre ceux du conseil de régence qui n'étaient point parties ni ducs, et qui demeuraient juges de l'affaire des princes du sang et bâtards, le maréchal d'Huxelles, MM. de Bordeaux, de Biron, et Beringhen, premier écuyer, leur furent joints du conseil de conscience, de guerre, des affaires étrangères et du dedans. Cela ne fut déclaré que le dimanche matin 27 juin, au conseil de régence, c'est-à-dire après qu'il fut levé en sortant. Le lendemain lundi, le comte de Toulouse, qui se tenait fort à part dans tous ces mouvemens qui n'étaient point du tout de son goût, rendit compte à M. le duc d'Orléans qu'il avait reçu une lettre, souscrite de quantité de gentilshommes de Bretagne, sur l'impossibilité où était cette province de payer le dixième, et de la sage réponse qu'il leur avait faite. Je remarque cette lettre comme le premier coup de tocsin de ce qu'on

verra de la suite en Bretagne. Le mercredi 30 juin, le premier président, tous les présidens à mortier et les gens du roi allèrent à onze heures aux Tuileries, députés pour venir rendre compte au roi de ce qui s'était passé sur l'affaire des princes du sang et légitimés, lui remettre la requête et protestation de la prétendue noblesse, et recevoir ses ordres : M. le duc d'Orléans présent, et le chancelier, à qui le roi remit de la main à la main ce que le premier président lui avait présenté; le chancelier leur dit que le roi leur ferait savoir sa volonté.

L'après-dînée du même jour se tint le conseil de régence extraordinaire pour le jugement, qui fut continué le lendemain matin jeudi 1er juillet. L'arrêt ne fut pas tout d'une voix. Saint-Contest fit un très beau rapport et fut en entier pour les princes du sang, ainsi que la plupart des juges. La rare bénignité de M. le duc d'Orléans, que tant de criminels et d'audacieux manèges n'avaient pu émousser, sa facilité, sa faiblesse pour ceux qui l'obsédaient, et qui étaient aux bâtards, quelque vapeur de crainte, et cette politique favorite *divide et impera*, le mit en mouvement pour faire revenir les juges à quelque chose de plus doux. La succession à la couronne fut totalement condamnée, le rang des enfans supprimé, celui des deux bâtards modéré. L'arrêt, tourné en forme d'édit, fut trouvé trop doux au parlement, et pour cette raison enregistré avec difficulté le mardi 6 juillet. Et malgré la teneur de l'édit, M. le duc d'Orléans, de pleine autorité, le modéra de fait encore, en sorte que les bâtards n'y perdirent que l'habilité de succéder à la couronne, et le traversement du parquet au parlement. M. le Duc défendit aux maîtres-d'hôtel du roi de lui laisser présenter la serviette par les enfans du duc du Maine; le duc de Mortemart, premier gentilhomme de la chambre d'année, leur refusa le service de princes du sang, et il y

eut difficulté dans les salles des gardes de prendre les armes pour eux. M. le duc d'Orléans ordonna sur-le-champ qu'ils fussent traités en princes du sang à l'ordinaire, et comme avant l'arrêt: ce qu'il fit exécuter. Cette étrange bonté n'empêcha pas madame du Maine de faire les hauts cris comme une forcenée, ni madame la duchesse d'Orléans de pleurer jour et nuit, et d'être deux mois sans vouloir voir personne, excepté ses plus familières et en très petit nombre, et encore sur la fin. M. du Maine avait le don de ne montrer jamais que ce qui lui convenait, et ses raisons pour en user en cette occasion. Il ne vint pourtant pas au premier conseil de régence, il fit dire qu'il était incommodé, mais il se trouva au second à son ordinaire. Le comte de Toulouse parut toujours le même, et ne s'absenta de rien. Excepté les enrôlés avec M. du Maine, le reste du monde fut étrangement mécontent, et les princes du sang encore davantage, d'une si démesurée mollesse, mais n'en pouvant plus tirer mieux, ils triomphèrent de ce qu'ils avaient obtenu.

Les six prisonniers, bien servis et bien avertis par d'Effiat, écrivirent au bout d'un mois à M. le duc de Chartres, qui envoya leur lettre à M. le duc d'Orléans par Cheverny, son gouverneur, de même nom que Clermont-Gallerande l'un d'eux. M. le duc d'Orléans fit espérer leur prochaine liberté. Le samedi 17 juillet, le premier écuyer alla par ordre du régent prendre les trois qui étaient à Vincennes, et Cheverny les trois qui étaient à la Bastille, et les amenèrent chez M. le duc de Chartres, qui alla les mener à M. le duc d'Orléans. Le régent leur dit qu'ils connaissaient assez qu'il ne faisait du mal que lorsqu'il s'y croyait fortement obligé. Pas un des six ne prit la peine de lui dire une seule parole, et ils se retirèrent aussitôt. Cette sortie de prison eut tout l'air d'un

triomphe, et par le choix des conducteurs, et par la hauteur et le silence des prisonniers rendus libres. Il sembla qu'ils faisaient grâce au régent de lui épargner les reproches, et que ce prince avait tâché de mériter cette modération de leur part par une si étonnante façon de les mettre en liberté. Il le sentit après coup, et se repentit de sa mollesse, comme il lui arrivait souvent après des fautes dont après il ne se corrigeait pas plus. Il éprouva bientôt après le fruit d'une si faible conduite, et l'effet qu'elle avait fait sur tous ceux qui, avec dérision et mépris, en avaient su profiter. Il eut pourtant le courage d'ôter le même jour à M. de Châtillon la pension de 12,000 livres qu'il lui donnait, et son logement au Palais-Royal. Comme il était fort pauvre, et depuis bien des années fort obscur, il alla bientôt après s'enterrer dans une petite terre qu'il avait auprès de Thouars, où il est presque toujours demeuré jusqu'à sa mort.

Les ducs ne prirent aucune part à pas un de ces mouvemens et demeurèrent parfaitement tranquilles ; ils n'avaient rien ni à perdre ni à gagner, et laissèrent bourdonner et aboyer. A l'égard des bâtards, contens des requêtes qu'ils avaient présentées au roi, et portées au régent sur la restitution de leur rang à cet égard, ils n'avaient pas trouvé assez de fermeté, de justice, ni de parole dans le régent sur le bonnet et les autres choses concernant le parlement, pour s'en promettre davantage contre des personnes si proches, si grandement établies, et si fortement soutenues d'intrigues et d'obsessions près de lui. Ils estimèrent donc qu'après avoir mis leur droit à couvert par leurs requêtes au roi, le repos et la tranquillité étaient le seul parti qu'ils eussent à prendre, en attendant des conjonctures plus favorables, si tant était qu'il en arrivât, et les surprenans adoucissemens que, de pleine autorité, le régent apporta à l'arrêt en forme

d'édit beaucoup trop doux encore aux yeux des juges et du parlement qui l'enregistra, témoigna bien la sagesse de cette prévoyance. A mon égard en particulier, je continuai le même silence avec le régent par les mêmes raisons que je viens de dire, et pour lui montrer aussi une sorte d'indifférence sur une conduite que je ne pouvais ni approuver ni changer, et je me contentai de lui répondre froidement et laconiquement, lorsque rarement il ne put s'empêcher de me parler de ces deux affaires qui, n'ayant qu'une même source, marchèrent en même temps. Elles m'ont paru mériter d'être rapportées tout de suite, et sans mélange d'aucune autre. C'est cette raison qui m'a fait remettre ici après coup ce qui en aurait trop longuement interrompu la narration. C'est une pièce que je crois convenir mieux ici malgré son étendue, que parmi les autres pièces, par la connexité qu'elle a avec la matière de ces Mémoires et l'éclaircissement naturel qu'elle y pourra donner.

Dans les commencemens que l'affaire s'échauffa entre les princes du sang et les bâtards au point que M. le duc d'Orléans sentit qu'il ne pourrait éviter de la juger, les bâtards, qui désespérèrent d'y pouvoir échapper et qui n'établissaient leurs ressources que dans l'éloignement de ce jugement, le firent sonder par d'Effiat sur le renvoi aux états-généraux, pour s'en délivrer. C'était toujours plusieurs mois de délais avant qu'ils fussent assemblés, car ils sentaient bien qu'en les y renvoyant, les princes du sang ne souffriraient pas que ce fût un renvoi de temps indéfini et sans bout. Les mesures qui leur réussissaient si bien avec cette foule de toute espèce qui se disait la noblesse, et celles qu'ils prenaient sourdement de loin dans les provinces, leur persuadaient que jugés pour jugés il valait encore mieux hasarder cette voie où leurs cabales leur donnaient du jeu pour faire mille querelles dans les états, leur faire mettre

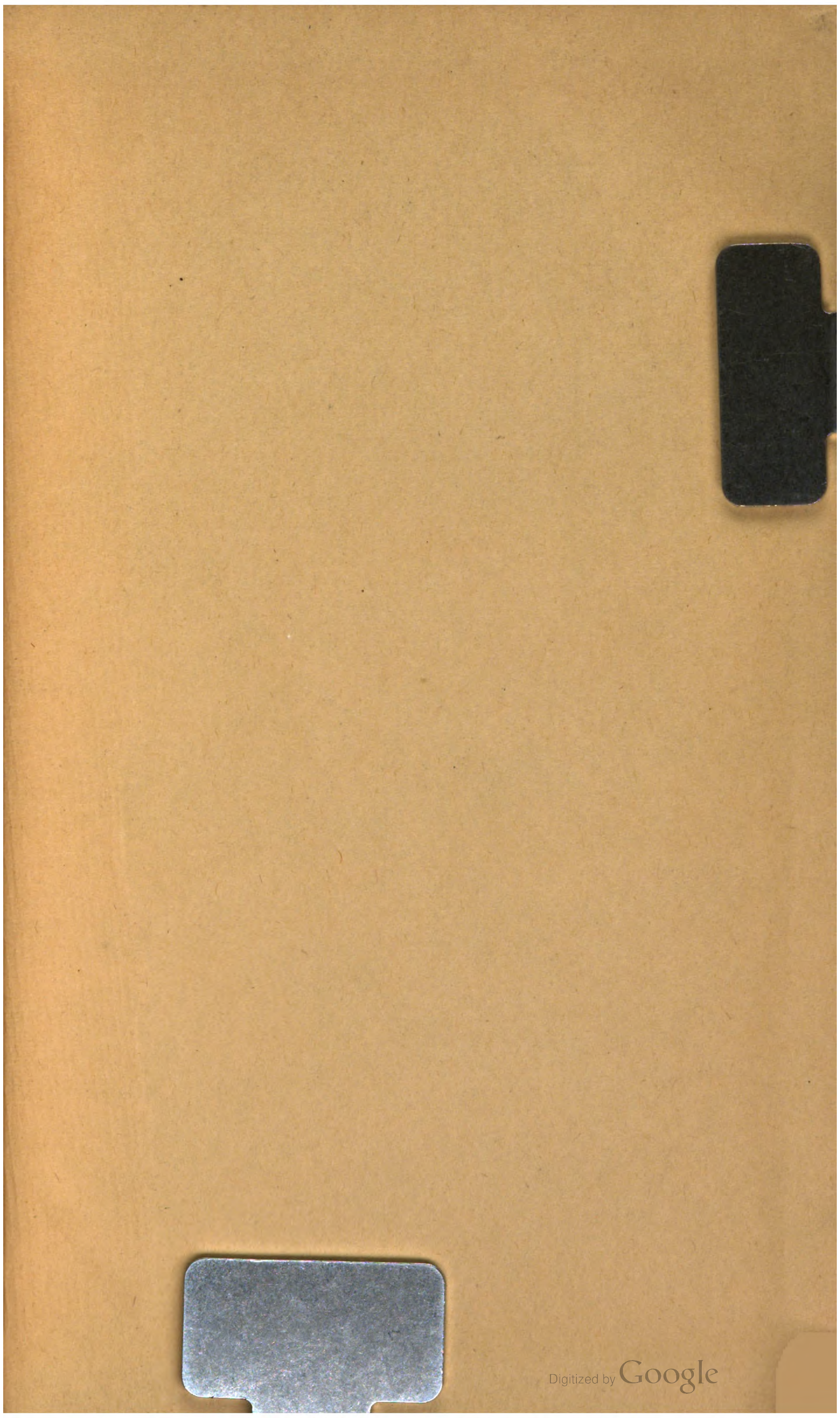
mille prétentions en avant pour les rompre, si le vent du bureau ne leur était pas favorable, que de se laisser juger par un conseil formé par M. le duc d'Orléans, que M. du Maine avait tant et si cruellement et dangereusement et monstrueusement offensé, et dont le fils unique, premier prince du sang, avait contre eux un intérêt pareil et commun avec M. le Duc et M. le prince de Conti. En cadence de d'Effiat, le duc de Noailles, soit qu'il fût dans la même bouteille comme les mouvemens de la prétendue noblesse à qui il avait donné l'être et le ton par lui-même, par Coetquen son beau-frère, et par d'autres émissaires à la mort du roi, comme je l'ai raconté en son lieu; soit qu'en effet à bout et en crainte sur la gestion des finances dont il avait embrassé seul toute l'autorité, par conséquent les suites et le poids, et sujet en toutes choses à voler d'idée en idée et de passer subitement aux plus contradictoires sans autre cause que sa singulière mobilité, il se fût avisé de souhaiter à contre-temps ce qu'il avait seul empêché si fort à temps, il se mit à déployer toute son éloquence auprès de M. le duc d'Orléans, pour lui persuader qu'il n'y avait plus de remède à l'état déplorable des finances, que d'assembler les états-généraux. Le régent en fut d'autant plus susceptible que d'Effiat le touchait par son endroit sensible qui était l'incertitude et la timidité. Il commençait par se donner du temps et se délivrer de poursuites, et se déchargeait de l'embarras et de l'iniquité d'un jugement qui ne pouvait qu'exciter violemment la partie condamnée dans une affaire sans milieu, comme était le droit maintenu ou supprimé de succéder à la couronne, d'où dépendaient mille suites poignantes; et du côté des finances, plus il avait résolu d'assembler pour les régler les états-généraux à la mort du roi, plus le seul duc de Noailles l'en avait empêché, comme

je l'ai raconté en son temps, plus l'avis du même Noailles de les assembler maintenant, pour trouver ressource aux finances, avait de poids à ses yeux.

Dans l'irrésolution où il se trouvait sur une chose de conséquences si importantes, il s'en ouvrit à moi, et m'en demanda mon avis, comme il faisait toujours dans ce qui l'embarrassait, ou dans ce qui était important. Je me récriai d'abord sur un si dangereux parti. Il m'opposa mon propre avis lors de la dernière année et de la mort du roi. Je répondis que ce qui était excellent alors se trouverait pernicieux aujourd'hui que tout avait changé de face. Il voulut discuter, je coupai court, et lui dis que la matière valait bien d'y penser, et de lui mettre devant les yeux beaucoup de choses qui s'oublient ou se déplacent dans les conversations, au lieu qu'un écrit se fait plus mûrement, se trouve toujours ensuite sous la main sans rien perdre, et se livre plus parfaitement à la balance. Il me dit que je le fisse donc, mais qu'il était pressé de prendre son parti, et ce parti, je vis qu'on l'entraînait au précipice. La crainte que j'eus de l'y voir rapidement enlevé m'engagea à lui promettre mon écrit dans deux jours, et en effet je le lui apportai le troisième sans avoir eu presque le temps de relire pour le montrer à personne. Sa teneur fera comprendre que je ne l'imaginai pas. On y verra la mesure d'un écrit fait pour ce prince, et adressé à lui, fort différente comme de raison de la liberté des conversations autorisée par la familiarité de toute notre vie, et des temps pour lui les plus abandonnés et les plus périlleusement orageux. Le voici.

FIN DU TOME QUATORZIÈME.


Digitized by Google




Widener Library
3 2044 105 562 656